XIXe Année. — Nos 13 et 14. 10-25 Juillet 1897.

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

SOUS LA DIRECTION DE MM. A.-J. LAFARGUE ET E. ALLAIN

SOMMAIRE

I. LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES D'APRÈS QUELQUES LIVRES RECENTS *(Suite)*..... L. Guérard.

II. LETTRES ET BILLETS INÉDITS DE Mgr DE BELSUNCE, ÉVÊQUE DE MARSEILLE, VI-XII Ph. T. de Larroque.

III. DE BORDEAUX EN BOSNIE ET RETOUR, *Lettres d'un Gascon*, VI ..... ***

IV. BOURG-SUR-GIRONDE DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789, XVI-XVII ..... E. Maufras.

V. MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS DE LIBOURNE *(Suite)*..... Th. Lewden.

VI. SUPPLÉMENT : Nomination ecclésiastique ; les Processions à Bordeaux ; Mgr Hazera à Mussonville et à Pauillac. — *A travers les Revues.* — *Bibliographie.*

Abonnement : France, **8** Fr. — Union postale, **10** Fr.

Prix de ce Numéro de soixante-six Pages : **1** Fr.

On s'abonne *sans frais* dans tous les bureaux de poste, à l'*Œuvre des Bons Livres* et aux bureaux de la *Revue*, 16, rue Cabirol, Bordeaux.

Les abonnements partent du 1er Janvier ou du 1er Juillet et sont exigibles d'avance.

La reproduction des articles publiés par la *Revue* est interdite.

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE DEMACHY, PECH ET Cie

16 — RUE CABIROL — 16

1897

PEINTURES DÉCORATIVES

POUR

Églises, Monuments & Appartements

Maison BONNET & Fils Frères

J. Henri BONNET, Succr

4, rue Valdec, 4

BORDEAUX

PEINTURE DE BATISSE, VITRERIE, DORURE

Médaille d'Or

EXPOSITION DE BORDEAUX 1895

MAISON RECOMMANDÉE

ARTICLES DE VOYAGE Maison **Gaultier, I. Ehrensperger,** gendre et successeur, 27, cours de l'Intendance, Bordeaux.

3000 MODÈLES DE TOUS STYLES Religieux et d'Appartements

VITRAUX D'ART

REPRODUCTION VITRIFIÉE & IMITATION

Décoration Artistique

QUE L'ON PEUT FAIRE SOI-MÊME

Nouveau procédé de feuilles Vitraux s'appliquant aux vitres par un simple mouillage.

Contre 2 fr. envoi franco *d'Échantillons et du Catalogue illustré.*

ROSEY

22 BOULEVARD POISSONNIÈRE 22 PARIS

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « *la Controverse et le Contemporain* ». Revue *mensuelle* publiée sous la direction d'un comité de professeurs des Facultés catholiques de Lyon, etc.

Abonnement : un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. — Bureaux, 125, rue du Plat, et 3, place Bellecour, Lyon.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Enlèvement des bagages à domicile. — Nous rappelons que la Compagnie des chemins de fer du Midi a récemment organisé, à Bordeaux, un service d'enlèvement des bagages a domicile analogue à celui qui fonctionne déjà dans les principales gares de Paris. Grâce à cette organisation, les voyageurs sont dispensés des ennuis de l'attente aux guichets de délivrance des billets et aux bureaux d'enregistrement des bagages. A leur arrivée en gare l'inspecteur des omnibus leur remet billets de place et bulletins de bagages pour la destination indiquée à l'agent qui est venu opérer l'enlèvement des bagages quelques heures auparavant.

Le bureau de ville du cours du XXX-Juillet, 10, le secrétariat de la gare de Bordeaux-Saint-Jean et l'inspecteur des omnibus à cette gare donneront tous les renseignements concernant le fonctionnement de ce nouveau service, aux personnes qui leur en feront la demande.

Fêtes de Mont-de-Marsan. — *Courses de taureaux.* — 1° Les 17, 18, 19 et 20 juillet 1897, billets d'aller et retour à prix réduits, délivrés pour Mont-de-Marsan, au départ des stations comprises entre : Bordeaux-Saint-Jean, Arcachon, Hendaye et Saint-Martin d'Oney, d'une part, et Marmande, Nérac, Bagnères-de-Bigorre, Lourdes et Saint-Sever d'autre part.

Ces billets seront valables au retour, pour tous les trains (sauf les express) desservant la station de destination du voyageur jusqu'au dernier train partant de Mont-de-Marsan, le 21 juillet 1897, pour chaque direction.

2° Dimanche 18 juillet 1897, train spécial de retour de Mont-de-Marsan à Marmande desservant toutes les stations situées sur son parcours pour y déposer des voyageurs sans en prendre.

Départ de Mont-de-Marsan à 9 h. 5 du soir.

Le nombre de places dans ce train est limité. (Voir l'affiche spéciale pour les autres conditions.)

Fêtes et Courses de taureaux à Mont-de-Marsan. — Dimanche 18 juillet 1897, train de plaisir à grande vitesse et à prix très réduits au départ de Bordeaux, Lamothe, Ychoux, Labouheyre et Morcenx pour Mont-de-Marsan.

Aller : Départs de Bordeaux-Saint-Jean, 9 h. 15 mat. ; Lamothe, 10 h. 3 mat. ; Ychoux, 10 h. 34 mat. ; Labouheyre, 10 h. 47 mat. ; Morcenx, 11 h. 11 matin.

Retour : Départ de Mont-de-Marsan à 9 h. 19 du soir.

Prix des places au départ de Bordeaux et de Lamothe : 2e classe, 7 francs ; 3e classe, 5 francs.

Le nombre des billets est limité. La distribution commencera aux gares mentionnées ci-dessus et au bureau de ville de la Compagnie, cours du XXX-Juillet, 10, le 15 juillet. (Voir l'affiche pour les autres conditions.)

Billets de famille à destination des stations hivernales et balnéaires des Pyrénées (ch. du tarif spécial n° 6). — Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classe sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau, pour Agde (Le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (Le), Cambo-ville, Capvern, Carcassonne (Amélie les-Bains, La Preste, etc.), Cette-ville, Collioure, Couiza-Montazels, Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Cap-Breton), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vielle-Aure), Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (Le Barcarès-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Nouvelle (La), Olette, Olette-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz-Saint-Sauveur), Pau, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (Le Vernet, Thuès, Les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général, d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera au moins de 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 °/° ; de 3 personnes, 25 °/° ; de 4 personnes, 30 °/° ; de 5 personnes, 35 °/° ; de 6 personnes et plus, 40 °/°.

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser au bureau de la **Revue.**
16, rue Cabirol, Bordeaux.

LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

D'APRÈS QUELQUES LIVRES RÉCENTS

(Suite)

Il reste à apprécier le niveau d'instruction que possède, dans les sciences sacrées, l'ensemble du clergé paroissial ou enseignant. Il est inutile de dire que son zèle pour le bien des âmes n'est pas mis en question, pas plus que les dons naturels de l'intelligence qui distinguent un très grand nombre d'ecclésiastiques, et souvent même suppléent chez eux aux connaissances acquises. Cette réserve faite, constatons d'abord qu'en général les membres du clergé considèrent la publication d'œuvres scientifiques comme inconciliable avec les occupations... ou les loisirs du ministère et de l'enseignement; à peu près seule l'histoire locale représente, à ce point de vue, une heureuse exception. Il n'en est pas tout à fait ainsi, dit-on, en Allemagne, où l'on rencontre plus souvent que chez nous, d'après M. Chabot (1), des curés sachant associer des œuvres d'érudition avec les occupations du ministère, suivant l'exemple donné chez nous par l'abbé Gorini. Ici se retrouve plus que partout ailleurs la séparation déjà indiquée entre les hommes

(1) *Revue du Cl. fr.*, 1er mai 1895. — Il convient d'ajouter que, d'après M. Trésal, les cas de ce genre sont nécessairement une exception, en Allemagne comme ailleurs. Il n'en est pas moins vrai que le clergé allemand, dans son ensemble, a plus de goût que le nôtre pour les choses de l'esprit. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les souscriptions recueillies pour l' « Œuvre de l'encouragement des études supérieures dans le clergé » avec les ressources des entreprises analogues qui ont été organisées en Allemagne. (Voir les circulaires de cette Œuvre qui a pour secrétaire M. l'abbé Pautonnier, professeur au collège Stanislas. Cf. *Revue du Cl. fr.*, 15 janvier 1897).

d'action et les hommes d'étude, entre les « intellectuels » et les « cultuels », comme on a voulu les appeler : séparation qui, portée à ce point, tourne au désavantage des deux groupes.

Recherchons maintenant quelle est la valeur des connaissances déployées par le clergé dans l'accomplissement de ses fonctions ordinaires; nous essaierons ensuite de déterminer quelle place occupe l'étude dans les habitudes et dans l'estime des prêtres, et quelle idée ils s'en font.

Disons d'abord que, dans certains pays reculés, où l'irréligion n'a pas encore pénétré avec la mauvaise presse, nos bons curés de campagne, si francs, si pleins de foi, de cœur et le plus souvent d'esprit naturel, en somme si sympathiques, possèdent une culture suffisante pour les besoins peu compliqués du troupeau confié à leurs soins : s'il y a, çà et là, à ce point de vue, quelques lacunes, elles n'offrent pas très grand inconvénient. On doit reconnaître aussi que, même dans les paroisses urbaines, le clergé suffit amplement à tous les besoins et surtout à tous les désirs des âmes pieuses, et en particulier des dames pieuses. En revanche, le P. Fontaine se demande si l'instruction du clergé est telle qu'elle devrait être pour agir sur les indécis ou les incrédules qui forment la majorité dans la plupart des villes ou des bourgs de quelque importance, et qui commencent déjà à apparaître presque partout. Il suffit, pour répondre à cette question, de se rendre compte du niveau de l'enseignement de la doctrine chrétienne dans les paroisses urbaines.

La prédication paroissiale figure au premier rang parmi les formes de cet enseignement. Pour se rendre compte de son niveau actuel, il suffirait, semble-t-il, de prendre le contre-pied des excellents conseils donnés naguère par le R. P. Fontaine dans son livre sur *le Prône catéchistique d'après le Concile de Trente* (1). Et d'abord, parmi ceux qui annoncent la parole de Dieu, un trop grand nombre ne paraissent posséder les sciences sacrées qu'au degré strictement requis pour l'administration des sacrements et la préparation à la première communion. Rien d'étonnant, dès lors, si, en général, les

(1) Paris, 1892.

meilleurs transforment la prédication paroissiale en catéchisme mesuré aux besoins d'enfants de douze ans. Sous prétexte que les fidèles ont besoin aujourd'hui qu'on leur prêche les éléments de la foi, ils oublient qu'on ne doit pas enseigner les éléments de la même manière, suivant qu'on s'adresse à des hommes faits ou à des enfants. Si les meilleurs en sont là trop souvent, que dire des autres qui n'ont même pas le mérite de la simplicité? « Nous nous plaignons à bon droit, dit le P. Fontaine, que nos prédications sont fort peu suivies dans les villes même chrétiennes. Que l'on demande au bourgeois, au commerçant, à l'ouvrier, qui, accomplissent le devoir pascal et assistent assez régulièrement à la messe du dimanche, pourquoi ils fuient le prône et le sermon; s'ils veulent être sincères, ils vous répondront que ce genre de parole les intéresse fort peu parce qu'il ne leur apprend presque rien. Et cependant ces hommes connaissent à peine les vérités élémentaires de notre religion. Ce qu'il faut bien avouer, c'est que notre prédication est presque toujours exhortative et pieuse ou bien encore directrice et morale, mais presque jamais dogmatique et réellement enseignante. Or, que les hommes ayant quelque culture s'en rendent compte ou non, leur esprit aurait besoin d'entendre exposer, dans un langage simple et clair, les mystères de notre foi, entourés des preuves qui leur conviennent. Toutes nos villes de France devraient avoir leurs conférences de Notre-Dame, quelque peu modifiées : j'entends par là un cours de religion mis à la portée du plus grand nombre. » En d'autres termes, on sent très bien, à entendre nos prédicateurs, qu'ils ne consultent d'habitude que des livres de seconde main. De fait, il est bien rare qu'un prédicateur aille chercher dans un grand théologien, un Père de l'Église, les éléments de ses sermons : plusieurs, même parmi ceux qui possèdent parfaitement leurs manuels du séminaire, ne paraissent guère se douter qu'un sermon n'est, au fond, qu'une thèse de théologie dogmatique ou morale transposée à tel ou tel niveau, suivant les besoins et la capacité très variables des auditeurs, et revêtue d'une forme qui permette non seulement d'arriver à l'esprit mais de toucher le cœur. Cette inconscience se fait jour dans mille détails.

Les conjectures des théologiens sont souvent mises sur le même

rang que les vérités certaines, parce que l'idée de contrôler les citations fournies par les manuels ne semble pas s'être jamais présentée à l'esprit de nos prédicateurs; ils peuvent ainsi alléguer sans effort et avec une imperturbable assurance l'autorité d'un grand nombre de Pères de l'Église : il ne leur en coûterait pas davantage de citer, comme je l'ai entendu faire, le Coran ou le Talmud. De même, l'Écriture sainte est souvent citée en chaire, mais rarement prêchée. Le prédicateur emprunte accidentellement à la Bible telle expression, telle image, qui lui paraît exprimer sa propre pensée; mais la pensée elle-même, ce n'est pas la lecture de la Bible qui l'a inspirée. Pour s'en convaincre, il suffit de constater qu'à part l'évangile du jour on n'entend presque jamais commenter en chaire (1), même dans les retraites ecclésiastiques, un chapitre entier de l'Écriture, mais simplement des fragments de textes isolés. Et alors on doit s'estimer heureux si le prédicateur n'émaille pas son discours de quelqu'un de ces contresens qui ont fini par acquérir dans la chaire une sorte de droit de cité, et dont le P. Bainvel (2) a dressé une liste fort longue dans les *Études religieuses* du 15 novembre 1894. S'agit-il d'un panégyrique, le prédicateur, convaincu que les in-folio sont à l'usage exclusif des érudits, songe bien rarement à chercher dans les *Acta sanctorum* la physionomie vraie de chaque saint, et se contente de feuilleter telle ou telle compilation dépourvue de valeur. En revanche, il existe un certain nombre de traits édifiants qui se transmettent de prédicateur à prédicateur, sans que personne puisse en établir l'exactitude. La responsabilité de ces défauts est partagée par les revues pieuses qui colportent ces récits; ajoutons d'ailleurs que, sur ce point, l'indulgence sans bornes des auditeurs et surtout des auditrices laisse aux prédicateurs la plus grande latitude.

Si la prédication contemporaine dénote souvent une connaissance superficielle des vérités éternelles, elle laisse également à désirer

(1) Je ne puis m'empêcher de citer, parmi les exceptions à cette règle, le regretté P. Tissot, supérieur des Salésiens. Tous ses auditeurs garderont le souvenir de ses commentaires des Épîtres de saint Paul.

(2) Le P. Bainvel a réuni ses articles en volume : *Les Contresens bibliques des prédicateurs*. Paris, Lethielleux.

au point de vue de l'appropriation de ces vérités aux besoins de notre temps. A côté du fonds de misères morales commun à tous les temps et à tous les lieux, chaque époque a les siennes propres. Avouons que nous connaissons mal celles-ci. Sans doute, certains d'entre nous trouvent, comme d'instinct, dans la méditation solitaire et surtout dans la prière une connaissance parfois surprenante des chemins qu'il faut prendre pour arriver à l'esprit et au cœur des hommes de cette génération. Mais ceux-là sont fort rares et, la plupart du temps, nous subissons plus ou moins les conséquences d'un état social dans lequel prêtres et laïques n'ont presque plus de points de contact. Ce serait une raison de plus pour chercher avec discrétion, dans la lecture des principaux auteurs contemporains, du moins ceux qui ont touché les questions morales et religieuses, les opinions des hommes d'aujourd'hui sur les choses divines et humaines. A ce point de vue, l'exemple si bien donné par M. l'abbé Delfour est peu suivi parmi nous et, en général, la prédication a un caractère vague et impersonnel. Elle ne s'adapte ni aux temps ni aux lieux, ce qui n'est pas fait pour attirer les auditeurs ou pour secouer leur somnolence.

Au point de vue du style même, on ne parle pas toujours en chaire la langue de notre temps. Non seulement beaucoup de prédicateurs paraissent avoir oublié que, dans un sermon comme dans toute composition littéraire, il faut se tracer un plan, s'y tenir ensuite, mais encore ils tombent dans certains défauts qui sont aujourd'hui moins tolérés que jamais. Comme le disait naguère M. Fonsegrive, « tandis qu'au barreau et à la tribune le romantisme oratoire est depuis longtemps démodé, qu'il a fait place à la simple, claire et logique discussion d'affaires, que les apostrophes sont surannées au Palais de Justice, et que les prosopopées font sourire au Palais-Bourbon, un grand nombre d'orateurs dans la chaire chrétienne — et ce ne sont pas ceux qui ont le moins de succès extérieur — ont encore recours à ces artifices des rhétoriques vieillies ». Ajoutez à ce tableau une déclamation trop souvent criarde. Ainsi, tandis que l'esprit public exige de plus en plus des faits et des idées précises, exprimés clairement, de la manière la plus simple et sur le ton de la conversation, nos prédicateurs culti-

vent le genre le plus opposé à ces exigences légitimes, à ce *positivisme* de bon aloi.

En somme, pour conclure avec M. l'abbé Phlag, « on ne peut nier que la prédication ne soit inférieure en mérite, en popularité, en succès effectif, à l'éloquence laïque qui se fait entendre à la tribune de la Chambre, au barreau, dans les réunions politiques ou même dans les simples conférences où l'on expose les sujets les plus variés. Du moins, un bon nombre de chrétiens instruits nous en ont fait la confidence avec tristesse et nous en ont maintes fois exprimé le regret » (1).

Aux reproches du P. Fontaine on répondra peut-être que la prédication paroissiale est faite pour enseigner la morale beaucoup plus que le dogme, comme le rappelait dernièrement une circulaire de la Congrégation des Évêques et des Réguliers. Ce point est incontestable; mais de là à conclure que l'insuffisance des prédicateurs n'est pas pour beaucoup dans la faiblesse actuelle de la prédication, il y a fort loin, et on peut être doctrinal tout en prêchant la morale. De plus, si le dogme, soutien de la morale, doit s'effacer dans la prédication ordinaire, il faut simplement en conclure, du moins pour notre époque, la nécessité, en dehors de l'église, d'un enseignement dégagé de toute forme oratoire, et par le fait même plus précis et plus efficace que les imitations, souvent utiles cependant, des conférences de Notre-Dame réclamées par le P. Fontaine. Cet enseignement qu'on organise en ce moment à Paris existe-t-il et peut-il exister ailleurs, étant donné le niveau ordinaire d'instruction du clergé français? C'est ce qu'il sera facile d'examiner, à l'aide d'un article publié par M. Paul Jobert dans la *Revue du Clergé français* (2).

Après l'enseignement nécessairement élémentaire qui prépare fort bien à la première communion, comment donne-t-on l'instruction religieuse destinée à faire le contrepoids de la mauvaise

(1) « L'Évolution de la prédication moderne. » (*Revue du Clergé français*, 1er février 1897.) Au fond, on ne serait pas loin de la vérité en appliquant à la plupart de nos prédicateurs ce mot de Mgr l'évêque de Châlons : « Les uns savent les choses, mais ne les peuvent dire; et ceux qui savent dire ne savent souvent rien. »

(2) 15 janvier 1896, t. V, p. 332 : « Cours publics de religion. »

presse et des excitations antireligieuses qui, tôt ou tard, entourent le jeune homme? Commençons par les enfants des classes dirigeantes, par ceux qui reçoivent l'enseignement secondaire. Les internes des lycées et autres établissements de l'État, fait assez curieux, sont peut-être ceux qui reçoivent l'instruction religieuse la plus soignée : elle est en effet distribuée par des aumôniers choisis avec soin dans l'élite du clergé de chaque diocèse. On sait d'ailleurs quel est le peu d'efficacité de cet enseignement contrebalancé, non pas précisément par l'hostilité des professeurs de l'Université, mais par l'indifférence religieuse dont la plupart donnent l'exemple ou la neutralité qui est imposée à tous. Quant aux externes, qui seraient en réalité beaucoup plus faciles à atteindre par l'action combinée des prêtres et des familles, ils suivent peu ou point le cours de l'aumônier, et on ne paraît pas jusqu'ici avoir songé à leur donner, en dehors du lycée, un enseignement raisonné de la religion.

Restent les enfants qui reçoivent dans les établissements ecclésiastiques une éducation dont la religion, tout le monde l'admet, doit être la base. De fait, les collèges libres et les petits séminaires font généralement vivre les élèves dans une atmosphère de piété qui produit des résultats fort appréciables. Cependant, d'après les meilleurs juges, parmi lesquels le P. Didon, M. l'abbé Dementhon et divers orateurs qui ont pris la parole aux Congrès des Œuvres de jeunesse tenus, ces deux dernières années, à Bordeaux, à Paris, et dernièrement à Marseille (1), l'instruction religieuse, dans les collèges libres, n'est pas assez solide. « Nous formons des cœurs chrétiens, dit M. Jobert, beaucoup plus que des intelligences chrétiennes. » Les cours se réduisent en général à la récitation d'un manuel presque toujours insuffisant, on l'a vu, pour les élèves des hautes classes. De même, ils ignorent « la littérature des Pères, ils connaissent peu la liturgie et n'ont presque pas entendu parler de la discipline et du droit ecclésiastiques ». En effet, l'enseignement oral de leurs maîtres supplée fort peu, avouons-le, à l'insuffi-

(1) Je ne puis, sur ce point, que renvoyer le lecteur à l'excellent rapport publié par M. Jean Guiraud, docteur ès lettres, professeur au lycée de Marseille, dans le *Correspondant* du 10 juin 1897.

sance des manuels. Cette parcimonie dans la distribution de la vérité religieuse a d'autant plus d'inconvénients, dit encore M. Jobert, « qu'au cours de ses études classiques le jeune homme voit grandir chaque année la valeur scientifique des ouvrages mis à sa disposition ». Seules les sciences religieuses ne sont pas pour lui l'objet d'une gradation analogue. « Il en conclut que les sciences religieuses doivent être inférieures aux autres, puisque si peu d'écrivains, à ce qu'il croit du moins, s'en sont occupés. »

Pour les enfants des classes populaires, c'est-à-dire pour la majorité, l'instruction religieuse est représentée par les catéchismes de persévérance..... là où ils existent. De fait ces catéchismes, très florissants dans certains pays (1), n'existent pas ou sont peu suivis dans la plupart des paroisses; en tout cas, on n'a pas su les organiser de manière à y retenir au delà de l'âge de quatorze ou quinze ans tout au plus le petit nombre des auditeurs. Des cours supérieurs de religion et surtout des cercles d'études religieuses devraient, dans toutes les villes, sinon tenir lieu des catéchismes de persévérance, du moins en être le complément ou la suite ordinaire, pour toutes les classes de la société et pour tous les âges : mais ils existent moins encore. De même, le clergé n'a pas fait d'efforts pour être admis à donner aux jeunes filles internes, dans les écoles normales d'enseignement primaire supérieur, l'enseignement religieux qu'il est admis à porter aux élèves du même âge, dans les lycées et collèges de l'État. D'autre part, on a vu plus haut ce qu'il faut penser de la plupart de nos exposés de la doctrine catholique. Ainsi, au milieu du déluge de cours et de livres dont nous sommes inondés dans les villes, il n'y a qu'une chose qu'il est difficile à un homme d'étudier, c'est la religion.

Pour redresser ces travers, pour combler ces lacunes, ce n'est pas le zèle, ce ne sont pas les dons naturels qui manquent aux prêtres. Ce qui nous fait défaut, c'est d'abord et surtout le sentiment même de ce qui nous manque. Sous l'influence d'un esprit de corps mal

(1) M. l'abbé Trésal qui a fait un séjour dans la Prusse rhénane leur attribue, en grande partie, la conservation de la foi parmi les populations de cette province. (*Revue du Clergé français*, 15 février 1897.)

entendu, on se croit tenu à penser et surtout à dire que tout est pour le mieux dans notre organisation actuelle. En réalité, aussitôt que quelqu'un parmi nous essaie de redresser en lui-même un travers, de combler une lacune, il s'aperçoit, ou du moins on s'aperçoit qu'il manque de connaissances, ou bien qu'il ne sait pas adapter aux besoins de son ministère celles qu'il possède.

D'ailleurs le prêtre songe rarement à chercher dans l'étude des sciences sacrées un moyen de rendre son ministère plus *intellectuel* et plus efficace à la fois. Ceci conduit à dire que, derrière l'ensemble de faits qu'on vient de signaler, il y a dans le clergé certaines habitudes d'esprit d'où proviennent à peu près tous les défauts et toutes les lacunes déjà indiqués. On peut ramener ces habitudes intimes à deux points principaux : premièrement, on étudie peu et on ne croit pas nécessaire d'étudier; en second lieu, on croit pouvoir et devoir remplacer la recherche personnelle par des arguments empruntés à la méthode d'autorité.

Il ne faut pas se dissimuler que seules les conférences ecclésiastiques, d'ailleurs trop rares, représentent pour la masse de nos curés une occasion unique de se retremper dans la lecture des œuvres de nos savants. Mais, ces œuvres ils en ignorent, pour la plupart, l'existence (1), et les connaîtraient-ils qu'ils ne pourraient se les procurer. Aussi se contentent-ils souvent de copier leur manuel, exercice qui n'est pas sans quelque utilité, mais qui est peu fait pour prévenir la rouille de l'esprit. Même à s'en tenir aux manuels, ce ne sont pas les meilleurs qu'on trouve dans les presbytères : Hurter, Tanquerey et Tepe, trois étrangers, disons-le en passant, mais ceux qui donnent l'illusion de tout dire. La Bible de Carrières avec les commentaires de Menochius pour un très grand nombre; Cornelius a Lapide pour les plus studieux, représentent le dernier mot de l'exégèse. D'ailleurs on se console très bien de dire son bréviaire sans avoir éclairci, même sommairement, les difficultés de telle

(1) J'ai sous les yeux la bibliographie des sujets de conférences cantonales adressée par l'autorité ecclésiastique aux prêtres d'un diocèse du Sud-Ouest. On n'y voit guère indiqués que des manuels ou des auteurs de seconde main. Ailleurs — et c'est, je crois, la règle générale — les prêtres sont dépourvus de toute indication de ce genre.

hymne ou de tel psaume (1), les mouvements pieux étant censés suppléer à la connaissance du sens littéral. En histoire ecclésiastique, l'abbé Darras fait toujours la loi. D'ailleurs, une fois passées les premières années qui suivent le séminaire, on achète peu de livres sérieux. On n'utilise pas les bibliothèques publiques où l'on trouverait cependant, presque partout, de bons et vieux fonds théologiques, débris des bibliothèques confisquées à l'époque de la Révolution. Faute de lecteurs, des livres souvent fort précieux sont exposés au vandalisme ou à l'incurie des personnes préposées à leur garde et qui en ignorent l'importance; en tout cas les esprits forts de l'endroit ont eu les coudées franches pour donner comme suite à ces collections vénérables les œuvres de Renan et de Havet, à l'exclusion, toujours faute de lecteurs, des œuvres des savants chrétiens de notre époque : autant de points sur lesquels le clergé montre une indifférence profonde. En fait de revues, on trouve environ un prêtre sur vingt abonné à un périodique autre que son journal ; l'*Ami du Clergé* ou tout au plus les *Études religieuses* des Pères Jésuites ont d'ailleurs le monopole à peu près exclusif de la confiance du clergé qui ne sent aucun désir d'étendre quelque peu son horizon. Du reste, les pensées et les conversations portent d'ordinaire sur autre chose que sur les questions d'études, questions considérées comme le domaine exclusif des érudits.

Ces dispositions se retrouvent, non seulement dans les presbytères de campagne, mais souvent chez des personnes plus élevées dans la hiérarchie ecclésiastique. Ce qui le prouve par dessus tout, c'est que, comme le disait naguère M. l'abbé Gayraud (2), *la science et l'étude ne mènent à rien chez nous*. Les vieilles prescriptions relatives aux concours pour les bénéfices et aux privilèges des gradués sont tombées en désuétude et n'ont été remplacées par aucune mesure analogue. Au fond beaucoup de personnes pensent — quelques-unes le disent — que la science met en péril l'humilité et par suite la piété sacerdotale. Du moins Mgr Bourret n'était pas

(1) Ces difficultés se rencontrent surtout dans l'office férial. Serait-ce une des causes de la défaveur dans laquelle il est tombé?

(2) « La Réforme des études ecclésiastiques », dans la *Revue du Clergé français*, 15 février 1897.

de cet avis. « La science enfle, c'est possible ; la sottise aussi, avons-nous répondu. Or, vanité pour vanité, j'aime encore mieux celle qui pourrait reposer sur quelque chose que celle qui ne provient que de l'ignorance (1). »

En somme, on a actuellement, dans le clergé français, moins de goût qu'autrefois pour les choses de l'esprit, et on fait peu de cas de la théorie, parce que, dit-on, la pratique suffit à tout. On oublie que seule la théorie peut indiquer aux hommes d'action, surtout lorsque les grands intérêts sont en cause, soit le but à poursuivre, soit même, avec plus ou moins de précision, les moyens de l'atteindre. Pasteur était, dit-on, un praticien assez ordinaire : et cependant des milliers d'hommes lui devront la vie. Par contre, sans un contact incessant avec la théorie, avec les idées, les hommes les mieux intentionnés et les plus habiles se traînent dans le terre à terre de la vie au jour le jour et l'ornière de la routine.

Ayant peu de besoins intellectuels, nous supposons qu'il en est de même chez les hommes qui nous entourent. Si l'on a chez nous tant de peine à comprendre l'état d'esprit d'un incrédule, ou simplement d'un indécis, c'est que soi-même on n'a jamais voulu douter de rien, pas plus dans les questions libres que dans les autres. Sur ce point, il y a entre le clergé et la société civile un contraste qu'il est difficile de nier. Les Français ont conservé jusqu'à présent un certain goût plus ou moins éclairé pour la théorie ; de là, comme Taine l'a si bien montré, le besoin souvent excessif qu'éprouve l'esprit national de tout subordonner à quelques idées générales, à des systèmes combinés avec une logique rigoureuse. Cette tendance suppose un certain goût pour les choses de l'esprit. Et en effet le peuple lui-même subit le prestige du savoir apparent ou réel, de la science, par un abus trop fréquent, érigée en fétiche. Enfin, il faut bien le dire, sous l'influence de la mauvaise presse qui a su profiter de ces dispositions, il existe un travail de critique religieuse qui se produit, d'une manière latente, dans des milieux où régnait jusqu'ici la foi des simples. L'incrédulité

(1) Circulaire du 30 novembre 1890, citée par M. l'abbé Lacroix dans la *Revue du Clergé français*, 15 septembre 1896.

contemporaine, on ne saurait trop le répéter, a pour causes principales des causes intellectuelles. C'est ce que l'on ne veut guère admettre chez nous où, dans la pratique, on n'apprécie pas à sa juste valeur, ni pour soi-même, ni pour les autres, la part de l'élément rationnel et des motifs de crédibilité dans l'acte de foi; par suite, on ne se préoccupe guère de les proportionner au degré de culture intellectuelle des croyants auxquels on ne propose que la foi du charbonnier (1). Nous touchons ici au point essentiel des critiques formulées par les auteurs déjà cités : la paresse d'esprit, ou, ce qui revient au même, l'indifférence pour la science, s'allie à merveille parmi nous avec l'abus inconscient de la méthode d'autorité : il est si commode de se reposer en toutes choses sur le magistère de la sainte Église, non pas comme sur un appui qui aide à marcher, mais sur un oreiller qui aide à dormir!

L'abus de la méthode d'autorité dans les habitudes intellectuelles peut d'ailleurs exister aussi, quoique à un degré moindre, chez des hommes très cultivés, quelquefois même des érudits. Beaucoup parmi nous, *fidéistes* inconscients, paraissent oublier, dans la pratique, que, d'après le Concile du Vatican, l'Église ne prétend pas empêcher les sciences humaines « chacune dans son cercle, d'user de ses propres principes et de sa propre méthode. Reconnaissant cette liberté légitime », elle demande simplement aux sciences de ne pas contredire les données de la foi. Au contraire, dominés par un esprit de méfiance pour la raison humaine, beaucoup d'ecclésiastiques font à tout instant appel, dans leurs études, à une autorité quelconque, divine ou humaine, pour lui demander des solutions toutes prêtes. A la vérité, quelque excès dans ce genre est explicable chez des hommes d'Église, c'est-à-dire chez des représentants de la plus grande école de respect qui fut jamais. C'est ce qu'a très bien montré M. Urbain dans son article déjà cité sur « le Clergé et l'esprit scientifique » (2). Il est facile de relever quelques exemples de cette disposition d'esprit. De là vient, en partie, la confiance exagérée qu'on accorde à tout livre dont l'auteur se fait remarquer

(1) *Congrès des Œuvres de jeunesse tenu à Bordeaux* les 1er, 2 et 3 août 1895, — pp. 71-72. (Bordeaux 1895.)

(2) *Revue du Clergé français*, 1er mars 1896.

par ses vertus ou par ses dignités. De même, plusieurs mettent une facilité excessive à reconnaître l'existence d'une tradition imposante, là où l'on n'a souvent affaire qu'à des racontars populaires ou des opinions de chroniqueurs. C'est ainsi, me disait un jour M. de Rossi, « qu'on donne parfois le nom de traditions romaines à des hypothèses de tel ou tel érudit : tel est sans doute, ajoutait-il, le sort qui, dans quelques siècles, attend mes conjectures. » Une fois les traditions constatées, on ne se rend pas compte « qu'elles ne présentent pas toujours une garantie suffisante d'authenticité, alors même qu'elles remontent à plusieurs siècles »; car on oublie que si les gens du moyen âge avaient l'esprit métaphysique développé à un très haut degré, en revanche, comme l'avouait naguère l'*Ami du Clergé* lui-même (1), ils étaient trop crédules pour tout ce qui échappait à l'épreuve du syllogisme; ils manquaient d'ailleurs trop souvent des moyens matériels de démasquer l'industrie des faussaires, industrie alors très florissante.

Avec moins d'excuse qu'eux, « à force de méditer sur les perfections divines, de nous familiariser, pour ainsi dire, avec les merveilles de la puissance de Dieu dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce, non seulement nous n'avons aucune peine à croire aux faits miraculeux, mais encore nous sommes portés à accepter, sans les contrôler assez sévèrement, ceux qui ne sont pas entourés de garanties suffisantes ». A ce point de vue, rien de plus tristement instructif que la faveur avec laquelle l'ensemble du clergé a accueilli les absurdes romans de Léo Taxil. Il y a cent ans, le clergé français n'aurait peut-être pas été aussi crédule : l'influence latente du romantisme, la vogue d'un moyen âge de fantaisie, comme aussi le découragement produit dans les caractères faibles par le spectacle des maux de l'Église (2), ne sont pas étrangers à cette baisse générale du sens critique, à ce besoin du miracle à jet continu. Le succès de Taxil, à une époque où la facilité des communications multiplie cependant les moyens de contrôle, permet aussi de comprendre avec quelle facilité les imposteurs, et surtout les pieux imposteurs, ont pu tromper nos pères.

(1) *Ami du Clergé*, 11 mars 1897.

(2) Cf. l'*Univers* du 8 mai 1897 : « l'Appel à l'action. »

Une fois les opinions ainsi arrêtées sur toutes sortes de sujets, elles deviennent des articles de foi à imposer au prochain. Bien des gens se plaisent à se décerner à eux-mêmes ou à se faire décerner par les bonnes âmes un certificat d'orthodoxie en grossissant le plus possible le nombre des questions définies par l'Église; en quoi ce *maximisme* est plus catholique que le défaut contraire, c'est ce qu'il serait difficile d'indiquer. Il faut même le reconnaître : nos meilleurs exégètes n'échappent pas toujours à ce défaut dans les questions de critique biblique (1); à plus forte raison les profanes. On apporte les mêmes dispositions dans des questions qui, par leur nature même, échappent aux définitions de l'Église. Par exemple, comme le faisait remarquer Mgr d'Hulst au Congrès scientifique international des catholiques en 1894, on confond souvent la tradition théologique, moyen voulu de Dieu pour assurer, par un privilège spécial, la transmission de la vérité religieuse, avec les traditions ordinaires, toujours justiciables de la critique. C'est ainsi qu'un très grand nombre d'ecclésiastiques vénérables, à coup sûr la majorité des curés, sont convaincus qu'il y a, non seulement erreur, mais « manque de vrai sens chrétien » (2) à rejeter avec les Bollandistes l'origine apostolique de la plupart de nos églises. D'après les mêmes personnes, le démon de l'orgueil peut seul suggérer des idées aussi pernicieuses qu'on ne saurait trop réprimer. Par suite, on se dispense, dans les formes, des égards les plus élémentaires envers les « hypercritiques », et, dans une revue qui rend de réels services à nos curés, on traite de « pantalonnades » (3) les œuvres de tel prêtre, membre de l'Institut, qui à l'étranger est presque

(1) Voir, par exemple, les dernières discussions du P. Brucker et de M. Ermoni au sujet du Pentateuque (*Science catholique*, 15 février 1897, p. 279). D'autre part, je connais un diocèse où, parmi les sujets d'Écriture sainte proposés aux conférences cantonales, on avait inscrit « la question synoptique dans les Évangiles ». Non seulement ce mot a paru à de bons curés très difficile à comprendre, mais encore, à ce que m'assurait un directeur du séminaire, il en a scandalisé plusieurs, comme impliquant une contradiction entre saint Jean et... les synoptiques, puisqu'il faut les appeler par leur nom. L'un d'eux fit savoir qu'il craignait bien que le séminaire fût perverti par les doctrines de « l'école de Paris » (*sic*).

(2) Mgr Bellet : *Les Origines des églises de France*. Paris, 1896, p. x.

(3) *Ami du Clergé*, 10 février 1897.

universellement considéré comme l'homme qui possède le mieux les antiquités chrétiennes. Cet état d'esprit n'est pas fait pour faciliter les échanges de vues et les discussions amicales.

Si, sur des questions libres, on se traite ainsi entre prêtres, on devine les aménités de ces inquisiteurs surnuméraires pour les personnes qui ne partagent pas nos croyances fondamentales. Mgr d'Hulst a été accusé de deux hérésies tout au moins, rationalisme et hermésianisme, pour avoir parlé de Renan sans l'injurier. Volontiers, dans les journaux et dans les livres, on montre qu'on ne suppose dans les incroyants ni bonne foi, à aucun degré, ni aucune vertu naturelle. Il n'y a pas loin de là à leur dire des injures à la place de bonnes raisons : procédé toujours facile et où l'on croit voir une autre application de la méthode d'autorité.

Tout cela revient à dire qu'on manque chez nous de critique ; plus que cela : le nom et la chose sentent plus ou moins le fagot. Et cependant, comme le dit très bien M. Fonsegrive, l'esprit critique n'est qu' « une efflorescence de cette prudence intellectuelle que saint Thomas a si bien décrite quand il a parlé des vertus. Cet esprit critique si rare n'empêche pas d'ailleurs les affirmations énergiques et les fortes assurances. Il recommande l'inspection préalable du terrain pour savoir où poser les pas, mais par le fait même il commande de les poser fermement sur le terrain reconnu solide... L'esprit critique n'est pas le mauvais esprit, il est le bon esprit » (1).

(A suivre.) Louis GUÉRARD.

LETTRES ET BILLETS INÉDITS DE Mgr DE BELSUNCE

ÉVÊQUE DE MARSEILLE *(Suite)*

VI

Les souhaits obligeans que vous voulés bien faire pour moy, Monsieur, dans ce renouvellement d'année me sont une nouvelle preuve tres precieuse de vos anciennes bontés, je

(1) Journal *le Monde*, 17 février 1896.

vous en fais mon tres sincere remerciment et je vous assure que de mon costé je vous souhaitte toute sorte de bonheur et de satisfaction. Je vous felicite des benefices que vous avés reçu des mains de Mgr vostre Evesque; les petits presents entretiennent l'amitié. Je souhaitte qu'il en soit autant de ceux-cy et qu'ils soient un comencement qui ait pour vous d'heureuses suittes. J'ay vu avec plaisir le mandement de Mr l'Evesque d'Agen pour la publication du jubilé. Les louanges données au Saint Pere (1) ne m'ont pas surpris; nous luy avons tous donné celles que l'on ne peut refuser a sa singuliere pieté; d'ailleurs Mr le cardinal de Noailles en ayant fait un pompeux esloge dans son mandement, il n'y avait pas à douter que Mr d'Agen ne voulut l'imiter dans le sien (2). Mais ce qui m'a resjoui infiniment (3), est de voir le mesme Mr d'Agen qui sous Clément XI m'a honoré de ses injures pour avoir dit que nous sommes pasteurs à l'esgard des peuples et brebis à l'esgard de Pierre, et pour avoir avec toute la catholicité donné au Pape la qualité de vicaire de Jesus-Christ sur la terre, lui pretendant que le Pape n'est que le premier vicaire, et le plaçant je ne sçai dans quel rang; de voir, dis-je, sous Benoist XIII, le mesme Prelat, oubliant ses nouveaux principes, revenir aux anciens et reconnoitre le Pape pour un pasteur et pour vicaire de Jésus-Christ en

(1) Benoît XIII (1724–1730).

(2) Mgr Hébert passait pour être tout dévoué au cardinal de Noailles, archevêque de Paris, qui avait été son protecteur (d'après Saint-Simon, il lui avait fait donner l'évêché laissé vacant par le décès de Mascaron). Ce fut l'archevêque de Paris qui sacra l'évêque d'Agen, le 6 avril 1704.

(3) Ce passage a été reproduit jusqu'à « *vœux bien sincères* », par Dom Bérengier (t. I, p. 385, note 1), sous le texte suivant : « Il se fit un devoir [H. de Belsunce allant en 1724 en Agenais] de saluer Mgr Hébert qui n'était pas loin de revenir à des sentiments plus catholiques sur la Constitution *Unigenitus*, et qui n'avait pu s'empêcher de rendre son amitié à son ancien vicaire général devenu le héros de la peste de Marseille. » Dom Bérengier ajoute que Mgr de Belsunce ne manqua pas d'aller à Born, à Castelmoron, et de visiter le curé de Saint-Hilaire, « son fidèle correspondant ».

terre, sans y mettre la ..... (1) addition de premier; cela me fait esperer un changement pour lequel mon tendre attachement pour Mr d'Agen me fait faire chaque jour des vœux bien sinceres. Si l'acceptation du cardinal est reçue je ne doutte pas que Mr d'Agen n'y adhere. Le Pape d'abord l'a reçue avec bien de la joie, ensuite il l'a remise au Saint Office pour examiner s'il doibt s'en contenter; nous attendons avec impatience ce qui en sera decidé, priant le Seigneur de faire enfin cesser le souslevement et de donner par une sincere soumission la paix dont la France seule ne jouit pas. Les dernieres lettres de Rome disent que le Saint Office a demandé au Pape si dans le bref adressé aux professeurs jacobins il a parlé en Pape et que Sa Sainteté a respondu que non; ce qui calmera aparemment certains esprits. Je croyois que ce bref feroit revenir les appellans de bonne foy; mais come il n'y en a point aparemment, pas un n'est encore revenu. Il faut esperer que les esperances qu'a eu le Saint Pere en donnant par escrit ce que Clement XI avoit declaré mille fois verbalement, ne seront pas vaines et que tout se reunira; c'est ce que nous devons demander sans cesse au Dieu de paix et de consolation. Je suis occupé a une mission generale que je fais icy avec mes amis les Capucins. Il y a plus de trente et cinq jours qu'elle dure et chaque jour j'ay exhorté au moins une fois et souvent deux. J'espère que je continuerai ainsi les sept semaines entieres, cependant un comencement de rhume me fait peur. Je vous demande mille et mille complimens pour M. le grand archidiacre. Je vous en demande pour M. de Gardès que je fus sensiblement mortifié de ne pas voir a Agen ou de ne l'avoir vu que sans le connoitre (2). Se plaindroit-il de moy! Il auroit grand tort assurement. J'ay l'honneur d'estre avec un tres sincere atta-

(1) Ici une épithète bien peu lisible puisque Dom Bérengier n'a pas réussi à la déchiffrer et a été obligé de passer par dessus, sans indiquer la difficulté non vaincue.

(2) Pendant le séjour de l'année précédente.

chement, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur. HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 12e [janvier] de l'an 1725.

VII

Je suis bien persuadé, Monsieur, que vous avés assés de bonté pour moy pour me plaindre dans ma juste douleur (1). Je vous en remercie de tout mon cœur et je vous demande instament (*sic*), la continuation de vostre amitié et de vos saintes prieres. Vous ne pouvés me la refuser sans injustice puisque l'on ne peut estre avec plus de sincerité que j'ay l'honneur de l'estre, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur. HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 22e juil[let] 1728.

VIII

Vous me devés faire une restitution, Monsieur, mais je n'ay garde de desirer que vous me la fassiés de longtemps, c'est d'une messe dite pour vous, croyant que vous fussiés mort. Vous croyés bien que je souhaitte que vous soyés bien des années mon desbiteur a moins que par generosité vous ne vouliés me rendre cette messe pendant ma vie pour demander a Dieu ses misericordes pour moy. Je ne sçay, Monsieur, ce qui a donné lieu au bruit qui a couru, mais l'on me manda que vous estiés mort subitement dans l'eglise, et je puis vous assurer que cette nouvelle que je reçus a la fin de novembre pendant mes visites, m'affligea sensiblement et troubla mes operations de visites que je rends missions sesjournant plu-

(1) Le père de l'évêque, le comte Armand-Louis de Belsunce, sénéchal de l'Agenais depuis 1699, était mort en son château de Born, le 23 juin précédent, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Notons, en passant, que Jules Andrieu dans la *Liste chronologique des sénéchaux d'Agenais* imprimée à la fin du tome II d'*Une province à travers les siècles* (Agen, 1893, p. 292), abrège de douze ans la durée du sénéchalat d'Armand de Belsunce, qu'il place entre ces dates extrêmes : 1699-1716.

sieurs jours partout et y faisant et faisant faire les exercices de missions. A mon retour la nouvelle de vostre resurrection m'a causé une joye qui m'a dans un moment fait oublier toutes mes fatigues. Ces bruits là alongent la vie, disent certaines gens, je le souhaitte à vostre esgard de toute l'estendue d'un cœur accoustumé depuis bien des années a former des vœux pour vostre bonheur. Je n'ai pu sçavoir ce qui s'est passé chés vous depuis la mort de vostre pauvre Evesque (1) ni quel a esté son testament. Vous devés estre bien persuadé que je ne vous oublierai point aupres de vostre nouveau Prelat (2), et qu'il ne tiendra pas à moi qu'il n'ait pour vous tous les sentimens que vous merités. Aimés moy toujours un peu, je vous en prie, et ne m'oubliés pas surtout dans vos saintes prieres.

J'ay l'honneur d'estre avec des remercimens dont la sincerité ne peut vous estre inconnue, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le [ ] decembre 1728.

IX

Je suis tres sensible, Monsieur, a ce que vous avés eu la bonté de me dire sur mon refus de l'Archevesché de Bordeaux (3); si j'avois cru pouvoir l'accepter, je me serois fait un grand plaisir de profiter des occasions propres à vous faire connoitre la sincérité de mon attachement. Dieu m'a placé ici; j'y dois rester (4) et n'en pas sortir par des raisons humaines, le Roy ayant la bonté de me laisser libre sur cela (5).

(1) Mgr Hébert était mort à Paris le 21 août 1728.

(2) Jean d'Yse de Saléon (novembre 1728-octobre 1735).

(3) Vacant par le décès de Fr.-El. de Voyer de Paulmy d'Argenson (25 octobre 1728).

(4) A rapprocher du mot fameux : « J'y suis, j'y reste. »

(5) Cette phrase a été citée par Dom Bérengier (II, 33). Le passage suivant (jusqu'à *se repentira d'avoir accepté*) a été reproduit (*ibid.*) dans la note 2.

Mon plus proche voisin, M. l'archevesque d'Aix (1), quoyque Provençal et âgé de soixante-quinze ans, est parti promptement pour Paris qu'il n'a pas balancé un instant d'accepter. Il faut avoir bon courage dans les circonstances presentes. Le poste qu'il quitte le mettant à la teste de toute la Provence pour le temporel, sera bien desiré. Je suis fort fasché de l'esloignement de ce prelat qu'aucun successeur ne remplacera (2), et je crains fort qu'il se repentira d'avoir accepté. Je ne vois pas Monsieur que vous puissiés avoir encore si tost M^gr vostre Evesque (3); il est encore a Castellane (4); il n'est point sacré et tout cela n'est pas l'affaire d'un jour. J'avois deux de ses religieuses revoltées qui ont fait une abjuration tres complete entre mes mains; et comme l'une des deux est ancienne et qu'elle estoit favorite et penitente de M^r de Senez (5) l'exemple sera utile et vient mesme d'estre suivi par deux autres exilées a Grasse. M^r d'Agen a tenu un sinode et tout le diocese de Senez s'est soumis (6). Ainsi il n'y a plus rien qui puisse, ce me semble, le retenir. On doit estre plus que content de son administration et j'espere que l'on le sera aussy a Agen, où cependant on ne se contente pas aisement puisque l'on l'estoit peu de M. de Mascaron malgré ses amabilités. Si M. l'abbé Seigneur attaque le testament de M. son oncle (7)

(1) Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille était archevêque d'Aix depuis 1708. Il fut transféré sur le siège de Paris en mai 1729 et l'occupa pendant près de dix-sept années, étant mort nonagénaire le 13 mars 1746.

(2) Le jeu de mot a souvent été répété.

(3) Nous avons vu que c'était M^gr Jean d'Yse de Saléon.

(4) Chef-lieu d'arrondissement des Basses-Alpes.

(5) H. de Belsunce veut parler de l'ancien évêque de Senez, Jean Soanen, privé de son siège deux ans auparavant (septembre 1727), et qui ne mourut octogénaire qu'en décembre de la même année. Un bibliophile très distingué, mon ami M. Paul de Faucher, possède, dans son riche cabinet de Bollène, un recueil de lettres inédites de l'ardent adversaire de la bulle *Unigenitus*.

(6) Le futur archevêque de Vienne avait été chargé de l'administration du diocèse de Senez pendant la durée de la censure dont Soanen avait été frappé.

(7) L'évêque Hébert.

il y a bien lieu de croire qu'il agit de concert avec M. de Capellane. Je plains bien M. Reverend; il a eu beau faire semblant de mespriser l'heritage; sa finesse ne lui a servi a rien; on le luy envie et je crois qu'il n'oubliera rien pour le conserver. Je compte que j'auray l'honneur de voir Mr d'Agen avant son départ. Je n'oublirai surement pas a luy parler de vous de mon mieux, aussy bien que de M. l'archidiacre et de MM. Gardès et de Fontenille auxquels je m'interesse toujours veritablement. J'ay l'honneur d'estre avec sincerité, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 20e mars 1729.

X

J'ay peu de credit, Monsieur. Je fais cependant dans ce moment ce que vous desirés de moi et je fais valoir que cette abbaye (1) est fondée par mes grands peres de Lauzun (2). Elle vaut peu et les bulles sont fortes (3); je desire que vous soyés content. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 4e juin 1729.

XI

Je vous rends mille graces, Monsieur, de la part que vous avés la bonté de prendre a ma nomination a l'abbaye de

(1) Il s'agit de l'abbaye de Gondon dont nous trouverons plus loin le nom écrit en toutes lettres. C'était une abbaye d'hommes, de l'ordre de Citeaux, établie sur la paroisse de Monbahus, canton de Cancon.

(2) On sait que par sa mère, Anne de Caumont, H. de Belsunce descendait des anciens seigneurs de Lauzun, lesquels étaient aussi seigneurs de Monbahus et autres lieux. L'abbaye de Gondon fut fondée au commencement du XIIe siècle, par les religieux de Cadouin, le fameux monastère périgourdin, sur un terrain appartenant aux Caumont, déjà, à cette époque, seigneurs de Lauzun, de Monbahus, etc.

(3) Le saint évêque veut dire : Le prix des bulles est élevé.

Saint Arnould de Metz (1); je ne m'y estois pas attendu; je ne connois point encore cette abbaye, mais tout m'apprend qu'elle est magnifique (2). J'ay cru ne devoir pas en avoir tant; aussy je me suis desmis de l'abbaye de Montmorel (3) qui me rendoit neuf mille livres quittes et qui fera sans doute plaisir a quelqu'un qui en fera un meilleur usage que moy. Je vous prie de m'aimer toujours un peu et de ne douter jamais de la sincérité avec laquelle j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le [ ] aoust 1729.

XII

Je ne puis, Monsieur, vous exprimer la joye que j'ay ressenti en recevant vostre lettre. L'on m'avoit mandé une seconde fois vostre mort et dans un destail qui me l'avoit fait croire veritable; je vous avois donné des regrets tres sinceres et presque tous les jours recommandé à Dieu dans mon *memento* des morts et dit des messes pour vous. On ne s'estoit point desdit de cette fausse nouvelle. Jugés de ma surprise et de ma joye en recevant ce matin une lettre du cher abbé de Saint Amans. Ces bruits prolongeront vos jours. Je voudrois bien pouvoir contribuer à les rendre plus heureux, mais je suis un serviteur tres inutile.

Vous me demandés pour un forçat, Monsieur, des choses quasi impossibles; je feroi tout ce qui se pourra faire dès que nos galeres seront revenues; celles qui sont en mer portent

(1) Ce fut le 28 juillet 1729 que l'évêque de Marseille fut nommé abbé commendataire de cette abbaye (de la congrégation de Saint-Vannes).

(2) Le revenu de l'abbaye atteignait presque 22,000 livres.

(3) Dom Bérengier, qui a reproduit une grande partie de ce billet (t. II, p. 36), ne dit rien de cette obscure abbaye. J'ai le regret d'être obligé d'*imiter son silence*. Le pieux auteur maltraite fort Tabaraud en une note sous ce billet : « Le janséniste Tabaraud prétend (notice sur notre Prélat, Biographie Michaud) qu'il eut trois abbayes à la fois en commende. On voit qu'il se trompait ou qu'il mentait sciemment. »

la personne à qui je m'addresse d'ordinaire pour ces sortes de choses. J'oubliois de vous dire que l'on a respondu à ma lettre pour vous d'une maniere a me faire esperer que l'on aura esgard à ma priere, mais il ne faut croire rien tenir que lorsque l'on le tient en effet et des deux mains. J'ay l'honneur d'estre vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 12e septembre 1729 (1).

DE BORDEAUX EN BOSNIE ET RETOUR

1-26 SEPTEMBRE 1896.

Lettres d'un Gascon à un de ses amis (Suite).

VI

Du forum de Pola, 11 septembre, vendredi.

MON CHER AMI,

Voilà qui sent son Romain de très loin. Et pourtant ce n'est ni de Rome, ni même de Pola que je veux vous entretenir aujourd'hui. Mais puisque cette petite ville me laisse quelques loisirs, je vais peigner un brin les notes échevelées que j'ai prises à Venise et vous les envoyer.

Je viens d'acheter, dans cette intention, des timbres. Et ce n'a pas été chose aussi facile que vous pourriez bien le croire. La monnaie autrichienne est, à l'heure présente, horriblement compliquée : les florins, les couronnes, les zwanzigs, les kreutzers, les sous, les guldens, les hellers s'embrouillent si bien, que j'y perds le peu d'allemand que je sais. Ce devait être ainsi chez nous quand on comptait encore par sous et

(1) Le destinataire a résumé en note ce document sous cette forme très peu élégante : « Lettre de M. de Marseille au sujet que j'avais passé pour mort à Marseille. »

deniers, en même temps que par francs et centimes; car ma grand-mère m'a toujours dit que c'était hérissé de difficultés insolubles. — Et comme j'essayais de comprendre, et de débrouiller ce chaos, quelqu'un me dit que je perds mon temps et que c'est inintelligible. J'en prends mon parti. Et je vais m'installer à l'une des tables du plus riche café de la place de Pola, sous des orangers, en face d'un vieux palais vénitien très beau. Déjà de nombreux « Sénégalais » s'y reposent et boivent, les ecclésiastiques comme les autres, — je dis comme et non pas plus. — J'ai demandé, contrairement à mes habitudes, une boisson excitante, afin que cela me donne des idées et du montant; car je me sens bien las. Et, tout en buvant à petits coups, je vais éplucher Venise.

Venise. Lundi soir, 7 septembre.

... Trois heures. Il n'est que temps de descendre à terre. Et, puisque ma journée est si compromise, autant vaut la perdre tout à fait. J'irai donc la finir au Jardin public. Sa verdure me tente. Il y en a si peu à Venise! Je ne dois pas oublier non plus que c'est Napoléon qui a créé ce jardin, sur les ruines de plusieurs couvents. C'est à lui que nous devons cet ombrage. Mon patriotisme se trouvant ici d'accord avec ma fantaisie, j'irai sous les acacias et les platanes soigner ma fièvre, la mettre au frais. Ainsi je me rapprocherai du Lido, — mon rêve! — et une échappée de mer s'ouvrira, j'espère, à mes regards, sous la radiation du soleil couchant, comme une porte d'azur et d'or sur l'infini. Or, le plus petit brin d'herbe, la plus étroite bande de ciel bleu, le plus mince filet d'eau, m'ont toujours plus fait rêver que les plus beaux édifices du monde. A demain donc les palais. Commençons par sacrifier à la nature. C'est rendre hommage à Dieu.

On m'a dit que je trouverais là le seul cheval et l'unique voiture qui soient à Venise. Cela vaut qu'on y aille voir, si ce n'est pas une gasconnade. Car un cheval, ici, est une pièce de curiosité au moins aussi rare qu'une autruche chez nous. J'espère, au surplus, y avoir sous les yeux un assortiment de

types assez complet. Le lundi, le *popolino*, le menu peuple, celui de Castello surtout, qui est un des plus anciens de Venise, se rend volontiers au jardin.

Je profiterai de l'occasion pour infléchir un peu à gauche et rendre visite à l'Arsenal, qui est tout proche. — Entrez, *signor*, me dira-t-on, et nous vous ferons voir : l'armure de Henri IV, l'*ostacolo* de Carrara (vous demanderez au président de Brosses ce que c'est); le casque d'Attila. — *Grazia*, *signor*, répondrai-je; ce que je veux voir, moi, n'est pas dedans.

— C'est ce vieux lion de marbre, frère ou cousin de ceux de Mycènes, qui garde la porte, commodément assis, depuis des siècles, sur son derrière et solidement arc-bouté sur ses pattes de devant. Je n'ai pas besoin de vous dire que c'est Morosini qui l'a transplanté là, sans vergogne; Morosini, le Péloponésiaque, l'insigne pillard, le dévastateur forcené; Morosini, dont les bombes ont fait une plaie encore béante au Parthénon; Morosini, dont on conserve précieusement, à l'un des coins de l'Acropole, mêlés à d'autres, — et comme une pièce à conviction, — les boulets de pierre qu'il a fait grêler, dru, sur le rocher sacré; Morosini enfin, dont on pourrait dire, avec beaucoup plus de vérité que des Barberini, sinon avec autant de bonheur, que ce que n'avaient pas fait les barbares, il l'a fait : *quod non fecerant barbari fecit Morosini*. Bref, ce me sera une occasion nouvelle de pester contre Morosini... Mais, j'y pense : si Morosini avait laissé où il était (et on n'en sait rien) ce lion-là, lord Elgin, plus tard, ne se serait certainement fait aucun scrupule, l'ayant découvert, de le voler. Et, à tout prendre, je l'aime encore mieux à Venise qu'au British Museum. — Voilà beaucoup d'encre pour un lion!

Je pourrai aussi, si le cœur m'en dit, pousser route jusqu'à San Pietro di Castello, l'ancienne église patriarcale, bâtie sur l'îlot du même nom. J'aperçois d'ici sa tour carrée, qui penche. On y conserve un siège de marbre qui passe pour avoir été la chaire de saint Pierre à Antioche. *Credat Judæus Apella*. Je suis aussi sceptique là-dessus que sur le siège de Plutarque à Chéronée et le tombeau de Virgile au Pausilippe.

Fort heureusement rien de tout cela n'est article de foi, — au contraire.

Ce soir donc, par hasard, j'ai un plan. Mais, hélas! que l'homme sait peu ce qu'il fera!

***

... Je me mets dans une de ces petites barques longues et étroites, nommées *gondoles*, « bien nette, couverte de tapisserie et de beaux tapis velus dedans pour se seoir dessus ». Cela n'a pas changé depuis Commines, qui en parle ainsi, en sa langue savoureuse. De plus en plus, je trouve à ces gracieux esquifs d'un noir d'ébène du rapport avec de beaux hannetons renversés sur l'eau, le ventre au soleil. J'ai aussi pensé en les voyant, — et toutes proportions gardées — à ces curieux bateaux de Vikings, dont on conserve encore, au Musée ethnographique de Christiania, les précieux restes : Ils sont noirs aussi, leur proue est haute et recourbée; on les gouvernait par le côté. Et voilà les Vénitiens soupçonnés d'avoir copié les Normands. Comme je m'étonne de l'apparente instabilité de ces fragiles nacelles, on me dit qu'il est inouï qu'elles aient versé, tant leur équilibre est parfait. Elles glissent sur l'eau, moelleuses, et avec un léger balancement pareil au voluptueux roulis de nos wagons de luxe, suspendus sur leurs lits de ressorts à coussins. Rien n'est plus propre à vous induire en rêverie et à vous incliner doucement au sommeil. — Le gondolier, lui, manque totalement de caractère. C'est un vulgaire batelier qui ne diffère en rien des nôtres. Il parle peu et mène paresseusement sa barque sur un rythme très lent et berceur aussi. Son vieux costume classique n'est plus guère qu'un souvenir : on ne le voit aujourd'hui qu'au Musée civique, ou à l'Académie, sur les toiles de Gentile Bellini...

Au quai, on trouve toujours un désœuvré qui, avec une gaffe, assujettit la gondole, et un complaisant qui vous donne la main. Autant de services rétribués, — pas bien grassement. On donne à ces pauvres diables une obole, comme aux

swæpers qui, à Londres, là où les rues coupent les trottoirs, balaient devant vous la poussière ou la boue. — Le gondolier tâchera, bien sûr, de vous carotter sur la monnaie. C'est son métier à lui de vous tromper; c'est votre affaire à vous d'y prendre garde. Soyons juste pourtant. Les gondoliers vénitiens, comme voleurs, sont à cent brasses au dessous des marins corfiotes qui seraient eux, comme vous savez, les plus Klephtes des Klephtes, si les Napolitains n'existaient pas.

Enfin me voilà déposé — comme une très vulgaire chose — au quai des Esclavons, qui étend là, tout le long de la façade de Venise, pareil à une marge, son dallage gris de pierres d'Istrie coupé seulement de quelques ponts. *La riva dei Schiavoni!* Ce nom à lui tout seul évoque déjà tout un côté glorieux du passé vénitien. Pour nous qui allons, dans quelques jours, border la côte des Slaves, c'est un pied-à-terre tout indiqué, le premier qui s'impose.

En face de moi, au débarqué, un monument quelque peu tapageur, derrière lequel gondoliers et *facchini*, moutards aussi, se mettent à l'ombre, comme chez nous les cochers derrière leurs voitures ou près de leurs bêtes, quand elles ne sont point trop maigres. Sur un socle énorme, un grand cheval de bataille en bronze porte un cavalier de même métal qui pose devant la postérité, raide et froid, dans une attitude de commande, — figé. C'est Victor-Emmanuel, le Libérateur, le Père de la patrie, l'Auguste des temps nouveaux, l'héritier de son sceptre, quoique non pas tout à fait de son vaste empire, y ajouterait-on même la conquête du roi Humbert, l'Érythrée. — Est-ce une souscription populaire qui a valu au nouveau César ce monument? — Je souhaite que non, pour l'honneur des Vénitiens. On ne fait pas si vite et si aisément, avec une si épicurienne résignation, le sacrifice de son indépendance. On ne sort pas des serres de François-Joseph pour s'aller jeter en enfant perdu dans les bras de Victor-Emmanuel, au risque de s'y faire étouffer. On peut bien subir un maître : on ne lui élève pas de statues. Il y a des peuples que la liberté a faits grands et qui ne doivent jamais l'oublier.

Et c'est pour cela que les Grecs, même modernes, sont tant de mes amis. Ils n'ont jamais complètement désespéré de prendre un jour leur revanche. Même lorsqu'ils étaient des esclaves d'esclaves, comme dit Byron, il y avait, à Byzance, des Phanariotes qui essayaient de ressaisir par la ruse le pouvoir, puisqu'ils ne le pouvaient par la force, et de rentrer honorablement chez eux; — dans les gorges impénétrables du Pinde et du Taygète, des Palikares rêvaient de la délivrance et se grisaient de liberté à l'air pur des cimes; — dans les îles, d'intrépides pirates, marins de Syros et d'Hydra, prélevaient l'impôt sur les navigateurs, en vrais rois de la mer. — Et aujourd'hui que les vieux morts de Chéronée ont secoué la poussière que les siècles avaient amoncelée et étendue sur eux comme un pesant linceul, maintenant que le vieux lion de marbre des Thébains, déterré aussi, va se ressouder sur son piédestal, on est tout étonné, en parcourant la Grèce, que les Turcs, après tant d'années de domination, y aient laissé si peu de traces : des casernes, quelques lambeaux de routes, en Thessalie quelques débris de mosquées, et c'est tout, — avec beaucoup de ruines. Mais les vieux chants romaïques continuent à parler de jeunes filles ravies, d'âpres luttes et de sombres vengeances. Tout mioche est déjà un Tyrtée qui sait, en de longs neumes traînants et nasillards, égrener des chansons guerrières. Et, à part quelques rares *ta-ra-ra-boum-dé-ré*, entendus (*horrendum !*) au pays de Pindare, la Grèce ne résonne guère, même aujourd'hui, que d'odes patriotiques où le sentiment s'exalte et le cœur s'enflamme. — Les fils de l'Hellade plus fièrement que jamais inclinent la tête sur l'épaule, se serrent la taille, cambrent leur poitrine. Et ils papotent toujours, comme au temps de Démosthène, avec les mêmes beaux gestes arrondis. Sans doute, Aristophane, s'il revenait, ne reconnaîtrait plus dans les *gommeux* du Stade les causeurs de la Pnyx. La fierté des néo-Grecs ne va pas sans une certaine ostentation gauche, sans quelque exubérance grotesque. Mais le sentiment d'où elle émane, le passé sur lequel elle repose, vaut mieux et commande le respect.

A Venise, rien de pareil. Les gens m'y ont paru terriblement résignés. On n'y entend même plus, comme autrefois, les stances à demi chevaleresques du Tasse, — ou c'est un plaisir qui se paie. La reine des lagunes, la fière cité libre, est maintenant loyaliste et serve. Elle constitue un des plus beaux fleurons de la couronne du roi Humbert; et l'anneau d'or que le doge jadis jetait, en signe d'alliance, dans l'Adriatique, elle l'a passé, l'an dernier, au doigt de Rome en envoyant aux stupides et glaciales fêtes du 20 septembre — si cruellement expiées depuis — une délégation. Seuls les Napolitains ayant, en leur qualité de méridionaux, la tête plus chaude, ont, sans ambages, refusé de s'y faire représenter, et moins sans doute par amour du Pape qu'en haine de Rome et par dépit de leur vieille royauté abolie. Venise a montré moins de courage, bien qu'au fond elle pense comme Naples et jalouse Rome aussi. Mais la dissimulation est chez elle une vertu de race qu'elle n'a point perdue avec le sceptre. En revanche, elle affiche assez ouvertement son peu de sympathie pour les Français : il ne faut pas nous attendre ici à d'autres acclamations que celles des folles de l'îlot San Clemente. Elle ne déteste pas moins l'Autriche. Et il y a sans doute de bonnes raisons à cela. Mais tout de même, elle a tort. Les Français, depuis Candie, et après Sadowa, ont, il me semble, acquis quelques titres à sa gratitude; et l'Autriche, si elle ne possédait pas Trieste, Venise ne serait plus rien, — qu'un délicieux bijou, toujours, un merveilleux épanouissement d'architecture vieillotte au sein des eaux, un riche bouquet de noce fané, sous une cloche de cristal... Mais je m'oublie. Je ne devais vous envoyer qu'un sec journal et je disserte. La fièvre, mon cher, la fièvre !...

***

... Aux quatre pans du socle, des bas-reliefs très en bosse et très expressifs, qui respirent les combats. Comme le soleil me rongeait la nuque à belles dents et de façon inquiétante, je ne m'y suis pas arrêté.

Plus loin, sur une maison du quai, une plaque de marbre attire mon attention. Elle m'apprend que Pétrarque a habité là. Oh! la bonne surprise! Je m'attendais si peu à trouver Pétrarque sur la route du Jardin public! Et l'excellent compagnon que me voilà! J'ai éprouvé à le rencontrer autant de plaisir que l'on en peut goûter à revoir un vieil ami, un compatriote, sur un sol étranger. Car Pétrarque, ici, c'est pour moi une vision de la patrie, une évocation de la poétique Provence et de la fontaine de Vaucluse, un peu d'eau fraîche par conséquent et un peu d'ombre pour la route, jusqu'au Jardin, — un agrément pour le cœur et une occupation pour l'esprit.

Ce bon Pétrarque! Il a donc vécu là, sous cet humble toit, près des échoppes des marins. Lui que l'on proclamait, malgré qu'il en eût, « le roi des poètes italiens », que ses contemporains plaçaient au dessus de Boccace, au dessus même de Dante, se trouvait bien dans ce galetas, à condition que la lagune aux reflets changeants, aux horizons infinis, se mirât dans ses yeux.

Plus que vos beaux palais ma mansarde m'est chère,

aurait-il pu dire, lorsque, plus tard, on lui donna une demeure plus digne de lui; — car pour un amant de la nature, il n'y a en effet rien de mieux que d'habiter là.

J'imagine que plus que les autres villes aussi Venise avait dû lui plaire, — plus que Florence et que Milan, plus même qu'Avignon, puisqu'il légua à la cité « reine » ce qu'il avait eu — après Laure — de plus cher au monde, ses livres. Et les Vénitiens, plus tard, ne crurent pas trop faire, en commandant à Sansovino lui-même un palais, pour abriter la bibliothèque de celui à qui une modeste chambre sur les quai savait suffi. — Ce palais n'est autre que la *Libreria*, qui fait face au palais des Doges, sur la Piazzetta, — et n'a pas à en rougir.

Donc, vous le saurez, Pétrarque est de mes amis, encore que sa vie, non plus que ses œuvres, ne soient absolument

irréprochables. Surtout n'allez pas tout de suite crier au scandale. Notre illustre compatriote, Clément V, en fit bien, si je ne me trompe, son familier et l'ornement de sa brillante cour d'Avignon. Je ne me tiens pas pour obligé d'être plus austère qu'un pape.

D'ailleurs, rassurez-vous. Si j'ai Pétrarque en si singulière estime, ce n'est précisément ni parce qu'il fut l'amant de Laure, — amant platonique, dit-on, ne le pouvant être d'autre manière, — ni même parce qu'il a chanté en de beaux vers la fontaine de Vaucluse, cette petite cuvette d'eau bleue, qui est notre Castalie à nous, au pied d'autres Phadriades, — et que j'aime bien.

Il y a à cette prédilection des raisons plus générales et plus sérieuses, d'ordre moins sentimental. Et ce sont ces raisons justement que je repassais en mon esprit, regardant de droite et de gauche, par conséquent fort distrait, tandis que, de compagnie avec Pétrarque, j'allais au Jardin public.

***

D'abord Pétrarque est nôtre, s'il est à quelqu'un. Et soyons-en fiers. Arezzo l'a engendré, mais Avignon l'a reçu. C'est chez nous qu'il a donné ses premières fleurs et ses fruits les plus savoureux. La Provence a été sa véritable éducatrice; elle a, plus que le grammairien de Pise, façonné son génie. Pétrarque fut l'héritier du luth de nos troubadours avant de l'être de la cithare des aèdes. Ou plutôt c'est tout un. Sa *canzone* est fille de nos chansons et il n'est pas prouvé que le sonnet lui-même, dont on lui attribue la paternité, ne fût pas une de ces mille formes compliquées sous lesquelles nos poètes du XII^e^ et du XIII^e^ siècle cachaient la pauvreté de leurs idées. Il lui aurait seulement donné sa dernière et définitive façon. Il l'aurait poli et ciselé. Il en aurait fait, sur le patron de la fontaine de Vaucluse, une coupe d'un merveilleux travail, — propre à recevoir ses larmes; un vase de prix à l'usage des esprits fins et des âmes tendres.

Mais ne chicanons pas. Restituons Pétrarque à l'humanité.

Il lui appartient. Il en a renoué la trame et il a travaillé plus que personne à répandre dans le monde ce vieil esprit grec, qui fut de tous le plus humain.

On a beaucoup médit de cet esprit-là, parce qu'il eut le malheur d'être païen, comme s'il y pouvait quelque chose, et sans songer assez peut-être que, par voie d'épuration et avec le seul secours d'une raison très haute et d'un sens très droit, il avait engendré des doctrines et des formes qui, de toutes celles qui étaient nées en dehors des idées monothéistes, s'en étaient rapprochées le plus et y revenaient avec Socrate, Platon et Aristote, comme à leur source. — Je sais, dans Homère, tel discours d'Ulysse à Nausicaa, délicieux et bref, qu'un prêtre catholique pourrait adresser, le jour de leurs noces, à de jeunes époux, sans y presque rien changer. N'est-ce pas dans Homère encore que nous lisons cette admirable parole d'Alcinoüs, dont tous les pasteurs des peuples devraient bien s'inspirer : « Le parti de l'humanité me paraît toujours le meilleur »; et cette autre de Nausicaa : « Les pauvres et les étrangers sont sous la protection spéciale de Dieu (*Dios*, dans le texte); quand on ne leur donnerait que peu, ce peu lui est toujours agréable »? — Il me semble qu'il y a, dans l'Écriture, quelque chose de pareil, et que c'est très beau cela dans la bouche d'une païenne. Je me souviens aussi d'un chant de l'Odyssée qui commence par ces mots : « Ainsi priait Ulysse. » Ma jeune imagination s'en émut autrefois. — Ils priaient donc, les païens? me disais-je. — Eh! mais Ulysse, dans l'Odyssée, ne fait guère autre chose, tout le long du jour. Une carmélite ne pousse pas vers Dieu plus d'élancements ni d'oraisons jaculatoires. Et Énée donc! — Tenez, j'en ai honte parfois.

Et si je ne cite qu'Homère et, dans Homère, l'Odyssée, c'est que le héros de ce poème incarne, a-t-on dit, dans la perfection le vieil esprit grec, — et je le crois. — Mais que de pensées élevées et de sentiments nobles ne pourrait-on pas relever aussi dans d'autres auteurs et particulièrement dans Sophocle! Quel homme ce Sophocle! Quelle intelligence et quel cœur!

Quelle sérénité dans toute son œuvre! Son âme plane à des hauteurs où la passion n'atteint pas. Et faut-il donc condamner en bloc une société et un esprit qui ont créé, — puisqu'il faut choisir, — les deux idéales figures d'Antigone et d'Iphigénie, qu'illumine un rayon divin? Laissez-moi vous dire, là! toute ma pensée. Je ne désespère pas, si un jour le bon Dieu me met en son paradis, de trouver, sous les palmiers de l'Éden, beaucoup de ces païens que l'on maudit : pas Euripide, non, c'est un voltairien; ni Aristophane, il est trop « porcin »; mais Homère, quel qu'il soit, aveugle ou non; mais Platon, mais Sophocle, Sophocle surtout, mon cher Sophocle! Et bien d'autres sans doute, — parmi lesquels Virgile, — auxquels il aura été, je pense, moins demandé, parce qu'ils auront aussi moins reçu. Ceux-là... je les canonise!

***

Remarquez donc que les Romains, tant que l'influence grecque n'a pas agi sur eux, ont été des sauvages, à peu près tous, très braves, très pratiques, incomparablement pratiques et de sens rassis, — de vrais Anglais, à ce point de vue, — mais sans culture et sans idéal. Leur âme était aussi pierreuse et embroussaillée que leur sol. Mais à partir du v^{e} siècle de leur histoire, l'hellénisme s'infiltre et gagne. Le goût des lettres s'implante dans le Latium et, de là, rayonne dans tous les sens. Les vieux Romains, dont les instincts sentaient la louve, finissent par s'humaniser à leur tour et produisent des œuvres qui, plus que leurs conquêtes, devaient leur assurer l'immortalité. Il fallut, il est vrai, trois siècles, bien près, à la civilisation athénienne pour se recréer en eux, presque dans sa plénitude, pour polir et percer leur écorce rugueuse, pour les transfigurer et changer leur parler rude en la cire molle des Toscans. Mais aussi quelle distance d'Ennius à Virgile et de Caton seulement à Mécène ou à Cicéron!

Que cette influence se soit étendue plus en surface qu'en profondeur, j'en tombe d'accord. La plèbe romaine y a échappé

presque autant que les ilotes, bien que l'affranchissement, au siècle d'Auguste, soit peut-être devenu plus fréquent. Mais le peuple n'en continue pas moins, c'est vrai, à préférer le cirque au théâtre, Labérius à Térence. Virgile seul trouve grâce à ses yeux et on consent à l'applaudir, mais une fois, en passant. Autrement les batelages, les combats de bêtes ou de gladiateurs, les bouffonneries assaisonnées de gros sel, les farces de haute graisse, — mimes ou atellanes, — sont encore ce qui intéresse le plus. La populace a sa langue, qui n'est pas celle de Virgile, et elle reste très altérée de sang, très avide d'émotions fortes, toujours. — L'art n'a jamais volé bien haut, ni guère de ses propres ailes. L'architecture, quand elle ne reproduit pas servilement les formes grecques, est lourde et massive, très imposante quelquefois, mais sans grâce. Passé certaines couches de la société et certaines limites, l'humanisme grec rencontre le roc vif et s'y émousse. Les Hellènes auront eu seuls ce privilège — avec les Vénitiens — d'avoir été à la fois les marchands les plus habiles du monde et d'inimitables artistes, de réconcilier l'esprit avec la matière, l'idéal avec les habitudes pratiques de la vie.

Je suis donc, autant que personne, disposé à reconnaître que les lettres, « cultrices » de l'esprit, ne suffisent pas toutes seules à humaniser, encore que je n'accepte pas non plus tout le mal qu'on dit d'elles, ni toutes les méchantes conséquences dont on les veut rendre responsables. On a remarqué que les époques les plus glorieuses pour l'esprit humain ont aussi été souvent les plus moralement tristes, et on n'a pas manqué d'en rejeter la faute sur les sciences, les lettres et les arts. *Cum hoc, ergo propter hoc.* Demandez plutôt à Rousseau. On n'a pas assez fait attention que la sauvagerie des siècles barbares est bien une sorte d'immoralité aussi et que le luxe énervant, le farniente dégradant des siècles de prospérité suffisent, dans une large part, à expliquer le relâchement des mœurs et le dévergondage de l'esprit.

Mais il n'est que trop certain aussi que l'esprit peut, infatué de lui-même et plein de morgue, se retirer et s'isoler dans

sa tour d'ivoire, consommer le divorce avec le cœur et lui refuser sa lumière; que le cœur à son tour et le premier (c'est le cas le plus fréquent) peut provoquer une rupture violente, faire ménage à part, se constituer une petite philosophie indépendante et pratique et un arsenal de raisons que la raison ignore ou désapprouve. — Et voilà la discorde au sein même de l'individu, voilà comment, avec un sens très droit, on peut cependant aller de travers. — L'instruction seule n'est pas un plus sûr garant de paix sociale. D'abord elle aura beau se faire toute à tous, s'enfler et se travailler, se trémousser et se répandre, elle ne parviendra jamais à niveler les intelligences. Or la supériorité intellectuelle ne sera pas mieux venue auprès des sots et des incompris, que la richesse auprès des indigents et des paresseux. Nous pardonnons si difficilement aux autres d'avoir plus d'esprit que nous! Force nous sera donc de ne pas supprimer cette inégalité et de tabler sur elle, si nous voulons raisonner juste. — J'ajoute que l'instruction, élevant le niveau intellectuel de la masse, excitera chez elle une foule de convoitises et d'appétits autrefois inconnus, avivera par conséquent la lutte des classes, augmentera le nombre des sacrifiés et des mécontents, de ceux qui, ayant des ailes, se sentiront condamnés à ramper, qui, doués d'une intelligence vive, se verront contraints d'être valets. De là, la révolte des ilotes en Grèce et des esclaves en Italie; de là le socialisme, le communisme, l'anarchisme... chez nous. Car enfin l'inégalité des conditions me semble un mal tout à fait nécessaire et irrémédiable, puisqu'elle est basée sur l'inégalité même des esprits, absolument irréductible, celle-là, sur la diversité des tempéraments et sur beaucoup d'autres choses encore; — et la résignation, d'autre part, deviendra une vertu d'autant moins commune qu'elle n'aura son prix et sa récompense ni ici, ni ailleurs, ni maintenant, ni plus tard. — Et c'est pourquoi Voltaire, qui est bien un des hommes les plus détestables que je connaisse, parce que je ne pense pas qu'il y en ait jamais eu de plus faux : « Chut! disait-il, quand

à table ses amis traitaient avec trop d'animation certaines questions délicates, nos valets pourraient nous entendre » ; — et qu'il n'est pas bon qu'un valet soit trop intelligent, ni trop instruit, si l'on veut être bien servi. Les Epidicus, les Figaros, et leurs pareils, seront toujours des gens dommageables à leurs maîtres, et dangereux pour l'État.

***

Les Grecs le savaient. C'est en bourrant l'esprit humain de religion et de lois, en donnant à la loi, comme à la Divinité elle-même, une puissance irrésistible et un caractère fatal, qu'ils ont réussi à gouverner les hommes, — tous les hommes. La famille, la cité, la société tout entière étaient imprégnées d'esprit religieux. Aussi, lorsque Socrate, avec les meilleures intentions du monde, s'attaqua aux vieilles fables, on l'accusa d'impiété et d'immoralité. Il relâchait, sans s'en douter, le lien social en même temps que le lien religieux, seul capable de donner à un pays si morcelé, composé d'éléments si divers et toujours en lutte, un peu d'unité et de cohésion.

C'est qu'en effet la communauté de croyances, une foi et un *Credo* uniques, importent plus qu'on ne pense à la paix sociale et à la prospérité d'un État. On ne saurait nier qu'en France, notamment, la religion n'ait puissamment servi à fondre les races et à parfaire cette merveilleuse unité, que le reste de l'Europe pourrait à bon droit nous envier. C'est au nom de l'idée chrétienne que se sont accomplis les gestes les plus brillants de notre histoire et les plus désintéressés. C'est l'idée chrétienne qui groupait sous les mêmes étendards des hommes divisés en tout le reste et opposés d'intérêts, à une époque où l'idée de patrie était encore bien vague ou bien étroite. — L'hérésie, au contraire, pour ce motif qu'elle est une révolte de l'esprit contre l'autorité de la science et de la raison, est une semeuse de discorde et une très funeste chose. Elle a hâté la décomposition de l'empire de Byzance ; elle a replongé dans la plus affreuse barbarie l'Afrique du

Nord et tout l'Orient, au point qu'il y a encore aujourd'hui, en pleine Europe, quelques provinces des Balkans dont l'accès est plus difficile et plus périlleux que la région africaine des Grands Lacs. L'hérésie, avec les Albigeois, a retardé chez nous la formation du royaume de France; elle a causé plus tard des divisions intestines et des luttes fratricides de partis. Le philosophisme du XVIII^e^ siècle nous a conduits à la Terreur. Le fanatisme musulman fait couler, de nos jours encore, des flots de sang... — Conclusion : il faut parquer les hérétiques et les exterminer en masse? — Mon Dieu, non, pas au moins pour le seul fait qu'ils sont hérétiques. Je ne suis ni aussi rétrograde ni aussi farouche que vous avez l'air de le croire. Je n'ai jamais eu la prétention ausssi sotte que vaine d'empêcher mon voisin de penser ce que bon lui semblera sur n'importe quel sujet, ni d'étouffer dans son cerveau — comme dans l'œuf — toutes les billevesées, excentricités et faussetés qui y pourront naître et germer. J'admets même la libre discussion, — loyale et honnête. Je la déclare bonne, et, si vous voulez, nécessaire. Il n'y a guère qu'à l'égard des Turcs que je professe des idées quelque peu radicales et intransigeantes. Je demanderais qu'on les reconduisît, sous bonne escorte, vers le grand désert de Gobi, d'où ils viennent; on en pourrait donner un certain nombre à leurs amis les Russes, pour peupler la Sibérie, et aussi aux Autrichiens, leurs ardents protecteurs, pour renforcer leur colonie de Bosnie-Herzégovine : ce serait un immense service rendu à l'Europe et à l'humanité. A cela près, je suis assez d'avis, moi aussi, comme Montaigne, que c'est mettre ses *conjectures* à bien haut prix, que d'en faire cuire un homme tout vif. Mais n'y a-t-il donc ici-bas que des conjectures? Et s'il y a des vérités incontestables, ou qu'il faut admettre tout au moins comme des postulats, ne leur accorderez-vous donc ni plus ni moins de privilèges et de protection qu'aux plus grossières erreurs? Et l'hygiène des esprits doit-elle donc moins importer à un État que celle des corps? — Je ne puis m'empêcher de constater aussi que nulle part, au moins en fait, la proclama-

tion des droits de la libre pensée n'a été suivie de celle de la libre action, son corollaire logique pourtant et nécessaire. Je remarque au contraire que partout et toujours elle a provoqué, à brève échéance, des lois d'exception. Au moyen âge, on brûlait ou on pendait les séditieux, quand on ne les noyait pas : aujourd'hui on les guillotine ; — c'est toute la différence. Encore même jadis on avait au moins un semblant d'excuse : c'était au nom de principes fixes et indiscutables qu'on le faisait ; mais aujourd'hui, au nom de quoi est-ce donc ?... A quoi bon alors ces grands mots de liberté, de tolérance et de libre-pensée, qui ne sont qu'un leurre à attraper les sots et à les mener tout droit sous le couperet de M. Deibler? Est-ce qu'un homme vraiment digne de ce nom ne doit pas mettre ses actes en harmonie avec ses paroles et ses idées ? Pourquoi donc cette distinction, à la Lessius, entre la théorie et la pratique? J'aime, pour ma part, cent fois mieux un homme qui a des principes, même faux, et qui y conforme sa vie, s'il est de bonne foi, qu'un homme qui n'en a point. Il y a une modération qui est une vertu et il y en a une autre qui est une lâcheté. Proclamer l'égalité parfaite des opinions et des croyances, c'est dire, après Pilate, que la vérité n'existe pas. *Quid est veritas?* Et alors, si la vérité n'existe pas,... si on la déchire pour en disperser les lambeaux,... si tout passe, si tout casse, si tout lasse,... si au dessus du contingent, il n'y a rien plus de nécessaire,... rien de permanent et d'immuable au dessus de ce qui change,... si, dans des régions plus sereines que celles de la terre, il n'y a plus d'asile inviolable où, hors de portée de l'intérêt, les cœurs puissent encore s'embrasser et s'unir,... alors quoi d'étonnant que les hommes se ruent les uns contre les autres, bestialement, et que l'on en vienne à haïr ses concitoyens, parce qu'ils ne partagent pas vos idées, plus qu'on ne fait les ennemis de la patrie ? *Homo homini lupus.* — Pour moi, je vous le dis tout net, le jour où l'on aura clairement démontré que Dieu n'existe pas (et ce ne sera pas demain, heureusement), je me fais anarchiste, mais anarchiste militant, entendez-vous, « et des plus dangereux »,

au rebours de cette tant sage et prude dame des caveaux des Halles qui menaçait ses juges, s'ils la condamnaient, de se f...aire vierge.

C'est logique. Ni Dieu : ni maître; ni foi : ni loi. Je ne vois en dehors du christianisme que deux systèmes soutenables : le panthéisme des anciens et le *struggle for life* des Anglais, le nihilisme autrement dit; car c'est ça la lutte pour la vie. Mais en attendant, et quelque respect que je professe pour la vraie science, — celle qui est modeste, — je n'ai nulle envie de remplacer l'infaillibilité du Pape par celle de M. Berthelot, ni la Providence — le bon Dr Piotrowski me pardonne! — par les médecins. Ils sont en général bien tyrans, les savants. Et pourtant ils se bornent à scruter les mystères du monde, — au prix de quels efforts, de quels tâtonnements et de quelle lenteur, on le sait; — que serait-ce donc, grand Dieu! si, par malheur, ils l'avaient fait! Je sais que beaucoup pensent aujourd'hui comme moi. Nombre de ces hommes qui, il y a vingt ans, travaillaient à saper l'esprit religieux en France et à renverser les autels, s'emploient maintenant de tout leur crédit à réparer les brèches qu'ils ont ouvertes et par lesquelles se sont introduites tant de pernicieuses erreurs. C'est dans le même esprit encore que Pline le Jeune, — il y a de cela près de dix-huit siècles, — adressant à un de ses amis, Maximus, nommé gouverneur d'Achaïe, quelques conseils, lui recommandait de respecter, chez le vieux peuple grec, ses dieux, sa gloire ancienne, ses exploits, sa vantardise, tout, jusqu'à ses fables. On voit que la tolérance n'est pas chose d'aujourd'hui, ni qui date de Montaigne, encore moins de Voltaire. — Et il avait raison ce brave Pline, puisque aussi bien on n'avait rien de mieux à offrir en échange de ces fables, qu'elles avaient fait la grandeur d'un peuple et qu'elles étaient du moins l'ombre de la vérité.

(A suivre.) ***

BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

(*Suite*)

XVI

Jean de Labadie (1).

A cette époque, la ville de Bourg n'eut pas seulement à souffrir des troubles, des horreurs de la guerre civile, de l'occupation étrangère, des sièges, mais elle connut encore l'agitation des esprits surexcités et des consciences troublées par des erreurs religieuses. Les discussions calvinistes, les querelles des molinistes, des jansénistes et autres, eurent un douloureux retentissement jusqu'en cette petite ville, dont un des enfants s'acquit, en cet ordre de choses, une célébrité d'assez mauvais aloi.

Indépendamment de l'intérêt historique que peut offrir la biographie de ce personnage, il s'en dégage une leçon qu'il est toujours bon de rappeler et de méditer; on y voit, en effet, ce que devient un esprit bien doué, lorsque, se laissant dominer par l'orgueil et les passions, il rejette le joug tutélaire du dogme et de la morale.

Pour ces différents motifs, il m'a semblé que quelques pages consacrées au fils du lieutenant du gouverneur de Bourg devaient trouver place ici.

Charles-Jean de Labadie, écuyer, lieutenant du gouverneur de Bourg, dont nous avons signalé les exploits guerriers, se maria avec M^lle^ Marie de Coybo, au mois de février 1599. De cette union naquirent sept enfants; le dernier est celui dont nous allons nous occuper.

(1) *Labadie et le Carmel de la Graville*, par Ant. de Lantenay; — les dictionnaires de Moreri et de Feller; — *la France protestante*; — Voltaire : *le Siècle de Louis XIV*.

Jean de Labadie vint au monde le 13 février 1610; sa naissance fut accueillie avec bonheur par ses parents. Son père, maire de Bourg cette année-là, voulut associer toute la ville à sa joie. Durant huit jours, il ouvrit les salons de la citadelle et donna à ses concitoyens, à ses amis et même à des invités étrangers, des banquets et des fêtes.

Lorsqu'il eut atteint sa septième année, on mit Jean à Bordeaux chez les Jésuites pour lui faire faire ses études. Dès les premiers jours, il se montra élève intelligent et studieux, ayant un attrait tout particulier pour les exercices de piété, et de bonne heure manifesta le désir de se faire prêtre.

Tonsuré en 1622, Jean déclara à sa famille qu'il voulait entrer dans la congrégation où il était élevé. Son père s'y opposa, et dans l'espoir de modifier un peu ses idées, il le fit sortir de chez les Jésuites et le mit au collège de Guienne. Mais son père étant venu à mourir en 1625, il retourna chez ses anciens maîtres, et trois ans plus tard fit ses vœux simples.

Doué d'une intelligence vive, ardente, mais chétif de corps, d'une santé excessivement délicate, il se grisa de ses succès scolaires et devint bientôt d'une exaltation fort grande. Se croyant destiné à jouer dans le monde un rôle extraordinaire, il acceptait assez mal les conseils de ses supérieurs. On raconte qu'un jour, au collège de Bordeaux, relevant d'une longue et dangereuse maladie, il conduisit son médecin dans la chapelle, monta les degrés de l'autel et dit : « Mon cher, je vous ay celé jusques à présent un secret de la dernière importance que je vais vous révéler : je suis envoyé de Dieu pour convertir le monde. J'ay ordre de sa part de choisir des apôtres pour m'aider dans un si grand dessein; vous êtes le premier que je choisis. » L'air et le ton avec lesquels il prononça ces paroles firent une telle impression sur le pauvre médecin qu'il en devint fou.

Les Jésuites, tout naturellement, ne voulurent point accepter dans leur ordre un tel sujet, qui, se croyant au dessus de tous, rejetait avis, conseils et règlements. Il sortit donc de chez eux au mois d'avril 1639 et vint à Bourg pour y soigner sa

santé et sa mère alors malade. A ce moment, vivait aux environs de Bourg une villageoise, d'une piété aussi exagérée que mal entendue, qui disait avoir des visions dans lesquelles Dieu lui faisait connaître que, l'esprit faux et hypocrite régnant depuis trop longtemps dans le monde, il allait le renouveler.

Jean de Labadie voulut entrer en relation avec cette vieille dévote; à cet effet, il envoya vers elle son frère et un avocat; elle leur dit que Dieu voulant renouveler le monde, Jean de Labadie devait être le Jean préparant les voies à Jésus-Christ. Comme bien on pense, cette réponse n'était pas de nature à calmer notre homme; il en prit prétexte, au contraire, pour affirmer plus que jamais la grandeur de sa mission.

Au mois de juillet de la même année, il partit pour Paris et voulut entrer à l'Oratoire; mais là on vit de suite à qui l'on avait affaire et on ne voulut point l'admettre.

Il se mit alors à prêcher; sa parole ne manquant ni de facilité, ni d'éloquence, il obtint des succès, notamment à Saint-Nicolas du Chardonnet. L'évêque d'Amiens, Mgr François Le Fèvre de Caumartin, alla l'entendre à Saint-Séverin, fut séduit par sa manière de parler et l'attira à Amiens. Il prêcha dans cette ville l'Avent de 1639 et le Carême de 1640.

Lorsque la cour se rendit au siège d'Arras, elle s'arrêta à Amiens, et Messieurs du chapitre, ayant une affaire à traiter avec le cardinal de Richelieu, choisirent de Labadie et deux chanoines pour députés. Le cardinal lui fit bon accueil, lui accorda ce qu'il demandait et l'invita à prêcher le lendemain, jour de la Visitation de la Vierge, ce qu'il fit. En descendant de chaire, il reçut les félicitations du ministre pour la façon dont il avait parlé; aussi disait-il, peu de jours après, que depuis longtemps il savait que Dieu avait donné à Richelieu puissance en terre, et qu'il ne croyait pas que, depuis les premiers Césars, il y eût un homme qui en eût reçu une pareille, ni que le monde eût vu un aussi grand politique. Jugement qui diffère complètement de celui qu'il portait un peu auparavant et dans lequel il disait que ce même Richelieu était un antéchrist.

Un mot aimable du tout puissant ministre avait, comme on voit, modifié le sens des *visions*.

Enhardi par ses succès, de Labadie se mit bientôt à parler de sa mission dans le monde et à critiquer tous les confesseurs et directeurs d'Amiens, si bien qu'une partie de la population de cette ville se souleva contre lui et que l'évêque, comprenant enfin quel était cet homme, le renvoya de son diocèse.

Au mois d'août 1644, il revint à Paris et séjourna quelques mois à Port-Royal. Ayant fait connaissance de Mgr Litolphi Maroni, évêque de Bazas, il se rendit en cette ville, où il se fit appeler M. de Saint-Nicolas.

Au mois de novembre de la même année, il se rendit à Bourg et prêcha dans l'église Saint-Girons. Les idées qu'il développa en chaire soulevèrent contre lui une vraie tempête. L'archevêque de Bordeaux, voulant savoir à quoi s'en tenir, chargea Antoine Fornier, son promoteur, d'informer sur les faits. A sa requête, Jean Darmays, docteur en théologie, prêtre, vicaire perpétuel de Saint-Girons et vicaire forain de l'archevêché de Bordeaux, cita trois témoins dont les dépositions confirmèrent en partie les articles de l'accusation.

Il protesta contre l'accusation et chercha à justifier ses propositions jugées erronées, mais sa justification était moins que concluante.

Après cela, l'évêque de Bazas ne voulant pas le recevoir, il va à Toulouse, où l'archevêque le frappe bientôt d'interdiction.

Il se dirige alors vers le Carmel de la Graville, près Bazas, et y arrive au mois de novembre 1649. Séduits par ses manières, par ses paroles, les solitaires de la Graville le prirent pour un saint; il sut leur en imposer à tel point qu'il ne tarda pas à donner libre carrière à son imagination. Abusant de la naïveté et de la crédulité de ces pauvres moines, il parvint à leur persuader que le jugement dernier allait arriver infailliblement en 1666, qu'il se ferait en France et qu'il était le prophète destiné à préparer les voies du Seigneur.

Pour mieux les convaincre, il chercha à frapper leur imagi-

nation par de prétendus miracles. Au moyen d'une ridicule et grotesque supercherie, il singea un jour le miracle des noces de Cana. Il parlait sans cesse de ses visions, de ses entretiens avec la Sainte Vierge, parodiait toutes les cérémonies. Pendant longtemps, il se fit suivre d'un agneau, puis, un beau jour de Jeudi saint, le tua et le fit manger à ces pauvres religieux. Pendant les offices, il faisait chanter des cantiques de sa composition, quelquefois même il faisait danser devant le Saint Sacrement et lui-même marquait la cadence.

Entre temps, il débitait des vers où Jésus-Christ lui adressait des paroles; en voici un échantillon :

Jean, mon fils, à mon nom fidèle,
Enfin moy-mesme te révèle
Les grands desseins que j'ay sur toi.
Ecoute les mots de ma bouche,
Et pour savoir ce qui te touche,
N'aye plus d'oracle que moy.

Va donc sur la terre et sur l'onde
Me représenter dans le monde,
Semer mon royaume et ma croix,
Me faire aimer, me faire suivre,
Me faire enfin comme revivre
Dans tes œuvres et dans ta voix.

Va, je t'imprime mon visage;
Porte dignement mon image
Par la ressemblance d'esprit;
Pour cet effet, parmy les hommes,
Je désire que tu te nommes
Désormais : Jean de Jésus-Christ.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Bazas étant mort, son successeur, Martineau de Turé, ne tarda pas à s'apercevoir de ce qui se passait à la Graville et de la conduite moins que chaste de ce visionnaire. Pour y mettre bon ordre, il envoya un de

ses vicaires généraux; mais à son approche Labadie prit la fuite, retourna à Toulouse, où il prit le nom de de Sainte-Marthe, puis se retira à Castets, dans le château du comte de Favas, fervent protestant.

Durant les séjours qu'il avait faits à Paris, il avait fréquenté quelques jansénistes et étudié leurs doctrines, dont il s'inspira toujours dans la suite. Or, on sait que du jansénisme au protestantisme il n'y a pas bien loin; aussi ne doit-on pas s'étonner de voir Jean de Labadie, le 16 octobre 1650, abjurer à Montauban et se faire nommer ministre protestant.

Un zèle inconsidéré lui aliéna bientôt la plus grande partie de son nouveau troupeau; son collègue Arbussy, loin de lui prêter assistance, le traita avec une extrême sévérité.

Une affaire scandaleuse dans laquelle il fut impliqué acheva de le déconsidérer auprès des habitants de Montauban. Peu après, ayant fait naître des troubles à l'occasion de l'enterrement d'une femme convertie, un ordre d'exil arriva de la cour.

Il se retira à Orange, où il parvint à se faire nommer pasteur extraordinaire, le 28 octobre 1657. Mais deux ans plus tard, prévoyant l'occupation française, il se rendit à Genève avec l'intention d'aller à Londres.

Son éloquence lui valut des admirateurs et des disciples dévoués, on le retint; on lui accorda même des lettres de bourgeoisie.

Middelbourg ayant perdu son pasteur, on lui fit offrir la place, qu'il accepta. Il se rendit à son poste accompagné de Pierre du Lignon et de Pierre Yvon, ses disciples préférés, et de Marie de Schurman, qui s'était attachée à lui et ne l'abandonna jamais.

De Middelbourg, il alla prêcher à Amsterdam, attaqua les ministres wallons, qui obtinrent contre lui, en 1667, du synode de Leyde, un arrêt de suspension. Malgré cela, soutenu par un certain nombre de partisans, il continua ses prédications. L'année suivante, le synode de Flessingue

recourut à l'autorité des États de Zélande, qui cherchèrent à négocier un accommodement; mais Labadie ralluma bientôt les querelles, rejeta l'intervention des États et se mit ouvertement en révolte contre les synodes. Celui de Dordrecht le déposa et l'excommunia en 1669; mais, loin de se soumettre, il se rendit au temple, suivi de la foule, força les portes et prêcha. Néanmoins, il fut bientôt obligé de se retirer dans une petite localité appelée Veere, où il fonda une église avec l'aide de quelques disciples qui s'étaient attachés à lui; les États lui donnèrent ordre de s'éloigner de la province, par crainte, sans doute, de nouveaux désordres.

Il revint alors à Amsterdam, où il se fit bien venir du premier bourgmestre, qui lui accorda sa protection. Il ouvrit des conventicules, créa une imprimerie pour la publication de ses écrits; puis, devant de nouvelles difficultés, il dut accepter l'hospitalité que lui offrit la princesse palatine Élisabeth, abbesse d'Hereford. Un an après, il fut encore obligé de s'enfuir à Altona, où il mourut en 1674, dans les bras de sa fidèle compagne, Marie de Schurman.

Dans les dernières années de sa vie, il avait essayé de créer une secte; ses disciples prirent le nom de *Labadistes*. Sa doctrine enseignait que la perfection consiste en une union intime avec Dieu, qui affranchit l'homme des liens corporels et rend indifférents tous les actes des sens. C'était, sous une autre forme, prêcher la morale libre.

Il aurait voulu s'établir dans l'île de Nordstrand et s'associer la célèbre Antoinette Bourignon; mais elle n'accepta point ses propositions et lui répondit, assez durement: « Chacun a son Saint-Esprit, le mien vaut mieux que le vôtre. »

Il laissa trente et un volumes de discussions philosophiques et religieuses. Pierre Yvon fut son successeur comme chef de la secte, qui, du reste, ne survécut pas longtemps à son fondateur.

XVII

Démolition de la citadelle de Bourg. — La paix avec l'Espagne. — Transport des canons à Bordeaux. — De Vernon gouverneur militaire. — Les habitants ne veulent pas le reconnaître. — La milice de Bourg. — Son organisation. — Les rues de Bourg.

La guerre de la Fronde terminée, Bourg change complètement d'existence. Jusque-là cette petite ville a servi de rempart à sa métropole; toute sa vie n'a été qu'une suite de combats soutenus pour aider à la défense de ce que Bordeaux appelait ses prérogatives, ses droits, ses libertés. Mais à partir de 1654, Louis XIV, poursuivant le plan inauguré par Richelieu, chercha à substituer partout le mécanisme administratif à la vie organique. Dès lors, le pouvoir central tendit à tout attirer à lui, à tout absorber, de sorte que les collectivités, les communautés, perdirent peu à peu leur indépendance. Système déplorable, dont la Révolution devait un jour abuser pour ne laisser aux pieds de l'État tout-puissant que des individus isolés et diminués. Par suite, le traité de 1379, qui jusque-là avait exercé une réelle influence sur les rapports de Bordeaux avec les villes filleules, ne sera plus à l'avenir que lettre morte. Toutes ces communautés verront s'émietter leur indépendance à mesure que leur vie se confondra de plus en plus avec celle de l'État.

Tout d'abord, Bourg cesse d'être une place forte; aussi allons-nous assister à la démolition de sa citadelle ; puis nous verrons bientôt toutes les atteintes qui seront portées à ses libertés municipales.

On jugea que Blaye suffirait amplement pour protéger et défendre l'accès de la Dordogne et de la Garonne; aussi, tandis que des hommes illustres comme Vauban travaillaient à réparer et à compléter les fortifications de cette place, Bourg voyait tomber sa citadelle et ses canons s'en aller ailleurs. Sans doute on lui laissa encore quelques remparts, sa milice, de temps à autre on lui envoya des troupes à loger, mais toutes ces choses étaient des charges qui pesaient lourdement

sur ses finances sans lui apporter la moindre gloire. Désormais nous n'aurons plus à parler de batailles, à retracer les émouvantes péripéties d'un siège; ce qui va nous occuper, c'est la vie d'une petite ville dont le calme et la monotonie ne sont rompus de temps en temps que par quelques mesquines querelles entre bourgeois, entre jurats, entre chanoines.

Peut-être ne devons-nous point nous plaindre de cette tranquillité, car, grâce à elle, il nous sera plus facile d'étudier les mœurs et les institutions d'autrefois.

A peine entré dans Bourg, le duc de Vendôme écrivit au cardinal Mazarin : « Plus je vais en avant, plus aussy je remarque combien Bourg est utile pour le service du Roy, et les advantages que sa prise apporte; cela me feroit conseiller à Votre Éminence que le Roy achaptast ou eschangeat cette terre qui vous tient absolument la Dordogne (1). » Peu de jours après il écrivait encore au grand ministre : « Pour maintenir Bordeaux dans son devoir, je suis obligé de vous dire que Bourg est, pour cet effet, une citadelle assurée. C'est pourquoi Votre Éminence sursoiera, s'il luy plaist, l'exécution de la résolution qu'Elle a prise d'en raser les fortifications jusques à ce que MM. de Tulle et d'Estrades, qui en cognoissent la conséquence, l'aient encore mieux fait remarquer à Votre Éminence (2). »

Au mois d'octobre 1654, Mazarin, à raison, sans doute, des appréhensions que Bordeaux et les menées des Ormistes réfugiés à l'étranger peuvent encore lui donner, mais surtout à cause de la guerre d'Espagne, recommande à d'Estrades de s'occuper activement de la défense de Bourg, car si cette place, dit-il, « estoit tout à fait dépourvue, la flotte entrant dans la rivière, les ennemis pourroient s'en rendre maistres » (3). Mais le mois suivant, le danger lui semblant conjuré, au moins en partie, il ne voulut tenir aucun compte des avis du duc de Vendôme et commença à mettre son projet à exécution.

(1) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 336.
(2) Id., t. XV, p. 373.
(3) Id., t. VIII, p. 488.

Par l'intermédiaire de d'Estrades, alors maire de Bordeaux, il fit parvenir aux maire et jurats de Bourg un ordre du roi enjoignant de faire raser et démolir tous les forts, bastions, redoutes, « et généralement tout ce qui a été fait, bâti et construit par les Espagnols es environs de ladite ville, à la réserve de la citadelle ». Le sieur Désaugiers, maréchal de bataille des armées de Sa Majesté, fut à cet effet commis, et les habitants des juridictions de Bourg, du Cubzaguais et du Fronsadais furent tenus de lui fournir les ouvriers nécessaires (1).

Au mois de février 1660, le roi envoya à Bourg une lettre par laquelle il annonçait la conclusion de la paix avec l'Espagne et son prochain mariage avec l'Infante.

Comme le demandait le roi, cette lettre fut publiée au son du tambour; les bourgeois et habitants convoqués assistèrent au chant du *Te Deum* dans l'église Saint-Giron, et sur la place publique il y eut un magnifique feu de joie pour fêter ces deux grands événements (2). Alors, n'ayant plus à craindre l'entrée en Gironde d'une flotte espagnole, Louis XIV donna ordre au sieur Poupart, l'un de ses ingénieurs, de démolir la citadelle de Bourg. Pour je ne sais quel motif, cet ingénieur ne se pressa point à commencer les travaux, et les choses restèrent en leur état jusqu'au mois de juin 1663. A ce moment le roi renouvelle son ordre de démolition; l'ordonnance datée du 18 juin est ainsi conçue (3) : « Sa Majesté ayant résolu de faire raser les fortifications du château de Bourg-sur-Mer, afin de le réduire en maison particulière, Sa Majesté avoit il y a déjà quelque temps donné les ordres nécessaires pour cet effet au sieur Poupart, l'un de ses ingénieurs; comme, pour des considérations qui regardent le bien de Sa Majesté et celui de ses subjects, il est important qu'il n'y soit apporté davantage de retard, elle mande et ordonne de nouveau au sieur Poupart de se transporter incessament en la ville de Bourg pour faire faire, avec toute la diligence qui se

(1) Reg. des délib. de la Jurade de Bourg, t. VI.
(2-3) Arch. de Bourg. Regist. VI des délibérations de la Jurade.

pourra, desmolir de fond en comble les fortifications du chasteau tant anciennes que nouvelles, et aux habitants des lieux circonvoisins d'y venir travailler par corvée suivant les commandements qui leur seront envoyés et en cas de refus, seront contraints par toutes voyes. Enjoint Sa Majesté au sieur Le Jay de donner à ces fins les ordres nécessaires et tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, à quoi vacquera le sieur Poupart nonobstant toutes oppositions et refus. »

Le 18 septembre suivant, le marquis de Saint-Luc, lieutenant des armées du roi en la généralité de Guienne, ordonne au sieur de Vernon, commandant de la citadelle de Bourg, de licencier la garnison et de remettre la garde du château avec ses magasins d'armes et d'artillerie aux maire et jurats. Ceux-ci, le 29 du même mois, avisent M. de Saint-Luc que, désireux d'exécuter ses ordres avec tout le zèle possible, ils ont fait mettre les habitants sous les armes pour accompagner le sieur Poupart à la citadelle; qu'ensuite ils ont donné congé à la garnison et qu'à sa place ils ont installé, pour toute la durée des travaux, une des compagnies de la ville; qu'enfin, après avoir rassemblé les paroisses de la juridiction, ils leur ont transmis les ordres de Sa Majesté et de son lieutenant (1).

Les travaux commencèrent immédiatement et Mgr l'intendant vint à plusieurs reprises les visiter.

Le 12 janvier 1664, les jurats écrivirent à M. Le Jay que les murailles étaient entièrement démolies, mais qu'ils ne cesseraient de travailler que lorsque tout serait terminé, le priant de leur faire obtenir un secours de 150 doublerons pour payer les frais de réparations à la maison de ville. Plusieurs communes de la juridiction, notamment celle de Villeneuve, n'avaient point envoyé le nombre prescrit de travailleurs; aussi le maire Dumeyniou, pour obéir aux instructions de Claude Pellot, intendant de la généralité de Guienne et successeur de Le Jay, fut-il obligé de condamner les jurats de ces communes à des amendes (2).

(1-2) Reg. des délib. de la Jurade de Bourg, t. VI.

Désormais, ainsi que le voulait Louis XIV, la citadelle ne fut plus qu'une charmante résidence privée. Quant à la ville, elle garda une enceinte de murailles démantelées flanquées de quelques tours en ruines et percées de trois portes comme au temps des Anglais, conservant ainsi l'apparence d'une place forte, mais rien que l'apparence, car au mois de septembre 1665 on lui enleva vingt-deux pièces de canon qui furent transportées dans le château Trompette (1). Malgré cela, elle eut encore un gouverneur militaire; au sieur de Montesson avait en effet succédé, en 1654 (2), le sieur de Séton, chevalier, seigneur de Lavenage, conseiller ordinaire du roi, lieutenant des gardes du corps, maréchal de camp, qui mourut en 1663. Le sieur de Vernon prit sa place, mais les jurats et les habitants firent des difficultés pour le reconnaître, disant que puisque la citadelle n'existait plus, il leur était inutile d'avoir un gouverneur militaire, vis-à-vis duquel ils avaient des obligations assez onéreuses (3). Leurs réclamations furent inutiles; le 16 septembre 1665, le roi leur écrivit à ce sujet (4) : « Chers et bien amés, le sieur de Vernon, nostre lieutenant au gouvernement de nostre ville de Bourg-sur-Mer et pays bourgès, nous a fait entendre que despuis la desmolition des fortifications du chasteau vous faites difficultés de le recognoistre en sa charge,

(1-2) Reg. de la Jurade, t. VI.

(3) Le registre de la Jurade de l'époque n'indique pas d'une façon précise les redevances auxquelles la ville était tenue envers ce personnage; mais en parcourant les notes concernant les dépenses faites par la communauté, on y voit figurer différentes sommes pour du vin en bouteilles, et surtout pour des jambons. On lui en envoyait chaque année un nombre relativement considérable; qu'on en juge par ces deux notes : « 4 décembre 1658 : 78 livres pour les trois douzaines de jambons envoyés par la Jurade à M. de Lavenage. — 31 décembre 1660 : a esté arresté que le sieur Dumeyniou l'un des jurats se transportera en la ville de Bourdeaux pour faire achapt de quatre douzaines de jambons pour envoyer à M. de Lavenage à Paris. » Certaine ville du Rouergue envoyait également, paraît-il, au maréchal de Noailles des jambons par douzaine. Il est vrai qu'à Paris c'était l'usage de se *décarêmer* en mangeant du jambon.

(4) Reg. de la Jurade, t. VI.

prétendant qu'elle ne subsiste plus à cause de lad. desmolition; et comme par le moyen d'icelle nous n'avons point entendu révoquer ladite charge et que nous désirons que ledit sieur de Vernon en continue, sa vie durant, les fonctions, Nous vous faisons ceste lettre pour vous mander et ordonner très expressément de le recognoistre doresnavant en ladite qualité de nostre lieutenant en nostre ville. »

Il fallut bien s'incliner devant la volonté formelle du roi.

Bourg, avons-nous dit, conserva également sa milice. Voici quelle en était l'organisation (1) :

Elle se composait de quatre compagnies comprenant chacune : un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents, deux caporaux, deux anspessades (2) et un nombre de soldats qui, d'abord de trente, fut porté ensuite à cinquante-cinq.

A cette milice étaient encore attachés : un enseigne, un major et un aide-major. Les officiers nommés par les jurats prêtaient serment de bien et fidèlement exercer leur charge et d'exécuter les ordres de la Jurade.

Lorsqu'arrivait une ordonnance royale enjoignant de choisir des jeunes gens pour la milice, l'opération avait lieu en présence des jurats et des collecteurs. On mettait dans un chapeau autant de billets qu'il y avait de jeunes gens convoqués; quelques-uns de ces billets étaient marqués en noir et ceux qui les tiraient étaient désignés pour faire partie de la milice.

Le maire tenait le chapeau à une certaine hauteur et un jurat, en mettant la main dedans, indiquait celui pour qui il allait tirer un billet.

Comme Bourg était une ville murée, avec juridiction royale, les bourgeois ne tiraient jamais au sort pour la milice.

La milice avait un drapeau de même étoffe que celui de Bordeaux; au milieu il portait un écusson aux armes de la

(1) Arch. de Bourg, Reg. des délib. de la Jurade, *passim*.

(2) Un anspessade était un officier d'infanterie d'un rang inférieur au caporal.

ville. Le maire, en sa qualité de chef des milices de la ville, gardait le drapeau chez lui.

Elle avait également deux tambours qui étaient tenus, sous peine d'une amende de cinq livres et même de prison, d'être à leur poste avec leur caisse chaque fois que les troupes étaient sous les armes.

Au mois de juin 1766, le duc de Richelieu fixa comme suit le costume des officiers de Bourg : habit, veste et culotte écarlates, parement et collet blancs, boutons et épaulettes d'argent, chapeau bordé d'argent.

Pendant la foire de Troque-Sel, il était d'usage qu'une patrouille composée de six soldats, d'un sergent et d'un officier se rendît chaque soir vers huit heures à l'Hôtel de Ville pour de là circuler pendant toute la nuit « par les rues, faubourgs, champ de foire, coins et carrefours ». En même temps, des gardes étaient postés en différents endroits pour arrêter les malfaiteurs. En 1761, sur l'ordre du gouverneur de Guienne, le duc de Richelieu, une patrouille circula chaque nuit depuis dix heures du soir jusqu'à la pointe du jour; mais en 1763, le duc de Lorge ne maintint cette patrouille que pour les dimanches et fêtes, les jours de marché et pendant la foire.

Le procès-verbal de la visite faite le 23 août 1733 par Mgr de Maniban, archevêque de Bordeaux, nous donne une idée de ce que pouvait être la population de Bourg à cette époque; il y est dit, en effet, qu'il y avait cent quatre-vingt-quatorze feux dans la ville proprement dite et cent neuf dans « le faubourg qui est en bas de la ville » (1).

L'intérieur de la ville avait à peu près la même disposition qu'aujourd'hui; nous possédons les noms anciens d'une bonne partie des rues qu'il est facile de retrouver encore aujourd'hui malgré quelques dénominations différentes.

De la porte de Blaye à celle de Saint-André, la grande artère qui constitue actuellement la principale voie de Bourg portait le nom de « rue de l'Hôpital » depuis la porte de

(1) Arch. Dioc., L. 11.

Blaye jusqu'au détour, celui de « rue des Récollets » depuis cet endroit jusqu'à la place des Halles, et ensuite celui de « Grande rue Saint-André » où une maison encore bien conservée rappelle le mode de construction usité au xv^e^ siècle.

Sur cette rue principale venaient aboutir celle de Saint-Martin, qui a conservé son ancien nom, celle d'Ambarèmes et celle de la Goutinière existant encore; puis, tout près de la porte de Blaye, la rue des Vignaux, qui porte toujours ce même nom.

De la place de l'Hôtel de Ville partait la rue de la Bataillère qui, allant du couchant au levant, aboutissait à un petit carrefour proche la porte du Port. Sous cette porte passait également la rue du Port, qui commençait aussi place de l'Hôtel de Ville.

Cette porte du Port, la seule qui soit à peu près intacte, était dominée par des prisons; sur sa face Est se trouvent encore sculptées les armes de la famille des Androns.

Il y avait également la rue de Langon, aujourd'hui impasse Langon, où était le couvent des Ursulines; puis, tout proche les Récollets et l'église Saint-Giron, la rue du Château-Vieux où se trouvait le collège et dans laquelle s'ouvrait la rue Eyquem qui conduisait à la place de l'Arc.

Contre la citadelle se prolongeait la rue Pallezeau, où nous verrons s'installer le premier bureau de poste.

Il y avait encore la rue de la Font ou de la Fontaine, la place La Lande, etc. (1).

Tout proche la porte de Blaye, mais en dehors des murs d'enceinte, il existe un petit chemin qui, partant de Cambes, va rejoindre la route de Blaye; il porte le nom assez significatif de chemin de Passe-Bureau, en souvenir sans doute du grand maître d'artillerie de Charles VII qui, lors du siège de Bourg, vint par là installer ses canons sur les accidents de

(1) Cette énumération des rues est forcément très incomplète. Je ne mentionne ici que les principales, celles dont il est parlé dans les archives de Bourg.

terrain qui sont en cet endroit, et d'où il pouvait aisément bombarder la citadelle.

Dans la partie Nord, il y avait au pied des murs d'enceinte un fossé, long de 146 toises sur 13 toises 1/2 de largeur et 4 toises 1/2 de profondeur, le long duquel se trouvait un chemin couvert, appelé alors Pâté, et actuellement le Mail. Ce chemin servait à l'entrée des marchandises et denrées dont la ville avait besoin ; les troupes de passage y faisaient toujours halte. Il correspondait au levant à une demi-lune, ou place d'armes, près de la porte de Saint-André, où les troupes en quartier d'hiver ou de rafraîchissement, ainsi que les milices de la ville, avaient coutume de passer les revues ; au couchant il aboutissait proche la porte de Blaye et joignait d'autres ouvrages de défense qu'il semblait relier à la demi-lune. Lorsque la ville cessa d'être place forte, les fossés furent malgré tout conservés avec soin par la Jurade qui, dans un placet envoyé au ministre, les déclare « un des plus beaux ouvrages du royaume » (1). Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils avaient encore leur petite utilité, puisqu'il y poussait de l'herbe en abondance et que les bonnes femmes y allaient faire paître leurs animaux. Quant au chemin, il fut transformé en une promenade dont l'ombrage est aujourd'hui encore fort apprécié.

(A suivre.) E. MAUFRAS.

MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS

DE LIBOURNE *(Suite)*

Le 3 septembre suivant, après l'examen du mémoire à lui adressé par la municipalité libournaise, le Directoire du

(1) Arch. de Bourg.

département rendit sa décision sur la question de la désaffectation de Saint-Thomas. En ce qui concernait l'origine de propriété, il ne voulut pas se prononcer d'une manière définitive et remit l'affaire au jugement de l'Assemblée nationale. Il autorisa simplement la municipalité de Libourne à se servir provisoirement, faute d'autre local, de l'église Saint-Thomas comme marché aux farines, à la condition toutefois d'en obtenir préalablement l'interdiction de l'archevêque de Bordeaux. Voici d'ailleurs les délibérations des officiers municipaux de Libourne à ce sujet et la décision du Directoire :

« Aujourd'huy cinq septembre mil sept cent quatre vingt dix Les maire Et officiers Municipaux, Et le Conseil Général de la Commune Et^ant^ Assemblés dans lhotel de Ville ou Etoient Messieurs Lanxade Maire, Lequien, J^n^ fontemoing, Champion, Garat, Malartic, P^h^ Giraud, Despujol, Dumugron, Conseillant, Sav^en^ Fourcaud, officiers Municipaux, Deval procureur de la Commune, Musset substitut, Chauvin père, J^n^ Bodet, Leglize, Largeteau aîné, Mouchebœuf, Badailh, Queyroy, Lacaze J^ne^, M^ol^ Sabatier Et Lacaze fils aîné notables, Monsieur le Maire a dit que MM. Deval procureur de la Commune, Et Lacaze avoient Rempli la mission dont Ils avoient Eté Chargés concernant Leglize de S^t^ Thomas Et qu'ils alloient en Rendre Compte, Ce qui ayant Eté fait par M^r^ Deval, Il a Remis sur le bureau La decision du directoire du departement dont La teneur suit :

« *Extrait Des Registres du Directoire du Département de la Gironde Du 3 Septembre 1790 :*

» Vu le Memoire de la Municipalité de libourne, les pieces » y jointes, Ensemble L'avis du District de Libourne ,

» Le Directoire du Département a délibéré (1), etc. . .

» . . . . . »

(1) Voici le texte même de la délibération du Directoire du département : « Aujourd'huy trois septembre mil sept cent quatre vingt dix après midi sont entrés MM. Journû président, Rousset, Mandavy, Laffon, Derancy,

» Sur quoy Et vû La decision ci-dessus Les maire officiers municipaux Et Membres Du Conseil ont arrêté 1° premièrement d'adresser sans delai a l'assemblée nationalle par la voye de son Comité de Constitution, un Memoire pour demander La permission de disposer de Leglize de S[t] Thomas dont s'agit comme appartenant à la commune De cette ville et faire Deffinitivement prononcer sur cette Proprietté; 2° de présenter En même temps un Mémoire à M[r] L'archevêque de Bord[x] pour Demander une nouvelle Interdiction de lad[e] Eglize ou la permission de Ramener à Execution Le premier Decret D'interdiction porté En l'année 1773 — 3° D'adresser ces differents Mémoires à M[r] Dumas Député à l'Assemblée Nationalle Et de le prier de les présenter Lui-même soit au Comité de Constitution, soit à M[r] L'archevêque, Arrêté En outre que l'extrait des Registres du directoire du département Contenant sa décision sera Joint aux dits Mémoires.

» Fait et arrêté Les d[s] Jour, mois et an que Dessus (1). »

(*Suivent les signatures.*)

Desbarrat et Pujoulx-Larroque administrateurs, et M. Barennes Procureur général sindic.

» Vu le mémoire de la municipalité de Libourne et les pièces y jointes ensemble l'avis du district de Libourne

» Le Directoire a délibere ouï M[r] le Procureur genéral sindic, 1° qu'il paroit par les preuves qui ont été fournies que l'Eglise dont il s'agit étoit anciennement une église parroissiale ou succursale appartenant à la Commune de Libourne et qu'elle ne devoit point être rangée dans la classe des biens nationaux qui ont été déclarés être à la disposition de la nation que néanmoins cette question sur la propriété de l'église ne peut être décidé (*sic*), que par l'assemblée nationale elle-même vers la quelle la municipalité de Libourne sera tenue de se pourvoir.

» que Comme la municipalité de Libourne se trouve dans l'impossibilité de placer ailleurs les grains et farines qui sont necessaires à la subsistance des habitants et que l'épuisement de ses finances ne lui permet pas d'y pourvoir en ce moment, elle demeure autorisée à se servir provisoirement de cette bâtisse à la charge d'en obtenir avant tout l'interdiction de M[r] l'archevêque de Bordeaux et d'en abandonner sur le champ la propriété si la question de la propriété étoit décidée contre elle, si mieux elle n'aime en faire l'acquisition aux termes des décrets de l'assemblée nationale. » (Arch. départem., série L, registre 506, f[os] 95-96.)

(1) Arch. municip. de Libourne, 15, BB, registre 147[e], f° 2.

***

Ainsi qu'on l'avait décidé dans la délibération que nous venons de citer, on rédigea un mémoire expositif des raisons qu'on avait de demander à l'autorité ecclésiastique l'interdiction pure et simple de l'église Saint-Thomas. Ce mémoire fut présenté à l'archevêque de Bordeaux, Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé, qui ordonna de recommencer les procédures et les enquêtes faites lors de la première désaffectation. Le 22 septembre 1790, par une ordonnance de *soit communiqué*, signée Boudin, vicaire général, il remit l'instruction de l'affaire au promoteur du diocèse qui conclut à une enquête, le 28 du même mois. Le 29 septembre, une ordonnance archiépiscopale contresignée des vicaires généraux Boudin. Camiran et Thierry, chargea de cette enquête l'abbé Mangin, chanoine de Saint-Émilion et consulteur de la Congrégation diocésaine. La notification de cette nouvelle enquête *de commodo et incommodo* fut faite à Libourne, les 3, 10 et 17 octobre, par le curé de Libourne, Versey-Dussaussoir, par trois publications au prône de la messe paroissiale. L'audition des intéressés dans l'affaire de la désaffectation de Saint-Thomas eut lieu le 18 octobre. On y entendit successivement les fabriciens, syndics, escosiers et mandes des confréries établies à Saint-Thomas, le syndic de la fabrique de Saint-Jean, le curé de Libourne, sept autres témoins et enfin le maire et les officiers municipaux. D'après le décret de désaffectation de Mgr de Cicé, les conclusions de cette enquête furent que l'église Saint-Thomas était humide, obscure, malsaine, et peu utile au service général de la paroisse; que, placée auprès du marché et n'étant pas environnée d'un cimetière, ses murs extérieurs étaient « habituellement salis de mille immondices (*sic*), et le service qui se faisait dans l'intérieur était troublé par le bruit et le tumulte du dehors »; qu'il n'avait jamais été fait d'inhumation dans cette église; qu'il n'y avait pas d'inconvénient à transférer dans l'église paroissiale les confréries établies à Saint-Thomas; enfin que des

vues d'utilité et le bien général demandaient qu'on autorisât la municipalité à se servir de cette église comme d'un local profane.

Cette seconde enquête donna lieu à un incident que nous tenons à rapporter, ainsi que la proclamation qui en fut le résultat, parce qu'ils nous semblent curieux et très caractéristiques de l'esprit et des mœurs de cette époque. Quelques Libournais, sans doute des confrères de Saint-Clair qui voulurent tenter un dernier effort pour sauver Saint-Thomas de sa ruine définitive, cherchèrent à prévenir l'opinion publique contre la désaffectation projetée. Ils invoquèrent comme principal motif d'opposition l'injure que cette mesure semblait faire à la religion. Ces menées secrètes eurent sans doute un certain succès, car la municipalité libournaise s'en émut et crut devoir prendre la délibération suivante que nous citerons *in extenso* malgré sa longueur, pour le motif indiqué ci-dessus :

« Proclamation de Messieurs les Maire et Officiers Municipaux de la ville Et banlieue de libourne Concernant L'interdiction de l'Eglize de S^{t} Thomas. — Du 21 8^{bre} 1790.

» Le Conseil Général de la Commune de la ville de Libourne Sans Cesse occupé de tout ce qui Peut Tourner a l'avantage de ses Concitoyens A Délibéré Daprés L'avis du Directoire du Département de faire prononcer L'interdiction de Leglize de S^{t} Thomas pour la Consacrer a des objets D'utilité publique.

» Cette Eglize Profondement Excavée Et dont L'insalubrité peut cauzer des accidents funestes; cette Eglize dans laquelle Il n'a Jamais Eté fait de sépultures; Cette Eglise que sa vetusté sa forme Irrégulière Et L'air fœtide qu'on y Respire Rendent Impropre au service divin, qui Depuis un temps Immémorial ni (*sic*) Est Célébré qu'a certaines Epoques Et a de longs Intervalles; Cette Eglise qui n'est plus occupée que par de pieuses associations qui si (*sic*) réunissent quelquefois Sous la protection D'un patron adoptif, pour adorer L'étre Supreme, avoit Eté frapée d'un décret d'interdiction En 1773.

» Ce premier decret nayant pû Etre Exécuté à Raison d'une Clause abusive Et attentatoire aux droits de la Cité, Le Conseil Général En a Demandé un Second au Supérieur Eclésiastique; Cette demande a Eté accueillie, La visite Et Lenquette ont Eté faite (*sic*) Le 18 de ce mois Et le nouveau Décret ne tardera pas a Etre prononcé.

» Les inconvénients qui avoient Donné Lieu au premier Décret D'interdiction ont Eté Constatés de Rechef. les Confreries de S[t] Thomas ont unanimement Consentie (*sic*) a Etre transférées avec leurs chapelles Dans la principale Eglize de Cette ville; ces associations formées par une sainte ferveur ont pensé avec Raison que la Dignité du Culte divin n'exige (*sic*) que les Lieux qui lui sont Consacrés soient Deçament Entretenus, Et que Cette Décence de nos Temples doit répondre à La Majesté Du dieu qu'on y Revere.

» Cependant Citoyens nous apprenons avec Douleur que des Esprits Inquiets, Ennemis de votre Repos, pour qui le Bien public semble Etre un suplice Intollerable, que des Méchants cherchent à allarmer votre piette, En vous persuadant que la Religion Est offensee par L'interdiction de Leglize de S[t] Thomas Et que vous devés vous oposer a Ce qu'on en Change L'usage; plusieurs d'entre vous se sont deja livrés à ces Insinuations perfides et murmurent peut être Encore contre un projet aussi Important; prenés garde : on vous Egare, on vous Trompe, on Cherche à vous armer contre votre propre Interet, contre votre propre Bonheur.

» Si le Conseil Général a voulu hâter L'interdiction d'une Eglize Inutile au Service Divin, C'est pour la convertir Provisoirement, En y faisant quelques Reparations, En un Depot de subsistance publique, Jusqu'à ce que des temps plus heureux Lui permette de l'établir ailleurs, Et d'employer ce local précieux à des objets d'une utilité plus Généralle pour les habitans de cette cité que son Commerce et le Rapide accroissement de sa population Rendent chaque Jour plus Interessante.

» Les provisions destinées au premier de vos aliments sont portées sur la place publique Et Exposées à l'intempérie des

Saisons; celle à laquelle nous touchons Est la plus Rigoureuse, les personnes qui fournissent vos Marchés publics Sont allarmées D'avance Sur le sort Des farines qu'elles sont Dans l'usage d'y faire porter; ne doutés pas que la Crainte de les voir Détériorées par les pluyes continuelles de l'hyver ne suspendit (*sic*) tout Envoy, Si votre Cité n'offroit aucun Azile aux d'enrées (*sic*) on leur donneroit Bientôt une autre destination Et dans le Sein Meme de l'abondance vous auriés à Redouter toutes les horreurs de la Disette.

» Et nous qui Sommes chargés de veiller à votre aprovisionnement, nous vos Représentants, nous vos premiers deffenseurs, nous negligerions Les moyens de prévenir une semblable Calamité? Nous nous Rendrions coupables de ce delit Civil? Nous Serions Retenus par les vagues aprehensions de quelques ames foibles qui n'ont pas même le courage de vouloir le bien? Non non Ne le craignés pas : nous noublierons ni le serment que nous avons prononcé ni les devoirs qu'il nous Impose, Et nous Saurons s'il le faut encourir un Moment vos Reproches pour mériter à Jamais votre Estime.

» Citoyens, que votre pieté se rassure; un second Temple va Bientôt s'ouvrir à votre Religieux Empressement; un plus grand nombre de Ministres va se partager la Direction de vos ames. L'immensité de la population En faisoit une loy à notre vigilance; c'est votre Vœu, c'est aussi le notre : nous lavons Deja consigné dans un acte public Et authentique (1)

(1) Nous n'avons pas pu retrouver dans les Archives de Libourne l'acte *public et authentique* dont parle la proclamation que nous citons. Il est probable cependant que le fond devait en être le même que celui d'une délibération en date du 28 novembre 1790 et relative elle aussi à l'établissement d'une seconde paroisse. Voici cette délibération :

« ... Et advenant Ledt Jour vingt huit novembre Le Conseil General de la Commune Considérant que l'arte 16 du titre 1er du decret Rendu Sur la Constitution Civile du Clergé porte que dans les villes ou il y a plus de six milles (*sic*) ames il sera Conservé ou Etabli autant de parroisses que les besoins des peuples Et les Localités le demanderont :

» Considérant que d'aprés Cet article Dudt Decret La ville de Libourne dont la population y Compris Celle de la banlieue Excede dix milles

Et nous osons tout Espérer du zèle de nos administrateurs Et de la ferveur du Supérieur Eclesiastique.

» Ce nouvel Etablissement ne pourra que Concourir à Lédiffication publique; vos Ministres placés dans deux temples Différents verseront plus facilement sur vous Et d'une manière plus proportionnée à vos Besoins, les secours Et les consolations de la Religion. Vous verrés s'élever Entr'eux une pieuse Rivalité, Et, de Concours d'Instructions Et de Saints Exercices n'aitront (*sic*) à L'envi Les bonnes œuvres Et les Moyens de salut.

» Mais, Citoyens, nous vous En Conjurons, au nom de la loy dont nous sommes les organes, mefiés vous des Ennemis du bon ordre. de quels moyens ne se sont-ils pas servis pour Renverser L'immortel ouvrage de votre Constitution nouvelle! Leur arme favorite a Eté L'odieux fanatisme; Ce Monstre a tenté détouffer votre liberté naissante, il a soufflé le poison de la Calomnie Sur vos Législateurs; voudroit-il Encore vous aveugler sur votre propre Interet

ames, Est fondée à Demander une Seconde parroisse, attendu que celle qui Existe Dejà Est Insuffisante aux Besoins des habitans Et que les Localités Demandent Impérieusement qu'il en Soit Etabli vne autre, a unanimement delibéré ouï et ce requerant le procureur De la Commune qu'il Seroit Demandé L'établissement D'une Seconde parroisse Dans lEglise des cidevant Cordeliers De cette ville, qu'en conséquence Lad^te Eglize Et tout l'emplacement qui Est au-devant de sa principalle porte Donnant sur la Rue de guitres soient attribués à la communauté ainsy que le Refectoire des cy-devant Cordeliers pour En faire une Maison Curialle, Et a cet Effet Le Conseil Général à (*sic*) autorisé Le Corps Municipal à faire toute demande et poursuite necessaire, tant auprés de L'assemblée administrative du département qu'auprés de levêque diocésain. fait et arretté a libourne Led. Jour mois Et an que Dessus.

» Ont signé : Lanxade, maire, Lequien, Malartic aîné Champion, Gilly, S^n Fourcaud, B. S^t Jean, Bodet Melchior, Malescot, Badin, de Rabar, Chaperon Rouffiac, off. municipaux, Despujol, proc. de la Comm., Chauvin, Leglise, Coriton, Largeteau, Sabatié, fontaine, Queyroy, Vissière, Pailhas, Pierre Giraud, Banizette, Sourdé (?) Beynardeyne (?) Piffon J^ne, P. fourcaud Leonard, Jean Ichon, notables, Chevalier secr^re greffier. »

(Archives municip. de Libourne, 15, BB, 147^e Registre, f° 37.)

Et vous soulever Contre l'autorité Legitime? Non, ces Efforts seront vains; Vous vous Rapellerés que sans l'obéissance aux Lois il ne peut exister de veritable Esprit de Religion; que Cette Religion Sainte Commande L'abnégation de soi-même Et le Sacriffice de l'interet privé à L'interet General. Ne veuillés pas etre plus sages que vos administrateurs, plus zélés que vos Representans, plus pieux que les Ministres de votre Culte; ils ont Déliberé dans leur Sagesse, L'interdiction D'un temple Insalubre Et Inutile, mettés en Eux toute Votre Confiance ils ne veulent pas vous tromper, ce seroit se tromper Eux mêmes, puisque c'est de vous qu'ils Tiennent Leur autorité.

» Quant à nous qui vous faisons Chaque Jour le Sacriffice de notre Tranquilité, de notre temps, de nos interets personnels Et qui sommes prets à faire Celui de notre vie S'il en Etoit Besoin, nous n'ambitionnons d'autre récompense que votre attachement Et votre Estime. Nos veilles seront sans cesse consacrées au maintien de la Constitution, Et si des Mechants Cherchoient à rendre nos travaux suspects, Repoussés Lés avec une severe Indignation Et pour toute Réponse Ralliés vous autour de nous avec plus d'empressement Et plus de zèle.

» Jusqu'icy, nous aimons à le Repeter, Nous n'avons Eu que des Eloges à donner à votre Courage, à votre patriotisme, Continués à seconder nos vues; que cette alliance de la force avec la Justice, que le succès D'une Revolution que vous aviés tant Désiré (*sic*), Deconcertés (1) pour jamais Les Ennemis de votre Bonheur Et qu'ils aprennent qu'un peuple libre sait se soumettre à la loy.

» Par ces Considérations, les Maire Et officiers Municipaux de la Ville de Libourne Oui Et ce Requerant Le procureur de la Commune, Invitent Les Citoyens Eclairés à Calmer dans les ames Trop Timorées, de vaines Inquietudes et de frivoles alarmes, aussi Contraires à Lesprit public qu'à celui

(1) Pour *déconcerte*.

de la Religion; à les Tenir En garde Contre les Seductions de l'ignorance ou de la mauvaise foy, Et Surtout à les prémunir Contre les Insinuations perfides des Ennemis du bon Ordre; Invitent au surplus tous les habitans de Cette Cité à mettre leur Confiance dans l'autorité legitime, à Seconder les vues de Bien public qui leur seront présentées Et à Concourir autant qu'il Sera En Eux à leur Exécution. Ont arrêté En outre lesdits maire Et officiers municipaux que la présente proclamation sera lue au prône de la Messe parroissialle, Et sera Imprimée publiée, Et affichée partout ou besoin sera.

» fait à Libourne dans la Maison Commune Le vingt un octobre mil sept cents quatre vingt dix.

» Lanxade maire, Malartic aîné offr mpl., Deval procurr de la Commune, L. Dumugron, Lequien offer mpl, Champion off. mupl, Gilly offir mûpl, Ph. Giraud offr mal, Chevalier Sre Gr. (1). »

(1) Archives municip. de Libourne, 15, BB, 147e Registre, fos 15 à 19.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : *M. le chanoine Lafargue, archiprêtre de Lesparre, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.*

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

Nous conformant à l'usage de la plupart des périodiques de province, notamment de l'excellente Revue de Gascogne, *nous donnerons, pendant la période des vacances, des numéros doubles et nous paraîtrons seulement une fois par mois. Nos lecteurs n'y perdront rien, et notre tâche, toujours assez pénible en raison de nos devoirs de ministère, en sera simplifiée.* A.-J. L. E. A.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Roumanille,* par A. Ferrand; 2° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 3° *Lettres et billets inédits de M. de Belsunce, évêque de Marseille,* publiés par Ph. Tamizey de Larroque; 4° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain; 5° *Etudes sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas,* par E. Allain; 6° *Etymologies girondines* (suite), par H^le Caudéran; 7° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas*, par A. Claudin; 8° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite); 9° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite); 10° *Etudes sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufras; 11° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime. Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas* (suite), par Cyp. Thibaut; 12° *Un mot sur quelques livres de raison* (suite), par J. Beaune; 13° *Monographie de l'église Saint-Thomas de Libourne* (suite), par Th. Lewden; 14° *De l'éducation des sourds-muets*, par le chanoine Gaussens; 15° *L'Itinéraire d'Henri IV en Gascogne,* par Ph. Tamizey de Larroque; 16° *De Bordeaux en Bosnie et retour (1-26 septembre 1896), Lettres d'un Gascon* (suite); 17° *Le Congrès ecclésiastique de Reims*, par E. Allain; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, M. l'abbé de Mendivil, vicaire à Saint-Bruno, a été nommé curé de Saint-Ferdinand d'Arcachon.

Les **Processions du Très Saint Sacrement** n'ont pu sortir, cette fois encore. Nos espérances de l'année dernière n'ont donc pas été réalisées. Les catholiques bordelais se sont dédommagés, dans la mesure du possible, en assistant en très grand nombre aux processions qui se sont déroulées dans l'enceinte de nos églises. Le premier dimanche, à Saint-André, M^gr le Cardinal portait le Très Saint Sacrement et le Grand Séminaire était présent. A Saint-Ferdinand, un très beau reposoir avait été dressé sous le porche de l'église, richement décoré de tentures et de fleurs. Une foule considérable s'était massée dans la rue Croix-de-Seguey pour assister au salut donné à ce reposoir. L'ordre a été parfait et les voitures se sont spontanément arrêtées pendant cette courte cérémonie. Enfin ceux de nos établissements religieux qui possèdent des cours et des jardins avaient largement ouvert leurs portes aux fidèles et partout on a rivalisé de zèle pour rendre hommage au Dieu de l'Eucharistie. Espérons, malgré nos déceptions passées, qu'Il se laissera toucher par nos prières et que la pleine liberté du culte extérieur nous sera rendue. Etant donné l'esprit conciliant et aimable de la population bordelaise et les profondes racines que notre religion sainte a jetées dans un si grand nombre d'âmes, toute crainte de désordre semble bien devoir être écartée.

M^gr Hazera, évêque élu de Digne, a présidé, mercredi dernier 7 juillet, le traditionnel banquet des élèves du Petit Séminaire, **à Mussonville**. Prêtres et laïques étaient venus nombreux pour offrir leurs hommages et faire leurs adieux à notre éminent compatriote. L'esprit aussi bien que le cœur ont trouvé leur compte à cette fête de famille. Successivement, M. l'abbé Lambert, au nom du vénéré supérieur que l'état précaire de sa santé retenait, bien malgré lui, à Bordeaux, MM. Cardez, Lesperon, Sorbe et le chanoine Ferrand ont pris la parole avec beaucoup de distinction, de charme et de cordialité. Nous voudrions bien donner

à nos lecteurs les beaux vers si spirituellement dits par notre ami, le curé de Baurech, et nous allons les lui demander pour la *Revue Catholique*. Comme bien on pense, Mgr Hazera a répondu à toutes ces harangues affectueuses avec une bonne grâce parfaite et une émotion très vraie. Mille traits heureux émaillaient son discours et ont soulevé de longs et unanimes applaudissements. Voici encore un jour *albo notanda lapillo*, dans les fastes déjà si riches de la florissante Association des anciens élèves du Petit Séminaire, l'inoubliable et toujours très cher berceau de notre éducation cléricale.

Mgr Hazera à Pauillac. — Les condisciples d'ordination du nouvel évêque de Digne ont fêté amicalement sa nomination à l'épiscopat, dans une réunion intime provoquée par le très aimable doyen de Pauillac, le lundi 5 juillet.

La classe tout entière était là, heureuse et triomphante, et les morts eux-mêmes, les amis de la même ordination, maintenant disparus, ont été associés à la joie des vivants, car par une pensée touchante de confraternité, c'est à l'église paroissiale qu'on s'était donné rendez-vous d'abord, pour y célébrer un service solennel à leur intention. La messe a été chantée par le doyen même de Pauillac, et Mgr Hazera a fait l'absoute.

Un banquet a suivi, dans ce presbytère sans rival, en face du plus beau fleuve du monde. Le cœur de l'amphitryon, plus généreux encore que ses vins, débordait comme eux. Chacun, d'ailleurs, se sentait à l'aise près du camarade de séminaire que l'onction épiscopale va élever si haut, mais qui reste toujours le même et oublie sa propre grandeur.

Au dessert, M. Marquette, curé de Sainte-Eulalie, a porté en termes exquis, dans une prose pétillante de verve, la santé de l'élu du Seigneur. Mais la poésie émoustillée a revendiqué ses droits, et l'abbé Robert, se levant à son tour, a dit un charmant impromptu, un sonnet, mais un bon sonnet celui-là, dont je regrette de n'avoir su retenir que les vers que voici :

Permets au plus petit de parler au plus grand,
A « notre » évêque, un rien, mais en choquant nos verres;
A nos vieux souvenirs, mais en nous embrassant :
Nous sommes tous égaux dans ce banquet de frères.
. . . . . .
Et te voilà Grandeur dont les Alpes sont fières!
. . . . . .
Tes honneurs nous sont chers, car ta gloire est la nôtre.
. . . . . .
En inclinant nos fronts sous ta main bénissante,
Nous resterons toujours les amis d'Hazera. L.

Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes. — Le Médoc organise un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, qui partira de Bordeaux le lundi 16 août dans la soirée, pour rentrer à Bordeaux dans la matinée du jeudi 19 août.

A TRAVERS LES REVUES

Revue du Clergé français (Paris, Letouzey et Ané; 20 francs par an; bimensuelle).

1er juillet 1897 : — *La Doctrine de Jules Simon* (1er art.), M. H. Dauvergne, licencié ès lettres, docteur en droit; — *L'Œuvre de Mahomet*. M. L.. Gondal, directeur au séminaire Saint-Sulpice : — *Lamennais et les études ecclésiastiques, d'après des documents inédits*. R. P. Laveille, de l'Oratoire; — *A travers la Russie : lettres à ma mère* (1re partie), M. Beaujean. — *Chronique littéraire*, M. Ch. Urbain, docteur ès lettres. — *Prédication : Entretien sur la vérité*, R. P. Lécuyer. — *Conférences ecclésiastiques : la Franc-maçonnerie et l'illuminisme au* XVIIIe *siècle*, M. Dehoux. — *Consultations et renseignements* : 1° *les Opérations de Bourse*, M. Boudinhon; 2° *Administration temporelle des paroisses*, M. Fédou. — *Bibliographie*.

Revue des Questions historiques (Paris, 5, rue Saint-Siméon; 20 francs par an; trimestrielle).

Delattre, S. J., *les Dernières Découvertes aux pays bibliques*; — M. Sepet, *le Théâtre en France avant Corneille*; — de Boilisle, de l'Institut, *la Rébellion d'Hesdin : Fargues et le premier président Lamoignon*; — A. de Ganniers, *la Campagne de Russie :*

de Paris à Vilna en 1812; — D. F. Cabrol, *l'Abbaye bénédictine de Silos, en Espagne*; — Abbé Vacandard, *la « Vie de saint Bernard » et ses critiques*; — G. Kurth, *le Troisième Volume de l' « Histoire des Papes » de L. Pastor*; — abbé Bernard, *le Second Procès instruit par l'Inquisition de Valladolid contre Fr. Luis de Léon*; — A. de Ganniers, *le Général Trochu, d'après ses Mémoires posthumes*; — comte de Puymaigre, *la Légende des sept Infants de Lara*; — F. de Larroque, *les Œuvres inédites de Grandidier*; — A. Spont, *Courrier anglais*; — M. Sepet et E. Ledos, *Chronique*; — A. Isnard, *Revue des Recueils périodiques. — Bibliographie.*

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau; 24 francs par an; 20 francs pour le clergé; bimensuelle).

1er juillet : *Le Sens catholique et son importance sociale : la Philosophie d'Alfred de Vigny, à l'occasion du centenaire de ce poète*, par Maurice Resséjac; — *Mariage de raison* (deuxième partie), par Pierre Clésio; — *Après l'école : Pour les jeunes filles*, par Max Turmann; — *L'Entente franco-russe*, par Charles Dupuis; — *Les Salons de Londres*, par André Pératé; — *Tactique socialiste : la Conquête du paysan*, par Léon de Seilhac; — *Les Idées et les Faits : le Sens et la portée des directions pontificales, à l'occasion d'une note de l'« Osservatore romano »*, par George Fonsegrive. — *Nouvelles scientifiques et littéraires. — Bibliographie. — Revue des Revues.*

BIBLIOGRAPHIE

M. Pierre Meller continue la publication des **Grandes Familles de la Gironde**. A la généalogie de la famille Buhan récemment parue succéderont celles des familles Dudon, Lynch, O'Lanyer, de Lamothe, de Boisredon, Johnston, Desclaux de Lacoste, de Lanefranque, etc. Nous recommandons bien volontiers ces intéressantes brochures à nos lecteurs.

Les Médaillons bordelais. — Le numéro 12 vient de paraître et comme les précédents, il se recommande à l'attention des amateurs tant par la valeur du beau portrait dû au remarquable talent de M. Blayot que par la notice biographique et bibliographique très précise de M. Ed. Féret. Ce fascicule est consacré au savant recteur de l'Université de Bordeaux, **M. Couat.**

Le premier volume des œuvres inédites d'un historien ecclésiastique éminent, Grandidier, vient de paraître à Colmar; cette publication, d'un fort grand intérêt, est due aux soins de notre savant ami, M. l'abbé Ingold. Nous comptons y revenir. En voici le titre exact : **Nouvelles Œuvres inédites de Grandidier,** *publiées sous les auspices de la Société Industrielle de Mulhouse.* **Eloge, autobiographie, bibliographie, voyages, dissertations historiques.** — Colmar, H. Hüffel. 1897. Gr. in-8° de XII-450 pp., avec un portrait en phototypie et deux vignettes.

Les Martyres de la Charité, par Mme la comtesse D. de Beaurepaire de Louvagny. 1 vol. in-8° *illustré*. Prix : 5 francs. (Ancienne maison Ch. Douniol; Téqui, successeur, 29, rue de Tournon, Paris.)

L'incendie de la rue Jean-Goujon devait inspirer à quelques âmes généreuses la noble pensée de fixer dans une œuvre durable le souvenir des infortunées victimes qui ont trouvé la mort dans l'épouvantable catastrophe.

C'est ce qu'a fait Mme la comtesse de Beaurepaire de Louvagny dans l'attachant volume qu'elle vient de publier sous ce titre : *Les Martyres de la Charité*. Collaboratrice de ces femmes admirables, la comtesse de Beaurepaire, qui devait vendre au comptoir de l'Œuvre de Saint-Michel le jour même de la catastrophe, paie en quelque sorte un tribut à leur mémoire, en disant une fois de plus les mérites de celles dont, sans une circonstance particulière, elle eût sans doute partagé le sort.

Ce long martyrologe, dans lequel la première place appartient à Mme la duchesse d'Alençon, constitue un livre précieux que beaucoup voudront posséder comme un document important dans les annales de la Charité chrétienne.

Auguste Ruellan. Un vol. petit in-4° de 500 pp., illustré de plus de 100 grav. Prix : 5 francs. Société de Saint-Augustin. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille.

Cet ouvrage, orné de très nombreuses illustrations, puise son intérêt dans la manière même dont il a été conçu. L'auteur y a réuni toutes les lettres qu'il a pu recueillir et qui ont été écrites par le converti lui-même, de sorte que ce livre, pour employer une expression à la mode, est véritablement un livre *vécu*. Le lecteur y trouvera toutes les impressions au milieu desquelles se débat une âme

qui, ayant perdu la foi, sent bien pourtant que la terre n'est pas la seule fin de nos destinées, et toutes les émotions d'un cœur qui, subjugué par les passions, est cependant impatient de leur échapper, parce qu'il a conscience d'un idéal qu'il ne fait qu'entrevoir et que l'absence de foi ne lui permet pas de voir encore. Tout aboutit à une conversion quasi miraculeuse et poussée, pour ainsi dire, jusqu'à la dernière limite, puisqu'elle est accompagnée de la vocation religieuse. Cette conversion a, pour les cœurs chrétiens, son explication naturelle dans le dévouement héroïque d'une sœur qui offre à Dieu sa vie pour la conversion de son frère.

Puis c'est le récit des dix années de vie religieuse du P. Auguste Ruellan, qui se terminent par une longue maladie dont le lecteur suit pas à pas toutes les phases, grâce aux lettres du malade où apparaissent ses souffrances et sa résignation, et où se manifestent chaque jour la sanctification que l'épreuve apporte à son âme et les élans de son cœur impatient de la céleste patrie.

Saint Pierre Fourier de Mattaincourt *(1565-1640), d'après sa correspondance*, par le P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus. Un volume grand in-8°, orné de filets rouges et de nombreuses gravures. Prix : 2 fr. 50. Société de Saint-Augustin. Desclée, de Brouwer et Cie, Lille.

Il y a quelques années, la Savoie donnait à la France, en la personne de saint François de Sales, un nouveau docteur de l'Eglise; la Lorraine lui offre à son tour un saint de plus. Et ce n'est pas là une pure coïncidence : le vertueux curé de Mattaincourt est moralement si apparenté au pieux évêque d'Annecy, qu'on a pu le surnommer « le François de Sales de la Lorraine ». Comme François, Pierre eut à un degré héroïque l'esprit de zèle et de douceur si bien exprimé par sa devise : *Nemini nocere, prodesse omnibus.* Ne nuire à personne, servir tout le monde. Comme lui il fut l'apôtre dévoué des populations rurales; comme lui enfin, le père et le directeur d'une congrégation religieuse vouée à l'enseignement. Il serait même aisé de leur trouver une ressemblance physique : figure large et bienveillante, encadrée dans la longue barbe des hommes d'Eglise à cette époque; front pur et élevé, rayonnant d'intelligence et éclairé par un reflet d'en haut.

La France chrétienne ne peut que se réjouir de voir Pierre Fourier inscrit au catalogue de ses saints, qui sont ses meilleurs grands hommes, à elle. Pour entrer dans ses sentiments, nous allons essayer de faire mieux connaître la vie de cet humble héros du bien à jamais glorifié.

Entre les divers aspects sous lesquels il se présente à notre admiration, nous nous arrêterons successivement à l'écolier de l'Université de Pont-à-Mousson, à l'instituteur d'une des premières congrégations de femmes pour l'éducation gratuite des filles, au curé et au missionnaire de campagne, au réformateur et au général des Chanoines de Notre-Sauveur, au patriote lorrain mort loin de son pays natal, à Gray, ville de Franche-Comté alors espagnole; mais depuis, sa tombe est devenue française comme son berceau.

L'Hypnotisme franc, par le R. P. M.-T. Coconnier, dominicain. Un volume in-12. Prix : 3 fr. 50. — Librairie Victor Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris.

Nous pouvons enfin savoir, d'une manière certaine, à quoi nous en tenir sur l'*Hypnotisme*, grâce au beau livre que vient de nous donner le R. P. Coconnier.

Depuis trop longtemps cette question inquiétait le public, sans qu'on pût donner une réponse satisfaisante aux esprits troublés.

« Comment on hypnotise. — Tout homme peut-il hypnotiser? — Peut-on être hypnotisé malgré soi? — Etranges phénomènes qui accompagnent l'hypnose. — Peut-on vouloir hypnotiser quelqu'un ou être hypnotisé soi-même? — La Psychologie de saint Thomas d'Aquin et l'hypnose. — L'hypnotisme franc est-il diabolique? »

Ces différents titres de chapitres font assez voir l'intérêt de ce livre, où rien n'a été laissé dans l'ombre. Au point de vue religieux comme au point de vue scientifique, la question est traitée à fond.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

VIN BRUNOT
AU PHOSPHATE DE SOUDE

KOLA, COCA, CACAO, ORANGE AMÈRE,
VIEUX BORDEAUX

TONIQUE DU SYSTÈME NERVEUX
RECONSTITUANT DES FORCES
physiques et intellectuelles
STIMULANT DES FONCTIONS ORGANIQUES

3 fr. 50 la bouteille. Détail dans toutes les Pharmacies.

PARIS, DÉPOT GÉNÉRAL :
A. BRUNOT, pharmacien, 10, rue de Chaillot, PARIS.

ÉTUDES
Religieuses, Philosophiques, Historiques et Littéraires

Revue bimensuelle publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois, par fascicules de 144 pages in-8° raisin.
Abonnement : un an, 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — 82, rue Bonaparte, Paris.

LE COSMOS

Revue des Sciences et de leurs applications : 8, rue François-Ier, à Paris.
France : un an, 25 fr. — Étranger : 32 fr. — Le n°, 50 cent. Paraît tous les samedis.

LE CANONISTE CONTEMPORAIN

Paraissant le 15 de chaque mois par fascicules de 48 pages in-8°, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, à Paris. 8 fr. par an.

MUSÉE DES ENFANTS

Mensuel, nombreuses illustrations.
Abonnement : un an, 6 fr. — Lille, Société de Saint-Augustin.

EN TERRE SAINTE

Journal d'un Pèlerin, in-18 jésus, de x-354 pages, par A.-J. LAFARGUE ; joli vol. avec couverture en chromo-lithographie, une carte de la Palestine, les plans de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, et 64 grandes vues ou vignettes. Prix *franco :* 3 fr. 50. S'adresser au bureau de la *Revue Catholique*.

LA RÉFORME SOCIALE

Bulletin de la Société d'Économie sociale et des Unions de la Paix sociale fondées par Le Play. — Prix : un an, 15 fr. ; pour les Membres des Unions : 12 fr. Paris, boulevard Saint-Germain, 174.

L'UNIVERS ET LE MONDE

Bureaux : 17, rue Cassette, Paris. — Paris et départements, édition quotidienne, un an, 40 fr. ; six mois, 21 fr. ; trois mois, 11 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE. Illustrations de Marcel de Fonrémis. Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Bordeaux. 4e édition, prix : 1 fr. Bordeaux, Imprimerie Nouvelle, 16, rue Cabirol.

Les Proverbes de Salomon, mis en vers français, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, couronné par l'Académie de Bordeaux. Edition de luxe. Tournai, Société de Saint-Jean l'Evangéliste. Prix broché : 2 fr. 50. Reliures diverses.

Les Machabées, *scènes bibliques* en vers, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage couronné par la Société nationale d'Encouragement au Bien et par l'Académie de Bordeaux. Adopté par le Ministre de l'Instruction publique pour les Bibliothèques scolaires. 2e édition, Perrin, éditeur, Bordeaux, aux bureaux de la *Revue Catholique*. Prix : 1 fr. 50.

Lettres de Marie Jenna à M. Albin Goudareau, avec une introduction par M. Gaston DAVID, 1 beau vol. grand in-8°, tiré seulement à 160 exemplaires. En vente, à Paris, chez Poussielgue, édit., et aux bureaux de la *Revue Catholique*, 16, rue Cabirol, Bordeaux. Prix : 3 fr. 50. — Il reste encore un exemplaire sur papier de Hollande au prix de 6 francs.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES de 1869 à 1889
publiées sous la direction de Dom CHAMARD, prieur des Bénédictins de Saint-Maur. — **En souscription** chez MM. **GAUME & Cie**, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris, par séries de 5 fascicules de 160 pages, comprenant environ 5 vol. in-4° de 800 pages, à 10 fr. le volume. — Les *Annales ecclésiastiques* font suite à l'***Histoire universelle de l'Église catholique***, par ROHRBACHER, continuée de 1846 à 1868 par J. CHANTREL.

MM. les ecclésiastiques qui feront tenir à M. Sueur-Charruey, éditeur à Arras, la somme de 0 fr. 60, recevront régulièrement et à titre d'essai pendant un mois les quatre revues ci-après : 1° le *Dimanche Paroissial* (hebdomadaire, 6 fr. par an) ; — 2° le *Prêtre* (hebdomadaire, 8 fr. par an) ; — 3° la *Revue des Catéchismes* (mensuel, 2 fr. 50 par an) ; — 4° la *Science Catholique* (mensuel, 12 fr. par an).

Ancienne Maison DURAND et CHABELLARD
fondée en 1801

HENRY DURAND, Successeur
37, Rue du Pas-Saint-Georges, 37
BORDEAUX

Manufacture de Cierges, Bougies et allonges pour souches. — Spécialité de Cierges, cire pure, pour la Messe. — Encens, Charbons et Veilleuses.

Fourniture des Séminaires, Hôpital Saint-André, Lycée de Bordeaux et diverses Églises et Chapelles.

DÉPOT GÉNÉRAL
(VERRERIE DE LA MEURTHE)

Vve R. LAFITTE

18, rue des Augustins, 18 — BORDEAUX
Succursale : **4, rue Ste-Catherine**

EXPORTATION — GROS — DÉTAIL

ARTICLES EN CRISTAL ET EN VERRE, PORCELAINE ET FAIENCE
FOURNITURES D'ÉGLISE
ORFÈVRERIE RUOLZ MARQUE ALFENIDE
Atelier de Décors ordinaires et riches
RÉASSORTIMENT DE MODÈLES
DÉTAIL au prix du gros — TÉLÉPHONE
Bonifications spéciales pour les Maisons religieuses et les Ecclésiastiques.

L'ÉCOLE FRANÇAISE

REVUE MÉTHODIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Paraissant tous les jeudis

GAUME & Cie, Éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, PARIS

Abonnement à la Revue, 7 fr. Au Supplément Pédagogique bi-hebdomadaire, 5 fr.

SPÉCIMEN GRATUIT

RIONDE & MIALHE
Maison de Confiance fondée en 1828

Harmoniums, Timbales
Contrebasses etc., etc.

Mmes Carloman Lafeychine & Vve M.-Ferbos
NÉES RIONDE
37, Rue Esprit-des-Lois, 37
BORDEAUX

VENTE — LOCATION — ÉCHANGE
ACCORDS — RÉPARATIONS
EXPORTATION

AUTO-PIANISTE UNIVERSEL
Invention nouvelle

VALS
Précieuse. Foie, Calculs, Gravelle, Diabète, Goutte, Gastralgies.
Impératrice. Affections de l'estomac. Excellente eau de table.
Dose : Une bouteille par jour.

HORLOGERIE de précision, garantie. Montres en tous genres. Prix très avantageux.
Envoi du catalogue franco. RICHELET, fabr. à BESANÇON

GRATIS PORTRAITS AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au crayon-fusain, dans votre ville, nous vous faisons l'offre suivante : Si, dans un délai de quinze jours de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de 100 francs ABSOLUMENT GRATIS pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. TANQUEREY, Directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel, *Rue de St-Pétersbourg*, 9, Paris (*Maison fondée en 1840*), elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

M. N. BOUILLET

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS
Nouvelle édition entièrement refondue
sous la direction de J. TANNERY et E. FAGUET.
1 vol. in-4°, prix : **21** *francs.*
Remise de **5** francs contre tout exemplaire des anciennes éditions.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

SERENI
TROIS MÉDAILLES D'OR
32, cours de l'Intendance, 32
PORTRAITS, REPRODUCTIONS, GROUPES
Agrandissements inaltérables au charbon.

Dictionnaire de la Bible
Par F. VIGOUROUX, P. S. S.
Avec le concours de très nombreux collaborateurs.

Le **Dictionnaire** comprendra environ 20 fascicules de 320 colonnes, richement illustrés d'après les meilleurs documents.
Prix du fascicule, pour les souscripteurs : **5** francs.

Les 11 premiers fascicules sont en vente
chez MM. LETOUZEY et ANÉ, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Vient de paraître :
CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION
PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN
1 vol. gr. in-8°, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.
Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à *Bordeaux*, chez MM. FERET et FILS, 15, cours de l'Intendance; à *Paris*, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.
Prix : **7** fr. **50**.

Le Directeur-Gérant : A.-J. LAFARGUE.

Imp. DEMACHY, PECH et Cie. — Bordeaux.

XIXe Année. — Nos 15 et 16. 10-25 Aout 1897.

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

sous la direction de MM. A.-J. LAFARGUE et E. ALLAIN

SOMMAIRE

I. BOURG-SUR-GIRONDE DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789, XVIII-XIX..... E. Maufras.

II. QUELQUES "LIVRES DE RAISON". — III. *M. de Lidon (Fin)*; IV. *Les Fontainemarie*... J. Beaune.

III. DE BORDEAUX EN BOSNIE ET RETOUR, *Lettres d'un Gascon*, VI *(Suite)*..... ***

IV. "LE ROI DAVID"..... Dubédat.

V. LE NOUVEAU FOURNEAU ÉCONOMIQUE DE SAINT-REMI..... X.

VI. SUPPLÉMENT : Nomination ecclésiastique; Pèlerinages bordelais; Distributions de prix; L'Œuvre des Arméniens à Bordeaux; Les Caisses rurales; *Pèlerinage médocain à Lourdes. — A travers les Revues. — Bibliographie.*

Abonnement : France, 8 Fr. — Union postale, 10 Fr.

Prix de ce Numéro de soixante-six Pages : 1 Fr.

On s'abonne *sans frais* dans tous les bureaux de poste, à l'*Œuvre des Bons Livres* et aux bureaux de la *Revue*, 16, rue Cabirol, Bordeaux.

Les abonnements partent du 1er Janvier ou du 1er Juillet et sont exigibles d'avance.

La reproduction des articles publiés par la *Revue* est interdite.

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE DEMACHY, PECH ET Cie

16 — rue Cabirol — 16

1897

PEINTURES DÉCORATIVES

POUR

Eglises, Monuments & Appartements

Maison BONNET & Fils Frères

J. Henri BONNET, Succr

4, rue Valdec, 4

BORDEAUX

PEINTURE DE BATISSE, VITRERIE, DORURE

Médaille d'Or

EXPOSITION DE BORDEAUX 1895

MAISON RECOMMANDÉE

ARTICLES DE VOYAGE Maison **Gaultier, I. Ehrensperger,** gendre et successeur, 27, cours de l'Intendance, Bordeaux.

3000 MODÈLES DE TOUS STYLES Religieux et d'Appartements

VITRAUX D'ART

REPRODUCTION VITRIFIÉE & IMITATION

Décoration Artistique

QUE L'ON PEUT FAIRE SOI-MÊME

Nouveau procédé de feuilles Vitraux s'appliquant aux vitres par un simple mouillage.

Contre 2 fr. envoi franco d'Échantillons et du Catalogue illustré.

ROSEY

22 BOULEVARD POISSONNIÈRE PARIS 22

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « *la Controverse et le Contemporain* ». — Revue *mensuelle* publiée sous la direction d'un comité de professeurs des Facultés catholiques de Lyon, etc.

Abonnement : un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. — Bureaux 125, rue du Plat, et 3, place Bellecour, Lyon.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Bains de mer d'Arcachon. — Dimanches 15, 22 et 29 août 1897 : train de plaisir, à prix réduits, de Bordeaux-Saint-Jean et Pessac à Facture, Lamothe, Gujan-Mestras, La Teste et Arcachon, avec correspondance à La Teste pour Cazaux (lac).

Aller : départ de Bordeaux-Saint-Jean à 7 h. 55 matin. Billets d'aller et retour aux mêmes conditions, délivrés à Gazinet pour le train de 9 h. 47 matin, et à Bordeaux-Saint-Jean et à Pessac pour le train partant de Bordeaux à 1 h. 50 soir.

Retour : départ d'Arcachon : 5 h. 25 soir ; 9 h. soir ; 10 h. 35 soir.

Prix des places : pour Arcachon : 1re classe, 3 fr. 50 ; 2e classe, 2 fr. 50 ; 3e classe, 1 fr. 50 ; — pour Cazaux : 1re classe, 4 fr. 40 ; 2e classe, 3 fr. 30 ; 3e classe, 2 fr. 30.

Le nombre des billets est limité ; ils sont délivrés la veille du départ du train, au bureau de ville de la Compagnie, cours du XXX-Juillet, 10, et à Pessac. (Voir l'affiche spéciale pour les autres conditions.)

Service de transbordement des voyageurs et des bagages entre Tarbes et la halte de Marcadieu (Ligne de Toulouse à Bayonne). — En raison de l'interruption de circulation qui s'est produite sur la ligne de Toulouse à Bayonne, entre la gare de Tarbes et la halte de Marcadieu, par suite de la chute du pont de l'Adour, la Compagnie des chemins de fer du Midi a organisé le transbordement des voyageurs, des bagages et des colis à la main, dans les conditions suivantes :

Pour les voyageurs en provenance du côté Toulouse et Bagnères-de-Bigorre, la descente des voitures a lieu à Marcadieu, où la Compagnie a fait les installations nécessaires au service. Le personnel de cette halte a été considérablement augmenté afin qu'il puisse prêter toute l'aide désirable aux personnes âgées, aux femmes et aux enfants pour descendre du train et monter avec leurs colis à la main dans les breaks et omnibus que la Compagnie met gratuitement à la disposition des voyageurs pour la traversée de la ville de Tarbes.

Les voyageurs de la direction inverse descendent de voiture à la gare de Tarbes et sont transbordés dans les mêmes conditions.

Grâce aux mesures prises pour accélérer le transbordement, les trains qui assurent la continuation des voyageurs au delà de Tarbes, dans les deux directions, arrivent à destination à peu près aux heures réglementaires et le trouble apporté dans la circulation est insignifiant.

Toutefois, pour attendre ce résultat, la Compagnie est dans l'obligation de ne faire continuer les bagages enregistrés que par le train suivant celui qui est emprunté par les voyageurs, sauf en ce qui concerne le dernier train de la soirée de chaque direction, qui emmène les bagages en même temps que les voyageurs, et qui de ce fait subit un certain retard.

Enlèvement des bagages à domicile. — Nous rappelons que la Compagnie des chemins de fer du Midi a récemment organisé, à Bordeaux, un service d'enlèvement des bagages à domicile analogue à celui qui fonctionne déjà dans les principales gares de Paris. Grâce à cette organisation, les voyageurs sont dispensés des ennuis de l'attente aux guichets de délivrance des billets et aux bureaux d'enregistrement des bagages. A leur arrivée en gare l'inspecteur des omnibus leur remet billets de place et bulletins de bagages pour la destination indiquée à l'agent qui est venu opérer l'enlèvement des bagages quelques heures auparavant.

Le bureau de ville du cours du XXX-Juillet, 10, le secrétariat de la gare de Bordeaux-Saint-Jean et l'inspecteur des omnibus à cette gare donneront tous les renseignements concernant le fonctionnement de ce nouveau service, aux personnes qui leur en feront la demande.

CHEMINS DE FER DU MIDI ET DU NORD DE L'ESPAGNE

Courses de taureaux à Saint-Sébastien. — 1° Les 14 et 15, 21 et 22, 28 et 29 août, 4 et 5 septembre 1897, billets d'aller et retour à prix réduits pour Saint-Sébastien (Espagne), délivrés dans les stations du réseau comprises entre Bordeaux-Saint-Jean, Hendaye, Arcachon, Pau, Mauléon, Saint-Palais et Ossès.

Ces billets seront valables, au retour, jusqu'au dernier train partant de Saint-Sébastien pour Hendaye le deuxième jour de leur émission.

2° Les 15, 22, 29 août et 5 septembre 1897, *Train spécial* d'Hendaye à Bayonne à 8 h. 40 du soir, correspondant avec un train partant de Saint-Sébastien pour Hendaye, à 7 h. du soir (heure de Madrid). (Voir l'affiche spéciale pour les autres conditions.)

BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

(Suite)

XVIII

Ensablement du fleuve et projet de canal de la Jurade. — Louis XIV à Bordeaux. — Mort de la duchesse de Saint-Simon. — Visite au maréchal d'Albret. — Lettre au duc de Luxembourg. — La prise de Maestricht. — Bourg envahi de troupes. — Le logement des troupes sous l'ancien régime. — Querelle entre de Pastorat et la Jurade. — Mort du maréchal d'Albret; une députation de la Jurade va à Pons.

A cette époque comme aujourd'hui, l'envasement du fleuve préoccupait tous ceux qui s'intéressaient à la navigation et chacun préconisait un système pour améliorer le cours de la rivière et enrayer la marche des bancs de sable. Le Bec d'Ambès s'allongeait lentement, mais d'une façon continue; par suite la ville de Bourg se voyait, avec regret, de plus en plus séparée de la route suivie par les bateaux qui, remontant le fleuve, se dirigeaient vers Bordeaux. L'avenir de son petit port de commerce lui semblait compromis; or la Jurade qui, il faut lui rendre cette justice, défendait avec un soin jaloux les intérêts de la communauté, s'en préoccupait plus que personne et cherchait à faire adopter le projet lui paraissant être le plus favorable à Bourg. Voici celui qu'en 1659 elle présenta au roi; je copie une page du Registre des délibérations de la Jurade où il est exposé :

Aujourd'huy vingt neuf janvier mil six cens cinquante neuf, estant assemblés dans l'hostel de ville, MM. Eymard maire, de Lafargue,

Fréneau, de Bonnefont et Dumeyniou jurats, MM. Louis Pilet procureur syndic, et Jean Chausignaud clerc assesseur, assistés de MM. le juge, lieutenant, procureur du roy et de tous les bourgeois et habitans de la ville et banliefve appelés et convoqués en la forme ordinaire a esté représenté par le dict procureur syndic qu'a raison des sables qui se forment de jour en jour vers le bout du Bec d'Ambès et aultrement, soit à raison du grand courant d'eau qui est aud. lieu par l'assemblage et division des deux rivières de Garonne et Dordoigne, ou aultrement par les orages ordinaires et quasy continuels qui se lèvent aud. lieu tant à raison de l'assemblage desd. deux rivières que de la descouverte du lieu, il arrive annuellement et quasy journellement divers inconveniens par la perte et naufrage de divers bateaux, d'autant plus qu'estant nécessité de passer aud. lieu pour se rendre d'une rivière à l'autre lorsque l'orage les surprend ils n'ont aucun lieu de retraite ny d'asseurance et la plus part du temps sont plus tost sumergé qu'il ne leur puisse arriver aucun secours, au moyen de quoy soit pour l'utilité publique et de ceux qui naviguent dans l'une et dans l'autre rivière, soit encore pour la commodité particulière du traject de cette ville et pourvoir aux inconveniens qui ne sont que trop fréquens, il seroit à propos de conduire un canal d'une rivière à l'autre traversant par Ambes par le moyen duquel non seulement les bateaux en cas d'orage se pourroient mettre à l'abry, mais encore tous les inconveniens ordinaires cesseroient par ce moyen. Mais d'autant que tel ouvrage ne se peut faire sans le consentement de Sa Majesté et que volontiers quelques habitans particuliers du susd. Ambes dans le fond desquels ce canal pourroit estre conduit s'y pourroient opposer, led. procureur syndic estime qu'il seroit à propos de se pourvoir devant Sa Majesté et tascher d'obtenir du roy cette permission, nonobstant toutes oppositions qui pourroient estre formées par les habitans particuliers dud. lieu d'Ambes, en tout cas en les indemnisant d'autant plus que tout le public et le païs retireront un notable profit dudit canal par les raisons cy-dessus rapportées.

Sur quoy et après que chacun des assistans a opiné sur cette proposition et que d'un commun accord et consentement elle a esté jugée en toutes sortes profitable soit pour le public ou le particulier,

a esté accordé et résolu qu'on se pourvoira devant Sa Majesté pour tascher d'obtenir la dicte permission et qu'à ces fins mémoires en seront dressés pour envoyer au Conseil. Délibéré a Bourg en jurade, les jour mois et an que dessus.

Je ne sais si ce canal eût été un remède aussi efficace que le prétendait le procureur-syndic, mais à coup sûr il aurait valu au moins autant que les travaux que nous avons vu entreprendre en ce siècle de progrès; quoi qu'il en soit, la Jurade de Bourg en fut pour sa peine, car son projet resta lettre morte.

Au mois de juin de l'année suivante, Louis XIV, revenant de Bayonne, s'arêta à Bordeaux; il était accompagné de la reine Marie-Thérèse, du duc d'Anjou, du cardinal Mazarin, de la reine-mère et d'un grand nombre de gentilshommes de la cour. On lui fit une réception magnifique. M. Eymard, maire de Bourg, avec MM. Dumeyniou et Mauhic, jurats, allèrent à Bordeaux présenter à Leurs Majestés l'assurance de l'entière obéissance de la communauté. Le roi leur fit un excellent accueil (1).

Le 9 décembre 1670, le maire et deux jurats vont à Blaye assister au service célébré en l'église Saint-Sauveur pour le repos de l'âme de M^me^ la duchesse de Saint-Simon. Le 11 mai suivant, ils vont à Pons, saluer de la part de la communauté le maréchal d'Albret et le féliciter du choix que le roi a fait de son illustre personne pour le gouvernement de la province, et lui demander sa protection (2).

A la nouvelle des victoires remportées par le duc de Luxembourg en Hollande, les jurats de Bourg lui écrivent la lettre suivante, datée du 21 mai 1673 :

Monseigneur, le bruit de vos armes et de vos victoires qui ont porté la consternation et le dernier désordre dans l'esprit aussy

(1) Délib. de la Jurade de Bourg, t. VI.
(2) Idem.

bien que dans les armées des ennemis de l'Estat, qui ont causé de la surprinse et de l'admiration a toute la terre et qui ont méritté des louanges si parfaites et si extraordinaires de la bouche de notre Invincible monarque, qu'elles ont donné de l'emullation pour ne dire pas de la jalousie a tout ce qu'il y a de plus grand dans le royaume, aïant excitté notre zèle a faire des vœux pour la continuation de votre prosperité qui feroit celle de l'Estat, la gloire de notre prince et le repos de ses subjets, après avoir joint nos déclamations à celles de tout le royaume, auroit exigé de nous il y a desja longtemps un tesmoignage respectueux de nostre sensibilité a ce qui vous touche, si nous n'avions pas jugé qu'il estoit de notre prudence de ne vous pas détourner pour un moment de vos grandes occupations par la lecture d'une lettre; mais enfin, Monseigneur, comme nous avons vu que ce scrupule alloit nous mestre hors d'estat de vous rendre nos respectueuses soubmissions et vous asseurer de nos obeissances, parce que les bezoings de l'Estat ne vous laisseroient jamais sans occupation et que vos nouvelles victoires estoient des voies et des chemins pour aller a d'autres jusques a ce que les ennemis de l'Estat feussent entièrement soubmis a vos armes, nous avons franchi ces difficultés et nous sommes donné la liberté de vous asseurer que parmi les fidelles subjects de Sa Majesté il ni en a point a qui vostre gloire ait donné tant d'admiration ni qui ont été si sensibles a vos advantages. Nous savons, Monseigneur, que c'est le moindre effect que pouvoit produire la recognoissance de tant de bienfaits et de protections que nostre ville et toute la terre de Bourg a receu de l'illustre famille de Luxembourg a qui elle a eu l'honneur d'obéir pendant un très longtemps et de qui elle est vassale et tributaire, mais comme vous n'ignorez pas aussy que c'est tout ce que nostre impuissance nous permet, nous espérons que cela mesme atirera sur nous une particulière protection de Vostre Grandeur, que nous vous demandons avec un très profond respect, puisque nous vous sommes singulièrement dévoués en qualité de vos très humbles, très obéissans et soubmis serviteurs (1).

(1) Archives de Bourg, Reg. VII.

Un mois après arrivait à Bourg la nouvelle de la prise de Maestricht, et un ordre émanant de l'archevêque enjoignant de chanter un *Te Deum* solennel à l'occasion de cette grande victoire. Après les vêpres, le maire et les jurats en livrée se rendirent donc à l'église Saint-Giron assister à ce chant, et à huit heures du soir il y eut sur la place publique feu de joie (1).

L'année suivante Bourg est envahi par les milices de toute la juridiction ainsi que par celles du Cubzaguais et par des régiments de Montendre, du Fronsadais et de Saint-Émilion. Ce ne sont alors qu'allées et venues de jurats et de bourgeois allant trouver M. de Bigot, receveur des tailles, pour obtenir de lui quelques secours, ou se rendant auprès de M. de Montégut, gouverneur du Château-Trompette, pour le supplier de débarrasser la ville de toutes ces troupes, car Bourg ne pouvait pas subvenir à leur entretien, la misère étant grande; et puis, malgré toutes les précautions prises par les autorités, il y avait chaque jour des désordres (2).

Sous l'ancien régime, l'impôt le plus désastreux pour les populations fut incontestablement le logement des troupes. Les habitants ne cessaient de se récrier, de protester; mais bon gré, mal gré, chaque fois qu'arrivait un régiment ou quelque escadron de cavalerie, et cela se présentait souvent, il fallait qu'ils assurassent le logement et les vivres aux hommes et aux chevaux, à peine d'amendes, de prison, etc. Quelques personnes occupant des situations privilégiées en étaient seules exemptées, comme les ecclésiastiques, les gentilshommes faisant profession des armes, les chefs des compagnies d'officiers royaux, les maires et échevins, les receveurs et commis des tailles, les trésoriers receveurs généraux et particuliers, les commis du papier timbré. On ne saurait se faire une idée juste de la désolation que laissaient après elles ces troupes dont la licence était fort mal réprimée, et qui comp-

(1) Reg. de la Jurade, t. VII.
(2) Reg. des délibérations, t. VII.

taient dans leurs rangs des Espagnols, des Italiens, des Allemands, etc... A l'époque de la Fronde surtout, les excès furent épouvantables. La guerre civile terminée, Louis XIV chercha à mettre de l'ordre dans l'administration des troupes et à établir une discipline sévère afin d'assurer, autant que possible, la sécurité des petites localités. Sans doute il n'exempta point les communautés des charges qu'entraînait le logement des soldats, mais du moins la répartition en fut-elle plus équitable. Des entrepreneurs furent chargés de ournir à la troupe en marche les vivres et rations dont elle avait besoin et des impôts spéciaux furent levés sur les contribuables pour payer ces fournisseurs.

Le *taillon* (1) avait été créé sous Henri II pour subvenir à ces dépenses, mais bientôt cet impôt fut détourné de sa destination; aussi les petites communautés ne purent-elles un peu respirer, malgré l'augmentation des charges, que lorsque la police et les logements militaires furent confiés aux intendants.

Plus tard, sous Louis XV, les municipalités devaient faire une revue des soldats qui venaient loger dans la localité, en dresser une liste qu'ils envoyaient en double au ministre de la guerre, avec les certificats des fournitures faites par les entrepreneurs spéciaux. Le prix de ces fournitures était avancé à ces derniers par les communautés qui étaient ensuite remboursées par l'État.

D'après cela on peut deviner en quel état fut mise la ville de Bourg par cette invasion de soldats, et quels furent les

(1) J'ai trouvé plusieurs états de répartition du *taillon* concernant notamment la commune de Mombrier, et datant d'un peu après la Fronde; voici l'entête de l'un d'eux : « Sest le taillon du soldat qui doit servir pour la milice suivant que le roy l'a ordonné pour lequel la paroisse de Monbrié doit fournir l'habit complet avec son espée ainsy qu'il est ordonné par la comission envoyée, dont le tout revient à 30 livres suivant qu'il a esté arresté. Lesquelles 30 livres sont desparties sur les contribuables de lad. paroisse au sol la livre et à proportion de ce que chascun paye, ce qui a esté procedé par les collecteurs qui sont en charge comme s'en suit. »

ennuis des habitants; il survint alors un incident, sans importance par lui-même, mais qui fit diversion, et peint assez bien l'époque.

C'était au mois de juin 1674; des prières publiques étaient faites pour implorer l'assistance du ciel en faveur des armées du roi. Durant plusieurs jours il y eut dans ce but des offices et des prédications en l'église Saint-Giron. Or une chaire fut placée en face de celle du prédicateur pour que M. Gaston de Bellade, chevalier, seigneur de Pastorat, et commandant de la milice de Bourg, à qui elle était destinée, pût mieux entendre les sermons. Les sergents, pleins d'attentions pour le commandant, crurent bien faire en recouvrant le siège de toile. Mais le maire et les jurats à la vue de cette chaire et de ce siège ainsi drapé s'indignèrent, pensant que de Pastorat avait voulu empiéter sur leurs prérogatives. Ils voulurent faire enlever la chaire et le siège avec sa toile; de Pastorat à son tour se mit en colère, enleva les sentinelles qui étaient aux portes de la ville et les remplaça par des soldats de Cubzac, puis exigea qu'on lui remît les clefs de la ville. La Jurade en appela à M. de Montégut, qui blâma la conduite du chevalier de Pastorat. Celui-ci, de plus en plus irrité, ne chercha qu'une occasion favorable pour exercer sa vengeance.

Le jour de la « feste à Mr saint Jean » on dressa comme d'habitude « à son honneur et dévotion » un bûcher sur la place publique, où les maire et jurats en corps se rendirent pour y mettre le feu, pendant que le chapitre faisait « les cérémonies de l'esglise ». Or, de Bellade avait résolu de mettre le feu au bûcher et d'user pour cela « de force et violence » s'il le fallait. Pour exécuter son projet, il avait fait mettre sous les armes les milices de la ville avec ordre formel d'avoir leurs armes chargées à balle et de tirer sur les jurats quand il en donnerait le commandement. Mais voyant les jurats parfaitement résolus à maintenir leurs droits, il capitula, et demanda la permission de faire un feu de Saint-Jean en son particulier; on la lui accorda. Malheureusement son feu de

joie fut l'occasion de troubles et de désordres tels, que le prieur, le maire, un jurat et un bourgeois allèrent se plaindre à M. de Montégut; celui-ci leur remit une lettre de blâme pour M. de Bellade. De retour à Bourg, ils remirent la lettre à de Bellade qui tout naturellement les reçut fort mal; ils dressèrent alors procès-verbal de ses paroles insolentes et l'envoyèrent à M^gr l'évêque de Dax, abbé de Bourg. Celui-ci leur obtint une lettre du maréchal d'Albret où il était dit que si quelque différend survenait encore avec M. de Pastorat, ce serait M. de Montégut qui interviendrait (1).

Là dessus les colères s'apaisèrent, le calme revint dans les esprits, et pour que la satisfaction des habitants de Bourg fût complète, les troupes qui étaient en garnison s'en allèrent. Mais pas pour longtemps, car le 10 avril suivant de nouveaux régiments et escadrons envahirent la ville. Pour lui venir en aide, le maréchal d'Albret (2) mit à contribution toutes les paroisses de la juridiction. La fourniture des vivres et fourrages fut ainsi répartie : la paroisse de Bourg devait 77 places; Tauriac, 10; Saint-Mariens, 12; Mombrier, 6; Civrac, 6; Gauriac, 17; Saint-Savin, 13; Lansac, 14; Pugnac, 6; Samonac, 3; Bayon, 9; Lafosse, 2; Villeneuve, 15; Saint-Ciers de Canesse, 15; Saint-Seurin, 1; Teuillac, 5; Saint-Trojean, 2; Comps, 2; La Libarde, 1. Chaque place se composait de 3 pintes d'avoine par jour, mesure du Cubzaguais, 16 livres de foin, 6 livres de paille, un pot de vin, 24 onces de pain entre bis et blanc, trois quarts de livre de viande bœuf ou mouton, une livre pesant 40 onces. Ces vivres et fourrages étaient remis par avance de trois jours en trois jours au syndic de Bourg, et ensuite les jurats en faisaient la distribution.

Au mois de septembre 1676, le gouverneur de la province,

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. VII.

(2) César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, né en 1614, mort à Bordeaux le 3 septembre 1676, maréchal de camp, lieutenant général des armées du roi, maréchal de France en 1653, et gouverneur de la Guyenne depuis 1670.

le maréchal d'Albret, mourut et son corps fut transporté à Pons; la Jurade de Bourg, à raison « des debvoirs dus à un gouverneur qui les a toujours considéré », décide qu'elle enverra une députation pour « randre civillité à Madame la mareschale, et assister aux cérémonies, sy l'occasion s'y présente, des honneurs funèbres du mareschal ». En conséquence le maire Pastorat, Duverger, jurat, et Bonnefont, procureur-syndic, « ont esté dans la ville de Pons, où ils ont rendu visite à Madame la mareschale d'Albret, à Madame d'Albret sa fille, à Madame la comtesse de Miossan, auxquelles ils ont tesmoigné le desplaisir qu'a la communauté de la mort de Monseigneur le mareschal; lesquelles dames nous ont tesmoigné estre fort satisfaites de la visite que nous leur avons rendue et promis nous servir dans l'occasion » (1).

XIX

La paix de Nimègue. — Naissance du duc de Bourgogne. — Réjouissances publiques à Bourg. — Installation d'un bureau de poste.

Au mois de mai 1679, la paix de Nimègue vint couronner dignement les exploits des deux illustres guerriers, Luxembourg et Créqui, et marquer l'apogée de la gloire de Louis XIV. Ce grand événement fut solennellement annoncé et fêté dans toutes les villes et communautés du royaume. Voici, d'après le Registre de la Jurade, ce qui se passa à Bourg à cette occasion (2) :

Nous maire et jurats avons assisté en livrée au *Te Deum* chanté par MM. les chanoines en l'eglise Saint Giron, de là estant revenus à l'hostel de ville, nous sommes montés à cheval marchant au devant de nous nos sergens a pied avec leur alebarde et un tembourg, et le s[r] Eymard major, le s[r] Laborde lieutenant d'une compagnie faisant les fonctions d'ayde major, aussy montés à

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. VII.
(2) Ibid., t. VIII.

cheval, et dans cet ordre nous sommes acheminés au devant le marché et place publique et de là au bout de la grand'rhue et à la place vis à vis le jardin des Recollets qui regarde la porte de l'hospital et de là à la grande porte et continuant en la plasse publique du port, à chacun desquels endroits après que le tembourg a heu basteu avons fait publier par Jacques Gruaud clerc accesseur la paix. Et vers le soir, environ les six à sept heures, avons fait dresser un bucher en la place publique vis à vis l'hostel de ville et avons fait mander tous les officiers et bourgeois de la présente ville de se rendre aud. hostel, d'ou nous sommes sortis en livrée suivis des officiers et bourgeois, et nous sommes acheminés en cest estat aud. bucher, et après qu'un flambeau allumé nous auroit esté mis en main par Gruaud clerc accesseur, nous, maire susdit, aurions mis le feu aud. bucher et en mesme temps crié à haulte vois : « Vive le Roy et la Paix », ce qui auroit esté suivi par tous les assistans.

Le 25 août 1682, un des lieutenants généraux de Guienne remit au corps de ville la lettre suivante :

Messieurs, la naissance de Mgr le duc de Bourgogne est sy avantageuse à l'Estat qu'on ne scauroit assez la célébrer, vous ne manquerez pas de faire des feux de joye au plutost et de marquer de la manière la plus authentique qu'il vous sera possible, la joye que les peuples doivent avoir d'un si grand bonheur. Je serai très aise, du reste, de témoigner que je suis, Messieurs, votre très affectionné à vous servir. — AMBRE (1).

Aussitôt, la Jurade se réunit pour délibérer, et sur la requête du procureur-syndic, elle décida que pendant trois jours toutes les boutiques de la ville seraient fermées et qu'il serait enjoint à tous bourgeois, manants et habitants de la ville de « fester les susd. trois jours »; faisant, de plus, défense expresse de se livrer à aucun travail à peine de 50 livres d'amende, ordonnant aux capitaines des milices de faire mettre leurs compagnies sous les armes. Le troisième

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. VIII.

jour les habitants devaient, aussitôt après le feu de joie, garnir les fenêtres des maisons de lumières, faire des feux de joie particuliers devant leurs portes et faire « généralement tout ce qui peut donner une démonstration sensible de la joye que le public doit ressentir de l'heureuse naissance de Mgr le duc de Bourgogne ».

Conformément aux ordres de la Jurade, le 27 août « les quatre compagnies de la ville s'estant mises soubs les armes vinrent se ranger en bataille devant la maison de ville ou l'on vit esclatter par les descharges et les mousquetades que l'on y fit, l'empressement qu'ils avoient de seconder les intentions de leurs magistrats. Le 28 on continua et le 29 qui estoit le jour destiné pour la conclusion des cérémonies, MM. les maire et jurats s'assemblèrent en corps sur les dix heures du matin à l'hostel de ville où le son des cloches commença pour ne finir qu'à la fin du jour. Ils se disposèrent à régler tous les préparatifs que l'on avoit destinés pour la solennité de la feste. Ils furent entendre la messe avec la cérémonie accoustumée et ils furent salués à leur retour par tous les habitans qui estoient en armes et lesquels on avoit rangés dans la place de la ville, et par diverses descharges auxquelles succédèrent les cris de : Vive le Roy, la Reyne, Mgr le Dauphin, Madme la Dauphine et Mgr le duc de Bourgogne. Pour lors, on lascha avec assez d'industrie deux fontaines de vin que l'on avoit disposées aux extrémités de la porte de l'hostel de ville, où l'on avoit exposé deux rochers artificiels desquels le vin sortoit d'une manière assez libérale. On but à la santé de toute la famille royale, et après quelques cérémonies qui se passèrent là dessus, le commun peuple eut la liberté de satisfaire sa joye et son inclination. Dans le mesme temps tous les endroits de la maison de ville furent ornés, on y éleva les armes de France, de Mgr le Dauphin, de Madme la Dauphine et de Mgr le duc de Bourgogne qui furent ornées de fleurs et de festons de laurier. On décora ensuite un théâtre d'une figure triangulaire, qui avoit été eslevé sur trois pieds d'estaux à l'extrémité de la place, sur lequel on disposa un feu d'artifice

pour le faire valoir dans l'occasion. MM. les maire et jurats furent entendre vespres qui furent chantées en leur présence et de MM. les officiers royaux de la ville, et ensuite le *Te Deum* qui finit par les cris de Vive le Roy, Mgr le Dauphin et Mgr le duc de Bourgogne, qui furent réitérés plusieurs fois au bruit des tambours, fifres, violons et hautbois et de la mousqueterie que l'on avoit postée aux environs de l'église. MM. les maire et jurats et les plus notables bourgeois de la ville qui les accompagnoient, au nombre desquels estoient MM. les gentilshommes de la juridiction qui jouissent du privilège de bourgeoisie de la ville en conséquence des titres qui leur ont été concédés par la communauté, se rendirent dans le même ordre qu'ils estoient venus en lad. église, dans l'hostel de ville où ils restèrent quelque temps et où ils furent régalés par la symphonie des violons et hautbois qui jouèrent jusques vers sept heures du soir qu'ils en sortirent pour aller occuper les tables que l'on avoit dressées dans la place pour y manger publiquement; elles furent servies non pas magnifiquement mais du moins avec assez d'ordre et de propreté, ce qui est assez rare dans semblable occasion. Pendant tout ce jour chascun se resjouit à sa manière. Les Dames qui semblent par la délicatesse de leur sexe estre dispensées des occasions où le danger n'est que trop souvent de la partie, ne s'arrestèrent pas à leur timidité naturelle, les plus considérables s'assemblèrent et s'estant vestues en amazones marchèrent avec un ordre galant et martial tout ensemble par tous les endroits de la ville, où elles parurent armées et tirèrent des coups de pistolets avec toute l'adresse possible, sans qu'elles y eussent été instruites que par l'envie qu'elles avoient de se signaler dans cette journée consacrée à la joye et au plaisir. Elles firent dresser deux grands théâtres au fond de la place et vis à vis des tables qu'on avoit dressé pour les hommes, sur lesquels on avoit disposé des tables que l'on avoit orné de diverses verdures, qui furent aussy couvertes de quantités de mets, chacun beut et se resjouit. Les santés n'y furent point oubliées, on commença par celle de toute la famille royale

que l'on accompagna des cris de joye ordinaires. Les dames y respondirent aussy souvent que leur sobriété le leur permit, mais du moins très souvent par les divers coups de pistolets qu'elles tirèrent. Dans ce moment toute la place publique fut illuminée par les diverses chandelles que l'on avoit mis aux fenestres. Tout l'hostel de ville parut en feu et les fontaines de vin redoublèrent, le clocher de l'église fut pareillement illuminé et dans toutes les rues de la ville on vit la mesme chose, si bien que la nuit qui commençoit sembloit estre chassée par la lumière des diverses chandelles desquelles les maisons estoient garnies. Après que tous les repas publics furent finis on disposa un bucher vers lequel MM. les maire et jurats marchèrent dans l'ordre précédent, toute la place et les avenues estoient bordées par les compagnies qui estoient soubz les armes. Tous les plus considérables suivirent cet ordre et les dames se joignirent au gros de la troupe pour faire la gayeté dans l'occasion. M. le maire à qui sont defférés tous les honneurs dans cette ville mit le feu au bucher et cria ensuite : Vive le Roy. Tout le peuple y respondit et à ces cris succédèrent diverses descharges de mousqueterie et de boettes qu'on avoit disposé dans la place. MM. les maire et jurats avec ceux qui les accompagnoient se placèrent ensuite sur ces théâtres que les tables des dames avoient occupés et le reste du peuple, c'est-à-dire ceux qui n'estoient pas en armes, occupèrent divers endroits, les dames furent dans ceux qu'on leur avoit disposé et ensuite on fit jouer le feu d'artifice qui réussit d'une manière à surpasser l'attente que l'on en avoit eu. On avoit disposé une machine à laquelle M. le maire mit le feu qui prit à un dragon artificiel et par le moyen duquel toutes les lances à feu dont le théâtre estoit bordé furent allumées. Il fut jetté une très grande quantité de fusées volantes ; le feu se prit ensuite à diverses roues qui se trouvèrent couronnées de diverses flames en tourbillon, une quantité de pétards et de serpentaux jouèrent en mesme temps, et cela donna un plaisir indicible à tous les spectateurs. Ensuite le bal commença dans la maison de M. le maire, où il s'estoit tenu

les deux jours précédens. Tout le monde y fut receu et l'on y dansa au son des violons et hautbois jusques à quatre heures du matin. Le lendemain une compagnie d'élite des plus apparens en la ville et de la jeunesse se mit soubz les armes et se promena tout le jour par la ville et elle fit diverses descharges et diverses évolutions. Ceux qui la composoient disnèrent publiquement dans la place et en suite M. le maire donna à souper où tous les honnestes gens furent receus. On alluma un feu de joye devant sa maison, on y jetta diverses fusées volantes, on y fit jouer plusieurs pétards et beaucoup de serpentaux et tout y fut exécuté avec une grande industrie; et ensuite le bal commença comme tous les jours précédens. ce fut la conclusion des plaisirs qui finirent lorsque on estoit presque hors d'état de les soutenir par les veilles et par les autres fatigues que l'on avoit souffertes pendant trois jours que la joye dura. » « On aura peine à croire, ajoute Peychaud, clerc assesseur, auquel j'ai emprunté la narration de ces fêtes, qu'une communauté dont les revenus sont sy médiocres ayt pu subvenir à toutes ces dépenses; il est vray qu'on y a surpassé l'attente de ceux qui en avoient la direction... Enfin tout se passa fort heureusement et ce fut presque l'unique endroit dans la province où il n'arriva aucun accident; il est vray qu'on prit tout le soin possible de les éviter; cela fait voir que toutes ces joyes quoiqu'apparament dans l'excès ont pourtant esté fort judicieuses (1). »

J'ai cru devoir rapporter ici la narration complète de ces fêtes, due à la plume d'un des témoins, parce qu'elle nous montre ce qu'étaient les réjouissances publiques sous l'ancien régime. Certes, l'entrain, la gaîté, n'y faisaient point défaut, et si nos ancêtres étaient moins riches que nous, il faut reconnaître qu'ils n'étaient point plus malheureux; chez eux, contentement se passait assez bien de richesse. Du reste, on a fait remarquer bien souvent qu'à mesure que les idées générales et l'aisance se sont répandues, les vieilles coutumes ont

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. VIII.

peu à peu reculé; tant il est vrai que le bonheur ne dépend pas de la fortune. Il est à noter aussi qu'à cette époque où le mot égalité n'était pas inscrit partout, il existait une grande familiarité entre toutes les classes. La danse était un des plaisirs favoris, et sur la place publique, comme dans les salons de M. le maire, peuple, nobles et bourgeois dansaient ensemble. Peychaud, le clerc, nous le dit formellement : « tout le monde y fut reçu. » Ne semble-t-il pas que cette sorte de camaraderie devait compenser dans une certaine mesure les privilèges des classes supérieures? Actuellement, nous avons, en théorie tout au moins, l'égalité en tout et pour tout; il n'y a plus de classes à proprement parler, mais seulement des positions sociales plus ou moins prisées, accessibles à tous; et pourtant on ne fréquente que les gens de son rang.

Les feux d'artifice, d'origine italienne et introduits en France seulement au XVI^e^ siècle, ne figuraient encore que dans les fêtes des grandes villes; aussi celui du mois d'août 1682 dut-il faire réellement un très grand plaisir aux habitants de Bourg.

Quant aux fontaines de vin, on sait qu'elles étaient en usage depuis le XIV^e^ siècle.

Il n'y avait point non plus de fêtes sans festins; la sobriété n'était pas toujours observée, car ces hommes, habitués à ne pas satisfaire tous les jours leur appétit, ne savaient point se contraindre lorsque se présentait l'occasion de manger et de boire sans mesure. « Boire un peu sec, et seulement jusqu'à chanter, rire et s'embrasser, épanouit la rate, bannit les inimitiés et lie la société », a écrit le marquis de Mirabeau; malheureusement, après avoir bu jusqu'à s'embrasser, on buvait jusqu'à se battre, et souvent, hélas! sous l'influence du vin, les plus charmantes fêtes dégénéraient en bagarres et en scènes absolument regrettables. A Bourg, on sut en cette occasion éviter cet excès.

Il n'en fut pas ainsi quelques années plus tard. Dans une soirée donnée par M^lle^ de Rappet, en 1695, le fils Maray, ému sans doute, plus que de raison, par de copieuses libations, se

prit de querelle avec Élie Lafosse et à la sortie du bal alla l'attendre au coin d'une rue et lui tira un coup de pistolet à brûle-pourpoint. Le coup heureusement ne fut pas mortel; Lafosse en fut quitte pour être soigné pendant plusieurs mois par Coulaud de Lacombe, maître chirurgien de Bourg, et Peychaud, apothicaire; quant à Maray, il fut incarcéré dans la prison de Blaye et se vit attaquer en dommages et intérêts par sa victime qui obtint gain de cause, car nous avons eu sous les yeux un acte par lequel Lafosse cédait à Georges de Labadie, moyennant 5oo livres, « tous les droits, noms, raisons et actions, dépens, domages et intérêts qu'il a ou pourroit avoir à prétendre à l'encontre dud. Ellie Maray pour raison des excès et assassin nocturne commis en sa personne » (1).

Si à Bourg on savait se réjouir à l'occasion des naissances, des victoires, on savait également prendre part aux événements malheureux qui venaient affliger la France ou son roi, et prier pour les morts. Voici ce que nous lisons encore dans les Registres de la Jurade (2) sur le service solennel qui fut célébré, au mois de septembre 1683, pour le repos de l'âme de la reine qui venait de mourir :

Sur l'advis que le corps de ville a eu du mandement envoyé par M^gr^ l'archevesque de Bordeaux aux s^rs^ Religieux et curé de la présente ville, pour faire un service solennel pour le repos de l'âme de la reyne, comme il y alloit de l'intérêt et de l'honneur de la ville de marquer le déplaisir que le royaume souffre de la mort d'une si grande princesse, et que la Communauté se trouvoit engagée à donner des preuves de son zèle, et à donner des marques extérieures du déplaisir que les habitans ressentent intérieurement de cette perte, après achat de luminaires en écusson les maire et jurats rendent une ordonnance le 14 septembre par laquelle il est expressement inhibé et deffendu à tous bourgeois, manans et habitans de la ville, fauxbourg et banlieu de ne faire aucune œuvre manuelle, et

(1) Coll. Daleau.
(2) T. VIII.

à tous marchands de fermer boutique pendant la journée entière de ce jour, auquel le service solennel avoit été prescrit. En exécution de quoi, nous maire et jurats avons été en deuil et en livrées dans l'église paroissiale S[t] Girons environ 10 à 11 heures de cejourd'hui matin, ayant à nostre suite des anciens et principaux bourgeois de la ville, où nous avons assisté au service solennel et à la cérémonie funèbre qui s'est faite à la mémoire et pour le repos de l'âme de la défunte reyne, et par nos soins il a été dressé une chapelle ardente entourée d'écussons dans le chœur de lad. église et vis à vis de nos places, garnie de quantité de cierges blancs et de creppe et dans l'intervalle de la messe qui a été célébrée, le R. P. Constantin religieux récolet, un des habiles prédicateurs de cet ordre, a presché l'oraison funèbre de la reyne. A laquelle pompe et cérémonie funèbre plusieurs ecclésiastiques des paroisses circonvoisines ont assisté avec tous les pères Récolets de l'ordre de S[t] François, ensemble la plus grande et saine partie des bourgeois et habitans de cette ville, qui ont dans cette occasion marqué leur zèle et leur fidélité, mesme les artisans et marchans ont tenu leurs boutiques fermées et ont cessé leurs travaux pendant la présente journée, comme aussi partie de MM. les gentilshommes bourgeois et autres ont assisté à lad. cérémonie. La dépense n'a été faite que pour honorer la mémoire d'une reyne que tout le royaume regrette avec une juste douleur et pour l'honneur de la communauté, afin que nos successeurs, maires et jurats, connaissent la ferveur et sincérité de nostre zèle pour le bien de l'Estat et pour le service de nostre Roy.

Les bateliers qui naviguaient entre Bourg et Bordeaux avaient l'habitude de transporter les lettres ; mais, un beau jour, menacés d'emprisonnement pour ce fait, ils refusèrent de continuer. La ville s'en émut et le maire, accompagné du procureur-syndic, se rendit à Bordeaux auprès de M. de Faucon (1), intendant de la province, afin d'obtenir qu'il fût permis aux

(1) Charles de Faucon, seigneur de Ris, marquis de Charleval, comte de Bacqueville, conseiller au Parlement de Rouen, maître des requêtes, intendant à Moulins, et à Bordeaux depuis 1678 jusqu'en juin 1686; il devint alors premier président au Parlement de Rouen.

bateliers de continuer à transporter les lettres jusqu'à l'établissement d'un courrier. Le secrétaire de l'Intendant l'adressa à M. Baudelot, intéressé « au party des postes ». Celui-ci se montra fort irrité parce que disait-il, ayant établi un commis à Bourg, il avait appris qu'on l'avait insulté et que même on lui avait arraché les paquets des mains sans lui payer les droits; ce dont il allait aviser M. de Louvois, intendant général des postes. Le maire ayant représenté que le corps de ville n'avait eu aucune connaissance de l'établissement de ce commis, qui avait eu le grand tort de ne pas présenter sa commission à la Jurade, il fut convenu que M. Baudelot ordonnerait à ce commis de s'adresser aux magistrats de la ville, qui de leur côté veilleraient à ce qu'il ne fût point contrevenu aux règlements par les bateliers ou toutes autres personnes.

Peu de temps après, c'est-à-dire le 8 avril 1683, le sieur Baudelot envoya à Bourg un arrêt du Conseil d'État du 18 janvier 1680 et un extrait du bail général fait par le roi des revenus et droits des ports de lettres et paquets dans toutes les villes du royaume, avec l'ordre général donné par Sa Majesté à M. de Louvois au sujet des départs des courriers de la ville de Bordeaux à partir du 1er mars 1683. Le tout fut proclamé et affiché dans la ville et les lettres durent être remises au bureau installé à cet effet. Ce bureau fut établi dans la maison de Charles Vigorre, bourgeois et maître cordonnier, rue Palezeau; en même temps les bateliers eurent ordre de recevoir des mains dudit Vigorre tous paquets et lettres à destination de Bordeaux et de rapporter de Bordeaux toutes les correspondances pour Bourg, le tout moyennant un salaire convenable (1).

Tel fut le premier bureau de poste installé à Bourg. C'était le moment où Louvois soumettait les postes à une organisation plus sérieuse, réglait la taxe des lettres d'après la distance parcourue et travaillait à établir des services à peu près réguliers entre tous les centres de quelque importance. Les

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. VIII.

Messageries de l'Université, primitivement chargées du transport des étudiants, furent réunies au domaine du roi à partir de 1572 et le fermier des postes dut se charger des lettres. Déjà Louis XIV rentrant à Paris après la Fronde avait établi dans sa capitale ce qu'on appelait la « petite poste », dont la mission était de porter les paquets et les lettres dans les divers quartiers de la ville. C'est du moins ce que Loret nous apprend dans sa *Muse historique* :

« Des boîtes nombreuses et drues
Aux petites et grandes rues,
Où par soi-même ou ses laquais,
On pourra porter des paquets,
Et dedans à toute heure mettre
Avis, billet, missive ou lettre,
Que des gens commis pour cela
Iront chercher et prendre là,
Pour, d'une diligence habile,
Les porter par toute la ville. »

(A suivre.) E. MAUFRAS.

QUELQUES " LIVRES DE RAISON "

(Suite)

En dehors de la guerre, malgré les excès meurtriers qui devraient dégoûter des rixes, je vois toujours des combats singuliers : le jour des Rameaux, 21 mars 1655, le sieur de Missandre est blessé par Joliboy, second fils de du Barrail, et en meurt le 6 avril suivant à Cancon. Le meurtrier qui s'enfuit est poursuivi, condamné et *effigié* à Montastruc le 1er novembre 1655 : il s'agit ici d'une exécution en effigie, après une condamnation par coutumace. Voici encore un autre meurtre accompli aux portes de Sainte-Livrade : Jean de Pons, écuyer, de Saint-Pastour, tue Pierre d'Angeros de Castelgaillard. Il semble vraiment que les mœurs corses ont pris racine dans ce

petit coin de l'Agenais. Ce meurtre fut vengé par le fils de la victime Charles d'Angeros, qui tua le meurtrier et fut lui-même condamné à mort à Agen, mais ne fut point exécuté. Plaignons ces familles où le sang appelait le sang et qui ont eu des périodes vraiment terribles et tristes! Celles-ci ont laissé des descendants qui ont fait oublier ces souvenirs par des exemples de vertu et de bonté!

Que signifie cette mention? Un des plus puissants seigneurs du pays, M. de Boisverdun, traverse la région avec sa troupe!

Voici encore la marquise de Flamarens et sa fille quittant le pays; mais quel départ! Comme il est accompli avec pompe et solennité! Elles abandonnent l'un de leurs châteaux, Montastruc, et s'embarquent à Marmande pour Bordeaux, accompagnées d'une nombreuse suite, MM. de Lauzun père et ses deux fils (1), dont l'un était peut-être le futur duc, le futur cousin de Louis XIV; M. de Queyzac, conseiller au Parlement, et plus de cinquante chevaux. A leur retour, deux ans après, le 26 mai 1657, elles sont conduites par le sieur de la Boulbène, de Penne, et un garde de M. de Saint-Luc; elles étaient donc protégées par l'armée du Roi. Le narrateur était dans les meilleurs termes avec la noble marquise, puisque le fils de cette dernière, l'abbé de Flamarens (2), va le prier de s'occuper de ses affaires pendant l'absence de sa mère.

La perception de la dîme se faisait avec grande rigueur; Lidon n'en parle qu'avec un mécontentement marqué. Les 12 et 13 juillet 1655, le fermier de la dîme de Montastruc a envoyé ses « dîmeurs » dans la métairie de la Tuque qui appartient à Lidon : ils prennent cinq gerbes. Le lendemain 14, les fermiers du bénéfice de Monclar en emportent neuf, et le 15, le curé de Montastruc se présenta sur le sol ou l'aire suivi de deux chevaux et de huit hommes pour prélever la dîmette; il choisit quatorze gerbes qu'il emporta le lendemain sur les deux chevaux en « reniant », ajoute le narrateur. Était-ce donc pour s'exciter au pillage? Lidon est protestant et, à ce titre, est doublement irrité contre le curé de Montastruc dont il

(1) Antonin Nompar de Caumont, né en 1633, futur duc de Lauzun.

(2) L'abbé de Flamarens était l'oncle de Mme de Bure; il est mentionné dans la *Correspondance* de Chapelain (t. I, p. 606).

trace un portrait peu séduisant. Est-il chargé? Je l'espère; quoi qu'il en soit, il ne donne pas une bonne idée de la piété et de la générosité de cet ecclésiastique.

Les meurtres continuent toujours; le 9 février 1656, M. du Barail a été tué par M. de Puychagut; ce dernier, le frère du second marquis de Théobon appartenant à cette famille de Rochefort « que l'on dirait atteinte, dit le savant éditeur, d'un héréditaire et insatiable appétit du meurtre; toute la région qui s'étend d'Eynesse à Saint-Léger semble avoir été, au XVII^e^ siècle, un sinistre champ de bataille sans cesse parcouru par des loups dévorants ». Je constate avec peine qu'un Lidon, aussi sieur de Savignac, avait été en 1582 décrété de corps pour un crime de ce genre.

Certes, ce mémorial des Lidon est vraiment triste; on n'y voit que meurtres et pillages : il semble vraiment que nous assistions à un perpétuel brigandage. Les dissensions intestines paraissent avoir débridé des instincts féroces et, en tous cas, facilitaient singulièrement ces luttes sanguinaires!

Voici maintenant une affaire litigieuse dont l'importance est grande pour le narrateur : la terre de Saint-Léger était disputée par Jean de Lidon, son frère, et d'autres, parmi lesquels Gabriel de Coquet, conseiller du Roi et président au siège présidial d'Agen. L'affaire fut portée devant le Parlement qui donna gain de cause aux Coquet; en conséquence de cet arrêt, M. de Saint-Luc, lieutenant au gouvernement de Guienne, envoya le sieur de Ferrières, premier brigadier de ses gardes, pour assigner au 4 juin 1656 le narrateur et son frère afin d'être ouïs sur les plaintes du président de Coquet. Le procès durait depuis 1651 et avait été jugé contre les Lidon, puisqu'après cette assignation et dès le 22 juillet 1656, par ordonnance de M. de Saint-Luc, les Lidon furent chassés de Saint-Léger. Cependant le 29 août suivant, malgré leur expulsion et la mise en possession de Coquet des 20 et 22 août, Lidon a « descabalé », c'est-à-dire, dépouillé le maïs des métairies de la seigneurie. Je retrouve ici cette obstination à déférer aux ordres de la justice assez fréquente à cette époque, puisque le 19 septembre suivant, Lidon fit sommer Coquet de rendre à sa belle-sœur les meubles et les vaisseaux vinaires.

Malgré toutes ces fâcheuses aventures, les Lidon semblent être restés dans le pays et, après une lacune du Livre de raison, nous retrouvons son auteur en 1658 mentionnant tranquillement les naissances de ses poulains, un alezan, né le 18 juillet, et un bai, le 9 août. Surtout, il mène une vie agitée, pleine de distractions et d'amusements : non loin de là se trouvent la petite ville et le château de Saint-Barthélemy (1), qui avaient pour seigneur un conseiller au Parlement de Bordeaux, Bernard de Bourran; le 24 août, après avoir déjeuné chez le sieur du Got, Lidon part avec lui et se rend chez Bourran où ils trouvent plusieurs gentilshommes de robe et d'épée : les Ragueneau, les Boisverdun, les Badets, les Beaulieu-Roquepiquet et les La Roche-Mélet (2); ils y passèrent quelques jours et de là allèrent à Casseneuil rendre visite au premier baron de Guyenne François III de Montferrand, seigneur de Cancon, Casseneuil et autres places, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de camp de ses armées. Nous voyons ici le gentilhomme aimant le plaisir et les fêtes, fréquentant les châteaux et frayant avec la plus haute aristocratie du pays dont il paraît l'égal et l'intime.

Une de ses nièces épouse un fils (3) de M. de Bacalan, lieutenant général de Castelmoron d'Albret; le mariage religieux est célébré à Saint-Léger le 23 mars 1659, selon le rite religieux : trois ans après, le 15 février 1662, il tient sur les fonts baptismaux une de leurs filles nommée Marie qui ne vécut que trois jours. Cette cérémonie protestante eut lieu à l'église d'Eynesse, et la marraine fut « Madame de Saint-Léger ma belle-sœur », dit Lidon. Un an après environ, cette même jeune femme a un fils qui ne vit que cinq jours et qui est baptisé par le ministre de Pujols, à Saint-Léger : le parrain fut le grand-père, seigneur de Saint-Léger, frère du narrateur, et la marraine dame Marthe de Bacalan, dame de Grateloup.

(1) Canton de Seyches (Lot-et-Garonne).

(2) Gaston-André de Mélet, écuyer, seigneur de la Roche-Marais et du Faudon, près de Gontaud. Cette dernière terre a passé au commencement du XVIII[e] siècle aux de Galz et appartient en ce moment à leur descendant Charles de Ricaud, mon beau-père.

(3) Étienne de Bacalan, seigneur de Sespès, épouse le 28 juillet 1659 M[lle] Marie de Lidon (archives de Bacalan) : il doit y avoir erreur de dates entre les deux mentions : car c'est bien le même mariage.

A la fin de la même année, le 19 décembre 1663, la nièce a un troisième enfant qui fut baptisé à Castelmoron et eut pour parrain et marraine le sieur de Sespès de Bacalan et Jeanne de Lidon, sœur du narrateur.

Pour n'en point perdre l'habitude, Lidon mentionne encore un acte de violence : et, bien que la victime le touche de près, il paraît peu ému. Le 24 octobre suivant, M. de Carbon de Bacalan, frère du mari de sa nièce, est blessé de deux coups de fusil à La Sauvetat.

Des coups de fusil retentissent de toutes parts dans ce coin de l'Agenais : le 19 juin 1660, M. de Beaulieu de Roquepiquet est tué d'un coup de fusil par un sergent; le 12 août, le fils d'un notaire de Monclar est tué d'un coup de pistolet par un de ses compatriotes; un valet de M. de Boisverdun, réfugié dans une maison avec un de ses camarades, est également tué par des gens de Monclar le 19 novembre. Plus tard, le 12 mars 1663, un individu de Monclar est tué à sa fenêtre à coups de pistolet et de fusil! « On dirait des feux de peloton, observe finement l'éditeur. Mais, ajoute-t-il, à ceux qui s'élèveraient à ce sujet contre les meurtrières habitudes du *bon vieux temps* ne pourrait-on opposer les fusillades encore plus nombreuses et plus cruelles de notre époque? » Il est certain que ces actes de violence, quoique trop fréquents, sont isolés et n'ont pas ce caractère de sauvage promiscuité que nous retrouvons dans les orgies sanguinaires de la Commune; ils n'ont pas surtout cette dérisoire et ignoble apparence de légalité qui a marqué les exécutions des Darboy et des Bonjean.

Hospitalier à son tour, le seigneur de Saint-Léger, très heureux de voisiner avec ses amis, est heureux de les recevoir : la marquise de Flamarens, que nous avons trouvée plusieurs fois, et sa fille Mme de Houeillès (1), sont allées coucher à Saint-Léger le jeudi 26 mai 1661, et le vendredi, après dîner, ont fait une double excursion : on visite la forêt de Gondon et la verrerie du sieur Grenier pour faire faire des verres.

(1) Houeillès était une terre d'Albret (actuellement Lot-et-Garonne), appartenant à la vieille maison de Luppiac de Montlezun, dont un membre, Alexandre de Montlezun de Montcassin, épousa en 1620 Claire de Raffin.

Ce Livre de raison se termine par la mort du frère du narrateur qui a lui-même participé à sa confection et signé quelques-unes des pages; noble Jean de Lidon, écuyer, sieur de Saint-Léger, mourut dans sa maison d'Eynesse, le 23 avril 1664, en revenant de Bordeaux.

Bien que ce mémorial s'applique à peu près à la même époque que le précédent, il est plus rempli d'actes de violence; le rude gentilhomme ne paraît point tant s'occuper des événements généraux; les incidents des passages des troupes, les dissensions intestives, les luttes, sont fidèlement mentionnés par lui. Il est facile de voir que ses relations de parenté ou d'amitié sont protestantes, comme lui, et il ne faut point s'étonner que le curé de Montastruc allant lui-même chercher sa dîme excite doublement son indignation, alors même qu'il n'aurait pas « renié »! Tout naturellement, les familles protestantes s'unissaient entre elles; et sa sœur Hélène avait épousé un protestant, Pierre de Gentillot, dont une sœur, Élisabeth ou Isabeau, devint la femme de Jean Vilaote, écuyer, sieur de la Guissarre. Cette vieille et noble maison des Viltote de la Hage a habité Sainte-Bazeille et Duras, et Jean de Beaune, consul de Duras, était marié, bien avant 1648, avec Marie Vilotte de la Hage, sœur du sieur de la Guissarre, qui avait épousé une Gentillot. Lorsque le beau-frère de Savignac, Pierre de Gentillot, venait enterrer son frère à Duras, où lui-même mourait plus tard, il y trouvait dans le cortège de deuil mon ancêtre, oncle de sa nièce.

Ce rapprochement me touche et m'incline à la mansuétude pour ce gentilhomme protestant qui a suivi la foi qui était alors celle de mes ancêtres et qui a eu avec eux des alliances communes. Qui sait si pour eux l'erreur n'était point la vérité? Dans le même siècle, plusieurs membres de ces familles ont souffert la persécution et l'exil, ont du moins montré de la fermeté pour leurs convictions, qualité qui a cessé d'être en honneur.

Malgré leur dissemblance, ces deux livres de raison que je viens de parcourir ont des points communs : le magistrat périgourdin et le gentilhomme agenais, l'un catholique, l'autre protestant, ont vécu à peu près à la même époque et, malgré la différence du culte,

paraissent plus favorables aux Princes qu'au Roi; Bessot proclame sa fidélité au souverain dont il confond volontairement la cause avec celle des Princes, mais ne cache pas son antipathie contre « le Mazarin ». Lidon, qui me paraît un peu tenir le rôle d'enclume entre deux marteaux, ne fait aucune déclaration; il semble cependant que sous ce stoïcisme apparent se cache une préférence pour l'armée des Princes; il donne volontairement une charrette à M. de Baltazar et, malgré l'honneur que lui fit d'Harcourt, il constate que lui aussi lui a causé du dommage.

Disons adieu au sieur de Savignac, ce protestant un peu farouche, pour aborder maintenant une famille de magistrats!

IV

Les Fontainemarie sont de Marmande, de vieille race bourgeoise arrivée à la noblesse par les charges et depuis longtemps alliée aux anciennes maisons nobles du pays. Ils ont tenu des livres de raison de 1640 à 1774 : eux aussi ont été mêlés aux troubles, en ont ressenti les contre-coups, mais ils paraissent en avoir été moins affectés et leur journal se déploie avec une certaine assurance, une véritable ampleur qui témoignent d'existences calmes et réglées. Quatre membres de la famille se sont succédé dans ces fonctions d'historiographe intime qui parfois s'élargissent et s'élèvent.

Le premier, celui que M. Tamizey de Larroque appelle « le grand homme de la famille », est Jacques de Fontainemarie, conseiller en la Cour des aides et finances de Guyenne, de 1660 à 1708 où il mourut doyen de la Compagnie. Il commence *ab ovo*, c'est-à-dire par sa naissance qui eut lieu en 1640 : dès 1652, la peste et la guerre dont tous les mémoires parlent les firent partir en campagne. Cette migration ne fut pas lointaine : c'est à Beaupuy, à 5 kilomètres de Marmande, qu'ils se retirèrent chez des familles parentes ou amies.

A vingt ans, le 15 décembre 1659, après avoir été reçu maître ès arts, Jean fut reçu avocat : le 15 mai 1660, il passe son contrat de mariage et reçoit de ses parents cinquante mille livres, tandis que Jeanne de Saint-Angel, sa future, en touche vingt mille; le 5 octobre suivant, son père lui achète un office de conseiller en la

Cour des aides et finances de Guyenne pour vingt-huit mille livres, et, le 21 février 1661, ils épousent en l'église de Saint-Christoly à Bordeaux : il donne à sa femme pour « erres », c'est-à dire pour arrhes, treize louis d'or après lui avoir reconnu deux mille livres pour des bagues et bijoux. A propos du « treizain » et des arrhes, le savant éditeur donne une note bibliographique intéressante.

Son père lui fournit libéralement les premiers meubles pour s'installer à Bordeaux où les loyers étaient moins élevés qu'aujourd'hui, puisqu'un personnage de cette importance et dont la fortune vient d'être établie, loue pour trois ans un appartement pour quatre cents livres par an et trente livres par dessus : aux dons que lui fait son père il faut ajouter la robe de palais en drap de Hollande, une soutane et un manteau long de moire.

Le père paraît avoir rempli sa tâche et meurt à Marmande le 20 janvier 1663.

Voilà notre narrateur marié, établi, installé : il eut une nombreuse postérité dont l'énumération suit dans le livre : neuf garçons ou filles, sans compter six fausses couches. L'un de ces enfants fut tenu aux fonts baptismaux par deux pauvres, suivant une coutume touchante dont on usa pour le grand Montesquieu, ainsi que le rappelle l'éditeur.

Notre jeune conseiller dès l'âge de vingt-quatre ans eut une petite difficulté avec les consuls de Marmande, à propos du rang donné dans une procession à son propre valet qui voulait marcher devant eux, un bâton haut à la main : cette affaire, tempête dans un verre d'eau, fut portée devant le marquis de Saint-Luc, lieutenant général de Guyenne, qui la termina à l'avantage du jeune magistrat : un accommodement eut lieu et les consuls durent faire à Fontainemarie une amende honorable : il la reçut gravement dans sa maison de Marmande.

Il se plaît à raconter les diverses cérémonies où il assiste avec la Compagnie. Il mentionne l'interdiction et l'exil prononcés contre quelques conseillers en 1669.

Sa situation grandit dans sa ville natale : on ne chicane plus avec lui, on lui fait la cour; la communauté a un procès devant la Cour des aides; aussi lui délègue-t-on des députés pour le saluer et,

en 1670, les consuls lui écrivent une longue lettre à ce sujet : revenu dans sa ville, ils viennent le remercier « de la disposition qu'il avait à leur rendre justice dans le susdit procès ».

En cette même année, le maréchal d'Albret (1) est nommé gouverneur de la Guyenne; mais il ne fait son entrée solennelle à Bordeaux que le 31 mai 1671 : le narrateur se complaît dans les détails de cette cérémonie à laquelle il a participé, puisqu'il était un des députés de la Cour des aides qui parurent dans le cortège. Cette entrée était un succès pour la cause de Mazarin dont le maréchal avait été un des plus fidèles partisans.

Fontainemarie est en pleine liesse : le 1er mai précédent les notables de Marmande le haranguent et lui portent un « mai » qu'il a agréablement reçu. Ses affaires vont bien : il achète un domaine, la Duronne, pour contenter sa mère, moyennant dix mille livres. Les vicaires généraux d'Agen lui accordent un droit de banc dans l'église de Marmande le 31 décembre 1675 : il est placé le 28 janvier suivant, malgré l'opposition du procureur du roi dont Fontainemarie triomphe.

Le Parlement est transféré à Marmande et la Cour des aides à Libourne; malgré cela, notre magistrat décide d'acheter une maison joignant celle de son père et de sa mère et que sa famille resterait à Marmande, « estant tres nombreuse et coustant beaucoup moins qu'à Bordeaux et à Libourne » où, dit-il, « j'iray servir, Dieu aydant, menant avec moi un laquais ».

Le 27 mars 1675, une sédition éclate à Bordeaux dans le quartier Saint-Michel, à propos de la marque de l'étain; le beffroi sonne, on tue, on incendie; des magistrats du Parlement sont maltraités, l'un d'eux est tué devant sa maison. Le même jour, dans la soirée, une seconde sédition éclate à cause du papier timbré. L'hôtel de ville est assiégé : il fallut quatre compagnies du régiment de Navailles, tambour battant, pour calmer et mettre en fuite cette populace « qui se barricada dans la rue des Faures ». Tout se termina par deux pendaisons ordonnées par le Parlement. Mais le roi, « voulant

(1) César-Phébus d'Albret, comte de Miossens, sire de Pons, maréchal de France (1614-1676). Il fut nommé gouverneur de Guyenne le 1er juin 1670.

chastier la ville de Bordeaux », fit entrer, le 19 novembre 1675, les troupes venant du Roussillon, tambour battant, mèche allumée, les timbales et les fifres sonnant, le sabre à la main.

Bordeaux fut réellement châtié : il y eut un désarmement général, on supprima les privilèges; la ville fut mise en état de siège. Et comme si ces instruments passifs de la révolte pouvaient être punis, les cloches de Saint-Michel et de Sainte-Eulalie qui avaient sonné l'appel à la sédition, et les canons de l'hôtel de ville, furent portés au Château-Trompette. Et pour mieux montrer la disgrâce, non seulement de la ville, mais encore de la région, le roi éloigna le Parlement, le transféra ainsi que la Chambre de l'Édit à Condom, la Cour des aides restant à Libourne. Dès le 28 novembre, cette dernière ouvrit ses audiences : le narrateur, avant de s'y rendre, se munit d'un passeport du maréchal d'Albret, et fit sortir de Bordeaux tous ses meubles qu'il envoya à Marmande où se trouvaient sa femme et ses enfants. Son séjour à Libourne ne dura que jusqu'à Noël, puis il revint à Marmande où le Parlement fut transféré de Condom. Dans la patrie de Fontainemarie, le Parlement fut bien reçu; la communauté logea à ses dépens M. le premier président dans la maison du capitaine Brezetz; le sieur Bley, second consul, était allé au devant de lui à Thouars avec de nombreux bateaux et le ramena avec plusieurs membres du Parlement. Ce voyage officiel sur la Garonne de Thouars à Marmande ne manqua pas d'apparat. Les consuls de Marmande, avec leurs robes et chaperons de livrée, reçoivent le Parlement au delà de la juridiction de Marmande : ils lui font encore une nouvelle réception au moment de leur débarquement, sur les bords de l'eau, à la porte de la Mer. Fontainemarie s'empresse d'offrir son banc de l'église des Carmes à M. le président Duburg, de la Chambre de l'Édit, et à d'autres magistrats.

La réception faite à Libourne à la Cour des aides fut aussi très belle. Deux jurats de Libourne accompagnés du sieur « Cazes » (1), procureur du roi au présidial, vinrent à Bordeaux complimenter les deux chefs du Parlement, le premier président et le procureur

(1) Ce magistrat était le grand-père du célèbre duc Élie Decazes.

général, et les conduire à Cavernes, où un bateau les porta à Libourne eux et leurs collègues dont était le narrateur. C'était une vraie petite flotte que les bateaux destinés à ce service : dans l'un d'eux, qui était comme le « vaisseau-amiral », se trouvaient le premier et la première présidente et les deux jurats députés; dans un autre, le président et la présidente Métivier, le procureur général et le narrateur; et ainsi dans d'autres. A une lieue de Libourne, ils furent salués de six coups de canon par une frégate anglaise. A Libourne, ils furent reçus également au bruit du canon de tous les navires, au milieu des fanfares et des étendards déployés. Toutes les autorités de la ville leur souhaitèrent la bienvenue et le lendemain leur firent des visites officielles.

Malgré toutes ces belles démonstrations qui paraissent lui être très agréables, Fontainemarie ne reste à Libourne que le temps nécessaire : Marmande l'attire. Le jeudi saint, 2 avril 1676, il assiste à la messe dans son banc, celui des consuls était occupé par certains membres du Parlement qui y paraissent en robes et suivent après la procession du Saint Sacrement porté en la chapelle de la Charité.

Fontainemarie n'est pas seulement magistrat, il est aussi seigneur de Castecu, ancienne maison noble sur laquelle l'éditeur publie en appendice un très intéressant mémoire qui nous reporte jusqu'en 1311 pour l'énumération des divers propriétaires de cette seigneurie. Comme titulaire de ce fief, notre magistrat a établi une chapelle dans son manoir, par concession de Mgr l'évêque de Bazas (1), à la condition de faire refondre la cloche de Saint-Vincent de Beaupuy rompue depuis vingt ans. Cette opération se fit à Beaupuy même, par un fondeur de Bordeaux, et la cloche fut bénite par le curé de Lagupie, député de Monseigneur, un dimanche, aux frais du donateur.

Marmande est toujours en émoi : le Parlement assiste en corps et en robes rouges à l'église aux *Te Deum* qui sont chantés le 15 mai 1676 pour la prise de Condé et, treize jours après, pour la

(1) L'évêque de Bazas était alors Guillaume de Boissonnade (1668-1682); son diocèse s'étendait jusqu'aux environs de Marmande.

prise de Bouchain; les années suivantes, en 1677, 1678, à chaque victoire, — elles étaient nombreuses alors! — de nouveaux *Te Deum* étaient chantés.

Le Parlement se décide à quitter Marmande pour aller à La Réole d'abord, à Saint-Macaire ensuite, se rapprochant ainsi de Bordeaux. Le motif ou plutôt « le prétexte » de ce départ, d'après le narrateur, fut la chute d'une partie de l'église des Cordeliers où était installé le Palais, qui arriva le 14 mars 1678. Il n'est point question d'une épidémie, comme le dit Boscheron des Portes (1); et si elle eût existé, le narrateur n'aurait point manqué de la raconter et d'y trouver une bonne raison et non point un simple prétexte du départ du Parlement.

Puis, commence l'énumération des commissions données au magistrat; il paraît s'y complaire : les égards accordés à ses fonctions, et par conséquent à sa personne, le zèle qu'il témoigne pour sa charge, tout l'encourage à cela. Il y trouve aussi quelque compensation pécuniaire : dans l'une il touche une pistole d'Espagne, un demi-louis d'or et trois écus blancs pour ses droits particuliers. Mais toutes les commissions ne s'accomplissent pas avec calme et tranquillité; dans l'une, faite à l'occasion d'une faillite à Bordeaux, il eut un conflit d'attributions avec le lieutenant général Malescot; la Cour des aides confirma le droit de Fontainemarie en ordonnant au capitaine du guet de lui prêter main forte. L'affaire fut chaude pour des hommes de robe; Malescot voulait agir séparément et Fontainemarie, au contraire, voulait opérer de concert avec lui. En définitive, la Cour des aides confirma le droit de Fontainemarie et ordonna au capitaine du guet de lui prêter main forte. Malescot insistait : alors Fontainemarie « le prit au corps et le mit dehors ». Plainte fut portée contre lui au Parlement qui décida de soumettre l'affaire au maréchal d'Albret qui termina le différend à l'avantage de notre magistrat.

Ce qu'il appelle « une très belle commission », c'est celle de Tonneins en 1683 où n'apparaît qu'une série de réceptions par les

(1) *Histoire du Parlement de Bordeaux (1451-1790)*, tome II, p. 209. Bordeaux, Charles Lefebvre, libraire-éditeur, 1878.

consuls avec leurs robes et chaperons de livrée ; mais « la plus éclatante qu'un officier de la Cour des aydes ait faite » est celle de La Réole : Fontainemarie procéda lui-même à l'arrestation d'un individu accusé de fabrication et distribution de papiers et parchemins de faux timbre ; cet inculpé fut traduit à Libourne ; puis vint celle de Tonneins, où il fut admirablement reçu : « Tout Tonneins, dit-il, m'a vu et quantité de noblesse de ce canton. »

En passant et après tous les incidents de la vie parlementaire, notre magistrat note un curieux renseignement sur la perception de la dîme de Beaupuy : depuis une transaction de 1620, la dîme en blé, vin, légumage, lin, chanvre et agneaux se perçoit à raison de quatorze gerbes pour une pour le blé et pour le vin à raison de seize charges pour une, livrable sur les lieux aux chanoines de La Réole et recteurs ou leurs fermiers. C'est donc la quatorzième et non la dixième partie qui était donnée.

Bien que de robe, notre narrateur ne répugne point à faire d'un de ses fils un militaire : en février 1689, l'intendant Bazin de Bezons lui donne une lettre pour son second fils destinée au marquis de Louvois (1), pour le mettre aux cadets ; le jeune homme partit de Marmande pour Charlemont et entra dans la compagnie des cadets d'où il sortit sous-lieutenant dans le régiment de Foix ; il devait mourir jeune en 1702 du côté de Strasbourg. Cet événement suggère au père les lignes suivantes : « Nous n'avons pas manqué de faire prier Dieu pour le repos de son âme. La compagnie de mondit fils estoit une des plus belles du régiment. » Courte, mais expressive oraison funèbre ! Car, dans l'esprit du père, le fils devait être le plus bel ornement de la plus belle compagnie !

Les troubles de la province ont enfin cessé ; l'ordre se rétablit, les situations normales sont reprises ; c'en est fini de cette hégire des Cours qui transportait la justice de ville en ville. Le 22 septembre 1697, le roi ordonne la translation du Parlement et de la Cour des aides à Bordeaux : l'ouverture de la Cour des aides se fit en grande magnificence, en présence de M. de Bezons, intendant,

(1) François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois (1639-1691), célèbre ministre de la guerre de Louis XIV.

pour la réception duquel le narrateur et un de ses collègues avaient été élus.

Selon la tradition des anciennes familles catholiques, un de ses fils, le troisième, était prêtre ; il dit sa première messe à Marmande le 8 juin 1692; beaucoup de gens y assistent, plusieurs communient, « moy le premier et la famille ».

Puis, vient une série de commissions à Cocumont, à Marmande et à Gontaud; le maire de cette dernière ville, M. de Lajus, les consuls et les bourgeois vinrent lui rendre leurs devoirs.

L'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Anglure de Bourlemont (1), étant mort, il assiste avec sa compagnie aux funérailles, qui ont esté faites très magnifiquement » ; les 20 et 21 novembre 1697, il assiste aux *Te Deum* chantés pour la paix.

Il mentionne enfin qu'étant venu à Marmande pour informer contre un consul et un ci-devant syndic, il fut accueilli avec respect et traité de « Monseigneur ». C'est à peu près sur ce dernier trait, qui ne déplut pas trop à notre magistrat, que se termine son journal où se déroulent avec tranquillité les principaux événements de sa vie.

Suivant l'exemple de son père, François de Fontainemarie a voulu, lui aussi, laisser à ses descendants des traces de son existence qui fut encore plus calme et surtout moins occupée.

En débutant, il raconte son bonheur d'avoir eu une mère qui « prit elle-même le soin de lui apprendre à prier Dieu... » ; il ne tarit point d'éloges sur son compte. En revanche, les trois précepteurs qu'il eut successivement ne donnèrent pas entière satisfaction à son père et, faisant le portrait d'un bon précepteur, il ajoute qu'« il est rare d'en trouver de tels ».

Pendant les voyages et séjours forcés de son père à Libourne, François reste à Marmande, allant chez un régent; puis il fait sa rhétorique chez les Pères de l'Oratoire en 1679, et, à Agen, chez les jésuites, sa philosophie et deux ans de théologie; enfin, il étudia le droit à Cahors, retourna licencié à Marmande en 1685.

Il fut reçu avocat au Parlement de La Réole où se trouvait alors

(1) Louis d'Anglure de Bourlemont (6 septembre 1680-9 novembre 1697).

la Compagnie ; il y suivit quelque temps le barreau. Il habitait cette ville ainsi que Marmande où il resta quelques années « faisant avec quelque agrément les fonctions d'avocat ». En 1699, il alla à Toulouse pour y travailler aussi au barreau, mais n'y resta que quelques mois : « Ce voyage, dit-il, m'a été assez inutile et j'eusse mieux fait de ne pas le faire. »

Il s'accuse de n'avoir point été laborieux et exhorte ses descendants à ne pas l'imiter ; « il ne piqua pas le code et prit sa loi au hasard ».

Cependant, en 1708, à la mort de son père, il obtint sa charge de conseiller en la Cour des aides.

Il se marie assez tard, en 1722, ayant déjà cinquante-neuf ans, avec Mlle Marie-Marguerite Boutin, âgée de vingt-sept ans, et emmène sa femme à Marmande avec ses parents.

Ici, le narrateur semble se recueillir, jette un coup d'œil sur tous les siens, en fait l'histoire en quelques mots ; puis, énumère ses enfants qui furent au nombre de sept.

Après sa mort, sa veuve fait un petit journal qui commence par la mention des décès de ses parents et de son mari survenus la même année : on y relève cette chose assez curieuse que François de Fontainemarie était plus âgé que ses beau-père et belle-mère qui moururent âgés de soixante-quatorze ou soixante-quinze ans et lui de soixante-dix-neuf ans.

Nous voici enfin au livre de raison du fils de ces derniers, Jean-Baptiste de Fontainemarie (1720-1774). Il nous conduit jusqu'à la veille de la Révolution et nous fait traverser tout le milieu du XVIIIe siècle. Jean-Baptiste était aussi conseiller à la Cour des aides ; fils d'un vieillard, il fut salué à sa naissance par toute la ville et son père en eut beaucoup de joie. Il fait de ce dernier un portrait accompli qui excite l'admiration et qu'il termine par ces mots : « En un mot, c'était à tous égards un grand juge et bien estimé en la Cour. »

Ses études se firent à Bazas chez les barnabites, et à Poitiers chez les jésuites : il perdit son père pendant sa philosophie et plus tard alla à Bordeaux y étudier le droit. Tout se fit assez vite : en 1743, il commence ses études de droit ; en 1745, il est reçu avocat

et, le 6 septembre de la même année, conseiller en la Cour des aides de Guienne. Ce n'est point la charge de son père qu'il occupa, elle avait été vendue : « Je piquai ma loi, dit-il, et profitai en cela de l'avis que mon bien cher père m'a laissé par écrit au commencement de ce livre. » Puis, il fit un voyage de six à sept mois à Paris, en compagnie de l'abbé de Malromé, conseiller-clerc au Parlement de Bordeaux.

En 1750, il épousa M^lle^ Marie-Rose Dublan, de Bordeaux, fille d'un secrétaire du roi près la Cour des aides de Guyenne, qui reçut cinquante mille livres de dot. Les Dublan étaient riches : le beau-père « est fort sage, fort prudent, il ne fait point de folles dépenses » ; aussi sa fortune sera des plus brillantes. Il s'étend sur lui avec sympathie : il le dit protégé par le duc de la Vauguyon (1) et le maréchal de Richelieu (2) ; mais par contre, M. Dublan a un terrible adversaire dans la personne de Chabannes, marquis de Curton, avec lequel il eut un procès, qu'il gagna du reste en obtenant huit mille livres de dommages-intérêts. Son beau-frère Pierre-Ozée Dublan se maria à Talence avec M^lle^ Legris, à laquelle on constitua cent mille livres ; tandis que Dublan a le bien de Quinsac : ce qui, ajouté à sa charge de secrétaire du roi, élève leur fortune à cent mille écus. Les Legris qui ont trois enfants ont douze cent mille livres, et, pour compléter tous ces agréments, « la demoiselle est fort belle, ayant beaucoup de vertu et touchant du clavecin au parfait ».

Jean-Baptiste raconte ses démêlés avec son frère le chevalier et la brouille qui s'ensuivit, avec beaucoup de chagrin.

Puis, il fait l'énumération de ses enfants qui arrivèrent au nombre de douze, sans compter deux fausses couches : la première naissance est de 1751, de Marie-Marguerite, qui, mariée en premières noces avec un Villepreux, devint M^me^ Dubois de Lagrange dont descendent plusieurs familles, notamment les Boisvert qui vont être l'objet de l'étude suivante.

(1) Antoine-Paul-Jacques de Quélen de Stuer de Caussade, duc de la Vauguyon, prince de Carency (17 janvier 1706-4 février 1772).

(2) Louis-François du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France (1706-1788).

Nous touchons à la fin : je relève la mention de la mort du roi Louis XV le 10 mars 1774; « on l'enterra le même jour sans cérémonie parce qu'il y avait eu du venin et qu'il étoit gangrené ».

Et, avec un saisissement que comprendront tous ceux qu'intéressent les grands événements de l'histoire et le contraste frappant qui résulte de certaines vies, on lit ensuite l'avènement de ce pauvre Louis XVI, Louis-Auguste de France, « qui a remis à son peuple le droit régalien, c'est-à-dire le présent qu'il est d'usage de faire pour le joyeux avènement ». « Il a annoncé qu'il ne vouloit régner que par la justice et qu'il ne négligeroit rien p our soulager ses peuples! » Cent ans après sa mort, qui est un crime, nous voudrions le règne de la justice qui n'est point encore arrivé et le soulagement de peuples plus préoccupés, plus irrités que jamais!!

En terminant cette série de livres de raison des Fontainemarie, on n'éprouve point les mêmes impressions que pour les précédents : il y a, cela est évident, plus de calme, plus de suite, plus de tranquille dignité chez ces magistrats qui, à chaque génération, augmentent leur patrimoine de considération, de dignité, voire même de richesse!

(A suivre.) Joseph BEAUNE.

DE BORDEAUX EN BOSNIE ET RETOUR

1-26 SEPTEMBRE 1896.

Lettres d'un Gascon à un de ses amis (Suite).

Les Romains — gens avisés — virent tout aussi clairement que les Grecs le parti qu'on pouvait tirer de l'idée religieuse pour mener les hommes. A aucune époque de leur histoire, ils ne se sont passé d'elle. Ils s'en servaient encore alors qu'ils n'y croyaient plus. Et lorsque, après avoir pacifié et unifié l'Italie, ils étendirent leurs conquêtes jusqu'aux frontières du monde, pour s'en assurer la paisible possession,

ils comprirent tout de suite que des places fortes et des garnisons ne suffisaient pas, et que rien ne compenserait pour les vaincus la perte de leur liberté, ni l'appât du bien-être, ni l'espoir d'institutions meilleures. Il fallait trouver un levier moral qui permît d'avoir le moins possible recours à la violence, un moyen d'action simple et puissant, souple aussi, qui fît accepter de tous le joug nouveau et permît d'étendre au monde entier les bienfaits de la paix romaine. Or, ici, la diversité des races, bien plus que le bariolage des cultes, rendait le problème singulièrement compliqué. Ils songèrent à déifier l'empereur. Et c'était un trait de génie. Car, du même coup, ils déifiaient le pouvoir. L'empereur, en effet, ce n'était précisément ni Auguste, ni Tibère, ni Néron, ni Trajan, ni Marc-Aurèle, ni Hélagabale, c'était une autorité suprême, entourée d'un prestige divin, une abstraction, une idée. Mais ce sont les idées qui mènent le monde, — et j'ai bien peur qu'on ne l'ait dit avant moi, — quand ce ne sont pas les mots. Or, cette idée-là était, pour l'époque, une riche trouvaille. Ciment d'union et instrument d'expansion, elle devait rallier tous les esprits et gagner tous les cœurs. — MM. les Anglais, qui, à bien des égards, ressemblent aux Romains (qu'ils n'aillent pas en crever d'orgueil, au moins!), et qui ne sont peut-être pas ignorants de leurs institutions et de leur histoire, n'ont eux-mêmes rien trouvé de mieux, pour établir un lien entre les éléments si disparates et éparpillés aux quatre coins du monde de leur vaste empire. L'impérialisme est une idée qu'ils exploitent en ce moment, sans d'ailleurs beaucoup de succès. Autres temps, autres mœurs. On ne voit pas bien aujourd'hui comment on pourrait élever des autels à la reine Victoria, si vénérable qu'elle soit d'ailleurs; et quant au prince de Galles, il y faut encore moins songer. Or, l'unité religieuse leur fait défaut...

***

Ainsi germaient peu à peu dans le monde les idées qui devaient faire le fond du christianisme. — Les Grecs avaient

déjà bâti leur puissance sur la religion, mais sur une religion trop hachée menu, quoique hiérarchisée et monopolisée en certains centres. Les Romains, eux, essayèrent, dans un but politique, d'une religion de l'humanité, d'un culte universel : la paix romaine avant la paix chrétienne. — Mais la paix romaine, justement parce qu'elle était romaine, ne pouvait durer, ni s'étendre d'ailleurs à l'univers entier. Et le jour où Dioclétien, pour tenir tête aux Barbares et alléger un peu son fardeau, se donna des collègues, il diminua, en même temps que sa puissance, son prestige et la force de l'idée impériale. Ce fut le commencement de la débâcle. — Et pourtant cette idée-là était déjà une conception très haute, quoique très intéressée; c'était même probablement la plus haute à laquelle l'intelligence humaine, livrée à ses propres forces, pût s'élever. — Les temps étaient venus d'une religion meilleure et plus efficace. Dieu avait laissé, pendant quatre mille ans et plus, l'homme abandonné à lui-même pour faire éclater aux yeux de tous l'impuissance de la raison humaine à trouver toute seule ce qu'il lui importe le plus de savoir, pour nous montrer combien l'humanité est lente dans ses progrès et nous convaincre que l'extrême orgueil conduit aussi à l'extrême licence comme la plus épicurienne mollesse et l'engourdissement le plus paralytique de l'esprit. Il voulait, en d'autres termes, laisser à l'esprit humain le temps de donner sa mesure. Et puis, le jour où elle fut comble, et pour ne point laisser l'homme, parvenu au faîte, redescendre rapidement la pente de la barbarie par le désordre des sens, il reprit à son tour et à son compte cette humanité, en continua la trame, mais une trame qui, cette fois, devait enserrer tous les hommes : *Omnes vult salvos fieri*. C'était vraiment la religion de l'humanité, celle-là, fondée non plus sur l'appui mobile de l'ambition, mais sur la charité et le sacrifice. C'était l'idée d'universalité surélevée et agrandie dans le temps et dans l'espace, qui, d'un coup, abaissait les frontières, effaçait la distinction des peuples, des races et des classes, pour ne plus laisser subsister que la

grande famille humaine groupée sous l'autorité d'un commun maître : Dieu, auquel seul il n'est pas déshonorant de servir : *cui servire regnare est.* Merveilleuse concentration du Tout en Un — *omnes in unum* — aussi inaccessible aux concepts de l'homme que l'exécution passe ses forces. Les plus grands génies d'Athènes et de Rome, ceux qui chez nous, comme les Bossuet, les Racine et les Pascal, ont excellé à condenser et à ramasser sur elle-même leur pensée, à tout ramener à l'unité et à des formes simples, ces esprits créateurs, dont l'humanité s'honore, capables eux aussi de faire quelque chose de rien, n'ont pourtant jamais rien trouvé de comparable à ce sublime idéal d'une seule famille humaine, qui est bien en effet la plus admirable chose qui soit, et que semble symboliser cette petite étoile mystérieuse dont la lumière éclaira l'Orient et l'Occident tout ensemble, guida les bergers et les mages, les humbles et les puissants de ce monde, tandis que là-haut les anges chantaient, comme pour associer dans une commune fête la terre et le ciel.

Aussi ai-je toujours regardé comme un inappréciable bienfait le bonheur d'être catholique. Quand, par là-dessus, on a la bonne fortune d'être Français, il me semble que c'est tout ce qui peut arriver de meilleur. Tous les Homais de l'univers sont de bien petites gens, de bien misérables pucerons, noyés dans cette immense société chrétienne, et ils me donnent à rire, — mais de pitié, — quand je les vois s'agiter et gesticuler contre Dieu, qu'ils singent d'ailleurs. Le petit remous qu'ils font ne dure non plus que celui d'un crachat dans l'Océan. Réussissent-ils à diminuer la foi ici, elle reprend plus vigoureuse ailleurs, comme les arbres qu'on émonde. Ils passent, eux et leurs folies : les idées généreuses et désintéressées restent. C'est aussi le tort des églises nationales de rapetisser et de restreindre cette idée de fraternité humaine, au profit de l'ambition et de l'orgueil; et elles n'auront jamais, pour cela, mes sympathies, dont d'ailleurs je suis tout prêt à reconnaître qu'elles peuvent fort bien se passer. Je n'aime pas non plus cette qualification de *romaine*,

que l'on a donnée, pour la clarté et les besoins de la défense, à la seule Église vraiment *catholique* dans le temps et dans l'espace. Car elle semble la transformer en une église nationale, comme les autres, et faire de Rome le siège nécessaire du pouvoir pontifical, alors qu'il n'est que convenable.

Donc le christianisme n'a pas violemment et totalement rompu avec le passé. Dieu ne fait pas de miracles inutiles, étant infiniment sage et infiniment puissant. Il n'annihile pas les causes secondes : il s'en sert. Il ne gêne pas sans nécessité la liberté de ses créatures, sans quoi les anges ni l'homme n'auraient péché. Il fait aussi les choses à temps : il sait patienter, étant éternel. Il n'a eu qu'à greffer sur la paix romaine la paix chrétienne et l'universalité de l'Église sur l'universalité de l'Empire. Et la preuve, c'est que Rome a été le centre de l'une comme de l'autre, et non pas Jérusalem ou Athènes qui, géographiquement, auraient peut-être mieux convenu. Dieu voulait sans doute montrer par là qu'il n'y avait pour la société nouvelle ni colonnes d'Hercule ni Ultima Thulé, et que le christianisme était un monde aussi dont le centre était partout et la circonférence par conséquent nulle part.

Mais cette paix universelle, un homme ni un peuple ne pouvaient la donner, parce que ce n'était pas une paix politique, comme l'autre, et qu'un gouvernement fort pouvait faire respecter. *Non quomodo mundus dat, ego do vobis.* Il s'agissait d'une paix morale qui commence par apaiser le cœur avant de discipliner l'esprit et qui incline la volonté au lieu de la forcer. On ne demandait pas aux pionniers de la bonne nouvelle, à ces médecins porteurs d'un nouveau sérum, de tenir l'Évangile d'une main et l'épée de l'autre, comme un négociant de Londres me racontait qu'il faisait, du temps qu'il était missionnaire. Il fallait des principes très droits, ceux dont la conscience ni la vie ne sauraient absolument se passer, ces sortes de postulats, comme j'ai déjà dit, dont nous devons demeurer d'accord et auxquels force nous est bien de conformer nos actes, sous peine de voir les tribunaux

nous contraindre à les accepter pratiquement, en attendant que la science ayant enfin terminé son tour du monde nous ait apporté des principes nouveaux qui sans doute réhabiliteront tous les vices, le vol et l'adultère, par exemple, ce qui est déjà plus qu'à moitié fait. Mais il fallait aussi des moyens très simples et très souples, capables de s'adapter à toutes les races et à toutes les classes, de satisfaire tous les esprits; une autorité humaine, puisqu'elle devait s'imposer à des hommes, et en même temps surhumaine, puisqu'elle devait s'imposer à tous les hommes. Jésus-Christ, Dieu et homme à la fois, fut le représentant de cette autorité spéciale qu'il transmit au premier pontife de la religion nouvelle.

***

J'ai voulu montrer par ce long détour et cet ennuyeux bavardage que la religion chrétienne étant essentiellement humaine et humanitaire (ce qui ne l'empêche pas d'être divine) n'avait pas à renier le passé — tout le passé — et que d'ailleurs elle ne l'a point fait, et que nous n'avons pas à le faire non plus. Elle prenait l'humanité au point où le paganisme, dans ce qu'il avait de bon, l'avait portée, pour la surélever et étendre à tous les principes d'émancipation intellectuelle et morale qui jusque là avaient été le privilège du petit nombre, du *happy few*, diraient les Anglais. Elle ne s'est pas constituée à part, en une chapelle isolée. Elle n'a exclu systématiquement personne de sa communion. Son sanctuaire est largement ouvert à tous. Elle veut que tous puissent y pénétrer et s'y trouver à l'aise, les gentils comme les autres, et plus que les autres. — Il est donc permis de dire à ce point de vue que le christianisme n'est lui-même qu'une des évolutions de l'humanité, puisque Dieu avait eu soin d'en préparer les voies de si loin et que beaucoup d'esprits se trouvaient, d'une certaine façon, prêts à le recevoir. Les Marc-Aurèle, les Épictète, les Arrien, les Plutarque, les Quintilien, les Tacite, les Pline, les Cicéron, les Virgile, les Lucrèce même, en présence de l'immoralité croissante et

d'un culte déshonoré rêvaient d'une religion meilleure et d'une morale plus saine. Et je ne vois pas qu'il soit nécessaire, en dehors de toute certitude, de faire appel à de prétendues relations de Sénèque avec saint Paul, pour expliquer la belle doctrine de ce philosophe. Cela prouve tout simplement que les païens n'étaient pas tout à fait incapables de bon conseil, — les stoïciens surtout, auxquels il n'a manqué pour être chrétiens que l'humilité, — que la religion chrétienne est par excellence la religion du bon sens, et qu'elle arrivait à son heure, pour répondre à tous les desiderata de l'esprit humain. Elle a redressé, ennobli et complété le passé. Elle n'a pas tué la liberté; elle lui a seulement indiqué dans quel sens elle devait s'exercer; elle a donné à l'homme des secours plus puissants pour qu'il en fît un bon usage. En dehors des principes nécessaires et inviolables, la raison pouvait se donner libre carrière et discourir, essayer de dérober à Dieu ces secrets, ce feu, qu'il a déposés dans la nature comme pour amuser notre intelligence et lui faire comprendre qu'elle est puissante sans doute, puisqu'elle est capable de les découvrir, mais bien courte aussi, puisqu'elle y met tant de lenteur et qu'elle n'en a presque jamais le dernier mot.

Que l'Église, au début, ait négligé les recherches scientifiques et la culture des lettres, qui oserait l'en blâmer? — Elle avait bien autre chose et mieux à faire. Il fallait vivre d'abord; et ce n'est pas une des moindres preuves de la divinité de son institution qu'elle ait vécu et prospéré, elle qui heurtait les passions et que la tempête a toujours si violemment secouée. — Et pourtant vivre est encore de quoi elle s'est préoccupée le moins, ayant des promesses d'immortalité sur lesquelles elle comptait d'une foi très ferme. Sa tâche immédiate et la plus pressante était de pénétrer ces masses que ni la civilisation grecque ni la civilisation romaine n'avaient pu entamer, « cette vile canaille » dont, au dire de Voltaire, — l'ami du peuple, — elle fut, au début, exclusivement composée, ce qui est aussi inexact que méprisant.

Mais l'Église n'a jamais fait fi du savoir humain, de l'étude des lettres et de la pratique des arts. Si elle a mis au premier rang de ses préoccupations la formation du cœur, si elle a subordonné le beau au vrai et au bien, elle n'a jamais préconisé l'ignorance, ni prétendu qu'il fallût cacher la lumière sous le boisseau. Ceux qui l'en accusent révèlent leur parfaite ignorance de ses vrais principes et de son histoire, ou s'arrêtent à des détails insignifiants qui leur dérobent l'ensemble. L'Église a poursuivi plus qu'aucune autre société le développement intégral de l'âme humaine. Elle savait que la culture de l'esprit pouvait devenir, si l'on savait en user, un auxiliaire utile de la culture des mœurs et une puissance entre ses mains, surtout auprès des classes éclairées. Elle n'avait donc garde de ne pas s'en servir. Mais elle savait aussi que d'autres qu'elle pouvaient s'y consacrer et s'y consacraient en effet. Dans l'impuissance où elle se trouvait encore de fonder partout des écoles où la subordination de la science à la vérité et à la vertu fût constamment observée, elle eut du moins le bon esprit de ne pas interdire aux fidèles la fréquentation des écoles païennes. Et elle n'a pas eu à s'en repentir. Il est sorti de ces écoles, au IIIe et au IVe siècle surtout, d'incomparables génies qui eussent fait la gloire d'époques plus privilégiées, des orateurs qui n'auraient pâli ni à côté de Cicéron, ni à côté de Démosthène, des poètes qui, malgré le malheur des temps et la décadence de la langue, surent, comme les Prudence et les Paulin, animer la poésie lyrique d'un souffle nouveau. — Eh bien! ces grands orateurs, ces poètes émus de notre âge d'or, ces géants du christianisme qui furent à la fois de fins lettrés et de grands saints, étaient en somme moins scrupuleux et d'esprit plus large que nous. Saint Jérôme compare quelque part, sans barguigner, David à Simonide, et saint Jean Chrysostome — bouchez-vous les oreilles — faisait ses délices d'Aristophane. Saint Justin, Clément d'Alexandrie, saint Grégoire de Nysse, faisaient grand cas de la philosophie païenne, qu'ils jugeaient capable de servir d'étai au christianisme et d'y conduire. La doctrine

évangélique n'avait en effet rien à craindre d'un rapprochement qui était, pour les esprits sérieux, tout à son avantage. N'est-ce pas un peu l'insuffisance des systèmes philosophiques païens ou semi-païens qui a mené Augustin à la vraie foi, et a-t-on oublié l'étrange abus que le moyen âge a fait d'Aristote?— Saint Jean Chrysostome avait suivi à Constantinople, comme d'ailleurs saint Basile et Julien, les cours de Libanius, le correspondant d'Athanase. Et saint Basile, Julien, saint Grégoire de Nazianze assistaient ensemble, à Athènes, aux leçons des rhéteurs. Lactance, « le cicéronien », — si cher à Bossuet, — avait eu pour maître Arnobe encore païen, et saint Jérôme, Donat. Enfin Origène, Tertullien et, on peut dire, tous ceux qui, à cette époque, ont joué un rôle dans l'Église, avaient reçu une forte éducation classique. Et ne m'objectez pas que plusieurs, quand ils suivaient les lectures des rhéteurs, n'étaient pas encore chrétiens : car si cela n'a pas aidé à leur conversion, cela au moins n'y a pas nui; — que souvent le souvenir des lettres païennes les a importunés et torturés : car s'ils ont eu des scrupules et des doutes, c'était beaucoup moins, croyez-le, sur la légitimité et l'utilité de ces études, que sur l'usage qu'ils en pouvaient faire; alors, bien plus qu'aujourd'hui, la grosse difficulté, le point délicat était de trouver le joint et de tenir un juste milieu entre une proscription absolue et un amalgame choquant. — Ne m'opposez pas non plus que quelques-uns, saint Augustin et Tertullien, par exemple, après s'être nourris de la plus pure antiquité, en ont médit : car c'est à la manière de ces enfants ingrats dont parle La Bruyère, qui, drus et forts d'un bon lait qu'ils ont sucé, battent leur nourrice; il n'en reste pas moins que son lait les a faits ce qu'ils sont et rendus capables de soutenir vaillamment les luttes évangéliques et les discussions doctrinales; car l'enseignement de la rhétorique, tel qu'il se pratiquait alors, était pour l'esprit une gymnastique excellente, à peu près comme au moyen âge l'exercice de la scolastique. Et si les Augustin, les Jean Chrysostome, les Grégoire de Nazianze, les Basile, les

Jérôme et les Ambroise l'ont emporté sur les Celse et les Porphyre, sur les Libanius et les Themistius, sur les Julien, les Donat et les Symmaque, c'est qu'à tout le savoir purement humain de ces lettrés, ils en joignaient un autre, divin celui-là, qui manquait à leurs ennemis ou à leurs rivaux et auquel ils devaient leur incontestable supériorité. Julien sans doute l'avait compris, puisqu'il voulut interdire aux chrétiens l'enseignement des auteurs païens, contre quoi saint Grégoire de Nazianze protesta, vous savez avec quelle vigoureuse éloquence. — Il vous reste, il est vrai, la ressource de dire que ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux, — comme aussi bien Jésus-Christ d'assister aux noces de Cana, même dans le dessein de les sanctifier et d'y faire un miracle. — Et j'avoue qu'il n'y a rien à répondre à cela.

Mais condamnez alors l'esprit de l'Église et sa conduite tout entière. Car elle n'a jamais pensé ni agi autrement — depuis saint Pierre recommandant aux premiers propagateurs de l'Évangile, sur la demande de saint Paul, de ne rien outrer et de ne pas imposer aux nouveaux convertis un joug inutile, jusqu'à Léon XIII, ce pape d'une si haute culture intellectuelle, dont le langage si noble et l'esprit si large — dans ce qui regarde l'union des Églises séparées surtout — forcent l'admiration. Condamnez tous les papes qui ont arraché au vandalisme des Barbares les restes du paganisme, qui, au lieu de détruire les monuments contre lesquels aurait dû, ce semble, le plus s'assouvir leur haine, s'ils eussent été capables d'en ressentir, les ont conservés, étayés, adaptés au nouveau culte, et, en quelque sorte, consacrés. Condamnez les Fortunat et les Prosper et tous ceux qui ont fait quelque état des littératures païennes. Condamnez les caloyers de saint Basile et les moines noirs de saint Benoît, tous ceux qui au fond de leurs monastères, où ils partageaient leur temps entre le travail et la prière, recueillaient et transcrivaient ces vieux manuscrits qui ont rendu depuis tant de services à la religion et aux lettres. Condamnez Charlemagne et les écoles qu'il a ouvertes, et les savants qu'il a mandés

près de lui. Condamnez Gerbert et Hildebrand et Léon X, et toutes les richesses artistiques patiemment amassées au Capitole et au Vatican. Condamnez le siècle de Louis XIV, cette fleur de civilisation, heureux mélange de ce que l'esprit français et le génie grec et latin avaient de plus pur et de meilleur. Condamnez Pascal, condamnez Bossuet, condamnez Fénelon, condamnez même les Jansénistes, ces protestants au petit pied qui, tout austères qu'ils fussent, aimaient passionnément l'antiquité et se sont réconciliés avec Racine sur *Phèdre*! Condamnez tout le passé de l'Église et tout celui de la France. Condamnez l'œuvre de la civilisation tout entière.

Et quand vous aurez ainsi distribué de droite et de gauche et à chaque siècle vos anathèmes, savez-vous que vous ne différerez guère du grand Luther qui fut hérétique, vous ne l'ignorez pas, — grand musicien aussi, et, brochant sur le tout, grand buveur!

***

N'est-ce pas en effet une chose bien étrange, que celui qu'on a appelé quelquefois l'émancipateur de l'esprit humain (ce qui est vrai d'ailleurs, en un sens) ait levé l'étendard de la révolte pour protester contre le paganisme de la grande Babylone, Rome, et l'immoralité de l'Antechrist, le Pape. Le déshabillé de l'art païen — si naturel pourtant sous des climats si chauds — avait effarouché le pudibond Luther, homme du Nord. — Il paraît bien que les hommes du Nord aujourd'hui s'y sont faits, puisque je n'ai remarqué nulle part plus de nudités aux vitrines que chez eux et que notre Zola y est partout, et jusque dans un hôtel de la petite ville suédoise d'Östersund, à 63° de latitude, rien qu'un peu au dessous du cercle polaire. Aussi passons-nous, dans ces pays, nous autres Français, pour des gens peu sérieux et perdus de mœurs! Du temps de Luther, les Romains jouissaient là-bas de la même réputation. — Mon Dieu, que le paganisme des papes, à cette époque, fût blâmable et que les illustres cardinaux, suivant l'expression de dom Barthélemy

des Martyrs, eussent aussi besoin d'une illustrissime réforme, je n'y contredirai pas. Mais au moins ne faudrait-il pas leur reprocher l'étroitesse de leur esprit, puisque au contraire ils l'avaient mis trop au large; et pour ce qui est des indulgences, — point de départ et prétexte de la Réforme, — je ne trouve pas, quant à moi, que l'argent des fidèles ait été si mal employé à la construction et à l'embellissement de Saint-Pierre, ni, d'une façon générale, qu'il faille regretter l'usage que les papes ont fait de leurs richesses. On est même très heureux, en entrant dans une basilique comme Saint-Pierre, et quand on est catholique, de pouvoir se dire que ce n'est pas là l'œuvre d'un homme, ni d'un peuple, mais de la chrétienté tout entière, et que l'on y est un peu chez soi, — ce que prouvent surabondamment du reste les femmes du peuple, qui, sans se gêner, allaitent leurs enfants sur le degré de marbre de l'abside, simplicité qui m'a paru charmante. — Et qui est donc le plus intolérant, dites-moi, et d'esprit moins large, celui qui, fermement attaché à ses convictions, refuse d'y renoncer, ou celui qui, si vous n'y renoncez, vous égorge, — saint Paul ou Néron? — celui qui pose en principe que le théâtre en soi n'est pas chose mauvaise, qu'il peut même devenir une institution utile, ou celui qui le proscrit sans réserve, — Rome ou Genève? — celui qui, en haïssant les erreurs, aime les hommes et tâche de les gagner par la douceur, ou celui qui, s'ils ne passent au protestantisme, confisque leurs biens et les bannit, — saint François de Sales ou Gustave Wasa? les papes, qui ont permis aux juifs le séjour de Rome, ou le gouvernement suédois qui, il y a une vingtaine d'années, expulsait brutalement de Stockholm trois dames qui s'y étaient converties au catholicisme, et ne laisse aux prêtres de la mission catholique d'autre ressource, pour y dormir tranquilles, que de se barricader derrière une énorme porte de prison bardée de fer? — Qui est le meilleur, à votre avis, celui que la sévérité du christianisme effraie, ou celui à qui elle ne suffit pas? celui qui pense qu'il est même avec le paganisme des accommodements, ou celui qui, scanda-

lisé d'un pareil relâchement, d'une telle largeur de vues, ne se tient plus, cache sous le manteau de l'austérité la blessure d'une ambition trompée, jette le froc aux orties, court les cabarets, — finalement détourne une vierge consacrée à Dieu et l'épouse, doublement parjure au sacerdoce et au cloître, comme dit Lacordaire? — Quels sont enfin les vrais énergumènes, ceux qui, voyant dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité un reflet d'idéal divin et la manifestation du génie, don du ciel alors sans doute comme depuis, les admirent et les conservent, ou les iconoclastes, ceux du VIII^e^ siècle et du XVI^e^, qui les brisent ?

Et ne m'effrayez pas du spectre de Torquemada : car j'y répondrais par ceux de Marat et de Robespierre. Ne me parlez ni de l'Inquisition, épouvantail bon pour les foires, comme la dîme pour les élections, et dont les écrivains de la *Lanterne* font encore de temps en temps leur profit; — ni des exagérations de l'Index, qui pourraient bien être une concession au puritanisme des huguenots; — ni de la Saint-Barthélemy, ni des dragonnades, ni de la révocation de l'Édit de Nantes : l'Espagne n'est pas l'Église, et l'Église n'est pas plus responsable de la « pleutrerie » de Catherine et des colères du Grand Roi, que toute la France des atrocités de la Commune et de la Terreur. — Et s'il est vrai qu'à la nouvelle du massacre du 24 août le pape ait illuminé, il a eu tort, voilà tout. Si on a forcé Galilée d'abjurer comme une erreur ce qui était la vérité, on a eu tort aussi, grand tort. Mais je ne vois pas quelles si fâcheuses conséquences peut entraîner cet aveu. Entre hommes, il est grand besoin de savoir se faire de mutuelles concessions. Ayons le cœur haut et l'esprit modeste, a dit excellemment Joubert.

Et qui ne voit clairement aujourd'hui que la Réforme a renversé ce qu'elle aurait dû par dessus tout laisser debout : le principe même d'autorité, et qu'en faisant tomber cette barrière, au lieu de mettre l'âme humaine plus au large, comme il semblerait, elle l'a, au contraire, bornée et asservie, bornée aux limites strictes d'un État, asservie à des lois plus

dures et aux caprices d'un prince? Elle remettait tout en question. Il n'a pas tenu à elle que ce ne fût, en Occident, le gâchis, comme en Orient. Est-ce que Calvin n'a pas nié le libre arbitre? — Et la doctrine du libre examen, si elle a donné à l'individu plus d'importance, n'a-t-elle pas aussi ouvert toute grandes les portes à l'égoïsme et à cette religion du marchandage et de l'intérêt qui est celle des Anglais, mais qui, espérons-le, ne sera jamais la nôtre.

Qui ne voit aussi que la Renaissance est un mouvement tout opposé à celui-là, et qu'il en a très heureusement contre-balancé les funestes conséquences, en empêchant de prévaloir chez nous ce que je pourrais appeler, d'un anachronisme, le jansénisme de la littérature et de l'art? — Il a renversé des barrières, lui aussi, mais celles que le moyen âge avait inconsciemment élevées entre l'esprit ancien et l'esprit moderne. Au moment où les nations, prenant conscience d'elles-mêmes, jalouses les unes des autres, commençaient à s'isoler, à se fermer les unes aux autres; au moment où, d'autre part, le lien religieux, qui aurait pu les unir, venait de se briser, les humanistes essayèrent de fonder, parallèlement à la société des âmes, la confraternité des esprits, sur le culte désintéressé et en quelque sorte international des anciens.

Eh bien, l'âme est partout, la pensée a des ailes!

tel aurait pu être leur cri. Ils ont brisé le moule étroit où la pensée, pendant le moyen âge, s'anémiait et mourait. Ils ont ouvert sur la France ce large courant d'humanité, deux fois interrompu, — après Alexandre et après Théodose, — endigué depuis deux siècles derrière les Alpes, et tout prêt à couler à pleins bords chez nous, le jour où on se déciderait à lui lever enfin les vannes.

***

Il s'y était d'ailleurs toujours manifesté par quelques infiltrations. Les Gaulois, nos pères, même avant la conquête

romaine, n'étaient pas, il s'en faut, à l'état sauvage. Leur valeur guerrière et leur parler fin avaient déjà frappé le vieux Caton, qui en témoigne. Ce n'est pas pour rien qu'ils avaient pillé les trésors delphiques et visité les plus belles et les plus fertiles contrées de l'Italie. Les Romains ne purent qu'ajouter à leur bon sens, les Francs à leur bravoure. — La culture grecque avait très fortement marqué son empreinte sur les provinces du Midi, et le génie latin passa chez nous par le canal de la langue. Autun, Arles, Marseille, Lyon, Bordeaux, furent des centres littéraires très florissants. Hilaire, l'éloquent évêque de Poitiers, Paulin de Bordeaux, le saint évêque de Nole, Ausone, le distingué Vasate, auquel je reproche seulement de n'avoir point chanté le Beuve, digne pourtant d'être célébré à l'égal du Mincius et du Céphise, — et dont le père, envoyé à Pola comme gouverneur d'Illyrie, a peut-être foulé la place même d'où je vous écris, — Sulpice Sévère, le Salluste aquitain, Sidoine Apollinaire, le doux poète lyonnais, Rutilius, le Gaulois voyageur, Prosper, ce Gascon si dur aux *ingrats*, le pieux Fortunat, Grégoire de Tours, le vieux chroniqueur « rustique et cru », Bernard, à l'éloquence ambroisienne, ne sont pas pour notre pays des gloires à dédaigner. — Et tandis que ces lettrés s'essayaient encore, avec plus ou moins de succès, dans la langue de Cicéron et de Virgile, pour l'empêcher de mourir, tandis que l'Église, en la faisant sienne, la sauvait elle aussi et plus efficacement du naufrage, le peuple, de son côté, au contact des marchands et des soldats, écorchait le patois du Vélabre, dont il faisait le roman, qui devint le français.

En même temps, sur les bases de l'unité religieuse, l'unité politique et morale se faisait. Le jour où Clovis, à Reims, reçut le baptême, on peut dire que la France fut constituée, et ses destinées commencèrent. En les liant à celles de l'Église le vainqueur de Syagrius assurait à son royaume une sorte d'immortalité, au moment même où l'empire romain, tout vermoulu, intérieurement décomposé et mangé des vers, craquait, se désagrégeait et s'en allait en poudre, à chaque

chiquenaude des Barbares. — L'Église, elle, avait bâti sur le roc. Son sort n'était point attelé à celui de Rome. Elle n'avait rien à craindre par conséquent de ces épouvantables cataclysmes qui, dès le IVe siècle, mirent tout sans dessus dessous et compromirent l'œuvre de la civilisation déjà si avancée. Elle débordait maintenant les frontières de l'empire romain, et devait lui survivre. Les Barbares n'étaient pour elle que de nouveaux gentils qui venaient s'offrir d'eux-mêmes aux lumières de l'Évangile, guidés peut-être eux aussi par une mystérieuse étoile qui aurait lui dans l'épaisseur de leurs forêts ou sur l'immensité de leurs steppes : ils allaient au devant des missionnaires. — C'était donc, de la part de Clovis, très habile (si ce mot ne jurait ici) d'associer ainsi sa fortune à celle de l'Église. Et, sans y prendre garde, ce Barbare, en devenant chrétien, se haussait bien au dessus de Périclès et d'Auguste.

Dès lors, sous les auspices de la religion et de concert avec l'Église, la France joua le rôle civilisateur des anciennes républiques de Rome et d'Athènes, mais dans un but plus noble et plus désintéressé, pour l'affranchissement moral de l'humanité. Héritière de la langue et des institutions romaines, bras droit de l'Église, sa puissance crut très vite, et, avec sa puissance, son influence. A mesure que sa vie sociale devient plus intense, son organisation plus ferme, sa langue plus originale et plus souple, à mesure que sa puissance se resserre et s'affirme par l'union des esprits et des provinces, elle songe aussi à répandre autour d'elle les bienfaits dont elle jouit, et à faire participer les autres de sa plénitude. Saint Grégoire le Grand donnait déjà à la France de Childebert cet éloge qu'elle était autant au dessus des autres nations que la dignité royale surpasse les fortunes particulières. Et trois siècles après le baptême de Clovis, Charlemagne se trouvait à la tête d'une puissance qui n'avait eu d'égales, dans l'antiquité, que celles d'Alexandre et d'Auguste.

Au XIe siècle, la France avait déjà, seule alors en Occident, des institutions, des traditions et même un fonds de littéra-

ture duquel tous les autres peuples, pendant plusieurs siècles, vont vivre. Les différents germes déposés dans la race firent lever toute une moisson de chefs-d'œuvre, après cinq siècles de travail latent, et comme de laborieux enfantement. Les Francs imprimèrent sur nos chansons de geste leur caractère guerrier et un peu farouche; les vieux Celtes marquèrent les Romans de la Table Ronde de leur sentimentalisme superstitieux et rêveur; Rome « la Grant », Thèbes, Troie revécurent dans les compositions du cycle antique, mais comme en de lointaines visions, déformées à la fois par la distance et par le rêve. Enfin le vieil esprit grec, qui sommeillait en Provence, après avoir soupiré sur la mandole des troubadours ses chansons amoureuses, passa avec eux dans le Nord, pour amollir la hrote des trouvères, en attendant que Pétrarque ramenât au grand fleuve antique cet affluent égaré. — Et voilà pourquoi j'ai dit que la cithare des aèdes et le luth des troubadours c'est tout un. — Donc, nos œuvres d'alors reflètent les caractères des différentes races non encore complètement fondues; l'esprit chevaleresque et chrétien de la première féodalité les anime; elles sont le miroir assez fidèle des mœurs, des coutumes et des tendances non pas seulement d'un pays, mais nous pouvons dire d'un monde, du monde féodal. C'est ce qui explique pourquoi cette littérature, si longtemps oubliée, dédaignée au XVII^e^ siècle, méprisée et honnie au XVIII^e^, a pourtant rayonné, du XI^e^ au XIV^e^ siècle, dans toute l'Europe, de l'extrême Sud à l'extrême Nord. L'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, la Germanie, les pays scandinaves, s'en sont nourris, et, je dirais presque, repus. — Notre royauté intellectuelle date de là.

Mais au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, notre étoile pâlit. Épuisement et revers. C'est l'époque de la guerre de Cent ans, si funeste au pays et aux lettres. Notre littérature, après avoir nourri de son abondance le Nord et le Midi, se meurt — stérilisée. Point d'idées. Tout dans les artifices de la forme. Les vieilles œuvres d'ailleurs, tout imprégnées d'esprit féodal et chrétien, ne répondent plus absolument à l'état social et aux mœurs,

qui ont changé. La chevalerie tourne à la galanterie et la foi robuste de nos pères, affaiblie, ne s'édifie plus aux diableries grotesques des miracles. La royauté se fortifie aux dépens des seigneurs. La féodalité s'en va en miettes. Les esprits, en se cultivant, peu à peu s'affinent. Il faut à cet état de choses nouveau une expression, une littérature nouvelles.

(A suivre.) ***

LE ROI DAVID [1]

C'est parce que Dieu aimait à appeler le roi David un homme selon son cœur, que cette parole divine n'a pas eu le don de plaire à des sectaires du temps présent. Ils ont voulu renverser cette statue et abolir cette merveilleuse renommée. Et ce n'était pas une tâche sans difficultés et sans courage, de ressaisir, à travers les siècles, la fidèle image du roi David et de la remettre dans sa vraie lumière, en la dégageant des éblouissements de l'épopée biblique et des insultes passionnées des sceptiques. Quand on a, comme M. Dieulafoy, parcouru l'Orient à diverses reprises, et partagé la vie des tribus de la Syrie, attardées dans leurs lointaines traditions, on a le droit, mieux que d'autres, d'entrer dans leurs sentiments, de pénétrer au fond de leurs consciences et de parler du roi d'Hébron et de Jérusalem et du peuple de Dieu. C'est surtout sous la tente des nomades, dans le palais d'un ouléma, ou dans la maison d'un derviche, qu'on peut comprendre la Bible toujours ouverte et vivante sur les montagnes et les plaines de la Palestine. Et qui donc saurait, avec plus de science et d'éclat que M. Dieulafoy, réveiller et ranimer la vieille société de l'époque des prophètes et des rois d'Israël? Personne n'a revu de plus près ces temps héroïques et ne pouvait, autant que lui, combler les lacunes de leur

(1) Par Marcel Dieulafoy, membre de l'Institut. 1 vol. in-18. Hachette, éditeur.

histoire, éclaircir les textes et les controverses, dissiper les nuages et retrouver la vérité.

Avec ses joies séniles et son audace à fausser l'Écriture, le vieux Renan se jouant des récits historiques avait, à une heure de raillerie perfide et de déclin de l'esprit, traité le roi David de personnage encombrant, de scélérat, de bandit réclamé par la potence, et, pour couronnement d'injures, de clérical. Il oubliait que ce scélérat, à vingt-cinq ans, avait eu la sagesse, la prudence, la force d'âme et la modération des hommes pleins de jours et blanchis par les années. Ce clérical n'ayant vécu, pendant l'enfance et la jeunesse, qu'avec des pâtres et des soldats, connaissait les choses humaines aussi bien qu'un pasteur de peuples. Chassé par Saül, il se défit de son persécuteur, en l'épargnant, par une inspiration de son cœur généreux, trait de générosité si contraire aux mœurs des Hébreux et même à l'esprit de la Bible, et portant en lui, selon le mot de M. Dieulafoy, des marques certaines d'authenticité. L'oubli des injures n'était guère en usage en Israël : David devançait la charité chrétienne de plus de mille ans. Et puis « il avait la foi, non pas la foi étroite et desséchante qui aboutit au fatalisme, mais la foi large et féconde des prophètes ».

Dans son exil au pays des Philistins, il montra qu'il avait « une des intelligences les plus hautes et une des consciences les plus droites qui aient honoré l'humanité », au milieu des périls et des épreuves redoutables, parmi des tribus où les délicatesses de l'âme étaient méconnues ou raillées. Ce pâtre intrépide dont la fronde avait tué le géant et mis ainsi en déroute une armée ennemie, ce hardi capitaine qui bravait tous les dangers, qui pleura la mort de Saül, et que les soldats environnaient d'attachement et de respect, n'en est pas moins, aux yeux de Renan et de certains incroyants, un assassin, un soudard, un pillard, un roué, un coquin et un voleur. C'est fouler aux pieds l'histoire sacrée qui proteste contre ces ignorances et ces outrages, contre ces renversements et ces mensonges. Ne lui a-t-on pas aussi disputé la sincérité de ses croyances et n'est-ce pas être aveugle de ne pas voir, dans le récit de la Bible sévère pourtant aux défaillances de David, que jamais croyances ne furent plus fermes et plus pures ?

Pour monter sur le trône, il voulait être sans tache: il se gardait des rancunes et des représailles, l'âme pacifique et patiente, le front haut, grandissant à chacune de ses traverses, ne déviant jamais du droit chemin. Une poussée lui aurait suffi pour détrôner Isboseth, le successeur de Saül: loin de tenter ce coup de main, il attendit, avec une sagesse inouïe, que son heure fût venue, châtiant les meurtriers d'Isboseth, de même qu'il avait châtié les meurtriers de Saül.

Ce fut un homme d'État et il le prouva en transportant la résidence royale d'Hébron à Jérusalem, dont il fit une capitale fortifiée de murs et de citadelles et un centre politique indépendant, en harmonie avec le nouveau régime et propre à amortir les jalousies et les rivalités des tribus. Après la victoire de Réphaïm, il ramena dans Jérusalem l'arche reconquise, chantant comme un voyant saisi de l'esprit du Seigneur et dansant avec les sept chœurs des prophètes.

Mais il y a, dans la vie des hommes les plus aimés de Dieu, des faiblesses humaines. A quel degré de cette triste échelle des fautes doit-on mettre la faute de David, dans le drame qui se dénoua sous les murs de Rabbath-Ammon, la ville assiégée par Uri, époux de Bethsabée? « Ce drame, dit M. Dieulafoy, a fait l'objet de controverses si anciennes et si vives, que le débat s'est égaré. Les historiens ont été injustes à l'égard de David. Les uns ont accablé le Roi-Psalmiste pour exalter les mérites du repentir, tandis que d'autres ont terni sa mémoire pour atteindre le Christ dans l'ancêtre le plus illustre que la Bible lui attribue. Quant à la critique impartiale des faits, quant à l'analyse des sentiments qu'ils révèlent, on les a tenues pour secondaires. »

Le roi David a-t-il été l'instigateur ou le complice du crime; n'aurait-il été qu'un instrument aux mains de Bethsabée? Les traditions populaires ont fait de cette Benjaminite une femme séduite par le roi. Ce fut au contraire, selon M. Dieulafoy, une violente, une ambitieuse, jalouse d'honneurs et de richesses, une audacieuse sans scrupules et prête à franchir toutes les barrières et à rompre tous les freins. Pour mari elle avait un capitaine moins épris des joies de la famille que des plaisirs des camps. Reine par

la beauté et l'intelligence, elle voulait être reine d'Israël. C'est elle qui aurait séduit le roi; mais l'aventure finie, le roi l'aurait peut-être délaissée, si elle ne lui avait annoncé le commencement d'une grossesse, avec cette grâce insinuante et féline qui lui fit prendre, de jour en jour, un funeste empire sur le roi. L'annaliste biblique, sobre de détails, ne révèle pas ses manœuvres, mais tout permet de croire que la femme d'Uri, redoutant la terrible peine infligée aux adultères, arracha à David l'ordre de renvoyer son mari devant la ville assiégée afin qu'il y trouvât la mort.

Devenue mère, elle ne rêve plus que de hautes destinées pour l'enfant qu'elle a mis au monde; elle dédaigne les anathèmes du prophète Nathan et l'humiliation du roi; elle se dresse, de tout son orgueil, dans le harem, sans se laisser abattre par la mort de cet enfant; elle ne tarde pas à en avoir un second qui sera un jour Salomon. Elle se prépare à régner sous le nom de ce fils de David; à force de ruses et d'énergie virile, de volonté inflexible et d'arrogance, elle apaise et attire à son parti le prophète Nathan, et sort victorieuse d'une lutte sanglante avec les princes de la cour. David maintenant peut mourir : la courtisane qui a fait tuer Uri et qui a tramé la mort de tant d'autres a fait désigner Salomon pour prendre la couronne. De séduisante et de tacticienne habile, elle est devenue une sorte de furie, la colère aux lèvres et le glaive à la main.

M. Dieulafoy a ainsi remonté tout un courant d'opinion hostile à David. C'est un complet retour en faveur de ce roi qui avait été un grand chef d'armée, un diplomate achevé, un prodigieux poète, le plus beau génie du monde biblique, et le type accompli d'un souverain qui n'eût pas été rangé « parmi les ancêtres d'un Dieu, mais qui eût été mis au nombre des immortels, s'il était né quelques siècles plus tôt, au milieu d'un peuple idolâtre et amoureux de fictions ».

Au travers des pages de ce livre d'un attrait singulier, on rencontre de savantes et d'intéressantes appréciations sur les voyants, l'organisation du clergé et de l'armée, sur l'administration intérieure du royaume d'Israël, et les grandes guerres. On a le regret de n'avoir pas de longs détails sur les psaumes tombés du cœur de David. On a du moins, sous la main, de précieuses notes sur les

artistes israélites, sur la valeur historique de divers chapitres de la Bible et sur beaucoup de documents de ces siècles reculés.

C'est un livre d'un étonnant mélange de savoir, de pénétration et de souffle littéraire, livre attachant et sévère où les personnages et les événements sont pesés au poids de la vérité. On est confondu de tant de consciencieuses recherches qui ont jeté un jour clair et définitif sur le roi David. Les calomnies et la fausse science ne prévaudront plus contre lui.

DUBÉDAT.

LE NOUVEAU FOURNEAU ÉCONOMIQUE DE SAINT-REMI

Bordeaux est et restera la ville par excellence de la charité. Malgré la difficulté des temps, elle sait trouver l'or nécessaire quand il s'agit de venir en aide à une souffrance, à une peine publique.

Mais aussi quels hommes de dévouement généreux, désintéressé, quels cœurs, chrétiens vraiment, ne voyons-nous pas à la tête de nos Œuvres bordelaises! Ils ne savent compter ni avec les embarras, ni avec les obstacles que toujours ils surmontent.

Samedi 12 juin, un nouveau fourneau, le cinquième, et l'Œuvre des Fourneaux économiques ouvriers était définitivement installée à Bacalan, dans la paroisse si intéressante de Saint-Remi, rue de New-York, 11 et 13.

S. Ém. le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, toujours si dévoué aux Œuvres ayant pour but l'amélioration matérielle et morale de la classe ouvrière, avait tenu à venir Elle-même bénir ce nouveau local, et cela, malgré les fatigues de la matinée, après les longues et imposantes cérémonies des ordinations.

La bénédiction avait été fixée à deux heures de l'après-midi.

Les invités du Comité et des Dames patronnesses avaient tenu à venir donner une marque d'intérêt à cette nouvelle création de l'Œuvre, et ils se pressaient nombreux dans les salles du nouveau fourneau.

La cloche de Saint-Remi annonce joyeusement l'arrivée de S. Ém. le cardinal-archevêque qui est reçue par M. Gérard de Montesquieu, président de l'Œuvre; M. le vicomte Pierre de Pelleport-Burète, vice-président; M. Goulesque, secrétaire général; M. André Samazeuilh, trésorier général; MM. Giard, comte de Noaillan, baron Charles de Pelleport-Burète, membres du Comité.

Étaient également présents : MM. Fayet, membre du Conseil municipal; Leurant, membre du Bureau de bienfaisance; Birepinte, curé de Saint-Remi; Beaupertuis, curé de Saint-Martial; Menou, curé-doyen de Sainte-Croix.

MM. Ricard, Brunelière, adjoints au maire de Bordeaux; J.-L. Desbats, constructeur maritime, s'étaient excusés de ne pouvoir assister à la cérémonie.

M. Gérard de Montesquieu a, en quelques paroles pleines de tact et d'amabilité, souhaité la bienvenue à Son Éminence, la priant de bénir non seulement les murs du nouveau local, mais aussi les bienfaiteurs de l'Œuvre à qui l'ouvrier doit cette autre marque de sympathie, d'affection et d'intérêt.

Nous n'étonnerons pas nos lecteurs en leur disant que Son Éminence, en prenant la parole pour répondre à M. G. de Montesquieu, a captivé non seulement l'attention, mais les cœurs de l'assistance d'élite qui était là. En quelques mots où l'on sentait tout le cœur du vénéré Prince de l'Église, il nous a fait comprendre mieux encore l'importance sociale de cette œuvre des Fourneaux économiques. Mgr Lecot a montré l'influence si heureuse de la classe aisée sur la classe ouvrière quand celle-là, écoutant et mettant en pratique les conseils de l'Évangile, se penche charitablement, affectueusement, vers le pauvre et le souffrant pour venir à son aide.

Mgr Lecot n'a oublié personne dans ses remercîments, le laïque généreux qui prend sur son superflu pour faire le

bien, la Sœur de charité toujours prête au dévouement, au sacrifice pour la consolation de toutes les peines.

Après ces paroles qui ont fait une vive impression sur l'auditoire déjà gagné à la cause de la charité, Son Éminence a bénit le local du nouveau fourneau.

Aussitôt après, M. le vicomte Pierre de Pelleport-Burète a donné lecture de l'intéressant Rapport suivant :

ÉMINENCE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Je suis heureux d'avoir été délégué, il y a quelques mois, par le Comité de l'Œuvre des Fourneaux économiques ouvriers pour réunir les souscriptions nécessaires à la fondation de son cinquième établissement et diriger son installation, puisque le choix dont j'ai été l'objet pour cette mission toujours délicate me donne aujourd'hui le privilège d'être l'interprète de sa respectueuse gratitude.

Elle s'adresse en premier lieu à Votre Éminence qui a daigné accepter naguère le patronage de notre jeune Société et qui a voulu lui donner un gage particulier de sa précieuse bienveillance en s'inscrivant parmi les souscripteurs du fourneau de Saint-Remi qu'Elle a tenu à bénir aujourd'hui.

Nous vous remercions, Monseigneur, de la nouvelle marque que Votre Éminence a voulu nous donner d'une protection qui honore nos charitables efforts.

Il y a quelques jours, j'étais appelé par S. G. Mgr Frérot, évêque d'Angoulême, à l'honneur redoutable de porter la parole et d'exposer l'Œuvre des Caisses rurales dans la réunion des fidèles de son diocèse qu'Elle convoque annuellement pour examiner avec eux les résultats des efforts qu'ils ont réalisés pendant l'année écoulée et les inviter à poursuivre dans la voie des Œuvres charitables et sociales.

Et, dans un langage dont je serais impuissant à reproduire l'élévation, l'éminent prélat nous rappelait que dans tous les temps l'Église avait poursuivi la réalisation par les œuvres du bien

matériel aussi bien que du bien moral des fidèles sur lesquels elle était appelée à exercer son charitable patronage, et qu'elle n'avait jamais séparé ces deux parts de sa mission. La bénédiction que Votre Éminence daigne accorder à notre Œuvre montre une fois encore le souci que l'Église prend du bien-être de ses enfants.

L'idée de l'assistance est une idée toute chrétienne et dès sa fondation l'Église a prêché l'amour et le respect des humbles; ses Moines ont été, aux diverses époques de notre histoire, les premiers pionniers de la civilisation, ses Prêtres, les premiers instituteurs du peuple; n'est-ce pas à l'un de ses fils les plus illustres que la France a dû la gratuité de l'enseignement primaire?

C'est aux Moines que nous devons les monts-de-piété, à Saint Vincent de Paul que nous sommes redevables de l'organisation pratique de l'assistance à domicile, et nos bureaux de bienfaisance ne sont que les continuateurs des Compagnies de charité qu'il avait fondées; à Bordeaux même, les filles de ce grand homme, de ce puissant organisateur, sont restées dans nos maisons hospitalières par respect d'une tradition qui honore également celles qui en sont l'objet et ceux qui la savent maintenir.

Votre présence à cette réunion, Monseigneur, continue parmi nous un souvenir qui est cher à tous les cœurs bordelais, celui des Cheverus, des d'Aviau, des Donnet, qui tenaient pour un privilège de bénir les manifestations qui étaient faites de l'initiative charitable de ceux dont nous sommes les déférents continuateurs.

Dans un article paru dans l'*Économiste français*, M. Fournier de Flaix, rendant compte de l'Exposition d'Économie sociale, s'exprime de la façon suivante : « Bordeaux n'est pas seulement un grand centre de commerce, d'agriculture, de richesse, d'élégance et d'instruction, c'est aussi un centre de religion, de charité et d'assistance. Nulle ville de France, du moins, ne compte des hôpitaux et hospices de tout genre plus nombreux, plus vastes, mieux entretenus, des asiles, des maisons religieuses pour tous les malheureux et toutes les infirmités. »

Ces appréciations sont trop flatteuses et je suis trop Bordelais pour me permettre de les atténuer en quelque partie; j'ajouterai

seulement que l'étude des Œuvres bordelaises fait ressortir des particularités intéressantes.

La première est l'extrême variété des Sociétés qui comprennent des types vivaces des divers mouvements qui se sont développés comme par des bonds successifs de la charité dans la bataille qui est livrée à la misère publique sur le sol généreux de France. C'est ainsi que lorsqu'au XVII^e^ siècle la bienfaisance publique voulut s'exercer sous la forme de Compagnies de charité et d'hôpitaux généraux, Bordeaux fut le théâtre de fondations prospères; lorsqu'au XVIII^e^ siècle, elle entreprit la création de Sociétés de Charité maternelle et de Sociétés philanthropiques, notre ville en reçut les bienfaits et la Société de Charité maternelle de Bordeaux est toujours florissante.

Au lendemain de la Révolution, c'est le mouvement des *Soupes économiques*; ces œuvres sont fondées à Bordeaux. Sous la Restauration, c'est le tour des *Sociétés pour l'extinction de la mendicité*, application moderne de l'assistance par le travail déjà pratiquée par les Compagnies de charité; l'Œuvre possède dans notre ville un témoin puissant de l'initiative des d'Haussez, des Chevorus, des Cochin.

Quelle liste merveilleuse de crèches, d'orphelinats, d'asiles pour les vieillards, de maisons de relèvement et de préservation, d'œuvres de l'enfance, de l'âge mûr, de la vieillesse. Quelles récentes éclosions d'Œuvres sociales, d'Assistance par le travail, d'Habitations ouvrières, et demain il s'en élèvera une autre, l'Œuvre bordelaise de Saint-Raphaël, que nous demanderons à l'éminent Prince de l'Église de daigner bénir, qui recevra de malheureuses femmes victimes d'une première faute, leur demandera de ne pas abandonner leurs enfants, s'efforcera de les relever et d'en faire vraiment des mères.

Alors que le monde rejette dans la rue la femme tombée, la charité la recueille et lui bâtit des asiles, comme il y a dix-huit siècles, alors que la foule repoussait la femme tombée, le Christ relevait la Madeleine et son Église en faisait une sainte.

Et c'est ainsi que demain une Œuvre s'élèvera après tant d'autres, inspirera de nouveaux dévouements et fera encore du bien après tant de bien déjà réalisé.

C'est que le sol bordelais est merveilleusement approprié au développement des Œuvres ; et j'ajoute, pour en avoir fait souvent l'expérience, que tous les rangs se confondent, toutes les divisions cessent pour en faire jaillir les sources de charité qui le fertiliseront.

En remontant dans le passé on reconnaît qu'il en était de même anciennement. C'est ainsi que dans les archives de la Société de Charité maternelle de Bordeaux, la plus ancienne des Sociétés charitables d'initiative privée de notre ville, on peut relever, à toutes les époques, des *administrantes* (*sic*) appartenant à toutes les confessions.

La Société pour l'Extinction de la mendicité, fondée sous la Restauration par le cardinal de Cheverus, le baron d'Haussez, préfet, le vicomte du Hamel, maire, possédait en 1828, dans son Conseil général, le grand-rabbin et un pasteur à côté de curés de paroisses ; la Caisse de secours mutuels de Bordeaux, fondée en 1838, compte parmi ses fondateurs S. Ém. le cardinal Donnet, S. A. R. le duc d'Aumale, le grand-rabbin et des pasteurs.

Ces traditions se sont perpétuées, et toutes les nuances de l'opinion publique trouvent leur place dans nos assises charitables.

Nous avons avancé que c'était le résultat d'une tradition ancienne, c'est peut-être aussi une conséquence des mœurs due à la pratique du commerce qui conduit les habitants à respecter, dans les relations de chaque jour, les convictions personnelles de chacun, les met en contact permanent avec l'étranger et les conduit ainsi à la pratique d'une tolérance à laquelle les invite le cadre favorisé dans lequel ils passent leur vie.

Aussi lorsque nous avons dû frapper aux portes pour réunir les souscriptions nécessaires à l'organisation du cinquième fourneau, toutes les portes se sont ouvertes ; il en est dont le seuil est pavé d'or ou d'argent, d'autres ont un seuil de bronze : qu'importe, pour le quêteur, la maison est toujours hospitalière et son maître fait toujours bon visage à ceux qui deviennent mendiants professionnels pour leurs concitoyens moins fortunés. C'est ainsi que la Municipalité bordelaise, la Chambre de commerce de Bordeaux, la Société Dyle et Bacalan, l'Union catholique de la Gironde, ont voulu largement participer à la fondation du cinquième fourneau.

Nous tenons à les remercier très particulièrement.

La gratitude de notre Société comme celle de toutes les Œuvres bordelaises est tout spécialement acquise à la Municipalité bordelaise qui a tenu à maintenir les traditions charitables de celles qui l'ont précédée dans l'administration de notre grande cité.

Ceux qui ont accepté la lourde charge d'être les administrateurs de la charité bordelaise savent et sont heureux de proclamer avec quelle largeur de vue les représentants de notre ville comprennent cette part de la mission qui leur est confiée.

Tout récemment encore n'ont-ils pas par des fondations qui les honorent, proclamé l'égalité aux secours que la Ville distribue aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles primaires, comme dans ses Bureaux de bienfaisance basés sur les mêmes principes que la Caisse des écoles elle donne libéralement les secours médicaux aux familles nécessiteuses et à leurs enfants, sans s'inquiéter de savoir de quelle manière ils sont instruits.

La distribution des secours aux enfants pauvres de toutes les écoles constitue une affirmation du respect de la liberté de conscience qui honore au plus haut point ceux qui en sont les inspirateurs.

La maison qui est inaugurée aujourd'hui sera aussi un sanctuaire de la liberté et les portions qui seront servies dans le cinquième fourneau seront échangées avec une égalité toute démocratique contre la modique somme de 10 centimes ou contre les bons de l'Œuvre des Fourneaux, de la Société protectrice de l'Enfance, de l'Assistance par le travail, de la Caisse des écoles.

Pourquoi ces Sociétés ont-elles créé cette monnaie fiduciaire? Vous avez, Mesdames et Messieurs, une trop grande pratique de la charité pour ignorer que tous les secours donnés en argent ne servent pas à l'achat de pain ou d'objets nécessaires à la vie, que le petit sou s'égare quelquefois chez les cabaretiers ou ailleurs; et c'est pour obvier à ces erreurs dans la destination des secours que les Œuvres ont dû créer des bons.

C'est donc avec des bons de notre Œuvre que vous devrez faire l'aumône si vous voulez être certains que vos assistés profitent réellement des secours alimentaires que vous entendez leur accorder; ces bons donnent droit aussi à du pain chez les boulangers du

Syndicat. La création des Fourneaux économiques vise donc ainsi une transformation pratique de l'aumône. Cette Œuvre a un autre but, celui de procurer aux ouvriers une nourriture saine et économique qu'ils paieront en argent comme ils le feraient dans un restaurant ordinaire, et c'est là, nous devons le dire, l'objet principal de nos fondations, puisque la quantité des portions distribuées contre bons est infime, tandis que celle qui est distribuée contre argent est considérable.

Dans quelques jours notre fourneau s'ouvrira et derrière le guichet les consommateurs pourront voir la blanche cornette des Filles de la Charité qu'ils respectent et qu'ils aiment déjà, car ils les ont rencontrées dans les rues populeuses de la ville portant des secours aux malades; dans les salles de l'hospice, penchées sur le lit des mourants auxquels elles semblent donner une vision des anges. Ils les ont peut-être rencontrées soignant nos soldats, et à ce poste d'honneur elles semblent être mieux encore à leur place, car leur robe semble être faite d'un drap d'uniforme, de drap bleu, couleur de France!

Au fourneau, les Filles de la Charité reprennent le poste de combat que leur avait assigné leur saint Fondateur, elles en reviennent aux premières fonctions dont elles furent chargées au XVII^e^ siècle par Vincent de Paul.

En devenant par une volonté sublime les servantes des pauvres, leurs frères en Dieu, elles obéissent à une idée supérieure qui les pénètre tout entières et leur fait tenir pour peu les peines et les fatigues, qui transforme leur faiblesse en force, leur humilité en gloire.

Séparées des biens de ce monde, indifférentes à tout honneur pour elles, elles souhaitent que l'honneur de leur sacrifice remonte à Celui dont l'image se dresse à l'entrée de la maison où elles exercent la charité et l'amour.

Mon devoir est accompli, Monseigneur, et si je n'ai fait connaître tous les efforts généreux qui nous ont permis d'élever cette Œuvre, c'est que certains de nos souscripteurs ont tenu à conserver l'anonyme; j'ai dû respecter ce désir qui donne un poids de plus à leur libéralité.

Je ne puis toutefois passer sous silence, dussent des modesties en rougir, la bienveillance que M. le curé de la paroisse de Saint-Remi a bien voulu nous témoigner, le zèle éclairé dont il vient de donner une preuve de plus à ses paroissiens, le dévouement de M. Escarpit, aujourd'hui architecte du cinquième fourneau comme il l'était hier des ateliers de l'Assistance par le travail. A ce métier il ne ferait certes pas fortune si la charité ne réservait des tendresses particulières pour ceux qui savent la servir.

Merci encore, Messieurs, de vos démarches, de votre générosité, de vos peines.

Merci au nom de ceux auxquels notre fondation servira. Merci au nom de l'Œuvre à laquelle vous avez permis de franchir une étape de plus; nous vous demandons de lui continuer votre bienveillant appui et de ne pas perdre de vue que si elle a pu accomplir beaucoup de bien, il lui en reste plus encore à accomplir.

Dieu a fait le présent, puisse-t-il nous accorder de poursuivre notre labeur et de répandre dans notre ville, par de nouvelles fondations, l'Œuvre populaire des Fourneaux économiques ouvriers.

Plusieurs fois ce noble langage a été souligné par des applaudissements qui disaient à l'orateur que tous partageaient ses sentiments. S. Ém. le cardinal Lecot a terminé alors la séance, mais non sans avoir remercié M. le vicomte Pierre de Pelleport-Burète, et adressé de nouvelles paroles aimables et de remercîment à l'assistance qui s'est répandue dans le local pour visiter chacune de ses parties.

Bonne soirée, dirons-nous en finissant, pour tous, pour le pauvre, pour l'ouvrier en particulier.

Supplément de la **Revue Catholique de Bordeaux**, 10-25 Août 1897.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : *M. le chanoine Lafargue, archiprêtre de Lesparre, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.*

Il n'est point accepté de communications anonymes ; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

Nous conformant à l'usage de la plupart des périodiques de province, notamment de l'excellente Revue de Gascogne, *nous donnerons, pendant la période des vacances, des numéros doubles et nous paraîtrons seulement une fois par mois. Nos lecteurs n'y perdront rien, et notre tâche, toujours assez pénible en raison de nos devoirs de ministère, en sera simplifiée.* *A.-J. L.* *E. A.*

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Roumanille*, par A. Ferrand ; 2° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 3° *Lettres et billets inédits de M. de Belsunce, évêque de Marseille*, publiés par Ph. Tamizey de Larroque ; 4° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 5° *Etudes sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 6° *Etymologies girondines* (suite), par H^le Caudéran ; 7° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas*, par A. Claudin ; 8° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite) ; 9° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite) ; 10° *Etudes sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufras ; 11° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas* (suite), par Cyp. Thibaut ; 12° *Un mot sur quelques livres de raison* (suite), par J. Beaune ; 13° *Monographie de l'église Saint-Thomas de Libourne* (suite), par Th. Lewden ; 14° *De l'éducation des sourds-muets*, par le chanoine Gaussens ; 15° *L'Itinéraire d'Henri IV en Gascogne*, par Ph. Tamizey de Larroque ; 16° *De Bordeaux en Bosnie et retour (1-26 septembre 1896), Lettres d'un Gascon* (suite) ; 17° *Le Congrès ecclésiastique de Reims*, par E. Allain ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nomination ecclésiastique. — Par décision de Son Eminence, M. Soucarre a été nommé curé de Cazaux.

Pèlerinage bordelais. — La dévotion des fidèles du diocèse envers la Très Sainte Vierge, loin de se ralentir, se manifeste avec une splendeur croissante sous la forme vraiment actuelle et populaire qui sera une de ses caractéristiques les plus évidentes dans le dernier tiers de ce siècle, les pèlerinages aux sanctuaires de Marie. Durant tout le mois de mai, l'église de *Talence* a vu se succéder, dans son enceinte richement parée, la plupart des œuvres si nombreuses et si florissantes des paroisses de Bordeaux. — Mai, juin et juillet n'ont pas été moins consolants à *Verdelais* : ce n'étaient pas seulement les œuvres, mais les paroisses elles-mêmes de la ville, du diocèse et même des diocèses voisins qui venaient en longues théories, prier dans la sainte chapelle où notre jeunesse cléricale a goûté de si douces joies, aux pieds de la statue miraculeuse. — *Soulac* n'a pas été délaissé, malgré la longueur du voyage, et nos œuvres y ont été largement et pieusement représentées dans ces derniers temps. — Voici maintenant l'heure des grandes manifestations à *Lourdes*. Cinq trains sont organisés à cette occasion pour la semaine prochaine : un pour les personnes qui veulent suivre les exercices du pèlerinage national ; trois pour le pèlerinage diocésain annuel conduit cette fois par M. l'abbé Beaupertuis, curé de Saint-Martial de Bordeaux ; un pour le pèlerinage du Médoc qui sera présidé par M. l'archiprêtre de Lesparre : c'est ainsi que sans nul doute le jubilé de vingt-cinq ans des pèlerinages de Lourdes sera magnifiquement célébré, et ce nous est une consolation et une espérance de penser que notre diocèse y prendra une si large part.

Distributions de prix. — Durant ces dernières semaines tous les établissements d'instruction ont ouvert leurs portes aux familles heureuses d'applaudir et de couronner les efforts de leurs enfants. Nos établissements diocésains, qui sont, grâce à Dieu, nombreux et florissants, n'ont pas été de ceux où l'empressement des parents a été le moindre et où les solennités scolaires ont eu le moins d'éclat.

Mgr le Cardinal a bien voulu, à cette occasion, honorer de sa présence le Petit-Séminaire, cette chère maison où la plupart des prêtres du diocèse ont été formés à la vertu et aux lettres. L'éminent pontife a prononcé à cette occasion une de ces allocutions puissantes et actuelles auxquelles Il nous a habitués. Il a donné un éloquent hommage aux incomparables services rendus à l'Eglise par notre vénéré Père, M. Dénéchaud, qu'une implacable maladie tenait, hélas! éloigné de ses enfants, en ce jour si cher à son cœur.

Dans nos autres grands établissements, collèges et couvents, MM. les vicaires généraux ont représenté Son Eminence. Nous voudrions bien que les discours des présidents de distributions de prix fussent connus du grand public et que la presse quotidienne catholique leur eût donné le retentissement qu'ils méritaient d'avoir. Je suis bien sûr qu'ils n'auraient rien à craindre de la comparaison avec les harangues laïques que tous les échos nous ont rapportées. Dans celles-ci, la morale neutre, l'utilitarisme et la gymnastique, voire la politique, ont été célébrés le plus souvent. Chez-nous, on a parlé de la patrie au moins avec autant de sagesse et de cœur que partout ailleurs; mais il y a eu bien plus et bien mieux : on a parlé de Dieu et du devoir chrétien et on a donné éloquemment et avec la double autorité du talent et de la vertu les leçons de cette vieille morale religieuse, dont l'efficacité a été démontrée par l'expérience des siècles et que jusqu'ici on n'a pas réussi à remplacer effectivement.

L'Œuvre des Arméniens à Bordeaux. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« M. l'abbé Hippolyte Caudéran, curé de Saint-Aubin du Médoc, a demandé vers le commencement de cette année deux orphelins arméniens dont les parents ont été massacrés pour la foi. Sa Béatitude Mgr le patriarche Azarian a fait une réponse favorable.

» Le temps du voyage de Constantinople à Marseille, de Marseille à Bordeaux, et l'Œuvre arménienne commencera, bien petite et bien humble, dans notre bel archidiocèse.

» Les personnes qui s'intéressent aux malheurs des fidèles d'Asie sont priées de se mettre en rapport avec M. le curé de Saint-Aubin du Médoc. »

Nous ne saurions trop recommander aux personnes généreuses l'œuvre éminemment chrétienne que M. l'abbé Caudéran va inaugurer dans le diocèse avec l'approbation de l'Autorité ecclésiastique. Ce n'est pas chose aisée de faire venir des enfants du fond de l'Arménie. Il faut les amener d'abord à Constantinople, et c'est le plus coûteux; de là à Marseille, puis à Bordeaux, le voyage est long encore et dispendieux. M. Caudéran n'a consulté que son cœur, un cœur d'or sans doute, mais qui ne saurait suffire sans l'or de la charité catholique. L.

Union des Caisses rurales et ouvrières. *Commission de propagande de la Gironde.* — Au cours de la discussion à laquelle vient de donner lieu à la Chambre la question du renouvellement du privilège de la Banque de France, M. Méline, président du conseil, a rendu justice dans les termes les plus élogieux aux résultats obtenus par l'Union des Caisses rurales.

« A côté des banques mutuelles fondées d'après la loi de 1894, a dit M. le ministre, d'autres banques se sont créées qui rendent à l'agriculture d'incontestables services; elles sont fondées sur le type des banques allemandes Raiffeisen. Le mouvement d'où ces banques sont sorties est parti du Sud-Ouest. D'après une statistique récente, pour 317 de ces Caisses qui comprennent ensemble 8,648 membres, le mouvement de fonds a été de 2,322,000 francs, et les prêts en cours ont dépassé 920,000 francs. »

Le témoignage de M. le président du conseil est des plus flatteurs pour l'Union des Caisses rurales et ouvrières françaises, et les propagateurs de ces œuvres ont lieu d'être fiers de ce témoignage qui s'est imposé par l'éloquence seule des résultats patiemment obtenus.

Dans la même séance, M. Jaurès s'est élevé avec violence contre le mouvement des Caisses rurales, qui doit, d'après lui, donner en France, comme en Italie, un élément de force au clergé et augmenter d'une manière démesurée l'influence de la grande propriété.

Lorsqu'on étudie la composition des Caisses rurales et l'origine de leurs ressources, on voit que les critiques formulées par M. Jaurès tombent naturellement, et que c'est dans les rangs des ouvriers agricoles que se sont recrutés les membres des Caisses rurales par un apostolat de l'ouvrier sur l'ouvrier.

Le rôle du clergé a consisté et consiste à faciliter l'établissement, dans les communes rurales, d'une œuvre utile aux agriculteurs; il ne fait que suivre une tradition de l'Eglise.

Le rôle des laïques auquel l'orateur socialiste dispense si généreusement ses critiques s'est généralement borné à mettre une fois de plus la puissance de parole, l'activité et la force sociale, qui leur ont été données, au service des populations agricoles au milieu desquelles ils vivent, et dont ils voudraient soulager les maux.

Sur ce terrain comme sur d'autres, les propagateurs des Caisses rurales veulent remplir leur mission sociale et soutenir au grand jour une lutte désintéressée pour réparer, dans la mesure de leurs forces, les maux causés par les bavards et les politiciens, qui flattent les mauvais penchants de la foule et capitalisent un jour leurs soi-disant principes, au prix moyen, pour commencer, de 25 francs par jour.

Pèlerinage du Médoc à Notre-Dame de Lourdes, sous la présidence de M. A.-J. Lafargue, chanoine honoraire, archiprêtre de Lesparre.

Trois jours à Lourdes, le troisième jour avec le Pèlerinage national.

Départ de Bordeaux-Saint-Jean, le 17 août, vers 8 heures du soir; arrivée à Lourdes le 18, vers 4 heures du matin.

Retour : départ de Lourdes, le 20 août, vers 10 heures du soir; arrivée à Bordeaux, le 21 août, vers 5 h. 25 du matin.

Prix des places, de Bordeaux à Lourdes et retour :

Premières : 28 francs; secondes, 18 francs; troisièmes, 12 francs.

Le train prendra les pèlerins aux stations de Facture et de Lamothe.

Un train spécial du Médoc correspondra, à l'aller et au retour, avec le train du Midi; il prendra les pèlerins du Médoc à toutes les stations ou haltes entre le Verdon et Margaux.

Prix du train spécial du Médoc :

Premières : 5 fr. 50; secondes, 4 fr. 50; troisièmes, 3 francs.

S'adresser, pour les billets et renseignements, à MM. les doyens de l'archiprêtré de Lesparre. Dépôt de billets à Bordeaux, chez M. Ballias, 18, rue du Mirail, et à la sacristie de Saint-Ferdinand.

A TRAVERS LES REVUES

Revue du Clergé français (Paris, Letouzey et Ané; bi-mensuelle; 20 francs par an).

1er août : I. *Le Pouvoir absolu et la Morale*, M. F. Garilhe. — II. *La Doctrine de Jules Simon : Doctrines politiques et sociales* (fin), M. H. Dauvergne, licencié ès lettres, docteur en droit. — III. *A travers la Russie : Lettres à ma mère* (suite), M. Beaujean. — IV. *Chronique scientifique*, M. G. Colomb, docteur ès sciences. — V. *Prédication : Entretien sur la Charité*, R. P. Lécuyer. — VI. *Conférences ecclésiastiques : 1° Morale et Droit canon; 2° Ecriture Sainte*, M. Dehoux. — VII. *Consultations et Renseignements : 1° La Bicyclette et les ecclésiastiques*, M. L. Ballu; 2° *La Vocation dans les collèges.* — VIII. *Administration temporelle des Paroisses*, M. H. Fédou. — IX. *Bibliographie.*

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau; bi-mensuelle; 24 francs par an; 20 francs pour le clergé).

1er août : *Un méchant coup de plume : Souvenirs de Sicile*, par Masson-Forestier; — *L'Evangile et le Théâtre de Dumas fils*, par Gabriel Audiat; — *L'Organisation des chemins de fer en France*, II, par Georges Guillaumot; — *Mariage de raison* (quatrième partie), par Pierre Clésio; — *Le Côté social de la Question d'Orient*, par Charles Loiseau; — Poésie : *L'Aumônier*, par Charles Audic; — *Impressions d'art : Exposition de céramique*, par Paul Gauthier; — *Les Idées et les Faits : Individualisme et Caractère*, par George Fonsegrive. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Bibliographie.* — *Revue des Revues.*

BIBLIOGRAPHIE

Guide de l'Harmoniste. — Harmonie raisonnée et pratique, précédée de notions élémentaires de l'art musical, cours complet en 65 leçons, suivies de Questionnaire, d'Exercices ou Partimenti avec leurs corrigés d'analyses et

d'exemples sur tout ce qui se rapporte à l'étude de l'accompagnement, par Jules Romette.

Ce livre est particulièrement utile aux personnes qui, désireuses d'apprendre l'harmonie, se trouvent privées de professeur.

La méthode qu'il présente initie graduellement aux secrets les plus intimes de la science harmonique et rend capables de bonne analyse et de composition correcte ceux qui l'ont pratiquée. Deux volumes gr. in-8°; prix : 10 francs. Envoi franco contre mandat-poste. S'adresser à M. J. Romette, à la Croisière-Bollène (Vaucluse).

Depuis que nous avons recommandé à l'attention de nos lecteurs l'importante publication des **Voyages artistiques mis à la portée de tout le monde**, qu'un de nos éditeurs catholiques des plus en vue a eu l'heureuse inspiration de publier, les questions qui nous sont posées sont tellement multiples qu'il nous est impossible, malgré toute notre bonne volonté, de suffire à la correspondance particulière qu'elles nous créent.

Beaucoup nous demandent si c'est un portofoglio à l'instar de tant d'autres qui ont déjà paru. Nous répondrons nettement *non*. Il ne peut être question ici de ces productions hâtives, panoramas ou autres, *indigestes compilations d'images médiocres* qui ne laissent rien dans l'esprit ni dans le cœur, parce qu'elles parlent *de tout à la fois*, à tort et à travers, avec une *extrême confusion*. Ce n'est point une production d'aventure, mais une véritable publication de luxe que nous offrons à notre grand public.

D'autres, aussi nombreux que les précédents, nous demandent si un texte accompagne les gravures. *Oui*, un texte concis, substantiel, harmonieux, parfaitement en rapport avec l'illustration de choix, vient ajouter le charme littéraire au charme artistique. Nous disons hardiment que rien de plus riche n'a été publié jusqu'à ce jour pour les bourses les plus modestes. C'est vraiment l'art et *l'art chrétien mis à la portée de tout le monde* sous un titre des plus alléchants. Tous ceux qui désirent voir **Rome**, ou qui l'auront déjà visitée, voudront posséder les seize magnifiques fascicules qui traitent magistralement ce sujet. Chacun voudra posséder *sa galerie, voyager* sans grands frais et sans fatigue à travers les chefs-d'œuvre que le génie humain, mais surtout celui de l'Eglise, a semés par le monde. Y a-t-il spectacle plus noble et plus réconfortant?

Nous continuerons à recevoir dans nos bureaux commandes et mandats, à moins que nos lecteurs ne préfèrent s'adresser directement à M. Tolra, éditeur, 28, rue d'Assas, à Paris. (Prix du fascicule, 0 fr. 75 franco; abonnement aux seize fascicules : France, 10 francs; Union postale, 12 francs.)

Sainte Agnès et son siècle, par J. T. de Belloc. 1 vol. grand in-8° jésus de 300 pages, illustré de 90 gravures. Edition de luxe, sur très beau papier. Broché, 3 francs. — Lille, Société de Saint-Augustin.

Le Docteur Angélique Saint Thomas d'Aquin, par le chanoine Jules Didiot. 1 vol. grand in-8° de 300 pages, orné de filets rouges et illustré de nombreuses grav., sur beau papier, 3 francs. — Lille, Société de Saint Augustin.

Histoire de Saint Ignace de Loyola, *d'après les documents originaux*, par le P. Daniel Bartoli, S. T. — Traduction revue, complétée, annotée et enrichie de documents inédits, par le P. L. Michel, S. J.

I. Edition illustrée en 1 volume de grand luxe, avec filets rouges, fort papier. Illustrée d'un portrait en chromolithographie d'après Rubens, de 16 gravures hors texte et de plus de 160 autres gravures ou phototypies. — Volume grand in-8° jésus, de plus de 500 pages, sous couverture japon, 10 francs.

II. Edition ordinaire, illustrée de 16 gravures hors texte et de plus de 160 autres dans le texte. Un volume grand in-8° jésus, de plus de 500 pages. Broché, 5 francs. Lille, Société de Saint-Augustin.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

VIN BRUNOT
AU PHOSPHATE DE SOUDE

KOLA, COCA, CACAO, ORANGE AMÈRE,
VIEUX BORDEAUX

TONIQUE DU SYSTÈME NERVEUX
RECONSTITUANT DES FORCES
physiques et intellectuelles
STIMULANT DES FONCTIONS ORGANIQUES

3 fr. 50 la bouteille. Détail dans toutes les Pharmacies.

PARIS, DÉPOT GÉNÉRAL :
A. BRUNOT, pharmacien, 10, rue de Chaillot, PARIS.

ÉTUDES
Religieuses, Philosophiques, Historiques et Littéraires

Revue bimensuelle publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois, par fascicules de 144 pages in-8° raisin.
Abonnement : un an, 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — 82, rue Bonaparte, Paris.

LE COSMOS

Revue des Sciences et de leurs applications : 8, rue François-Ier, à Paris.
France : un an, 25 fr. — Étranger : 32 fr. — Le n°, 50 cent. Paraît tous les samedis.

LE CANONISTE CONTEMPORAIN

Paraissant le 15 de chaque mois par fascicules de 48 pages in-8°, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, à Paris. 8 fr. par an.

MUSÉE DES ENFANTS

Mensuel, nombreuses illustrations.
Abonnement : un an, 6 fr. — Lille, Société de Saint-Augustin.

EN TERRE SAINTE

Journal d'un Pèlerin, in-18 jésus, de x-354 pages, par A.-J. LAFARGUE ; joli vol. avec couverture en chromo-lithographie, une carte de la Palestine, les plans de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, et 64 grandes vues ou vignettes. Prix *franco* : 3 fr. 50. S'adresser au bureau de la *Revue Catholique*.

LA RÉFORME SOCIALE

Bulletin de la Société d'Économie sociale et des Unions de la Paix sociale fondées par Le Play.— Prix : un an, 15 fr.; pour les Membres des Unions : 12 fr. Paris, boulevard Saint-Germain, 174.

L'UNIVERS ET LE MONDE

Bureaux : 17, rue Cassette, Paris. — Paris et départements, édition quotidienne, un an, 40 fr.; six mois, 21 fr.; trois mois, 11 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE. Illustrations de Marcel de Fonrémis. Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Bordeaux. 4e édition, prix : **1** fr. Bordeaux, Imprimerie Nouvelle, 16, rue Cabirol.

Les Proverbes de Salomon, mis en vers français, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, couronné par l'Académie de Bordeaux. Edition de luxe. Tournai, Société de Saint-Jean l'Evangéliste. Prix broché : **2** fr. **50.** Reliures diverses.

Les Machabées, *scènes bibliques* en vers, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage couronné par la Société nationale d'Encouragement au Bien et par l'Académie de Bordeaux. Adopté par le Ministre de l'Instruction publique pour les Bibliothèques scolaires. 2e édition, Perrin, éditeur, Bordeaux, aux bureaux de la *Revue Catholique*. Prix : **1** fr. **50.**

Lettres de Marie Jenna à M. Albin Goudareau, avec une introduction par M. Gaston DAVID, 1 beau vol. grand in-8°, tiré seulement à 160 exemplaires. En vente, à Paris, chez Poussielgue, édit., et aux bureaux de la *Revue Catholique*, 16, rue Cabirol, Bordeaux. Prix : **3** fr. **50.** — Il reste encore un exemplaire sur papier de Hollande au prix de **6** francs.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES de 1869 à 1889

publiées sous la direction de Dom CHAMARD, prieur des Bénédictins de Saint-Maur. — **En souscription** chez MM. **GAUME & Cie**, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris, par séries de 5 fascicules de 160 pages, comprenant environ 5 vol. in-4° de 800 pages, à **10** fr. le volume.— Les *Annales ecclésiastiques* font suite à l'***Histoire universelle de l'Église catholique***, par ROHRBACHER, continuée de 1846 à 1868 par J. CHANTREL.

MM. les ecclésiastiques qui feront tenir à M. Sueur-Charruey, éditeur à Arras, la somme de **0** fr. **60**, recevront régulièrement et à titre d'essai pendant un mois les quatre revues ci-après : 1° le *Dimanche Paroissial* (hebdomadaire, **6** fr. par an) ; — 2° le *Prêtre* (hebdomadaire, **8** fr. par an) ; — 3° la *Revue des Catéchismes* (mensuel, **2** fr. **50** par an) ; — 4° la *Science Catholique* (mensuel, **12** fr. par an).

Ancienne Maison DURAND et CHABELLARD
fondée en 1801

HENRY DURAND, Successeur

37, Rue du Pas-Saint-Georges, 37
BORDEAUX

Manufacture de Cierges, Bougies et allonges pour souches. — Spécialité de Cierges, cire pure, pour la Messe. — Encens, Charbons et Veilleuses.

Fourniture des Séminaires, Hôpital Saint-André, Lycée de Bordeaux et diverses Églises et Chapelles.

DÉPOT GÉNÉRAL
(VERRERIE DE LA MEURTHE)

Vve R. LAFITTE

18, rue des Augustins, 18 — BORDEAUX
Succursale : **4, rue Ste-Catherine**

EXPORTATION — GROS — DÉTAIL

ARTICLES EN CRISTAL ET EN VERRE, PORCELAINE ET FAIENCE
FOURNITURES D'ÉGLISE
ORFÈVRERIE RUOLZ MARQUE ALFENIDE
Atelier de Décors ordinaires et riches
RÉASSORTIMENT DE MODÈLES
DÉTAIL au prix du gros — TÉLÉPHONE
Bonifications spéciales pour les Maisons religieuses et les Ecclésiastiques.

L'ÉCOLE FRANÇAISE

REVUE MÉTHODIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Paraissant tous les jeudis

GAUME & Cie, Éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, PARIS

Abonnement à la Revue, **7** fr. Au Supplément Pédagogique bi-hebdomadaire, **5** fr.

SPECIMEN GRATUIT

RIONDE & MIALHE
Maison de Confiance fondée en 1828

Harmoniums, Timbales
Contrebasses etc., etc.

Mmes Carloman Lafeychine & Vve M.-Ferbos
NÉES RIONDE
37, Rue Esprit-des-Lois, 37
BORDEAUX

VENTE — LOCATION — ÉCHANGE
ACCORDS — RÉPARATIONS
EXPORTATION

AUTO-PIANISTE UNIVERSEL
Invention nouvelle

VALS
Précieuse. Foie, Calculs, Gravelle, Diabète, Goutte, Gastralgies.
Impératrice. Affections de l'estomac. Excellente eau de table.
Dose : Une bouteille par jour.

HORLOGERIE de précision, garantie. Montres en tous genres. Prix très avantageux.
Envoi du catalogue franco. RICHELET, fabr. à BESANÇON

GRATIS PORTRAITS AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au crayon-fusain, dans votre ville, nous vous faisons l'offre suivante : Si, dans un délai de quinze jours de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de 100 francs ABSOLUMENT GRATIS pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. TANQUEREY, directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel, Rue de St-Pétersbourg, 9, Paris (*Maison fondée en 1840*), elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

M. N. BOUILLET

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS
Nouvelle édition entièrement refondue
sous la direction de J. TANNERY et E. FAGUET.
1 vol. in-4o, prix : **21** *francs.*
Remise de **5** francs contre tout exemplaire des anciennes éditions.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

SERENI
TROIS MÉDAILLES D'OR
32, cours de l'Intendance, 32

PORTRAITS, REPRODUCTIONS, GROUPES
Agrandissements inaltérables au charbon.

Dictionnaire de la Bible
Par F. VIGOUROUX, P. S. S.
Avec le concours de très nombreux collaborateurs.

Le **Dictionnaire** comprendra environ **20** fascicules de 320 colonnes, richement illustrés d'après les meilleurs documents.
Prix du fascicule, pour les souscripteurs : **5** francs.

Les 11 premiers fascicules sont en vente
chez MM. LETOUZEY et ANÉ, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Vient de paraître :
CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION
PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN
1 vol. gr. in-8o, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.
Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à *Bordeaux*, chez MM. FERET et FILS, 15, cours de l'Intendance; à *Paris*, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.
Prix : **7** fr. **50**.

Le Directeur-Gérant : A.-J. LAFARGUE.

Imp. DEMACHY, PECH et Cie. — Bordeaux.

XIXe Année. — Nos 17 et 18. 10-25 Septembre 1897.

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

SOUS LA DIRECTION DE MM. A.-J. LAFARGUE ET E. ALLAIN

SOMMAIRE

I. MONSEIGNEUR HAZERA..... E. Allain.

II. LETTRES ET BILLETS INÉDITS DE Mgr DE BELSUNCE, ÉVÊQUE DE MARSEILLE (*Fin*).. Ph. T. de Larroque.

III. LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES D'APRÈS QUELQUES LIVRES RÉCENTS (*Suite*)..... L. Guérard.

IV. TROIS CHAPITRES DE L' " HISTOIRE DES URSULINES DE LANGON " (1790-1811)..... S. Salviani.

V. MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS DE LIBOURNE (*Fin*)..... Th. Lewden.

VI. SUPPLÉMENT : Deux Circulaires de Son Éminence; le Sacre de Mgr Hazera; Noces d'or de M. le Doyen de Coutras; Pèlerinages bordelais à Lourdes; Un pèlerinage angevin à Notre-Dame de Verdelais; Le Congrès des Caisses rurales et ouvrières à Tarbes; La Société d'Agriculture à Bazas; Nécrologie (MM. *Auzon*, *Etcheberlépo* et *Guiraud*). — *A travers les Revues.*

Abonnement : France, **8** Fr. — Union postale, **10** Fr.

Prix de ce Numéro de soixante-huit Pages : **1** Fr.

On s'abonne *sans frais* dans tous les bureaux de poste, à l'*Œuvre des Bons Livres* et aux bureaux de la *Revue*, 16, rue Cabirol, Bordeaux.

Les abonnements partent du 1er Janvier ou du 1er Juillet et sont exigibles d'avance.

La reproduction des articles publiés par la *Revue* est interdite.

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE DEMACHY, PECH ET Cie

16 — RUE CABIROL — 16

1897

PEINTURES DÉCORATIVES

POUR

Eglises, Monuments & Appartements

Maison BONNET & Fils Frères

J. Henri BONNET, Succr

4, rue Valdec, 4

BORDEAUX

PEINTURE DE BATISSE, VITRERIE, DORURE

Médaille d'Or

EXPOSITION DE BORDEAUX 1895

MAISON RECOMMANDÉE

ARTICLES DE VOYAGE Maison **Gaultier, I. Ehrensperger,** gendre et successeur, 27, cours de l'Intendance, Bordeaux.

3000 MODÈLES DE TOUS STYLES Religieux et d'Appartements

VITRAUX D'ART

REPRODUCTION VITRIFIÉE & IMITATION

Décoration Artistique

QUE L'ON PEUT FAIRE SOI-MÊME

Nouveau procédé de feuilles Vitraux s'appliquant aux vitres par un simple mouillage.

Contre 2 fr. envoi franco *d'Échantillons et du Catalogue illustré.*

ROSEY

22 BOULEVARD POISSONNIÈRE PARIS 22

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « *la Controverse et le Contemporain* ». — Revue ***mensuelle*** publiée sous la direction d'un comité de professeurs des Facultés catholiques de Lyon, etc.

Abonnement : un an, 20 fr.; six mois, 11 fr. — Bureaux : 25, rue du Plat, et 3, place Bellecour, Lyon.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Bains de mer d'Arcachon. — Dimanches 19 et 26 septembre : train de plaisir, à prix réduits, de Bordeaux-Saint-Jean et Pessac à Facture, Lamothe, Gujan-Mestras, La Teste et Arcachon, avec correspondance à La Teste pour Cazaux (lac).

Aller : départ de Bordeaux-Saint-Jean à 7 h. 55 matin. Billets d'aller et retour aux mêmes conditions, délivrés à Gazinet pour le train de 9 h. 47 matin, et à Bordeaux-Saint-Jean et à Pessac pour le train partant de Bordeaux à 1 h. 50 soir.

Retour : départ d'Arcachon : 5 h. 25 soir; 9 h. soir; 10 h. 35 soir.

Prix des places : pour Arcachon : 1re classe, 3 fr. 50; 2e classe, 2 fr. 50; 3e classe, 1 fr. 50; — pour Cazaux : 1re classe, 4 fr. 40; 2e classe, 3 fr. 30; 3e classe, 2 fr. 30.

Le nombre des billets est limité; ils sont délivrés la veille du départ du train, au bureau de ville de la Compagnie, cours du XXX-Juillet, 10, et à Pessac. (Voir l'affiche spéciale pour les autres conditions.)

Courses de chevaux à Langon. — Le dimanche 12 septembre, train spécial de retour composé de voitures de 1re, 2e et 3e classe, de Langon à Bordeaux, ne desservant aucune station intermédiaire.

Départ de Langon à 9 heures du soir. (Application des tarifs ordinaires.)

Service de transbordement des voyageurs et des bagages entre Tarbes et la halte de Marcadieu (Ligne de Toulouse à Bayonne). — En raison de l'interruption de circulation qui s'est produite sur la ligne de Toulouse à Bayonne, entre la gare de Tarbes et la halte de Marcadieu, par suite de la chute du pont de l'Adour, la Compagnie des chemins de fer du Midi a organisé le transbordement des voyageurs, des bagages et des colis à la main, dans les conditions suivantes :

Pour les voyageurs en provenance du côté Toulouse et Bagnères-de-Bigorre, la descente des voitures a lieu à Marcadieu, où la Compagnie a fait les installations nécessaires au service. Le personnel de cette halte a été considérablement augmenté afin qu'il puisse prêter toute l'aide désirable aux personnes âgées, aux femmes et aux enfants pour descendre du train et monter avec leurs colis à la main dans les breaks et omnibus que la Compagnie met gratuitement à la disposition des voyageurs pour la traversée de la ville de Tarbes.

Les voyageurs de la direction inverse descendent de voiture à la gare de Tarbes et sont transbordés dans les mêmes conditions.

Grâce aux mesures prises pour accélérer le transbordement, les trains qui assurent la continuation des voyageurs au delà de Tarbes, dans les deux directions, arrivent à destination à peu près aux heures réglementaires et le trouble apporté dans la circulation est insignifiant.

Toutefois, pour atteindre ce résultat, la Compagnie est dans l'obligation de ne faire continuer les bagages enregistrés que par le train suivant celui qui est emprunté par les voyageurs, sauf en ce qui concerne le dernier train de la soirée de chaque direction, qui emmène les bagages en même temps que les voyageurs, et qui de ce fait subit un certain retard.

Enlèvement des bagages à domicile. — Nous rappelons que la Compagnie des chemins de fer du Midi a récemment organisé, à Bordeaux, un service d'enlèvement des bagages à domicile analogue à celui qui fonctionne déjà dans les principales gares de Paris. Grâce à cette organisation, les voyageurs sont dispensés des ennuis de l'attente aux guichets de délivrance des billets et aux bureaux d'enregistrement des bagages. A leur arrivée en gare, l'inspecteur des omnibus leur remet billets de place et bulletins de bagages pour la destination indiquée à l'agent qui est venu opérer l'enlèvement des bagages quelques heures auparavant.

Le bureau de ville du cours du XXX-Juillet, 10, le secrétariat de la gare de Bordeaux-Saint-Jean et l'inspecteur des omnibus à cette gare donneront tous les renseignements concernant le fonctionnement de ce nouveau service, aux personnes qui leur en feront la demande.

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser au bureau de la **Revue**, *16, rue Cabirol, Bordeaux.*

MONSEIGNEUR HAZERA [1]

Un groupe d'ecclésiastiques bordelais, dont j'étais naturellement, revient de Digne. Nous avons été heureux de pouvoir faire cortège à un ami qui, dans la splendeur de la dignité dont il vient d'être revêtu, n'a rien perdu de ses sentiments pour nous; heureux d'avoir pu l'entourer d'hommages et de sympathie; heureux d'avoir assisté à la superbe et touchante cérémonie de sa consécration épiscopale et d'avoir recueilli ses premières bénédictions; heureux d'avoir été les témoins de l'accueil plein de respect et de tendresse filiale qu'il a reçu de tous. Et nous avons ressenti unanimement cette impression très nette que son épiscopat était inauguré sous les plus favorables auspices; ni Dignois, ni Bordelais n'ont douté un instant qu'il ne dût être béni et fécond.

De longues années de vie sacerdotale très édifiante, de labeur incessant pour le service des âmes et pour les œuvres catholiques avaient admirablement préparé Mgr Hazera à recevoir la plénitude du sacerdoce par l'imposition des mains qui fait les Pontifes. Une des premières réflexions que nous avons faites et que nous avons entendu formuler, avait justement pour objet la ferveur, le pieux recueillement, l'émotion vraie et profonde de l'Élu, tandis que se déroulaient les rites mystérieux de sa consécration. Pour mon compte — et d'autres en pourraient dire autant — j'en étais pénétré jusqu'au fond de l'âme et des larmes sont montées plus

(1) Nous donnons au *Supplément* des détails précis sur les fêtes du sacre.

d'une fois à mes yeux. Avec quelle fermeté, quelle conviction forte animant évidemment sa voix, Mgr Hazera a prêté son serment au Pontife romain, affirmé sa foi absolue aux enseignements de l'Église catholique qu'il allait à son tour transmettre au peuple chrétien avec l'autorité réservée aux légitimes successeurs des Apôtres! Nous avons tous admiré la simple et douce majesté avec laquelle, revêtu de tous les ornements pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main, il a béni la foule immense qui encombrait la trop étroite cathédrale; et cette majesté s'associait merveilleusement à une expression de bonté paternelle qui a charmé tous les assistants et a commencé la rapide conquête de tous leurs cœurs.

C'est dans son Séminaire, cette partie du bercail chère entre toutes à son âme de Pasteur, que Mgr Hazera a voulu recevoir à sa table non seulement les évêques présents, les dignitaires de son église, les autorités civiles et ses amis personnels, mais tous les prêtres venus au sacre, et aussi tous les séminaristes que cette grande fête avait attirés. De ces agapes cordiales et libéralement offertes, l'Évêque avait voulu que toute pompe officielle fût bannie; il a refusé toute louange, tout vœu extérieurement formulé. Aussi bien rien de tout cela n'était nécessaire; les cœurs parlaient et les regards aussi, et comme le Pontife et le Père a été entouré et acclamé par ses prêtres et avec quelle bonté souriante il a accueilli la manifestation toute simple de leurs sentiments! Et c'est pourquoi nous leur entendions dire que déjà, en toute évidence, éclataient dans leur évêque les vertus que réclame saint Paul : *hospitalem, benignum.*

Une autre de ces vertus, très essentielle aussi, plus essentielle encore, allait lui être justement attribuée : *amplectentem eum qui secundum doctrinam est fidelem sermonem ut potens sit exhortari in doctrina sana.* Déjà à l'entrée de la cathédrale, il avait répondu par des paroles vraiment épiscopales, c'est à-dire vraiment surnaturelles et affectueuses, à la harangue, très délicate et pleine de beaux sentiments exprimés en une langue exquise, de M. le chanoine Alphonse, doyen du chapitre. Mais en chaire surtout, en lisant son mandement de prise de possession, Mgr Hazera a donné la mesure de sa haute intelligence, de sa forte doctrine et de son

cœur : *ornatum, modestum, suae domui bene praepositum*, pour employer encore les paroles de l'Apôtre. Il a retracé avec une simplicité touchante les étapes de sa carrière sacerdotale, saluant d'un souvenir ému les pères et les maîtres de sa vie ecclésiastique, les confrères avec lesquels il a travaillé pour l'Église, les œuvres et les paroisses qu'il a dirigées. Puis s'adressant avec autorité et tendresse à son Église, à son clergé, aux clercs de ses séminaires, aux maîtres de la jeunesse, aux saintes religieuses qui sacrifient leur vie aux enfants, aux pauvres, aux malades, il a donné à tous les directions et les encouragements les plus appropriés à leur état et à leur mission. Enfin définissant les conditions du « ministère de réconciliation », dont Notre Seigneur l'a investi, déterminant nettement les devoirs que nous impose la situation présente, il a rappelé les grands enseignements de Léon XIII, les devoirs qu'ils imposent aux catholiques. Il a protesté, avec un accent de conviction énergique dont l'écho a été profond dans l'auditoire — et cet écho se répercutera jusqu'aux extrémités de son diocèse et plus loin encore — de son attachement absolu à la Chaire de saint Pierre. C'est de la barque mystique du Pêcheur de Galilée où Notre Seigneur s'était assis pour enseigner, qu'il enseignera lui-même, et c'est de là, uniquement, qu'il adressera la parole à son peuple; cette parole étant celle de Notre Seigneur et de son Vicaire sera « la parole de la vie éternelle ». Je ne dissimulerai pas que nous avons été, à ce moment-là, très fiers de « notre » évêque : il nous a paru qu'il était impossible de mieux dire et que non seulement son langage était celui d'un Pontife, mais celui d'un homme d'un grand talent et d'excellentes lettres. Nous avons eu la joie de constater que cette fierté et cette entière satisfaction — surnaturelle et naturelle — étaient intégralement partagées autour de nous.

Le lendemain du sacre, à neuf heures du matin, Mgr Hazera, entouré de ses grands-vicaires et de ses amis, recevait, dans le grand salon de son palais, d'abord le clergé du diocèse, puis les autorités de Digne. Nous avons assisté à la première réception. Ici encore, M. le chanoine Alphonse a été l'interprète très gracieux et très éloquent de ses confrères. La réponse de l'Évêque a été telle qu'on la pouvait attendre : une causerie cordiale, abandonnée,

qui allait droit aux âmes et achevait de les attacher pour jamais. Cemment résister à cette bonté souriante, douter de ces promesses si évidemment sincères de dévouement entier et d'affection vraiment paternelle? Mgr Hazera veut être l'ami de ses prêtres, le confident de leurs joies et de leurs tristesses, leur appui dans les épreuves de leur ministère. Qu'ils ne l'oublient pas : sa maison et ses bras leur seront constamment ouverts. Je puis attester que cette allocution improvisée et dictée par le cœur a produit une impression profonde sur le clergé de Digne. On sentait à n'en pas douter que toutes les âmes étaient dilatées, qu'un lien étroit s'était noué entre l'Évêque et ses prêtres, que les relations de paternité et de filiation surnaturelles étaient à jamais créées et affermies.

C'est à la fin de cette réunion que Mgr Hazera nous a donné des preuves d'extrême bienveillance en nous attachant par des distinctions honorifiques à sa personne et à son église. Faut-il dire que nous en avons été extrêmement touchés et reconnaissants? Mais, comme l'affirmait un de nous à ce moment même, il y a un titre que nous revendiquons au dessus de tous les autres : celui d'amis fidèles, d'amis de la veille, d'amis du lendemain; et nous savons qu'il nous est assuré.

Quand, il y a six mois, j'annonçais aux lecteurs de la *Revue* la promotion de Mgr Hazera, la connaissance personnelle et intime que j'avais de ses talents et de ses vertus m'avait dicté ces lignes : « Le diocèse confié à sa sollicitude s'attachera vite à lui et cet attachement sera durable. Le clergé et les fidèles vont l'accueillir avec transport, comme ils savent toujours accueillir les Pontifes que Dieu leur envoie. Mais l'évêque de Digne suscitera autre chose qu'un enthousiasme éphémère et l'acclamation traditionnelle : *Ad multos annos!* jaillira bientôt de toutes les âmes comme l'expréssion, non plus seulement officielle, mais intime et profonde, de leur respect, de leur amour et de leurs espérances. » Le séjour que j'ai fait à Digne, les spectacles dont j'ai été le témoin, les entretiens que j'ai eus avec des ecclésiastiques placés aux divers degrés de la hiérarchie, m'ont démontré l'exactitude de mes prévisions. Les voilà réalisées à la lettre et nos lecteurs s'en réjouiront avec moi, non seulement parce qu'ils aiment respectueusement Mgr Hazera, mais parce qu'ils aiment

l'Église et qu'ils savent le bien que peuvent produire les évêques dont le talent, le caractère et la bonté sont dignes de leur fonction sublime et qui sont vraiment les pères et les amis de leurs prêtres et de leur peuple.

E. ALLAIN.

LETTRES ET BILLETS INÉDITS DE M^GR DE BELSUNCE

ÉVÊQUE DE MARSEILLE *(Suite)*

XIII

J'ai desja eu l'honneur de vous mander, Monsieur, que j'ay fait ce que vous avés desiré au sujet de l'abbaye de Gondon et que l'on m'a respondu de maniere à me donner beaucoup d'esperance. Il ne tiendra pas à moy que ces esperances soient bientost realisées, car assurement je m'interesse cordialement à tout ce qui vous regarde. Je viens de recevoir une marque de distinction de la part de Rome qui me fait bien plaisir et qui m'espargne au moins vingt mille francs; on m'a accordé en entier le gratis de mes bulles de Saint Arnould de Metz dans un temps auquel l'on n'en a voulu accorder que la moitié pour M^r l'archevesque de Paris dont les sollicitations estoient bien au dessus des miennes; ainsy je vois avec plaisir que, quoyque Clement XI soit mort, l'on a encore quelque bonté pour moy dans la capitale du monde (1). Je vous embrasse mille fois en me recommandant à vos saints sacrifices. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 3^e octobre 1729.

(1) Passage cité par Dom Bérengier (II, 36) depuis les mots : « Je viens de recevoir... »

XIV

Le sincere attachement que j'aurai toujours pour vous, Monsieur, me fait apprendre avec une veritable douleur le sujet de vostre affliction; je vous en fais mon compliment et je prie Dieu qu'il prolonge vos jours. Je ne sais, Monsieur, ce qui a pu vous faire douter de la fidelité de mes sentimens pour vous, mais vos soupçons sont bien inutiles; je n'ay pu vous escrire sur la mort de M. vostre pere puisque je l'ignorois (1); je ne vous ay pas envoyé mes lettres à Mr de Montpellier (2); il est un grand faiseur de mandemens, mais jamais il ne me dit d'en envoyer à personne; il craindroit que l'on me dit qu'ils ne valent pas le port qu'ils pourroient couster. On m'a fait l'honneur de me demander de ses lettres; j'en ay envoié puisqu'on l'a souhaité. En tout cela je ne vois rien qui puisse avoir quelque fondement pour meriter vos reproches. Mon cœur est fait à la vieille mode : quand il aime une fois il ne change jamais (3). Je vous prie d'en estre persuadé. Je compte de partir apres demain pour me rendre à Paris à petites journées. Si vous voyés Mettayer, Monsieur, je vous seray obligé si vous voulés bien luy dire que je n'ay pas le temps de luy escrire, mais que je me recommande à ses prieres. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 20e avril 1730.

(1) Mme la comtesse Marie de Raymond, dans la généalogie déjà citée de la famille de Saint-Amans, constate que le père du curé de Saint-Hilaire vivait encore en 1695. Le présent document nous apprend qu'il vécut près de trente-cinq années de plus.

(2) *M. de Montpellier* était, depuis 1696, Charles-Joachim Colbert de Croissy (1668-1738). La première *lettre* à Colbert, à l'occasion de sa lettre pastorale sur *la Morale tirée du Pater*, porte la date du 15 janvier 1730 (Paris, 24 pp. in-4°). La seconde lettre est du 1er février 1730 (*ibid.*, 35 pp. in-4°). La troisième est du 7 mars 1730 (*ibid.*, 49 pp. in-4°). Il y eut encore cinq autres lettres publiées du 25 août 1730 au 14 janvier 1731.

(3) Cette phrase exquise a été citée par Dom Bérengier (II, 255) dans le chapitre sur les rapports de Mgr de Belsunce avec ses parents et ses amis.

XV

Je suis d'autant plus sensible aux souhaits obligeans que vous faites pour moy dans ce renouvellement d'année, Monsieur, que je suis tres convaincu de leur sincerité. De mon costé je forme des vœux tres veritables pour vostre bonheur dans ce monde et encore plus dans l'autre. Vous avés donc esté malade, Monsieur, je benis Dieu de vostre guairison, et je luy demande pour vous une tres longue vie. Je n'ay jamais doutté que l'on ne fust charmé à Agen de vostre illustre Prelat (1), je le crois à l'abri des critiques des Cornieres (2), mais je voudrois bien le pouvoir croire aussi à l'abri de la maladie. Il faut l'exhorter à se conserver un peu dans un temps où l'Eglise a un si pressant besoin de bons Evesques comme luy. J'ay l'honneur d'estre plus veritablement que personne du monde, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 10e [janvier] de l'an 1731.

XVI

J'escris, comme vous le desirés, Monsieur, mais je le fais dans une circonstance facheuse, car j'ay desja escrit pour une persone à qui je m'interesse fort, et lorsque l'on court deux lievres à la fois, on court risque de n'en attraper aucun. J'en cours le risque cependant pour l'amour de vous. Sachés m'en quelque gré, car je suis interessé à ce que mon autre demande eut son effet. Je crains pour toutes les deux. Mais enfin je fais ce que je puis pour vostre service; il faut avoir recours à Dieu, afin qu'il dettermine selon sa sainte volonté.

(1) Jean d'Yse de Saléon, déjà plusieurs fois mentionné.

(2) J'ai rappelé plus haut que sous les *Cornières* on se livrait avec entrain aux plaisirs de la causerie, plaisirs encore plus vifs, dit-on, quand ils sont assaisonnés du sel de la malice.

Je vous souhaitte, Monsieur, toute sorte de bonheurs. Je suis en peine de Mettayer que l'on m'a dit malade et à qui je m'interesse veritablement. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 20e avril 1731.

XVII

Il y a longtemps, Monsieur, que vous m'avés accoustumé à recevoir des marques de vostre amitié de la sincerité desquelles je n'ay jamais doutté. Je me flatte donc que vous prenés quelque part à l'honneur singulier que le vicaire de Jesus Christ vient de me faire (1) et que vous vous en rejouissés, quoyque vous connoissiés parfaitement que j'en suis bien indigne. Je vous fais mon remerciement pour toutes vos bontés et je vous en demande la continuation. Je ne fatigue point par mes lettres Mr vostre Evesque; je sais qu'il est à Paris pour les affaires; qu'il n'aime pas trop à en recevoir et encore moins à y respondre. Quand j'en trouveray l'occasion je ne vous oubliray pas auprès de luy. Je voudrois bien pouvoir vous en dire davantage, mais je n'ay en verité que le temps de vous assurer que j'ay l'honneur

(1) Clément XII, qui, selon la remarque de Dom Bérengier (II, 37), semblait avoir hérité de l'affection et de l'estime que Clément XI n'avait cessé de témoigner à l'évêque de Marseille, venait de l'honorer de la concession personnelle du *Pallium*, insigne propre aux seuls archevêques et bien rarement conféré à un évêque. Ce fut le 3 novembre 1731, ajoute le biographe, que Mgr de Belsunce se rendit à Arles et qu'il reçut des mains de son métropolitain, Mgr Jacques de Forbin-Janson, le *Pallium*, dans la chapelle de l'archevêché, avec toute la pompe des grands jours. Je note que la présente lettre porte la date de ce même jour 3 novembre, soit que cette date n'ait pas été exactement indiquée, soit que l'évêque ait écrit cette vingtaine de lignes de bon matin, avant de partir pour Arles et ayant déjà, pour ainsi dire, le pied à l'étrier.

d'estre avec un attachement tres sincere et respectueux, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille, le 3e novembre 1731.

XVIII

Je me flatte, Monsieur, que vous estes assés de mes amis pour me souhaiter quelque bonheur dans ce renouvellement d'année, et vous devés estre convaincu que je fais des vœux tres sinceres pour que Dieu vous accorde une tres longue et tres heureuse vie.

Je n'ay pas vu M. l'abbé de Laval et je n'ay pas l'honneur de le connoitre. Il y a à Arles des archidiacres, mais point de grand archidiacre; le chef du chapitre est, comme icy, un prevost. Je n'en ay point entendu parler à Arles où j'estois à la fin de novembre (1); je ne sçai comment ce benefice lui a esté donné. Je ne puis avoir du credit sur l'esprit d'un homme que je ne connois pas, et l'esloignement d'icy à Arles est assés grand pour qu'il ne vienne pas icy sans necessité. Si l'occasion s'en presente, je tascheray de ne pas vous nuire.

J'ai l'honneur d'estre, etc.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 9e janvier 1732.

XIX

Est-il possible, Monsieur, que je n'aie pas respondu à quelqu'une de vos lettres? Je ne comprens pas comment cela peut estre arrivé. Il faut le pardonner à mes occupations et à

(1) Le 23, pour la cérémonie du *Pallium*.

un grand nombre d'ouvrages que j'ay esté obligé cette année de donner à mes diocesains (1).

Celuy (2) dont vous m'escriviés, Monsieur, paroit vouloir tromper vostre paroissienne. Des que j'ay reçu vostre lettre j'envoyay au Prieur de Saint Laurent, curé de toute cette famille ; il m'a donné le memoire cy joint qui vous mettra au fait de tout ce que vous voulés sçavoir, et qui vous fera sans doutte rompre un mariage qui ne pourroit, selon les apparences, estre fort heureux. Ce memoire est escrit de la main du Prieur curé de Saint Laurent, que j'ay voulu qui vous rendit luy mesme compte de l'affaire, afin que vous en fussiés plus assuré. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 12e septembre 1732 (3).

XX

C'est toujours, Monsieur, avec la mesme reconnoissance que je reçois les marques de vostre precieuse amitié, et avec la mesme sincerité que je fais de mon costé des vœux pour vostre parfait bonheur. N'en doutés pas, s'il vous plait, et accordés moy la continuation de vos bontés. Oserois-je vous prier, si vous rencontrés par hasard le brave Mettayer sous la

(1) Dans la *Liste des écrits et des principales lettres pastorales ou ordonnances publiés par Mgr de Belsunce* (*Pièces justificatives* du tome II de l'ouvrage de Dom Bérengier, n° XXVII, p. 392), sont énumérées quatre publications faites du 9 février 1732 au 6 juin de la même année et deux autres publications faites en novembre et décembre.

(2) C'est-à-dire *le personnage*.

(3) Note du destinataire : « Lettre de Mr de Marseille au sujet du mariage de la patrone à Paris. » Je pense que par le mot *patronne* le curé de Saint Hilaire désignait la personne dans la maison de laquelle il logeait. *Patronne* serait ici l'équivalent de *propriétaire*.

Corniere (1), de luy dire que je luy souhaitte une heureuse année, et que je luy enverray ce qu'il demande, si j'en trouve l'occasion? Je me propose de partir pour une mission que je dois faire avec mes capucins. J'en recommande le succès et ma personne aussy à vos saintes prieres. J'ay l'honneur d'estre avec un sincere et respectueux attachement, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 8e [janvier] de l'an 1734.

XXI

Je me flatte, Monsieur, que vos bontés pour moy vous font former des vœux en ma faveur, dans ce renouvellement d'année. J'y suis tres sensible, et j'en fais pour vous qui ne sont assurement pas moins sinceres : nostre mission generale m'occupe trop pour pouvoir vous entretenir longtemps. Ce que je dois vous dire c'est que le Pere Clement soutient ici à merveille l'honneur des Basques, et ses trois compagnons celuy du Bearn. Ils ne contribuent pas peu au succès que nous avons lieu d'esperer de nos peines. Il y a un temps infini que je n'ay reçu de lettres de Mettayer, j'en suis veritablement inquiet.

J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 13e [janvier] de l'an 1741.

XXII

Il y a trop longtemps, Monsieur, que je suis convaincu de vostre amitié pour que je puisse douter de la sincerité du

(1) On voit que la galerie couverte qui régnait autour de la principale place publique d'Agen joue un grand rôle dans la correspondance de l'ancien vicaire général de Mgr Hébert.

compliment dont vous m'honorés dans le comble de mes malheurs. Recevés sur cela mon remerciement et soyés persuadé de ma reconnoissance. J'aimois mon neveu (1), j'aimois ma maison : je perds l'un et je vois la destruction prochaine de l'autre (2). On veut me consoler en me parlant des regrets que la cour, que la ville, que l'armée ont donné à mon neveu et des larmes dont on me dit que le Roy a honoré sa memoire (3); et tout cela ne sert qu'à mieux me faire connoitre le prix de ce que j'aimois et de ce que je n'ay plus. Mais je dois adorer les ordres de Dieu et baiser la main qui, dans sa justice, me porte de si terribles coups, et si souvent reiterés; et je le fais de tout mon cœur. Priés le, je vous en conjure, Monsieur, puisqu'il me punit si incessament (4) dans ce monde, de me faire misericorde dans l'autre. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Aubagne le 26e octobre 1741.

XXIII

Permettés, Monsieur, que je m'adresse à vous pour savoir des nouvelles de M. Mettayer; dès que je me suis vu sans officier, je l'ay invité à venir me joindre, il m'avoit paru y estre determiné et je m'attendois chaque jour à le voir arriver. Je crois que ce soit son avantage et pour moy un vray plai-

(1) Antonin-Armand de Belsunce, marquis de Castelmoron, grand louvetier de France, mourut tout jeune encore, le 17 septembre 1741.

(2) Louis-Antonin, marquis de Belsunce, fils du défunt et de Charlotte d'Heudicourt, était alors âgé de deux mois à peine. Il vécut jusqu'en 1796. En lui finit la branche des Belsunce-Castelmoron, qui était la branche cadette. On sait que la branche aînée subsiste encore (Paris et Provence).

(3) Le roi Louis XV pleurait-il donc aussi facilement?

(4) Dom Bérengier, qui a imprimé (II, 248) une grande partie de cette lettre, a remplacé *incessamment* par *sévèrement*.

sir; cependant je n'entends plus parler de luy; il ne respond point à ma seconde lettre, et il est à propos que je sache à quoy m'en tenir. Il y a longtemps que j'attends, je crains que la maladie qui a affligé tout le monde ne se soit saisie de luy. J'en ay esté bien secoué. Dieu veuille vous en préserver! J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille le 3e mars 1743 (1).

XXIV

Je suis bien reconnoissant, Monsieur, des marques d'amitié dont vous m'honorés a l'occasion de la nouvelle année, et je fais de mon costé les vœux les plus sinceres pour vostre bonheur; n'en doutés pas, je vous en supplie. Je suis bien sensible à l'honneur que vous faites à l'estampe qui represente ma sainte et chere sœur (2) dont la mémoire me sera toujours precieuse et douloureuse (3); mais, Monsieur, vous n'avez pas conservé une idée bien forte de ma figure, puisque vous trouvés mon portrait si ressemblant, il l'est assés peu (4), mais l'intention de celuy qui l'a fait graver estoit bonne. J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Aubagne le 30e decembre 1744 (5).

(1) Note du destinataire : « Lettre de Mr de Marseille au sujet de Metayer pour l'obliger de l'aller joindre. »

(2) Anne de Belsunce, abbesse de Notre-Dame de la Charité du Ronceray, à Angers, morte le 14 février 1743.

(3) Dom Bérengier n'a cité (II, 252) que cette seule phrase.

(4) Y a-t-il plus de ressemblance dans le portrait de Mgr de Belsunce à l'âge de quatre-vingts ans conservé à l'hospice de la Charité de Marseille, et reproduit en tête du tome Ier de l'ouvrage de Dom Bérengier?

(5) Note du destinataire : « Lettre de Mr l'Evesque de Marseille au sujet de son portrait qu'il m'envoya. »

XXV

Je suis toujours, Monsieur, pénétré de reconnoissance pour les marques d'amitié que vous voulés bien me donner et toujours je fais des vœux bien sinceres pour vostre bonheur. M. vostre successeur fait donc un procès à Mr vostre Evesque (1); les fameuses Cornieres (2) en ont souvent sans doute entendu parler et le procès y a souvent esté jugé par avance en differentes manieres. Nous sommes icy dans une bien triste situation; tout y est rare, tout y est d'une cherté qui n'eut jamais d'exemple. La flotte angloise fait que l'entrée et la sortie de nos ports sont peu libres. Les Anglois cependant ont diminué nos peines; donnant l'argent de Marseille, ils y ont fait venir du bled par des vaisseaux suedois et nous en avions grand besoin. Dieu veuille nous donner la paix! J'ay l'honneur d'estre avec respect, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

HENRY Ev. de Marseille.

A Marseille lé 15e janvier 1748 (3).

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) L'évêque d'Agen était alors Mgr Joseph-Gaspard Gilbert de Chabannes qui siégea d'octobre 1735 à juillet 1767.

(2) C'est pour la quatrième fois que Mgr de Belsunce s'amuse à évoquer le souvenir des *fameuses Cornières*.

(3) A cette date, Mgr de Belsunce (né le 21 décembre 1670, et non le 4 décembre 1671, comme on l'a dit trop souvent) avait soixante-dix-sept ans; il devait vivre un peu plus de sept ans encore, étant décédé le 4 juin 1755. Son correspondant dut mourir dans l'année qui suivit celle où fut écrite la présente lettre, car dans le *Livre de raison de la famille de Saint-Amans* (aujourd'hui conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Nouvelles acquisitions), la partie rédigée par le curé de Saint-Hilaire, laquelle commence à 1682, s'arrête à 1749. — Au moment où j'achève de corriger les épreuves de ce petit recueil, je reçois un splendide volume où il est très bien parlé de Mgr de Belsunce (*Les Bibliophiles et les Collectionneurs provençaux, Marseille*, par M. Émile Perrin, Marseille 1897, grand in-8°, pp. 57-63). Le savant auteur décrit les trois fers à dorer que l'illustre amateur fit exécuter pour les volumes de sa belle bibliothèque, et il en reproduit un où les armes de l'évêque sont unies aux armes du gentilhomme.

LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

D'APRÈS QUELQUES LIVRES RÉCENTS

(Suite)

II

Résumons l'exposé qu'on vient de lire : dans l'élite du clergé, nous n'avons ni assez de savants de profession, ni assez de bons vulgarisateurs, ni assez de prêtres capables de distribuer aux fidèles instruits un enseignement religieux qui soit à la hauteur de tous les besoins du jour. De plus, ces divers groupes sont trop isolés les uns des autres. Enfin, l'ensemble des prêtres paraît suivre des habitudes intellectuelles qui ne sont pas tout à fait celles qu'on pourrait désirer. Il reste à voir quelle relation peut exister entre cet ensemble de faits, et, d'autre part, la formation reçue par les ecclésiastiques.

Cette formation comprend aujourd'hui trois degrés : pour tous, le petit séminaire d'abord, le grand séminaire ensuite; pour une faible minorité, les Instituts catholiques. Le *Congrès ecclésiastique* de Reims de 1896 (1) a donné lieu à des appréciations intéressantes qui nous permettront de signaler d'abord certains défauts de méthode, défauts communs aux trois degrés de l'enseignement ecclésiastique; les défauts particuliers à chacun d'eux feront ensuite l'objet d'une étude spéciale. Je tâcherai, au cours de ces observations, de rester toujours fidèle à l'esprit des avis du Pontifical qu'on nous a jadis si bien commentés, dans un ordre d'idées différent, aux heures les plus solennelles de notre vie : *Si quis habet aliquid ....., pro Deo et propter Deum, cum fiducia, exeat et dicat; verumtamen memor sit conditionis suæ.*

Parlons d'abord du petit et du grand séminaire. Comme tous les prêtres français, à peu près sans exception, y reçoivent la plus

(1) *Congrès ecclésiastique de Reims : Compte rendu rédigé sous la direction de M. l'abbé Lemire, député*, par l'abbé Pierre Dabry, avec la collaboration de MM. Cadic, Saubin, Ract. Paris (2e partie).

grande partie de leur formation, on est en droit de rechercher dans l'organisation de ces établissements l'origine des habitudes intellectuelles qu'on constate dans l'ensemble du clergé. Le vice radical de l'enseignement des grands séminaires, et, quoique à un degré moindre, des petits séminaires, a été exposé avec beaucoup de force par M. l'abbé Guerle, professeur de rhéthorique à Saint-Riquier :

« On se défie beaucoup trøp, a-t-il dit au Congrès ecclésiastique de Reims, de l'intelligence et de l'application des jeunes gens. Ils ne s'appliquent pas parce qu'on veut leur éviter la peine de s'appliquer et qu'on leur cache l'importance des problèmes : c'est mauvais! Ils ne comprennent pas, parce qu'on leur délaie en bouillies insipides ce qui demande à être mangé en graine et en fruit, avec un peu d'amertume ou de verdeur encore (1). » A ces paroles qu'on me permette d'ajouter un souvenir personnel. « Mon cours, me disait un jour un professeur de droit canonique, mon cours est superficiel. » Je n'eus pas de peine à le croire, quoique ce professeur ne manquât pas de talents naturels : il était clair, en effet, qu'il entendait poser un principe, et qu'il le posait en toute sérénité, avec une conviction absolue.

Partant de cette idée qu'on peut attendre peu de chose de l'intelligence et de la bonne volonté des élèves, on va à ce qu'on appelle l'essentiel, le plus pressé. De là des préoccupations utilitaires qui dépriment tout l'enseignement. On déclare l'élève incapable de rien approfondir; en conséquence, on lui trace un programme, ou large ou restreint, de connaissances plus ou moins superficielles, et on lui propose ce programme comme le champ d'activité d'où il ne doit pas sortir. L'élève se le tient pour dit, et, dans les petits séminaires, est trop dominé par la préoccupation des examens. On se plaint beaucoup, dans ces maisons, de la tyrannie des programmes universitaires. Sans doute, ils pourraient être conçus dans un esprit plus large et laisser plus de place au libre choix des élèves et surtout des professeurs qui les élèvent, par exemple au point de vue des auteurs à expliquer, et même des compositions à faire. Mais, en

(1) *Congrès ecclésiastique de Reims : Compte rendu*, p. 386.

somme, il faut toujours des programmes, et il n'est pas bien sûr que si le clergé avait à rédiger celui du baccalauréat, il le composerait beaucoup mieux. A le prendre tel qu'il est, les professeurs qui l'ont fait sont moins responsables de la dépression des études que certains maîtres qui l'appliquent. Dans les petits séminaires, on se soumet parfois au joug du programme beaucoup plus qu'il ne serait nécessaire pour pousser les bons élèves jusqu'au diplôme à juste titre désiré, et on ne se rend pas compte qu'il n'y a, au fond, avantage pour personne à multiplier, *invita Minerva*, le nombre des bacheliers (1). Quoique l'Université fasse les programmes, les professeurs des lycées s'en préoccupent souvent beaucoup moins que leurs collègues des maisons ecclésiastiques. « C'est plutôt, dit M. Pautonnier, l'enseignement libre qui a sacrifié à cet utilitarisme déprimant : car c'est lui qui a produit les fours à bachot. »

Au grand séminaire, les divers examens, et en particulier l'examen d'ordination, remplacent le baccalauréat dont ils reproduisent et parfois aggravent les inconvénients, du moins dans quelques maisons où l'on a multiplié à l'excès les exercices de ce genre. Dans ces séminaires, en effet, d'après ce que me disait naguère un vénérable directeur, on passe un temps démesuré à faire passer ou à subir des examens trimestriels, mensuels, hebdomadaires. Il n'en faut pas davantage pour faire croire aux élèves qu'il n'existe rien ou presque rien en dehors de ce travail servile. On empêche la réflexion en coupant sans cesse le vrai travail; car les élèves et peut-être même les professeurs n'ont pas le temps de s'assimiler sérieusement les matières étudiées, ni de les compléter par des lectures appropriées aux besoins de chaque esprit.

Hâtons-nous de dire, cependant, qu'au moins jusqu'à ces derniers temps les examens, dans les grands séminaires, n'étaient guère responsables de ce mal. On s'en préoccupait peu, sinon au dernier moment. En effet, tous les élèves étaient à peu près sûrs d'être ordonnés, ou peu s'en faut, avec leurs condisciples, au prix d'un

(1) Il y a une vingtaine d'années, on donnait en prix, dans les petits séminaires, un livre intitulé : *les Malheurs d'un bachelier*. Il était signé du pseudonyme de Jean Grange. On y déplorait, non sans quelque raison, le grand nombre de déclassés qui sortent des petits séminaires.

léger retard bientôt rattrapé, quel que fût le résultat des examens. C'est dire que le niveau en était très facile à atteindre, trop facile même : il est à croire que telle est encore la situation dans la plupart des grands séminaires.

Pour retrouver, dans ces maisons, des préoccupations utilitaires analogues à celles du baccalauréat pour les collégiens, il suffit de constater l'importance démesurée qu'on y attribue à la théologie morale. Si l'on cause avec des séminaristes, on s'aperçoit que la plupart considèrent ce cours comme la partie la plus importante de leurs études; les plus négligents sont en général attentifs à acquérir sur ce point des notions assez complètes. Souvent, cette appréciation leur est dictée par les professeurs. On peut même dire que la subordination de tous les cours à la théologie morale est officiellement canonisée dans nos grands séminaires. Ici, nous avons l'heureuse fortune de pouvoir citer une parole épiscopale. Écoutons parler Mgr l'évêque de Châlons, qui s'exprime sur ce sujet avec une autorité et une liberté que ne saurait avoir un simple prêtre :

« Longtemps (je ne jurerais pas qu'aujourd'hui encore ce ne fût le préjugé de plusieurs), on a cru que la primauté appartenait, sans conteste, au professeur de Morale. Un jeune homme de vingt ans était constitué à l'enseignement de la Philosophie, et il y restait tout juste le temps nécessaire pour débrouiller, à son profit, l'auteur enseigné. Il passait, dès qu'il le pouvait, à l'Écriture sainte. Ce cours étant « accessoire », on lui en adjoignait un autre, qui ne l'était pas moins : l'Histoire, le Droit canon, l'Éloquence sacrée. Le moyen de ne pas désirer sortir de l'accessoire? Tout naturellement, l'exégète aspirait au Dogme; et, le Dogme une fois attrapé, il avait le devoir d'y exceller, comme il avait excellé à l'Écriture sainte et à la Philosophie. Tout cela se tenait, alors, et les capacités des maîtres se transformaient avec les matières enseignées.

» Mais l'évolution n'était parfaite, et la satisfaction pleine et entière, que lorsqu'on arrivait à la Morale. Là était le couronnement de la carrière, et comme le repos de l'enseignement. Les cheveux avaient blanchi; le visage était ridé, mais bienveillant; l'air fin et vénérable : une sorte d'idéal, que ce professeur de Morale! On le

consultait de tous les points du diocèse ; on lui posait des cas de conscience très extraordinaires ; l'évêque, plus d'une fois, le mandait pour l'entendre en son particulier. Que d'oracles sortis de sa bouche ! Que d'âmes pacifiées par ses décisions ! Il mourait, et, longtemps après, ses réponses étaient encore citées : c'était, presque, ne pas mourir (1). »

C'est bien une préoccupation utilitaire qui est la cause principale du culte dont on entoure la théologie morale, ou plus exactement, la casuistique, car dans nos séminaires, ces deux choses n'en font qu'une. En apparence ce cours est de tous le plus pratique, puisqu'il enseigne au prêtre, dans les plus grands détails, la conduite de la vie, ou, comme on dit vulgairement, « l'art de se tirer d'affaire au confessionnal ». En réalité, même en se plaçant à ce point de vue utilitaire, le bien fondé de cette assertion n'est pas très bien établi ; nous avons tous, au séminaire, employé de longues heures à débrouiller des cas de conscience que, grâce à Dieu, nous ne rencontrerons très probablement jamais, et les vieux confesseurs feraient bien de nous dire combien de fois, au saint tribunal, ils ont eu l'occasion d'utiliser leurs connaissances sur le contrat Mohatra, par exemple, ou telle question subtile du *de Sexto*. Sans doute le prêtre doit avoir étudié avec précision et en détail les obligations morales du chrétien, qu'elles résultent du droit naturel ou du droit positif. Il doit surtout avoir prévu avec soin certains cas de conscience particulièrement difficiles, moins peut-être à raison de leur utilité pratique, que parce qu'ils fournissent à l'étudiant l'occasion d'approfondir les principes généraux de la morale. Mais ce n'est pas cette étude qui peut constituer la base de la formation intellectuelle du prêtre. Le dogme est la base, mieux que cela : l'âme de la morale, et, par suite, il faut dire avec le cardinal Gibbons (2) qu'au point de vue de l'importance, la théologie morale vient après la théologie dogmatique. La solution des difficultés de conscience suppose logiquement, de la part de ceux qui s'y livrent, la connaissance des principes fondamentaux de la vie chrétienne, principes qui sont tous

(1) *Circulaire sur les Études bibliques au séminaire.* Châlons, 1896.
(2) *L'Ambassadeur du Christ*, p. 317.

empruntés à des sciences très distinctes de la casuistique : à savoir, l'éthique naturelle et surtout la théologie dogmatique. Bien plus, l'efficacité pratique de l'enseignement moral et de la prédication morale dépend, comme l'ordre logique le demande, du plus ou moins d'attachement, de la part des fidèles, à ces principes fondamentaux. C'est bien ainsi qu'à Rome on entend les relations réciproques des diverses branches de la science sacrée : comme il ressort d'une instruction adressée naguère par la Congrégation des Études aux archevêques d'Espagne, elles doivent être toutes groupées autour de la théologie dogmatique considérée comme l'objet principal de l'attention des étudiants : *affines theologiæ dogmaticæ disciplinæ* (*hoc est theologia moralis, institutiones canonicæ, Scriptura sacra, historia ecclesiastica, ac nonnulli linguarum Semiticarum cursus*)... *edocendæ sunt...*, *factis, prouti oportet, theologiæ dogmaticæ potioribus partibus* (1).

L'exagération de l'importance donnée à la théologie morale, sous prétexte qu'elle est plus pratique, fait croire aux élèves que les questions d'ordre purement intellectuel sont des questions inutiles, que les difficultés religieuses de notre époque viennent principalement, comme par le passé, « de la chair et du sang ». Rien d'étonnant, dès lors, si tant de prêtres zélés et intelligents omettent, pendant toute leur carrière, de s'attaquer aux obstacles qui, aujourd'hui beaucoup plus qu'autrefois, proviennent de l'esprit; rien d'étonnant si ces prêtres ne prêchent jamais, par exemple, les fondements de la foi, les traités de la Religion et de l'Église. Écoutons encore, sur ce point, Mgr l'évêque de Châlons. A son avis, la prééminence du professeur de théologie morale « avait ses » raisons, cela n'est pas douteux, et des raisons d'ordre historique » et psychologique. Notre temps les connaît moins. Les besoins des » âmes ne sont plus les mêmes; les difficultés ont changé d'objet; » la bataille est ailleurs. En ce qui concerne la morale, particulièrement, on est devenu *simpliste;* qu'on la pratique ou qu'on s'en » affranchisse, ce n'est point à demi, ni au moyen de distinctions » plus ou moins déliées. Que de questions et de cas dont nos pères

(1) *Canoniste contemporain*, février 1897, p. 117.

» dans la foi voyaient souvent leur ministère embarrassé, et qui ne » sont plus, aujourd'hui, que des exercices d'école ou des thèmes » de conférences! Je ne dis pas que les consciences en soient » devenues meilleures; mais ce sont les esprits, surtout, qui sont » malades. »

On peut se demander si l' « utilitarisme » ne ferait pas sentir son influence déprimante jusque dans les Instituts catholiques. Les personnes qui les ont fondés avaient-elles bien compris qu'elles avaient à établir un enseignement vraiment supérieur des choses divines et humaines, et non, comme le reprochait Newman (1) à l'éphémère Université catholique de Londres, des fabriques de gradués? De fait, les vocations scientifiques sont trop rares parmi les anciens élèves des Instituts catholiques. Mais, à vrai dire, on ne peut guère le leur reprocher, et encore moins à leurs professeurs. En effet, il est clair que l'enseignement supérieur doit fatalement se ressentir des défauts de l'enseignement qui le précède. Lorsque, jusqu'à dix-huit ans et au delà, on a été élevé dans l'idée que tout est fini lorsqu'on a conquis un diplôme; lorsqu'on a subi, jusque-là, toutes les conséquences d'un enseignement trop déprimé, on est forcément, à l'Institut catholique, plus ou moins absorbé, hypnotisé par les programmes, on est avant tout pressé d'en finir, et devant des élèves ainsi disposés, c'est en vain que les professeurs les plus distingués font entendre le *sursum corda*. D'ailleurs, les supérieurs qui envoient les jeunes prêtres dans les Instituts catholiques ne les préviennent pas qu'on attend de plusieurs d'entre eux, tôt ou tard, une œuvre scientifique, et ils ne les y laissent pas pendant le temps nécessaire pour se former au travail personnel. Eux aussi croient que tout est fini lorsque le diplôme est conquis, alors que c'est à peine si quelque chose est commencé. Lorsque les jeunes lauréats rentrent dans leur diocèse, qui songe à leur poser la question essentielle : Quel travail allez-vous publier? Rien d'étonnant, dès lors, si la plupart des anciens élèves des Universités romaines et des Instituts catholiques se laissent étouffer par leurs occupations professionnelles, s'ils oublient, supposé qu'ils l'aient jamais compris, l'un

(1) *Catholic Times*, 13 septembre 1895.

des buts de leur formation supérieure : la production de travaux scientifiques désintéressés.

Le peu de vogue de nos Facultés de théologie est encore une autre preuve du cachet utilitaire de notre enseignement supérieur. Ce n'est un mystère pour personne que ces Facultés sont les moins suivies, et les PP. Fontaine et Decheverens ont fait entendre, sur ce point, des protestations énergiques. La cause en est facile à saisir. Si l'on veut bien songer à préparer un certain nombre — trop petit d'ailleurs — de licenciés ès lettres ou ès sciences, c'est que ces diplômes jouissent d'un certain prestige devant le public laïque, c'est que les supérieurs de petits séminaires et de collèges ecclésiastiques craignent toujours, sur ce point, quelque aggravation dans les exigences légales. Quant aux grades théologiques, dont l'État ne s'occupe pas, que le grand public ignore, et qui ne conduisent à aucune situation lucrative, ils ont eu le sort de certaine attestation d'études qu'on proposait, il y a quelques années, aux étudiants des Facultés de l'État, sans y attacher aucun privilège officiel. Ces messieurs ne recherchèrent guère ce diplôme : « Que voulez-vous, disait, je crois, M. Lavisse : c'est une fille sans dot! » Il serait facile de développer cette comparaison un peu triviale, si l'on ajoutait que très souvent les élèves qui recherchent les grades théologiques sont loin d'être les mieux doués; en général, les meilleurs élèves vont ailleurs. Ce n'est pas ainsi qu'on entendait, au moyen âge, le culte de la science et surtout de la science sacrée; à ce point de vue notre décadence est profonde.

Si, dans l'opinion trop commune, l'enseignement doit être, de parti pris, essentiellement pratique et asservi à un programme, il est naturel de le faire consister avant tout dans la récitation d'un livre : rien de plus commode pour l'élève et le professeur, et rien ne réalise mieux le but poursuivi.

Le manuel, par un abus dont M. Pautonnier a très bien fait ressortir les inconvénients, occupe trop de place dans les classes supérieures des petits séminaires et, en général, dans les grands séminaires. Sans doute, il a ses avantages, et, si on le supprimait, il faudrait tout au moins le remplacer, comme le dit M. Hogan, par « un programme assez détaillé, préparé par le professeur en vue

des développements oraux. L'absence d'un texte quelconque, présentant ce qu'il y a d'essentiel dans les notions, les doctrines et les preuves théologiques, serait cause que les étudiants ne saisiraient et ne retiendraient presque rien d'exact et de précis. Le texte adopté doit indiquer, mettre en relief tout ce que le maître se propose d'enseigner ». Malheureusement on va beaucoup plus loin dans les séminaires, et, soi-disant pour la commodité des élèves, le manuel, bon ou médiocre, supprime, ou peu s'en faut, l'enseignement vivant du professeur. Détail caractéristique et bien digne d'être connu : dans un très grand nombre de grands séminaires, on a avec raison procuré aux élèves un certain nombre d'avantages matériels, l'éclairage au gaz par exemple. Souvent aussi ces maisons sont, à ne regarder que l'architecture, de véritables monuments. Il n'y a qu'un point auquel on n'a pas toujours songé : placer dans les classes des tables à écrire. Sur ce point, le pli est si bien arrêté que, si un professeur veut obliger les séminaristes à prendre régulièrement des notes, il excite leur surprise et rencontre trop souvent des résistances à peu près insurmontables. A la vérité, tous les professeurs, tant s'en faut, n'ont pas de pareilles velléités. L'abus du manuel, entre autres inconvénients, a en effet celui de faciliter le professorat à des personnes qui auraient exercé avec plus d'avantage les fonctions curiales. Qui ne serait capable de faire réciter un livre, en y ajoutant quelques explications? Mais l'enseignement ainsi compris ne remplit plus son but : il réduit beaucoup trop le rôle du professeur. L'élève, en classe, devrait, dans une large mesure, appartenir à son maître; tant qu'il récite ou entend réciter un manuel, il appartient à son livre, sinon à ses rêveries. Inutile de dire que, dans ces conditions, la classe, surtout au grand séminaire, est transformée en exercice mortellement ennuyeux et bien fait pour dégoûter de l'étude. Sur ce point, qu'il suffise de renvoyer aux tableaux pleins d'esprit, et aussi, hélas! de vérité, qu'on trouvera dans le *Journal d'un évêque* (1), et dans les œuvres du P. Aubry. Apprendre plus ou moins par cœur six volumes environ de théologie dogmatique et morale, plus la valeur d'un demi-volume

(1) *Journal d'un évêque*, pp. 116 et suiv.

qui contiendrait des notions d'histoire ecclésiastique et d'Écriture sainte, telle est la tâche à laquelle les générations cléricales ont été condamnées pendant toute la durée du séminaire, depuis bientôt un siècle.

Les défauts essentiels de méthode que je viens d'indiquer existent déjà, on le voit, dès le petit séminaire; toutefois, ils n'y produisent pas des inconvénients tout à fait sans remède, du moins au point de vue de la formation de l'esprit : car, à l'âge où finit l'enseignement secondaire, c'est-à-dire vers dix-huit ans, l'intelligence du jeune homme, quel que soit le niveau de son instruction, n'a pu recevoir une formation définitive, ni subir une déformation irrémédiable. Tel est du moins l'avis de beaucoup d'éducateurs : ils s'appuient sur l'exemple de tels et tels grands hommes (pas peut-être si nombreux qu'on le dit) qui sont sortis du collège sans avoir encore révélé leur valeur. Quoi qu'il en soit, entre dix-huit et vingt-cinq ans, tout est décisif, et c'est malheureusement pendant ces années précieuses que la formation intellectuelle du jeune clerc laisse le plus à désirer. Il est facile de comprendre que les résultats généraux de ce régime sont des plus fâcheux. Écoutons sur ce point M. Pautonnier : « Un des plus grands inconvénients, dit-il, de cette science des manuels, c'est qu'elle semble toujours terminée, tandis que la science véritable ne l'est jamais. Toute question traitée semble épuisée, et la science ne semble pouvoir se continuer que par l'introduction de questions nouvelles sans lien avec les précédentes. Il n'est pas d'enseignement plus stérile que celui-là. On s'étonne, par exemple, que les prêtres du ministère ne manifestent pas un goût bien vif pour les sciences ecclésiastiques... On ne voit pas que le mal tient à l'enseignement des séminaires, enseignement de manuels, sans couleur et sans vie. Comment pourrait-il engendrer l'amour de la science, puisqu'après l'avoir reçu, on ignore le plus souvent l'existence des questions intéressantes débattues à l'heure présente ? On ne saurait pas, en tout cas, comment les aborder; car sous un prétexte ou sous un autre, on n'a jamais été mis en face des pièces du procès, on n'a pas même les renseignements bibliographiques permettant de les retrouver. Qu'on modifie l'enseignement des séminaires, si l'on veut enlever le principal obstacle qui empêche le clergé de travailler;

qu'on lui rende la science vivante et intéressante, si on veut qu'elle le passionne ! Il ne suffit pas de lui répéter sans cesse de travailler, il faut lui en donner le moyen, l'initier aux sciences qui sollicitent son activité, le mettre au courant des méthodes et des livres. Ce sont toutes choses que j'ignorais absolument au sortir du séminaire, et sans doute bien d'autres les ignoraient ainsi que moi. » Faute d'être initié de bonne heure au mouvement des idées, le séminariste ne prend aucun goût aux choses de l'esprit. L'exagération de l'importance attribuée à la théologie morale, dans les grands séminaires, l'affermit dans ces dispositions : il prend parfois en mépris toutes ces choses qui, dit-on, ne servent à rien et, en réalité, d'une manière plus ou moins directe, servent à tout. Du moins il leur reste indifférent et regarde ces matières comme l'apanage d'une petite caste d'initiés : de là une séparation précoce et excessive entre le groupe de ceux qui étudient et le groupe de ceux qui agissent; de là une paresse intellectuelle trop souvent sans mesure et sans remède.

De là aussi parfois la déformation de l'esprit, l'habitude de ne contrôler presque jamais l'assertion d'un journal, d'un livre ou d'un homme, pourvu qu'il soit religieux ou considéré comme tel, l'habitude enfin de laisser ce travail aux savants que l'on regarde, sur ce point encore, comme investis de privilèges exclusifs et d'ailleurs peu enviés. Lorsqu'on a pris l'habitude, entre dix-huit et vingt-cinq ans, de renfermer toute son activité intellectuelle dans le cercle imposé par un livre de seconde main, on en vient à croire qu'il faut être un grand génie pour penser par soi-même, que les hommes capables de vérifier une citation forment une race à part, que toute question importante doit être tranchée, non seulement en dernier ressort, mais en première instance, par voie d'autorité. On voit le manuel, le journal ou le confrère se succéder tour à tour dans ce magistère. Faute d'esprit critique, l'esprit de dénigrement saura bien sans doute se donner toujours libre carrière dans la vie de tous les jours. Mais, dans toutes les questions de quelque importance, tout en frondant l'autorité hiérarchique, on se tournera vers elle pour lui demander des solutions, même et surtout celles qu'elle n'est pas tenue de donner; on attendra d'elle des initiatives

qui devraient partir d'en bas. En tout cela, rien que de très naturel. Habitué, dès le séminaire, à suivre l'autorité fictive d'un manuel, on continue à se forger des autorités non moins fictives. Plus on est soumis envers elles, plus on est impérieux envers ceux qui se refusent à en reconnaître la valeur.

A un autre point de vue encore, l'abus du manuel développe ce dernier défaut. Comme l'a dit M. Pautonnier, le manuel est nécessairement simple : il faut bien « simplifier, systématiser la science pour la rendre accessible ». Cette méthode est bonne, pourvu qu'on « corrige par des développements oraux ce que le texte livré à l'élève a forcément d'absolu ». C'est justement, nous venons de le dire, ce qui ne se fait pas dans les séminaires, et c'est « à ce vice de notre enseignement que les Allemands attribuent l'*esprit simpliste* qu'ils ne cessent de nous reprocher », le goût des choses simples et claires plutôt que des choses vraies, lesquelles sont généralement complexes. On conçoit d'ailleurs que « l'esprit simpliste » soit en même temps un esprit étroit, absolu et impatient de la contradiction. Tout étant clair, par hypothèse purement gratuite, tout a droit à l'assentiment immédiat de l'esprit. De là au ton tranchant, au mépris, à l'insulte jetée à la face de l'adversaire, le passage est facile : autant de traits qui nous ramènent aux constatations pénibles faites dans la première partie de ce travail. Ceci revient à dire que, comme il fallait s'y attendre, le prêtre persévère dans les habitudes intellectuelles qu'il a prises au séminaire.

***

Après avoir relevé les défauts de méthode qui portent, plus ou moins, sur l'ensemble de notre enseignement, il reste à passer en revue certains points particulièrement défectueux dans les petits séminaires, les grands séminaires et les instituts catholiques. On peut dire que le premier degré de l'enseignement ecclésiastique est peut-être celui qui répond le mieux à son but. Si la culture générale de notre clergé ne laisse guère à désirer, du moins au point de vue d'un certain fonds littéraire, il faut en conclure que les petits séminaires méritent, dans leur ensemble, leur bonne réputation. Faut-il attribuer cet heureux résultat à l'esprit de discipline,

à la moralité, au travail des élèves, ou bien à la qualité de l'enseignement reçu? Un juge impartial se décidera pour la première hypothèse. De fait, les classes de grammaire ne laissent rien à désirer. Quant aux classes supérieures, si l'on voulait en juger par les succès remportés au baccalauréat ès lettres, elles sembleraient, au premier coup d'œil, se tenir au niveau des hautes classes des lycées. En réalité, si l'on se place à un point de vue supérieur, au point de vue des intérêts de l'élite des élèves, cette égalité est plutôt apparente que réelle, du moins sur certains points. M. Pautonnier, agrégé des sciences, professeur au collège Stanislas, n'hésite pas à dire que chez nous il y aurait en général quelque amélioration à introduire dans l'enseignement scientifique. On pourrait, pour certains petits séminaires, en dire autant au sujet de l'histoire, de la géographie et des langues vivantes, en particulier de l'allemand aujourd'hui si utile pour l'étude approfondie de l'histoire ecclésiastique et pour l'exégèse.

Il y a plus : on est en droit d'appliquer aux petits séminaires les remarques déjà faites au sujet de la faiblesse de l'instruction religieuse distribuée dans les hautes classes des collèges libres. Tout le monde accorde que l'enseignement primaire de la religion est terminé à la première communion ou, au plus tard, à la confirmation, c'est-à-dire vers les douze ou quatorze ans. D'autre part, on a voulu poser en principe que l'enseignement *secondaire* de la religion ne devait commencer qu'au grand séminaire; l'esprit chrétien répandu dans l'ensemble de l'éducation est censé, ou peu s'en faut, suffire à tout. La conclusion logique serait que, pendant la période qui, au petit séminaire, correspond aux classes d'humanités, on a peu à apprendre en ces matières; et de fait la pratique avait, sur ce point, devancé depuis longtemps la théorie. S'agit-il de langues anciennes, de sciences, de philosophie, on ne craint pas d'écraser l'intelligence des futurs théologiens en leur imposant des études fort ardues. S'agit-il des sciences sacrées, on semble craindre, par dessus tout, de dépasser la mesure. Dans les petits séminaires comme dans les collèges, l'enseignement de la doctrine est sans profondeur. L'abus des manuels (d'ailleurs plus ou moins bien choisis) produit, ici comme ailleurs, son influence détestable, supprimant

l'enseignement oral du professeur et réduisant l'éducation à un exercice de mémoire. L'histoire ecclésiastique est noyée dans l'histoire profane. On ne craint pas d'exposer la vertu des futurs clercs en leur mettant dans les mains Virgile et Horace, y compris la deuxième églogue et le quatrième livre de l'Énéide (1); mais, s'il s'agit de l'Écriture sainte, on a des pruderies extraordinaires. Ne pouvant pas rayer le Cantique des Cantiques et une douzaine de versets épars dans divers livres de la Bible, on écarte de l'enseignement la Bible elle-même, et, jusqu'à l'entrée au grand séminaire, c'est-à-dire jusqu'à dix-huit ans, elle est un livre inconnu pour les aspirants à l'état ecclésiastique. C'est, dès le petit séminaire, le système du pèse-gouttes, du robinet avare dont parlait naguère M. Batiffol.

Et cependant, on serait embarrassé de dire pourquoi les sciences religieuses seraient les seules qui ne pourraient pas être l'objet, entre quatorze et dix-huit ans, d'un enseignement aussi élevé que l'instruction classique distribuée aux enfants et aux jeunes gens de cet âge. Certains pourraient objecter qu'il n'est guère possible de donner aux élèves de l'enseignement secondaire, même désignés au sacerdoce, une idée de la théologie (2). « La jeunesse est bien légère, dira-t-on, et la théologie bien lourde »; le syllogisme, dira-t-on encore, est bien rébarbatif pour cet heureux âge. D'autre part,

(1) On ne saurait trop louer la largeur d'idées que l'Église a toujours montrée en ces matières. Mais il est permis de demander pourquoi nos éducateurs sont si larges pour les auteurs païens, si scrupuleux quand il s'agit de la parole de Dieu. Si l'on voulait aller jusqu'au bout, on devrait supprimer du paroissien les antiennes de la Sainte Vierge et du commun des Saintes Femmes, la huitième prophétie du Samedi saint et l'hymne de Complies.

(2) Quelques expressions de M. Julien, dans un bon article sur *l'Enseignement religieux dans les maisons d'éducation secondaire*, feraient croire qu'il partage cette opinion. En réalité, il est d'accord, sur le fond des choses, avec les idées que je me permets d'exprimer ici. En effet, pour donner une idée de ce que peut supporter, en fait de théologie, l'enseignement secondaire, il propose comme exemple « les *Élévations* de Bossuet sur les trois personnes divines ». Personne n'a jamais songé à demander davantage. M. Julien a d'ailleurs grandement raison de vouloir qu'on fasse une large place à l'histoire dans l'enseignement religieux secondaire. (*Revue du Clergé français*, 1er sept. 1896.)

certains maîtres (pas tous) pensent que la critique littéraire et les études scientifiques ne mûrissent pas suffisamment les esprits pour les préparer aux études religieuses. Au fond, il ne s'agit que de s'entendre sur le mot « théologie ». Si on associe nécessairement à la théologie tout l'appareil scolastique du moyen âge, ou encore si on ne veut pas la distinguer d'une métaphysique transcendante, assurément on ne peut songer à la mettre à la portée d'enfants de quinze ans. Mais en réalité, il y a, dans les sciences religieuses comme dans les autres, un niveau qui convient à l'adolescence, comme il y en a un autre qui convient à l'enfance, et un autre encore à l'âge mûr. Il ne faut pas avoir peur des mots.

Pour faire entrer la théologie dans l'enseignement secondaire, il suffit de la présenter sous une forme littéraire qui rende concrètes, plus réelles, comme disait M. Julien, les vérités religieuses. Et même, l'insuffisance des études profanes à mûrir l'esprit, supposé qu'elle soit prouvée, fournirait aux éducateurs une raison de plus pour recourir à une très forte instruction religieuse, comme au seul moyen de combler une grave lacune dans la formation de l'esprit des jeunes gens : dans cette instruction, le syllogisme, l'indispensable syllogisme, aura sa large part, et il faudra s'en féliciter. N'était-ce pas Talleyrand ou quelque autre illustre défroqué, qui, au début de la Révolution, assistant à une discussion mal conduite, s'exprimait à peu près dans ces termes : « Comme on voit bien que ces gens-ci n'ont pas pris leur licence ! » De fait, nos pères ne connaissaient pas ces timidités, ni ceux du XVII[e] siècle (1), ni ceux de l'âge précédent, témoin saint Charles Borromée, lui qui demande qu'à partir de l'âge de QUATORZE ANS on mette dans les mains des aspirants à l'état ecclésiastique la Bible et le Catéchisme du concile de Trente (2). On dira peut-être qu'il vise des établissements où tous les élèves sont destinés, du moins en principe, à l'état ecclésiastique,

(1) L'abbé Delfour : *la Bible dans Racine*. Paris, 1891. Introduction.

(2) Clerici, postquam decimum quartum annum attigerint, ut legem Domini, in cujus sorte sunt, dies noctesque meditari possint, habeant sacrorum librorum, si non copiam, certe necessarium delectum ; omnino vero Testamentum vetus et novum, catechismum Romae edendum, constitutiones has nostras, et diœcesanas proprii episcopi. (*Acta ecclesiæ Mediolanensis*, lib. III, n° 95, Paris, 1645, p. 133.)

des petits séminaires purs, comme on dit quelquefois en France. Cela est vrai sans doute; mais on serait embarrassé de dire en quoi la présence d'un plus ou moins grand nombre de jeunes gens destinés à rester laïques (c'est ainsi que se pose la question) rend impossible l'explication sommaire des Saintes Écritures. Celles-ci sont-elles donc, en droit, réservées exclusivement au clergé? Était-ce à l'usage d'un séminariste, ou tout simplement d'une jeune fille chrétienne, d'ailleurs instruite, que saint Jérôme adressait à Læta ses instructions pour la lecture de l'Écriture sainte (1)?

Il y ajoutait l'indication de quelques œuvres des Pères, et on peut s'étonner à bon droit qu'ils ne soient à aucun degré représentés dans l'instruction secondaire des futurs clercs. Toutefois il ne faudrait pas trop insister sur cette critique. Comme l'a dit M. Guerle, les classiques païens ne sont dangereux que « lorsqu'on ne va pas au fond des choses. Qu'on explique bien le patriotisme antique, et l'enfant fera éclater bientôt ces limites trop étroites. Qu'on lui montre à côté des hommes libres la multitude des esclaves, et il verra tout de suite qu'il y a d'autres libertés à conquérir que la liberté politique... Le remède contre les classiques est de les connaître mieux » (2). Tout compté, les auteurs païens garderont toujours la prépondérance dans l'éducation des futurs prêtres, comme ayant exprimé sous la forme la plus accessible à tous, la plus *humaine*, les vertus naturelles pratiquées par des hommes étrangers à nos croyances, vertus qu'on nous accuse souvent de négliger (3) pour notre compte, et de nier chez tous ceux qui ne partagent pas notre foi. C'est sur ce fond de qualités naturelles qu'on doit édifier les vertus dont Notre Seigneur Jésus-Christ est essentiellement le principe et la fin. Ceci, disait M. Brincourt, supérieur du petit séminaire de Reims, est moins l'œuvre des livres que des professeurs (4).

Tout ce qui a trait à l'organisation des petits séminaires a son

(1) Epistola CVII. (Migne, *Patrologie latine*, t. XXII, col. 876.)

(2) *Congrès ecclésiastique de Reims : Compte rendu*, p. 386.

(3) Voir, sur ce point, une belle conférence du P. Lécuyer, du Tiers Ordre enseignant de Saint-Dominique, récemment publiée par la *Revue du Clergé français*.

(4) *Compte rendu*, p. 301.

contre-coup et ses conséquences nécessaires dans le régime des grands séminaires. C'est ainsi que la question des vocations ecclésiastiques est intimement liée à celle du relèvement de l'instruction religieuse secondaire. Si parmi les élèves de nos brillants collèges, on voit grandir si peu de futurs prêtres, c'est, en partie, parce que la vérité religieuse ne pénètre pas suffisamment l'esprit des enfants : des deux tables dont parle l'*Imitation*, la table eucharistique et la table de la doctrine contenue surtout dans les divines Écritures, on ne montre guère que la première, on laisse ignorer ou ne fait pas aimer la seconde (1). Il faut même s'étonner que, à la sortie du petit séminaire, des jeunes gens intelligents et libres de choisir leur carrière se résignent, pour de longues années, à des études dont rien ne leur a fait sentir l'attrait.

On trouve cependant, Dieu merci, nombre de ces jeunes gens. Mais la faiblesse de l'instruction religieuse secondaire a pour résultat une brusque solution de continuité entre les études du grand et du petit séminaire, et entraîne pour les séminaristes de graves inconvénients. Le jeune clerc entre de plain pied dans un monde d'études auquel rien, ou peu s'en faut, ne l'a préparé. Il court grand risque de se rebuter devant la sécheresse apparente des études qui lui sont proposées. Il s'y adonnera par devoir, non par goût, et par suite n'en prendra que le strict nécessaire. Trop souvent les mieux doués se jettent dans quelque travail d'*à côté*, suivant l'expression du P. Aubry, l'archéologie ou l'histoire locale, par exemple, et s'aperçoivent trop tard du charme incomparable qu'a pour le prêtre l'étude des sciences sacrées. En tout cas, une grande partie du temps est employée par eux à apprendre des notions élémentaires qui auraient pu être apprises au petit séminaire. C'est une perte de temps pour tous les élèves, surtout pour l'élite qui, sous prétexte qu'il faut d'abord lui enseigner les éléments, est écartée, pendant un temps beaucoup trop long, de l'enseignement supérieur des Instituts catholiques.

(1) Voir, sur ce point, l'ouvrage récent du P. Delbrel, S. J., *Des vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques*. Paris, Poussielgue. Cf. le compte rendu qu'en a donné Yves Le Querdec dans l'*Univers* du 12 juillet 1897.

En général, on oublie un peu trop, dans les petits séminaires, que l'enseignement secondaire, s'il doit toujours rester distinct de l'enseignement supérieur, doit cependant, quand il s'agit d'élèves assez âgés, y préparer de loin, et surtout le faire pressentir et désirer par l'élite. Il y a là une source de difficultés pour les anciens élèves des petits séminaires qui ont à préparer les examens conduisant aux divers ordres de la licence ès lettres ou ès sciences. A talent égal, ils se trouvent, du moins dans les débuts et sauf pour la section de grammaire, plus ou moins en retard sur les anciens élèves des lycées de l'État. Telle était naguère, semble-t-il, d'après M. Lacroix, l'impression d'un professeur très distingué de « l'Institut catholique, agrégé des lettres, ... frappé de l'insuffisance littéraire et de l'absence de toute méthode qu'il remarque, chaque année, chez les élèves des Carmes » (1). Rappelons ici un détail qui a son importance : dans les petits séminaires, on n'apprend guère à prendre des notes sur un enseignement oral, des notes de cours; il n'en faut pas davantage pour créer plus tard à l'étudiant ecclésiastique quelques difficultés que n'ont pas les élèves des lycées.

La question des études dans les grands séminaires est beaucoup plus complexe. L'éducation scientifique des séminaires sulpiciens (et j'entends par là tous les séminaires de France, tous modelés, avec plus ou moins de succès, sur Saint-Sulpice), cette éducation scientifique est-elle vraiment complète? Pour répondre à cette question, il faut bien préciser, en prenant pour guide M. Icard, ce qu'on entend par éducation scientifique : « Ce terme peut signifier, ou la science nécessaire aux ecclésiastiques pour remplir convenablement les devoirs du ministère pastoral, ou la science éminente qui fait le vrai docteur, le théologien consommé, l'apologiste capable de poursuivre et de réfuter les opinions, les nouveautés contraires à la foi, sous quelque forme qu'elles se produisent. » Pas plus que M. Olier, M. Icard ne revendique pour les grands séminaires le mérite et la fonction de préparer des savants et de donner un enseignement supérieur. La pensée de M. Olier, dit-il,

(1) *Congrès ecclésiastique de Reims : Compte rendu*, p. 322. Il est permis de se demander si un jugement aussi sévère ne devrait pas être fortement atténué.

« n'a jamais été de convertir le séminaire en Faculté de théologie, à la manière des Universités. Sachant que cette communauté et celles qu'il fonderait dans les provinces devaient avoir pour fin principale de former de saints prêtres pour le service de l'Église, il crut que l'on devait s'y appliquer uniquement à les établir dans les vertus de notre saint état, et à leur donner une instruction solide, mais élémentaire, qui pût suffire aux prêtres destinés au ministère pastoral. La réflexion et l'expérience nous ont confirmés dans l'idée que c'est là le vrai programme des études d'un grand séminaire. Il faut un enseignement élémentaire mis en rapport avec la partie moyenne des élèves qui aspirent au sacerdoce, et avec le temps qu'ils peuvent y consacrer ». On ne peut que souscrire à cette déclaration de principes : on y reconnaît le ferme bon sens qui a toujours été, depuis le XVII[e] siècle, l'héritage de Saint-Sulpice (1). C'est exactement le point de vue qui a été adopté par tous les évêques de France dans l'organisation de leurs séminaires diocésains.

Reste la question de fait : l'enseignement donné dans les grands séminaires est-il en rapport avec les besoins du ministère pastoral considérés dans leur ensemble ? Pour répondre à cette question, il faut, avec le P. Fontaine, faire ici une nouvelle distinction : il faut distinguer entre les fonctions d'un curé de campagne et celles qui s'exercent au milieu de fidèles pourvus d'une certaine culture, dans une paroisse urbaine ou dans un lycée ou collège par exemple. Prévenons aussi le lecteur qu'il faut se résigner, pour quelque temps encore, à ne pas répondre à la question posée avec toute la précision désirable. En effet, les données statistiques dont on dispose sont peu nombreuses et fort difficiles à recueillir ; si l'on ose interroger, ou plutôt faire parler un vénérable supérieur de grand séminaire sur le niveau des études de sa maison, il vous répondra très sincè-

(1) Les personnes qui s'intéressent à ces questions devront lire, dans le livre de M. Icard, tout le chapitre intitulé : « Enseignement des grands séminaires ; en quoi il diffère de celui des Facultés universitaires. » La lecture en sera surtout utile à ceux qui auraient été trop influencés par les ouvrages du P. Aubry. L'erreur fondamentale de cet auteur a justement consisté à confondre le rôle du séminaire et de l'Université.

rement, si toutefois il veut bien vous faire une réponse, que tout est satisfaisant, et ses collaborateurs observent le plus souvent une réserve prudente. Ceux-ci parlent cependant quelquefois, surtout avec d'anciens camarades, et leurs demi-aveux en disent long. Enfin chaque prêtre peut avoir, pour le guider dans ses appréciations, des souvenirs personnels qui lui permettent, s'il n'a pas atteint la quarantaine, de se représenter avec assez d'exactitude l'état actuel des choses. J'ajoute que, s'il a été élève dans un Institut catholique, il lui a été facile de contrôler ces souvenirs par les appréciations d'un grand nombre de prêtres appartenant à des diocèses très divers. Il arrivera ainsi à la conclusion qu'à part quatre ou cinq séminaires qui tranchent sur les autres : Nancy, Paris, Lyon et Besançon par exemple, la moyenne des études est partout à peu près la même. Il serait d'ailleurs surprenant qu'il n'en fût pas ainsi. Il suffit, en effet, d'avoir causé sur ce sujet avec un certain nombre de directeurs et surtout de supérieurs de séminaires pour constater que, de parti pris, et indépendamment du mérite plus ou moins variable des professeurs, l'enseignement a été partout ramené au même niveau moyen. L'un des grands avantages des congrès ecclésiastiques qui suivront celui de Reims sera précisément de fournir sur l'enseignement des séminaires une statistique détaillée. En attendant, les notions dont on dispose sont suffisantes pour arriver à des conclusions assez exactes.

Si l'on pouvait faire abstraction des défauts généraux de méthodes et de principes dont nous avons déjà parlé, préoccupations utilitaires, exagération de l'importance donnée à la théologie morale et abus du manuel, il serait vrai de dire que l'enseignement des séminaires diocésains est à la hauteur des besoins du ministère ordinaire, tel qu'il est exercé dans des milieux peu instruits ou singulièrement préservés contre l'incrédulité du jour : tel est le cas de la plupart des paroisses rurales dans un certain nombre de provinces de France. Ici la faible culture d'esprit des fidèles, là leur attachement à la religion, ou bien ces deux causes réunies, peuvent, dans ces paroisses, rendre suffisante l'instruction « élémentaire » reçue par le prêtre dans les séminaires diocésains. Un ministère exercé dans ces conditions ne demande d'ailleurs qu'une

intelligence moyenne; à ce point de vue, nos curés de campagne sont plutôt au dessus qu'au dessous du niveau d'intelligence strictement nécessaire. Cette loi générale souffre, cela va sans dire, quelques exceptions. Ainsi la rencontre de certains membres du clergé amène parfois les laïques à se demander quel est le minimum d'intelligence et de bon sens requis pour être admis au grand séminaire. On aurait tort, à coup sûr, d'attacher une très grande importance à des cas tout à fait exceptionnels. Cependant il est bien vrai de dire que, dans chaque séminaire, il y a en général deux ou trois jeunes gens, parfois un dans chaque cours, qui arrivent aux ordres sacrés, et qui n'auraient jamais été aptes à l'exercice, je ne dis pas des professions d'avocat ou de médecin, mais simplement d'instituteur primaire par exemple, ou d'employé des postes et télégraphes. Parmi les élèves des petits séminaires mixtes, ceux qui restent dans le monde ne manquent pas de faire des comparaisons fâcheuses, lorsqu'ils voient tel de leurs condisciples embrasser l'état ecclésiastique. Ils sont d'autant plus portés à la malignité, qu'ils savent, par expérience, combien les professions libérales sont aujourd'hui encombrées et par le fait même d'accès difficile. L'insuffisance des pauvres jeunes gens qui sont ici en cause est parfaitement connue de leurs professeurs du petit séminaire et de leurs condisciples, beaucoup moins connue, faute d'examen d'entrée, de leurs professeurs du grand séminaire, point du tout des autres supérieurs ecclésiastiques. D'ailleurs, une fois admis au séminaire, une fois revêtus de l'habit ecclésiastique, il est bien dur de les écarter, lorsque d'ailleurs ils se recommandent par leur piété et leur vertu; on ne manque pas, en pareil cas, de rappeler le curé d'Ars qui, du moins à ce qu'on prétend, avait peu d'intelligence, et a cependant fait un bien immense dans l'Église. En pareil cas aussi, avouons-le, on a souvent à compter avec un oncle chanoine ou curé-doyen, avec telle grande dame pieuse, qui ne veulent pas renoncer aux espérances fondées sur leur Éliacin. Peut-être ne serait-on pas arrêté par ces considérations spécieuses ou ces obstacles redoutables, si l'on se rappelait combien est toujours délicate, par exemple, l'administration du sacrement de Pénitence, si l'on pensait soit aux responsabilités qui incombent, même dans les paroisses

les plus humbles, à un curé livré à lui-même, soit enfin à la diplomatie savante que doit trop souvent déployer un curé pour gouverner sa barque entre son maire, son aubergiste et son instituteur.

(A suivre.) Louis GUÉRARD.

TROIS CHAPITRES

DE

L' " HISTOIRE DES URSULINES DE LANGON " [1]

(1790-1811)

CHAPITRE V

La Révolution. — Déclarations des religieuses. — Mort du dernier évêque de Bazas. — Nouvelles déclarations. — Expulsion. — Anne Dutilh et Marie Dastouet institutrices.

I

Au moment de la Révolution, les Ursulines étaient au nombre de neuf mille environ, seulement en France. Elles y avaient près de trois cent cinquante monastères et formaient à la science et à la vertu la plupart des jeunes filles de toutes les conditions. Malgré l'esprit d'irréligion qui minait les hautes classes de la société, depuis quelque temps déjà, et qui avait diminué le nombre des vocations dans certaines contrées, la protection de Dieu avait continué à s'étendre

(1) Notre vénéré confrère, M. le chanoine Salviani, curé-doyen de Langon, va publier ces jours-ci un livre dont l'intérêt est considérable au double point de vue de l'histoire de l'enseignement et de l'édification. Il a bien voulu m'en communiquer les bonnes feuilles et m'autoriser à donner aux lecteurs de la *Revue Catholique* la primeur de quelques-uns des chapitres dont il se compose. Aucun compte rendu, pour élogieux qu'il fût, ne pourrait contribuer autant que cette publication anticipée au succès de cette excellente monographie, succès que nous espérons et que nous souhaitons complet.

E. A.

visiblement sur les filles de sainte Angèle et sur leur œuvre. Le couvent de Langon en avait eu sa part. Sa situation matérielle, relativement prospère, et sa légitime influence lui permettaient de faire beaucoup de bien. Il en faisait même en dehors de ses œuvres d'éducation et de sa sphère d'action à Langon. La Communauté du Rivet, depuis longtemps dans la gêne, avait fait souvent appel à son religieux dévouement et il s'était empressé de l'aider. Il venait de lui consentir un prêt de quatre mille livres (1).

Il avait conservé ses fertiles métairies « sur la plaine de Garonne ». Ses revenus étaient évalués à 7,054 livres 2 sols (2), somme assez importante pour l'époque et qui permettait à une maison vivant de privations et vouée par état à la pauvreté évangélique de répandre quelques bienfaits autour d'elle. Les élèves étaient nombreuses, aussi bien au pensionnat qu'à l'externat et à l'école gratuite. La Communauté se composait de treize religieuses de chœur, de trois sœurs converses et de quelques novices (3).

(1) Par acte en forme, retenu, le 6 août 1788, par Me Boissonneau, notaire à Langon, « M. Laurent-François-Thomas d'Orve, abbé régulier de l'abbaye du Rivet, ordre de Cîteaux, diocèse de Bazas, paroisse de Brannens, stipulant pour lui et ses successeurs en vertu d'un acte capitulaire, constitue en faveur de la Communauté des Dames religieuses de Sainte-Ursule de Langon, acceptantes individuellement, deux cents livres de rente annuelle, perpétuelle et constituée à cinq pour cent, payable à la dame prieure, le 8 août de chaque année, sous hypothèque de tous les biens et revenus temporels de l'abbaye du Rivet, sans pouvoir revendiquer le capital, à moins de retard de trois ans pour le paiement de la rente, mais avec faculté de l'abbé de se libérer en un seul paiement. Cette constitution a été faite pour et moyennant la somme de quatre mille livres, payée comptant ».

(Enregistré à Langon, le 12 août 1788.)

La minute est dans l'étude du successeur de Me Boissonneau et de Me Lafargue, à Langon.

Il y a lieu de croire que les moines du Rivet n'ont jamais remboursé les 4,000 livres empruntées.

(2) Procès-verbal de la municipalité de Langon du 3 mai 1791.

(3) Procès-verbal de la municipalité.

La régularité la plus parfaite, la plus étroite union, la piété et la ferveur s'étaient admirablement conservées dans ce petit monastère où n'avait cessé de régner l'esprit de sainte Angèle. Aussi, quand éclata dans notre patrie le bouleversement profond qui a gardé plus que tout autre le nom de Révolution, quand l'heure des persécutions sonna pour les familles religieuses, les Ursulines de Langon étaient prêtes. Elles se montrèrent à la hauteur des circonstances.

Le bon usage des peines de chaque jour, la soumission habituelle à la volonté de Dieu dans les petits chagrins passagers, dans les croix que l'on rencontre à chaque pas dans la vie, mettent l'âme en état de soutenir les plus grands revers, sans en être ébranlée. Ces religieuses comprenaient le mystère de la souffrance. Elles étaient habituées à offrir au divin Crucifié les contrariétés qu'elles éprouvaient et à les accepter comme étant ordonnées par la Justice éternelle. Elles ne se laissèrent donc pas abattre par les grands sacrifices qui leur étaient imposés.

II

Malgré les menaces dont les ordres religieux étaient l'objet, malgré de sinistres perspectives, malgré la tempête qui grondait sourdement, elles déclarèrent toutes vouloir rester fidèles à leur vocation et *garder la vie commune*, dans le cloître.

Voici la déclaration de chacune d'elles devant le maire et les officiers municipaux de la ville :

« Aujourd'hui, trois du mois de mai mil sept cent quatre-vingt-onze, les Maire et Officiers municipaux de la ville de Langon, en conséquence du décret du 14 octobre 1790 et de l'article 14 et 15, titre 2, se sont transportés en la maison et communauté des Dames religieuses de Sainte-Ursule de ladite ville, pour y recevoir leurs déclarations, en former un état, et être envoyé au Directeur du district de Bazas, auquel il a été procédé ainsi et de la manière qui suit :

» Mme Françoise Sauvage, supérieure, née le 1er du mois de septembre 1720, a fait profession le 2 du mois de juin 1744;

» Mme Paule Barbé, née le 30 octobre 1716, a fait profession le 22 juin 1744;

» Mme Françoise Anglade, née le 14 décembre 1736, a fait profession le 26 mai 1761;

» Mme Marie Védrines, née le 4 avril 1747, a fait profession le 17 juillet 1769;

» Mme Marguerite Pecqueur, née le 5 juillet 1750, a fait profession le 19 février 1775;

» Mme Marie Dastouet, née le 19 décembre 1751, a fait profession le 14 décembre 1778;

» Mme Suzanne Loustalet, née le 1er novembre 1754, a fait profession le 14 décembre 1778;

» Mme Anne Dutilh, née le 17 mai 1753, a fait profession le 26 juillet 1779;

» Mme Marguerite Durand, née le 1er avril 1763, a fait profession le 18 juin 1787;

» Mme Suzanne Bergé, née le 1er novembre 1763, a fait profession le 4 février 1788;

» Mme Thérèse Laparre, née le 13 juin 1770, a fait profession le 25 juin 1788;

» Mme Marie Meyraud, née le 6 juin 1764, a fait profession le 25 juin 1788;

» Mme Marie Canon, née le 5 mai 1767, a fait profession le 7 juillet 1789;

» *Sœurs converses* : Sœur Marie Dubosq, née le 22 novembre 1721, a fait profession le 22 août 1747;

» Sœur Marie Tauzin, née le 5 juin 1730, a fait profession le 8 octobre 1754;

» Sœur Marguerite Massieu, née le 23 février 1732, a fait profession le 11 décembre 1764.

» Toutes lesquelles Dames religieuses ci-dessus dénommées ont, chacune en particulier, déclaré devant nous, officiers municipaux, désirer et vouloir mener la vie commune

conformément à la faculté qu'elles en ont, d'après le décret de l'Assemblée Nationale du 14 octobre 1790, et lequel présent écrit et déclarations par nous prises ont été dressés sur la représentation des extraits de baptême et du registre des professions à nous représentés, et que lesdites Dames religieuses ont devers elles retirés et gardés, pour les fournir et représenter toutes fois et quantes que besoin sera. Mais comme Mme Canon, l'une desdites Dames religieuses, se trouve, dans ce moment, absente de ladite maison et communauté, les autres Dames religieuses ont fait pour elle la même déclaration de *vouloir mener la vie commune*, les en ayant expressément chargées, soit verbalement soit par différentes lettres, ce que ces Dames attesteront par leur signature. Ont également déclaré vouloir *mener la vie commune* et rester dans ladite communauté les sœurs Dubosq, Tauzin et Massieu, qui ont chacune fait leur déclaration à cet égard et en particulier.

» De tout quoi, nous avons dressé le présent état et verbal des déclarations, auquel sera et demeurera joint et annexé un état des revenus et dépenses des dettes actives et passives de ladite communauté.

» Fait à Langon, ledit jour, 3 mai 1791, dans la maison et communauté desdites Dames religieuses qui ont signé avec nous aux fins de leurs dites déclarations, excepté les sœurs Marguerite Dubosq et Tauzin, sœurs converses, qui ont déclaré ne savoir le faire.

» Sr Sauvage, supérieure; Sr Barbé, Sr Anglade, Sr Védrines, Sr Pesqueur, Sr Dastouet, Sr Loustalet, Sr Dutilh, Sr Durand, Sr Bergé, Sr Laparre, Sr Meyraud.

» Rodier, maire; Dat, Grenier aîné, Lehoul, Officiers municipaux, et le Secrétaire-greffier soussigné. »

« Nous déclarons et attestons par nos signatures que nous avons été chargées par Mme Canon, religieuse de notre communauté, qui est absente pour cause de maladie, de déclarer pour elle qu'elle est dans l'intention de *mener la vie commune* avec nous. Fait en notre communauté le même jour, 3 mai 1791. Ont signé (les mêmes que plus haut).

» Pour copie conforme à l'original déposé au greffe de la municipalité.

» VIGNEAU, secrétaire-greffier. »

(Livre de la municipalité de Langon de l'année 1791, pages 30 et 31.)

Suivant le procès-verbal ci-dessus et l'état des revenus qui y était joint et annexé, d'après les dispositions des articles 1er et 2 de la loi du 14 novembre 1790, les religieuses de chœur devaient recevoir un traitement de 700 livres chacune et les sœurs converses de 350 livres, en échange de leurs biens devenus propriété nationale. (Directoire de Bazas, délibération du 27 juin 1791.)

Ont signé au registre : RAMUZAT, POLHE, FUMAT, DUBOURG, administrateurs; SAUTEYRON, secrétaire.

III

Le 16 juin 1792 mourut le premier supérieur des Ursulines de Langon, Mgr Jean-Baptiste-Amédée Grégoire de Saint-Sauveur, dernier évêque de Bazas.

Ce prélat, si justement honoré dans son diocèse et dans la France entière, n'avait cessé de les entourer de sa paternelle affection et de leur donner la direction la plus sage et la plus sûre, pendant les quarante-six ans de son glorieux épiscopat (1).

(1) Il avait été nommé évêque de Bazas en 1746.

Au moment de sa mort, il demanda qu'on l'inhumât au milieu des pauvres dans le petit cimetière de l'hospice de Bazas où l'on voit encore sa modeste tombe.

Le chagrin avait abreuvé ses derniers jours. Comme Augustin renfermé dans sa chère ville d'Hippone, il gémissait, à côté de la cathédrale de Saint-Jean, sur l'affliction de son peuple envahi par des ennemis barbares, et, comme l'évêque africain, probablement il demanda à Dieu avec larmes d'être délivré de son corps mortel, pour ne pas voir les derniers malheurs de sa nation et les immenses ruines que présageaient celles dont il était le témoin.

Les Ursulines de Langon s'unirent à leurs sœurs du couvent de Bazas pour pleurer leur évêque et père vénéré.

Dans les deux dernières années de sa vie, il avait dû tracer une ligne de conduite à toutes les religieuses de son diocèse. Les temps étaient difficiles (1). Deux mois et dix jours avant la mort du saint prélat, le 6 avril, le propre jour du Vendredi saint, l'Assemblée Législative avait décrété la suppression des ordres religieux, sans admettre d'exception pour les ordres consacrés aux malades et aux indigents, et avait proscrit tout costume religieux ou ecclésiastique. Beaucoup de congrégations de femmes avaient déjà disparu.

Grâce aux prescriptions et aux sages conseils de leur évêque, comme à la solidité de leur vocation, les Ursulines de Langon s'étaient montrées fermes dans leur foi, dans leur aversion pour la liberté qu'on leur offrait et pour la sécularisation dont on leur vantait les charmes. Elles prouvèrent, en toute circonstance, qu'elles n'étaient pas dans le cloître, malgré elles, « victimes du fanatisme et de la superstition ».

(1) C'est pourquoi l'évêque avait donné à M. Saint-Blancard, curé de Langon, des pouvoirs exceptionnels au sujet des Ursulines de sa paroisse. Quand ce bon prêtre cessa d'être curé de Langon, pour n'avoir pas voulu souscrire à la Constitution civile du clergé, et qu'il partit pour l'exil, on trouva, parmi ses papiers, « un pouvoir à lui donné par le ci-devant évêque de Bazas, pour nommer, en cas de vacance, une prieure au couvent de cette ville ». (Archives municipales de Langon.)

IV

Du reste, la municipalité se montrait bienveillante et même respectueuse à leur égard. Le 12 juillet 1792, elles étaient toutes dans le monastère et n'avaient rien changé à leurs habitudes.

A cette date, les officiers municipaux furent obligés de leur demander de nouvelles déclarations. On voulait les éprouver encore. Lisez :

« Aujourd'hui, 12 juillet 1792, l'an 4e de la Liberté, s'est présentée par devant nous, officier municipal, commissaire nommé par la municipalité de Langon, à l'effet de recevoir les déclarations des Dames religieuses Ursulines de cette ville, en leur maison où nous nous sommes transporté, lesdites Dames ne pouvant venir à la maison commune, à l'effet de faire la déclaration prescrite par l'arrêté du département de la Gironde, du 13 avril dernier, la dame Françoise Sauvage, supérieure du couvent des religieuses Ursulines de cette ville, et a déclaré avoir fait sa résidence audit couvent et jouir d'un traitement de 486 livres 9 sols, qui lui a été alloué, en vertu des décrets de l'Assemblée Nationale, et a ladite dame signé avec nous. COUTURES, commissaire. »

« Le même jour et au même instant, ont signé Suzanne Loustalet, économe du couvent, et toutes les autres religieuses. » (Extrait du Registre des délibérations de la municipalité de Langon.)

V

Malgré la bienveillance de la municipalité, les Ursulines ne devaient pas jouir plus longtemps des douceurs de la vie commune. Des ordres impératifs d'expulsion, venus de Bordeaux, eurent une prompte exécution. Dans les premiers

jours d'octobre (1) elles furent expulsées, au nom de la *Liberté*, de l'asile béni où les avait conduites la volonté de Dieu et où elle leur faisait goûter une si douce paix (2). Elles le quittèrent, sans murmurer, sans maudire leurs injustes spoliateurs, vivement affligées mais résignées, le cœur brisé mais soumis, soumis à cette Providence divine qui dirige tout avec sagesse, qui se sert pour notre bien du mal que nos ennemis veulent nous faire et dont les desseins ignorés ou dédaignés de la prudence humaine sont toujours pleins de justice et de miséricorde.

La plupart des religieuses étaient sans moyens suffisants de subsistance et ne savaient où trouver un asile. Quelques-unes se retirèrent dans leurs familles; les autres furent recueillies par des personnes charitables qui voulurent bien avoir soin d'elles.

Au sujet de la supérieure et de deux autres sœurs, nous lisons dans les registres de la municipalité : « Aujourd'hui, 10 avril 1793, l'an 2e de la République française, se sont présentées par devant la Municipalité les citoyennes Françoise Sauvage, ci-devant supérieure au couvent des Ursulines de cette ville, Marguerite Massieu, sœur converse, Anne Dutilh, dame de chœur audit couvent, lesquelles ont déclaré fixer leur domicile, dans le ressort de la commune de Langon, savoir : la citoyenne Sauvage, chez sa cousine, rue Saint-

(1) La loi du 17 août 1792, qui décrétait *l'extinction absolue de la vie monacale*, ordonnait l'évacuation de toutes les maisons religieuses pour le 1er octobre prochain.

(2) Une délibération du 19 octobre 1792 prouve qu'elles n'y étaient plus à cette date : « Le Conseil général délibère et arrête que sur la demande du citoyen curé de se procurer un local pour former un nouveau cimetière, attendu que l'ancien se trouve rempli et insuffisant, on a indiqué un petit emplacement qui serait propre à cet usage, qui est au couchant de la cy-devant chapelle des cy-devant religieuses, aujourd'hui bien national, lequel se trouve entre ladite chapelle et les possessions du citoyen Beaulieu et qui est en partie entouré de murs, qu'en conséquence il sera nommé des commissaires pour faire la vérification de ce local. » (Livre des délibérations du Conseil général de la commune.)

Gervais, la citoyenne Massieu, dans une maison appartenant à Mme Sauvage, et la citoyenne Dutilh, chez la dame Castelnau, à Mauléon. A l'effet de quoi, nous les avons inscrites sur le présent registre qu'elles ont avec nous signé. COUTURES, commissaire. »

Après le départ des Ursulines, leur monastère fut converti en prison (1) et en fabrique de salpêtre (2).

(1) Plusieurs suspects du pays y furent enfermés, parmi lesquels nous citerons : MM. de Pontac des Jaubertes, Vigneau, Joseph Gramidon, Nicolas Breton, marchand tanneur et fermier des tailles de la ville et juridiction de Langon, bienfaiteur de la famille Goua. Ce dernier sortit de prison le 30 novembre 1793, pour s'entendre condamner à la peine de mort (manuscrit de M. Goua). Joseph Gramidon et Virac montèrent, comme lui, sur l'échafaud. Vigneau devait avoir le même sort, mais sa femme eut le courage de se transporter à Bordeaux, malgré son état de grossesse très avancée et de se jeter aux pieds du cruel Lacombe, président de la Commission militaire, qui touché de sa situation et de ses larmes de désespoir, lui accorda la grâce de son mari. Cette noble femme était l'aïeule de M. l'abbé Castets, actuellement curé de Virelade, dont la vénérable mère, morte à Langon, il y a trois ans, nous a raconté ces détails. L'an II de la République française, le 20 nivôse, le citoyen Dat fut conduit aussi dans cette prison, « pour y être détenu jusqu'à la paix », conformément au jugement de la Commission militaire de Bordeaux, en date du 18 frimaire de l'année précédente.

(2) « Le 23 ventôse de l'an 2e de la République une et indivisible, le Conseil général de la commune en permanence, ouï l'agent national, considérant que d'après la visite faite par le citoyen Étienne, commissaire envoyé par l'administration du district, pour aviser aux moyens de l'établissement d'une salpêtrerie, dans le local désigné dans le ci-devant couvent Sainte-Ursule, et d'après l'aperçu par lui donné, tant de réparations à faire, pour mettre cet emplacement dans l'état convenable à la fabrication du salpêtre, que des ustensiles nécessaires et indispensables à cette opération, il résulte une dépense et des frais, dont la commune ne peut faire l'avance, faute de fonds, a délibéré que l'Administration du district sera invitée à faire remettre à la municipalité de Langon une somme de quatre mille livres, pour fournir aux frais de la salpêtrerie dont s'agit, etc... »

« Le 22 germinal de l'an II de la République française, le Conseil général de la commune assemblé, considérant que le maintien de la liberté nécessite la prompte exploitation du salpêtre ; voulant organiser sur des bases inva-

VI

La Mère Anne Dutilh de *Sainte-Agnès,* dont nous aurons occasion d'admirer maintes fois le zèle intelligent et la foi courageuse, après être restée quelque temps dans la ville de Langon, reçut une sympathique hospitalité, à Saint-Pierre de Mons et à Mauléon, chez les parents de son ancienne supérieure; mais elle ne tarda pas à reprendre les occupations que la force seule l'avait obligée d'abandonner. Elle ouvrit une école, avec Marie Dastouet (1), et ces deux exilées du couvent donnèrent, même pendant les plus mauvais jours, l'édifiant spectacle qu'offrirent quelques religieuses, à Bordeaux et ailleurs, et que Taine rappelle avec admiration dans les *Origines de la France contemporaine :* « Dans les derniers temps du Directoire et même dans les premiers temps du Consulat, dit le célèbre historien, l'enseignement était presque nul en France... En fait, depuis huit ou

riables l'atelier qui est déjà établi dans cette commune, arrête, ouï l'agent national, les dispositions suivantes :

» Art. 2. — Le Conseil général nomme le citoyen Boissonneau commissaire à l'effet de surveiller journellement tous les détails de l'atelier, de faire chaque décadi au Conseil le rapport des travaux et de présenter, s'il y a lieu, ses vues pour l'amélioration.

» Art. 3. — Le commissaire ci-dessus, de concert avec le citoyen Labarrière, agent salpêtrier de la commune, feront chaque quintidi ou décadi la distribution du pain aux ouvriers.

» Art. 9. — Pour faire connaître aux citoyens l'importance de cette exploitation et exciter leur zèle, le Conseil général se rendra en corps et en costume, pour mettre le feu à la chaudière.

» Art. 10. — Enfin, une invitation sera faite au citoyen Baritaut, agent général du salpêtre à Bordeaux, pour qu'il favorise à la commune l'achat d'une chaudière convenable... »

(Extrait du Livre des délibérations du Conseil général de la commune, pp. 115 et 116.)

(1) Marie Dastouet était de Langon. Son père et son frère étaient chirurgiens. Un Dastouet fut élu jurat de Langon en 1764, 76, 78, 79, 81, 88.

neuf ans, il a cessé, ou est devenu privé, clandestin. Çà et là, en dépit de la loi intolérante et avec la connivence des administrations locales, quelques prêtres rentrés, quelques religieuses éparses, le donnent par contrebande à de petits troupeaux d'enfants catholiques : cinq ou six fillettes autour d'une Ursuline déguisée épellent l'alphabet dans une arrière-chambre. »

C'est de cette manière privée, clandestine, qu'enseignèrent d'abord nos deux Ursulines. Elles furent autorisées ensuite à donner dans la commune l'enseignement public, en se soumettant aux prescriptions de la loi, comme la citoyenne Thérèse Barbe, épouse du citoyen Lormeau, qui tenait une école de filles, et les citoyens Ricaut père et Dominique Cazaubon qui étaient régents des garçons.

CHAPITRE VI

Deux Ursulines de Langon devant la Commission militaire. — L'échafaud. — Deux images du Sacré Cœur. — Les Ursulines et le Sacré Cœur.

I

Pendant que la Mère Anne Dutilh et la Mère Marie Dastouet avaient la consolation de préparer quelques jeunes filles à une vie chrétienne, en leur donnant les premiers éléments de la science et en déposant dans leurs cœurs les germes précieux des vertus, deux de leurs compagnes, Suzanne Loustalet et Marguerite Durand, versaient leur sang sur l'échafaud.

Retirées à Bordeaux, où habitait la famille de l'une d'elles, ces deux excellentes religieuses avaient été obligées de se cacher quelque temps rue Hugla, chez le zélé chrétien Billoy dont la maison était un lieu de refuge et un centre de dévotion pour les prêtres insermentés et les religieuses (1). Elles

(1) H. Lelièvre : *Les Ursulines du couvent de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire.*

demeurèrent ensuite rue Judaïque-Saint-Seurin, dans une maison appartenant à Mme Dupin et confiée à la garde de la famille Durand.

Elles vivaient là humblement, quand tout à coup Suzanne Loustalet fut soupçonnée d'avoir lu une lettre blessante pour la République. Les magistrats révolutionnaires vinrent la sommer de s'expliquer sur ce point. Une réponse négative lui eût probablement suffi. Plusieurs personnes présentes l'engageaient à la donner et à sauver ainsi sa liberté et sa vie. Mais comment se résoudre à offenser la vérité? « Cette âme grande et pure, disent les Annales, suivant l'inspiration de sa foi vive et de son horreur pour le péché le plus léger, prononça elle-même sa condamnation, en faisant avec fermeté cet aveu : Oui, je l'ai lue. »

II

Arrêtée aussitôt, la Mère Loustalet fut jetée dans un cachot, puis amenée devant la Commission militaire.

Son interrogatoire fut bref. On tenait à en finir vite avec les dangereuses victimes du fanatisme et de la superstition.

Coupable d'avoir reçu et *lu* une lettre compromettante, l'Ursuline de Langon avait commis aussi le crime de cacher un prêtre. Elle fut jugée digne de mort. De son interrogatoire une parole est à retenir qui prouve que loin de rougir de son saint état, elle y était très attachée. Quand le président de la Commission, Lacombe, dont le regard plein de menaces glaçait d'épouvante les accusés, lui demanda ses titres et sa profession, elle répondit avec une assurance digne et une noble fierté : « *Religieuse ci-devant et maintenant au fond du cœur.* »

Conduite à l'échafaud, le jour même, « elle en franchit les degrés avec ce courage héroïque qu'inspirent l'innocence et le parfait amour de Dieu ».

« Elle eut la gloire, en mourant, ajoutent les Annales, de tracer à ses sœurs la route du martyre; car aucune autre

encore n'avait été appelée à ce sanglant autel où tant d'innocentes victimes devaient être immolées pour des motifs aussi futiles et d'aussi misérables accusations. »

Ce fut le 8 messidor an II (26 juin 1794), sur la place Nationale, que la Mère Suzanne Loustalet fut immolée pour la justice et la vérité, en haine de la foi catholique. Elle avait trente-neuf ans.

Sa compagne, Marguerite Durand, plus jeune qu'elle de dix ans, fut guillotinée le même jour et au même endroit, comme le prouve le jugement de la Commission militaire. Ainsi que la Mère Loustalet, elle avait été accusée d'avoir caché le prêtre Mathurin Dornal. C'est le motif que l'on allégua pour la condamner (1).

Voici un extrait du procès-verbal de la séance de la Commission militaire qui envoya ces deux religieuses à l'échafaud :

« Séance du 8 messidor, l'an second de la République française, une et indivisible...

» La Commission militaire, séante à Bordeaux, a rendu le jugement suivant auquel ont assisté : les citoyens Lacombe, président; Morel, Barreau, Marguerie, Lacroix, Albert...,

(1) Ni les Annales de l'Ordre, ni l'historien Postel, qui racontent avec émotion la mort de la Mère Loustalet, ne parlent de celle de Marguerite Durand. Dans le monastère de Langon, on a toujours regardé la première comme une martyre, et l'on a ignoré jusqu'à présent le genre de mort de la seconde. Cela ne s'explique que par la trop grande *discrétion* à laquelle on s'est assujetti relativement aux faits de l'époque révolutionnaire, *discrétion* que constate et que blâme M. Edmond Biré, dans sa lettre à l'auteur des *Ursulines de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire.* En sortant de la Révolution, dit le savant critique, on n'écrivait pas, *on ne racontait pas ;* on n'avait qu'une pensée ; « *oublier,* — les uns oublier leurs crimes, les autres oublier leurs souffrances ». Quoi qu'il en soit, la Mère Marguerite Durand a partagé la captivité et les souffrances de la Mère Loustalet, et a été guillotinée le même jour qu'elle. Il ne m'appartient pas de lui donner — pas plus qu'à sa compagne — le titre de *martyre*, mais je puis constater que l'une et l'autre sont mortes glorieusement.

convaincue que Suzanne Loustalet et Marguerite Durand qui avaient connaissance que le prêtre Mathurin Dornal s'était caché dans Bordeaux, où il a prêché des principes fanatiques et destructeurs de la République..., ne se sont point empressées de le dénoncer et ont au contraire facilité les mesures prises pour les cacher, les condamne à la peine de mort, comme aristocrates et ennemies de la Révolution... Ordonne en outre que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette commune... »

Les couvents de Bordeaux, de Bollène, de Pont-Saint-Esprit, de Pernes, de Carpentras, de Sisteron, de Quintin, de Valenciennes et d'autres couvents d'Ursulines allaient donner bientôt de nombreuses martyres à l'Église de France. Celui de Langon fournit les premières victimes. La Mère Loustalet eut l'insigne honneur de former le premier anneau de la glorieuse chaîne des filles de Sainte-Angèle qui versèrent leur sang sur les échafauds, tandis que d'autres de leurs Sœurs confessaient Jésus-Christ dans l'exil et les cachots, et consommaient leur sacrifice dans toutes sortes de privations et de traitements barbares.

III

Pour l'édification des amis du Sacré Cœur, je ne dois pas omettre que le dossier de la Mère Loustalet contenait, comme pièce la plus convaincante de « son fanatisme », deux images du Sacré-Cœur de Jésus. J'ai vu, au greffe de la cour d'assises, ces deux images attachées avec une épingle centenaire à la première page adressée « à la citoyenne Loustalet, chez la citoyenne Férignac, rue Judaïque Saint-Seurin, n° 9, à Bordeaux », et notée *suspecte*. Elles sont grossièrement peintes, mais parfaitement semblables. Le cœur, d'où s'échappent des flammes, est sur fond rouge; il est surmonté d'une croix et entouré d'une couronne d'épines; il porte au centre une large blessure. Tout autour de chaque image on lit ces mots qui m'ont paru écrits de la main de la Mère Loustalet

dont j'ai eu occasion de voir souvent la signature : « O Sacré Cœur de mon Jésus, je vous aime de tout mon cœur. »

En portant instinctivement à mes lèvres émues cette précieuse relique d'une Ursuline décapitée en haine de Notre-Seigneur et de sa religion sainte, pouvais-je ne pas songer que la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, si chère aux filles de Sainte-Angèle, dans leurs joies comme dans leurs épreuves, a été révélée à une Ursuline, la Mère Marie de l'Incarnation, *cinquante ans* avant les célèbres révélations de Paray-le-Monial?

Qu'il me soit permis de rappeler ici cette insigne faveur que plusieurs ignorent.

La Mère Marie de l'Incarnation écrit à son fils Dom Claude Martin, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, que, vers 1635, pendant qu'elle priait le Père Éternel pour l'amplification du royaume de Jésus-Christ, dans toutes les pauvres âmes qui ne le connaissaient pas, elle entendit en son âme ces paroles : « Demande-moi par le Cœur de Jésus, mon très aimable Fils. C'est par lui que je t'exaucerai et que je t'accorderai tes demandes. »

Trente ans plus tard, en 1661, dans une lettre adressée du Canada au même religieux, elle lui disait : « Vous me demandez que je vous fasse part de quelques-unes de mes pratiques de dévotion. Vous savez que les dévotions qui se consomment par quelques actes particuliers me sont bien difficiles; mais je vous dirai en simplicité que j'en ai une que Dieu m'a inspirée, de laquelle il me semble que je vous ai parlé dans mes écrits : c'est du suradorable Cœur de Jésus. Il y a plus de trente ans que je la pratique; c'est par elle que, depuis ce temps, j'achève mes dévotions de chaque jour, et il ne me souvient point d'y avoir manqué, si ce n'est par impuissance de maladie, ou pour n'avoir pas été libre en mon action intérieure. Voici à peu près comme je m'y comporte, en m'adressant d'abord au Père Éternel :

« C'est par le Cœur de Jésus, ma voie, ma vérité et ma vie, » que je m'approche de vous, ô Père Éternel. Par ce divin

» Cœur, je vous adore pour tous ceux qui ne vous adorent » pas; je vous aime pour tous ceux qui ne vous aiment pas; » je vous reconnais pour tous les aveugles volontaires qui, » par mépris, ne vous connaissent pas. Je veux, par ce divin » Cœur, satisfaire au devoir de tous les mortels. Je fais » en esprit le tour du monde pour chercher toutes les âmes » rachetées du sang très précieux de mon divin Époux, afin » de vous satisfaire pour toutes par ce divin Cœur. Je les » embrasse pour vous les présenter par lui, et par lui je vous » demande leur conversion. Hé quoi! Père Éternel, souffri- » rez-vous qu'elles ne connaissent pas mon Jésus, et qu'elles » ne vivent pas pour lui qui est mort pour tous? Vous voyez, » ô divin Père, qu'elles ne vivent pas encore. Oh! faites » qu'elles vivent par ce divin Cœur. »

« Puis je m'adresse au Verbe incarné, lui disant : « Vous » savez, mon bien-aimé, tout ce que je veux dire à votre » Père par votre divin Cœur et par votre sainte âme; je vous » le dis en le lui disant, parce que vous êtes en votre Père » et que votre Père est en vous; faites donc tout cela avec lui. » Je vous présente toutes ces âmes; faites qu'elles soient une » même chose avec vous, etc. » (Voir la *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, par son fils, Dom Claude Martin, Religieux bénédictin, et le volume des lettres de la vénérable Mère, rédigées par obéissance et publiées par Dom Claude Martin, en 1681.)

« Il est très remarquable, dit M. Richaudeau, que cette sainte Religieuse ait ainsi pratiqué tous les jours, pendant la dernière moitié de sa vie, une si tendre dévotion au Cœur adorable de Jésus. Il faut qu'elle ait été l'objet d'un grand amour de la part de Dieu, pour qu'il lui ait révélé et fait pratiquer à ce point une dévotion qu'il ne jugea à propos de faire connaître à son Église que cinquante ans plus tard. » (*Vie de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation, Ursuline*, par l'abbé Richaudeau, aumônier des Ursulines de Blois.)

La cause de la vertueuse Ursuline est définitivement introduite à Rome.

IV

La Mère Anne Dutilh resta à Langon durant toute la période révolutionnaire, ne cessant de remplir fidèlement, sous l'habit séculier, ses fonctions d'institutrice chrétienne. Son zèle, ses vertus; sa bonté, la faisaient estimer et honorer, non seulement de ses élèves, mais de tous les habitants de la ville.

Elle était pensionnaire du gouvernement.

Le 11 frimaire an VI, le Directoire exigea des maîtres et des maîtresses « le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III ». On prit à cœur, à Langon, de faire exécuter ces ordres, dit M. Rotgès, mais « la citoyenne Dutilh, ex-Ursuline, ne se crut pas dans l'obligation de prêter serment ». Tel était le respect qu'elle inspirait, qu'elle ne fut pas inquiétée.

A cette admirable Religieuse était réservé l'honneur de rétablir le Monastère de Langon.

CHAPITRE VII

Rétablissement du Monastère. — Sainte hardiesse et activité de la Révérende Mère Dutilh. — Approbation et encouragements de Mgr d'Aviau. — Difficultés matérielles. — M. l'abbé Laroche; son concours.

I

« Dieu, dit un écrivain en parlant des destructions révolutionnaires, Dieu regarda du haut du ciel ces grandes ruines. Quand l'orage eut passé, le même souffle qui, au commencement du monde, avait débrouillé le chaos, tomba dans des âmes providentiellement désignées pour édifier et reconstruire. *Recueillez ces débris*, afin que rien ne périsse, leur disait, comme autrefois à ses disciples, le Souverain Maître..... Et

elles les recueillirent. Et presque partout, on vit sur ces débris, comme sur autant de pierres angulaires choisies par Dieu lui-même, s'élever des constructions nouvelles (1). »

La Mère Anne Dutilh de Sainte-Agnès a sa place parmi les femmes d'élite qui prirent part à cette œuvre de rénovation, et son nom mérite d'être inscrit au livre d'or de la sainte Charité.

Dès qu'un peu de paix eut été rendue à la France, elle conçut le projet de rétablir son Monastère. L'exécution paraissait offrir d'invincibles difficultés; mais peut-il y avoir des difficultés pour les âmes que la foi inspire, qui agissent pour la plus grande gloire de Dieu, et qui sont douées de la plus parfaite humilité? La Croix est habituellement le cachet des grandes œuvres, de celles que les bénédictions d'en haut rendent plus particulièrement fécondes... La bonne Mère le savait. Aussi, suivant le conseil de l'Esprit Saint, *elle jeta en Dieu le soin* de tous ses projets; elle les mûrit dans le silence et l'oraison, et le 10 août 1807, elle acheta sur emprunt, pour onze mille cent francs, un tiers environ de l'ancien monastère qui, de prison, s'était transformé en usine à salpêtre, et ensuite avait été divisé entre plusieurs particuliers (2).

Elle devait payer cette somme par cinquièmes, un cinquième par an, avec l'intérêt à cinq pour cent.

Le tiers de l'ancien monastère, ce n'était point ce qu'elle désirait; mais cela suffisait pour commencer son œuvre.

La courageuse Ursuline, qui avait été trop longtemps, sous l'habit séculier, la citoyenne Dutilh, institutrice payée par le gouvernement de la République, « maîtresse en dernier lieu

(1) L'abbé Penaud : *Vie de la R. Mère Marie-Madeleine Gipoulon.*

(2) Extrait de la vente des biens d'amortissement, consentie le 10 août 1807, par le préfet du département de la Gironde :

« La partie du couvent des religieuses Ursulines de la commune de Langon, désignée sur le plan sous le numéro 1er, composée d'un rez-de-chaussée, divisé en six pièces, a été adjugée définitivement à Mme Anne Dutilh, de la commune de Langon, pour la somme de onze mille cent francs.

» Pour extrait conforme : Le secrétaire général, PELAUQUE. »

de 5 internes et de 18 externes » (1), s'empressa de reprendre l'habit de son Ordre.

A sa voix, cinq religieuses, dont quatorze années d'exil et de privations avaient hâté la vieillesse, vinrent se ranger sous sa discipline et l'élurent, selon les formes prescrites, Supérieure de la petite Communauté. C'étaient : la Mère Védrines, la Mère Anglade, la Mère Nativité, Ursulines; la Mère Rousset, ancienne religieuse de la Providence, et la Mère Madeleine Dutilh, Annonciade de Marmande (2), qui embrassèrent l'institut des Ursulines.

A ces vénérables Mères, dont les forces n'égalaient pas le zèle, se joignirent bientôt quelques jeunes sujets, capables de supporter les fatigues de l'enseignement et toutes les rigueurs de la règle. On ouvrit sans retard le pensionnat, l'externat et les classes gratuites (3).

(1) Rotgès.

(2) Elle n'était pas parente de la Supérieure.

(3) Deux ans après, le ministre des cultes demanda à la Mère Dutilh des détails précis sur l'état de sa maison, sur le nombre des religieuses et sur leur âge, sur les élèves, sur les recettes et les dépenses de l'établissement. Voici les renseignements qu'elle donna :

« Noms des Religieuses professes : Françoise Anglade, 73 ans; Marie-Anne Védrines, 64 ans; Anne Dutilh, 55 ans; Madeleine Dutilh, 43 ans; Marie Rousset, 40 ans.

» Novices : Marie Dumiot, 34 ans; Marie-Eléonore Dutilh, 41 ans; Éléonore Couturon, 34 ans; Dosithée Gerbon, 33 ans; Pauline, 27 ans; Marie Noguès, 22 ans.

» Élèves : *Pensionnaires internes :* 6; *demi-pensionnaires, payant quart de pension :* 64; *indigentes :* 48.

» Pensions de l'État, à quatre religieuses : 377 francs; rentes : 500 francs; pension des élèves internes : 1,050 francs; pension des externes : 240 francs. Total des recettes : 2,167 francs.

» Dépenses alimentaires, entretien de la maison et du pensionnat, dettes : 2,271 francs.

» Cet état du couvent des Ursulines de Langon est depuis le mois de janvier 1810 jusqu'à ce jour 30 juillet. » (Archives diocésaines.)

II

Le grand et saint Archevêque de Bordeaux, Mgr Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, approuva le nouveau Monastère et ne cessa de lui prodiquer ses conseils et ses encouragements. Ce charitable prélat qui, étant archevêque de Vienne, avait montré un si paternel intérêt aux Ursulines de Bourg-Argental; qui, à l'époque de la Révolution, les avait visitées dans leurs retraites, au péril de sa vie, et leur avait apporté les consolations de son ministère (1), fut heureux de bénir les efforts de celles de Langon. Nous trouvons dans les archives du Monastère une lettre qu'il leur écrivit le 5 juillet 1808, et qui témoigne de sa sollicitude pastorale et de sa haute estime pour les filles de Sainte-Angèle.

« Mes très chères sœurs, leur disait-il, j'ai appris avec joie votre réunion. Elle vous donne les moyens d'arriver à la perfection, en l'état saint que vous avez embrassé. Elle perpétuera votre précieux institut. Elle assure à la jeunesse, surtout à la classe indigente, la connaissance des vérités de la foi et des principes des bonnes mœurs, l'unique fondement d'une vie constamment chrétienne.

» Pour obtenir ces heureux résultats, vous sentez que, dès les premiers temps de votre réunion, vous devez marcher avec zèle dans la pratique de vos Règles. Les communautés ne se sanctifient, ne se soutiennent, Dieu ne bénit leurs travaux, qu'autant qu'elles sont fidèles à leurs saints engagements. Mon but n'est pas de vous proposer des règles nouvelles; les vôtres sont sages et, s'il en est dont les circonstances des temps rendent la pratique difficile et dont je doive vous dispenser, il en est aussi dont il serait dangereux de vous écarter. Parmi celles-ci, je me borne à vous rappeler les suivantes :

(1) *Chronique* de l'ancien couvent de Bourg-Argental.

» 1° Vous observerez les exercices prescrits par la règle, ceux, du moins, qui seront compatibles avec les fonctions de votre état, l'éducation de la jeunesse.

» 2° Vous vous efforcerez de rétablir au plus tôt le commun, confondant ensemble vos revenus et ne faisant qu'une seule et même bourse; sans cela, il est bien difficile de vivre dans un parfait détachement.

» 3° Vous ne sortirez pas de la maison sans des raisons graves, telles que pour prendre l'air, pour entendre la parole de Dieu, lorsque vous en serez privées trop longtemps, et jamais pour des visites inutiles.

4° Vous ne mangerez point en ville et aucune ne se permettra de donner à manger, en particulier, dans la maison, à des personnes étrangères.

5° Autant qu'il sera possible, vous ne recevrez les visites, même des femmes, qu'au parloir. Les laïques ne doivent jamais être admis dans l'intérieur de la maison sans nécessité.

» Aucune de ces règles, mes très chères Sœurs, dont vous ne connaissiez comme moi l'importance et dont vous ne désiriez vous-mêmes l'entière exécution. Je l'attends de vos bonnes dispositions sur lesquelles je compte parfaitement, comme vous pouvez compter sur mon désir ardent de vous être utile. Je saisirai toutes les occasions de vous en donner des preuves.

» Je demeure en union de vos bonnes prières et avec le plus sincère dévouement, mes très chères Sœurs, votre très humble et très affectionné serviteur.

» Charles-François, archevêque de Bordeaux. »

Ces conseils, si sages et si paternellement adaptés aux circonstances, furent reçus avec un saint respect et une humble reconnaissance. La lettre de l'Archevêque de Bordeaux fut pour la Communauté naissante un précieux encouragement.

III

Mais que d'épreuves étaient réservées à cette intéressante famille religieuse! Que de sacrifices elle dut s'imposer, que de privations elle eut à subir pour atteindre son noble but! Qu'elle eut de peine surtout à acquitter la dette contractée envers le gouvernement!

Le premier cinquième fut payé au bureau de l'enregistrement, à Langon, le 28 août 1807, des deniers de la Mère Dutilh et grâce au concours de quelques personnes bienfaisantes. Mais quand il fallut payer le reste, la Providence sembla vouloir abandonner la courageuse Ursuline. Dans sa détresse, elle ne craignit pas de faire appel à la générosité de l'Empereur qui, par un décret du 9 avril 1806, avait autorisé l'« Association des Dames de Sainte-Ursule », au moins à titre de corps enseignant (1). La requête, approuvée par

(1) Voici le décret impérial :

« Au Palais des Tuileries, le 9 avril 1806.

» Napoléon, élu empereur des Français, sur le rapport de notre ministre des cultes, nous décrétons et ordonnons ce qui suit :

» Article premier. — L'Association des Dames charitables, connues dans toute la France continentale et dans les colonies sous le nom de Sœurs ou Dames de Sainte-Ursule, dites Ursulines, et qui a pour but de former gratuitement les jeunes filles de la classe indigente aux bonnes mœurs, aux vertus chrétiennes et aux devoirs de leur état, est provisoirement autorisée.

» Art. 2. — Elle est placée, pour la discipline intérieure, sous la direction des évêques diocésains.

» Art. 3. — Les statuts de cette Association, soumis à notre approbation impériale, seront vus et vérifiés en Conseil d'État, sur le rapport de notre ministre des cultes. Ils y seront portés dans les six mois qui suivront le présent décret.

» Art. 4. — L'Association des Dames de Sainte-Ursule pourra admettre de nouvelles associées en se conformant aux lois de l'Empire.

» Art. 5. — Quand les Dames de Sainte-Ursule voudront se réunir dans une commune, elles exposeront au préfet du département qu'elles désirent profiter du bénéfice de notre présent décret, et elles lui transmettront copie

Lafon, maire, et signée de cinq religieuses de chœur, deux novices et une sœur tourière, se terminait ainsi : « Les soussignées supplient Votre Majesté de venir à leur secours pour ce paiement, n'ayant aucune faculté que celle des âmes charitables qui reconnaissent, ainsi que la ville, la nécessité de leur établissement. Elles adresseront, Sire, des vœux au ciel pour la conservation des précieux jours de Votre Majesté (1). »

de leurs statuts, signés de chacune d'elles, et que l'évêque du diocèse certifiera être conformes aux statuts généraux, soumis à notre approbation. Le préfet en donnera avis notre ministre des cultes, ainsi que des mesures l'exécution qu'il y aura à prendre.

» Art. 6. — Notre ministre des cultes est chargé de l'exécution du présent décret. » *Signé* : NAPOLÉON.

» Par l'Empereur : le secrétaire d'État, HUGUES C. MARET.

» Pour copie conforme :

» Le ministre des cultes, PORTALIS.

» Par le ministre : le secrétaire général, PORTALIS fils.

» Pour copie conforme :

» Le secrétaire général de la préfecture, PELAUQUE.

» Le sous-préfet de Bazas, HUET. »

(1) La supplique de la Mère Dutilh, datée du 11 avril 1808, fut remise directement à Napoléon, qui passa le 13, à huit heures du matin, à Langon, allant en Espagne. Il était accompagné de Berthier. Il reparut, disent les archives Lafargue, le 31 juillet, à sept heures du matin, avec Joséphine, Berthier et Duroc. Il avait été décidé que les augustes voyageurs déjeuneraient à Langon, et le couvert impérial était mis, lorsque l'ordonnateur de la marine vint annoncer, avec la plus grande assurance, qu'il assumait la responsabilité de conduire l'empereur et sa suite à Bordeaux, en quatre heures au plus, dans un yacht construit tout exprès pour le service de Sa Majesté. On était pressé. La proposition du marin gascon fut acceptée avec enthousiasme ; mais, hélas ! quel dut être le mécontentement du souverain, de caractère peu endurant... Les quatre heures s'étaient écoulées et l'on n'avait fait que la moitié du chemin. Le yacht, au lieu d'être à Bordeaux, était à Portets, dans un *estey*.

On naviguait alors sur des ondes incertaines, il fallait compter avec le vent et la marée, souvent indociles. Les marins les plus habiles ne pouvaient pas toujours tenir ce qu'ils promettaient.

Faut-il s'étonner que, dix ans plus tard, lorsque le premier bateau à

J'ignore si le redoutable conquérant, dont les troupes venaient d'entrer en Espagne, et qui avait besoin de toutes ses ressources pour faire sentir son joug à la Péninsule et assurer ses autres conquêtes, accueillit favorablement cette demande. Le journal du Monastère ne fait mention que de la requête. Ce qu'il relate aussi et ce qui est certain, c'est que, malgré les difficultés de la situation, les autres cinquièmes furent payés le 10 novembre des années 1808, 1809, 1810 et 1811. Les versements sont constatés par les quittances du receveur de l'enregistrement et des domaines, au bureau de Langon. Le premier cinquième seulement fut payé sans intérêts. La somme totale s'éleva à 12,190 francs, sans compter 3,054 francs de réparations et d'aménagements portés dans un état dressé par la Mère Dutilh et conservé dans les archives diocésaines.

On croit que les 2,331 francs, montant du dernier cinquième du prix d'achat, furent un don de M. Laroche, curé de Langon et directeur du Couvent des Ursulines. Un jour que la bonne Mère Dutilh, réélue Supérieure depuis peu de temps, venait de prier avec larmes et d'exposer humblement au Divin Maître l'impossibilité où elle était de tenir ses engagements relativement à l'immeuble qu'elle avait acheté, comme elle le conjurait encore de venir à son secours, pour le succès de son œuvre, elle trouva dans son armoire la somme qui lui était nécessaire. Le vénérable M. Laroche l'avait fait déposer là, discrètement, voulant donner plus de mérite à ce bienfait, en le tenant caché.

Ainsi *furent recueillis les débris*, ainsi furent relevées les

vapeur, la *Garonne*, fit le voyage de Bordeaux à Langon, où il arriva à deux heures de l'après-midi, il ait été salué avec bonheur par la foule enthousiaste qui couvrait les deux rives, depuis le lieu du départ jusqu'à celui de l'arrivée; faut-il s'étonner que les Langonnais aient adressé les plus chaudes félicitations à leur compatriote, M. Brannens, qui s'associant à une entreprise dont devaient tant bénéficier ses concitoyens, fit arriver, l'année suivante, dans leur port, le *Henri-IV*?

ruines; ainsi fut rendu à sa destination chrétienne et sociale l'ancien Couvent de Langon.

Par son zèle, sa confiance en Dieu, son admirable témérité, une pauvre religieuse fit revivre, malgré l'action révolutionnaire, la belle œuvre de l'abbé de Campo.

Elle est bien vraie cette parole prononcée par Paul Bert, probablement en un jour de découragement impie : « L'Église est une grande recommenceuse. »

SALVIANI.

MONOGRAPHIE DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS

DE LIBOURNE *(Fin)*

Le décret de l'autorité ecclésiastique qu'annonçait, comme on l'a vu, la proclamation de la municipalité libournaise, ne tarda pas en effet à être rendu. Le 30 octobre 1790, Mgr Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, supprima et interdit définitivement l'exercice du culte dans l'église de Saint-Thomas et permit d'employer cet édifice à des usages profanes. Il y mettait seulement les conditions suivantes :

1° Les vases sacrés, ornements, linges, pierres consacrées, tabernacle, etc., devaient être transportés dans l'église paroissiale;

2° Les massifs en maçonnerie de tous les autels devaient être préalablement démolis;

3° Les diverses confréries établies à Saint-Thomas devaient se transporter et être reçues à Saint-Jean;

4° Les confréries devaient faire leurs services accoutumés et célébrer leurs offices particuliers à des autels choisis et désignés de gré à gré, entre chaque confrérie et les fabriciens de Saint-Jean;

5° Les effets, meubles, tapisseries, boiseries, etc., qui appartenaient à chaque confrérie de Saint-Thomas continueraient à leur appartenir et lesdites confréries en jouiraient et disposeraient pour leur utilité particulière;

6° Chaque confrérie resterait grevée des charges afférentes à leurs services particuliers;

7° Les confréries transférées à Saint-Jean seraient et demeureraient soumises aux règlements de l'église paroissiale;

8° Tous les offices qui se faisaient auparavant à Saint-Thomas, comme sermons, messes, fondations, obits, etc., devaient continuer de se faire à Saint-Jean;

9° Quant à la question de la propriété de Saint-Thomas l'archevêque réservait le droit des parties intéressées pour le faire valoir selon qu'elles aviseraient et devant qui il appartiendrait (1).

Le décret archiépiscopal signé des vicaires généraux Caylus, Langoiran et Thierry, et contresigné par Caillot, secrétaire de l'archevêché, fut lu et publié au prône de la messe paroissiale le 2 novembre 1790, par M. Versey-Dussaussoir, curé de Libourne (2). Cette fois, c'en était fait de l'église Saint-

(1) L'original du décret de désaffectation est aux Archives diocésaines sous la cote P 53. Une délibération de la municipalité libournaise en date du 2 novembre 1790 (Archives municipales de Libourne, 15, BB, 147e registre, f° 20) accuse réception de ce décret et en ordonne la transcription sur le registre des délibérations. Une copie de l'ordonnance archiépiscopale suit en effet le texte de la délibération du 2 novembre. — Cf. aussi Guinodie, t. II, p. 382.

(2) Le nom de ce curé constitutionnel de Libourne, qui se rencontre sous notre plume, nous oblige à faire en quelques mots son histoire.

Jacques Versail (ou Versey) Dussaussoir était né à Florigny, département de la Côte-d'Or, en 1732. Il succéda à la fin de 1788 à M. Hoogstoël comme curé de Saint-Jean de Libourne. Le 30 novembre 1790, il prêta serment à la Constitution civile du clergé, et son triste exemple fut suivi, hélas! le 23 janvier 1791, par ses deux vicaires Paillou et Fontaine et par d'autres prêtres et religieux de Libourne. M Dussaussoir se montra d'abord zélé patriote, comme on disait alors. Il assistait souvent aux séances du Club des Amis de la Constitution qui se tenaient dans l'église des Jésuites transformée en temple de la Raison. Il faut dire, à la décharge de M. Dussaussoir, que

Thomas. L'église paroissiale primitive de Libourne disparaissait pour toujours.

***

Nous n'entreprendrons point de raconter en détail les tranformations successives que subit, après sa désaffectation, l'ancienne église de Saint-Thomas. Disons seulement qu'immédiatement après le décret d'interdiction, elle fut tranformée en magasin aux farines. On divisa la nef et les ailes en un certain nombre d'échoppes ou boutiques parti-

le Club des Amis de la Constitution, quoiqu'il ait été appelé aussi le Club des sans-culottes et qu'il ait commis bien des excès, avait cependant un certain caractère conservateur. Il comptait parmi ses membres des représentants de la haute bourgeoisie libournaise, comme les Gaston Lacaze, les Roujol, les deux Piffon, les Jean Fontémoing, etc.

Lorsque, en février 1794, on voulut obliger M. Versey-Dussaussoir à déposer ses lettres de prêtrise, il quitta clandestinement Libourne, pour éviter sans doute de commettre ce nouveau crime. Il se réfugia à Bordeaux, où il espérait probablement passer inaperçu. Il fut arrêté néanmoins le 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797) et détenu le même jour dans la maison des Orphelines, pour avoir rétracté, le 20 août 1795, le serment schismatique qu'il avait prêté. Il resta enfermé jusqu'au 17 nivôse an VIII (7 janvier 1800), époque à laquelle il fut remis en liberté avec treize autres prêtres détenus dans le même lieu, sur leur promesse de fidélité à la Constitution. Réconcilié avec l'Église, il ouvrit à Bordeaux un de ces oratoires qu'on a appelés des *oratoires romains* et qui furent les premiers asiles du culte renaissant. A la restauration du culte, en 1804, M. Versey-Dussaussoir fut nommé curé de Branne. C'est là qu'il mourut, nous ne savons en quelle année, après avoir fait oublier par l'apostolat zélé de ses derniers jours les faiblesses et les scandales de sa vie passée. Aussi avons-nous cru devoir à sa mémoire de raconter, en même temps que sa faute, le repentir et l'expiation qui l'ont suivie.

(Cf. sur M. Versey-Dussaussoir : Guinodie, t. II, pp. 26 et 57; Archives municipales de Libourne, Registre des Amis de la Constitution de 1790 à 1794; et surtout M. l'abbé H. Lelièvre, *Une nouvelle page au Martyrologe de 1793*, Bordeaux, Feret et fils, 1886, in-8°, pp. 69 et 271; et *les Ursulines de Bordeaux pendant la Terreur et sous le Directoire*, du même auteur; Bordeaux, Feret et fils, 1896, in-8°, pp. 156, 157 et 158. C'est à M. Lelièvre, le savant vice-archiviste du diocèse, que nous devons tous les détails qui nous ont permis de réhabiliter la mémoire de M. Dussaussoir.)

culières qui furent affermées pour quinze ans pour des sommes variant de 65 à 285 livres par an, payables par semestre. On ouvrit également pour la commodité des acheteurs une grande porte dans le mur de chevet de l'église. Pendant toute la période révolutionnaire, Saint-Thomas servit aussi de lieu de réunion pour les assemblées de la section dite municipale. En 1806, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 28 pluviôse an XIII (17 février 1805) (1), l'ancienne église fut transformée en théâtre. Les murs extérieurs ne furent point reconstruits : on se borna simplement à transformer la nef en salle de spectacle. Quant aux bas-côtés, déjà convertis en échoppes, on n'en garda que la partie supérieure dont on fit des magasins à décors. Le 16 septembre 1814, on posa la première pierre du péristyle actuel, Claude Lagrèze étant sous-préfet, Gaston Lacaze maire, Lemonnier et Jules Malescot adjoints. A dater de cette époque, on n'a plus fait à cet édifice aucune modification importante. Depuis près d'un siècle, ce qui avait été autrefois le lieu de la prière a retenti du bruit des divertissements profanes. Ce temple, qui avait vu naître et grandir l'humble bourgade de Condat, aujourd'hui la gracieuse ville de Libourne; cette enceinte, autrefois sacrée, où nos pères, de générations en générations, s'étaient succédé au pied des saints autels, n'éveille plus aucun souvenir. Pourtant si ces ruines pouvaient parler, elles auraient bien des choses à nous dire sur le passé de Libourne et sur ce que furent nos aïeux. Puissions-nous avoir révélé dans ces pages quelques traits inconnus de notre histoire libournaise et avoir rendu quelque voix à tous ces monuments du passé.

Th. LEWDEN.

(1) D'après cette délibération on fit, pour couvrir les frais de la construction du théâtre, un emprunt de 12,000 francs dont la moitié devait être remboursée en 1807 et l'autre en 1808.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : *M. le chanoine Lafargue, archiprêtre de Lesparre, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.*

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

Nous conformant à l'usage de la plupart des périodiques de province, notamment de l'excellente Revue de Gascogne, *nous donnerons, pendant la période des vacances, des numéros doubles et nous paraîtrons seulement une fois par mois. Nos lecteurs n'y perdront rien, et notre tâche, toujours assez pénible en raison de nos devoirs de ministère, en sera simplifiée.* A.-J. L. E. A.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Roumanille*, par A. Ferrand; 2° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 3° *Martial Delpit. Journal et Correspondance*, par Ph. Tamizey de Larroque; 4° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 5° *Etudes sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain; 6° *Etymologies girondines* (suite), par H^le Caudéran; 7° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas*, par A. Claudin; 8° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite); 9° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite); 10° *Etudes sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufras; 11° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas* (suite), par Cyp. Thibaut; 12° *Un mot sur quelques livres de raison* (suite), par J. Beaune; 13° *De l'éducation des sourds-muets*, par le chanoine Gaussens; 14° *L'Itinéraire d'Henri IV en Gascogne*, par Ph. Tamizey de Larroque; 15° *De Bordeaux en Bosnie et retour (1-26 septembre 1896), Lettres d'un Gascon* (suite); etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Monseigneur le Cardinal-Archevêque, par une **Lettre circulaire** adressée au clergé du diocèse, lui fait part de la *promotion de M^gr Hazera à l'évêché de Digne* et lui annonce les deux *retraites ecclésiastiques* de 1897, dont la première est prêchée, cette semaine, par M. Bénac, archiprêtre de la cathédrale d'Auch, et dont la seconde sera donnée, la semaine prochaine, par M. Gondal, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

— Par une autre circulaire en date du 3 septembre, Son Eminence témoigne de la joie patriotique dont son cœur est rempli par l'heureuse conclusion de l'*alliance franco-russe* et prescrit des prières d'actions de grâces *(Sub tuum praesidium* et *Te Deum)*, qui ont été chantées dans toutes les églises du diocèse, le dimanche 5 courant.

Le sacre de M^gr Hazera. — J'ai noté, en quelques pages qu'on a pu lire dans le corps de la *Revue*, mes impressions sur cette belle cérémonie; je vais donner ici quelques détails tout simplement présentés, selon l'habitude que nous avons prise depuis longtemps de réunir dans notre *Supplément* des documents et des faits précis pour servir à l'histoire ecclésiastique de notre temps. Ceci est surtout *ad memoriam*; et mon récit sera d'autant plus sommaire que bon nombre de nos lecteurs ont eu certainement connaissance de l'article, remarquable à tous égards, que notre très distingué confrère et très cher ami, M. Tavernier, a consacré aux fêtes de Digne dans l'*Univers* du 9 septembre, ou, du moins, des longs extraits qu'en ont donnés divers recueils bordelais.

Donc M^gr Hazera a reçu, le dimanche 5 septembre, la consécration épiscopale dans son église cathédrale qui est dédiée à saint Jérôme. Tout y avait été disposé intelligemment pour la cérémonie : la décoration intérieure et extérieure, tentures, écussons, drapeaux français et pontificaux, était sobre et de bon goût. Le prélat consécrateur était le vénérable, aimable et courageux archevêque d'Aix, M^gr Gouthe-Soulard; les évêques assistants étaient : M^gr Berthet, évêque de Gap, l'enfant de prédilection du vénéré cardinal Guilbert dont il a fait si éloquemment l'éloge à Saint-André, l'hiver dernier, et M^gr Mignot, évêque de Fréjus, dont les études exégétiques ont une si haute valeur et une si grande autorité. Tous, nous garde-

rons le souvenir de la bienveillance extrême que nous ont témoignée ces augustes prélats et de toutes les preuves de bonté dont ils nous ont comblés à l'envi.

A huit heures et demie du matin, par un soleil radieux qui ajoutait à l'éclat de la fête, le cortège, où figuraient un grand nombre de prêtres du diocèse de Digne et notre groupe d'ecclésiastiques bordelais, s'est rendu processionnellement à la cathédrale. Les cérémonies du sacre se sont déroulées avec la majesté ordinaire à cette grande fonction liturgique, sous les yeux attentifs d'une très nombreuse assemblée dont le recueillement a été parfait. L'émotion et la joie de tous ont été grandes quand le nouvel évêque, après avoir été intronisé, a béni solennellement l'assistance et a été conduit dans toute l'église, au milieu de la foule prosternée, par NN. SS. de Gap et de Fréjus. On est revenu processionnellement à l'évêché : du perron, les quatre évêques ont béni ensemble le peuple, et Mgr Hazera a eu le plaisir de trouver à la porte de sa demeure le premier adjoint de Digne, qui est venu lui offrir, en l'absence du maire empêché, les félicitations et les vœux de la ville. Il y a, comme bien on pense, répondu très gracieusement.

J'ai parlé plus haut du banquet du sacre et j'y ai mentionné la présence des autorités militaires, judiciaires et civiles, qui avaient également assisté à la cérémonie du matin, aux places d'honneur qui leur avaient été réservées.

A trois heures, nous repartions en cortège pour la cathédrale; à l'entrée, comme je l'ai dit plus haut, Mgr Hazera a été spirituellement harangué par M. le doyen du chapitre et lui a répondu avec infiniment de grâce et de bonté. Puis après avoir adoré le T. S. Sacrement, il est monté en chaire où il a lu sa belle lettre pastorale, religieusement écoutée par le clergé et les fidèles qui remplissaient la cathédrale. Puis, s'étant assis à son trône, il a reçu l'obédience des vicaires généraux, des chanoines, des prêtres et des clercs du diocèse de Digne. Un bref salut du T. S. Sacrement a terminé cette cérémonie; mais immédiatement s'est organisée une longue et belle procession à laquelle ont pris part tous les prélats et le clergé, les congrégations de jeunes filles, les membres des œuvres et les religieuses des diverses communautés. Cette procession s'est déroulée à travers toute la ville, dont les habitants rangés sur le passage des évêques recevaient pieusement leur bénédiction et leur présentaient d'innombrables petits enfants.

J'ai dit ce qu'avait été la réception du clergé à l'évêché, le lundi 6 septembre. Je complète cette partie de mon récit en donnant la liste complète des nominations faites par Mgr Hazera à l'occasion de son sacre.

Mgr Compans, prélat domestique de Sa Sainteté, ancien vicaire général de Bordeaux, et M. Gardey, curé de Sainte-Clotilde, vicaire général de Paris, ont reçu le titre de chanoines d'honneur de la cathédrale de Digne.

M. le chanoine Louis Klingenhoffen et M. Castaing, curé de Notre-Dame de Bordeaux, ont été nommés vicaires généraux honoraires; M. Allain, curé de Saint-Ferdinand; M. Faure, doyen de Pauillac; M. Robert, curé du Pont-de-la-Maye; M. Jouan, curé de Saucats; M. Mugnier, premier vicaire de Sainte-Clotilde de Paris; M. Roux, aumônier du lycée de Bordeaux; M. Barbaroux, secrétaire général de l'évêché, et M. Lagune, secrétaire particulier, ont été faits chanoines honoraires; enfin MM. Roux, Duluc et Luguet, vicaires à Bordeaux, ont reçu la qualité de chapelains de la cathédrale.

Puis les autorités civiles et militaires ont été reçues à leur tour. « Nous savons, dit la *Semaine religieuse de Digne*, que l'entrevue a été des plus cordiales pour tous; le vœu de Monseigneur s'accomplissait déjà : *la justice et la paix s'embrassaient* pour le bien général.

» Ces visites officielles que Sa Grandeur a rendues dans l'après-midi n'ont été qu'une nouvelle manifestation des sympathies nées de la veille.

» *Ad multos annos!* »

— Le lendemain mardi eut lieu une bien simple mais bien touchante cérémonie à laquelle les amis bordelais de Mgr Hazera ont presque tous assisté et dont j'emprunte l'aimable récit à la *Semaine religieuse de Digne*. « Il est de tradition dans notre ville que le nouvel évêque soit le parrain du premier enfant qui naît dans la ville après l'intronisation et qu'il bénisse le premier mariage. Dimanche soir, on remit à Monseigneur une lettre. Le concierge de la préfecture, brigadier de gendarmerie en retraite, lui annonçait que sa fille avait mis au monde, dans les premières heures après le sacre, une belle fillette dont la famille offrait le parrainage à Monseigneur, avec prière de vouloir bien la baptiser lui-même. Monseigneur, accueillant cette demande comme le couronnement des joies de la

journée, en fit part à NN. SS. les évêques et aux amis nombreux qui l'entouraient, alla voir, dès le lendemain, l'heureuse famille et se mit, pour le jour suivant, à la disposition de sa filleule.

» Et le mardi, à onze heures, il y eut comme une fête populaire à la cathédrale. Monseigneur, en chape et en mitre, attendait à la porte : l'enfant lui fut présentée par M. Tavernier qui le suppléait dans ses fonctions de parrain et par Mlles Hazera et Capdejelle, marraines; elle fut baptisée selon les rites du Cérémonial des évêques, offerte et consacrée à la Vierge. Quand l'acte eut été dûment dressé et signé sur les registres de la paroisse, les fidèles qui remplissaient l'église allèrent se ranger sur l'escalier monumental et la pluie traditionnelle des dragées commença dès que les parrains et les marraines apparurent au haut du perron. C'était joie de voir la foule des grands et des petits s'exposer à la bienheureuse pluie et s'en disputer les gouttes. Tandis que les uns étaient inondés, les autres étaient à peine mouillés, mais comme il plut sur tout le chemin jusqu'à la demeure de la petite baptisée, il se trouva que chacun put avoir sa part; et tandis que la jeune mère couvrait son enfant de caresses et de baisers la foule joyeuse criait encore sous ses fenêtres et s'agitait autour des dernières dragées. »

— Quelques heures après, je quittais Digne avec mon compagnon de voyage, bien ému en me séparant du prélat qui nous avait comblés de marques d'affection et nous avait donné la plus aimable hospitalité, de l'ami de tant d'années avec qui j'ai partagé bien des joies et bien des tristesses, mais heureux de l'accueil qu'il avait reçu de ses diocésains et très assuré du plein succès de son apostolat. Nous emportions aussi le meilleur souvenir du clergé de Digne; je ne saurais assez dire jusqu'à quel point ces messieurs ont été fraternels pour les amis de leur évêque.

— Une dernière bonne fortune m'était réservée. J'allais passer des heures trop courtes, hélas! chez un des amis les meilleurs et des collaborateurs les plus distingués de notre recueil, M. Léon de Berluc-Perrussis. Si j'étais encore homme de lettres, je donnerais ici un pendant à mon article d'antan sur le « Pavillon Peiresc » où tant de fois j'ai goûté le charme de l'intimité d'un des hommes que j'aime le plus au monde et dont j'estime le plus le savoir et le talent, Ph. Tamizey de Larroque. L'accueil est le même à Porchères qu'à Gontaud, l'hôte y est aussi érudit, aussi fin lettré, aussi cordial; là aussi les livres abondent, là aussi le maître du logis sait entourer les prêtres qui le visitent d'une élite d'aimables confrères. Ainsi fut-il au manoir de Porchères le 7 septembre et ce fut encore une journée *albo notanda lapillo*. Avec M. de Berluc-Perrussis, avec le très sympathique et spirituel archiprêtre de Forcalquier, M. le chanoine Abbès, nous parlâmes longuement et des livres, et des hommes et des choses : il se trouva que sur tout nous étions d'accord. Et il me fut très doux de constater que déjà ma respectueuse estime et mon affection fidèle pour Monseigneur l'évêque de Digne étaient partagées par mes interlocuteurs. J'aimerais à m'étendre sur cette excursion qui m'a été si douce; mais le temps n'est plus pour moi aux longues écritures. Je finis donc, mais à regret. A.

Le 10 août ont été célébrées, très solennellement et très cordialement, les **noces d'or sacerdotales de M.** le chanoine **Hongres**, doyen de Coutras. La *Revue Catholique* tient à s'associer aux belles manifestations de piété filiale dont le vénéré jubilaire a été l'objet, et nous lui offrons, de tout cœur, nos félicitations et nos vœux.

Nos **pèlerinages bordelais à Lourdes** ont été, cette année, très nombreux et très fervents. Celui du Médoc a été particulièrement remarqué en raison du très grand nombre de prêtres et de fidèles qui y ont pris part, et de la beauté de ses cérémonies et de ses chants. Nous n'endirons pas davantage en raison de ce fait qu'il avait été organisé par M. l'archiprêtre de Lesparre, l'un des directeurs de la *Revue*. — Le pèlerinage diocésain a offert à la basilique une fort belle bannière qui associe pieusement Notre-Dame d'Aquitaine à Notre-Dame de Lourdes.

Un pèlerinage angevin fort compact et fort édifiant a visité Notre-Dame de **Verdelais**, le 24 août. D'après la *Semaine religieuse d'Angers*, nos pieux compatriotes de Maine-et-Loire ont été ravis de leur trop courte halte aux pieds de notre chère Madone et enchantés de leur voyage sur notre beau fleuve.

Un **Congrès des Caisses rurales et ouvrières** s'est tenu à Tarbes le 24 août et jours suivants. Plusieurs de nos amis y ont pris fort utilement part,

notamment notre distingué collaborateur, M. le vicomte Pierre de Pelleport-Burète, président du Comité de propagande de la Gironde, et M. Jacques Piou, ancien — et, nous l'espérons bien, futur — député, président de notre Société girondine d'Agriculture, qui a prononcé, au cours d'une des réunions générales, un discours très éloquent et très applaudi.

La **Société d'Agriculture de la Gironde** a tenu le 5 septembre à Lazas son assemblée générale annuelle. Elle n'a pas manqué d'appeler avant tout les bénédictions de Dieu sur ses travaux, en assistant à la messe dans la vénérable cathédrale. Mgr le Cardinal, accompagné de Mgr l'évêque de Nantes, présidait à cette manifestation religieuse, durant laquelle on a beaucoup goûté une allocution vraiment remarquable de M. le vicaire général Tourreau. Au banquet donné dans la salle de gymnastique du collège, Mgr le Cardinal et M. Piou ont ravi l'auditoire distingué qui les entourait, par les discours pleins d'élévation, de chaleur et d'éloquence qu'ils ont prononcés.

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de trois de nos chers confrères du clergé diocésain.

M. *Arnaud Auzon*, curé de Lacanau-de-Médoc, né à Gaillan en 1847, ordonné prêtre à Bordeaux en 1877, gouvernait pieusement sa paroisse depuis 1893; une mort presque subite l'a ravi, jeune encore, à l'affection de ses paroissiens.

M. *Jean-Baptiste Etcheberlépo*, né en 1849, à Saint-Pierre d'Yrube (Basses-Pyrénées), ordonné prêtre en Italie en 1882, était devenu récemment aumônier du pensionnat des Frères de Blanquefort. Une courte mais très douloureuse maladie, généreusement supportée et adoucie par tous les secours de la religion, l'a enlevé en quelques jours. Nous avons connu ce bon ecclésiastique; il était fervent, très charitable et se dévouait volontiers aux séminaristes et aux jeunes gens.

M. *Cyprien Guiraud* était un des doyens vénérés du clergé de Bordeaux. Né dans notre ville en 1812, ordonné en 1837, il était chanoine honoraire depuis 1881. Il administra très longtemps, avec infiniment de zèle, d'esprit sacerdotal et de dévouement, l'importante paroisse de Cadillac-sur-Garonne; en 1895, sentant ses forces décliner, il se démit de ses fonctions, mais il resta au milieu de son peuple, vénéré de tous, entouré des soins pieux de son successeur, sujet constant d'édification pour ses confrères et ses anciens paroissiens. Il venait de célébrer les saints mystères, quand une mort subite, mais non imprévue, — car il s'y préparait depuis longtemps, — est venue terminer sa sainte vie. Nous perdons en sa personne un des plus beaux modèles de toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques.

A TRAVERS LES REVUES

Revue du Clergé français (Paris, Letouzey et Ané; bimensuelle; 20 francs par an).

1er septembre : *Un rival de Bossuet à la Cour*, par M. O. Rey. — *L'Angleterre de Notre-Dame Sainte Marie*, par le R. P. Ragey, mariste. — *Une nouvelle Vie de Jésus*, par M. J. Bricout. — *Josué a-t-il arrêté le soleil?* par M. J. Bourlier. — *A travers la Russie* (suite), par M. E. Beaujean. — *Chronique historique*, par M. H. Lagarde. — *Prédication : Entretien sur la Doctrine chrétienne*, par le R. P. Lécuyer. — *Conférences ecclesiastiques : la Révocation de l'édit de Nantes*, par M. Bourgine. — *Bibliographie.*

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau; bimensuelle; 24 francs par an; 20 francs pour le clergé).

1er septembre : *Les Moujiks* (nouvelle traduction du russe avec l'autorisation de l'auteur), par Tchekhov; — *Les Principes de la géographie moderne*, par Jean Brunhes; — *L'Evangile et le théâtre de Dumas fils*, II, par Gabriel Audiat; — *Au delà des Pyrénées*, par Henri Joly; — *Le Crédit agricole, allocution d'ouverture au Congrès des Caisses rurales*, par Louis Durand; — *Enquête sur la Renaissance littéraire en Italie* (traduit de l'italien par D. Battesti), par Ugo Ojetti; — *Les Idées et les Faits : la Supériorité des Anglo-Saxons*, par Paul Thirion. — *Nouvelles scientifiques et littéraires. — Bibliographie. — Revue des revues.*

VIN BRUNOT
AU PHOSPHATE DE SOUDE

KOLA, COCA, CACAO, ORANGE AMÈRE,
VIEUX BORDEAUX

TONIQUE DU SYSTÈME NERVEUX
RECONSTITUANT DES FORCES
physiques et intellectuelles
STIMULANT DES FONCTIONS ORGANIQUES

3 fr. 50 la bouteille. Détail dans toutes les Pharmacies.

PARIS, DÉPOT GÉNÉRAL :
A. BRUNOT, pharmacien, 10, rue de Chaillot, PARIS.

ÉTUDES
Religieuses, Philosophiques, Historiques et Littéraires

Revue bimensuelle publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois, par fascicules de 144 pages in-8° raisin.
Abonnement : un an, 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — 82, rue Bonaparte, Paris.

LE COSMOS

Revue des Sciences et de leurs applications : 8, rue François-Ier, à Paris.
France : un an, 25 fr. — Étranger : 32 fr. — Le n°, 50 cent. Paraît tous les samedis.

LE CANONISTE CONTEMPORAIN

Paraissant le 15 de chaque mois par fascicules de 48 pages in-8°, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, à Paris. 8 fr. par an.

MUSÉE DES ENFANTS

Mensuel, nombreuses illustrations.
Abonnement : un an, 6 fr. — Lille, Société de Saint-Augustin.

EN TERRE SAINTE

Journal d'un Pèlerin, in-18 jésus, de x-354 pages, par A.-J. LAFARGUE ; joli vol. avec couverture en chromo-lithographie, une carte de la Palestine, les plans de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, et 64 grandes vues ou vignettes. Prix *franco* : 3 fr. 50. S'adresser au bureau de la *Revue Catholique*.

LA RÉFORME SOCIALE

Bulletin de la Société d'Économie sociale et des Unions de la Paix sociale fondées par Le Play. — Prix : un an, 15 fr. ; pour les Membres des Unions : 12 fr. Paris, boulevard Saint-Germain, 174.

L'UNIVERS ET LE MONDE

Bureaux : 17, rue Cassette, Paris. — Paris et départements, édition quotidienne, un an, 40 fr. ; six mois, 21 fr. ; trois mois, 11 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE. Illustrations de Marcel de Fonrémis. Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Bordeaux. 4e édition, prix : 1 fr. Bordeaux, Imprimerie Nouvelle, 16, rue Cabirol.

Les Proverbes de Salomon, mis en vers français, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, couronné par l'Académie de Bordeaux. Edition de luxe. Tournai, Société de Saint-Jean l'Evangéliste. Prix broché : 2 fr. 50. Reliures diverses.

Les Machabées, *scènes bibliques* en vers, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage couronné par la Société nationale d'Encouragement au Bien et par l'Académie de Bordeaux. Adopté par le Ministre de l'Instruction publique pour les Bibliothèques scolaires. 2e édition, Perrin, éditeur. Bordeaux, aux bureaux de la *Revue Catholique*. Prix : 1 fr. 50.

Lettres de Marie Jenna à M. Albin Goudareau, avec une introduction par M. Gaston DAVID, 1 beau vol. grand in-8°, tiré seulement à 160 exemplaires. En vente, à Paris, chez Poussielgue, édit., et aux bureaux de la *Revue Catholique*, 16, rue Cabirol, Bordeaux. Prix : 3 fr. 50. — Il reste encore un exemplaire sur papier de Hollande au prix de 6 francs.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES de 1869 à 1889

publiées sous la direction de Dom CHAMARD, prieur des Bénédictins de Saint-Maur. — **En souscription** chez MM. **GAUME & Cie**, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris, par séries de 5 fascicules de 160 pages, comprenant environ 5 vol. in-4° de 800 pages, à 10 fr. le volume. — Les *Annales ecclésiastiques* font suite à l'***Histoire universelle de l'Eglise catholique***, par ROHRBACHER, continuée de 1846 à 1868 par J. CHANTREL.

MM. les ecclésiastiques qui feront tenir à M. Sueur-Charruey, éditeur à Arras, la somme de 0 fr. 60, recevront régulièrement et à titre d'essai pendant un mois les quatre revues ci-après : 1° le *Dimanche Paroissial* (hebdomadaire, 6 fr. par an) ; — 2° le *Prêtre* (hebdomadaire, 8 fr. par an) ; — 3° la *Revue des Catéchismes* (mensuel, 2 fr. 50 par an) ; — 4° la *Science Catholique* (mensuel, 12 fr. par an).

Ancienne Maison DURAND et CHABELLARD
fondée en 1801

HENRY DURAND, Successeur

37, Rue du Pas-Saint-Georges, 37
BORDEAUX

Manufacture de Cierges, Bougies et allonges pour souches. — Spécialité de Cierges, cire pure, pour la Messe. — Encens, Charbons et Veilleuses.

Fourniture des Séminaires, Hôpital Saint-André, Lycée de Bordeaux et diverses Églises et Chapelles.

DÉPOT GÉNÉRAL
(VERRERIE DE LA MEURTHE)

Vve R. LAFITTE

18, rue des Augustins, 18 — BORDEAUX
Succursale : **4, rue Ste-Catherine**

EXPORTATION — GROS — DÉTAIL

ARTICLES EN CRISTAL ET EN VERRE, PORCELAINE ET FAIENCE
FOURNITURES D'ÉGLISE
ORFÈVRERIE RUOLZ MARQUE ALFENIDE
Atelier de Décors ordinaires et riches
RÉASSORTIMENT DE MODÈLES
DÉTAIL au prix du gros — TÉLÉPHONE
Bonifications spéciales pour les Maisons religieuses et les Ecclésiastiques.

L'ÉCOLE FRANÇAISE

REVUE MÉTHODIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Paraissant tous les jeudis

GAUME & Cie, Éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, PARIS

Abonnement à la Revue, 7 fr. Au Supplément Pédagogique bi-hebdomadaire, 5 fr.

SPÉCIMEN GRATUIT

RIONDE & MIALHE
Maison de Confiance fondée en 1828

Harmoniums, Timbales

Contrebasses etc., etc.

AUTO-PIANISTE UNIVERSEL
Invention nouvelle

Mmes Carloman Lafeychine & Vve M.-Ferbos
NÉES RIONDÉ
37, Rue Esprit-des-Lois, 37
BORDEAUX

VENTE — LOCATION — ÉCHANGE
ACCORDS — RÉPARATIONS
EXPORTATION

VALS

Précieuse. Foie, Calculs, Gravelle, Diabète, Gout
Gastralgies.
Impératrice. Affections de l'estomac. Excellente eau
table.
Dose : Une bouteille par jour.

HORLOGERIE de précision, garantie. Montres et
tous genres. Prix très avantageux
Envoi du catalogue franco. RICHELET, fabr. à BESANÇO

GRATIS PORTRAITS
AU
CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au crayon-fusain, dans votre ville, nous vous faisons
l'offre suivante : Si, dans un délai de quinze jours de cette date du journal, vous nous envoyez une
photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous
ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de 100 francs ABSOLUMENT GRATIS
pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre
maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et
envoyez-la à M. TANQUEREY, Directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel, Rue de
St-Pétersbourg, 9, Paris (*Maison fondée en 1840*), elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait

M. N. BOUILLET

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS
Nouvelle édition entièrement refondue
sous la direction de J. TANNERY et E. FAGUET.
1 vol. in-4o, prix : **21** *francs.*
Remise de **5** francs contre tout exemplaire des anciennes éditions.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

SERENI
TROIS MÉDAILLES D'OR
32, cours de l'Intendance, 32

PORTRAITS, REPRODUCTIONS, GROUPES
Agrandissements inaltérables au charbon.

Dictionnaire de la Bibl
Par F. VIGOUROUX, P. S. S.
Avec le concours de très nombreux collaborateurs.

Le **Dictionnaire** comprendra environ 20 f
cicules de 320 colonnes, richement illustrés d'ap
les meilleurs documents.
Prix du fascicule, pour les souscripteurs : **5** franc

Les 11 premiers fascicules sont en vente
chez MM. LETOUZEY et ANÉ, 17, rue du Vieux-Colombier, Pa

Vient de paraître :
CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION
PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN
1 vol. gr. in-8o, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.
Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à *Bordeaux*, chez MM. FERET et FILS, 15, cours de l'Intendance; à *Paris*, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.
Prix : **7** fr. **50**.

Le Directeur-Gérant : A.-J. LAFARGUE.

Imp. DEMACHY, PECH et Cie. — Bordeaux.

XIXe Année. — Nos 19 et 20. 10-25 Octobre 1897.

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

SOUS LA DIRECTION DE MM. A.-J. LAFARGUE ET E. ALLAIN

SOMMAIRE

I. LE CIRON, *poème* ..... A. Ferrand.

II. AUTOUR DU CATHOLICISME SOCIAL..... G. Aubray.

III. « MARTIAL DELPIT; JOURNAL ET CORRESPONDANCE »..... Ph. T. de Larroque.

IV. DE BORDEAUX EN BOSNIE ET RETOUR, *Lettres d'un Gascon (Suite)*..... ***

V. BOURG-SUR-GIRONDE DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789, XX..... E. Maufras.

VI. SUPPLÉMENT : Nominations ecclésiastiques; La Lettre Pastorale de Son Éminence sur le Rosaire; Installation de nouveaux Chanoines; Le Jubilé des Congréganistes des Filles de la Charité à Saint-André; Inauguration d'une École chrétienne à Talence: La Fête patronale de Saint-Bruno. — *A travers les Revues.* — *Bibliographie.*

Abonnement : France, 8 Fr. — Union postale, 10 Fr.

Prix de ce Numéro de soixante-huit Pages : 1 Fr.

On s'abonne *sans frais* dans tous les bureaux de poste, à l'*Œuvre des Bons Livres* et aux bureaux de la *Revue*, 16, rue Cabirol, Bordeaux.

Les abonnements partent du 1er Janvier ou du 1er Juillet et sont exigibles d'avance

La reproduction des articles publiés par la *Revue* est interdite.

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE DEMACHY, PECH ET Cie

16 — RUE CABIROL — 16

1897

PEINTURES DÉCORATIVES

POUR

Eglises, Monuments & Appartements

Maison BONNET & Fils Frères

J. Henri BONNET, Succr

4, rue Valdec, 4

BORDEAUX

PEINTURE DE BATISSE, VITRERIE, DORURE

Médaille d'Or

EXPOSITION DE BORDEAUX 1895

MAISON RECOMMANDÉE

ARTICLES DE VOYAGE Maison **Gaultier, I. Ehrensperger,** gendre et successeur, 27, cours de l'Intendance, Bordeaux.

3000 MODÈLES DE TOUS STYLES Religieux et d'Appartements

VITRAUX D'ART

REPRODUCTION VITRIFIÉE & IMITATION

Décoration Artistique

QUE L'ON PEUT FAIRE SOI-MÊME

Nouveau procédé de feuilles Vitrau s'appliquant aux vitres par un simpl mouillage.

Contre 2 fr. envoi franco d'Échan tillons et du Catalogue illustré.

ROSEY

22 BOULEVARD POISSONNIÈRE 22 PARIS

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « *la Controverse et le Contemporain* ». Revue *mensuelle* publiée sous la direction d'un comité de professeurs des Facultés catholiques de Lyon, etc.

Abonnement : un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. — Bureau 125, rue du Plat, et 3, place Bellecour, Lyon.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Avis. — Nous apprenons que, pour atténuer, dans la mesure du possible, les résultats de l'élévation actuelle du cours des blés et des farines, la Compagnie des chemins de fer du Midi vient de soumettre à l'homologation de M. le Ministre des Travaux publics l'adoption de dispositions temporaires réduisant, pour le transport de ces marchandises, le prix kilométrique par tonne à 0 fr. 015 de 200 à 300 kilomètres et à 0 fr. 01 au delà de 300 kilomètres.

Foire de Bordeaux (octobre 1897). — Nuit du samedi 23 au dimanche 24 octobre 1897 : train de plaisir pour Bordeaux partant de Tarbes à 10 h. 25 du soir.

Arrivée à Bordeaux-St-Jean, le 24 octobre, à 5 h. 48 du mat.

Ce train recevra à son point de départ initial et aux stations de bifurcation situées sur son trajet des voyageurs porteurs de billets d'aller et retour à prix réduits, en provenance des régions desservies par le réseau du Midi et limitées par les points extrêmes suivants :

Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Arreau-Cadéac, Saint-Laurent-Saint-Paul, Fustérouau, Saint-Sever, Saint-Avit.

Retour : départ de Bordeaux les 24 et 25 et dans la nuit du 25 au 26 octobre.

Le nombre des billets est limité. (Voir l'affiche spéciale pour les stations d'émission des billets, les prix et les autres conditions.)

Enlèvement des bagages à domicile. — Nous rappelons que la Compagnie des chemins de fer du Midi a récemment organisé, à Bordeaux, un service d'enlèvement des bagages à domicile analogue à celui qui fonctionne déjà dans les principales gares de Paris. Grâce à cette organisation, les voyageurs sont dispensés des ennuis de l'attente aux guichets de délivrance des billets et aux bureaux d'enregistrement des bagages. A leur arrivée en gare l'inspecteur des omnibus leur remet billets de place et bulletins de bagages pour la destination indiquée à l'agent qui est venu opérer l'enlèvement des bagages quelques heures auparavant.

Le bureau de ville du cours du XXX-Juillet, 10, le secrétariat de la gare de Bordeaux-Saint-Jean et l'inspecteur des omnibus à cette gare donneront tous les renseignements concernant le fonctionnement de ce nouveau service, aux personnes qui leur en feront la demande.

Billets de famille à destination des station hivernales et balnéaires des Pyrénées (ch. III tarif spécial n° 6). — Des billets de famille de 1re, 2e 3e classe sont délivrés toute l'année, à toutes les stations réseau, pour Agde (Le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazos Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, B gnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-M Biarritz, Boulou-Perthus (Le), Cambo-ville, Capvern, Cér (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Cette-ville, Collioure Couiza-Montazels, Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halt Hendaye, Labenne (Cap-Breton), Laluque (Préchacq-le Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Viell Aure), Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (L Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Nouvelle (La), Oloron Sainte-Marie (Saint-Christau), Pierrefitte-Nestalas (Barège Cauterets, Luz-Saint-Sauveur), Pau, Port-Vendres, Prade (Molitg), Quillan (Ginoles, Carcanières, Escouloubre, Usson les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gauden (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean d Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflen (Le Vernet, Thuès, Les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général, d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera au moins de 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 °/₀ ; de 3 personnes, 25 °/₀ ; de 4 personnes, 30 °/₀ ; de 5 personnes, 35 °/₀ ; de 6 personnes et plus, 40 °/₀.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. La durée de validité des billets de famille indiquée ci-dessus peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix du billet de famille.

La demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de chaque période de 30 jours. Ces formalités peuvent être remplies soit à la gare de départ, soit à la station hivernale ou balnéaire de destination.

NOTA. — Les billets sont délivrés dans toutes les gares du réseau ; mais la demande doit en être faite 4 jours au moins avant le jour du départ. (Voir pour les conditions particulières, le tarif spécial G V n° 6, chap. III.)

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser au bureau de la **Revue,** *16, rue Cabirol, Bordeaux.*

LE CIRON

POÈME

A M. le Chanoine Félix Laprie,
Ermite de Sainte-Germaine.

I

Hélas! l'embarras est extrême,
L'œuvre délicate, oh combien!
Nul, jamais, ne dit mal ni bien
De ma destinée : il faut bien
Que je me raconte moi-même.

Tout fleuve a son historien,
Son poète, et, partant, sa gloire :
La Seine, le Rhône, la Loire,
La Garonne... Moi, je n'ai rien,
Moi, qui, fidèle à la Gironde
Depuis des siècles infinis,
Baigne cent châteaux à la ronde,
Et berce, entre mes bords bénis,
Aux chansons de mes flots brunis,
Tant de radeaux et tant de nids!

Car je suis, faut-il vous le dire?
Je suis le Ciron. N'allez pas
M'accueillir ici d'un sourire;
Mon nom figure à peine au bas

Des nomenclatures de l'Être ;
Mais il est Ciron et Ciron :
Quand, sans jouer le fanfaron,
De vous je me ferai connaître,
Vous ne confondrez plus, peut-être
La Rivière et le Puceron.

II

Certes, je ne suis pas un fleuve
Comme la Garonne ; et la preuve.
C'est que, pour aller à la Mer,
Il faut que mes vagues chétives
Subissent le joug, et, captives,
Se perdent aux maîtresses rives
Qui les traînent au gouffre amer.
Mais, dans mes vallons et mes plaines,
Je compte aussi, moi, mes vassaux,
Les Rivièrettes, les Ruisseaux
Qui, de leurs bouches toutes pleines,
Me jettent l'afflux de leurs eaux
Et leurs balsamiques haleines.
Et quel long cortège attirant
De noms au charme transparent,
Glissant de pinède en lagune !
Le Bartos, la Gouaneyre brune,
Le Baurens et le Bageran,
Et le Ballion, et la Clède,
La Hure enfin et le Tursan, —
Car il faudrait en citer cent
Pour dire tout, d'*a* jusqu'à *zède*.

Or, chez nous, en voyez-vous tant
Qui puissent vous en dire autant ?

Sœur cadette de la Garonne,
La Dordogne, soit : en mettant
Avec elle l'Isle et la Dronne
Qui lui donnent le second rang,
C'est moi, Ciron, à parler franc,
Qui du beau Fleuve conquérant
Emperle la riche couronne :
Qu'est donc (excusez si l'émoi
Monte à ma cervelle et la brouille),
Qu'est le Dropt à côté de moi ?
Que sont la Vignague et l'Andouille ?
Qu'est la Bassanne ? Et le Lysos,
Le Beuve, le Gua-Mort, l'Eau-Bourde,
Qui n'ont que la peau sur les os ?
Et le Peugue à la marche lourde,
Et sa sœur la Devise sourde,
Tous deux, loin des petits oiseaux,
Cachant la honte de leurs eaux ?
Les Jalles, dont l'onde lambine
S'endort parmi les prés déserts ?
Et, perdus sous les taillis verts,
Tous ces nains de l'Entre-deux-Mers :
L'Euille, le Tourne, la Pimpine,
Mille autres ruisselets divers
Qu'aux jours de soif et de famine
Un Ogre boirait en travers ?...

III

Autres furent mes destinées,
Autre mon berceau.
Quand, jadis,
L'heureuse terre d'Hespéris,
S'abîma ; quand les Pyrénées,
Au fier galop des Océans
Opposèrent leurs blocs géants,

Du fond des cratères béants
Émergea le sol d'Aquitaine;
Et, des lacs, vers la mer lointaine,
Fleuves, rivières et torrents,
A travers la lande incertaine
Épanchèrent leurs flots errants.

Or, c'est sur la terre landaise,
De la Lagune de Lubbon,
Que le Dieu très grand et très bon
Me tira. Car, j'en suis bien aise,
Si je vis en pays gascon,
Je suis Landais, ne vous déplaise:
J'en ai le teint brun, l'œil piquant,
Le pied léger, la taille grêle,
L'humeur très prompte à la querelle,
L'entrain nerveux et capricant.

Pourtant, de la lande natale
Où j'essayai mes premiers pas,
Pour voir de plus beaux cieux, là-bas,
Je me dégage, je détale,
Et je me trouve désormais
Naturalisé Bazadais.
Ah! dans ce pays des Vasates,
De Lartigue à Barsac, depuis
Que je sais retenir les dates,
Combien de plaisirs et d'ennuis!
Que j'ai vu passer de pirates
Le long de mes berges! combien
De Césars! combien d'acrobates!
Que de fous pour quelques Socrates!
Et que de mines scélérates
Pour quelques braves gens de bien!

Mais bah! la fortune est diverse :

Chaque fleuve roule en ses flots
Des sourires et des sanglots.

Donc, à la hâte, je traverse
(Tel le Rhône fait le Léman),
Sans rien gaspiller de ma source,
Le lac minuscule et charmant
Que Saint-Michel ouvre à ma course.
Là, tout près, dans maint atelier,
L'on me fait pétrir du papier :
Non point de cette pacotille
Où la Presse d'un à trois sous
Du matin au soir dégobille;
Mais bien de ce gros papier roux
Qui, des magasins aux offices,
Parmi les cornets pleins d'épices,
Sert à transporter sans à-coups
Et les gigots et les saucisses.

J'effleure Goualade en passant,
Sur ma droite; à ma gauche, Escaudes,
Fier de sa fontaine d'eaux chaudes.
Je vois Lerm, et, toujours glissant,
Malgré le murmure croissant
De l'onde qui m'emplit l'oreille,
Je songe au prône attendrissant
Qu'un jour, à l'ombre de sa treille,
Fit pour son troupeau languissant
Le bon curé d'Artiguevieille...

Là-bas, loin, j'entrevois Cudos,
Dont le nom *glorieux* proteste
Contre une histoire trop modeste.
Mais ici, dans ce site agreste,
Attardons-nous : voici Bernos.

IV

Non loin de ces ombreuses gorges
Où Baulac allume ses forges
Et fait flamber ses hauts-fourneaux,
Sachez qu'aux époques lointaines,
Moi, le Ciron, j'ai vu céans,
A l'abri des chênes géants,
Camper les Légions romaines.
J'entends encor l'épais Crassus,
Montrant de la pointe du glaive
L'horizon où Bazas s'élève,
Crier en son vieux patois : « Sus! »
Et les soldats faisant chorus
Et marchant sur Bazas sans trêve...

Hélas! malgré le sous-préfet
D'alors, et malgré ses cohortes,
Cossio dut ouvrir ses portes.
Et moi, je dis : Ce fut bien fait;
Et tant pis pour elle! — En effet,
Sans pressentir les jours d'épreuve,
Quand on bâtit la Cité neuve,
Pourquoi l'asseoir au bord du Beuve?
Vraiment, le Beuve, c'était peu
Pour garder l'honneur du chef-lieu!
Que n'en dressa-t-on les tourelles
Aux bords escarpés du Ciron?
Jamais Crassus n'eût eu le front
De lancer ses troupes sur elles;
Et lorsque, plus tard, Wisigoths,
Wascons, et hordes sarrasines,
Et Normands, maîtres de Bordeaux,
Osèrent contre vos coteaux
Pousser leurs bandes assassines,
Ici, dans les plaines voisines,

Ils eussent trouvé leurs tombeaux,
Ou fussent repartis, capots...

Bernos!... Il me souvient encore
Que, jusque vers quatorze cents,
Durant des siècles florissants,
Il porta le beau nom sonore
De *Thaleyson*. Un Lucanus
Thalésius, riche personne,
Et qui fut beau-père d'Ausone,
Au dire des savants en *us*
(Ils en savent bien davantage),
Lui légua son nom en partage.
D'où j'infère, à raison, je crois,
Qu'Ausone, égaré dans ces bois,
Ou les pieds au fil de l'eau claire,
Dut cueillir ici maintes fois
Des fleurs pour Celle de son choix
Et des vers pour sa belle-mère.
Certes, cela m'est bien égal;
J'admire, même, un si beau zèle
Pour la vieille et la demoiselle;
Mais, de ce poète local,
Moi, j'attendais un madrigal :
Il n'a chanté que... la Moselle! —
Plus tard, Thaleyson fut Bernos,
Tout simplement; mais, *inter nos*,
Ceci vaut bien cela, peut-être,
Car le vieux Bernos fut longtemps,
Grâce à des titres éclatants,
Un siège envié d'Archiprêtre.
Longtemps, dans son *Hospitalet*,
Les pèlerins de Compostelle,
Maigre laïc, moine replet,
Trouvèrent pain bis et bon lait
Pour faire une traite nouvelle...

Depuis nombre d'ans révolus,
Hélas ! l'Archiprêtré n'est plus
Qu'une humble cure de village;
Et, sous les injures de l'âge,
Le Cloître hospitalier, à bas,
N'est plus qu'un misérable tas
Que la dent du lierre saccage.

Mais que dis-je?... Comme autrefois,
Comme jamais, ici, je vois
Resplendir l'aumusse et l'hermine,
Et s'exercer les saintes lois
D'une hospitalité de choix
Où le cœur de Dieu se devine :
Là, sur ce tertre, où les bons Vieux,
Solides comme les grands chênes,
Vécurent, aimés et joyeux,
Jusqu'à l'heure où, fermant les yeux
Pour dormir aux tombes prochaines,
Leurs âmes pures et sereines
S'éveillèrent au seuil des Cieux: —
Là, prêtre que chacun vénère,
Apôtre dont le verbe d'or
Illuminait le Sanctuaire,
Et qui, vieux, l'illumine encor,
Leur fils voulut planter sa tente
A deux pas du toit paternel,
Et vivre dans la douce attente
Qui mène au revoir éternel !
Là s'élève, au cœur du domaine,
Un autel où, sous l'œil divin,
Trône, sa houlette à la main,
L'humble pastourelle Germaine;
Là, tous les ans, un jour d'été,
Avec une sainte gaîté
Docile à la voix qui l'appelle,

La foule monte à la Chapelle;
Et, débordant de toutes parts,
Prêtres, laïcs, hommes et femmes,
De foi vive plein les regards
Et d'amour vaillant plein les âmes,
Debout, la face vers l'autel,
Chantent; et leur élan est tel,
Qu'on croirait, le long de mes berges
(C'est moi, Ciron, qui vous le dis),
Ouïr les Anges et les Vierges
Qui, parmi l'encens et les cierges,
Chantent la Messe au Paradis!...

V

Et, sur un lit d'arène blonde,
Arrachant à ces bords aimés,
Ses flots encor tout embaumés,
Le petit Ciron, par le monde,
Reprend sa course vagabonde.

Çà et là, sous un frêle pont
De branches, je glisse, murmure;
Et, de son nid, sous la ramure,
La fauvette écoute et répond,
Tandis que la bergeronnette,
Timide, toute mignonnette,
Sur le sable, d'un pied tremblant,
Vient lamper une gouttelette,
Et que l'hirondelle fluette
Baise ma joue en la frôlant,
Et file en une pirouette...

Là, sur la droite, Pompéjac;
Sur la gauche, là-bas, Préchac,
Ces deux vieilles filles modèles

Qui, comme tant de braves gens
Aussi muets qu'intelligents,
Feraient assez peu parler d'elles,
Si, près du Ciron, — toujours grand
Dans notre histoire girondine,
Le nom illustre de Sabran
Ne maintenait au premier rang
Ceux d'Elzéar et de Delphine, —
Ce couple de lys odorant
Devant qui l'Église s'incline.
Passons, et, prenant le grand trot,
Mon flot rieur, à pleine rive,
Se hâte, clapote : j'arrive
Aux bords fameux de Villandraut.

A ce nom, dans mon âme, vibre
Tout l'orgueil du Rhône et du Tibre,
Celui de Rome et d'Avignon;
Car, aussi bien qu'eux, le Ciron
Eut ses Papes : à parler rond,
Je n'en eus qu'un, — celui d'Uzeste; —
Mais quand c'est le Pape Clément,
Un Gascon, il est manifeste
Qu'on en vaut... quatre, hardiment.
Or, avant que je ne me sauve,
Puisque l'occasion est chauve,
Comme dit l'autre, moi, je veux,
Ici, la saisir aux cheveux :
Les Savants sur de gros volumes
Ont versé l'encre par tonneaux
Et broyé des monceaux de plumes,
Pour armer d'arguments nouveaux
Deux plaidoyers contradictoires
Dont je fus toujours étonné :
— C'est chez moi que le Pape est né,
Dit Uzeste. — Bah! des histoires,

Riposte avec un pied de né
Villandraut : c'est chez moi! — Mazettes!
— Cuistres!... — Bref, des mots savoureux,
Comme ceux qu'échangent entre eux
Les Députés et les Gazettes.

Je suis à même, Dieu merci,
De trancher le fameux litige.
S'il est vrai que noblesse oblige,
L'amour du juste oblige aussi.
Donc, c'est à Villandraut, ici,
Qu'est né le Pape dit d' « Uzeste » :
Cent fois, je l'ai vu, tout enfant
(Comme tout polisson, du reste,
A qui son père le défend),
Les cheveux au vent, la culotte
Trouée, où la chemise flotte,
A tour de bras, entre deux eaux,
Lancer des cailloux plats et lisses,
Courir après les écrevisses,
Engluer les petits oiseaux,
Piller les mûres et les pommes,
Ou, tranquille, assis dans les joncs,
S'exercer à « pêcher les hommes »
En faisant la pêche aux goujons...

Uzeste, et c'est beau dans l'Histoire,
Possède sa tombe, là-bas ;
Mais prendre à Villandraut la gloire
De l'avoir vu naître, non pas!...
. . . . . .

Ai-je, bon Dieu, l'humeur bavarde!
Si j'épuise tout mon bissac,
Pour peu qu'encore je m'attarde,
Jamais nous ne verrons Barsac.

VI

Souffrez qu'en passant je vous nomme
Origne et Balizac, plongés
Là-bas, dans leurs bois... d'orangers :
Pays de rien, ou c'est tout comme.
J'en dois dire presque aussi peu
De Noaillan — sauf la chapelle
Du vieux manoir, où le bon Dieu,
Quant tout croula, resta fidèle.
Pourtant, soyons juste et poli :
C'est à ce guéret ramolli
Que mon flot doucement féconde,
Que les gourmets de l'*aïoli*
Parfait, fleurant le patchouly,
Doivent le premier ail du monde.
Quant à Léogeats, que voilà,
Lui, non plus, n'aurait quelque place
Dans ce que je vous conte là,
N'était son antique *Tourasse*
Et les débris de sa *Villa*.
Courons, courons à perdre haleine,
De ces coteaux vers cette plaine :

Féodal, vieux comme les tours
Du château qui pleure toujours
Son baron et sa châtelaïne,
Et qu'en vain plus d'un capitaine
Foudroya de ses canons sourds,
Là, c'est Budos.
Là, diaphane,
Profonde comme de grands yeux,
Fraîche, sous la clarté des cieux,
Comme une *Vierge* de l'Albane,
Jaillit la Source de Fombanne.

Aujourd'hui, par de longs canaux
Cachés sous les plaines complices,
Elle s'épanche vers Bordeaux;
Et Bordeaux boit avec délices
Le cristal neigeux de ses eaux...
De cette Source fortunée,
Certes, je ne suis point jaloux.
D'ailleurs, en fait de destinée,
N'en faut-il pas pour tous les goûts?
C'est chose bonne, utile, à table,
Quand les ventres sont rondelets,
D'emplir d'eau limpide, potable,
Les rince-bouche bordelais;
Mais mille fois plus souhaitable
De verser un vin délectable
Dans le cristal des gobelets.

Or, c'est moi, Ciron, qui possède,
Là, sur ces coteaux radieux,
Le blond nectar dont Ganymède
Emplissait la coupe des dieux.
Fi de l'eau plate des citernes,
Qui laisse l'esprit soucieux,
Le cerveau froid et les yeux ternes!
Parlons de ce vin blanc joyeux
Qui fait flamber cœurs et lanternes,
Et qui coule d'ici : Messieurs,
Saluez bas, plus bas :
Sauternes!
S'il n'avait son fameux « château »,
Sauternes n'aurait pas d'histoire;
Il passerait *incognito*,
Et je longerais son plateau,
Me bornant, au vol et *presto*,
A jeter son nom — pour mémoire, —
S'il n'avait Yquem... et la gloire!

Yquem et les crus, ses rivaux,
(Mais rivaux avec déférence),
Font de lui l'un des purs joyaux
Qui constellent le ciel de France.
Grâce à ce mot prestigieux,
Le nom de Sauterne est un phare
Dont l'éclat éblouit les yeux;
C'est un poème, une fanfare,
Plus doux qu'une ode de Pindare
Aux lèvres des buveurs pieux...
A l'étranger, connaît-on, même,
Où gît le siège d'Angoulême?
Non; mais évêque de « Cognac »,
C'en est un, ça, nom de baptême! —
Ainsi, curé de « Podensac »
Ou de « Langon », — en Angleterre,
Autant vaut dire « Sainte-Terre »;
Mais que ce double presbytère
Soit « près de Sauterne ou Barsac » :
Oh! yès, enfoncé le mystère,
L'œil flambe et le cœur fait tic-tac!

Eh bien! ces crus : Sauternes, Bommes,
Preignac, Barsac, et cætera,
C'est « Bibi » — grogne qui voudra —
Qui les garde et les gardera;
Et tant qu'existeront des hommes,
Dont on dit : Qui a bu, boira,
Même aux jours brumeux où nous sommes,
Mon nom près d'eux resplendira!

VII

Allons! encore quelques lieues
Qu'il faut enjamber à grands pas;
Le soleil baisse, je suis las,

Et j'irai m'endormir, là-bas,
En face des collines bleues.

Pourtant, j'éprouve des regrets
A quitter ces charmantes rives
Où, murmurant aux souffles frais
Du soir, frissonnent mes eaux vives.
Oh! les coins tristes ou coquets,
Chamarrés de rayons ou d'ombres!
Là, des prés verts; là, des bouquets
De saules gris et d'aulnes sombres
Où jasent des vols de friquets;
Là, Pujols et Barsac, que j'aime,
Et qui des vers de ce Poème
Mériteraient les plus câlins,
Ouvrent leurs plus jolis moulins
Au jeu de mes cascades folles;
Et moi, poussant en farandoles
Mes flots, capricieux poulains,
Du haut des meules, mes tremplins,
Je me grise de cabrioles
Et ris sous cape aux gaudrioles
Que chantent les meuniers malins;
Là, sur le sable, au fond d'une anse,
Jusqu'aux genoux dans des baquets,
Dos en l'air (soit dit sans offense),
Des femmes lavent en cadence;
Et, parmi torchons et caquets,
Langue et battoir entrent en danse :
Ah! quand je les frôle en silence,
J'en reçois, de jolis paquets!
Là, des bœufs roux, des vaches grises,
Descendant la berge à pas lents,
Boivent mes flots étincelants,
Puis, beuglant à maintes reprises,
S'en vont, les mufles ruisselants,

Humant la saine odeur des brises;
Là, sur un large pont de fer,
Dans un tourbillon de fumée,
A grand bruit, la gueule enflammée,
Passe, prompte comme l'éclair,
La locomotive d'enfer;
Là, m'allongeant avec délice,
Je m'en vais, coulant à bords pleins
Comme les fleuves mes cousins,
Et souvent, dans les prés voisins
Tout doucettement je me glisse...

Oh! je sais : l'on dit quelquefois
Que le Ciron enfle, déborde;
Qu'il est faux-bonhomme, sournois,
Et que, brisant digues et lois,
Il bouleverse champs et toits
Comme un gueux de sac et de corde;
Et l'on geint... Mais, miséricorde!
Amis, pesons de bonne foi
Ces griefs en juste balance :
Voyons, pourquoi s'en prendre à moi,
Dites?.. Je m'en viens, en silence,
Du fin fond des Landes, là-bas,
Transparent, calme, au petit pas,
Joyeux, tout le long de mes rives,
D'écouter sous les pignadas,
Sur les coteaux, dans les prés gras,
Et vos cigales et vos grives,
Ne demandant au lendemain
Que de recommencer ma route
Et de poursuivre mon chemin :
N'est-ce pas mon droit, somme toute?
Mais voici : parce qu'il plaira,
Un jour, au Lot, à la Baïse,
Au Gers, au Tarn et cætera,

De faire une amère sottise,
Et de noyer tout, il faudra
Qu'au lieu d'aller à la Garonne
Pleine d'impétueux remous,
Nous, les Ruisseaux maigres et doux,
Nous recevions — Dieu me pardonne! —
Ces énergumènes chez nous!...
Aussi, comme une onde qui roule
Ne s'absorbe point en brouillard,
Du flot qui coule, coule, coule,
Et qu'un flot plus puissant refoule,
Le courant devient une houle,
Et la houle marche au hasard :
Il faut bien aller quelque part!
Et pourtant, si l'on est sincère,
On conviendra facilement
Qu'à l'heure du débordement
Je fais juste le nécessaire,
Et me retire — poliment.

D'ailleurs, tant que, paisiblement,
On me laisse aller par la plaine,
Chacun sait si je plains ma peine.
Avant que, sur les rails maudits,
Les wagons dans leurs noires hottes
Prissent les gens et les colis —
Pour nous ruiner, les bandits! —
Ainsi que tant d'autres, jadis,
J'en portais aussi, moi, des flottes,
Et des marins, et des pilotes!
Il fallait voir ces jeunes gas
(Un homme était tout l'équipage),
Debout, en main un échalas,
Parmi les zig-zags du rivage
Garder d'encombre et de naufrage
Les longs fûts de leurs radeaux plats!

Souvent, à l'ombre des charmilles
De Rolland-sur-Mer, à babord,
S'amarraient comme dans un port
Toutes ces vaillantes flottilles;
Et bientôt, à la queue-leu-leu,
Vers le Grand-Moulin, au milieu
D'une cataracte qui fume,
Chacun, à la grâce de Dieu,
Glissait, roulait, et, blanc d'écume,
Plus bas, émergeait peu à peu,
Et repartait sous le ciel bleu,
Pimpant, léger comme une plume!

VIII

Enfin, ô ma pauvre Chanson,
Il sied de replier ton aile :
Eussions-nous l'esprit du pinson
Et le gosier de Philomèle,
Ce serait tenter la raison
Que de traîner la ritournelle...

Aussi bien, je m'en vais : là, là,
Tout près, j'entends le bruit des lames
De dame Garonne; et voilà,
Vers moi poussés à coup de rames,
Les chalands du Port de Barsac.
Je m'en vais; et déjà je plonge,
En un triste son de ressac,
Sous l'arche du pont qui s'allonge,
Dernier témoin de mes exploits
Et de ma carrière aux abois...

Et, dans le grand Fleuve où, sans trêve,
Tant de flots roulent confondus,

Mes pauvres petits flots perdus
S'enfoncent comme dans un rêve :
Un instant, on suit leurs sillons
Noirs, au dessus de l'eau laiteuse;
Puis, happés par les tourbillons
De la Maîtresse ensorceleuse,
Ils se fondent, petits, petits,
Dans l'universel clapotis!...

Et, cependant, mêlée aux âmes
De ses grands frères, — beaux parleurs
Qui racontent aux vents siffleurs
Et des idylles et des drames,
Ceux de la Garonne et les leurs, —
Muette, doucement bercée,
Par le roulis de sa pensée,
Une petite âme s'endort,
(L'âme des rivières landaises),
Rêvant qu'aux plaines bazadaises,
Là-bas, sous le grand soleil d'or,
Le joli Ciron chante encor.

A. FERRAND.

Août 1897.

AUTOUR DU CATHOLICISME SOCIAL

Lettre de Gabriel Aubray à son curé.

Paris, 1er octobre 1897.

Vous m'avez demandé, mon cher Monsieur le Curé, de vous envoyer de la ville, « où l'on baigne dans la lumière », quelques clartés sur le catholicisme social, dont tout le monde parle aujourd'hui, et dont quelques-uns nous promettent, le catholicisme sans

épithète ayant, paraît-il, fait faillite, un prochain renouvellement de la France.

Cette curiosité est bonne, et vous permettez que très sincèrement je vous en félicite. Si le catholicisme social a, comme on voudra, une excuse ou une raison d'être, c'est que l'Église de France en effet — je suis, vous voyez, plus réservé — semble en état de banqueroute. Elle devait nous sauver, et nous sommes perdus... Quoi d'étonnant alors que plus encore qu'aux fidèles on s'en prenne aux pasteurs, et que, ne pouvant contester les vertus de nos prêtres, on dénonce leur ignorance ?

Il ne faut plus être ignorant, Monsieur le Curé, voilà le grand point; et vous l'avez compris. Certes je ne suis pas un dévot de la science, ni un admirateur de mon siècle. Dans le tumulte des idées, qui s'agitent aujourd'hui, j'aperçois bien des chimères et bien des sottises. Mais c'est le savoir, c'est le talent qui leur donne du prestige et de la vie. L'ignorance a, pour un temps au moins, perdu toute autorité, tout droit à la parole. Jésus aujourd'hui enverrait les apôtres en classe avant de les lancer à la conquête du monde.....

Aussi, puisque en la mêlée des catholicismes « nouveaux » chacun apporte sa conception propre et sa définition spéciale, faisant, moi, bon marché des théories particulières, et n'étant pas d'humeur à lier la fortune du catholicisme français à aucune doctrine politique, sociale ou littéraire, comme presque tous le font tous les jours, je ne souhaite au catholicisme des temps prochains, toutes les autres vertus lui étant acquises par avance, que d'être un catholicisme intelligent et éclairé.

La conclusion pratique, Monsieur le Curé, c'est qu'il faut lire et travailler; lire, non pas seulement quelque journal médiocre — ils sont tous médiocres et quelquefois pire encore — qui vous donne à la fois des passions et des formules, qui vous rend *sans que vous vous en doutiez* étroit, intolérant, injuste, c'est-à-dire qui fait presque forcément un imbécile et un méchant, mais lire beaucoup de journaux, parce que dans beaucoup de journaux il y a beaucoup d'idées, lire plus encore de revues que de journaux, et plus de livres que de revues, parce que la revue est généralement moins passionnée, le livre plus sérieux et plus indépendant que le journal.

Les moyens? on vous les a dits cent fois, et combien coûte peu cher ce pain qui peut se manger à plusieurs, et indéfiniment servir sans se consumer, comme le pain du miracle... Grave responsabilité pour vos confrères, Monsieur le Curé, et symptôme inquiétant, si ni par devoir ni par besoin vous ne soutenez, et largement, la littérature et la science catholique, si, au lieu de les faire se multiplier et couvrir la terre, vous laissez mourir les journaux de discussion et d'idées, les revues et les livres d'étude, comme sont morts — après tant d'autres! — la *Défense*, la *Civilisation*, le *Monde*, qui n'ont point été remplacés.

Je ne réponds donc pas à votre question, Monsieur le Curé. J'y serais d'ailleurs trop embarrassé. A la place je vous envoie deux livres nouveaux : le *Journal d'un évêque* (IIe partie) (1) d'Yves Le Querdec, et *Autour du catholicisme social* (2) de Georges Goyau. Ils ont paru dès cet été; mais c'est dans la paix recueillie des jours d'automne, en se promenant solitaire à travers bois, qu'il les faut méditer, pour en causer plus tard autour de la cheminée..... Quand vous les aurez lus, ceux-là et puis une douzaine d'autres au fur et à mesure qu'ils viendront, vous saurez ce que c'est que le « catholicisme social ».

***

Pour le moment que voulez-vous que je vous dise que vous compreniez juste, enfermé que vous êtes là-bas dans votre presbytère aux fenêtres closes?

Selon ma définition vous jugeriez que le catholicisme social, c'est le catholicisme tout simplement, et qu'il n'y a donc pas raison de faire tant de tapage avec ce mot nouveau, s'il ne représente que de très vieilles choses; ou au contraire, que c'est tout bonnement le socialisme, la révolution, la haine des classes, le pauvre excité à maudire sa pauvreté et à monter à l'assaut de la fortune... Et je crois bien en effet qu'il peut être l'une et l'autre chose, qu'il est ou sera *ce que nous en ferons*.

(1) 1 vol. in-18 chez Lecoffre.
(2) 1 vol. in-18 chez Perrin.

Je lis Georges Goyau par exemple, qui est, je vous le dirai tout à l'heure, un de nos catholiques sociaux les plus éminents, et qui, étant élève de l'École normale et historien, doit avoir l'esprit un peu moins faux que la plupart des polytechniciens qui veulent diriger le monde par la mathématique.

« Le catholicisme social, dit-il, est une doctrine. » Voilà qui me va, l'incohérence la plus extravagante paraissant de prime abord régner dans l'ensemble des écrits et des œuvres de ceux qui se réclament du catholicisme social. « Très simple en est le catéchisme; il comprend deux grands chapitres, dont l'un concerne les rapports des hommes avec les biens de la terre, et l'autre les rapports des hommes entre eux. En tête du premier chapitre, vous trouvez ces textes essentiels : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front » (*Genèse*). « Que celui qui ne veut point travailler ne mange pas... » (saint Paul). « Les biens sont communs à tous *quant à l'usage* » (saint Thomas).

« Le développement du second chapitre est tout entier régi par cette idée que la volonté des hommes, même enregistrée et ratifiée par des contrats, ne saurait prévaloir contre la justice naturelle, que cette justice impose à chaque homme le devoir de vivre et lui en confère le droit, que ce devoir est inviolable et ce droit inaliénable, et que certains abus de notre régime économique, même acceptés par ceux qui en sont victimes, demeurent mauvais en soi et contraires au droit chrétien. Voilà le *Credo* des catholiques sociaux... »

Et nous voilà tous catholiques sociaux, n'est-ce pas? Car nous avons tous appris, dès le catéchisme : que la paresse est un péché capital, la charité une vertu théologale; le curé de campagne le plus « réfractaire », comme on dit aujourd'hui, ne cesse de prêcher que l'oisiveté est la mère de tous les vices, et finit volontiers ses sermons par la formule : « ... J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger... J'ai eu froid, et vous avez partagé votre manteau avec moi... » La loi civile enfin elle-même nous apprend qu'un contrat, même librement conclu, est nul de plein droit quand les clauses en sont contraires à la morale ou à l'ordre public : et la morale pour nous, c'est la morale catholique... Alors je demande comment l'on

pourrait s'y prendre, étant bon catholique, pour n'être pas « catholique social » !

— Mais voici qu'ailleurs, et cela apparaît aussi dans le livre de Goyau, le catholicisme social est avant tout « étatiste ». Ou vous croirez que l'État a le devoir et par conséquent le droit de mettre en loi et d'imposer par la force toute la morale catholique, de régler suivant cette morale tous les rapports des hommes avec les biens de la terre et tous les rapports des hommes entre eux, — ou vous serez hérétique..... Et j'approuve encore pleinement. Je fais seulement remarquer : que si l'État est catholique, cela va tout seul; le Code tout entier pourra même être ramené à deux articles : I. Tout Français est tenu d'être bon chrétien dans tous ses actes. — II. Tout pouvoir de châtier les fautes est donné aux confesseurs et aux tribunaux ecclésiastiques, seuls juges des consciences.

— Mais si l'État n'est pas catholique, ne faut-il pas avant toute chose le rendre tel; et, en attendant, lui déniant le droit qu'il n'est que trop enclin à revendiquer contre nous de nous imposer sa morale « laïque », ne faut-il pas travailler surtout à lui arracher des libertés? Bravo, la tyrannie de l'État, si je suis le maître! Si je suis l'opprimé, peut-être est-il sage d'être discret dans l'éloge de l'autorité, et « libéral » non pas de cœur mais par force, au moins par opportunité, de ne pas laisser tomber tout à fait en désuétude le cri de : « Vive la Liberté ! »

— D'autres qui sentent mieux encore que pour exister le catholicisme social doit se différencier de quelque chose, et qui le veulent — ou le rêvent — pratique avant tout, attachent à ce mot-là des programmes de réformes législatives ou d'institutions de bienfaisance. Catholiques sociaux donc, ceux qui créent des sociétés coopératives, comme le curé-épicier de la Vieille-Loye, ou qui ramènent le bien-être dans une paroisse en fondant une imprimerie, comme le curé de Montligeon, dont Goyau nous conte avec une légitime admiration l'histoire exemplaire. Catholiques sociaux, ceux qui organisent des sociétés mutuelles, des caisses d'assurance, des caisses de crédit, des écoles ménagères ou professionnelles, des maisons ouvrières, comme on en trouve décrites dans Le Querdec.....

A cela je donne encore les mains avec enthousiasme. Et si la

plupart des œuvres nouvelles sont imprégnées de ce sentiment aujourd'hui universel des bienfaits de l'association, de la corporation, je m'en réjouis, étant de mon temps tout comme un autre;... sans oublier pourtant que les siècles passent, que les besoins changent, que le communisme est parfait, du moment qu'il est chrétien : — voyez les couvents, les confréries, — mais que l'individualisme tant maudit a aussi ses heures : — voyez ces ligues du coin de terre fondées par l'abbé Lemire et les catholiques du Nord, pour essayer de réaliser ce rêve : à chacun sa maison, à chacun son lopin !

Oui, catholiques sociaux, tous ceux qui font quelque chose pour leur prochain; et c'est pourquoi, Monsieur le Curé, il faut être « catholique social ».

Je ne conteste pas non plus, bien au contraire, le principe de réformes à faire dans la législation. Nos lois sont usées décidément, puisqu'elles n'empêchent plus aucun mal. On ne risque pas grand'chose à en essayer de nouvelles. L'illusion est de croire à leur efficacité pour ramener le Bien, pour ramener Dieu parmi les générations nouvelles. Même inspirée, dictée par la morale catholique, quand une fois elle est détachée d'elle, la loi est bien vite faussée, violée, mise au service du Mal même qu'elle prétendait combattre. Donc (voyez dans Goyau les comptes rendus — toujours enthousiastes — des congrès de Padoue et de Lyon) il y en a qui mettent leurs principales espérances dans l'impôt progressif sur le revenu, dans la réduction du taux de l'intérêt, dans une réglementation du contrat de louage d'après le principe du salaire minimum... Il y en a, les hardis, qui vont jusqu'au bout où les mène la logique, et condamnent *absolument* le prêt à intérêt, réclament impérieusement le salaire familial.....

J'approuve toujours; je suis prêt à voter tout cela. Mais j'en pense ce que pensent les médecins intelligents de leurs remèdes : « Prenez-les vite, disent-ils, pendant qu'ils sont à la mode et font du bien. » Tout cela aura son temps, je le crois, mais n'aura qu'un temps, j'en suis sûr. Le lutte doit être incessante contre la misère, contre l'iniquité sociale, et il faut renouveler sans relâche les moyens de combat; mais la victoire est impossible, nous le savons

d'avance, — et c'est ce que l'optimisme de certains catholiques sociaux est peut-être trop enclin à oublier.

Le salaire minimum? — Soit. Mais alors il ne m'est plus permis, à moi qui n'ai que mon pain, de n'en donner que la moitié à ceux qui n'ont rien!

L'interdiction du prêt à intérêt? — Alors, quand la veuve, quand l'orphelin, quand l'infirme viendront à moi et me demanderont de travailler leur champ à leur place, je n'aurai pas le droit de leur donner rien des fruits que mon travail aura fait produire? Plus je leur donnerais, plus le scandale serait fort... Et moi qui avais rêvé d'être tenu de ne rien prendre! Ah! c'est beau, au nom du prêt gratuit, d'interdire le travail désintéressé!

Cercle vicieux, Monsieur le Curé, cercle vicieux : mais il y faut tourner pourtant, puisqu'*il faut vivre*, et que Dieu a livré notre vie d'ici-bas à l'aveuglement et à l'erreur.

La pire chose, voyez-vous, c'est de s'arrêter, c'est de ne rien faire et de ne rien s'efforcer de comprendre. Si l'humanité tourne sur elle-même, chaque homme, ayant un but à atteindre, doit marcher en avant, chercher, quoique à tâtons et dans une demi-lueur seulement, sa route, agir, lutter, — et vaincre.

Je ne suis donc pas plus tendre qu'il ne faut aux catholiques sociaux et à leurs doctrines. De doctrine, je n'en connais qu'une que je sente éternelle et sûre absolument, celle du Décalogue et de l'Évangile : c'est là le seul fond solide où je veuille jeter l'ancre. Les leurs, regardant par dessus les siècles, je les vois variables, éphémères, rongées de contradictions, hasardeuses dans leurs effets, et en somme *radicalement* impuissantes... Mais si les *doctrines* sont, comme tout ce qui vient de l'homme, trempées pour ainsi dire dans la faiblesse humaine, pauvres choses d'erreur et de misère, le *mouvement* m'intéresse, m'attire, et je dis qu'il faut s'y mêler, parce que, si la condition même de tout mouvement humain, ce sont les faux pas, les tâtonnements dans l'ombre, les chutes, le mouvement est la condition même de la vie. Allons-y sans trop d'illusion, mais allons-y, parce qu'ailleurs, c'est la mort.

Et si je regarde les hommes, je vois de même que parmi les catholiques sociaux sont à cette heure presque tous les rêveurs,

les utopistes, les naïfs, les optimistes, les esprits faux, les dilettantes, les ambitieux, les intrigants, les déclassés. Mais aussi d'instinct va droit à eux, cela est indéniable, tout ce qui est jeune, généreux, agissant, d'esprit ouvert et d'âme ardente... Êtes-vous bien sûr, Monsieur le Curé, que dans les armées des Croisades avec tous les chevaliers sans reproche ne se jetaient pas aussi les aventuriers et les bandits de toute l'Europe?

Je conclus, puisque vous tenez à une définition : Le « catholicisme social », pour moi, c'est d'être intelligent d'abord, le plus intelligent possible, de son temps, de ses aspirations contradictoires et de ses besoins, puis de faire ensuite, chacun dans son coin, du mieux qu'on peut.

***

Je ne suis pas, en disant cela, si loin de m'entendre avec Le Querdec, qui passe pour un hardi, avec Goyau, qui passe pour un « enragé ».

Vous connaissez Le Querdec, ou du moins, ses *Lettres d'un curé de campagne*, ses *Lettres d'un curé de canton*, qui sont en train de faire le tour du monde, et le premier volume de son *Journal d'un évêque*, qui a provoqué tant de réclamations. Dans la vie privée c'est un excellent homme, bon chrétien, ami des curés, des religieux, des bonnes sœurs, ayant une ribambelle d'enfants, tout ce qu'il faut enfin pour être jugé digne de porter le cordon du dais à la procession, ou d'offrir le pain bénit... Rien d'un révolutionnaire, absolument rien.

Littérairement, c'est un indiscret et un malin. Un indiscret qui touche à tout, qui s'empare de toutes les idées remuées depuis dix ans, les met en œuvre, et leur fait produire des résultats. Voici, au travers de ses livres si amusants, les collèges catholiques et les séminaires réformés dans leur enseignement, dans leurs méthodes et même dans leur personnel. En un certain collège de jésuites ne voit-on pas les maîtres d'étude supprimés et la liberté de circuler en ville donnée aux élèves pour le plus grand bien de la maison...? Voici des inspecteurs généraux créés pour les établissements libres, comme il y en a dans l'Université, et, comme dans l'Université aussi,

une École normale supérieure pour les institutrices catholiques... Ici, le curé abolit le prix des chaises. Là, l'évêque décide que le casuel de toutes les paroisses sera versé à une caisse diocésaine pour être réparti suivant les besoins du diocèse. Ailleurs, on voit les moines reconstituant la propriété ecclésiastique pour le plus grand bonheur des ouvriers, qui d'ailleurs deviennent propriétaires à leur tour.

Qui plus est, voici toute une organisation du catholicisme français précédant et suivant la dénonciation du Concordat : la création de caisses diocésaines, régionales et nationales, un embrigadement, par paroisses, cantons et départements, des catholiques, inscrits, comme des soldats, sur les rôles avec un numéro matricule; et des œuvres de presse, avec une « agence Havas » catholique internationale; et des conférences rurales pour former des candidats et faire de la propagande politique! Intérieurement, peut-on dire, et extérieurement c'est une transformation complète des habitudes catholiques, ou, pour employer un euphémisme intelligent, une adaptation des institutions traditionnelles aux idées et aux besoins du siècle...

Bien entendu, une politique nettement républicaine favorise et complète ce système d'action... Aux élections, alliance avec les progressistes, écrasement des monarchistes, donc fin de la persécution et conquête de la liberté... Vous savez, Monsieur le Curé, que c'est en forme de romans que Le Querdec écrit ses livres, et de romans charmants, délicieux, où tout finit bien.

— Et c'est là qu'est l'habileté presque irritante de ce Parisien qui a de la malice de Gascon et de Périgourdin dans l'esprit.

Car il se dérobe aisément aux attaques derrière son curé, ou derrière son évêque, Mgr Péchanval; et, s'il le faut, il les jette, dans l'intérêt de la paix, carrément par dessus bord. « Ce sont des hommes, écrit-il dans l'adroite préface qu'il a mise en tête du dernier volume, des hommes qui vivent et qui se trompent... Si tout ce qu'ils font était bien, j'aurais manqué à la loi de l'art qui est de *faire vrai.* » — Alors, comment voulez-vous vous fâcher, du moment que c'est à un « artiste » que vous avez affaire?

Mais d'ailleurs, a déclaré son curé de canton, « il n'y a pas de méthode pour agir; pas de méthode pour aimer » Qu'on ne cherche

donc « nulle part dans ces livres ni modèle, ni leçon... ». Pour le coup, ce demi-scepticisme, — encore que je n'y croie qu'à moitié — me va tout à fait. Et du moment qu'au lieu de me demander d'adopter toutes les idées de ses héros, et leur politique, et leurs attaques, parfois un peu vives, contre ceux qui ne font pas comme eux, Le Querdec lui-même m'invite à me défier d'eux, puisqu'il n'a voulu que « poser des questions », exciter à penser, surtout « exciter à vivre », « stimuler partout les énergies intérieures », que ce qu'il a voulu mettre enfin dans son livre, c'est « un esprit, un arome », je dis, Monsieur le Curé, que ce livre est bon et doit être fécond. Je dis : imprégnons-nous de cet esprit, de cet arome, car c'est arome d'intelligence, de zèle et de charité apostolique. Que ceux-là qui le pourront suppriment ensuite chez eux les maîtres d'étude — et le sou des chaises ! — Du moment qu'on me laisse garder ma devise : *Ama et fac quod vis*, je n'en demande pas davantage ; et suis, à ce prix, catholique social autant que qui que ce soit !

***

A cet endroit Georges Goyau proteste et s'écrie : « Vous êtes néo-catholique, et voilà tout. » Car il revendique précisément pour le catholicisme social l'honneur dangereux d'être « une doctrine ». « Le néo-catholicisme au contraire, écrit-il, n'est qu'une opinion de circonstance, ou mieux une attitude. Il n'est point et ne peut pas être une doctrine, car ou bien elle serait simplement celle de l'Église et s'appellerait dès lors le catholicisme tout court ; ou bien elle serait résolument autre, et même en apportant, à titre de tempérament, les plus complaisantes épithètes, elle ne serait plus du catholicisme. »

J'en dis seulement autant de son catholicisme social. Tant qu'il pose ses maximes fondamentales, les tirant de l'Écriture, il est dans le catholicisme éternel et un : nul, s'il est chrétien, ne peut le contredire. Mais dès qu'il cherche à appliquer ces principes en des lois économiques ou civiles, il fait sans doute une œuvre bonne et toujours nécessaire ; mais, condamné d'avance aux tâtonnements, à l'erreur, à l'impuissance au moins partielle, on peut dire que tout

en demeurant catholique, il est, rigoureusement parlant, « en dehors du catholicisme ».

Et c'est pourquoi, en dépit du salaire minimum, je me refuse à excommunier ceux qui, n'ayant pas même le pain qui leur est nécessaire, commettent « l'injustice » de n'en donner que la moitié à leur servante ou à leur ouvrier; pourquoi, malgré l'horreur que je partage avec lui pour le prêt à intérêt, je crois de *justice* et non de *charité*, quand la veuve me confie son argent, de le faire fructifier, au moins pour la plus grande part, à son profit!... Et je lui défends de m'interdire ces justes choses!

Pour cette réserve d'ordre général qu'il veuille bien ne pas me traiter d'hérétique, et je le défendrai à mon tour contre ceux qui voudraient le brûler — avant de l'avoir lu.

Je connais Georges Goyau, Monsieur le Curé; et je l'aime ainsi que tous ceux qui le connaissent. C'est un normalien, comme Jaurès; un tertiaire de Saint-François, comme Le Querdec. C'est un ardent, qui appelle le combat; un doux, qui caresse et charme tous ceux qui l'approchent. Le travail, les livres, et Rome, et l'Allemagne, l'ont mûri de bonne heure; sa petite tête est lourde de savoir, et ses écrits sont forts de substance vigoureusement assimilée : avec cela il a la fougue généreuse, et l'optimisme candide que lui donnent ses vingt-sept ans. Il croit à ses propres théories, — oh! le bel âge! — il croit même à celles de ses amis, et à leur diplomatie, et à leurs succès à venir; comme Le Querdec il écrirait aussi, s'il faisait par avance l'histoire de l'an 1920 : « Les catholiques français sont fiers de leur République, etc., etc... »; et il ajouterait même : « Tout va bien maintenant. Grâce au catholicisme social, le désordre, qui était roi du monde, a péri... avec toutes les monarchjes. La terre va droit à présent, au lieu de rouler sur elle-même; et personne ainsi ne marche plus la tête en bas... »

A vingt-quatre ans, étant élève de l'école de Rome, il a écrit une forte, lumineuse, admirable histoire de la Papauté, à laquelle M. Zola lui-même a publiquement rendu hommage. En même temps, sous le nom de guerre de *Léon Grégoire*, il menait déjà la bataille pour ses idées politiques et sociales, sans interdire à sa plume l'histoire ou la littérature. La vieille *Revue des Deux Mondes*,

sentant le besoin de se rajeunir, se l'est attaché pour étudier le mouvement des idées religieuses à travers l'Europe; et il a fortifié la *Quinzaine* naissante de l'autorité de son talent. Il est partout maintenant, et partout à la fois : au Vatican, où il est reçu, dit-on, en tiers dans les tête-à-tête de Léon XIII et du cardinal Rampolla; à Paris, où il est de tous les journaux, de toutes les œuvres, de tous les conciliabules — et de tous les projets ! — catholiques; en Italie, en Allemagne, en Suisse, où on le rencontre au milieu des docteurs qui l'écoutent, tandis qu'il est venu modestement pour les écouter.

Dieu fait bien ce qu'il fait, Monsieur le Curé; et lui seul sait pour quelle œuvre il a donné à ce petit homme grêle, timide, et un peu bégayant, le talent, le zèle d'apôtre — et jusqu'ici le succès... Même empêtré de quelques abbés défroqués, un parti qui a de tels hommes peut, aussi bien qu'un autre, mettre le cap sur l'avenir !

Le livre que je vous envoie confirmera l'impression que je vous transmets.

Le *polémiste* se retrouve dans quelques parenthèses d'une ironie d'ailleurs courtoise contre « cet esprit conservateur qui, voilant l'inertie sous des prétextes de prudence, hostile à tous les progrès en raison des dérangements que ces progrès suscitent, interprète comme une déclaration de guerre personnelle les initiatives qui veulent passer outre »; ou encore contre « ce type honnête et placide, *le modéré*, qu'on rencontre au coin de certaines cheminées plutôt que dans les meetings, brave homme s'il en fut, pensant peu, agissant moins encore, et prenant sa revanche en parlant quelquefois beaucoup pour se soulager; se dépensant en indignations d'ailleurs rassises, se reposant dans le gémissement; ayant, pour arborer cette rassurante étiquette de « modéré », deux raisons plutôt qu'une : la première, son attachement très véridique aux idées modérées, et la seconde, la modération très prudente avec laquelle il travaille pour elles ».

Mais il y a surtout deux groupes auxquels il fait la guerre : les économistes de l'école libérale, la vieille école de la concurrence, du laisser-faire et du laisser-passer, dont il montre les origines dans les maximes de la Révolution française et qu'il s'applaudit de voir tomber dans une disgrâce de jour en jour plus profonde, bien que

la souveraineté du peuple nous en reste, monstre formidable qui porte en ses flancs l'anarchie; et les catholiques qui, « par le caractère individualiste de leur dévotion, ont été les complices de la laïcisation de la société ». « Héritiers sans le savoir de cette Révolution qui voulut ramener la religion à n'être qu'une chose privée, ils se croient quittes envers Dieu, lorsque prenant à certains moments convenus leur foi dans leur cerveau, ils entrent en tête-à-tête avec les invisibles interlocuteurs du paradis; et pour tout le reste du temps ils laissent, selon le mot de Lacordaire, « leur foi en fourrière ». Ce sont les mêmes d'ordinaire qui, non contents de manquer à leur devoir social, veulent « emprisonner le prêtre dans la sacristie », l'admettant seulement à collaborer avec eux, « tout prêts à le diffamer s'il seconde sans leur aveu d'autres initiatives que les leurs et, sous le faux prétexte de prudence, lui imposant, comme une consigne, l'action subalterne et asservie ».

Apôtre, en effet, avant tout, Georges Goyau convie tous les chrétiens à l'apostolat; et, partout où le prêtre a su exercer un rôle social, ayant le bon esprit de ne point remarquer si telle ou telle œuvre va dans le sens ou à l'encontre des théories qui lui sont personnellement chères, il applaudit, il admire, il appelle les autres à l'exemple; tant il est vrai que la seule chose qui importe en somme, c'est d'agir, c'est de se dépenser, de se dévouer, et que toute œuvre est bonne qu'inspire la vraie charité! Qu'il conte donc l'histoire d'Anne de Xaintonge, la créatrice de l'enseignement primaire des filles en Franche-Comté; que plus près de nous il montre une paroisse, presque tout un pays transformé par un curé épicier ou un curé imprimeur, ou qu'il analyse le beau et bon livre de M^me^ de la Girennerie, ce qu'il a pour but toujours, c'est, comme Le Querdec, de stimuler les énergies intérieures et d'allumer le feu sacré.... Je sais déjà plus d'un mort que son éloquence a fait sortir du tombeau!

Contre les défiants l'*historien* d'ailleurs est armé. C'est la grande habileté et la grande force de Goyau d'être un chrétien éclairé et sûr, et de « rattacher étroitement la croisade sociale de l'Église à la profession du christianisme objectif, dogmatique, orthodoxe ». Aussi, non content de retrouver au catholicisme social « ses pères,

qui sont les docteurs du moyen âge », il montre comment, justement suspect encore avec Lamennais et les rédacteurs de l'*Avenir* parce qu'il était conçu « avec trop de suffisance personnelle et trop d'insuffisance théologique », en recevant de Léon XIII une forme correctement théologique, il s'est précisé, « a pris conscience de sa place et de son rôle dans l'harmonique engrenage des vérités dogmatiques ».

Le catholicisme social, c'est là le résumé de son beau livre, c'est le catholicisme intégral. Et s'adressant aux jeunes « qui souvent traitent de vieux! les captifs d'un conservatisme attardé », il leur dit, victorieusement, les preuves fournies : « C'est vous, jeunes, qui êtes les vieux et les très vieux ; retranchez-vous, avec amour et modestie, derrière la vieillesse catholique, toujours jeune, puisqu'elle est assurée de l'immortalité ; attachez-vous à cette lignée d'ancêtres que vous montrent l'ancienne Église et l'Église du moyen âge et vers laquelle les pontificats de Pie IX et de Léon XIII vous ont appris à tourner les regards. La routine vous est hostile ; appuyés sur la tradition, vous la vaincrez. »

Pratiquant du christianisme « intégral », ne craignez pas enfin, Monsieur le Curé, que comme tant de « néo-catholiques », Georges Goyau fasse bon marché d'aucune pratique de dévotion. Il porterait le dais, lui aussi, j'en suis sûr, et en récitant son chapelet. Ce livre qui vous apprendra bien des choses, qui éclaircira en vous bien des doutes, façon polie de dire qu'il dissipera bien des préjugés, qui suscitera en vous, j'en ai la confiance, et la curiosité intellectuelle et le désir d'action sociale, vous sera par moments aussi un livre d'édification et de réconfort. Allez tout droit, pour vous en assurer, aux pages si belles sur le dogme de la communion des saints, ce dogme qui « traduit la solidarité des hommes entre eux », et qui constitue une sorte de « collectivisme surnaturel » ; ou encore voyez comme, à propos de l'*Œuvre expiatoire* de Montligeon, il la montre fondée à la fois sur une pensée sociale et sur une pensée mystique, « toutes deux se soutenant et se fécondant l'une l'autre ».

Décidément, Monsieur le Curé, ces catholiques sociaux ne sont pas tous des « enragés »..... Souffrez que quelqu'un qui les voit de près, qui les juge en toute indépendance, et qui les juge parfois

sévèrement, vous répète qu'un parti qui compte de tels hommes, qu'un mouvement qui fait naître de telles œuvres, peut prétendre à certains droits sur l'avenir et ne doit dans le présent laisser personne indifférent.

Veuillez, Monsieur le Curé, continuer à m'aimer tel que je suis : d'esprit indépendant, de parole franche, de sentiments très dévoués,

et toujours tout vôtre,

Gabriel AUBRAY.

MARTIAL DELPIT. JOURNAL ET CORRESPONDANCE [1]

Le R. P. des Valades, dans un *Avant-propos* daté du « Collège de Juilly, le 8 octobre 1896 », reproduit deux très flatteurs témoignages rendus à notre cher compatriote par l'illustre Augustin Thierry (2), et ajoute : « Ces éloges, pour grands qu'ils soient, n'ont rien d'exagéré, et tous ceux qui ont vu de près M. Martial Delpit le penseront comme nous. C'était un homme vraiment supérieur et qui n'a pas eu de son vivant la renommée qu'il méritait. Il a eu le sort

(1) P. B. des VALADES. ***Martial Delpit, député à l'Assemblée nationale. Journal et correspondance***, avec un portrait en héliogravure. École des Chartes. Collaboration avec Augustin Thierry. Missions aux Archives de Londres. Assemblée Nationale 1871, 1872, 1873. Œuvres diverses. *Appendice :* Études sur l'ancienne société française. — Maison Didot, Paris, 1897. Grand in-8° de VII-383 pp.

(2) *Rapport sur les travaux de la collection des monuments inédits de l'histoire du Tiers-État*, adressé à M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, par M. A. Thierry, membre de l'Institut, 1837, p. 8. Six ans plus tard, l'admirable savant que Chateaubriand a si bien appelé l'*Homère de l'histoire*, écrivant à M. Villemain pour lui proposer un plan de réorganisation de l'École des Chartes et lui demander pour M. Martial Delpit une nouvelle chaire, parlait de son dévoué collaborateur en termes non moins élogieux.

de ses deux compatriotes, Maine de Biran et Joubert (1). Lorsque, il y a environ deux ans, nous avons demandé à sa fille, Mme la comtesse de Montferrand, la permission d'écrire, pour une revue qui se fondait (2), quelques pages sur son père, nous n'avions pas de lui l'idée que nous en avons maintenant. Les documents qu'elle a bien voulu nous communiquer ont été pour nous une véritable révélation, principalement les lettres écrites de l'Assemblée nationale. En les lisant, la pensée nous est aussitôt venue de les publier en un volume, et tous ceux auxquels nous les avons communiquées, nous ont engagé à donner suite à cette idée. Quelques-unes des lettres écrites par Martial Delpit pendant qu'il était à l'École des Chartes et collaborait avec Aug. Thierry, nous ont paru aussi d'un véritable intérêt, de même que celles qu'il a écrites d'Angleterre pendant ses différentes missions. C'est pourquoi nous les donnerons en tout ou en partie. » Dans la première des lettres du recueil, pp. 2-31, le jeune archiviste paléographe raconte à sa mère (3) (15 février 1836) sa première visite à l'auteur des *Récits mérovingiens*. Citons quelques lignes de cet émouvant récit : « Il me serait difficile de te raconter ma visite. Elle a fait sur moi une impression qui ne s'effacera

(1) Martial Delpit n'appartint au Périgord que par son long séjour dans cette province; il y habitait une très agréable maison de campagne (domaine de Castang, commune de Bouniagues), où j'ai eu, voilà près de cinquante ans, l'honneur et le plaisir de jouir de son hospitalité et de sa causerie, deux choses exquises et inoubliables. Il était né dans l'Agenais, à Cahuzac, en 1813. Ajoutons que sa famille était originaire de Saint-Avit-Sénieur (Dordogne).

(2) *La Quinzaine*, fondée par M. Paul Harel, lauréat de l'Académie française (livraisons du 15 novembre et du 1er décembre 1895). De la très attachante étude intitulée : *Martial Delpit et Augustin Thierry*, je donnai un extrait dans la *Revue de l'Agenais* de janvier-février 1896 (pp. 69-71), extrait qui parut doublement intéressant aux compatriotes du poète et de l'érudit, ce dernier appelé là (p. 69, note 1) « le digne cousin de Jules Delpit ».

(3) C'était Coralie de Pasquet, issue d'une ancienne famille de robe et « femme de grand mérite ». L'éloge que donne ici le R. P. des Valades à Mme Delpit est confirmé par mes souvenirs de famille. Les Delmas de Grammont, voisins et alliés des de Pasquet, appréciaient beaucoup la haute intelligence et la haute vertu de la femme du docteur Jean-François Delpit, inspecteur des eaux minérales des Pyrénées et médecin de la duchesse d'Angoulême.

jamais... Impossible de te peindre l'expression de cette figure aveugle et souffrante, de te donner l'idée du son angélique de sa voix calme et résignée. S'il avait pu lire dans mon âme, je lui aurais inspiré une partie de cet intérêt qu'il m'inspirait lui-même à un si haut degré... Et cet homme a quarante-deux ans! Oh! qu'il était triste et déchirant de l'entendre se plaindre du malheur de n'y plus voir, de renoncer aux travaux historiques, la passion de toute sa vie (1)! »

Les lettres suivantes contiennent des détails, parfois piquants, sur d'autres célèbres personnages vus alors par le jeune archiviste : Raynouard, « l'auteur des *Templiers* et celui qui a ressuscité parmi nous la littérature et la langue des troubadours », alors âgé de quatre-vingts ans, retiré à Passy, où il travaillait seize heures par jour [voilà un bel exemple pour les jeunes!] à la rédaction de son glossaire de la langue romane » ; Royer-Collard, qui lui donne « un peu d'eau bénite » [aurait-on pensé que l'austère philosophe fût un *donneur d'eau bénite*?] ; Champollion-Figeac, professeur à l'École des Chartes, qui se montre peu sincère, peu obligeant et beaucoup plus occupé de lui que des autres ; l'abbé de Féletz, homme charmant, rédacteur du *Journal des Débats* et académicien (2) ; Villemain, « l'un des grands faiseurs du temps » ; la princesse Belgiojoso, rencontrée chez Augustin Thierry et dont le collaborateur de l'éminent historien parle avec un juvénile enthousiasme : « Jamais femme

(1) Le soigneux éditeur n'a pas manqué de rapprocher de ce récit (pp. 3-4) le récit d'une visite faite par Chateaubriand à un de ses plus éminents disciples (on sait que *les Martyrs* ont été une *semence féconde* en bon nombre de grands esprits), et il trouve dans la page des *Mémoires d'Outre-Tombe* qui se termine ainsi : « Je sortis ému de tant de talent et de tant de malheur », le *même accent* que dans la lettre de Martial Delpit.

(2) Le R. P. des Valades (p. 7) fait de Feletz un *Périgourdin*. Ce n'était qu'un presque Périgourdin, car il était né à Gumond (Corrèze), et non, comme le dit le *Dictionnaire historique de la France*, « à Grimont, près de Brive-la-Gaillarde ». Martial Delpit se souvint de la bienveillance qu'alors lui témoigna son quasi-compatriote, en rédigeant sa *Notice sur M. de Feletz, de l'Académie française*, insérée dans le *Moniteur universel* du 11 septembre et du 5 octobre 1850 et réimprimée à Périgueux en 1851 (in-8° de 32 pp.).

plus belle et plus séduisante ne m'était apparue » (1); Ampère, le fils, « jeune homme d'un beau talent, l'ami de M. de Chateaubriand, de Mme Récamier », etc.

« Jusqu'ici, dit le R. P. des Valades (p. 14), nous n'avons puisé que dans les correspondances de Martial Delpit avec sa mère. Il avait une autre correspondante à laquelle il écrivait de temps à autre : c'était Mlle Élisabeth du Rival, sa cousine, personne d'une grande intelligence et s'intéressant à toutes les questions littéraires (2). » La correspondance avec Mlle du Rival commence en avril 1834 et débute par un vif éloge des conférences de l'abbé Lacordaire : « Tu ne peux te faire une idée d'une aussi admirable éloquence : aussi le nombre des auditeurs augmente dans une proportion presque effrayante. Je souhaiterais que tu pusses changer quelques-uns des somnolents discours que tu entends tous les dimanches, pour une de ces admirables instructions... » Empruntons à une autre lettre (du 10 juillet de la même année) une ardente tirade en l'honneur du moyen âge (p. 15-16) : « J'avoue que mon goût pour les vieilles choses augmente à mesure que je les connais davantage; aussi, je suis choqué du peu de respect avec lequel tu te moques du beau titre d'*antiquaire*, et je me réserve de te prouver, ces vacances, que ce titre-là en vaut bien un autre et qu'il est fort vénérable. Un antiquaire! mais c'est un homme qui ne veut pas que la France date de 1789 ou des soupers du Régent, ou même de la Réforme; c'est un homme qui comprend et aime toutes

(1) L'inflammable érudit revient, un peu plus loin, sur le *coup de foudre* qu'il avait reçu de la nouvelle Circé : « Tu vas me croire un peu fou, et en vérité, si je voyais souvent la belle Italienne, je courrais risque de le devenir; mais elle a passé comme une brillante révélation d'un monde que je ne connais pas, et où il ne me sera pas permis d'aller la retrouver. » En impénitent *anecdotier* que je suis, je demande la permission d'ajouter qu'un de mes amis, qui avait vu la magicienne beaucoup plus tard (en 1858, elle avait alors atteint le demi-siècle), assurait qu'elle gardait encore une beauté redoutable.

(2) En cette occasion encore je puis confirmer le témoignage du R. P. des Valades, car j'ai beaucoup et très favorablement entendu parler de Mlle du Rival par ma chère parente, Mlle de Duchaussy, mariée (à Cahuzac) avec M. du Rival, frère de la spirituelle correspondante de Martial Delpit.

les gloires de la France; qui regrette nos siècles de chevalerie; âge qu'on peut dire héroïque... Un antiquaire ne voit rien de plus admirable que la grande et sublime époque des Croisades, l'âge d'or de l'art, de la chevalerie et de tous les nobles sentiments. Pour un antiquaire, nos misérables monuments modernes sont bien petits et bien mesquins, auprès de ces magnifiques cathédrales gothiques, de tous ces chefs-d'œuvre dont la foi de nos pères avait couvert le sol de la patrie. »

A côté de cette poétique page, citons une agréable anecdote (p. 16) : « C'est lui [Chateaubriand] qui a réhabilité parmi nous la vieille gloire de notre France. A propos du grand homme, moi qui avais pris tant de peine pour le voir, je l'ai rencontré, l'autre jour, chez un pâtissier, et je dois dire, à mon grand regret, qu'il mangea son petit gâteau tout aussi prosaïquement que moi. »

Martial Delpit entretient ensuite sa cousine des quatre célèbres troubadours qui « ont l'honneur d'être nés en Périgord, ce qui, ajoute-t-il, les rend fort intéressants pour moi » (1), des ouvrages d'Augustin Thierry où d'admirables qualités ne l'empêchent pas de voir et de déplorer « une injustice révoltante à l'égard de l'Église », de Notre-Dame et de Lacordaire, des sermons du P. de Ravignan à Saint-Thomas d'Aquin, des *Chants du Crépuscule* « de M. Hugo », sévèrement jugés au point de vue moral, de la *Correspondance d'Orient* de MM. Michaud et Poujoulat, fort surfaite, ce me semble, par le jeune critique, des romans de H. de Balzac, « véritable marchand de littérature », etc. Aux récits et aux appréciations de Martial Delpit, sont jointes diverses lettres à lui adressées par le baron de Gérando, par Victor Cousin, par Mignet, ainsi que des lettres qu'il écrivit lui-même de Londres, en 1843, à M^lle^ du Rival, à Augustin Thierry, à Villemain, et où l'on trouve d'excellentes observations sur l'Angleterre (le pays et la société) et des détails

(1) Un de mes plus savants amis, M. Camille Chabaneau, qui chérit autant sa province natale que la littérature provençale, a exprimé le vœu, auquel je m'associe de tout cœur, que l'on élève sur une des places publiques de Périgueux quatre statues qui représenteraient le poétique quatuor. Puisse le maître-initiateur que l'Allemagne nous envie ne pas mourir avant d'avoir vu s'élever le groupe de marbre qui décorerait tout le Périgord!

curieux sur des visites au Dr Bowring, à lord Brougham, à Disraëli, à Francis Palgrave, garde général des archives de la Grande-Bretagne, à l'ambassadeur de France, le comte de Sainte-Aulaire, un éminent Périgourdin, digne de ses célèbres aïeux par son esprit autant que par sa courtoisie (1).

Très intéressant déjà, comme on a pu le voir par mes analyses et mes citations, le recueil devient beaucoup plus intéressant encore à partir du chapitre III qui nous amène à Bordeaux (1871). Martial Delpit, qui joua un grand rôle à l'Assemblée nationale, raconte, dans ses lettres, aussi vivement que fidèlement, ces dramatiques séances qu'il voyait de si près. On devine tout ce que contiennent de particularités tantôt curieuses, tantôt importantes, ces pages d'histoire contemporaine. L'éditeur n'a rien exagéré en disant (p. 62) que c'est une « vraie photographie de l'Assemblée » et que rien n'est « plus vivant, plus intéressant, parfois plus éloquent » (2). Parmi les personnages qui défilent devant nous signalons le marquis de Vogüé « type du gentilhomme d'autrefois »; Duruy, qui « a l'air d'un paysan des Abruzzes »; Magne, qui « possède et développe les questions financières avec une clarté et un charme tout particuliers »; Thiers, « le dieu de la situation »; l'amiral Fourichon, « bon et honnête homme »; Mgr Dupanloup, « aussi séduisant dans sa conversation et dans ses manières que dans ses livres » (3); et, l'Assemblée

(1) Rappelons que le zélé paléographe recueillit à Londres 172 lettres de Catherine de Médicis et 373 lettres de notre grand et cher Henri IV. Peu de missions... j'allais dire peu de *moissons*, ont été aussi abondantes, aussi heureuses.

(2) Au nombre des plus beaux passages, citons une description de Versailles (1er avril 1871), où abondent les plus saisissants rapprochements : « Versailles, où tout est grand et où nous sommes si petits.... etc. »

(3) Martial Delpit revient souvent — et toujours avec de nouveaux éloges — sur celui qu'il appelle « notre vrai chef de file ». On lit, par exemple (p. 74) : « Mgr Dupanloup fait partie de mon bureau. Chacun de nous est fier de le posséder. C'est comme une consolation que la Providence nous envoie. » Et encore (p. 74) : « Il a une parole élevée et simple qui vous ranime. C'est un grand honneur de marcher sous un tel guide. » Racontant (p. 120) une promenade faite dans le parc de Versailles en compagnie de l'évêque d'Orléans, chez lequel il avait dîné, il parle de « ces arbres magnifiques qui ont rarement abrité un esprit plus élevé, une âme plus droite, plus simple et plus sympathique ».

étant à Versailles, le général Trochu, qui « a l'âme plus élevée que Thiers » (1) et qui « puise l'inspiration à sa source »; M. de Broglie, « destiné à prendre une grande place dans l'Assemblée »; Saint-Marc-Girardin, « esprit élevé et charmant, toujours vif et animé »; M. de Witt, « le gendre de M. Guizot, froid, calme, maître de lui, homme distingué »; Jules Favre qui, lisant, le 13 mai, le maudit traité de Francfort, « semblait à la tribune une de ces intelligences déchues que Milton seul aurait pu peindre » (2); le P. Perraud, de l'Oratoire, « homme supérieur ». Il y aurait encore à citer divers passages sur le maréchal de Mac-Mahon, sur M. Chesnelong, si excellent citoyen et si excellent orateur, sur Mgr le comte de Chambord, dont Martial Delpit loue le grand style autant que le grand caractère (3), enfin sur plusieurs autres considérables personnages politiques. Il y aurait, de plus, à citer de très émouvantes pages sur les horreurs de la Commune, dont Martial Delpit fut le témoin

(1) Dans plusieurs passages suivants, plus ou moins épigrammatiques, M. Martial Delpit a prouvé, aux dépens de Thiers, que ce dernier avait eu bien raison de dire de son adversaire (p. 118) : « C'est un homme de beaucoup d'esprit. »

(2) En regard de cette sinistre vision, nous apparaît (p. 149) la souriante et chevaleresque figure du glorieux mutilé de Loigny, Cazenove de Pradine, déposant « d'une façon digne et modeste à la fois » une proposition pour demander des prières publiques. J'ai été heureux de rendre hommage aux nobles vertus de mon cher parent et ami en analysant, dans la *Revue de l'Agenais* de mai-juin 1897 (pp. 212-218), la belle notice qui lui a été consacrée par le comte G. Baguenault de Puchesse (*Édouard de Cazenove de Pradine, membre de l'Assemblée nationale de 1871, député de la Loire-Inférieure*, 1838-1896 (Paris, 1897; grand in-8° de 52 pages. Extrait du *Correspondant*).

(3) Martial Delpit admire dans le mémorable manifeste de mai 1871 (p. 150) « la beauté de la langue et la franchise de l'accent ». A propos de la brûlante question du *drapeau blanc*, il raconte que M. de la Ferté, M. de Gontaut se jetèrent inutilement « aux genoux » du prince qui réunissait la plus touchante bonté à la plus invincible fermeté. Je trouve à l'instant même la confirmation de son récit dans le magnifique éloge funèbre du marquis de Gontaut-Biron-Saint-Blancard par M. le chanoine Jules de Carsalade du Pont (*Semaine religieuse de l'archidiocèse d'Auch*, du 4 septembre, p. 530) : « C'est en vain que le petit-fils du maréchal de Biron supplia le petit-fils d'Henri IV, *qu'il se jeta même à ses genoux* : M. le comte de Chambord — Dieu me garde de manquer de respect à cette noble et pure mémoire — s'obstina à mourir dans les plis de son drapeau. »

désespéré *(quæque ipse miserrima vidi)* et qu'il décrit avec une verve entraînante, où éclate la flamme de la plus patriotique et de la plus éloquente indignation (p. 163-181). Mais je suis obligé de m'arrêter, ne voulant pas disputer indiscrètement la place à des collaborateurs plus dignes de l'occuper que moi. Dans ma hâte impatiente, je me contenterai de mentionner le chapitre X, entièrement bibliographique, où l'éditeur, rappelant que Martial Delpit « a été toute sa vie un grand travailleur » (1), énumère les nombreux ouvrages de ce vaillant, divisés en ouvrages de pure érudition, en ouvrages historiques, en écrits et discours politiques, enfin en notices biographiques. Je me contenterai encore de mentionner l'*Appendice*, où, sous le titre d'*Études sur l'ancienne société française*, on a réuni des pages tirées de l'*Union*, pages dont l'élégance est en harmonie avec celle de cette ancienne société et que l'on croirait appartenir à la littérature du grand siècle *(la Princesse de Poix et la Duchesse d'Ayen; Madame du Deffand; Madame la Duchesse de Luynes, née Montmorency-Laval; Malouet avant 1789)*. Ces notices exquises accompagnent heureusement le *Journal et Correspondance* de Martial Delpit, qui, comme je l'espère avec l'habile et délicat éditeur (*Avant-propos*, p. VII), prendront un rang distingué parmi les *Souvenirs* et les *Mémoires* contemporains, car « il en est peu de plus vivants et qui soient sortis d'un esprit plus fin et d'une âme plus élevée ».

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Martial Delpit, dans une lettre du 1er avril 1871 à sa fille (aujourd'hui comtesse de Montferrand), fille qui possède toute la valeur morale et toute la valeur littéraire de sa mère, laquelle fut une des femmes les plus distinguées qu'il m'ait été donné de connaître, écrivait ces mots que l'on ne saurait trop rappeler à la jeunesse : « Que ce soit une leçon pour mes chers enfants! *Du travail, toujours du travail!* La vie est un combat. Il faut y arriver armé de toutes pièces. »

DE BORDEAUX EN BOSNIE ET RETOUR

1-26 SEPTEMBRE 1896.

Lettres d'un Gascon à un de ses amis (Suite).

Or, tandis qu'en France l'épuisement se faisait sentir, l'Italie, qui jusque-là avait vécu de nous, prenait son essor et volait de ses propres ailes. Le XIV^e^ et le XV^e^ siècle sont ses deux grands siècles à elle, et on sait avec quelle fierté — très justifiée du reste — les gens d'ici parlent de leur *trecento* et de leur *quattrocento* : Dante, Pétrarque, les Primitifs...! — Les croisades, qui n'avaient fait que nous appauvrir, furent tout profit pour elle : extensions de territoire et accroissement de richesses. Avec les richesses vint le luxe, — il fallut faire des lois somptuaires, — et, avec le luxe, le goût de l'art et la passion de l'antiquité retrouvée. — Car, s'il était écrit que rien ne subsisterait du colosse romain, Byzance — dernier fantôme — devant s'évanouir après Rome, et le Moloch qui avait dévoré tous les peuples devant devenir leur proie à son tour, il était écrit aussi qu'il ne mourrait pas tout entier.

C'est pour cela que l'Occident, — riche déjà des dépouilles de Rome, — un jour se leva afin d'aller défendre ce lointain Orient, berceau des civilisations et déjà presque un sépulcre. Pour le sauver, on le mit en pièces, on s'en partagea les lambeaux, on emporta ses richesses, comme, au moment d'un incendie, on vide une maison. L'Italie, plus proche, profita la première et plus qu'aucun autre peuple de ces nécessaires déprédations. Venise prit la part du lion.

Et ce fut alors dans toute la péninsule un prodigieux engouement pour les œuvres de l'antiquité, une sorte d'ouragan artistique et littéraire, pareil à celui qui se déchaîna sur l'Allemagne à l'époque de Schiller et de Gœthe. On ne rêva plus que d'art païen et d'œuvres anciennes. On exhuma

des bibliothèques et des couvents les vieux manuscrits qui y dormaient dans la poussière et l'oubli. On se ruina pour les acquérir. L'imprimerie en multiplia les copies. C'était comme la découverte d'un nouveau monde. La fièvre littéraire, en effet, n'a eu d'égale, à cette époque, que la fièvre coloniale. Et quelle joie, au sortir des ténèbres du moyen âge, de se réveiller tout d'un coup dans ce monde nouveau! Quel émerveillement après huit siècles de léthargie! Quel bien-être pour la pensée, de sentir ses horizons agrandis! Et quel contentement de vivre! Ne semblait-il pas que l'on fût tiré, comme par la baguette d'une fée, d'un de ces invraisemblables sommeils, longs, longs, séculaires, comme la légende dorée rapporte que certains moines en eurent, de ce temps-là? — On a appelé ce mouvement ou ce réveil la Renaissance. Et c'en était une, en effet, pour l'humanité; mais, pour l'Italie, ce n'était, à vrai dire, qu'une naissance.

Et en même temps que tout un monde nouveau se révélait à la pensée, les yeux s'ouvraient à la nature, que jusque-là l'âpreté de la vie et les luttes sanguinaires avaient empêché de goûter. On la connut, et on se prit à l'aimer. Car elle n'était ni moins belle ni moins charmeuse que par le passé. Les révolutions n'avaient en rien altéré sa marche paisible. C'était bien toujours le même cours des saisons, les mêmes printemps joyeux, les mêmes automnes tristes, la même plainte monotone de la mer sur les grèves, le même souffle embaumé des brises, les mêmes migrations des nuages à travers l'espace. C'était la même sereine majesté des montagnes, le même verdoiement des plaines sous les moissons, les mêmes chansons des oiseaux, le même frisson des bois. C'était la même terre et les mêmes cieux racontant, comme à l'aurore des âges, la gloire de Dieu, — images, dans leur variété permanente, de sa puissance et de sa beauté.

I cieli immensi narrano
Del grande Iddio la gloria,

comme l'a chanté, après David, le Vénitien Marcello, en de si pures et si grandioses mélodies. C'était la même douce lumière, à laquelle se fondait l'âme des païens. C'étaient les mêmes brillantes étoiles, le même radieux soleil.

L'homme seul avait changé; — et encore pas aussi radicalement qu'on aurait pu croire. Il tenait toujours, par ses plus profondes racines, à la vieille humanité. Élément de l'universelle harmonie, il n'avait jamais cessé de donner sa note dans le concert des choses. Le jour où on enleva de son esprit la taie qui lui dérobait le passé, il fut tout surpris de le reconnaître et se porta vers lui. Le jour où l'on fit tomber de ses yeux les écailles qui depuis si longtemps lui cachaient la nature, elle lui plut, et ce fut une amie.

Or, deux hommes ont particulièrement concouru à opérer cette magique transformation, complément de celle que le christianisme avait déjà produite dans les âmes : François, le *Poverello* d'Assise, et Pétrarque, le lettré d'Arezzo.

Je veux qu'il y ait dans les légendes des *Fioretti* plus de symbolisme que de vérité : mais j'aime ce symbolisme et je désirerais que ce fût la vérité. Je veux que l'humble saint n'ait point causé avec les loups, qu'il n'ait ni prêché aux oiseaux, « ses frères », ni fait fleurir des roses sur la neige : mais je souhaiterais du moins que cela fût, et je suis persuadé que cela peut être. Je crois qu'il suffirait, pour se rapprocher le plus possible de cet état de nature tant rêvé par Rousseau, et qui fut celui du Paradis terrestre (Rousseau le savait-il?), non pas de bouleverser l'ordre social ou de le détruire, mais que nous fussions des saints. Nous reprendrions alors notre sceptre, nous redeviendrions les rois de la nature, nous communierions à elle, au lieu d'en troubler le cours. Et ce jour-là peut-être, rien plus ne s'opposerait à ce que les bêtes parlent et nous comprennent.

Et qui donc s'est plus rapproché de la nature que le crucifié de l'Alverne? Qui, plus que lui, avait le droit de lui commander et de s'en faire obéir? Qui l'a mieux comprise et plus aimée? Relisez son admirable cantique du soleil et dites-

moi si David a rien écrit dans ce genre de plus simple et de plus beau? — Certainement cet homme-là est un des grands régénérateurs de la littérature et de l'art, à l'égal et peut-être au dessus de Jacopone de Todi, de Dante et de Giotto, à côté même de Pétrarque.

Celui-ci fut un homme des vieilles civilisations, épris de la beauté autant qu'on peut l'être de la vertu, et qui a tout fait pour en ramener le culte sur la terre. Il l'a en effet comprise comme l'ont toujours fait les Provençaux, les Aubanel et les Mistral, après les troubadours du moyen âge, c'est-à-dire à la manière des vieux Grecs, dont ce fut toute la religion : une beauté froide, mais parfaite, exsangue, mais sans souillure, calme, sereine, aux lignes sans heurt, aux modelés fins, aux contours harmonieux, et non point passionnée et troublante comme la nôtre; leur nu n'est pas sensuel comme le nôtre et la passion ne palpite pas sous les chairs de marbre de leurs statues.

Tel fut Pétrarque : une âme passionnée, s'il y en eut, mais qui reste calme jusque dans l'élan de la passion, une âme éprise d'idéal, celui de Laure d'abord, — la beauté parfaite, — celui de Rome ensuite, plus élevé, plus noble, auquel il sacrifia le reste de sa vie : Rome autrefois la reine du monde et de la pensée, aujourd'hui sans gloire; Rome autrefois remplie de la pompe des triomphes et du faste des Césars, aujourd'hui déserte et sans éclat. Et il se prit à rêver lui aussi de l'empire universel. Et quand, de son réduit du quai des Esclavons, il apercevait les galères victorieuses, parées comme le vaisseau des Panathénées, rentrer à l'Arsenal; quand, à l'extrême horizon de la lagune, il les suivait en route pour Athènes ou pour Byzance, blanches dans la splendeur du couchant, il me semble que la douleur devait le poindre au cœur, de penser qu'à Rome cependant les bœufs paissaient de nouveau sur le Palatin et que les ronces croissaient sur le tombeau des Apôtres.

Et il adjurait le Pape d'y rentrer. Et il maudissait Avignon, où pourtant son cœur avait eu de si fortes attaches, aujour-

d'hui brisées, il est vrai. Sa muse, qui ne chantait autrefois que les chères et douces eaux, les collines ombreuses et fleuries, les souffles vivifiants de l'aurore, la délicieuse mélancolie d'un amour éthéré, agitée des Furies, s'emportait maintenant en invectives violentes; sa plume, habile seulement jusqu'ici à étoiler ses vers de fraîches métaphores, burinait des traits de feu. Puis, quand il eut bien caressé sa chimère et travaillé de tous ses efforts à sa réalisation, un jour, dans sa retraite d'Arqua, son front s'inclina sur un livre ouvert, un Homère, dit-on. Son rêve était fini. On éleva sa tombe au pied des collines Euganées, ces Alpilles lombardes, où l'ombre s'amassait si épaisse ce matin. Il y repose. Quelques lauriers y croissent.

... Et le rêve de l'humaniste, ce fut une sainte qui le réalisa : le 1er janvier 1377, sur les instances de Catherine de Sienne, Grégoire XI rentrait à Rome...

Les efforts de Pétrarque, non plus que ceux de François d'Assise, ne furent donc vains. Lamartine a raison : il y a une vertu dans le soleil. Au contact de la nature, qui est l'éternelle source de Jouvence, l'Occident rajeunit et se peupla de saints. Rome et Athènes, par un curieux phénomène de ce flux et de ce reflux des âges et des peuples, refleurirent en Venise et Florence, et l'humanité, déjà moralement reconstituée par l'Évangile, reprit sa marche progressive, cette fois dans l'intégrité de ses facultés et de ses moyens.

Et Pétrarque sans doute serait mort consolé, s'il avait pu prévoir que Rome, au moment même où Byzance deviendrait la proie des Turcs, rallumerait en quelque sorte son flambeau aux dernières convulsions de cette flamme expirante, et brillerait d'un éclat nouveau. L'humaniste aurait tressailli s'il avait pu deviner les splendeurs du siècle de Léon X, et les merveilles d'art qu'il enfanta. L'ardent guelfe n'aurait rien souhaité de plus, s'il avait pu voir la Rome chrétienne rivaliser de gloire avec celle des Césars, son astre s'élever et grandir à mesure que décroissaient ceux de Florence, de Gênes et de Venise, et les papes guerriers travailler les

premiers à l'unification de l'Italie, — c'est-à-dire, hélas! à la ruine future de leur puissance temporelle.

***

Pétrarque encore serait mort consolé, s'il avait vu son influence ne pas même s'arrêter à l'Italie, mais, par un heureux retour, pénétrer jusque chez nous et revivifier notre littérature épuisée. Car, au XVI^e^ siècle, c'est en son nom et au nom des vieux auteurs dont il nous avait appris à goûter le charme, que la révolution de la Pléiade se fit. Seul de tous ces Italiens rapaces dont elle méprisait, et avec raison, les *concetti* et le mauvais goût, il a trouvé grâce devant elle; et de tous les genres du moyen âge, le sonnet est à peu près le seul qu'elle n'ait point relégué aux Jeux floraux de Toulouse. C'est Ronsard, si peu d'imagination poétique qu'il ait, ce sont les « pétrarquistes », si médiocres qu'ils soient, qui ont réussi à nous rendre notre prestige littéraire. Quand le Tasse vint à Paris, il se fit une obligation de visiter le chef de la Pléiade et un honneur de lui lire ses premiers vers.

A partir de ce moment, en effet, grâce à cette initiation aux chefs-d'œuvre de l'antiquité, grâce surtout à cette merveilleuse puissance d'assimilation, qui nous a toujours permis de transformer en notre propre substance le bien d'autrui, depuis les légendes armoricaines jusqu'aux romans russes, la langue, les lettres, la culture firent de rapides progrès. La Pléiade a préparé les gloires littéraires du XVII^e^ siècle, et l'éclosion de ces belles œuvres, les plus humaines et les plus internationales qui soient, avec celles de la Grèce et de Rome, d'une aussi incontestable supériorité, à cette époque, sur celles des autres peuples, que la puissance de nos armes. Elle a fondé cette distinction de l'esprit, qui s'en va de plus en plus, parce qu'elle suppose une élite intellectuelle et qu'on n'en veut plus d'aucune sorte, — et que nous donnons dans le théâtre municipal.

N'empêche que la civilisation athénienne a de nouveau rajeuni les esprits et poli les mœurs et que, tant que le goût

de Paris demeurera en conformité avec celui d'Athènes, nous resterons en possession de notre royauté intellectuelle, si légitimement conquise. Nos hommes de génie feront toujours plus pour la gloire de notre pays que nos cyclistes et nos athlètes. — Berlin peut s'étendre et grandir. On n'y aura jamais l'esprit de Paris. Potsdam ne ressemblera jamais à Versailles. Vous vous souvenez que pour avoir soutenu cette prétention chauvine à une table internationale, — celle d'un bateau Florio-Rubattino, — où il y avait des Turcs, des Grecs de Salonique, des Autrichiens, des Italiens et malheureusement aussi un Allemand (je n'y pensais pas), j'occasionnai un gros scandale. L'Allemand bondit, prononça des mots entrecoupés qui étaient des injures, outré de ce que j'aie dit que notre esprit ne ressemblait pas au sien, erra délaissé toute la soirée, eut finalement une hémorragie nasale qui dura toute la nuit, tant la commotion *morale* avait été violente, et ne s'en guérit, au matin, qu'en absorbant, au Grand Hôtel de Patras et à la même table que nous, une bouteille entière d'eau de Vichy, pour la modique somme de trois francs; ce qui — avec une crise de larmes qui m'émut de pitié — finit par le rafraîchir. Il l'eût été bien mieux, d'avoir su éviter cette sottise. Et, bien que nous ne fussions pas de Paris, nous eûmes pourtant assez d'esprit pour ne pas trop lui en vouloir de son esclandre et de ses violences de langage et pour lui rendre même quelques petits services, — dont Dieu nous ait grâce !

***

Vive donc notre vieil ami Pétrarque, qui a tant fait pour la culture de l'esprit et, par conséquent, pour l'œuvre de la civilisation ! Pardonnons-lui quelques écarts en faveur des signalés services qu'il a rendus. Il est un des plus grands façonniers des temps modernes. En greffant sur l'esprit nouveau l'esprit ancien, il les a rapprochés et soudés ensemble. Et cette greffe a eu pour résultat de contenir ce que la sève du moyen âge et des jeunes races avait d'exubérant et d'un

peu sauvage, et de lui faire produire ces fruits savoureux de la Renaissance, ces immortels chefs-d'œuvre qui sont peut-être les plus merveilleux qui existent, parce qu'ils unissent, plusieurs (je ne parle pas de l'architecture), à la beauté plastique la plus achevée, l'expression de la beauté morale la plus parfaite, ce qui est bien sans doute le dernier mot et l'idéal de l'art. La Renaissance a affiné l'esprit, adouci les mœurs, animé les belles formes antiques d'un rayon évangélique.

Après quoi, je vous abandonne les critiques de détail, et les exagérations toujours. Je m'en tiens aux vues d'ensemble, et vous laisse le reste. Condamnez, tant qu'il vous plaira, les « rhétoriqueurs » verbeux et décadents, les cicéroniens ennemis de leur « vernacule », les cardinaux contempteurs de leur bréviaire. Je suis avec vous. Mais, de grâce, épargnez Pétrarque, mon doux compagnon de route; faites-lui grâce en faveur de son beau style et de son idéal; laissez-moi cet homme, pour qui un rayon de soleil est une fête et un peu d'eau fraîche un trésor.

***

Pardonnez aussi à Jules II, à Léon X et à tous les autres Pontifes qui ont favorisé les lettres et les arts païens. Ils n'ont pas agi autrement que leurs prédécesseurs des premiers âges de l'Église. Pourquoi d'ailleurs se seraient-ils opposés au mouvement de la Renaissance? N'était-il pas parallèle à celui du christianisme et universel comme lui? Ne tendait-il pas, comme le premier, à perfectionner l'homme et à le rendre plus heureux? N'était-il pas éminemment civilisateur comme l'autre? L'humanisme n'est-il pas un foyer aussi, qui, après avoir réchauffé l'Europe de ses rayons, a fait sentir depuis son influence en Amérique et jusqu'en Extrême-Orient et n'arrêtera sans doute pas là son effet?

Dès lors, pourquoi entraver ce mouvement et intercepter la lumière? Les Papes ne l'ont pas fait. Je le dis, parce que beaucoup accusent l'Église d'être routinière et antiprogres-

siste, et que ce n'est pas vrai. Ce qui fit autrefois le scandale de Luther est aujourd'hui pour elle, aux yeux même de ses pires ennemis, s'ils sont sincères, un vrai titre de gloire. Il faut n'avoir point vu Rome, pour en parler autrement. Un bon vieux chanoine, que j'ai bien connu, avait coutume de dire : Quand on va à Rome, si on n'a pas la foi, on l'y perd. Et on riait. La forme était si paradoxale! Aujourd'hui j'en rirais moins. Je doute, en effet, que l'on puisse se convertir à Rome, dans des circonstances ordinaires, si l'œuvre n'est déjà sérieusement entamée. Le paganisme y étouffe encore trop la foi. Du moins c'est mon impression. Mais faut-il le regretter? Et devons-nous blâmer les Papes de n'avoir pas rasé les temples, enfoui les colonnes, traîné au Tibre les statues, brûlé des chefs-d'œuvre? Et les plus précieuses richesses de Rome ne seront-elles pas toujours celles que les Papes ont conservées ou acquises? Les plus beaux monuments ne sont-ils pas leur œuvre? Sans doute le gouvernement du roi Humbert pourra assainir les rues, élever des palais, orner de becs de gaz ou de lampes électriques tous les plus somptueux édifices; mais fera-t-il jamais rien de plus grandiose que Saint-Pierre, de plus riche que le Vatican, de plus gracieux et de plus utile que l'Acqua Paola et la fontaine de Trevi? Faut-il enfin tant regretter ce mélange du christianisme et du paganisme, puisque, par un heureux tempérament, il a produit ces grands génies du XVII^e^ siècle, apparentés à ceux du IV^e^?

Ne soyons donc pas si farouches. Savonarole fut certainement un homme très remarquable et un incomparable tribun : mais que j'aime bien mieux la douceur évangélique de saint François de Sales et sa modération. Les jansénistes furent certainement, quelques-uns, des héros de vertu, des stoïciens « à l'œil sec ». Mais faut-il choisir? Je ne balance pas. Je veux être jésuite. Non, les jansénistes, pas plus que les protestants, ne me semblent être dans le ton. Ils auraient fini par chasser la piété du monde, à force de la rendre austère; pour nous sauver des débordements de la Renaissance,

ils nous auraient ramenés vers le pharisaïsme étroit de la loi de crainte. Ils auraient remplacé la religion du cœur ou de la charité, la seule vraie, par une religion de tête qui, à la rigueur, peut suffire aux savants, mais qui n'est point celle du Christ, — universelle. — Suis-je moi-même dans le ton? — Ne parlant point *ex cathedrâ*, je me garderai bien de le prétendre. Vous voyez du moins que mon plaidoyer *pro paganis* est très mitigé de christianisme. Et je compte sur vous, au retour, pour me mettre au point.

***

...Voilà donc ce que je me disais, allant, les mains derrière le dos et fort distrait, au Jardin Public.

Et, pour être complet, je termine par une anecdote. Je l'ai lue dans les mémoires de Mme Potocka. La voici quant au sens : M. de Laval avait, sans évidemment savoir pourquoi, la manie des vieux portraits. Il racontait un jour, chez Talleyrand, qu'il avait acheté les portraits de deux personnes célèbres. « Qui ça? interrompit Talleyrand. — Attendez un peu, reprit le pauvre amateur, je ne me rappelle plus exactement les noms; mais la femme a le même nom que Mme Regnault de Saint-Jean d'Angély... C'est une certaine Laure; quant au monsieur, j'oublie toujours son nom... c'est quelque chose comme *Patraque*. — Apprenez donc une fois pour toutes les noms de vos héros, mon cher ami, ajouta Talleyrand. Vous vouliez sûrement dire Laure et Plutarque. — Oui, c'est cela!... Ce diable de *Plutarque*, je l'oublie toujours! » — Cela se passait sous le premier Empire.

J'espère, mon cher ami, que cette petite histoire vous fera oublier mon interminable dissertation sur l'humanisme. — Mon Dieu, moi qui avais presque juré que je ne « digresserais » plus! — La fièvre, mon cher, la fièvre! et aussi un peu la boisson excitante; car j'ai beaucoup ajouté à ma première rédaction, celle de ma petite chambre d'hôtel de Venise, où je vous conduirai tout à l'heure. — C'est égal, je ne pensais pas que Pétrarque me pût entraîner là. D'ailleurs je ne le regrette

pas. Puisque mes lettres prennent décidément les proportions d'un volume, je ne suis pas fâché d'avoir écrit, moi aussi, « ma petite page d'histoire »!

Morale : Pétrarque est un très grand homme. — Il ne faut le confondre ni avec Plutarque, ni surtout avec *Patraque*. — Il peut nous mener très loin.

Là dessus, vite une absolution, je vous prie, pour ce gros péché contre les préceptes de Buffon, — et je poursuis.

***

Vous pensez peut-être, au bout de tant de pages, avoir enfin le droit de vous sauver au travers du Jardin, et de gambader, comme un poulain échappé, sur les pelouses. Ah bien oui! Vous connaissez donc bien mal l'humanité. Est-ce que l'homme sait jamais ce qu'il fera?...

D'abord toutes ces réflexions se sont pressées dans ma tête en beaucoup moins de temps qu'il n'en faut pour les écrire; elles ont jailli en quelque sorte tout armées de mon cerveau, parce qu'elles y fermentaient depuis longtemps. Et puis, c'est encore loin, le Jardin Public; le soleil, je vous l'ai dit, était atroce; et je me suis aperçu que le petit rond d'ombre fraîche que la fontaine de Vaucluse faisait sur mon âme ne suffisait pas à rafraîchir aussi ma tête. Je me suis aperçu aussi que les maisons, de ce côté-là, devenaient de plus en plus misérables à mesure que j'avançais, et j'ai tout de même eu honte de commencer par là mes pérégrinations à travers Venise. Enfin j'avais oublié qu'il me fallait aller à la poste et au télégraphe.

Bref, j'étais revenu sur mes pas, et la fin de ma rêverie m'a trouvé, non pas en extase devant les lions de l'Arsenal, ni à l'ombre sous les acacias du Jardin Public, ni me prélassant dans le fauteuil de saint Pierre, à Castello, mais sur le pont de la Paglia, accoudé au parapet, face à la lagune, le dos tourné au Pont des Soupirs.

Pourquoi ce pont s'appelle-t-il pont de la Paille? Ne me le demandez pas. Je l'ignore. Mais il y a fort longtemps que

c'est ainsi. Et de savoir pourquoi n'y changerait rien. Il est très propre, au reste, ce pont-là : pas un fétu ne le souille, tout de marbre, à ce qu'il m'a semblé, large et, comme tous les ponts de Venise, haussé au dessus du canal qu'il traverse, avec une vaste plateforme au sommet et une jolie guirlande de balustres de chaque côté. Vous trouverez peut-être que, malgré tout, cette « paille », à deux pas du palais des Doges, ça jure! Et tant d'autres choses ici qui jurent : les gondoliers d'abord, — *corpo di Bacco! sangue di Diana!* — et le reste, que je vous dirai à mesure ou à la fin.

Sur le pont des Soupirs, je suis un peu plus fort, — oh! guère. — C'est un pont couvert, vous le savez, et fermé, élevé à la hauteur d'un second étage, et où la foule ne circule point. Il tend son anse à panier du palais ducal aux nouvelles prisons, au dessus d'un canal dit de la Paille, ou du Palais. J'avais cru très longtemps — voyez l'ignorance! — qu'on le nommait pont des Soupirs, parce que les amoureux aimaient à s'y venir dire de ces choses tendres et délicates que favorisent le recueillement et l'ombre, qu'en un mot, sous celui-ci, on *flirtait*, comme jadis, sur celui d'Avignon, on dansait. J'en avais vu d'ailleurs, à l'*Olympia* de Londres, une reproduction si gracieuse, si poétique, — et, je le vois aujourd'hui, si inexacte, — que je ne doutais point qu'il n'en dût être ainsi. Erreur grossière. Ce sont soupirs de douleur, non d'amour, qui s'entendaient autrefois ici, — ceux des malheureux condamnés auxquels on passait la cravate fatale dans cette espèce de palanquin funèbre supporté par la courbure du pont et que la gondole sinistre emmenait ensuite à la noyade du canal Orfano. Tout cela est classique, depuis Byron surtout, dont il faut pourtant se méfier, paraît-il; car il a largement usé, comme tous les poètes, de la faculté qu'on leur accorde, d'exagérer et de mentir.

... C'est un endroit charmant que la plateforme du pont de la Paille. Outre que l'on y jouit d'une très belle vue sur la lagune et sur ce majestueux pâté d'édifices formé par Saint-Georges Majeur, la Douane et l'église de la Salute, on y peut

aussi observer à l'aise ce bon peuple vénitien, qui va et vient sans se presser. Il a l'air vraiment très inoffensif, très bon enfant, honnête même, malgré tout ce que l'on a dit de lui dans le passé. Personne n'y paraît affairé. L'amour du lucre, la passion des grandes entreprises, le mercantilisme grec ou napolitain, lui semblent tout à fait étrangers. On ne se trémousse pas ici, on ne crie pas, on ne salit pas les murs d'affiches, on ne promène pas la réclame, on ne la hurle pas, on ne vient pas vous importuner d'offres incessantes, dès qu'il vous fait plaisir de vous arrêter. Tout se passe dans le plus grand calme. Ajoutez que le bruit des camions, des voitures et des pesants « 'bus » ne vous y rompt pas la tête comme ailleurs. Les gondoles filent sans bruit; seuls, les petits hoquets secs des rames sur l'eau lourde, les *stali* et les *siastali* des gondoliers qui se croisent font écho entre les murs sonores des canaux. Les femmes se traînent plutôt qu'elles ne marchent, en oscillant sur leurs hanches, —*pietosamente*. Il y en a, au bas du pont, de très jeunes, sales, laides, en cheveux, couvertes d'un mauvais châle; elles semblent attendre là quelque aventure, prêtes à lancer le lasso au premier petit jeune homme qui passera; peut-être, s'il n'est pas dégoûté, les mènera-t-il faire un tour aux îles, sous les figuiers du Lido, à travers les vignes grimpantes et les hauts maïs, du côté de la plage des pauvres : on dînera d'un rouget frit et d'un peu de polenta; et ce sera autant de gagné sur la misère et sur la faim. — Il passe aussi des prêtres, solennellement, sans plus se presser que les autres, avec l'air rentier et flâneur de tout le monde. Ils sont habillés d'une redingote longue, presque une soutanelle, mais ouverte devant et boutonnée seulement dans le haut, avec des pantalons qui serrent la jambe, sans la mouler pourtant, grâce à l'épaisseur de l'étoffe et aux plis qu'elle fait, en sorte qu'il n'y a rien là qui puisse attiser la concupiscence; ils portent le col romain et un chapeau rond à petite calotte, assez semblable à l'ancien pétase grec. C'est très drôle; mais au moins cela n'est pas comme partout. On en voit aussi qui sont habillés à la romaine. Sont-ce des étrangers, ou pour-

quoi cette différence? Je ne m'en suis pas informé. — Un peu plus loin, sous les tentes des cafés, on boit, mais sans préoccupation, au moins apparente, d'intérêts à débattre; point de discussions violentes, ni de coups de poing assénés aux tables, ni même de jeux de cartes aux mains; point d'échange de banknotes non plus; le mot lire ici, ne revient pas sans cesse sur les lèvres, comme le mot drachme sur celles des Grecs : Venise n'est plus la ville des marchands rois. Ce sont, il est vrai, de tout petits bourgeois qui fréquentent ces cafés, des rentiers à quarante *baiocchi*. Le *high-life,* lui, ne va pas là. — Sur le quai, beaucoup de groupes par petits paquets, un peu comme sur tous les quais du monde. On cause, sans animation. Quelques-uns contemplent le *Sénégal* d'un œil plutôt indifférent. C'est tout près du pont de la Paille aussi que sont établis les principaux embarcadères des bateaux, ceux de Murano, du Lido, de Chioggia, « Chiozza », comme on dit ici, et la foule commence à affluer, surtout aux guichets et sous le hall du Lido. Les vaporetti viennent s'abattre là comme des martinets qui se posent, avec la même agile grâce. Les gondoles se faufilent sous le pont; on dirait que la hallebarde de leur proue en va frôler la voûte; mais les gondoliers sont bien trop dextres pour cela; la hallebarde passe, et où la hallebarde passe, tout passe. Il y a beaucoup d'encombrement à cet endroit : les unes vont remiser entre les perches de leur *traghetto*, au grand soleil; les autres s'engouffrent dans le *rio* du Palais, et y convoient des barques massives qui véhiculent des briques, des denrées, des sacs de farine ou de plâtre. Et quel contraste encore ici entre les sveltes gondoles et ces sortes de chalands lourds!

Et si maintenant, nous laissant aller au fil des gondoles, nous tournons le dos à la lagune pour faire face au rio, le spectacle change. Tout se resserre et s'assombrit, et il vous monte au cœur comme un petit sentiment de tristesse et d'abandon. De longues ombres granuleuses se coulent le long des murs, guipures de deuil à bords engrêlés. L'eau d'asphalte s'anime de reflets gris, soyeux, comme si, là-haut,

dans le ciel qu'on n'aperçoit guère, passaient de légers nuages blancs. Et c'est, du palais des Doges à celui des Prisons, le même jeu de lumière rompue, la même opposition d'ombres et de jours que sur les contreforts et les angles de nos cathédrales gothiques. Le soleil qui, en Grèce, blondit les marbres, ici, avec le concours de l'humidité, bronze les murs. Et cette patine noire dont il les revêt leur donne un suprême cachet de distinction qui est comme la consécration du temps et la marque de la vieillesse. Le côté Est du palais ducal n'a pas échappé à ce glorieux outrage des ans, et Dieu merci! car il n'en est que plus vénérable sous cet aspect de relique.

La bizarrerie s'étale ici, comme partout, avec une sorte de complaisance. Cette façade est bien faite de trois ou quatre retailles mal cousues ensemble. La première, celle qui fait suite au côté Sud du palais, — où déjà se remarquent deux fenêtres plus basses que les autres, — est gothique. C'est la continuation de la châsse déjà décrite, mais sans colonnade, avec seulement des croisées à meneaux, séparées par des ouvertures carrées. Le reste est Renaissance, percé, sans beaucoup de régularité toujours, de longues baies romanes, très près à près, délicieusement arrondies, comme des viornes flexibles. Le beau et le laid côte à côte. Imaginez une pièce de théâtre dont un auteur différent aurait composé chacun des actes sans tenir compte de la première donnée, ni du travail déjà fait. J'ai hâte d'ajouter que chaque tranche ici fait très bien et que l'ensemble, sous son vêtement noir saupoudré de taches blanches, ne déplaît pas. C'est comme un avant-goût de la Libreria. — En face, plus massif et plus bas, le palais des Prisons, l'ancienne demeure des *Seigneurs de la nuit,* nom sous lequel on désignait autrefois à Venise des manières d'agents des mœurs, tout simplement, — et voyez comme déjà, jusque dans les noms, l'influence de l'Orient se fait sentir! — Pas un ornement, sur ce mur plat. Rien que des bossages noirs, un petit balcon de bois, et des grilles « cramponnes », le tout d'un teint d'ébène et comme passé à la sépia, en sorte que le soleil qui pourtant, à cette

heure, frappe cette façade, ne réussit pas à l'égayer. — Hardiment jeté dans l'espace entre ces deux édifices auxquels il s'appuie, le pont des Soupirs étale au clair soleil sa paroi d'un blanc mat de céruse et jette au milieu de ces masses obscures une petite note joyeuse qui ne laisse rien soupçonner de sa prime destination. — Rien non plus du côté du palais ducal ne fait songer à de sombres drames, ni à d'obscurs cachots; et pourtant c'est là-haut, sous les toits de plomb, au dessus des fenêtres romanes si gracieusement élancées, que sont installés les *piombi;* et là tout près, au ras de l'eau, — au dessous de ces superbes arcades dont les beaux pleins cintres ciselés d'arabesques donnent l'impression d'une entrée royale dans des couloirs somptueux, — que sont creusés les *pozzi*. Voilà bien la perfide Venise! — Devant les arcades se tient en permanence une gondole, dont le *poppe*, étendu à l'arrière, se laisse bercer, tandis que contre les marches l'eau doucement clapote. — Oh! qu'il doit faire bon là! Et quelle volupté, mon frère! Et comme, si l'on pouvait s'y rendre à pied, j'y serais jà!... C'est à cet endroit pourtant que jadis attendait la gondole du canal Orfano!... Plus loin, le fouillis des maisons ferme la perspective et un petit pont, bien infime, bien humble, par delà celui des Soupirs, coupe de son éclair blanc le noir canal. — Et je songe que pour un géant ce serait l'affaire d'une enjambée d'aller de celui-ci, qui est haut, à celui-là, qui est bas : *ut gigas ad currendam viam;* et moi, que pourtant le ciel a gratifié d'un compas à large ouverture, je suis obligé de faire un détour pour m'y rendre! — Triste, mon frère, triste!

C'est sur ces mélancoliques réflexions que j'ai quitté le pont de la Paille. Sous les arceaux du palais des Doges, je trouve enfin un peu d'ombre et de fraîcheur. Il y a, le long du mur, des bancs de marbre, sur lesquels je me serais assis volontiers; mais je n'ai jamais pu me faire aux bancs de marbre; c'est trop froid; je m'y enrhume. — Et j'ai vu, assis sur les bancs de marbre, des vieux, mal rasés, mal peignés, avec des vestes élimées, des souliers éculés, des pantalons

écorchés; et j'ai rencontré, usant les dalles de leurs savates, des vieilles « groullassantes », dont la tête branlait comme les dents et dont les jupons fripés et trop courts laissaient voir des jambes sèches, — toute une aristocratie déchue! — Et les vieux m'ont dit : *Sior, carità!* — Et les vieilles m'ont dit : *Pietà, sior!* — Et j'ai eu pitié.

Et je suis enfin arrivé à l'angle de la Piazzetta, ce qui prouve que pas n'est besoin de se presser, pour atteindre un but. — De ce point, la perspective du palais des doges est incomparablement belle. Là, tous les petits défauts s'effacent — et les fenêtres irrégulières, et les jambes trop courtes — devant cet ensemble d'une harmonie et d'une grâce parfaites. Je suis allé m'adosser, pour mieux en jouir encore, à la colonne de granit qui porte le lion ailé de Saint-Marc. Et je vous répète que, de là, c'est très beau ce profil double et tout à fait « parthénonien » de colonnettes et de fleurons, sous ce soleil et sous ce ciel!

Le lion de Saint-Marc, lui, du haut de son piédestal, contemple depuis des siècles ce chef-d'œuvre de l'art, de ses gros bons yeux paternes; et c'est pour cela peut-être que son mufle félin esquisse une grimace dédaigneuse. On finit par se lasser de tout. Et puis on lui a tourné le museau du côté de la rive des Esclavons et non pas vers la lagune; il y a là-dessous quelque symbolisme probablement : mais on dirait bien qu'il en boude un peu. Enfin, concevez-vous le supplice d'avoir des ailes éployées et de ne pouvoir voler, d'être toujours passant et de ne bouger, de bronze sur un chapiteau de marbre, d'être prêt à bondir avec des paroles de paix sous sa griffe : *Pax tibi, Marce, evangelista meus.* O dérision! — Ce malheureux fauve, il est vrai, s'est laissé dérober l'écriteau qu'il tenait autrefois sous ses sacrés ongles, et c'est depuis que Venise n'est plus rien. Car une fois au moins l'oiseau de saint Marc, depuis qu'il est là, a lâché sa colonne. Et c'est en 1797, pour aller voir Paris. Et puis, dix-huit ans plus tard, il revint,

Traînant l'aile et tirant le pied.

avec sa belle queue pourtant, mais sans son livre et, sans doute pour le punir, on ne lui en a point donné d'autre.

Saint Théodore, sur l'autre colonne, continue à terrasser son crocodile, sans beaucoup de conviction. On finit bien par se fatiguer. Que de bonnes histoires il aurait à nous conter, le vieux patron des Vénitiens, ce stylite d'un nouveau genre, si nous étions encore au temps où le marbre même parlait! En a-t-il dû voir de là-haut! Que de triomphes et que d'infamies! Que de joyeusetés et de drames funèbres, que de complots, que de pendus!

Je dois reconnaître que ces deux colonnes, supportables de loin, dans le rétrécissement des distances, font de près un assez piteux effet, noyées dans l'espace. Ce crocodile qui dépasse de chaque bord son chapiteau, comme une planche en équilibre, n'est pas précisément très décoratif, et la colonne au lion ferait bien mieux toute seule. D'ailleurs, les « chandelles », en général, sont d'assez piètres monuments, et, si l'on en excepte, à Rome les colonnes Antonine et Trajane, à Bordeaux la colonne des Girondins! je n'ai rien vu dans ce genre qui ait vraiment excité mon admiration, non pas même celle de Nelson à Londres. Mais ces deux colonnes-ci sont d'une très vénérable antiquité et d'un seul morceau : et dame, un monolithe, deux, à plus forte raison, obélisque ou fût, c'est toujours respectable. Il est même entendu que c'est très beau. Allons, tant mieux!

(A suivre.) ***

BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

(Suite)

XX

Organisation de la jurade sous la monarchie française. — Charles VII et Louis XI. — Statuts réglant les élections. — Serment du maire et des jurats. — Candidatures officielles. — Résistance de la Jurade de Bourg. — Dénombrement des privilèges. — Mise aux enchères des franchises municipales. — Un Conseil de Prud'hommes remplace les Assemblées générales.

On sait comment s'acheva le règne de Louis XIV, et quelles furent les difficultés et les adversités qui en attristèrent les dernières années.

Les archives de Bourg sont à peu près muettes sur ces événements auxquels la ville n'eut point l'occasion de se mêler directement; aussi les passerons-nous sous silence pour consacrer quelques pages à l'étude de l'organisation municipale. Déjà, dans un précédent chapitre, nous avons essayé de connaître ce qu'elle était sous la domination anglaise, tâchons maintenant de savoir ce qu'elle fut sous la monarchie française.

Après la seconde reddition de la Guienne, le roi Charles VII, pour récompenser la conduite de Bourg, lui avait assuré, avons-nous dit, par une nouvelle charte, le maintien à tout jamais de ses anciens privilèges; Louis XI, dominé par l'effroi que lui causait la ligue formée contre lui par les grands feudataires, fut amené à chercher un appui dans les classes ennemies ou jalouses des grands. Plusieurs villes durent à cette circonstance la concession de privilèges presque tous empreints de sentiments nobles et généreux. La même raison lui fit appeler aux affaires des hommes de rang inférieur. C'est aussi pour se concilier l'esprit des provinces que nous le voyons, lui que son caractère, sa politique et les circonstances poussaient sans cesse au despotisme, adresser directement à des États provinciaux des titres portant création ou confirmation de privilèges. N'est-ce pas à la demande des

trois ordres de la Guienne qu'en 1462 il accorda l'érection du Parlement de Bordeaux?

Pour les institutions municipales il eut des égards assez constants, confirmant la forme d'élection populaire là où elle était établie, l'accordant même quand il instituait des consulats.

En confirmant à la ville de Blaye le droit d'élection populaire de ses magistrats municipaux, il ajouta : « Ainsi qu'il est accoustumé de faire, par chascun an, es villes voisines et prouchaines de ladicte ville de Blaye, comme Bourg, Libourne, Saint Emilion (1). »

Si parfois il dérogea à ces égards qu'il montra si souvent pour les institutions municipales, c'est qu'il y fut amené par des motifs de police publique. Les confirmations nombreuses des privilèges sont une preuve incontestable de son respect pour ces institutions et les concessions nouvelles qui ne dérogent pas à l'ancien état de choses ajoutent encore à cette vérité. Nous voyons une autre preuve de ses dispositions bienveillantes envers les communes, dans les actes nombreux de son gouvernement concédant ou confirmant le droit d'ouvrir des marchés, ou de tenir des foires. La liste des villes qui obtinrent cette dernière faveur serait longue; contentons-nous de citer Bordeaux et Bourg.

Les rois qui succédèrent à Louis XI sur le trône de France jusqu'au commencement du XVII[e] siècle respectèrent en grande partie ces constitutions et ces privilèges, de telle sorte que Bourg continua à nommer ses maires et ses jurats.

Je transcris les statuts qui réglaient ces élections :

Le jour de Saint Monmolin, huictiesme d'aoust, on a accoustumé de proceder à l'élection de deux nouveaux jurats dans l'esglize paroissielle, pour succéder aux deux plus anciens quy ont achepvé le temps de deux années de leur exercice.

Après ceste élection, les deux nouveaux jurats, ayant presté le serment, s'assemblent avecq les deux anciens quy restent, et tous

(1) Arch. municip. de la ville de Blaye.

quatre avecq le maire, procedent dans ladicte esglize à la nomination de deux bourgeois de ladicte ville des plus apparans et capables qu'ils peuvent recognoistre pour estre maire pendant deux ans, et pour tous deux estre presentés à M. le grand séneschal de Guienne, affin qu'il confirme l'un des deux bourgeois, tel qu'il estime, pour estre maire au lieu et place de l'ancien qui a fini son exercice de deux ans.

Ceste confirmation estant faicte, le bourgeois est mandé de venir dans ladicte esglize, le jour de Sainct Laurant, dixiesme du mois d'aoust, où il preste le serment au cas requis.

Dès lors que le maire nouvellement esleu a presté le serment, il s'assemble dans la mesme esglize avecq les quatre jurats et on procede à la nomination d'un procureur scindicq et d'un clercq accesseur pour estre dans la charge pendant deux ans, au lieu et place du procureur et du clercq quy ont achepvé leurs deux années d'exercice (1).

Ce règlement était complété par différents arrêts de la Cour appelée plusieurs fois à statuer sur des cas particuliers. Ainsi suivant ces arrêts : « Le père ne pouvait pas élire le fils; le frère, le frère; le beau-père, le gendre; l'oncle, le neveu, pour leur succéder dans les charges municipales, à peine de nullité des élections.

» Aucun bourgeois ne pouvait entrer en charge, s'il n'y avait quatre ans d'écoulés depuis qu'il avait cessé ses fonctions, à peine également de nullité des élections.

» Un bourgeois âgé de soixante-dix ans et plus ne pouvait pas être élu.

» Tout bourgeois prévenu de crime, qui a usurpé le bien public, ne peut être admis aux charges municipales, pas plus que celui qui plaide contre la ville (2). »

Enfin, d'après les anciens privilèges, pour être maire il fallait être bourgeois de Bourg.

Voici les formules des différents serments exigés par les statuts.

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. VII.

(2) Ces règlements, ainsi que les formules de serment ci-après, sont extraits des Reg. des délib. de la Jurade, t. VII et autres.

Serment du maire et des jurats lors de l'élection de deux nouveaux jurats :

Vous jurats et maire promettez par le Dieu vivant, par les saincts Evangiles, que vous eslirez bien et loialement deux jurats nouveaux les plus suffisans, fidèles et loiaulx au Roy nostre sire, et amateurs du bien de la commune, bourgeois et habitans d'icelle, à vostre loial pouvoir.

Serment des deux nouveaux jurats nommés :

Vous promettez, jurats, devant Dieu et sur les saincts Evangiles, que vous serez subjects et obéissans au maire quy sera la présente année par vous esleu et confirmé par M. le grand séneschal de Guienne ou son lieutenant, garderez et aimerez le bien et service du Roy et de la ville et maintiendrez les habitans d'icelle en bonne paix, en leurs franchises, status, privilèges et libertés qu'ils ont de tous temps coustume jouir et user, ensemble que vous conseillerez led. maire en toutes les affaires quy concerneront le service et fidellité du Roy et de lad. ville le mieux qu'il vous sera possible, selon Dieu, conscience et raison, que vous aurez pour agréable, ne contreviendrez aux arrêts, ordonnances faictes par vos prédécesseurs maires et jurats.

Enfin le serment que devait prêter le maire le jour de la Saint-Laurent était ainsi conçu :.

Vous promettez par le Dieu vivant que vous serez bon, fidel et loial au Roy de France nostre souverain et à la ville de Bourg, aux bourgeois et habitans d'icelle, que vous les maintiendrez et gouvernerez bien loialement et fidellement en leurs franchises, privilèges, usages et libertés, et establissemens, à vostre loyal pouvoir, le tout selon raison et justice.

La cérémonie de la prestation de serment du maire était fort solennelle. Le jour de la fête de saint Laurent toute la Jurade se réunissait en l'église Saint-Giron; le banc municipal était garni de drap bleu décoré des armes de la ville. Le moment venu, le maire dont les fonctions expiraient prenait par la main le nouvel élu, le conduisait au grand autel

où étaient exposés le missel, le *Te igitur* et la croix. Là, le nouveau maire se mettait à genoux, et la main droite étendue sur le missel récitait à haute voix la formule de serment ci-dessus reproduite; puis il était reconduit à la stalle du maire par son prédécesseur.

Pour les jurats, le cérémonial était à peu près le même; le maire revêtu de la livrée après les avoir conduits à l'autel les accompagnait au banc de la magistrature.

Le jour de la Saint-Mommolin, après l'élection, il y avait grand festin à l'hôtel de ville.

Aussi donc, après comme avant la conquête, Bourg jouit d'une entière indépendance en matière d'élections municipales. Mais en 1620 Louis XIII ouvre l'ère de la candidature officielle. Il écrit en effet, ainsi que nous l'avons déjà dit, une lettre ordonnant « d'eslire et admettre ledit sieur Molère en ladite charge de maire et le recognoistre comme personne en qui nous avons confiance et que nous scavons estre porté au repos et tranquillité de nos subjectz et de nostre ville ».

A l'avenir les jurats se réuniront encore pour élire le maire, mais plus d'une fois le conclave sera précédé d'une missive gouvernementale disant : « De par le Roy, il est ordonné aux maire et jurats de Bourg d'eslire pour maire... » Si le candidat royal réunit toutes les conditions requises par les statuts de la commune, on s'exécutera de bonne grâce, mais, s'il lui en manque une seule, il n'en sera plus de même. On protestera, on enverra copie des coutumes et privilèges de la ville, on déléguera des jurats vers M. le sénéchal; on dressera la liste des personnes capables de remplir les fonctions de maire, etc. Le 10 août 1675, Gaston de Bellade, chevalier, seigneur de Pastourat, mais non bourgeois, dont l'élection est confirmée par le gouverneur, le maréchal d'Albret, n'est agréé par la ville qu'à cause « des debvoirs que nous debvons à un gouverneur quy nous a toujours considérés ». Mais à peine le duc d'Albret est-il mort, qu'on va prier son successeur, le duc de Roquelaure, « de maintenir la bourgeoisie dans les privilèges de la ville, notamment au

sujet de l'eslection du maire, lequel d'après les privilèges ne peut estre qu'un bourgeois habitant ladicte ville ».

Le duc fait un excellent accueil aux délégués, et leur donne de belles assurances, ce qui ne l'empêche pas, peu d'années après, de confirmer l'élection « de Jehan de Coutures, advocat au Parlement de Bourdeaux et juge royal de la présente ville, lequel avoit un procès avec le corps de ville au subject de la préséance ».

A cette nouvelle, le procureur syndic s'élève contre une telle nomination et convoque les bourgeois qui envahissent « l'hostel de ville armés d'espées et de bastons »; on s'empare de la lettre de confirmation et on la met en pièces. Dans l'espoir de tout arranger, le duc ordonne « que le sieur de Coutures se désiste de son procès; après quoy qu'il soit procédé à sa prestation de serment ». Les bourgeois, ne voulant pas accepter ce genre de conciliation, en appellent au Parlement, qui « suspend les nouveaux magistrats et continue les anciens dans les fonctions de leur charge ». Peu après, la Cour du Parlement de Guienne, sur la requête du procureur général, rend un arrêt par lequel il est ordonné « aux maire et jurats de s'assembler pour eslire un maire, quatre jurats, un procureur scyndiq et un clerc pour exercer lesdites charges, sçavoir deux jurats pendant une année, deux autres ainsy que le maire et procureur scindiq et clerc de ville, pendant deux années, pour *restablir l'ancien usage quy fut interrompu l'année dernière* » (1).

Notez que ceci se passait en 1685, en plein règne de Louis XIV, l'oppresseur du peuple, au dire de certains historiens!! Du reste, les bourgeois de Bourg n'avaient pas craint, le 10 juillet 1668, d'imiter leurs devanciers de 1271, et de faire l'aveu et dénombrement des droits et privilèges de leur commune.

(A suivre.) E. MAUFRAS.

(1) Tous ces faits sont relatés dans les Registres des délibérations de la Jurade.

Supplément de la **Revue Catholique de Bordeaux**, 10-25 Octobre 1897.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : *M. le chanoine Lafargue, archiprêtre de Lesparre, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.*

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

Nous reprendrons en novembre notre périodicité bimensuelle.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Une mission du P. Xav. de Fourvières,* par A. Ferrand ; 2° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 3° *Une petite page inédite de l'Histoire du Protestantisme à Bordeaux,* par Ph. Tamizey de Larroque ; 4° *Le VI^e volume des " Origines de la France contemporaine "*, par E. Allain ; 5° *Etudes sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas,* par E. Allain ; 6° *Etymologies girondines* (suite), par H^te Caudéran ; 7° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas.* par A. Claudin : 8° *Anecdota Burdigalensia,* documents inédits publiés par E. Allain (suite) ; 9° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite) ; 10° *Etudes sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufras ; 11° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas* (suite), par Cyp. Thibaut ; 12° *Un mot sur quelques livres de raison* (suite), par J. Beaune ; 13° *De l'éducation des sourds-muets,* par le chanoine Gaussens ; 14° *L'Itinéraire d'Henri IV en Gascogne,* par Ph. Tamizey de Larroque ; 15° *De Bordeaux en Bosnie et retour (1-26 septembre 1896), Lettres d'un Gascon* (suite) ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés chanoines honoraires :

M. Gillard, aumônier du Bon Pasteur ;
M. Descombes, aumônier du collège de Libourne ;
M. Roncoroni, aumônier de l'hospice du Tondu ;
M. Bellue, curé-doyen de Saint-André de Cubzac.

Ces vénérés confrères ont été installés, le 30 septembre, au chœur de Saint-André, par M. Berbiguier, vicaire général, archidiacre de Libourne et de Blaye, qui, dans une allocution charmante et très goûtée, a loué comme il convient les services et les mérites qui leur ont valu la haute distinction que vient leur attribuer si justement M^gr le Cardinal. La *Revue Catholique* est heureuse d'offrir ses félicitations et ses vœux aux nouveaux chanoines.

— Son Eminence a également nommé :

Curé de Lacanau, M. Marion, curé de Benon ;
Curé de Saint-Caprais, M. Troquereau, curé de Léogeats ;
Vicaire à Saint-Bruno, M. de Chatouville, vicaire à Bazas ;
Vicaire à Bazas, M. Teisseire, vicaire à Blaye ;
Vicaire à Blaye, M. Demeuran.

M^gr le Cardinal a adressé, sous la date du 23 septembre, une **Lettre pastorale** au clergé et aux fidèles du diocèse *portant communication de l'Encyclique* Augustissimae Virginis *de Notre Saint Père le Pape, sur la dévotion au Rosaire.*

Le **Jubilé des Congrégations d'Enfants de Marie** dirigées par les Filles de la Charité a été très pieusement et très solennellement célébré à Saint-André, le 4 octobre. Son Eminence avait eu l'initiative de cette fête qui a réuni une centaine au moins de nos bonnes Sœurs de Saint-Vincent de Paul et près de douze cents jeunes filles appartenant pour la plupart aux classes populaires ; Elle a tenu à la présider elle-même. La cathédrale avait pris sa parure des grands jours. M^gr le Cardinal, visiblement ému, a voulu entretenir, tout d'abord, ces chères enfants du peuple et leur a témoigné, dans une allocution éloquente, sa tendre affection et sa paternelle sollicitude. Puis le vénéré Pontife a célébré la messe

durant laquelle des chants exquis ont été exécutés par un groupe compact de persévérantes appartenant aux diverses œuvres de Bordeaux. C'était très simple. très pieux et très émouvant. Monseigneur a voulu communier de sa main les Sœurs et quelques-unes des congréganistes. Quatre prêtres ont distribué en même temps d'innombrables communions. Ce spectacle était extrêmement touchant et a profondément édifié et nos chères enfants et les nombreux assistants que cette belle fête avait attirés à Saint-André.

Inauguration d'une école chrétienne à Talence. — Cette paroisse suburbaine, où plus de 10,000 habitants sont dispersés sur un immense territoire, offre un vaste et pénible champ d'action aux Oblats de Marie, que le vénérable cardinal Donnet avait chargés de la desservir. Ces religieux si dévoués ont, depuis deux ans, à leur tête, un curé modèle, le R. P. Coubrun, dont la piété ardente, le zèle généreux, les rares capacités administratives ont déjà opéré à Talence une véritable transformation. Grâce à une organisation très pratique et très moderne du ministère paroissial, notre ami a déjà obtenu des résultats surprenants. Il a revivifié les Œuvres de patronage et de persévérance, organisé le service dominical dans un quartier éloigné de son église, — elle-même embellie et restaurée, — multiplié les foyers d'enseignement catéchistique. Il vient de fonder une nouvelle école libre, confiée par lui au dévouement éclairé des Sœurs du Bon Pasteur. Cette école, déjà très vaste et destinée à se développer encore, a été bénite le 2 octobre par M. Petit, vicaire général, au milieu d'une grande affluence de la population ouvrière qui n'a pas ménagé ses sympathies à l'intelligent et généreux fondateur.

Une fête patronale. — Nous n'avons pas accoutumé de parler ici de ces solennités qui, d'ordinaire, ont un caractère assez banal et où l'on éprouve presque toujours la sensation du « déjà vu ». Nous ferons exception cette fois en disant quelques mots de celle de Saint-Bruno à laquelle l'amitié du bon et distingué pasteur m'a procuré la joie d'assister. Elle était présidée par le vénérable doyen des curés de Bordeaux, M. l'archiprêtre de Saint-André. Je ne dirai rien de l'assistance nombreuse qui se pressait dans la vieille église des Chartreux dont un radieux soleil faisait resplendir les peintures récemment restaurées, les marbres et les statues. Mon attention s'est portée sur trois points très capables de l'éveiller et de la retenir : d'abord l'assistance du patronage « laïque », très compact et dont la tenue et la piété nous ont tout bonnement paru admirables; l'exécution d'une messe de Palestrina très bien rendue, au dire de juges compétents, par... un groupe d'orphelines des Sœurs de la Présentation (voilà ce qu'on peut appeler d'excellente « propagande par le fait »); enfin une allocution de cinq minutes, prononcée par M. le curé, à l'Evangile, vrai chef-d'œuvre d'éloquence pastorale, c'est-à-dire simple, cordiale, émue et provoquant irrésistiblement l'émotion. Voilà ce qu'on ne trouve pas partout et ce qui a été la note caractéristique de la fête. On a dit merveilles aussi du panégyrique de saint Bruno prononcé par l'infatigable pasteur. Je n'en parle que par ouï dire, car j'avais dû, au moment des vêpres, reprendre le chemin de ma propre paroisse. Mais les échos en sont venus bien loin et on devine ce que disaient ces échos. A.

A TRAVERS LES REVUES

Revue des Questions historiques (Paris, 5, rue Saint-Simon; trimestrielle; 20 francs par an).

Livraison 124e, 1er octobre : Paul Allard, *la Jeunesse de l'empereur Julien*; — A. de Boilisle, de l'Institut, *la Rébellion d'Hesdin; Fargues et le premier président de Lamoignon*; — G. de Grandmaison, *Un Envoyé de Napoléon en Espagne en 1810, Carion-Nizas*; — comte de Neuville, *le Duc de Richelieu et les premières années de la Restauration*; — abbé Vacandard, *Encore un mot sur la* Scola *du palais mérovingien*; — J. Viard, *les Origines de la guerre de Cent ans; Philippe le Bel en Flandre*; — Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, *Une nouvelle bibliographie du poète breton Jean Meschinot*; — J. d'Estienne, *le Congrès scientifique de Fribourg*; — M. Sepet, *Léon Gautier*; — S. Brükke, *Courrier allemand*; — Delescluse, *Courrier belge*; — L.-G. Pélissier, *Courrier italien*; — M. Sepet et E. Ledos, *Chronique*; — A. Isnard, *Revue des Recueils périodiques* [notre *Revue* y est citée élogieusement plusieurs fois]; — *Bulletin bibliographique* (41 comptes rendus).

Revue du Clergé français (Paris, Letouzey et Ané; bimensuelle; 20 francs par an).

16 septembre : *Les Conférences de Mgr Darboy au séminaire de Saint-Sulpice*, documents inédits, par L. Lacroix; — *Le Congrès de Fribourg*, par P. Pisani, professeur à l'Institut catholique de Paris; — *L'Assemblée de Lambeth*, par J. Trésal; — *A travers la Russie*, par E. Beaujean; — *Chronique littéraire*, par Ch. Urbain; — *Prédication : Deux sermons inédits du P. Leboux*; — *Conférences ecclésiastiques : le Péché originel*, par J. Bricout, — *Bibliographie.* — *Revue des Périodiques*, par L. Robert.

1er octobre : *L'Inscription d'Abercius*, par P. Lejay; — *Le XLIVe Congrès des Catholiques allemands*, par L. de Lagger; — *L'Evolution de la Prédication*, par Phlag; — *Les Eglises dissidentes d'Orient*, par L. Robert; — *Chronique théologique*, par J. Bricout; — *Prédication : Entretien sur la Confession*, par le P. Lécuyer; — *Conférences ecclésiastiques*, par Dehoux; — *Administration temporelle des paroisses*, par Fédou. — *Bibliographie.*

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau; bi-mensuelle; 24 francs par an; 20 francs pour le clergé).

16 septembre : *Les Moujiks* (nouvelle traduite du russe), II, par Tchekhov; — *Les Humanités modernes*, par R. P. A. Chauvin, de l'Oratoire; — *L'Evangile et le Théâtre de Dumas fils*, par Gabriel Audiat; — *Ce qu'un aveugle voit en voyage*, par Maurice de la Sizeranne; — *Une journée de courses au premier siècle* (d'après un roman anglais), par A. Rocoffort; — *Les Principes de la géographie moderne*, II, par Jean Brunhes, professeur à l'Université de Fribourg; — Poésie : *Aux jeunes gens*, par Gaston David; — *Les Idées et les Faits : la Conférence de Lambeth*, par l'abbé J. Trésal; — *Le Congrès scientifique de Fribourg*, par le comte Domet de Vorges. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Bibliographie.* — *Revue des Revues.*

1er octobre : *La Socialiste*, idylle, par Paul Dubost; — *L'Organisation des Chemins de fer en France*, III, par Georges Guillaumot, auditeur au Conseil d'Etat; — *Les Humanités modernes*, II, par le R. P. A. Chauvin, de l'Oratoire; — *Une journée de courses au premier siècle* (d'après un roman anglais), II, par A. Rocoffort; — *Les Patronages laïques non confessionnels : le Mouvement d' « après l'école »*, par Max Turmann; — *Le Congrès des Sciences religieuses de Stockholm*, par Jacques de Coussanges; — *Les Idées et les Faits : le Rôle de la Jeunesse catholique à l'intérieur et à l'extérieur du catholicisme*, par George Fonsegrive [Article extrêmement remarquable et qu'il serait désirable de voir réimprimé en brochure de propagande et largement distribué]. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Bibliographie.* — *Revue des Revues.*

BIBLIOGRAPHIE

Des vocations sacerdotales et religieuses dans les collèges ecclésiastiques, par le R. P. J. Delbrel, S. J. — Paris, Poussielgue, 1897; in-12 de XIV-128 pp.

J'ai lu d'un trait, malgré les absorbantes occupations de mon ministère, l'éloquent opuscule du R. P. Delbrel, et s'il n'avait tenu qu'à moi, il y a longtemps que j'en aurais parlé à notre public, tant j'y ai pris de plaisir et tant il m'a paru qu'on en pourrait tirer de profit. L'auteur de ces pages enflammées est vraiment un apôtre de la jeunesse, dévoré par le feu divin du zèle, et c'est à lui que revenait de droit le périlleux honneur de dire avec une sincérité entière des vérités peu flatteuses pour nous, mais dont pourtant la méditation s'impose aux familles chrétiennes et aux éducateurs qu'elles choisissent pour leurs enfants.

La plupart d'entre eux sont élevés dans nos collèges ecclésiastiques. Avec beaucoup de raison, les classes élevées et riches nous les confient, certaines que chez nous l'enseignement est solide et souvent brillant, et l'éducation excellente. Or, ces collèges, pour la plupart, forment d'innombrables jeunes gens pour les carrières libérales, et n'en conduisent presque aucun au sacerdoce et à la vie religieuse. Voilà un fait surprenant et en même temps absolument constaté. A quelles causes attribuer cette lamentable anomalie? Le R. P. Delbrel les recherche courageusement et les expose sans précautions oratoires. L'une d'elles est l'éloignement des familles influentes et riches pour le sacerdoce, surtout pour le ministère du prêtre séculier. Ces braves gens-là s'imaginent que leurs fils dérogeraient en entrant dans nos rangs, à une époque où l'on est certain de n'y

trouver ni honneurs ni profits. Il y a là une conception antichrétienne des choses contre laquelle il convient de réagir, et c'est à quoi s'emploie vigoureusement le R. P. Delbrel. Les éducateurs catholiques eux-mêmes sont-ils sans reproche à ce sujet? Hélas! non, et l'opuscule du zélé jésuite le démontre surabondamment. La conclusion s'impose : c'est un devoir étroit pour nous de rechercher et de cultiver dans la population scolaire de nos collèges les vocations sacerdotales et religieuses. Comment s'y prendre, quels moyens pratiques employer, le R. P. Delbrel nous le dit avec une science consommée de l'éducation et un profond amour des âmes, par conséquent avec une émotion communicative. Pour mon compte, je souscris pleinement à son exposé et à ses conclusions, et je voudrais voir sa dernière œuvre entre les mains de tous nos confrères de l'enseignement libre et de beaucoup de prêtres employés au ministère paroissial. A tous, elle fournira la matière d'un salutaire examen de conscience; elle redonnera de la flamme à notre zèle attiédi et par conséquent sera féconde pour le plus grand bien des âmes et le plus grand honneur de l'Église. C'est là, je le sais, tout ce que souhaite le R. P. Delbrel, et c'est ce qu'il obtiendra, grâce à la coopération de tous ses lecteurs dont il aura conquis la sympathie, dès les premières pages. A.

Images de saint Pierre Fourier. Chromo in-4°, l'exempl., o fr. 50; — chromo in-32, le cent, 5 francs. — Société de Saint-Augustin.

Une mission dans notre paroisse. *Simples réflexions préparatoires.* — Jolie brochure format oblong de 32 pages. L'exemplaire : o fr. 15; le cent. Prix : 10 francs.

Excellent *tract* à distribuer par MM. les curés à la veille de l'ouverture d'une mission. Société de Saint-Augustin (Lille).

Images pour l'Association de la Sainte Famille. — *La Sainte Famille et la Sainte Trinité.*

Grand format pour les églises Chromo imprimé sur *toile à peindre*, en imitation de peinture à l'huile, mesurant 0,35×0,55. Prix : 5 francs.

La même, mesurant 0,35×0,55 sans marges, et 0,50×0,70 avec marges, sur *beau papier.* Prix : 1 fr. 75.

La même sur *papier imitation toile.* Prix : 2 francs. Cadres pour ces images. Prix variant entre 20 francs et 26 francs.

Format petit in-folio, 27×40. En riche chromolithographie. L'exemplaire. Prix : o fr. 40. Cadres pour cette image. Prix variant entre 4 francs et 6 francs.

La même, imprimée en bistre, avec prière à la Sainte Famille. L'exemplaire, prix : o fr. 15. Collée sur carton, prix : o fr. 25.

Format in-16, 18×13. En riche chromolithographie. L'exemplaire. Prix : o fr. 10. Le feuillet de 16 images. Prix : 1 fr. 50. Cadres pour cette image. Prix variant entre 1 fr. 50 et 2 francs.

Format in-32, livre de prières. En chromo, le cent, 5 francs; avec prière, 6 francs. En noir, le cent, o fr. 50; avec prière, o fr. 75. En noir, avec cadre rouge, le cent, 1 franc; avec prière, 1 fr. 50. En grisaille, le cent, 3 francs.

Il y a en outre, édités dans le même genre : *la Sainte Famille et la Famille chrétienne en prière.*

Et encore : *la Sainte Famille au travail et au repos. Format livre de prières.*

Pancarte format 29×32, donnant en gros caractères la Prière à réciter chaque jour devant l'image de la Sainte Famille, avec vignette (la Sainte Famille et la Sainte Trinité); collée sur carton. L'exemplaire. Prix : o fr. 10

Livret de l'Association Universelle des Familles chrétiennes. Règles, indulgences et prières. Opuscule in-32 de 12 pages. L'exemplaire. Prix : o fr. 10.

Consécration des familles chrétiennes à la Sainte Famille et prière à réciter chaque jour devant l'image de la Sainte Famille. Feuillet de 4 pages. Le cent. Prix : 1 franc. Le même, avec cadres rouges, ornés. Le cent. Prix, 2 francs.

Feuillet d'admission avec Consécration et prière. Prix : 1 franc le cent.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

VIN BRUNOT
AU PHOSPHATE DE SOUDE

KOLA, COCA, CACAO, ORANGE AMÈRE,
VIEUX BORDEAUX

TONIQUE DU SYSTÈME NERVEUX
RECONSTITUANT DES FORCES
physiques et intellectuelles
STIMULANT DES FONCTIONS ORGANIQUES

3 fr. 50 la bouteille. Détail dans toutes les Pharmacies.

PARIS, DÉPOT GÉNÉRAL :
A. BRUNOT, pharmacien, 10, rue de Chaillot, PARIS.

ÉTUDES
Religieuses, Philosophiques, Historiques et Littéraires

Revue bimensuelle publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois, par fascicules de 144 pages in-8e raisin.
Abonnement : un an, 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — 82, rue Bonaparte, Paris.

LE COSMOS

Revue des Sciences et de leurs applications : 8, rue François-Ier, à Paris.
France : un an, 25 fr. — Étranger : 32 fr. — Le ne. 50 cent. Paraît tous les samedis.

LE CANONISTE CONTEMPORAIN

Paraissant le 15 de chaque mois par fascicules de 48 pages in-8e, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, à Paris. 8 fr. par an.

MUSÉE DES ENFANTS

Mensuel, nombreuses illustrations.
Abonnement : un an, 6 fr. — Lille, Société de Saint-Augustin.

EN TERRE SAINTE

Journal d'un Pèlerin, in-18 jésus, de x-354 pages, par A.-J. LAFARGUE ; joli vol. avec couverture en chromo-lithographie, une carte de la Palestine, les plans de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, et 64 grandes vues ou vignettes. Prix *franco* : 3 fr. 50. S'adresser au bureau de la *Revue Catholique*.

LA RÉFORME SOCIALE

Bulletin de la Société d'Économie sociale et des Unions de la Paix sociale fondées par Le Play.— Prix : un an, 15 fr. ; pour les Membres des Unions : 12 fr. Paris, boulevard Saint-Germain, 174.

L'UNIVERS ET LE MONDE

Bureaux : 17, rue Cassette, Paris. — Paris et départements, édition quotidienne, un an, 40 fr. ; six mois, 21 fr. ; trois mois, 11 fr. — Edition semi-quotidienne, un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE. Illustrations de Marcel de Fonrémis. Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Bordeaux. 4e édition, prix : **1** fr. Bordeaux, Imprimerie Nouvelle, 16, rue Cabirol.

Les Proverbes de Salomon, mis en vers français, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, couronné par l'Académie de Bordeaux. Edition de luxe. Tournai, Société de Saint-Jean l'Evangéliste. Prix broché : **2** fr. **50.** Reliures diverses.

Les Machabées, *scènes bibliques* en vers, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage couronné par la Société nationale d'Encouragement au Bien et par l'Académie de Bordeaux. Adopté par le Ministre de l'Instruction publique pour les Bibliothèques scolaires. 2e édition, Perrin, éditeur, Bordeaux, aux bureaux de la *Revue Catholique*. Prix : **1** fr. **50.**

Lettres de Marie Jenna à M. Albin Goudareau, avec une introduction par M. Gaston DAVID, 1 beau vol. grand in-8e, tiré seulement à 160 exemplaires. En vente, à Paris, chez Poussielgue, édit., et aux bureaux de la *Revue Catholique*, 16, rue Cabirol, Bordeaux. Prix : **3** fr. **50.** — Il reste encore un exemplaire sur papier de Hollande au prix de **6** francs.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES de **1869** à **1889** publiées sous la direction de Dom CHAMARD, prieur des Bénédictins de Saint-Maur. — **En souscription** chez MM. **GAUME & Cie**, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris, par séries de 5 fascicules de 160 pages, comprenant environ 5 vol. in-4o de 800 pages, à **10** fr. le volume.— Les *Annales ecclésiastiques* font suite à l'***Histoire universelle de l'Église catholique,*** par ROHRBACHER, continuée de 1846 à 1868 par J. CHANTREL.

MM. les ecclésiastiques qui feront tenir à M. Sueur-Charruey, éditeur à Arras, la somme de **0** fr. **60,** recevront régulièrement et à titre d'essai pendant un mois les quatre revues ci-après : 1o le *Dimanche Paroissial* (hebdomadaire, **6** fr. par an) ; — 2o le *Prêtre* (hebdomadaire, **8** fr. par an) ; — 3o la *Revue des Catéchismes* (mensuel, **2** fr. **50** par an) ; — 4o la *Science Catholique* (mensuel, **12** fr. par an).

Ancienne Maison DURAND et CHABELLARD
fondée en 1801

HENRY DURAND, Successeur
37, Rue du Pas-Saint-Georges, 37
BORDEAUX

Manufacture de Cierges, Bougies et allonges pour souches. — Spécialité de Cierges, cire pure, pour la Messe. — Encens, Charbons et Veilleuses.

Fourniture des Séminaires, Hôpital Saint-André, Lycée de Bordeaux et diverses Églises et Chapelles.

DÉPOT GÉNÉRAL
(VERRERIE DE LA MEURTHE)

Vve R. LAFITTE
18, rue des Augustins, 18 — BORDEAUX
Succursale : **4, rue Ste-Catherine.**

EXPORTATION — GROS — DÉTAIL

ARTICLES EN CRISTAL ET EN VERRE, PORCELAINE ET FAIENCE
FOURNITURES D'ÉGLISE
ORFÈVRERIE RUOLZ MARQUE ALFENIDE
Atelier de Décors ordinaires et riches
RÉASSORTIMENT DE MODÈLES
DÉTAIL au prix du gros — TÉLÉPHONE
Bonifications spéciales pour les Maisons religieuses et les Ecclésiastiques.

L'ÉCOLE FRANÇAISE

REVUE MÉTHODIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Paraissant tous les jeudis

GAUME & Cie, Éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, PARIS

Abonnement à la Revue, **7** fr. Au Supplément Pédagogique bi-hebdomadaire, **5** f

SPÉCIMEN GRATUIT

RIONDE & MIALHE
Maison de Confiance fondée en 1828

Harmoniums, Timbales
Contrebasses etc., etc.

Mmes Carloman Lafeychine & Vve M.-Ferbos
NÉES RIONDÉ
37, Rue Esprit-des-Lois, 37
BORDEAUX

VENTE — LOCATION — ÉCHANGE
ACCORDS — RÉPARATIONS
EXPORTATION

AUTO-PIANISTE UNIVERSEL
Invention nouvelle

VALS

Précieuse. Foie, Calculs, Gravelle, Diabète, Goutte, Gastralgies.
Impératrice. Affections de l'estomac. Excellente eau de table.
Dose : Une bouteille par jour.

HORLOGERIE de précision, garantie. Montres en tous genres. *Prix très avantageux.*
Envoi du catalogue franco. RICHELET, fabr. à BESANÇON

GRATIS PORTRAITS
AU
CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au crayon-fusain, dans votre ville, nous vous faisons l'offre suivante : Si, dans un délai de quinze jours de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de 100 francs ABSOLUMENT GRATIS pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. TANQUEREY, directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel, *Rue de St-Pétersbourg*, 9, Paris (*Maison fondée en 1810*), elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

M. N. BOUILLET

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS
Nouvelle édition entièrement refondue
sous la direction de J. TANNERY et E. FAGUET.
1 vol. in-4°, prix : **21** *francs.*
Remise de **5** francs contre tout exemplaire des anciennes éditions.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

SERENI

TROIS MÉDAILLES D'OR

32, cours de l'Intendance, 32

PORTRAITS, REPRODUCTIONS, GROUPES
Agrandissements inaltérables au charbon.

Dictionnaire de la Bible
Par F. VIGOUROUX, P. S. S.
Avec le concours de très nombreux collaborateurs.

Le **Dictionnaire** comprendra environ 20 fascicules de 320 colonnes, richement illustrés d'après les meilleurs documents.
Prix du fascicule, pour les souscripteurs : **5** francs.

Les 11 premiers fascicules sont en vente
chez MM. LETOUZEY et ANÉ, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris

Vient de paraître :
CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION
PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN
1 vol. gr. in-8°, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.
Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à *Bordeaux*, chez MM. FERET et FILS, 15, cours de l'Intendance; à *Paris*, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.
Prix : **7** fr. **50**.

Le Directeur-Gérant : A.-J. LAFARGUE.

Imp. DEMACHY, PECH et Cie. — Bordeaux.

XIXe Année. — N° 21. 10 Novembre 1897.

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

SOUS LA DIRECTION DE MM. A.-J. LAFARGUE ET E. ALLAIN

SOMMAIRE

I. LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES D'APRÈS QUELQUES LIVRES RÉCENTS *(Suite)*..... L. Guerard.

II. UNE PETITE PAGE INÉDITE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME A BORDEAUX..... Ph. T. de Larroque.

III. UNE PAROISSE RURALE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BAZAS : AILLAS *(Suite)*..... Cyp. Thibaut.

IV. M. L'ARCHIPRÊTRE GAUSSENS, *fragment d'une harangue académique*..... ..... E. Allain.

V. SUPPLÉMENT : Nominations ecclésiastiques; Une ordination; Noces d'argent du R. P. de la Couture. — *A travers les Revues.* — *Bibliographie.*

Abonnement : France, **8** Fr. — Union postale, **10** Fr.

Un Numéro : **0,50** Cent.

On s'abonne *sans frais* dans tous les bureaux de poste, à l'*Œuvre des Bons Livres* et aux bureaux de la *Revue*, 16, rue Cabirol, Bordeaux.

Les abonnements partent du 1er Janvier ou du 1er Juillet et sont exigibles d'avance.

La reproduction des articles publiés par la *Revue* est interdite.

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE DEMACHY, PECH ET Cie

16 — RUE CABIROL — 16

1897

PEINTURES DÉCORATIVES

POUR

Eglises, Monuments & Appartements

Maison BONNET & Fils Frères

J. Henri BONNET, Succr

4, rue Valdec, 4

BORDEAUX

PEINTURE DE BATISSE, VITRERIE, DORURE

Médaille d'Or

EXPOSITION DE BORDEAUX 1895

MAISON RECOMMANDÉE

ARTICLES DE VOYAGE Maison **Gaultier, I. Ehrensperger,** gendre et successeur, 27, cours de l'Intendance, Bordeaux.

3000 MODÈLES DE TOUS STYLES Religieux et d'Appartements

VITRAUX D'ART

REPRODUCTION VITRIFIÉE & IMITATION

Décoration Artistique

QUE L'ON PEUT FAIRE SOI-MÊME

Nouveau procédé de feuilles Vitraux s'appliquant aux vitres par un simple mouillage.

Contre 2 fr., envoi franco d'Échantillons et du Catalogue illustré.

ROSEY

22 BOULEVARD POISSONNIÈRE 22

PARIS

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « *la Controverse et le Contemporain* ». — Revue *mensuelle* publiée sous la direction d'un comité de professeurs des Facultés catholiques de Lyon, etc.

Abonnement : un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. — Bureaux : 25, rue du Plat, et 3, place Bellecour, Lyon.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Avis. — Nous apprenons que, pour atténuer, dans la mesure du possible, les résultats de l'élévation actuelle du cours des blés et des farines, la Compagnie des chemins de fer du Midi vient de soumettre à l'homologation de M. le Ministre des Travaux publics l'adoption de dispositions temporaires réduisant, pour le transport de ces marchandises, le prix kilométrique par tonne à 0 fr. 015 de 200 à 300 kilomètres et à 0 fr. 01 au delà de 300 kilomètres.

Enlèvement des bagages à domicile. — Nous rappelons que la Compagnie des chemins de fer du Midi a récemment organisé, à Bordeaux, un service d'enlèvement des bagages à domicile analogue à celui qui fonctionne déjà dans les principales gares de Paris. Grâce à cette organisation, les voyageurs sont dispensés des ennuis de l'attente aux guichets de délivrance des billets et aux bureaux d'enregistrement des bagages. A leur arrivée en gare l'inspecteur des omnibus leur remet billets de place et bulletins de bagages pour la destination indiquée à l'agent qui est venu opérer l'enlèvement des bagages quelques heures auparavant.

Le bureau de ville du cours du XXX-Juillet, 10, le secrétariat de la gare de Bordeaux-Saint-Jean et l'inspecteur des omnibus à cette gare donneront tous les renseignements concernant le fonctionnement de ce nouveau service, aux personnes qui leur en feront la demande.

Billets de famille à destination des stations hivernales et balnéaires des Pyrénées (ch. III du tarif spécial n° 6). — Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classe sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau, pour Agde (Le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (Le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Cette-ville, Collioure, Couiza-Montazels, Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Cap-Breton), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vielle-Aure), Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (La Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Nouvelle (La), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz-Saint-Sauveur), Pau, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean de Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (Le Vernet, Thuès, Les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général, d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera au moins de 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 °/o ; de 3 personnes, 25 °/o ; de 4 personnes, 30 °/o ; de 5 personnes, 35 °/o ; de 6 personnes et plus, 40 °/o.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. La durée de validité des billets de famille indiquée ci-dessus peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 °/o du prix du billet de famille.

La demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de chaque période de 30 jours. Ces formalités peuvent être remplies soit à la gare de départ, soit à la station hivernale ou balnéaire de destination.

NOTA. — Les billets sont délivrés dans toutes les gares du réseau ; mais la demande doit en être faite 4 jours au moins avant le jour du départ. (Voir, pour les conditions particulières, le tarif spécial G V n° 6, chap. III.)

LES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

D'APRÈS QUELQUES LIVRES RÉCENTS

(Suite)

Disons en second lieu que, même au point de vue des besoins d'un simple curé de campagne, on a cru pouvoir relever, dans les méthodes et dans les matières d'enseignement spéciales aux grands séminaires, quelques défauts et quelques lacunes. La première lacune consiste dans l'absence ou la rareté des devoirs écrits, soit comme matière d'examens, soit comme sujets de travaux ordinaires (1); or les examens et les exercices de ce genre sont les seuls, comme on sait, qui obligent l'élève à produire des efforts de réflexion personnelle. Dernièrement on les a avec raison introduits daus plusieurs grands séminaires. Mais, dans certaines maisons, on oblige les séminaristes à composer leurs devoirs dans le délai de quelques heures, comme au petit séminaire : le but essentiel des compositions écrites, pour des jeunes gens de vingt ans, est ainsi manqué, et, dans l'ensemble, la mémoire est toujours la seule faculté qui soit mise en exercice par l'organisation actuelle des examens.

(1) Un de mes amis, directeur dans un grand séminaire du Midi, m'affirme qu'à l'époque où il était lui-même séminariste, un de ses condisciples réussit à passer une année entière sans faire usage de plumes ni d'encre. Hâtons-nous d'ajouter que cette simplification de la vie fut considérée comme un tour de force exceptionnel. Il n'en est pas moins vrai que, si on cesse d'écrire au sortir du petit séminaire, le moment arrive où la simple composition d'une lettre représente un effort considérable qu'on évite le plus possible.

La formation des futurs prédicateurs se ressent de la rareté des devoirs écrits. Les bons modèles ne leur sont pas proposés comme sujets d'analyses; en d'autres termes, on ne songe pas à guider les séminaristes dans l'étude des principaux orateurs sacrés dont les œuvres occupent une si large place dans toutes les littératures, dans la nôtre surtout : glorieux patrimoine que nous envient les ecclésiastiques des pays étrangers, que nous nous laissons enlever par des hommes qui trouvent moyen d'admirer Bossuet sans croire en Jésus-Christ. Il est triste de le constater : Bossuet et Bourdaloue sont beaucoup moins étudiés dans nos séminaires que dans les Facultés de l'État ou à l'École normale supérieure, et par suite sont moins connus de plusieurs prêtres que des auditeurs de M. Brunetière. Les sujets de composition de la licence ès lettres portent souvent sur des sujets empruntés à la littérature sacrée du grand siècle. On chercherait en vain, dans nos séminaires, des exercices de ce genre, appropriés à la moyenne des élèves, soit en latin soit en français. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les prêtres, même les plus intelligents, une fois lancés dans le ministère, songent si rarement à prendre pour base de leur prédication les homélies des Pères, les sermons de Bossuet, ou les conférences du P. Monsabré, en les transposant, en les traduisant à l'usage de chaque catégorie d'auditeurs. De même, on s'abstient avec raison de faire suivre aux élèves un cours doctrinal de théologie mystique; mais n'est-ce pas aller à un autre excès que de priver les élèves, pendant tout leur séminaire, de toute direction, de tout conseil, de toute indication bibliographique sur les principales œuvres de nos auteurs ascétiques, ne fût-ce que l'*Introduction à la vie dévote* ? De là, une fois sortis du séminaire, le vague, la mièvrerie de notre prédication, lorsqu'elle porte sur des sujets ascétiques. Les textes liturgiques usuels, le bréviaire, le paroissien, restent eux-mêmes lettre morte dans les mains des élèves. On ne leur apprend pas assez à y chercher les trésors de doctrine et de piété qui y sont renfermés; aussi est-il bien rare d'entendre citer et commenter en chaire le Canon de la messe ou les Collectes des dimanches, par exemple, ces prières admirables sur lesquelles le P. Aubry a écrit une de ses meilleures pages.

On n'enseigne pas à parler beaucoup plus qu'à écrire. Les exercices de prédication sont trop rares, et surtout sont environnés d'un certain apparat qui paralyse les jeunes gens et les empêche d'apprendre à exprimer dans un langage simple et clair les vérités religieuses. On ne leur enseigne pas ce ton de causerie que réclament aujourd'hui les fidèles. On ne leur demande jamais d'exposer en bon français, et en évitant la terminologie scolastique, une thèse de théologie; par suite, ils prennent l'habitude, ou bien de considérer l'exposé du dogme comme étranger à la prédication, ou au contraire de remplir leurs sermons de termes inintelligibles pour l'auditoire : matière et forme, substances et accidents, etc., etc.; le plus souvent même, ils combinent ensemble ces deux défauts, et sont à la fois superficiels quant à la doctrine, trop savants quant à la forme. La cause de cet inconvénient a été sentie par M. l'abbé Gayraud (1); mais il va jusqu'à demander la suppression du latin dans l'enseignement de la théologie élémentaire. Il n'est pas nécessaire d'arriver à une réforme aussi radicale qui achèverait de ruiner, dans le clergé paroissial, la connaissance des éléments du latin. Il suffirait, pour atteindre le but désiré, d'instituer, pour la théologie, parallèlement à la récitation en latin, et à certains intervalles, des exposés en français de quelque étendue.

On constate ensuite l'absence d'une organisation qui assure à l'élève, au début de chaque étude spéciale, la connaissance de certaines notions fondamentales. L'élite n'est pas seule à souffrir de ce défaut. Comme tout le monde le sait, l'étude de la théologie dogmatique, de la théologie morale et de l'Écriture sainte est généralement distribuée entre quatre ou cinq années de cours, de manière à assurer à chaque élève l'avantage de parcourir l'ensemble de ces sciences, pendant la durée de son séminaire. En cela il n'y a rien que de très raisonnable, et c'est peut-être dans les séminaires de France qu'on a le mieux compris la nécessité de donner, dans l'enseignement moyen, un aperçu complet des sciences sacrées. Mais il résulte de cette organisation que le sujet du cours de théologie varie chaque année, et (ici commence le défaut) que les

(1) *Revue du Clergé français*, 15 février 1897.

traités fondamentaux : la *Religion*, l'*Église* et même les *Lieux théologiques* ne reviennent, comme tous les autres, qu'après la clôture du cycle, c'est-à-dire de quatre en quatre ans environ. Chaque élève, en entrant en théologie, prend le cours au point où il en est, de sorte que souvent il aborde la « théologie fondamentale » seulement à la fin de son séminaire. Si j'osais fournir ici un souvenir personnel, je dirais que la classe dont je faisais partie eut la male chance de commencer l'étude de la théologie par le traité des *Contrats* et le traité de la *Trinité*. On avouera que cette entrée en matières était peu engageante. Le pire a été que, cette année-là et les années suivantes, nous allions littéralement en aveugles, récitant tous les jours, et même plusieurs fois par jour : *probatur Scriptura sacra, probatur traditione*, sans avoir des idées exactes, ou même des idées quelconques, sur l'Écriture sainte, sur la Tradition, et sur les conditions fort complexes dont la réunion permet au théologien de reconnaître avec certitude une vérité révélée. Les mêmes observations pourraient être faites au sujet de la théologie morale dont l'étude suppose la connaissance des traités des *Actes humains*, de la *Conscience*, des *Lois* et des *Péchés*. De même encore, un séminariste, un prêtre, ne s'intéressera jamais à l'Écriture sainte, ou bien, si l'on préfère, n'y comprendra jamais grand'chose, si on ne lui a pas tout d'abord exposé, au moins sommairement, les notions présentées par M. Vigouroux au commencement de son *Manuel biblique*. Ici encore je pourrais apporter le témoignage de plusieurs prêtres qui ont abordé l'Écriture sainte par les Épîtres de saint Paul, au sujet desquelles, comme on sait, l'apôtre saint Pierre a pu dire, en usant sans doute d'une litote : *in quibus sunt quædam difficilia intellectu*. On passa ensuite à l'explication des prophètes, à commencer, s'il m'en souvient bien, par Isaïe ou Ezéchiel et sa vision des quatre animaux. Il convient d'ajouter qu'à ma connaissance un jeune prêtre de ma génération, nullement dépourvu d'intelligence et de piété, vendit sa Bible peu de temps après sa sortie du séminaire et ne l'a pas remplacée..... Il est vrai encore que c'était la Bible de Ménochius.

Une autre conséquence fâcheuse de ce système est de ne pas mettre en relief, aux yeux des séminaristes, l'importance pratique

des traités dont la connaissance est le plus nécessaire aujourd'hui. Nous n'avons plus d'hérétiques, mais nous avons partout des libres-penseurs; il sont nombreux ceux qui pensent comme Renan que, si l'ensemble de la doctrine catholique est relié par des chaînes de fer, le fondement, le traité de la Religion est absolument ruineux.

En même temps que quelques lacunes dans l'enseignement des séminaires, on a pu signaler quelques défauts, ceux-ci particuliers à telle ou telle branche de cet enseignement. Ainsi, dans les thèses de théologie, on ne s'est pas rendu compte de la valeur réelle de la preuve scripturaire. Acceptant, dans la pratique, la manière de raisonner des protestants de la vieille école, on a voulu trouver réponse à tout dans la Sainte Écriture : « Ainsi comprise, dit M. Hogan qui, sur ce point, est parfaitement d'accord avec le P. Aubry, la preuve scripturaire était presque entièrement conventionnelle : basée sur les principes ou les propositions de l'adversaire, elle prouvait, dans la mesure où elle les atteignait; le plus souvent, elle n'aurait pu motiver par elle-même une conviction... On procéda surtout par dissection de textes isolés en insistant sur le sens grammatical de chacun d'eux... Le véritable argument scripturaire est cumulatif; il n'apporte une entière conviction que lorsque la même vérité nous est affirmée d'une manière concordante en différents passages et en diverses occasions, en tenant compte, non seulement du contexte, mais encore du milieu intellectuel, du temps et du pays. » Il y a plus : « en règle générale, la preuve scripturaire ne fournit pas une véritable démonstration; elle ne contient, le plus souvent, qu'une indication des doctrines que l'on ne peut recueillir avec une entière assurance que de la tradition vivante ou de l'enseignement formel de l'Église. »

On usait aussi de l'argument de tradition dans nos manuels, mais d'après des procédés bien faits pour faire prendre en dégoût ce genre de preuves. Parfois apocryphes, les textes sont, dans nos manuels de séminaires, presque toujours isolés de l'ensemble qui les explique, tous placés sur le même plan, quelle que soit l'époque à laquelle ils appartiennent, quel que soit le degré de développement dogmatique représenté par chacun d'eux, quel que soit le but que les auteurs se sont proposé. Lorsqu'on cite un Concile, on

croit avoir assez fait en forçant les élèves à apprendre par cœur les anathèmes, et peu de professeurs songent à prendre pour base de leurs leçons tel ou tel chapitre par exemple du Concile de Trente, comme le demande le P. Aubry. Moins encore oblige-t-on les élèves à lire eux-mêmes les textes fondamentaux. Et cependant, quels sont les séminaristes vraiment aptes à remplir les fonctions sacerdotales et en même temps incapables de lire avec fruit, dans une petite édition manuelle, les décrets et le catéchisme du Concile de Trente, ou les textes réunis dans l'*Enchiridion* de Denzinger? N'est-ce pas, quoi qu'on en dise, la majorité qui profiterait de la lecture méthodique des *Opuscula selecta* de Hurter? A cette dernière question il est permis de répondre par l'affirmative; car, d'après Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris, chaque année, au grand séminaire de Reims, le programme des examens comprend un ou deux volumes de cette collection (1).

Imparfaitement compris, les arguments devaient être présentés dans un ordre défectueux. De fait, les divisions des thèses et l'ordre des arguments sont toujours identiques, au lieu de sortir du fonds même du sujet : « On commence toujours par l'Écriture sainte, dit le P. Aubry, quel que soit le point de vue, la force ou le degré de clarté parfois très faible de l'argument. » Il n'en faut pas davantage pour donner une apparence peu scientifique aux thèses les plus solides, par exemple celle de l'Immaculée Conception, où les arguments d'Écriture sainte, pourtant si vagues, sont mis sur le même rang que les arguments tirés du raisonnement théologique, de la tradition et de la croyance commune des fidèles. On court en même temps grand danger de fausser ainsi l'esprit des étudiants et des futurs prédicateurs.

Les défauts de la méthode suivie dans l'exposition des arguments tirés de l'Écriture sainte et de la tradition tiennent à la faiblesse des cours d'exégèse et d'histoire ecclésiastique. On ne se rend pas compte que ces deux sciences fournissent à la théologie dogmatique ses bases les plus solides, et on ne comprend pas davantage que, sur leur terrain spécial, plus que partout ailleurs

(1) *Congrès ecclésiastique de Reims*, p. 300.

peut-être, le recours incessant aux sources, aux textes originaux, est, du moins pour les professeurs, d'une absolue nécessité. Quant aux élèves, de bons juges pensent qu'il n'y a pas lieu d'imposer ni même de proposer à la plupart d'entre eux l'étude du texte hébreu de la Bible. Mais une réserve de ce genre est excessive, s'il s'agit du texte grec. Lorsque Yves Le Querdec nous présente son curé de campagne lisant l'Évangile dans le texte original, et y puisant des lumières, il ne nous présente pas une utopie. En effet, la langue des évangélistes, langue populaire et affranchie des constructions savantes, est au niveau d'un élève de quatrième, et tous les séminaristes, *sans distinction*, ont jadis passé de longues heures à expliquer ou à essayer d'expliquer des auteurs dont la langue est beaucoup plus compliquée : Thucydide ou Euripide, voire même la *Poétique* d'Aristote. Pourquoi donc considérer, dans les grands séminaires, le grec biblique comme réservé à une élite de savants, et appliquer rigoureusement l'adage : *græcum est, non legitur* (1) ? Le psautier du Bréviaire, traduit sur les Septante, et si étroitement apparenté au texte grec, offre, par suite, à la plupart des prêtres des difficultés qui, à la vérité, ne paraissent pas, comme je l'ai déjà dit, leur peser beaucoup.

Mêmes observations au sujet de l'histoire ecclésiastique. L'abus du manuel y sévit comme ailleurs; encore ces manuels sont-ils souvent médiocres, et l'on voit ceux de l'abbé Rivaux encore en honneur dans des maisons où rien n'empêcherait d'introduire celui de Kraus par exemple. On ne comprend pas quelle vie pourrait avoir cet enseignement, si on initiait les séminaristes à la lecture

(1) Plusieurs évêques français présentèrent au concile du Vatican un *Postulatum* dans lequel, après avoir demandé que l'hébreu fût enseigné dans les séminaires, du moins aux meilleurs élèves, ils s'expriment en ces termes au sujet du texte grec : *Quoad linguam græcam, in qua et plures quoque libri sacri scripti fuerunt, et tot supersunt traditionis catholicæ eximia monumenta, quis non doleat ejus studium ita in majoribus seminariis prætermitti, ut hujus linguæ notitia in iis ipsis juvenibus oblitteretur, qui ei addiscendæ plures annos in minoribus seminariis insumpserant? Præscribendum igitur omnino esset, ut linguæ græcæ studium in majoribus etiam seminariis continuari deberet.* (*Acta et decreta sacrorum Conciliorum recentiorum.* Collectio Lacensis, t. VII, col. 833.)

des principaux textes, en insistant sur ceux qui intéressent l'histoire ecclésiastique locale. Toutefois, d'après ce que j'ai dit dans la première partie de cette étude, on ne peut guère, en ce moment, lancer les séminaristes dans cette voie : c'est surtout à leur usage, en effet, qu'il nous manque une petite collection comprenant les principaux textes relatifs à l'histoire de l'Église.

On a pu enfin exprimer le regret qu'en dehors des sciences ecclésiastiques, on ne fît, dans les séminaires, aucune place à l'enseignement de certaines matières qui seraient d'une utilité incontestable pour les curés de campagne ou de paroisses ouvrières : lacunes d'autant plus étonnantes que, comme on nous l'a dit et répété, on a prétendu, avant tout, organiser l'enseignement des grands séminaires au point de vue pratique. Ainsi M. Pautonnier craint que les séminaristes oublient un peu trop les éléments des connaissances scientifiques reçues dans l'enseignement secondaire. En effet, un curé incapable de diriger, au besoin, un petit chœur de musique, de faire un calcul d'intérêts, ou d'expliquer à peu près le mécanisme d'une locomotive, ce curé est exposé à encourir le mépris de l'instituteur et des esprits forts du village, ce qui, en soi, n'est pas un grand malheur, mais peut, par le temps qui court, avoir des conséquences plus graves que ne le pensaient nos anciens. Il faut, dit M. Pautonnier, qu'un curé « sache un peu de physique, de chimie, de sciences naturelles; il faut qu'il ait des notions d'arpentage, qu'il connaisse le suffisant en astronomie, en géodésie, en météréologie. Il importe surtout qu'il soit au courant des applications de ces sciences à l'agriculture, à l'économie rurale, à l'hygiène. N'oublions pas que l'enseignement de l'agronomie se perfectionne notablement dans les écoles normales départementales, et que cette science, excellente en soi, peut avoir pour contre-coup, si nous n'y prenons garde, d'augmenter l'influence de l'instituteur aux dépens de celle du curé. Donc il faut que celui-ci travaille, qu'il ne laisse pas surtout s'organiser sans lui les « syndicats agricoles ». Sur ce dernier point, le jeune clergé paraît avoir compris les nécessités de l'heure présente, et il se porte vers ce qu'il appelle « les sciences sociales » avec une ardeur dont on ne l'aurait pas cru capable : on lui épargnerait bien des tâtonnements et des

faux pas si l'on faisait à ces études une toute petite part dans l'enseignement des grands séminaires.

Terminons en signalant un autre défaut : dans certains séminaires diocésains, pas nombreux, il est vrai, on restreint et on coupe à l'excès le temps accordé aux élèves pour travailler seuls dans leurs cellules. Rarement ils ont devant eux deux heures de suite pour s'assimiler les matières proposées à leur étude. On est d'autant plus surpris de rencontrer ces défauts dans ces grands séminaires que, dans les basses classes de l'enseignement secondaire, on constate parfois un abus tout opposé à celui-ci. Il est étrange qu'on n'hésite pas à condamner des enfants de dix ans à l'immobilité pendant deux heures et plus, et qu'on juge incapables d'un pareil effort des jeunes gens de vingt ans environ. Si, par ailleurs, ils n'ont pas assez de bonne volonté pour travailler seuls, pendant ce laps de temps, loin de l'œil d'un surveillant, leur place n'est pas au séminaire. Au fond, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le moyen d'obtenir qu'ils ne se conduisent plus en enfants, ce serait de les traiter en hommes.

***

Le P. Aubry a eu le tort de chercher beaucoup trop loin la cause des lacunes et des défauts de l'enseignement des grands séminaires. Il a cru pouvoir dénoncer un reste d'opinions ou de tendances hétérodoxes qui en réalité n'existent plus à aucun degré dans les séminaires, et qui d'ailleurs n'ont avec ces défauts aucun lien nécessaire. Un professeur peut être rempli d'horreur pour le gallicanisme et aussi le cartésianisme, et cependant avoir, au moins en pratique, un culte excessif pour le « bon manuel ». C'est ce qu'on constate tous les jours, non seulement en France, mais aussi en Italie (1), la

(1) Il suffit de rappeler les graves reproches adressés naguère aux prédicateurs italiens par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, à la date du 31 juillet 1894 (*Revue des Questions actuelles*, 25 août 1894). On peut en conclure que la prédication souffre en Italie des mêmes défauts qu'en France. Il n'est pas difficile de reconnaître sous ces défauts le même vice radical qui consiste dans l'insuffisance des études cléricales. En outre, le P. Aubry suppose, bien à tort, qu'on a, à Rome, des méthodes spéciales d'enseignement, et paraît croire que les écoles romaines ont toujours eu nécessairement le premier rang parmi les Universités du monde catho-

terre classique sans doute de ce que le P. Aubry appelle « l'idée romaine » de l'enseignement ecclésiastique.

La première cause des défauts remarqués dans l'enseignement des petits et des grands séminaires est tout simplement le manque de formation des professeurs (1). Avant d'enseigner, il faudrait avoir appris et appris beaucoup plus que ne le pensent certaines personnes; car on ne communique jamais qu'une partie de ce qu'on sait. Donc, comme le dit M. Pautonnier, ils sont dans l'erreur ceux qui pensent que, pour enseigner, il suffit d'avoir acquis les connaissances « que possédera un bon élève, après avoir suivi le cours que son maître a mission de professer » (2). Sans doute, la pratique de l'enseignement est elle-même un élément de formation que les plus fortes études ne sauraient remplacer. Mais l'expérience, la pratique ne suffisent jamais, du moins dans les chaires des grands séminaires et dans les hautes classes des petits séminaires. Sans des études théoriques très complètes, le professeur tombe au dessous de la moyenne, dans la médiocrité, et entraîne ses élèves avec lui.

Le moyen âge avait connu ces principes. C'était ainsi que, d'après M. l'abbé Douais, l'ordre de Saint-Dominique possédait jadis des *écoles normales*, dans le sens que l'Université donne aujourd'hui à ce mot (3). De même la Compagnie de Jésus impose à ses membres, au sortir du noviciat, deux années environ d'études littéraires qui les préparent à l'enseignement dans les collèges, et le *Ratio studiorum* contient des règles spéciales à leur formation pédagogique. En

lique; rien de plus faux, comme l'a fort bien rappelé M. Delavit (*Science catholique*, 15 août 1893). La vogue des écoles romaines ne remonte pas plus haut que l'époque moderne, et même très moderne. Le P. Fontaine a répondu à d'autres assertions du P. Aubry, par exemple à ses attaques contre le *Discours sur l'histoire universelle* et contre les idées émises par Bossuet au sujet de la croyance des juifs à l'immortalité de l'âme (*L'Irréligion contemporaine et la Défense catholique*, pp. 110 et 111).

(1) Sur ce point, le P. Fontaine a été un peu trop timide et n'a pas voulu suivre, jusqu'au bout, M. Pautonnier dans ses appréciations aussi justes que sévères.

(2) « Mon enfant, disait à un jeune professeur de mes amis un haut dignitaire ecclésiastique, il suffit qu'au moment d'entrer en classe vous sachiez tout juste ce que vos élèves sauront au moment où vous les quitterez pour rentrer dans votre chambre. »

(3) *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères prêcheurs au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle*. Paris, 1884, p. 54.

outre, il exige deux années d'études supplémentaires pour les futurs professeurs de théologie (1). Tout récemment les Pères de l'Oratoire ont fondé à Paris, en relations suivies avec les grandes écoles de la capitale, une maison d'études destinée surtout à la formation des futurs professeurs de la Congrégation (2). La Compagnie de Saint-Sulpice a voulu également posséder un établissement analogue (3) : deux exemples qui peuvent avoir grande importance, à raison surtout du principe qu'ils affirment.

D'autre part, Mgr Perraud invoque ici l'exemple des professeurs de l'Université. « Leurs études secondaires achevées, ils ont suivi, dit-il, les cours d'une Faculté ou bien ils sont entrés dans l'une de nos grandes écoles. Là, on les a initiés aux méthodes scientifiques et critiques ». Le clergé ignore et trop souvent veut ignorer ce qu'il en coûte aux jeunes gens qui entrent dans l'Université, pour arriver simplement à être professeurs dans un lycée de province. Une fois licenciés, et ils le sont tous aujourd'hui, de même que tous les maîtres d'études, l'agrégation leur est nécessaire, sous peine de rester pendant la plus grande partie de leur vie dans un très modeste collège. La préparation de ces deux examens se fait à l'École normale ou dans les Facultés, c'est-à-dire sous la direction de maîtres distingués, et avec toutes les ressources de bibliothèques bien fournies. Malgré tous ces avantages, quatre ans environ, s'il s'agit des lettres, six ou sept ans, d'après M. Pautonnier, s'il s'agit des sciences, sont nécessaires à un bachelier bien doué « sinon pour arriver à l'agrégation qui est un concours, du moins pour atteindre un niveau permettant de s'y présenter avec des chances sérieuses de succès ».

Il en est tout autrement dans l'enseignement libre. Et d'abord, on fait souvent aux jeunes professeurs des petits séminaires la prétendue faveur de les dispenser d'une ou deux années d'études théologiques, ce qui déjà permettrait d'expliquer la faiblesse de

(1) 9e règle du Recteur et 22e règle du Provincial. — Bernhard Duhr, S. J., *Die Studienordnung der Gesellschaft Jesu*. Freiburg im Brisgau, 1896, pp. 38, 39, 186, 191.

(2) Circulaire de Mgr Perraud, évêque d'Autun et supérieur général de l'Oratoire (11 novembre 1895) (*La maison d'études*).

(3) *Bulletin trimestriel des anciens élèves de Saint-Sulpice*, 15 janvier 1897, p. 233.

l'instruction religieuse dans les maisons d'enseignement secondaire. Cet abus n'est pas le seul : l'instruction ecclésiastique du grand séminaire, presque suffisante, on l'a vu, pour les besoins de la plupart des prêtres de paroisse, est censée rendre apte un jeune homme, pourvu qu'il soit noté *intelligent et bon caractère*, à occuper toutes les chaires. Il y a des maisons où l'avancement se fait exclusivement à l'ancienneté. Ainsi un professeur de huitième, quelles que soient ses aptitudes, est à peu près sûr de se trouver, quinze ou vingt ans plus tard, professeur de rhétorique ou de philosophie. Et cependant, tel qui était un excellent professeur de grammaire sera peut-être un professeur assez faible de philosophie ou de littérature. Ce système, on le comprend, favorise admirablement les médiocrités. En revanche, on rencontre souvent, dans ces mêmes établissements, des jeunes gens fort bien doués qui usent les meilleures années de leur vie dans des fonctions qui sont au dessous d'eux. Voudraient-ils acquérir eux-mêmes les connaissances qu'on ne leur a pas données, ils sont arrêtés par le manque de livres, de direction, et aussi de temps, chargés, comme ils le sont, de diverses surveillances. Tandis que, dans beaucoup de diocèses, on voit de jeunes prêtres immobilisés au service de paroisses minuscules, et par suite livrés à l'inaction, trop souvent le personnel enseignant des petits séminaires n'est pas assez nombreux (1). Que dire des cumuls et des permutations extraordinaires? Chez nous, on a encore, semble-t-il, des idées vagues sur les « spécialités ». Si un jeune professeur possède un grade quelconque, il a le malheur d'être regardé comme bon à tout. Dans un petit séminaire par exemple, il est à peu près impossible de faire entendre à un supérieur qu'un licencié d'histoire n'a guère qualité pour être professeur de seconde ou de rhétorique, qu'il sera probablement fort embarrassé, le jour où il devra corriger une narration latine, voire même un thème latin, à coup sûr incapable de traduire la plupart des auteurs grecs. L'histoire, les langues vivantes, les sciences naturelles, l'*instruction*

(1) Parfois vingt professeurs, y compris les surveillants, sont obligés de suffire, Dieu sait au prix de quel dévouement! à trois cents élèves et au delà. En pareil cas, d'autres collèges ecclésiastiques et les lycées de l'État n'emploient pas moins d'une trentaine de maîtres tout au moins.

religieuse surtout, sont loin d'avoir toujours des professeurs spéciaux, ou bien sont couramment considérées comme le lot du premier venu : cet enseignement est tenu pour conciliable avec les occupations les plus accablantes. Sur tous ces points, rien de plus exact que les tableaux d'Yves Le Querdec (1). On voit souvent chez nous le même professeur enseigner l'arithmétique, l'histoire naturelle, les langues vivantes, et peut-être la musique; tel autre, quoique ceci soit plus rare, passera des lettres aux sciences ou des sciences aux lettres. Après quoi, pour compléter la carrière d'un de ces dignes professeurs, on lui confie une chaire au grand séminaire, ce qui veut dire que, vers la quarantaine, il doit entreprendre des études entièrement nouvelles. Il y en a cependant qui, par un vrai tour de force et grâce à des dons exceptionnels, parviennent à se mettre au courant d'une science ecclésiastique; mais c'est alors le moment où on les condamne à entreprendre un nouveau cycle d'aventures. Que de grands séminaires où l'on voit fonctionner le système qu'a si bien dépeint Mgr Latty dans la circulaire que j'ai citée plus haut! On commence par les cours « secondaires » qui sont la Philosophie, l'Écriture sainte (!), l'Histoire ecclésiastique, le Droit canonique et l'Archéologie; on continue par le Dogme, on finit par la Morale : « Les capacités des maîtres se transformaient » (Sa Grandeur veut bien parler au passé) avec les matières ensei- » gnées. » Ce régime de cumuls invraisemblables (2) et de noviciats

(1) Ce qui regarde la formation des professeurs ecclésiastiques est peut-être la meilleure partie du *Journal d'un évêque*. Que de prêtres, en France, pourraient citer mille faits à l'appui! Je me rappellerai toujours l'amusante histoire de deux de mes amis, licenciés ès lettres, qui se virent un jour menacés d'enseigner dans un grand séminaire, l'un le droit canon, l'autre la philosophie scolastique. Celui-ci fut vivement pressé par des personnes qui lui voulaient du bien. Il objecta qu'il ignorait profondément la philosophie. Ces personnes sourirent : « Ce sourire me navra, raconte l'abbé; je me vis perdu. » Heureusement il avait pratiqué beaucoup Homère et possédait toute la sagesse d'Ulysse. Il se souvint à propos que, dans son enfance, il avait eu un défaut de langue et qu'il l'avait encore, disait-on, quelquefois. Il déploya incontinent son infirmité et convainquit ainsi ses auditeurs de son manque d'aptitude à l'enseignement de la philosophie.

(2) Au Congrès des Œuvres de jeunesse tenu à Bordeaux au mois d'août 1895, on a parlé d' « un séminaire où l'économe est toujours professeur de droit canonique. L'enseignement est attaché à la fonction ». (*Compte rendu analytique*. Bordeaux. 1895, p. 92.) Il serait facile de citer beaucoup de faits de ce genre.

successifs produit au grand séminaire des effets bien plus fâcheux qu'au petit séminaire. Après tout, un professeur de lettres n'est dépaysé qu'à moitié en passant d'une basse classe à une haute classe. Il n'en est pas de même dans les sciences sacrées où la philosophie et la théologie scolastique, par exemple, emploient des méthodes très différentes de celles qu'appliquent l'historien et l'exégète. Il faut sans doute une grande vertu pour se plier à ce roulement ingénieux. On a vu quelques professeurs succomber prématurément avant d'arriver au bout du cercle qu'on leur imposait de parcourir. Hâtons-nous de dire que ces martyrs sont rares. La plupart ont plus de philosophie pratique, se font très vite une conscience, si même ils songent à s'en faire une, et trouvent dans l'explication des manuels un moyen commode de faire face à toutes les difficultés de la vie. Aussi bien, l'enseignement n'est pas pour eux une carrière définitive : ils regardent dans le lointain poindre l'aube d'un canonicat ou d'une bonne cure qui mettront un terme à leur activité scientifique (1). Quoique très intelligents, combien meurent dans leur simplicité, sans avoir soupçonné ce que c'est que l'enseignement et, à plus forte raison, ce que c'est que la science !

Il est bien vrai que, depuis la fondation des Instituts catholiques, des progrès réels ont été réalisés. Toutefois, d'après les calculs de M. l'abbé Pautonnier, pour satisfaire aux besoins des 406 établissements libres d'enseignement secondaire, le nombre des licenciés ès sciences fournis par les Instituts catholiques devrait annuellement dépasser la centaine. Or, ce nombre n'atteint pas 20 en ce moment. Il serait intéressant de faire une enquête analogue au sujet des autres branches d'enseignement. Il faudrait que toutes les chaires des hautes classes, à partir de la troisième, fussent remplies par des licenciés ès lettres; de fait, le tiers, tout au plus, des professeurs possède ce diplôme, et l'instruction que suppose la licence n'est pas, en général, le partage des deux autres tiers. Quant aux licences d'histoire, de philosophie et de langues vivantes, elles sont bien plus rares encore dans les collèges libres.

(1) Tout le monde sait que les membres des congrégations religieuses sont à l'abri des préoccupations de ce genre; ceci s'applique surtout aux Messieurs de Saint-Sulpice voués exclusivement à l'enseignement dans les grands séminaires.

Dans les grands séminaires, les docteurs en théologie commencent à se rencontrer, je ne sais en quel nombre, pas assez nombreux en tout cas. D'ailleurs, le dogme a été presque seul à profiter de ce progrès; sauf exceptions, les titulaires des cours d'histoire ecclésiastique et d'Écriture sainte ne possèdent pas plus de préparation spéciale que leurs vénérables devanciers.

Après le manque de formation des professeurs, M. Pautonnier signale encore une autre cause de faiblesse pour l'enseignement ecclésiastique : l'isolement des diverses maisons d'éducation. Le système de l'isolement, si funeste à tous les points de vue, a produit pour l'enseignement libre les résultats les plus fâcheux. Il n'existe aucune unité de méthode dans l'enseignement libre (1). Les professeurs et supérieurs des séminaires et collèges n'ont reçu aucune formation commune et, malgré les efforts de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, sont rarement en relations les uns avec les autres. Les grands séminaires surtout sont complètement isolés. Aussi est-il difficile qu'une maison profite des progrès réalisés par ses voisines, et par suite les réformes se font avec la plus grande lenteur. Tel livre classique, tel manuel d'histoire ou de théologie abandonné depuis longtemps à juste titre dans certaines maisons sera encore, pendant plusieurs années, en usage dans d'autres établissements, l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Rivaux, par exemple. En outre, le professeur de petit ou grand séminaire n'est soumis à aucune inspection, si ce n'est, tout au plus, celle du supérieur local, prêtre fort distingué sans doute, mais dont l'horizon, d'après tout ce qu'on vient de dire, est quelquefois un peu restreint : *à priori*, tout va toujours très bien chez lui. Aussi le professeur est-il exposé à se relâcher, spécialement au point de vue de la correction des devoirs (2). Il reçoit rarement un conseil utile, c'est-à-dire un

(1) Grâce au baccalauréat, nous avons du moins l'unité dans le choix des matières enseignées. On pourra, non sans raison, se plaindre de cette uniformité excessive. Mais, étant donnée notre impuissance à nous organiser entre nous, c'est là un moindre mal qu'il faut subir avec résignation : nous aurions, sans ce joug souvent gênant, un désordre complet dans l'enseignement secondaire libre.

(2) On ne connaît guère, dans les petits et surtout dans les grands séminaires, l'excellent usage qui consiste à rendre aux élèves leurs devoirs annotés en marge. Ce

conseil donné à l'occasion d'un défaut pris sur le vif, d'une classe ou d'un cours mal faits. Enfin, dans l'organisation actuelle, un diocèse qui, pour une raison ou une autre, manque de professeurs gradués fait rarement appel à un diocèse qui en renferme un plus grand nombre. C'est ainsi qu'à la centralisation excessive, mais puissante, de l'enseignement de l'État, on répond par un abus opposé qui n'est pas moins funeste, et qui n'est d'ailleurs, comme le dit M. Pautonnier, qu'une forme du grand mal dont souffre l'Église de France : l'isolement de chaque diocèse entouré par une « muraille de Chine ». A ce point de vue, les maisons d'enseignement appartenant aux principales congrégations religieuses ont sur les établissements dirigés par le clergé séculier un avantage incontestable, grâce aux relations fréquentes qu'elles échangent, et à leur subordination à un centre commun. C'est ainsi qu'il s'est établi, dans la Compagnie de Saint-Sulpice, d'excellentes traditions, chaque jour perfectionnées, pour l'enseignement de l'Écriture sainte. Il faut attribuer ce résultat au contact plus ou moins direct avec des savants comme M. Le Hir et M. Vigouroux, avec d'admirables vulgarisateurs comme M. Fillion, et à la diffusion rapide de leurs ouvrages dans les séminaires dirigés par la Compagnie. De même, c'est surtout dans ces maisons que l'usage des devoirs écrits, et *écrits en français*, s'est répandu dans ces derniers temps.

Malgré cette restriction, de tout ce qu'on vient de dire on peut conclure que, dans l'ensemble, on n'est pas chez nous assez exigeant pour la masse des clercs, ni pour leurs professeurs. C'est bien là le défaut principal qui avait été indiqué au début de cette étude : une défiance excessive de la bonne volonté et de l'intelligence des jeunes gens. En visant exclusivement l'enseignement « moyen », on a trop souvent obtenu le médiocre, tant il est vrai qu'en ce bas monde il faut, pour atteindre exactement le but, viser un peu plus haut que ce but. Ce conseil, qui est donné par les maîtres de la vie spirituelle, s'applique aussi aux choses de l'ordre intellectuel.

procédé, qui est employé par les professeurs des lycées et des instituts catholiques, grave dans l'esprit des élèves le souvenir des corrections. De plus, il offre au supérieur le seul moyen de vérifier de temps en temps la manière dont les professeurs remplissent leur devoir essentiel.

En somme, on est en droit d'être surpris que ce défaut ne produise pas dans les petits et grands séminaires des résultats plus fâcheux. A ce régime, l'enseignement laïque serait tombé, depuis longtemps, dans une décadence complète, ou même aurait succombé. Il n'en a pas été ainsi chez nous. Encore une fois, l'écart, en général, n'est pas énorme entre les besoins réels du plus grand nombre des curés et vicaires, du moins à la campagne, et l'instruction donnée dans les séminaires diocésains. Grâce à Saint-Sulpice surtout, l'enseignement « moyen » des sciences sacrées atteint en France un niveau assez honorable, niveau qui n'est guère dépassé par le clergé paroissial des autres pays. Ceci montre que le bon Dieu travaille sans cesse à empêcher les suites des imperfections de ses ministres, et aussi que les talents naturels et la bonne volonté des professeurs et des élèves peuvent, par eux-mêmes, atténuer, dans une certaine mesure, les mauvais effets d'une organisation défectueuse sur plusieurs points. On peut enfin, dès à présent, conclure avec vraisemblance de cette appréciation que les lacunes signalées pourraient être comblées sans faire de changement radical dans le système actuel d'éducation imposé à la majorité des séminaristes.

(A suivre.) Louis GUÉRARD.

UNE PETITE PAGE INÉDITE DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME A BORDEAUX

L'attention, ce me semble, n'a pas encore été appelée sur le document que l'on va lire et qui contient de fort intéressants renseignements sur un épisode de l'histoire du protestantisme dans la capitale de la Guyenne. L'*Arrêt* rendu, le 31 janvier 1647, par le Conseil d'État en faveur des *Anciens* de Bordeaux et de leurs coreligionnaires n'est pas seulement une pièce nouvelle; c'est, de plus, une pièce qui abonde en détails minutieux sur des troubles où l'on croirait trouver un écho lointain des violents orages de la période des guerres de religion. Ajoutons que, dans le document

révélateur, figurent plusieurs personnages parlementaires bien connus, comme le *sieur de Monneins*, conseiller, et le *sieur Du Sault*, avocat général, lequel avait grande réputation d'intolérance. La *Revue Catholique de Bordeaux*, animée, au contraire, des plus remarquables sentiments de charité, et qui aime d'un égal amour ces deux nobles sœurs que l'on appelle la justice et la vérité, n'a pas hésité un seul moment à bien accueillir une pièce défavorable aux catholiques du XVII^e^ siècle. Elle sait bien, dans son très intelligent et très large libéralisme, que de tout temps, sur le terrain religieux comme sur le terrain politique, les torts furent de chaque côté, que l'homme, à quelque parti qu'il appartienne, se laisse presque fatalement entraîner par sa propre passion et par l'influence de son milieu, que les meilleurs ont grand'peine à remonter les irrésistibles courants, et que, des hauteurs de l'impartiale histoire, on doit juger avec une généreuse pitié ceux qui, dans les deux camps, ont eu le malheur de méconnaître les devoirs sacrés que représentent deux des plus beaux mots de la langue humaine : *Liberté* et *Fraternité*.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT
POUR CEUX DE LA RELIGION A BORDEAUX
(31 janvier 1647)

Extraict des Registres du Conseil Destat.

Sur la requeste presantée au Roy estant en son Conseil par les anciens et habitans de la Religion pretendue reffórmée en la ville de Bourdeaux contenant que quoyqu'ilz ayent tousjours vescu en bonne correspondance, union et concorde avec les catholicques de ladicte ville sans que jamais ilz se soient plainctz des supplians, ny aussi qu'eux ilz ayent heu aucun mauvais traictement des catholicques, ce neanmoings le sieur Du Saut, l'un des advocatz generaux au parlement de Bourdeaux, ayant obtenu plusieurs fois des arrestz soubz divers pretextes mandies qui alloient à la subvertion des edictz et qui ont obligé ceux de la Religion pretendue Refformée, grevez

par iceux, de recourir à Sa Majesté, laquelle en a arresté le cours et quoyqu'il aye plu a sa bonté d'imposer souvent silance au sieur Du Sault sur telles matieres, il n'a pas laissé pourtant de faire donner arrest en la chambre des vacations dudit parlement le XVIII septembre dernier, ayant pris son temps que le sieur de Monneins, conseiller audict parlement, presidoit en ladicte chambre par lequel sur des suppozitions et soubz couleur de quelque action particuliere il auroit faict ordonner qu'une servante nommée Toinette et ung homme qui seroit indiqué par le procureur general audict parlement seroient prins au corps, et auroit esté enjoint tant audictz supplianz que estrangers allant et residant en ladicte ville, lorsqu'ilz se rencontreroient ou passeroient par les rues, voyans porter le S[t] Sacrement de l'autel par les curez ou leurs vicaires avecq le flambeau allumé et la clochette tant dans la ville de Bourdeaux qu'aux champs ou lorsqu'il seroit porté en procession de se descouvrir et mettre le chappeau à la main et les genoux en terre sy mieux ilz n'aymoyent se retirer promptement et sans scandale dans leurs maisons ou autres qu'ils rencontreroient ouvertes pour les laisser passer avecq honneur, avecq deffance d'uzer d'aucune irreverance et insolence envers les curez à peyne de cinq cens livres d'amande et de punition corporelle; et en cas de contrevention ladicte Cour auroit permis ausdictz curez ou leurs vicaires et au peuple qui les suivroient de prendre et capturer lesdictz contrevenantz et les mener en la conciergerie d'icelle pour estre proceddé promptement contre iceux et auroit esté ordonné que ledict arrest seroit affiché, leu et publié par les cantons et carrefours de ladicte ville, ce qui fust executé le quinziesme decembre dernier avec grand esclat et par le premier huissier de ladicte Cour revestu de robe rouge assisté de quatre huissiers d'icelle, des officiers du senechal de Guienne, des juratz avec leurs robes de livrée, du cappitaine et des archers du guet au son de trompettes d'argent, lequel arrest est contraire aux Editz et tend à une manifeste sedition, car premierement, tout l'enoncé en la requete contenue au

veu dudit arrest est soubz correction suposé et avancé contre verité, les supplians s'estans tousjours comportez avecq toutte sorte de modestie et de retenue, sans avoir jamais donné le moindre subject de plaincte aux catholicques, et si cela eust esté veritable, ledit s^r^ Du Saut n'auroit pas laissé telz attemptatz impunis, au lieu que par le veu dudit arrest, tout se reduit à une plainte contre une servante, laquelle fut poursuivie par le curé qui portoit le S^t^ Sacrement dans la bouticque de son maistre, où elle s'estoit retirée, et ung homme qui n'est pas nommé et que led. s^r^ Du Saut dit qu'il indiquera, et de ce particulier led. s^r^ Du Saut fait neanmoings donner ung arrest et reglement general en la chambre des vaccations de ladicte Cour, par lequel il met le glaive es mains des curez et du peuple et les porte à une manifeste sedition contre les eeditz qui ne permettent que d'informer de telles contraventions si elles arrivoient, enjoignant aux curez qui portent le S^t^ Sacrement de se saisir des contrevenans, comme si cela estoit de la biensceance en cest estat de se saisir de leurs personnes, ce qui seroit lacher la bride à un peuple enclin de soy à la sedition, qui par ung zèle inconsideré les massacreroient avant qu'ilz fussent arrivez à la prison, et de là se deporteroient au feu et au carnage, les supplians sçavent assez qu'ils se doibvent retirer sans scandal et n'y ont jamais manqué, mais depuis la publication dud. arrest, les catholicques ferment leurs portes aux supplians qui desirent se retirer dans icelles pour esviter scandal ou les chassent de leurs maisons avecq violence et il y a eu desjà depuis des particuliers de la religion pretendue refformée qui ont esté maltraictez, le lendemain après la publication dudit arrest et au retour de Beigle, où ilz estoient allez faire leur devotion; il est mesme allé le lendemain de la publication dudit arrest du peuple en la maison d'ung des ministres de ladite eglise pretendue refformée dans ladite ville qui fist effort d'enfoncer la porte pour le maltraicter comme il est vraysemblable, ce ce qui est le fruit dudit arrest, duquel S. M^té^ est très humblement suplyée d'arrester le cours et ne permettre pas aux

curez qui ne sont pas mesme partye recepvable en justice pour agir contre ceux de lad. religion pretendue refformée, et ordonner que, sans avoir esgard audit arrest du Parlement de Bourdeaux, du XVIII^e^ 7^bre^ dernier, lequel sera cassé et adnullé, faire deffences aux curez et au peuple de se saisir de ceux de la religion pretendue refformée qui se trouveront près du S^t^ Sacrement, mais sera enjoint à ceux de la religion pretendue refformée de se retirer dans les maisons, avecq deffences aux catholicques de leur en empescher l'entrée, ny de les chasser d'icelles, sauf en cas de contravention d'en informer de l'authorité de la Chambre de l'Edit de Guyenne, et luy en attribuer en tant que de besoing, suivant les eedictz et arrestz du Conseil, toutte cour, jurisdiction et cognoissance et icelle interdire aud. parlement de Bourdeaux, et en outre faire très expresse deffence audit s^r^ Du Saut de cognoistre des affaires de ceux de la religion pretendue refformée pour faict de religion, à peyne de X^m^ livres et de suspension de sa charge et enjoindre aux officiers tant du Parlement que de la Chambre, senechal et juratz de Bourdeaux, de tenir la main à l'execution des eedictz. Veu lad. requeste signée Manialet, depputé des supplians et Tarneau advocat (?), coppie dudit arrest du Parlement de Bourdeaux dudit jour XVIII septembre 1646, ouy le rapport du sieur de Monicq, commissaire à ce députté, tout considéré :

Le Roy estant en son Conseil, et de l'advis de la Royne regente sa mere, auparavant faire droit sur ladite requeste, il a ordonné et ordonne que le procureur general dudit Parlement de Bourdeaux envoyera au greffe dudit conseil dans ung mois les charges et informations et procedures criminelles faictes allencontre de la nommée Thoinette, servante d'un nommé Porcher, pour icelles veues, estre ordonné ce qu'il apartiendra par raison et ce pendant enjoinct Sad. Majesté à ceux de la religion pretendue reformée de ladite ville de Bourdeaux et autres de la province de Guyenne de se comporter suivant les edictz avec toute modestie et respect, levant le chapeau, lorsque le S^t^ Sacrement de l'autel passera

par la ville, soit en procession ou autrement, pour ne donner aucun suject de scandalle, si mieux ilz n'ayment se retirer dans leurs maisons, ou autres prochaines qu'ilz rencontreront, sans faire aucun scandal, et en cas de contravention, ordonne Sad. Majesté qu'il en sera informé par le lieutenant general de Bourdeaux et le proces faict et parfaict aux coulpables par les voyes ordinaires et accoustumées, faisant Sad. Majesté deffences aud. procureur general et tous autres de faire executter ledit arrest dud. parlement de Bourdeaux du 18 septembre 1646, jusques à ce qu'autrement par Sad. Majesté en ayt esté ordonné.

Signé : GASTON, SEGUIER, J. DE JUYÉ, DE BAILLEUL.

Du dernier janvier 1647 à Paris (1).

(1) Une copie de ce document a été trouvée dans les archives de la famille Rouget (de Monclar-d'Agenais), par M. l'abbé Dubois, futur historien de cette ville où il était vicaire avant d'être curé de Saint-Pierre de Buzet. J'ai eu l'occasion de faire l'éloge, en une des dernières livraisons de la *Revue de Gascogne*, de ce jeune prêtre dont je disais qu'il travaille comme un bénédictin à l'ombre des pins de sa paroisse et qu'il est, en outre, le plus obligeant des confrères. J'aurai l'occasion de reparler ici prochainement de lui, en présentant à nos lecteurs son excellente notice sur *Notre-Dame d'Ambrus*. Comme la copie qui m'avait été communiquée par M. l'abbé Dubois était illisible en grande partie à cause de la détérioration du papier, j'ai prié un de mes bons et savants amis parisiens, M. Tuetey, chef de section aux Archives nationales, de vouloir bien compléter ma transcription, L'habile paléographe a collationné, avec le soin qu'il met en toutes choses. ma copie sur la minute signée que l'on conserve aux Archives nationales (E 1692, f° 181). J'ai l'honneur d'adresser ici mes plus vifs remercîments à mes deux aimables collaborateurs, M. l'abbé Dubois et M. Tuetey.

UNE PAROISSE RURALE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BAZAS

Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret (1).

(Suite)

CHAPITRE III

LES CURÉS

Le curé officier de l'état civil. — A quoi servent les vieux registres. — Liste des vicaires perpétuels d'Aillas-le-Grand. — D'où venaient-ils? — Est-ce l'appât du gain qui les attirait? — Revenus du curé. — Formation intellectuelle et morale du prêtre sous l'ancien régime. — Physionomie du curé de campagne.

I

Le nouveau titulaire s'est abouché avec l'ancien. Rapidement, — suivant les ordonnances royales, — ils ont procédé au récolement et à la transmission des registres paroissiaux. Voilà notre curé officier de l'état civil! A lui désormais de noter au jour le jour, pour le roi comme pour l'Église, les mouvements de la population. L'important sera d'éviter toute négligence. En effet, le pouvoir civil ne s'est pas contenté d'accaparer la statistique inventée par les évêques; il a de plus, conformément à ses habitudes, réglementé à outrance, multiplié prescriptions et tracasseries, sans oublier surtout sa préoccupation suprême, qui est l'impôt (2). En somme, le

(1) Voir la *Revue Catholique* des 25 février, 25 avril, 10 et 25 juin 1897. Nous donnons ici une note oubliée et qui se rapporte à la page 329 de la *Revue* :

« Plan de l'église d'Aillas. — Longueur totale de l'église : intérieur, 34 mètres; soit, grande nef, 21 mètres; transept, 6 mètres; abside, 7 mètres. — Largeur, dans œuvre : abside principale, $4^{m},65$; abside méridionale, $3^{m},35$; abside septentrionale, $3^{m},10$; transept, 15 mètres; grande nef, $9^{m}.50$; nef latérale, 5 mètres. — Épaisseur : mur de façade, $2^{m},20$; murs latéraux de l'abside principale, $1^{m},30$. — Hauteur de la façade jusqu'à la corniche, $9^{m},50$.

(2) L'impôt varie suivant les temps et les besoins du fisc. En 1706, pour les registres de trois années, le syndic Jean de Castellane paie à Bazas 37 livres 7 sols; en 1714 il donne 45 livres. Au milieu de XVIII^e^ siècle, le syndic de Savignac se libère avec 5 livres par an. Il faut ajouter les gratifications qu'exigent les agents du roi pour la livraison, la réception, le contrôle des registres, que sais-je encore? Il ne s'agit chaque fois que de 5 ou 6 sols, mais l'occasion de payer se présente souvent. — Durand de Maillane donne le règlement royal pour les registres dans son *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*. Cf. article *Registre*.

seul avantage qui reste au curé, c'est d'avoir sous la main, dès son arrivée, les moyens d'apprendre un peu d'histoire locale.

Pauvres cahiers jaunis, furent-ils assez négligés de tout temps! Comme ils sont poussiéreux, salis, déchirés!

Il sort de ces limbes, pour peu qu'on les interroge, une voix fort agréable à entendre, bien qu'un peu grêle et tout en propos interrompus. C'est l'écho d'un monde disparu.

A feuilleter les vieux registres, le curé a chance de voir défiler un à un, sous la lumière de sa lampe, la série pas mal nombreuse des prédécesseurs. Oh! tout d'abord de vraies ombres sans aucune consistance! Ils émergent comme d'un brouillard épais. Pas un trait distinct. Ont-ils même une personnalité? Quoi qu'il en soit, elle est si ténue que, si vous supprimiez le nom, vraiment il ne resterait plus rien. Continuez quand même vos recherches, et de ces actes si secs, si concis, si maladroitement libellés, voici jaillir une multitude de détails infimes. On dirait des étoiles piquant d'un point lumineux la nuit sombre. Dans l'obscurité déjà moins noire, il se produit comme une apparence de mouvement et de vie. Ce sont les vieux curés qui s'agitent et semblent vouloir se révéler à nous. On ne sait trop encore ni ce qu'ils firent ni ce qu'ils furent; il est possible cependant de fixer, à peu près, pour chacun, le jour de son arrivée dans la paroisse et celui de son départ. Puis, à maint indice révélateur, on croit deviner et les habitudes et les relations, avec quels confrères du voisinage ils fréquentaient de préférence, de quelle société ils aimaient à s'entourer les jours d'apparat. — Tout cela est bien menu! dira-t-on. — Oui, mais le plaisir que cela cause ne l'est pas. Il y a dans chacune de ces petites trouvailles un excitant qui empêche le découragement et ranime pour de nouveaux labeurs. On va ainsi entraîné à son insu. C'est merveille si finalement on ne s'oublie pas jusqu'à bâtir, avec des riens, les théories les plus diverses — j'allais dire les plus complètes — sur le caractère, les goûts, les pensées, les sentiments et les actes de tous ces prêtres du passé. Il ne faut pas moins pour vous ramener sur le terrain

solide, marquer nettement la différence entre l'hypothèse et la certitude, que la découverte d'un vrai document, net, précis, copieux en détails, comme il s'en trouve plus d'une fois, on ne sait par quel hasard, au milieu des registres les plus insignifiants. C'est l'éclair qui, perçant les ténèbres, illumine un instant tous les horizons. Le rêve s'évanouit devant la réalité. On comprend qu'à chercher ailleurs, par les maisons de la paroisse, chez les vieilles familles de bourgeois, de nobles ou de paysans, on trouvera certainement. Mais c'est la tâche de demain, celle qu'on accomplira dans les intervalles du ministère journalier, comme distraction et exercice intellectuel. En attendant, on a reconstitué ces diptyques locaux qui devraient être affichés au sanctuaire de chaque église. A ses gens, le curé peut dire alors avec une affection mêlée de respect : « Voilà vos pères dans la foi, ceux qui à travers les siècles ont fondé et dirigé la paroisse! Lisez leurs noms! »

De Lestang [1]..	...1595-1614	Nègre [3].....	1632
Rocher.....	1614-1618	Luberry.....	1634-1635
D'Arraing.....	1618-1619	Debure.....	1635-1637
De Bertault....	1619-1620	Dablant.....	1637-1639
Gaspard.....	1620-1623	De Mellon.....	1639-1641
Ganes.....	1623-1624	Dupuy.....	1641-1642
Terrieu.	1624-1626	Nattes.....	1642-1644
Duban.....	1626-1631	Saint-Royre....	1644-1649
De Mellon [2]....	1631-1632	Durand-Biron..	1649-1653

(1) Les registres conservés à la mairie d'Aillas ne commencent qu'en novembre 1596. Les précédents sont perdus. Il manquera aussi, plus tard, des cahiers entiers : je ne parle pas des pages. Par contre, plusieurs années sont en double : on avait oublié sans doute de faire le dépôt légal. Les lacunes sont indiquées par des points placés à côté des chiffres.

(2) Le même que celui qui est mentionné plus loin : la signature est facile à reconnaître aux enchevêtrements identiques des lettres et du paraphe. Mellon aurait donc été curé à deux époques différentes? C'est possible, c'est probable même. Durant la première période, il semble affecter d'écarter toute qualification, soit quand il signe, soit quand il rédige ses actes. Une seule fois, le 4 janvier 1632, il écrit : « Je curé soubsigné », et c'est tout. Je donne la remarque pour ce qu'elle vaut.

(3) Du 13 avril au 25 septembre, Nègre remplit les fonctions de curé : son nom seul apparaît aux registres. A quel titre? On ne peut le dire d'une façon certaine, parce qu'il a lui-même oublié de s'expliquer. Les registres manquent ensuite jusqu'au 19 mars 1634, date où apparaît le nom de Luberry.

Coupérie.....	1653-1662	P. Larrat (3)....	1714-1725
Chevassier, d. t. (1)	1662-1665...	J. Larrat.....	1725-1734
Julhe.....	...1667-1669	Dartigolles, d. t.	1734-1744
Labbadie.....	1669-1680	De Beaupuy ...	1744-1747
De Galan.....	1680-1681...	Petit, d. t.....	1747-1753
Bertrand (2)....	1682-1692	Bacot, d. t.....	1754-1766
De Niac.....	1692	Mougenc, d. t..	1766-1768
Lanusse.....	1692-1694	Garbay de Lafon, d. t.....	1768-1773
Janeau.....	1694-1695	Peyneau.....	1773-1781
Mallet.....	1695-1702	Coullon.....	1781-1785
Bonal.....	1702-1705	Restouilh, d. t..	1785-1792...
Halabardin, d. t.	1705-1713		

II

D'où venaient-ils? Pas de très loin, du pays même pour la plupart. On a pu signaler, dans l'ancien diocèse de Bordeaux, certaines régions où le curé était régulièrement un étranger, arrivant parfois des extrémités de la France (4). Tel ne fut pas le cas d'Aillas sous l'ancien régime. Ses vicaires perpétuels furent tous recrutés parmi le clergé indigène, très souvent dans les environs, quand ce n'était pas dans la paroisse. Bon nombre d'entre eux n'avaient guère perdu de vue le coin du ciel qui frappa leurs regards enfantins, dans un pays certes où les vallonnements continus du sol rendent les horizons si courts. Ainsi Millon et Lestang étaient d'Aillas. Niac avait sa sœur ou sa nièce mariée avec le baron de Labescau. Chevassier et Lanusse étaient pour le moins apparentés aux meil-

(1) Docteur en théologie.

(2) Bertrand fut enseveli « dans le presbitaire », c'est-à-dire dans le sanctuaire de l'église. Un de Gast, « pour lors servant la paroisse », présida les obsèques; il était assisté de toute une série de prêtres appartenant aux meilleures familles de l'endroit et qui signèrent à l'acte mortuaire : de Lestang, de Labeyrie, de Las, de Labrouche, de Niac. — *Registre*, 3 mars 1692.

(3) Les minutes de Me Tessier permettent seules de distinguer deux Larrat. Les signatures se ressemblent à peu près absolument. L'oncle Pierre fit son testament le 22 février 1725; il fut enseveli le 24, « avec les cérémonies ordinaires, aux acclamations de ses paroissiens », dans l'église d'Aillas, ainsi qu'il l'avait demandé, et aux sépultures de ses devanciers. Le neveu Jean était alors vicaire de Meilhan.

(4) Il s'agit des paroisses avoisinant Parentis-en-Born et qui faisaient, avant le Concordat, partie du diocèse de Bordeaux. Cf. G. Beaurain : *les Curés de campagne au XVIIIe siècle*, dans le *Correspondant*, 25 septembre et 10 octobre 1887.

leures maisons de la paroisse. Les deux Larrat, oncle et neveu, étaient de Loupiac, la paroisse voisine, et se glorifiaient d'un titre de bourgeoisie à La Réole (1). C'est dans cette petite ville qu'était chirurgien le frère de Bertrand qui s'en vint mourir auprès de lui et fut enseveli dans l'église d'Aillas (2). Petit sortait de Casteljaloux (3); Dartigoles, de Préchac où son frère était qualifié de bourgeois (4). De Beaupuy-Ducastaing, son acte de prise de possession déclare qu'il était habitant de Casteljaloux (5); en fait, sa famille avait essaimé depuis longtemps dans le voisinage : plusieurs membres remplirent des offices de justice à Castillon, à Pondaurat (6); un autre, au siècle précédent, avait été curé d'Aillas-le-Vieux (7). Que dire des Luberry, des Duban, des Dablant, des d'Arraing, des Debure, des Mougenc, sinon que c'étaient là noms fort connus dans la contrée et fréquemment portés en Aillas (8)?

On devine sans peine ce que révèlent les registres. Chacun de ces curés est entouré de toute une clientèle de parents et d'amis d'enfance. Frères et sœurs, neveux, nièces, cousins à degrés indéfinis, forment comme autant de liens qui l'enserrent, le retiennent sur place, lui font accepter avec plaisir, en dehors de toute autre considération, une nomination à Aillas. Bertrand mort, c'est un de Gast qui prend l'intérim; il ne se retire que devant l'abbé de Niac (9). Autre fait : l'abbé de Salernes allait quitter le séminaire. Où rêve-t-il d'aller d'abord exercer le ministère pastoral? Tout simplement à Aillas, auprès de la maison paternelle des Castellane. « Je suis ici sur la fin de ma retraite, en attente de la cure d'Aillas », écrivait-il à Tampouy, en résidence alors « sur son bien de

(1) Minutes de Me Tessier, 1727, 24 février. — Testament de Me Pierre Larrat, curé d'Aillas.
(2) Registres d'Aillas, 1689.
(3) Minutes de Me Tessier, 1752, 31 juillet.
(4) Minutes de Me Tessier.
(5) Minutes de Me Tessier, 1744, 3 otobre.
(6) Minutes de Me Pauly, *passim*.
(7) 1639-1645. Registres d'Aillas-le-Vieux conservés à la mairie d'Aillas.
(8) On trouve ces noms dans divers actes aux registres d'Aillas. Les Debure étaient seigneurs de Saint-Pardoux, aux environs de Marmande; la famille Mougenc habitait Brannens.
(9) Registres d'Aillas, 1692.

campagne à la Beïse » (1). L'obstacle vint de celui qui aurait dû, il est vrai, être consulté tout d'abord, je veux dire du curé en titre. Bacot ne jugea pas opportun de donner sa démission, dût-elle accommoder le neveu ou le fils du syndic de la veille et de celui du lendemain.

Singulier état de choses et qui n'existe pas seulement à Aillas! Ainsi en est-il à peu près dans toute la région. Les vocations sacerdotales foisonnent. Les prêtres accourent de toutes parts à l'Église, du monde des artisans, comme Petit, dont le père était « tailleur d'habits pour femmes » (2); du monde de la bourgeoisie surtout et de la petite noblesse terrienne. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, les étrangers semblent mis à l'index de nos paroisses. A peine si, de loin en loin, grâce aux complications inouïes de la législation courante, par droit de prévention ou privilège de gradué, par faveur spéciale de l'évêque, quelques-uns réussissent à forcer les rangs compacts du clergé indigène, tel par exemple messire Nicolas Edme Mongin, qui d'ailleurs fut un simple bénéficier sans charge d'âmes.

Il était du Limousin et seulement sous-diacre; par bonheur il était aussi neveu de l'évêque de Bazas, car son titre de licencié en droit civil et canonique ne lui eût pas valu tant de faveurs ni sans doute inspiré pareille convoitise. Déjà chanoine de l'église Saint-André de Bordeaux, il voulut encore être chanoine de l'église Saint-Jean de Bazas; puis, vinrent coup sur coup, en dépit des conciles, et le prieuré simple de la Madeleine de Bonnefons, dans la paroisse de Monpouillan, et la chapellenie de Peyrouleit dans la paroisse de Bernos, et le prieuré de Lamothe-Mongauzy (3). A peine installé, dès que les témoins avaient apposé leur signature au bas de l'acte, notre homme n'avait pas de cesse qu'il n'eût envoyé, aux quatre coins du ciel, assignations et saisies-arrêts, à

(1) Papiers de M. Th. de Castellane. — La lettre n'est pas datée, mais elle doit être de 1761, car Tampouy a écrit au verso, comme étant de cette année, une série de notes pour comptes.

(2) Minutes de Me Tessier, 1752, 31 juillet.

(3) Minutes de Me Tessier, 1738, 3 octobre. — Nomination de messire Edme Mongin au prieuré de Lamothe-Mongauzy.

l'adresse de quiconque pouvait détenir une parcelle des revenus. Défense de vider ses mains du moindre sol, « jusqu'à ce qu'il en ait été autrement pourvu » (1). Évidemment ce qui attirait Mongin, ce n'était ni le charme d'un paysage familier, ni le désir de conserver des habitudes chères à son enfance; il poursuivait des réalités plus sonnantes et plus trébuchantes. Tout autre devait être saint Vincent de Paul quand il acceptait, loin du diocèse natal, les cures de Clichy ou de Châtillon.

Pouvait-il bien céder à l'âpre amour de l'argent, celui qui venait à Aillas?

(A suivre.) Cyprien THIBAUT.

MONSIEUR L'ARCHIPRÊTRE GAUSSENS (2)

Vous m'avez appelé à succéder à un prêtre vénérable qui, pendant une très longue vie, a été l'honneur du clergé bordelais. La tâche qui m'échoit aujourd'hui de rendre hommage à sa mémoire m'est particulièrement agréable. Tous, vous l'avez connu et par conséquent vous l'avez entouré d'une affection déférente. Il y a trente ans que, jeune clerc, je le vis moi-même pour la première fois, et, dès lors, frappé par le doux éclat de sa physionomie si distinguée, si calme, si bienveillante, je lui vouai, avec un attachement discret et filial dont il voulut bien être touché, un respect profond qui n'a fait que croître jusqu'aux derniers jours de son existence, heureusement prolongée bien au delà des limites ordinaires.

M. Gaussens fut un de ces hommes rares qui s'imposent à la vénération et conquièrent sans peine l'affection de tous.

(1) Minutes de Me Tessier. Actes du 3 octobre 1738.

(2) Le jour où j'ai pris séance à l'Académie de Bordeaux, j'ai consacré une bonne partie de ma courte harangue à louer mon vénérable prédécesseur. Peut-être nos lecteurs prendront-ils quelque intérêt à ces pages auxquelles je tiens, pour honorer la chère mémoire de M. Gaussens, à donner la publicité de notre recueil. J'ai d'ailleurs l'intention de reprendre bientôt cette esquisse sommaire.

Qui l'a rencontré sans se sentir doucement attiré vers lui? Il avait reçu de Dieu une intelligence ouverte, facile et souple qu'il sut féconder, dès son jeune âge, par un incessant labeur, un caractère aimable qu'une pratique constante de toutes les vertus rendit plus aimable encore. Cet « homme d'autrefois » était une nature équilibrée et harmonieuse, et possédait le goût inné du beau et du bien. Sa jeunesse passée tout entière à l'ombre des autels avait été singulièrement laborieuse et pure. Formé à la vertu et aux lettres par ces prêtres de grand cœur et de vie exemplaire qui ont relevé, après la catastrophe révolutionnaire, les ruines de l'Église de France, il avait excellemment profité de leurs leçons. Ils lui avaient appris l'inébranlable fidélité au devoir, la piété éclairée et suave, le dévouement à toutes les misères, le zèle pour toutes les grandes causes, l'amour de Dieu et l'amour des hommes; il avait reçu d'eux la tradition des manières distinguées et simples; la formation intellectuelle qu'il leur dut était surtout littéraire, il est vrai, car tel était l'idéal de leur temps, mais quel admirable profit il sut en tirer! Les classiques du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, les premiers surtoût, les grands auteurs de l'antiquité latine, furent ses maîtres et il leur déroba le secret d'une composition toujours rationnelle et claire, d'un style constamment élégant et limpide, d'un mouvement oratoire plein de charmes, sollicitant à la fois l'esprit et le cœur.

Professeur de rhétorique, il sut inculquer à ses disciples, avec autorité et cordialité, les bonnes méthodes littéraires dont il avait reçu et fait fructifier l'héritage. Il n'avait pas seulement grâce d'état pour les former au style et à la parole; son exemple était lumineux et persuasif; en le voyant, en l'entendant, ses élèves trouvaient réalisée en sa personne la vieille et toujours vraie définition de l'orateur; il était bien lui-même, n'est-ce pas? le *vir bonus, dicendi peritus*. Et quand, à la solennité impatiemment attendue qui clôt l'année scolaire, il prenait la parole pour prononcer un de ces éloges éloquents que vous avez couronnés autrefois, « c'était merveille de le voir, merveille de l'ouïr », et des tempêtes d'applaudissements — les seules tempêtes qu'il ait jamais soulevées — éclataient de toutes parts dans l'immense auditoire, séduit par la belle ordonnance du discours et par la majestueuse ampleur de la phrase, enflammé par la louange magnifiquement dispensée aux vertus et aux services des hommes célèbres dont la mémoire revivait dans ces pages habilement conduites et animées des plus beaux sentiments. Dès lors, tant de qualités litté-

raires et tant de mérites rapidement acquis avaient frappé vos devanciers, et ils furent heureusement inspirés quand ils donnèrent leurs suffrages à ce prêtre jeune encore, mais déjà hors de pair, qui devait répandre sur votre Compagnie beaucoup de lustre et donner à vos assemblées beaucoup d'agrément.

Pour la grande majorité d'entre nous, Messieurs, l'enseignement des lettres ou des sciences n'est pas une carrière, mais une étape. Le ministère des paroisses nous appelle puisque le service immédiat des âmes est le but principal de notre vocation. Les supérieurs de M. Gaussens le comprirent, et il devint curé. A Queyrac, il ne fit que passer, mais comme son Maître « il passa en faisant le bien ». Après un séjour de quelques mois seulement en Médoc, où il regretta certainement plus d'une fois les fêtes de l'esprit qu'il trouvait dans vos séances, il devint curé de Saint-Seurin et vous fut ainsi rendu. Rarement choix fut aussi heureux. M. Gaussens prenait possession de cette noble paroisse, jeune encore, dans la plénitude de sa vigueur intellectuelle et de ses forces physiques, « prêt, comme dit l'apôtre saint Paul, pour toutes les bonnes œuvres ». Qui pourrait énumérer toutes celles qu'il a accomplies, dire les fondations charitables dues à son initiative, faire le compte des âmes qu'il a nourries de ses enseignements, consolées et soutenues dans les épreuves de la vie, conduites, pleines d'espérance, au seuil de la vie future? La basilique de Saint-Seurin est le témoin toujours debout et toujours éloquent de nos origines chrétiennes bordelaises. Le pasteur s'éprit de ces vieux murs que le temps a revêtus d'une patine de bronze et d'or aux tons adoucis, de cette crypte où tant de générations ont prié et qui nous garde des tombeaux révérés, des œuvres d'art accumulées par les siècles dans cette enceinte vénérable. Remettre chacune d'elles à sa place et lui rendre son ancien lustre; réparer les erreurs du vandalisme; enrichir incessamment nefs et chapelles, retracer dans des verrières étincelantes les souvenirs et les légendes de l'antique collégiale, telle fut, jusqu'à la fin, sa préoccupation de tous les jours. Et il lui a été donné d'accomplir ce qu'il avait rêvé. Qu'auraient pu refuser les fidèles de Saint-Seurin à un pasteur tel que lui?

Tout en devenant curé et curé modèle, animé de toutes les ardeurs du zèle, dévoué sans mesure à tous les intérêts spirituels de ses ouailles, M. Gaussens sut rester un intellectuel et un lettré; mais sa littérature devint exclusivement ecclé-

siastique. Il annonça, sans relâche, à son peuple la parole évangélique et s'acquitta de ce soin avec un talent de plus en plus sûr de lui-même et dont les caractères allèrent sans cesse en s'accentuant. Nourris et très exacts au point de vue de la doctrine, fort régulièrement ordonnés dans leur composition, toujours écrits dans le style soutenu et traditionnel des anciens maîtres de la chaire, ses prônes furent invariablement fort goûtés et, ce qui vaut mieux, firent beaucoup de bien. L'idée lui fut suggérée de multiplier ce bien en les donnant au public; il dut, pour la mettre à exécution, faire violence à sa modestie ; il s'y résolut enfin et le plus honorable succès vint couronner cette tentative. Bien nombreux sont les presbytères où ces instructions pastorales solides, pleines et claires, sont pour nos frères dans le sacerdoce des livres de chevet dont ils s'inspirent souvent au plus grand profit des peuples qui leur sont confiés.

Je n'ai pu, Messieurs, qu'esquisser, en un léger crayon, les grandes lignes de la vie et de l'œuvre littéraire de M. Gaussens. Un jour viendra, je l'espère, où sa carrière si honorable sera retracée dans son intégrité et son âme révélée tout entière. Il travailla pour sa chère paroisse, il aima les lettres jnsqu'aux derniers jours; sa vieillesse fut sereine et active comme celle de son vaillant et cher confrère Leo Drouyn, un autre ami fidèle et vénéré, pour vous comme pour moi, et dont nous portons ensemble le deuil inoubliable. Ces deux grands travailleurs se sont suivis de près dans la mort; comme des patriarches, ils se sont doucement endormis, animés de la même foi, consolés par les mêmes espérances, entourés des mêmes respects. Nous sommes certains qu'ils se reposent ensemble de leur long labeur, qu'ils jouissent de la même paix, et nous conservons, à ces deux hommes de bien qui ont fait si grand honneur à notre Compagnie, le même respectueux et tendre souvenir.

E. Allain.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : *M. le chanoine Lafargue, archiprêtre de Lesparre, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.*

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Une mission du P. Xav. de Fourvières,* par A. Ferrand; 2° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont; 3° *Denis Guillemin à Bordeaux,* par Ph. Tamizey de Larroque; 4° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain; 5° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas,* par E. Allain; 6° *Étymologies girondines* (suite), par H^te Caudéran; 7° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas,* par A. Claudin; 8° *Anecdota Burdigalensia,* documents inédits publiés par E. Allain (suite); 9° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite); 10° *Etudes sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufras; 11° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas* (suite), par Cyp. Thibaut; 12° *Un mot sur quelques livres de raison* (suite), par J. Beaune; 13° *De l'éducation des sourds-muets,* par le chanoine Gaussens; 14° *L'Itinéraire d'Henri IV en Gascogne,* par Ph. Tamizey de Larroque; 15° *De Bordeaux en Bosnie et retour (1-26 septembre 1896), Lettres d'un Gascon* (suite); etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

Chanoines titulaires de la Primatiale de Bordeaux, MM. Mestivier, aumônier de l'externat du Sacré-Cœur, et Seriech, curé du Bouscat;

Curé-doyen de Sainte-Marie de La Bastide à Bordeaux, M. Herman, curé-doyen de Blanquefort;

Curé du Bouscat, M. Pauvif, curé-doyen de Pellegrue;

Curé de Blasimon, M. Delage;

Curé de Benon, M. Cazou, vicaire de Listrac;

Curé de Blaignan, M. Vallet, curé de Saint-Mariens;

Aumônier du Pensionnat des Frères à Blanquefort, M. Léglise, curé des Billaux.

Ordination. — Le 24 octobre, M^gr le Cardinal a ordonné trois diacres et trois sous-diacres, et pour donner aux Religieuses de l'Assomption une nouvelle preuve de son affection paternelle et un témoignage de sa gratitude pour leur dévouement aux œuvres diocésaines, il avait fait choix, pour cette solennelle fonction, de la chapelle de ce pieux monastère.

Noces d'argent. — De très belles fêtes ont eu lieu à Arcachon le 14 octobre pour célébrer le 25^e anniversaire de la prise de possession de la cure de Notre-Dame de cette ville par le R. P. de la Couture. La *Revue Catholique* tient à s'associer à cette manifestation de respect et d'attachement filial si bien méritée par le pieux et zélé jubilaire.

A TRAVERS LES REVUES

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau; 24 francs par an; 20 francs pour la clergé; bi mensuelle).

1^er novembre : *L'Histoire à la campagne : Paysans et petits nobles sous l'ancien régime,* Paul Allard; — *La Socialiste,* III, Paul Dubost; — *La Polémique antichrétienne au XIX^e siècle : A propos d'une nouvelle* Vie de Jésus *par Albert Réville,* A. Hatzfeld; — *Les Précurseurs de l'unité balkanique,* Charles Loiseau; — *Mentana et l'Osteria del Grillo,* comte Alphonse de Calonne; — Poésie : *les Flots de pain,* Emile Hinzelin; — *Les Idées et les Faits : A nos lecteurs; Causerie amicale sur la Revue,* George Fonsegrive. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Bibliographie.* — *Revue des Revues.*

Revue du Clergé français (Paris, Letouzey et Ané; 20 francs par an; bi-mensuelle).

1er novembre : *L'Age nouveau, l'Eglise et le Progrès*, Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul (Etats-Unis). — *Lamennais et les Etudes ecclésiastiques d'après des documents inédits* (fin), R. P. Laveille, de l'Oratoire; — *Les Eglises dissidentes d'Orient* (2e article), M. L. Robert; — *Les Gloires de l'Oratoire dans la première génération du XVIIIe siècle* (fin), M. A. Rosne, directeur de l'école Jeanne d'Arc à Paris; — *Le Catéchisme au prône de la messe paroissiale*, M. Verdun; — *Chronique scientifique*, M. G. Colomb; — *Prédication : 1° Entretien sur l'abnégation*, R. P. Lécuyer; 2° *Plan de sermon pour la fête de la Toussaint*, M. Chompret; — *Conférences ecclésiastiques : 1° Dogme : la Confession; 2° Droit canon : les Obligations du curé*, M. J. Bricout; — *Administration temporelle des paroisses*, M. B. Fédou. — *Bibliographie.*

BIBLIOGRAPHIE

Six leçons sur les Evangiles, par M. l'abbé P. Batiffol. 2e édition. Paris, Lecoffre, 1897; in-12 de 122 pages.

Ces « leçons » ont été professées par notre savant confrère, aux cours supérieurs de jeunes filles récemment institués à l'Institut catholique de Paris. Elles présentent, sous une forme accessible à tous les esprits cultivés, les derniers résultats acquis par la critique sur presque toutes les questions relatives aux Evangiles. M. l'abbé Batiffol s'y montre très bien informé, son exposition est claire, ses idées m'ont paru généralement plausibles. J'estime que nos confrères feront bien de lire attentivement cette brochure, à laquelle, si j'en juge par ma propre expérience, ils reviendront plusieurs fois avec plaisir et avec fruit. A.

Nous continuons à constater avec grand plaisir le succès très mérité des **Médaillons bordelais** où M. Blayot se montre toujours portraitiste consommé et où M. Feret témoigne si clairement de son exceptionnelle compétence en tout ce qui touche à la biographie et à la bibliographie girondines. Les fascicules 14, 15 et 16 sont respectivement consacrés à trois savants de la plus haute valeur : mon érudit et cher ami, le professeur Barckhausen, de la Faculté de Droit; le professeur Millardet, de la Faculté des Sciences, et l'excellent Dr Levieux, associé national de l'Académie de Médecine. A.

Essais généalogiques. *Familles du Bordelais*, par P. Meller. — Bordeaux, Feret et fils; in-8° de 35 pp.

M. Meller continue avec ardeur et succès son intéressante publication de généalogies bordelaises que nous recommandons volontiers à nos lecteurs. Voici la nomenclature des familles qui sont étudiées dans le présent fascicule : *Dudon; Olanyer; de Lanefranque; Sansfourche de Lamothe.*

La 121e livraison du **Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies**, par P. Joanne, vient de paraître à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain. Cette livraison de 32 pages de texte, avec la carte des arrondissements et quartiers de Paris et 24 gravures représentant les plus belles places et les plus beaux monuments, contient la suite du grand article consacré à l'aspect général de la ville, par M. Edmond Beaurepaire.

Elle comprend en outre : les rues, les places, les jardins publics et les promenades, les statues et monuments commémoratifs, les fontaines, les ponts, par M. Edmond Beaurepaire; les édifices religieux, par M. Anthyme Saint-Paul, et le commencement des édifices civils (palais, hôtels, casernes, écoles, arcs de triomphe, colonnes, etc.), par M. Edmond Beaurepaire.

La Vie et les Miracles de saint Vaast, *catéchiste de Clovis et évêque d'Arras*. In-8° de 100 pages. Lille, Société de Saint-Augustin.

Parmi ceux qui travaillèrent avec saint Remi à la conversion des Francs, Védaste ou Vaast brille d'un éclat particulier à cause de la part spéciale qu'il prit à l'instruction du roi Clovis lui-même. La vie de ce pieux confesseur du Christ ne peut donc qu'intéresser beaucoup, et on la lira avec profit. On sera heureux également de retrouver à la fin de la brochure, dans un appendice, deux hymnes consacrées par Alcuin et Santeuil à saint Vaast, ainsi qu'une séquence du Missel d'Arras.

Papa sit rex Romae! *Haec est summa solutio quaestionis socialis praesentis*, scripsit F. X. Godts, C. SS. R. — Cum tribus tabulis geographicis. Typis Societatis Sancti Augustini; Desclée, de Brouwer et socii (1897). Grand in-8° de 424 pages.

Ce volumineux ouvrage se présente au public avec l'approbation du Supérieur général de la Congrégation du Saint-Rédempteur, et est dédié à saint Alphonse de Liguori. Il se divise en trois parties :

I. — Le pouvoir civil, royal et absolu appartient au Vicaire du Christ de droit divin; il est nécessaire au libre exercice des droits du Saint Siège, il est voulu par la divine Providence. et par suite est devenu sacré. Rome papale est donc très sainte.

II. — Principes de la désorganisation sociale qui ont conspiré pour le renversement du domaine temporel du Saint Siège. Les Francs-maçons. Efforts de cette secte impie pour détruire l'Eglise, la propriété et la famille, et ramener un affreux paganisme.

III. — Moyens de raffermir l'ordre social et de combattre efficacement le socialisme. Rendre d'abord au Pape son pouvoir temporel et surtout la ville de Rome; l'ancien droit international sera ainsi réintégré et consacré de nouveau...

Conclusion : *Cooperemur Deo :* pro aris et focis *et ope precum nostrarum atque laborum sit Papa rex Romae!*

Trois cartes géographiques, hors texte, font connaître l'étendue du pouvoir temporel des Papes aux VIII^e^ et X^e^ siècles, et en 1815.

Socialisme et Catholicisme, par le comte Edouard Soderini; traduit de l'italien par le chanoine Le Monnier; beau vol. in-8° de 364 pages. Lille, Société de Saint-Augustin.

Nous nous contentons pour aujourd'hui de signaler ce très sérieux travail qui mérite une étude approfondie.

Deux Victimes des Septembriseurs. *Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et son frère évêque de Beauvais,* par Louis Audiat. Un beau vol. in-8° de 450 pages. Société de Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et C^ie^, Lille-Paris (1897).

Il suffit d'indiquer les ouvrages de M. Louis Audiat, sans qu'il soit nécessaire d'en relever la valeur intrinsèque, pour amorcer le lecteur. Ce nouveau volume, fortement documenté, sera donc accueilli avec non moins de faveur que ses aînés, et contribuera puissamment à faire mieux connaître les années et les hommes néfastes de la Révolution. Voici le récit de la mort des deux évêques, frères par le sang, frères dans la mort :

« L'évêque de Saintes restait encore. La Providence semblait le réserver pour le dernier afin qu'il pût n'entrer au ciel qu'avec son frère... Il était près de son frère gisant sur un mauvais matelas et endurant avec calme d'horribles souffrances. Il le consolait, il essayait de le soulager; n'attendant plus rien pour lui-même que le trépas, il s'efforçait de croire qu'on épargnerait le malheureux. Voit-on dans les batailles les plus furieuses qu'on achève les blessés! Pendant qu'il lui fait entendre les plus douces paroles, son nom retentit sous les voûtes de l'église. Son tour est venu. Il n'a plus qu'à mourir. Il donne à son frère le suprême baiser, l'adieu de la mort; et ces deux hommes pleins de vie s'embrassent déjà dans le trépas. Fier et tranquille, Louis de la Rochefoucauld s'avance...

» A la porte le commissaire lui demande encore s'il a prêté, s'il veut prêter le serment, comme pour prouver bien clairement que la victime allait être immolée pour sa foi. La question était bien superflue, et de cent vingt prêtres qui furent égorgés là, pas un ne songea à racheter sa vie par un parjure. Les Marseillais se ruèrent sur lui; ses pieds glissaient dans le sang fumant. Les piques firent leur œuvre. Il chancela...

» L'immolation de l'évêque de Saintes ne sauva pas l'évêque de Beauvais. Aussitôt après on l'appelle. Il se soulève sur son lit de douleur : « Je ne refuse » pas, dit-il aux sicaires qui l'entourent, je ne refuse pas de mourir comme les » autres; mais vous voyez, je ne puis marcher... » On le porte donc; et à l'endroit » où son frère expire, il reçoit le coup fatal...

» Il était alors près de six heures. Le massacre avait duré deux heures environ.

» Et ce soir-là il y avait grand dîner au ministère de l'intérieur. Roland fêtait ses amis. On devisait agréablement de « l'événement du jour ». C'est le mot de M^me^ Roland qui continue : « Clootz prétendit prouver que c'était une mesure » indispensable et salutaire. » Parmi les convives était aussi un membre du Comité civil de la section des Quatre-Nations, Delaconté. Il avait signé toute la journée les fameux bons de vin et de victuailles exigés par les travailleurs des prisons

et il s'était chargé d'en proposer le remboursement au ministre de l'intérieur. Roland lui répondit tranquillement qu'il n'avait pas de fonds pour de semblables objets. Voilà tout ce que sut faire en ces circonstances le ministre de l'intérieur, donner à dîner et ne pas payer sur sa caisse les égorgeurs de l'évêque de Saintes et des autres. Et l'odeur tiède de leur sang répandu s'élevait de terre, et les invités de Roland humaient le fumet de ses vins. »

André Denjoy, *soldat et apôtre, aumônier militaire à Madagascar*, onze gravures hors texte, par Mme Fernand de Miramont. 2e édition, in-8° de x-324 pages. Paris, librairie de l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette.

On n'a certainement pas oublié à Bordeaux l'apôtre des petits enfants, l'aimable missionnaire qui groupait si facilement autour de lui les enfants des écoles pour les évangéliser. Il n'avait jamais demandé à ses supérieurs que deux ministères, le service des cholériques et l'aumônerie militaire en campagne. Ses vœux furent comblés. Il fit partie, comme aumônier, de l'expédition de Madagascar (1895), mais il mourait d'épuisement, emporté par la fièvre malgache, à Marololo, le jour même où on y apprenait la prise de Tananarive.

Cette vie du P. Denjoy pieusement écrite et pleine d'intérêt sera lue avidement.

On sera heureux d'y retrouver beaucoup d'extraits des lettres du zélé missionnaire, dans lesquelles il peignait d'une façon si originale ce qu'il avait vu et senti, et se peignait encore mieux lui-même, avec ses saillies primesautières, ses élans chevaleresques et cette nature impressionnable et ardente qui n'était peut-être pas imitable en tout, mais qui n'était vulgaire en rien. La place de ce bon livre est marquée dans toutes les bibliothèques paroissiales. L.

Le Divin Sauveur, *méditations et neuvaines tirées de saint Alphonse de Liguori*, par le P. A. Tournois, C. SS. R. Deux volumes in-12 de xiv-366 et xvi-324 pages. Prix : 4 francs. (Ancienne maison Charles Douniol. P. Téqui, successeur, 29, rue de Tournon. Paris.

Si depuis un siècle la piété chrétienne, desséchée et découragée par le jansénisme, a revêtu en France une forme moins sévère et plus accessible à la faiblesse de notre nature déchue, le mérite en revient tout entier à saint Alphonse de Liguori. A mesure que ses ouvrages traduits dans notre langue ont été mieux connus, que sa doctrine si simple et si pratique en même temps, parce qu'elle reflète le saint Evangile, a été goûtée des âmes, il s'est produit, sous cette douce et féconde influence, comme quelque chose de ce qui se passa au xvie siècle à l'apparition de l'*Introduction à la vie dévote*. Saint François de Sales réconcilia les mondains avec la piété en la leur faisant aimer; saint Alphonse, homme de bon sens et d'expérience, théologien consommé, parle éminemment le langage de la raison et de la foi. Nourri de la lecture du saint Evangile, habitué par la méditation à un commerce assidu avec Dieu, il trouve pour les âmes dont il connaît jusqu'aux moindres besoins un enseignement toujours sûr et toujours approprié aux circonstances dans lesquelles elles se trouvent.

Toutefois la doctrine de saint Alphonse, éparse dans ses nombreux ouvrages, restait peu accessible au commun des lecteurs. Voilà pourquoi l'un de ses dignes fils, le P. A. Tournois, a jugé bon d'en réunir pour ainsi dire la quintessence dans les deux volumes de méditations et neuvaines que nous annonçons. C'est moins le disciple que le maître lui-même qui parle en ces pages émues qui seront bientôt entre les mains des fidèles dévots de saint Alphonse.

Les deux volumes comprennent : 1° les Circonstances de la Passion, avec sept méditations préliminaires; 2° la Cause principale de la Passion, ou l'Amour de Dieu pour les hommes; 3° les Effets de la Passion.

La troisième partie comprend une série de méditations sur l'Eucharistie, et la neuvaine de saint Alphonse au Sacré Cœur. Enfin, comme appendice, vient la neuvaine au Saint Esprit.

L'ouvrage du R. P. Tournois a sa place marquée parmi nos meilleurs livres d'ascétisme contemporains.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

VIN BRUNOT
AU PHOSPHATE DE SOUDE

KOLA, COCA, CACAO, ORANGE AMÈRE,
VIEUX BORDEAUX

TONIQUE DU SYSTÈME NERVEUX
RECONSTITUANT DES FORCES
physiques et intellectuelles
STIMULANT DES FONCTIONS ORGANIQUES

3 fr. 50 la bouteille. Détail dans toutes les Pharmacies.

PARIS, DÉPOT GÉNÉRAL :
A. BRUNOT, pharmacien, 10, rue de Chaillot, PARIS.

ÉTUDES
Religieuses, Philosophiques, Historiques et Littéraires

Revue bimensuelle publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus

Paraissant le 5 et le 20 de chaque mois, par fascicules de 144 pages in-8° raisin.
Abonnement : un an, 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — 82, rue Bonaparte, Paris.

LE COSMOS

Revue des Sciences et de leurs applications : 8, rue François-Ier, à Paris.
France : un an, 25 fr. — Étranger : 32 fr. — Le n°, 50 cent. Paraît tous les samedis.

LE CANONISTE CONTEMPORAIN

Paraissant le 15 de chaque mois par fascicules de 48 pages in-8°, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, à Paris. 8 fr. par an.

MUSÉE DES ENFANTS

Mensuel, nombreuses illustrations.
Abonnement : un an, 6 fr. — Lille, Société de Saint-Augustin.

EN TERRE SAINTE

Journal d'un Pèlerin, in-18 jésus, de x-354 pages, par A.-J. LAFARGUE; joli vol. avec couverture en chromo-lithographie, une carte de la Palestine, les plans de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, et 64 grandes vues ou vignettes. Prix *franco* : 3 fr. 50. S'adresser au bureau de la *Revue Catholique*.

LA RÉFORME SOCIALE

Bulletin de la Société d'Économie sociale et des Unions de la Paix sociale fondées par Le Play. — Prix : un an, 15 fr.; pour les Membres des Unions : 12 fr. Paris, boulevard Saint-Germain, 174.

L'UNIVERS ET LE MONDE

Bureaux : 17, rue Cassette, Paris. — Paris et départements, édition quotidienne, un an, 40 fr.; six mois, 21 fr.; trois mois, 11 fr. — Édition semi-quotidienne, un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE. Illustrations de Marcel de Fonrémis. Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Bordeaux. 4e édition, prix : 1 fr. Bordeaux, Imprimerie Nouvelle, 16, rue Cabirol.

Les Proverbes de Salomon, mis en vers français, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, couronné par l'Académie de Bordeaux. Édition de luxe. Tournai, Société de Saint-Jean l'Évangéliste. Prix broché : 2 fr. 50. Reliures diverses.

Les Machabées, *scènes bibliques* en vers, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage couronné par la Société nationale d'Encouragement au Bien et par l'Académie de Bordeaux. Adopté par le Ministre de l'Instruction publique pour les Bibliothèques scolaires. 2e édition, Perrin, éditeur, Bordeaux, aux bureaux de la *Revue Catholique*. Prix : 1 fr. 50.

Lettres de Marie Jenna à M. Albin Goudareau, avec une introduction par M. Gaston DAVID, 1 beau vol. grand in-8°, tiré seulement à 100 exemplaires. En vente, à Paris, chez Poussielgue, édit., et aux bureaux de la *Revue Catholique*, 16, rue Cabirol, Bordeaux. Prix : 3 fr. 50. — Il reste encore un exemplaire sur papier de Hollande au prix de 6 francs.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES de 1869 à 1889

publiées sous la direction de Dom CHAMARD, prieur des Bénédictins de Saint-Maur. — **En souscription** chez MM. **GAUME & Cie**, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris, par séries de 5 fascicules de 160 pages, comprenant environ 5 vol. in-4° de 800 pages, à 10 fr. le volume. — Les *Annales ecclésiastiques* font suite à l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, par ROHRBACHER, continuée de 1846 à 1868 par J. CHANTREL.

MM. les ecclésiastiques qui feront tenir à M. Sueur-Charruey, éditeur à Arras, la somme de 0 fr. 60, recevront régulièrement et à titre d'essai pendant un mois les quatre revues ci-après : 1° le *Dimanche Paroissial* (hebdomadaire, 6 fr. par an); — 2° le *Prêtre* (hebdomadaire, 8 fr. par an); — 3° la *Revue des Catéchismes* (mensuel, 2 fr. 50 par an); — 4° la *Science Catholique* (mensuel, 12 fr. par an).

Ancienne Maison DURAND et CHABELLARD
fondée en 1801

HENRY DURAND, Successeur
37, Rue du Pas-Saint-Georges, 37
BORDEAUX

Manufacture de Cierges, Bougies et allonges pour souches. — Spécialité de Cierges, cire pure, pour la Messe. — Encens, Charbons et Veilleuses.

Fourniture des Séminaires, Hôpital Saint-André, Lycée de Bordeaux et diverses Églises et Chapelles.

DÉPOT GÉNÉRAL
(VERRERIE DE LA MEURTHE)

Vve R. LAFITTE
18, rue des Augustins, 18 — BORDEAUX
Succursale : 4, rue Ste-Catherine

EXPORTATION — GROS — DÉTAIL

ARTICLES EN CRISTAL ET EN VERRE, PORCELAINE ET FAIENCE
FOURNITURES D'ÉGLISE
ORFÈVRERIE RUOLZ MARQUE ALFENIDE
Atelier de Décors ordinaires et riches
RÉASSORTIMENT DE MODÈLES
DÉTAIL au prix du gros — TÉLÉPHONE
Bonifications spéciales pour les Maisons religieuses et les Ecclésiastiques.

L'ÉCOLE FRANÇAISE

REVUE MÉTHODIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Paraissant tous les jeudis

GAUME & Cie, Éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, PARIS

Abonnement à la Revue, 7 fr. Au Supplément Pédagogique bi-hebdomadaire, 5 fr.

SPECIMEN GRATUIT

RIONDE & MIALHE
Maison de Confiance fondée en 1828

PIANOS ORGUES
Harmoniums, Timbales
Contrebasses etc., etc.

Mmes Carloman Lafeychine & Vve M.-Ferbos
NÉES RIONDE
37, Rue Esprit-des-Lois, 37
BORDEAUX

VENTE — LOCATION — ÉCHANGE
ACCORDS — RÉPARATIONS
EXPORTATION

AUTO-PIANISTE UNIVERSEL
Invention nouvelle.

VALS

Précieuse. Foie, Calculs, Gravelle, Diabète, Goutte, Gastralgies.
Impératrice. Affections de l'estomac. Excellente eau de table.
Dose : Une bouteille par jour.

HORLOGERIE de précision, garantie. Montres en tous genres. Prix très avantageux.
Envoi du catalogue franco RICHELET, fabr. à BESANÇON

GRATIS PORTRAITS
AU
CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au crayon-fusain, dans votre ville, nous vous faisons l'offre suivante : Si, dans un délai de quinze jours de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de 100 francs ABSOLUMENT GRATIS pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. TANQUEREY, Directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel, Rue de St-Pétersbourg, 9, Paris (*Maison fondée en 1870*) elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

M. N. BOUILLET

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS
Nouvelle édition entièrement refondue
sous la direction de J. TANNERY et E. FAGUET.
1 vol. in-4°, prix : **21** *francs.*
Remise de **5** francs contre tout exemplaire des anciennes éditions.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

SERENI
TROIS MÉDAILLES D'OR
32, cours de l'Intendance, 32

PORTRAITS, REPRODUCTIONS, GROUPES
Agrandissements inaltérables au charbon.

Dictionnaire de la Bible
Par F. VIGOUROUX, P. S. S.
Avec le concours de très nombreux collaborateurs.

Le **Dictionnaire** comprendra environ 20 fascicules de 320 colonnes, richement illustrés d'après les meilleurs documents.
Prix du fascicule, pour les souscripteurs : **5** francs.

Les 11 premiers fascicules sont en vente
chez MM. LETOUZEY et ANÉ, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Vient de paraître :
CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION
PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN
1 vol. gr. in-8°, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.
Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à *Bordeaux*, chez MM. FERET et FILS, 15, cours de l'Intendance; à *Paris*, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.
Prix : **7** fr. **50.**

Le Directeur-Gérant : A.-J. LAFARGUE.

Imp. DEMACHY, PECH et Cie. — Bordeaux.

XIXe Année. — N° 22. 25 Novembre 1897.

REVUE CATHOLIQUE DE BORDEAUX

PARAISSANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

SOUS LA DIRECTION DE MM. A.-J. LAFARGUE ET E. ALLAIN

SOMMAIRE

I. MONSEIGNEUR GERMAIN, ÉVÊQUE DE COUTANCES..... E. Allain.

II. DENIS GUILLEMIN A BORDEAUX..... Ph. T. de Larroque.

III. UNE PAROISSE RURALE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BAZAS : AILLAS (*Suite*)..... Cyp. Thibaut.

IV. BOURG-SUR-GIRONDE DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789, XX (*Suite*)..... E. Maufras.

V. SUPPLÉMENT : Mgr le Cardinal à Rome; Installation de Chanoines; Triduum en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne de Toulouse; Nécrologie (*M. Roche*). — *A travers les Revues.* — *Bibliographie.*

Abonnement : France, **8** Fr. — Union postale, **10** Fr.

Un Numéro : **0,50** Cent.

On s'abonne *sans frais* dans tous les bureaux de poste, à l'*Œuvre des Bons Livres* et aux bureaux de la *Revue*, 16, rue Cabirol, Bordeaux.

Les abonnements partent du 1er Janvier ou du 1er Juillet et sont exigibles d'avance.

La reproduction des articles publiés par la *Revue* est interdite.

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE DEMACHY, PECH ET Cie

16 — rue Cabirol — 16

1897

PEINTURES DÉCORATIVES

POUR

Eglises, Monuments & Appartements

Maison BONNET & Fils Frères

J. Henri BONNET, Succr

4, rue Valdec, 4

BORDEAUX

PEINTURE DE BATISSE, VITRERIE, DORURE

Médaille d'Or

EXPOSITION DE BORDEAUX 1895

MAISON RECOMMANDÉE

ARTICLES DE VOYAGE Maison **Gaultier, I. Ehrensperger,** gendre et successeur, 27, cours de l'Intendance, Bordeaux.

3000 MODÈLES DE TOUS STYLES Religieux et d'Appartements

VITRAUX D'ART

REPRODUCTION VITRIFIÉE & IMITATION

Décoration Artistique

QUE L'ON PEUT FAIRE SOI-MÊME

Nouveau procédé de feuilles Vitraux s'appliquant aux vitres par un simple mouillage.

Contre 2 fr. envoi franco d'Échantillons et du Catalogue illustré.

ROSEY

22 BOULEVARD POISSONNIÈRE PARIS 22

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « *la Controverse et le Contemporain* ». — Revue *mensuelle* publiée sous la direction d'un comité de professeurs des Facultés catholiques de Lyon, etc.

Abonnement : un an, 20 fr. ; six mois, 11 fr. — Bureaux : 125, rue du Plat, et 3, place Bellecour, Lyon.

CHEMINS DE FER DU MIDI

Avis. — Nous apprenons que, pour atténuer, dans la mesure du possible, les résultats de l'élévation actuelle du cours des blés et des farines, la Compagnie des chemins de fer du Midi vient de soumettre à l'homologation de M. le Ministre des Travaux publics l'adoption de dispositions temporaires réduisant, pour le transport de ces marchandises, le prix kilométrique par tonne à 0 fr. 015 de 200 a 300 kilomètres et à 0 fr. 01 au delà de 300 kilomètres.

Enlèvement des bagages à domicile. — Nous rappelons que la Compagnie des chemins de fer du Midi a récemment organisé, à Bordeaux, un service d'enlèvement des bagages a domicile analogue à celui qui fonctionne déjà dans les principales gares de Paris. Grâce à cette organisation, les voyageurs sont dispensés des ennuis de l'attente aux guichets de délivrance des billets et aux bureaux d'enregistrement des bagages. A leur arrivée en gare l'inspecteur des omnibus leur remet billets de place et bulletins de bagages pour la destination indiquée à l'agent qui est venu opérer l'enlèvement des bagages quelques heures auparavant.

Le bureau de ville du cours du XXX-Juillet, 10, le secrétariat de la gare de Bordeaux-Saint-Jean et l'inspecteur des omnibus à cette gare donneront tous les renseignements concernant le fonctionnement de ce nouveau service, aux personnes qui leur en feront la demande.

Billets de famille à destination des stations hivernales et balnéaires des Pyrénées (ch. III du tarif spécial n° 6). — Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classe sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau, pour Agde (Le Grau), Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthus (Le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Preste, etc.), Cette-ville, Collioure, Couiza-Montazels, Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Hendaye, Labenne (Cap-Breton), Laluque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vielle-Aure), Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (La Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Nouvelle (La), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pierrefitte-Nestalas (Barèges, Cauterets, Luz-Saint-Sauveur), Pau, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginoles, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean de Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (Le Vernet, Thuès, Les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif général, d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera au moins de 300 kilomètres :

Pour une famille de 2 personnes, 20 °/₀ ; de 3 personnes, 25 °/₀ ; de 4 personnes, 30 °/₀ ; de 5 personnes, 35 °/₀ ; de 6 personnes et plus, 40 °/₀.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. La durée de validité des billets de famille indiquée ci-dessus peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 °/₀ du prix du billet de famille.

La demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de chaque période de 30 jours. Ces formalités peuvent être remplies soit à la gare de départ, soit à la station hivernale ou balnéaire de destination.

NOTA. — Les billets sont délivrés dans toutes les gares du réseau ; mais la demande doit en être faite 4 jours au moins avant le jour du départ. (Voir, pour les conditions particulières, le tarif spécial G V n° 6, chap. III.)

MONSEIGNEUR GERMAIN

ÉVÊQUE DE COUTANCES

La mort prématurée et presque foudroyante de Mgr Germain met en deuil non seulement le vaste diocèse qu'il gouvernait avec force et suavité depuis plus de vingt années, mais l'Église de France tout entière. A juste titre, en effet. il était considéré comme un de nos plus grands évêques et sa parole éloquente avait retenti cent fois, d'un bout à l'autre de notre pays, en bien des circonstances solennelles. Bordeaux l'entendit lors des obsèques de ce bon et vénéré cardinal Guilbert que nous pleurons encore, et le souvenir est resté vivant de cet éloge improvisé dont la note fut si épiscopale et si vivante. Nous n'oublions pas que l'excellent orateur voulut en confier la publication à notre recueil, et puisqu'il nous fit l'honneur d'y collaborer ainsi, nous remplissons un devoir de reconnaissance en consacrant, à notre tour, quelques mots à sa chère mémoire.

J'ai beaucoup connu Mgr Germain et il m'a été donné, en plusieurs circonstances, de pénétrer, plus que bien d'autres, sa grande âme. L'année dernière encore, je passai quelques jours avec lui, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, à Valognes et à Coutances, vivant de sa vie et admis dans son intimité. Il avait voulu de tout temps m'autoriser à vénérer et à aimer en lui l'évêque de ma terre natale et il m'a prouvé de bien des manières qu'il me rendait largement l'affection profonde dont mon cœur était plein à son égard. Cette affection était faite d'admiration et de gratitude.

Quand on avait vu d'un peu près Mgr Germain, on l'admirait, en effet, et très sincèrement. Il était avant tout prêtre et évêque : c'est-à-dire qu'ayant la notion très précise de la

grandeur, de la sainteté des devoirs du ministère divin auquel il avait été appelé, il tendait avec toutes les ressources de sa belle nature, vraiment « livrée à la grâce », à réaliser l'idéal sublime que sa foi lui avait manifesté. Il était de ceux dont « la conversation est dans les cieux » et qui envisagent toutes choses au point de vue des enseignements surnaturels et des éternelles espérances. Sa piété était profonde, austère même et, malgré ses écrasantes occupations, malgré la fatigue de fréquents voyages, il trouvait le moyen de ne jamais sacrifier un seul de ses exercices quotidiens. Il y apportait une gravité sereine et une ferveur communicative qui étaient, pour ses familiers et pour le peuple chrétien, un exemple et une prédication. Après s'être ainsi acquitté de ses devoirs personnels envers Dieu, il se dévouait sans relâche et sans mesure au service des âmes. Il aurait bien pu prendre pour devise le mot sublime de saint Paul : *libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris*. Il fit mieux que d'inscrire ces paroles autour de armoiries, il en fit la loi de sa vie épiscopale. Le diocèse qui lui était échu est un des plus importants de France et un de ceux où les traditions et les pratiques chrétiennes sont restées le plus vivaces; le clergé y est extrêmement nombreux, les congrégations de femmes y sont très répandues et très actives, les œuvres d'enseignement et d'assistance très florissantes. Mgr Germain en prenait le gouvernement en pleine vigueur intellectuelle et physique — il n'avait que quarante-trois ans — et il se mit à l'œuvre avec une générosité, un dévouement énergique, un oubli de lui-même qui ne se démentirent jamais. Sans cesse en action, sans cesse sur les grands chemins de son diocèse, il y exerça un apostolat personnel dont les fruits furent immenses mais dont les fatigues ne tardèrent pas à ébranler d'abord, puis à épuiser sa santé. Depuis des années, ses grands-vicaires, ses secrétaires, son clergé, ses amis, le conjuraient de modérer les ardeurs de son zèle; toutes les supplications, tous les conseils furent inutiles. Il se dépensa sans compter jusqu'à la mort qu'il voyait au bout de son chemin et à laquelle il a fait face avec la vaillance d'un soldat et la joie sublime d'un martyr : *Laetus iudicem sustinet; et, cum tempus propinquae mortis advenerit, de gloria retributionis hilarescit!* Cette parole du pape saint Grégoire, Mgr Germain l'a

réalisée à la lettre durant les deux jours de sa maladie. Il était prêt et il était joyeux; après avoir si vaillamment « combattu le bon combat » il étendait la main vers « la couronne de justice ». Et sa mort a été, nous écrivait-on, un des plus beaux, un des plus émouvants spectacles qui se puissent contempler. Là aussi il a forcé l'admiration de tous.

Saint Paul disait à Timothée que le peuple chrétien doit trouver en son évêque *operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis*. Cette parole s'est réalisée à la lettre en Mgr Germain. Toute sa vie il a annoncé avec un admirable talent et un zèle plus admirable encore « la parole de vérité ». Son intelligence vive et forte était en même temps remarquablement cultivée, et la culture qu'il lui avait donnée était essentiellement ecclésiastique; il possédait à fond nos saints Livres et les Pères de l'Église, aussi était-il prêt toujours à remplir cette fonction nécessaire de l'épiscopat qui est l'enseignement. Il n'est pas une chaire de son diocèse où il ne soit monté plus d'une fois, pas une réunion d'œuvres, une assemblée pieuse où l'on ait en vain recouru à son éloquence. Toujours il était prêt à dire des choses utiles et appropriées aux circonstances, *similis homini patrifamilias qui profert de thesauro suo nova et vetera*. J'ai déjà dit que partout en France, et dans les occasions les plus solennelles, il parla avec applaudissement et avec fruit, mais je suis bien sûr qu'à ces « actions oratoires » de grande allure, il préférait l'accomplissement obscur de son ministère dans les paroisses et les communautés confiées à sa sollicitude. Il les instruisait aussi et les exhortait puissamment par des circulaires et des mandements de grand style, pleins de doctrine et d'un mouvement entraînant. Il y a traité tout le dogme, toute la morale chrétienne, toutes les questions qui ont ému et passionné notre temps, et il les a traitées avec une autorité magistrale et une rectitude de sens qui n'a jamais fléchi.

Mgr Germain ne s'occupa point de politique, mais il sut toujours défendre la liberté de l'Église dans des lettres où la modération de la forme n'enlevait rien à la vigueur du fond et qui furent toujours remarquées en raison de leur caractère vraiment épiscopal.

Et c'est pourquoi tous ceux qui l'ont connu l'ont toujours considéré comme un grand évêque conservant les vieilles traditions de l'Église

de France et lui faisant honneur et par la simple dignité de sa vie et par sa piété et par son intelligence et par son remarquable talent de parole et de plume. Il était donc l'objet de l'admiration de son clergé et de ses diocésains qui étaient fiers de lui. Il restera pour ce siècle l'*évêque de Coutances* et sa mémoire ne périra pas.

En même temps qu'il était un grand évêque, il était bon et paternel. Très rigoureux, il faut bien le dire et c'est encore un bel éloge, en tout ce qui intéressait la vertu sacerdotale et l'honneur chez ses prêtres, capable de vigoureuses indignations et de répressions énergiques, il avait en même temps une âme délicate et sensible, un cœur d'or. Aussi était-il profondément aimé : la présence de sept cents prêtres à ses obsèques triomphales en est une preuve éclatante. Je l'ai vu maintes fois dans de nombreuses réunions ecclésiastiques et aussi dans ces pèlerinages de Lourdes où ses diocésains se comptaient par milliers, accessible, affable pour tous. Les plus jeunes vicaires s'approchaient filialement de lui aussi aisément que les dignitaires et recueillaient toujours de ses lèvres paternelles un sourire, un mot affectueux, un encouragement. Il y avait en son cœur des trésors de charité, d'affection tendre, de miséricorde, et qui pourrait faire le compte des âmes — surtout des âmes sacerdotales — qu'il a consolées et réconfortées?

Sa vie a été relativement courte, mais elle a été remplie ; il s'est présenté au Prince des pasteurs les bras chargés de gerbes abondantes. Il a été accompagné au tombeau où reposent ses restes vénérés par les prières et les larmes de ses prêtres et de son peuple. Grande, noble et en somme douce destinée que la sienne, puisqu'il est mort en pleine vigueur, en plein travail, mûr pour l'éternelle récompense d'un héroïque apostolat!

Et ce sont ces pensées qui nous consolent dans cet inoubliable deuil. Nous avons la confiance que ce grand, que ce bon évêque est déjà dans la gloire sans fin, dans la joie inamissible, entouré du cortège des âmes qu'il a nourries du pain de la parole, qu'il a sauvées par son fécond ministère. Et nous sommes sûrs que son cœur nous restera fidèle et que sa protection ne nous manquera pas auprès de Dieu : *Hic est qui multum orat pro populo et universa civitate.*

E. ALLAIN.

DENIS GUILLEMIN A BORDEAUX

Les lecteurs de la *Revue Catholique* connaissent, depuis quelques années déjà, Denis Guillemin, prieur de Roumoules (diocèse de Riez, Basses-Alpes), puis prieur de Belgentier (diocèse de Toulon, Var), protonotaire apostolique, etc., le protégé, le chargé d'affaires, l'ami de Fabri de Peiresc. Ce vénérable et sympathique personnage a figuré, d'abord, dans le *Peiresc abbé de Guîtres* d'un de nos plus savants collaborateurs (1888), et, ensuite (1893) dans le *Supplément à la notice d'Antoine de Lantenay* (1). On le retrouve encore dans le tome V des *Lettres de Peiresc* (1894), où la correspondance de l'illustre érudit avec l'excellent prieur occupe les 243 premières pages (de l'année 1610 à l'année 1637). Je viens aujourd'hui compléter cette triple série d'informations et de documents en publiant quelques lettres écrites par Guillemin, pendant deux séjours à Bordeaux, un en 1628-1629, l'autre en 1634-1635, à celui qu'il appelle son *Mécène* (2).

Le dossier de ces lettres, dont la copie a jadis été rapportée de la bibliothèque de Carpentras, si connue sous le glorieux nom de son fondateur, M^gr^ d'Inguimbert, a subi de considérables dommages. Plusieurs pièces ont disparu; quelques-unes ont été victimes d'accidents partiels. Tantôt, des anneaux entiers manquent à la chaîne; tantôt, d'autres anneaux ne se présentent qu'à l'état fragmentaire. Reconstituer le tout était impossible pour un travailleur auquel ses infirmités interdisent tout déplacement. Il fallait donc ou renoncer définitivement aux lettres bordelaises de Denis Guillemin, ou se résigner à n'en donner que des lambeaux. Dans

(1) Dans une récente livraison d'un recueil périodique très estimé, la *Revue des Universités du Midi*, M. Camille Jullian a daigné citer très aimablement les publications spéciales des deux amis. Très juste en ce qu'il a dit de M. de Lantenay, l'éminent critique s'est montré trop indulgent en ce qu'il a dit de moi.

(2) Une des lettres, et non la moins curieuse, est adressée à Jacques Dupuy, prieur de Saint-Sauveur, frère de Pierre Dupuy. Guillemin avait prié son docte correspondant d'en donner communication à Peiresc entre les mains duquel elle resta.

cette triste alternative j'ai choisi la moins dure des deux extrémités, et, sûr d'ailleurs de la bienveillance de mes chers lecteurs, les uns mes amis connus, les autres mes amis inconnus, je me suis décidé à leur offrir les débris de la correspondance du prieur, comme on offre, avec un cordial sans-façon et une douce confiance, un repas incomplet à des convives qui tiennent gracieusement compte à leur hôte de sa bonne intention, ainsi que de son regret de ne pouvoir mieux faire. Malgré les lacunes que je signale et que je déplore, le petit recueil des lettres de Guillemin paraîtra peut-être digne d'attention, et, en lisant certaines pages particulièrement intéressantes, comme celles qui concernent le duc d'Épernon, M^lle^ de Gourgue, Martin de Laubardemont, le marquis de Lusignan, l'archevêque Henri de Sourdis, on se consolera de ne pas avoir à sa disposition tout le dossier primitif. Pour revenir à ma comparaison de tout à l'heure, on excusera, je l'espère, l'absence de certains plats en faveur de la succulence des autres, et on redira avec une souriante philosophie le mot consolateur : *Au moins les morceaux sont-ils bons!* (1)

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

I

MONSIEUR,

J'estime que meshuy vous aurez receu mes lettres de Mompelier en datte du IX du passé dont M^r^ le general Ranchin (2) se vouleut charger à mon départ, pour vous les faire tenir plus seurement. Si cela est ainsi vous aurez veu par cette despesche en quoy je me suis employé de là, suivant mon instruction (3).

(1) Je donne en appendice — pour *dessert* — trois billets inédits adressés à Denis Guillemin. Un de ces billets sera certainement agréable à ceux qui se souviennent de la petite notice publiée ici (en janvier 1890) sous ce titre : *Une nièce de Peiresc. Claire de Fabri. Notes et documents.*

(2) C'était un général des finances, neveu de François Ranchin, le célèbre chancelier de l'Université de médecine de Montpellier.

(3) Voir les *Instructions* ou *Mémoire* pour le prieur de Roumoules (*Lettres de Peiresc*, t. V, pp. 233-243).

Depuis, renvoyant nostre voiturier de Tolose, je vous ay escrit par luy du XVIII de feubvrier vous donnant compte du temps que nous avons demeuré en chemin d'Aix à Tolose, et de ce qu'en passant j'ay negotié à Besiers et Narbonne, ou icy. Je [*sic* pour j'ay] salué et parlé de vostre part à M^r^ de Narbonne (1) luy faisant plainte de ce qu'on despessoit plusieurs belles inscriptions antiques, qui se retrouvoyent dans Narbonne, à la protection desquelles j'appris à l'heure mesme qu'un bourgeois de Narbonne nommé M^r^ Garrigues travailloit fort soigneusement depuis huict ou dix ans (2).

Estant à Besiers, je vis M^r^ de Maussac (3), qui apres m'avoir tout plein tesmoigné combien il vous honoroit et cherissoit, il m'asseura qu'au retour de nostre voiturier, il ne manqueroit point de vous escrire, et vous remercier d'un exemplaire des œuvres de feu M^r^ du Vair (4) qu'on luy a rendeu de vostre part, sans nul autre pour M^r^ Maran (5).

Par cette mesme voye je vous ay aussy envoyé un extraict du grand vase Egyptien de M^r^ le chanoine Maran, aux discours duquel je n'ay pas recogneu qu'il eust envye de se desfaire de ce vase, ny moins qu'il pensast d'en obliger un

(1) Claude de Rebé, qui siégea de février 1628 à mars 1659.

(2) Honneur à cet intelligent et zélé protecteur des inscriptions de Narbonne tant appréciées par Joseph Scaliger avant d'être tant appréciées par Peiresc! Tous les épigraphistes, tous les archéologues doivent à jamais bénir le nom de Pierre Garrigues, ingénieur royal, consul de Narbonne, etc. (Voir *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, t. I, p. 515, note 3.) J'ai eu le plaisir de publier une lettre de Garrigues à Peiresc dans un petit recueil de *Billets languedociens inédits extraits de la Méjanes* (Toulouse, 1891).

(3) Le grand helléniste Jacques-Philippe de Baderon de Maussac figure souvent dans les *Lettres de Peiresc*; il figurera aussi dans la galerie des correspondants de mon héros.

(4) On sait que Peiresc avait présidé avec un soin pieux à l'édition des œuvres de son intime ami le garde des sceaux Guillaume du Vair (Paris, 1625, in-f°).

(5) Ce professeur à l'Université de Toulouse et l'archidiacre Maran, qui va être nommé un peu plus loin, étaient fils du docte jurisconsulte Guillaume Maran, né à Toulouse en 1549, mort dans la même ville en 1621.

amy (1). Je croy que ce dessein, comme travail du sieur Chalettes, excelant peintre et fort vostre serviteur (2), vous aura contenté veu qu'il est entièrement conforme à son original. Avec cela, je vous ay encores envoyé deux exemplaires des decrets du synode provincial de Tolose, dont l'un est de feu Mgr le cardinal de Joyeuse (3), en latin et de la plus vieille édition, l'autre françois et de feu Jean d'Orleans, son devanscier (4).

Pour les paratitles de feu Mr Maran, elles sont, comme je vous ay escrit, aschevées d'imprimer, hors de la table, que j'ay encores laissée sous la presse (5). D'en avoir de Colmiez (6) qui les imprime il est impossible, veu que Mr Maran qui fait la despence de l'impression a retiré ches soy tous les exemplaires, et n'ayant pas creu luy en devoir demander pour tout plein de raisons, je n'ay peu vous en envoyer.

Quant à l'histoire du Languedoc de feu M. Catel, elle

(1) Ces collectionneurs sont vraiment sans pitié ! Non seulement le chanoine-antiquaire ne voulait pas donner son beau vase égyptien à un confrère tel que Peiresc, mais il ne daignait pas même le lui céder à prix d'argent !

(2) Voir *Une lettre inédite de Peiresc à Jean Chalette*. Extrait de la *Revue de Champagne et de Brie* (1884). J'ai cherché à réunir autour de ce document le plus possible de renseignements sur un des plus remarquables artistes de la première moitié du XVIIe siècle.

(3) François, cardinal de Joyeuse, siégea de 1584 à mars 1605.

(4) Le devancier de François de Joyeuse fut, non Jean d'Orléans, prelat imaginaire, enfant d'une distraction du bon prieur, mais Paul de Foix, qui avait succédé à l'illustre cardinal Georges d'Armagnac en 1577 et qui siégea jusqu'au 29 mai 1584.

(5) *Paratitla in XLII priores Digesti libros*, 1628, in-fo. La *Biographie Toulousaine* (t. II, p. 15) donne à cet ouvrage posthume de Guillaume Maran le titre de *Paratilla*, etc. Ah ! s'il n'y avait que des fautes d'impression dans ce recueil si peu digne de la palladienne cité !

(6) Il s'agit là de l'imprimeur-libraire si célèbre sous le nom de Colomiez (Raymond). Ce qui excuse la méprise de Guillemin, c'est que son patron lui-même lui avait donné, au sujet de cette appellation, le mauvais exemple (*Instructions* déjà citées, p. 237). Voir ces mêmes *Instructions* pour les *Paratitles* de G. Maran, et généralement pour tout ce qu'écrit Guillemin touchant ses commissions toulousaines.

s'achesvera tost d'imprimer (1), et fait qu'elle le soit Mr de Pumisson, qui en poursuit le travail, m'a asseuré que tout quant et quant il vous envoiroit des premiers exemplaires (2), vous suppliant l'excuser, s'il ne se dispensoit de vous faire voir ce qu'il y en a desjà d'imprimé. Il vous escrit les raisons qui l'arrestent pour ast'heure de vous complaire en cela, et celles qui l'empeschent de vous envoyer aussy ce qu'il a sur le Pline de feu Mr Catel, son beau pere (3). Et sa lettre que je ne peus avoir assez à temps pour vous l'envoyer par nostre voiturier, je l'ay depuis retirée de luy et baillée à Mr d'Abbatia (4), pour vous la faire tenir le plus prontement qu'il pourroit, estimant qu'elle vous contentra *(sic)*, et fera voir les bonnes volontez que ledit sieur de Pumisson a pour vous. A cette depesche j'ay joinct aussy les lettres de Mr de Pamiers (5), de Mr le president de Cambolas (6), du R. P. Dom

(1) Sur le conseiller au parlement Guillaume de Catel et sur ses précieux ouvrages, les renseignements abondent dans la correspondance de Peiresc et surtout dans le tome VII (sous presse) où plusieurs lettres sont adressées au savant historien. J'ai l'intention de publier un petit recueil de ses lettres à son confrère du parlement de Provence dans un des prochains fascicules des *Correspondants de Peiresc*.

(2) C'est Jacques de Puymoisson, conseiller au parlement de Toulouse, gendre et héritier de Catel. On l'a parfois appelé à tort *Puymisson* et j'ai bien peur — Dieu me le pardonne! — d'avoir été un des coupables.

(3) Le *Pline* manuscrit possédé par Catel et enrichi des inappréciables notes d'un des plus doctes humanistes de la Renaissance, Guillaume Pellicier ou Pellissier, évêque de Montpellier, est très souvent mentionné dans la correspondance de Peiresc. Voir notamment tome I, p. 155, et tome V, pp. 239, 285.

(4) Sur Guillaume d'Abbattia, capitoul de Toulouse, voir les *Lettres de Peiresc (passim)* et spécialement le fascicule X des *Correspondants* (Montpellier, 1885).

(5) Henri de Sponde, dont je me suis occupé à diverses reprises dans la *Revue de Gascogne*. Je suis heureux d'annoncer qu'un très distingué chanoine de Pamiers, possesseur d'une plume aussi savante qu'élégante, M. l'abbé Sentenac, prépare une notice étendue sur son *ancien* évêque.

(6) Le président Jean de Cambolas est nommé plus d'une fois, ainsi que son fils le chanoine François de Cambolas, dans les *Lettres de Peiresc*.

Hilaire (1), avec son attestatoire et quittance de xxx escuz en faveur du P. du Val (2), de qui je vous ay aussy envoyé la promesse qu'il avoit faite aux PP. Benedictins à son depart de Tolose, et dans le mesme envelop *(sic)*, j'ay mis les lettres de M^r^ Abbattia avec son eloge à M^r^ de Momorancy *(sic)*, et les vers du balet de M^r^ le Prince, avec quelques imprimés que je vous envoy, sur le suject des choses qui se passent en Languedoc.

Le jour avant que partir de Tolose, je vous escrivis encores pour accompagner la lettre de M^r^ de Pumisson, de quoy ayant fait un pacquet je l'ay laissé à M^r^ de Abbatia, qui m'a promis d'en avoir soin.

Le lendemain de nostre sortie de Tolose, je vis en passant à Agen, qui fut le xxii du passé, M^r^ d'Andrault (3), que n'ayant pas rencontré ches lui, je l'allé trouver au Palais, à cause qu'on me vouleut asseurer qu'il n'en reviendroit que fort tard, pour estre Mess^rs^ de la Chambre de l'esdit empeschés de pourvoir à un advis qu'on leur avoit donné ce matin là, que M^r^ de Lusignan leur voisin (4) avait dessein sur leur ville, estant en cela secondé de plus de trois cens pretendus religionnaires, qui sous pretexte d'estre à la poursuite des

(1) Voir sur Dom Paul Hilaire, supérieur du noviciat des Bénédictins de Toulouse, les *Instructions* déjà plusieurs fois citées (p. 236, 237).

(2) Pour le P. du Val, renvoyons aux *Lettres de Peiresc* en général et particulièrement à *Peiresc abbé de Guitres* où mon vénéré autant que cher devancier a dit — comme il sait les dire — beaucoup de choses sur ce saint religieux.

(3) On trouvera dans le tome VII (sous presse) de la correspondance de Peiresc diverses lettres adressées à ce conseiller au parlement de Bordeaux. Voir encore sur ce magistrat le fascicule I des *Correspondants de Peiresc* consacré à *Dubernard*, lequel était son secrétaire (Agen, 1879). Je publie en appendice (n° 5), une lettre écrite à D. Guillemin par le conseiller Joseph d'Andrault.

(4) C'était le marquis François de Lusignan, fils du baron Henri de Lusignan et père du marquis François II. Voir sur ce mauvais voisin de la ville d'Agen et sur toute sa famille mille détails dans mes *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (1874).

procès dans Agen, avoyent quelque mauvoise volonté avec luy.

Ces Mess^rs aussy bien que ceux de Besiers sont en des continuelles apprehentions de leur personne, et sur cela je vous diray, Monsieur, qu'estant à Besiers nous apprismes que, le jour devant, qui estoit le jeudy x^me de Feubvrier, une servante allant, sur les six heures du matin, à l'eau hors de la ville, apperceut dix ou douze soldas, qui passoyent païs. Allarmée de cette rencontre, elle s'en revint toute esperdüe criant qu'elle avoit descouvert le long des lices, une grande trouppe de soldas armés. Cette nouvelle ainsy espendüe parmy la ville donna si prontement l'esfray à tout le peuple, qu'une bonne partie de Mess^rs de la Chambre de l'Esdit s'en courut à la place, avec pistolets et hallebardes, l'autre moins courageuse, alloit où les chassoit la peur, entre lesquels M^r le second president, pour s'estre vouleu trop presipitament sauver au clocher de la grande Esglyse, se desmit un pied, apres quoy toute cette alarme cessa (1). J'en fis le recit ainsy à M^r d'Andrault, qui me dit : il s'en est fort peu manqué qu'à ce matin, il ne nous soit arrivé d'en faire aultant. Apres avoir rendeu tous les complimens qu'il me fut possible audit sieur d'Andrault de vostre part et de Monsieur de Valavez, il rentra dans la Chambre, pour prier Mess^rs de luy permettre d'aller jusques ches luy où il me mena dans son carosse, et ne me vouleut laisser partir que je n'eusse disné avec lui, et pendant que nous estions à table, il envoya vostre lettre et celle de Monsieür de Valavez avec sa relation sur l'entreprise de la citadelle de Mompelier à Mess^rs pour les entretenir cependent, veu que de temps en temps, ils le mandoyent appeller.

Parmy les discours que j'eus avec ledict sieur d'Andrault, il me representa, comme il y a quelque temps, qu'en vous

(1) Le prieur Guillemin ne décrit-il pas avec beaucoup de verve soit l'émotion générale, soit l'accident particulier dont fut victime le magistrat *déserteur*, auquel on peut appliquer le demi-vers de La Fontaine : *Rien ne sert de courir* ?

escrivant, il avoit marqué dans sa lettre, par appostille, que si vous estiez en volonté de traicter de vostre abbaye de Guistres, qu'il avoit un amy qui recherchoit de s'en accommoder avec vous, sur quoy il desiroit bien d'avoir vostre resolution afin d'en faire part à son amy, auquel il ne sçavoit que dire, veu qu'il n'avoit encores peu recevoir responce de cette affaire là de vous, sur quoy il me pria de luy dire si j'avois prins charge de luy en parler de vostre part, m'asseurant que si cela estoit, il s'esforceroit de vous y servir à vostre contentement. De quoy l'ayant remercié le plus honnestement que je peus, je le suppliay de croire qu'il n'y avoit rien aussy, que pouvant vous ne vouleussiez defferer à son affection, dans la faveur de laquelle je sçavois que vous remetteriez toujours tres volontiers vos interes, non seulement en ce qui regarde l'affaire de Guistres, mais en tout autre où vous croiriez qu'il en deust retirer de la satisfaction, et que j'avois particuliere charge de l'en asseurer ainsy de vostre part. Avec ces termes, ou d'autres à peu pres semblables, je tasche de me desfendre d'une interrogation dont je n'avois point d'ordre pour respondre, et sans m'engager à rien je fis voir à Mr d'Andrault que vous n'aviez point obmis en m'envoyant de deça, de me recommander de luy tesmoigner affectueusement l'estime que vous faites de sa bienveillance, et le ressentiment que vous avez du soin qu'il prend à vous procurer des recompenses (1) et permutations pour Guistres, dont j'entendrois toujours, quand il luy plairoit, les offres de son amy sur ce suject, pour apres vous les representer par mes lettres. Il me dit qu'il ne manqueroit aussy d'avertir son amy de me voir de deça et de mesmes encores d'escrire à un autre sien amy du parlement, pour m'offrir en son nom toutes sortes d'aides et faveurs, et que pour ce faire il m'envoiroit ses lettres ouvertes sous l'adresse de Mr Brunet, vostre procureur, de quoy l'aiant encores humblement remercié, je le supplié de croire que je

(1) Pour *dédommagements*. Ceci complète ce que M. de Lantenay et son humble successeur ont raconté des ouvertures faites à Peiresc en vue de la cession de son abbaye au cardinal de Richelieu.

ne manquerois point de vous tenir adverty de tant de bonnes volontez qu'il me tesmoignoit d'avoir pour vous, non plus qu'à vous rendre soigneusement compte de tous les avantages que me pourra mettre en avant son amy, pour l'accommodement de l'affaire de Guistres. Ainsy au sortir de ce discours, et du disner, durant lequel Mr d'Andrault but deux fois à vostre santé (1), et de Monsieur de Valavez, il s'en retourna au Palais, m'ayant par plusieurs fois conjuré de prendre mon logement dans sa maison de deça, et protesté du regret qu'il avoit de me laisser ainsy, mais ce fut apres m'avoir tres soigneusement recommandé à un honneste d'homme d'advocat qui loge avec luy, le priant de ne me quitter point qu'il ne m'eust remis au batteau, où il me fist conduire avec son carosse.

De-là continuant nostre chemin de Bordeaux, où nous ne peusmes arriver que le XXVI à cause des vens, qui nous faschoyent un peu, et qui nous donnerent le loisir durant tout un jour de voir la belle maison de Mr d'Espernon à Cadillac (2), ayant auparavant recherché à la Reolle Dom Teissiere (3), qu'on me dit estre à la Seaulve depuis huit ou dix jours. Ainsy passant sans le voir, nous arrivasmes le XXVI de Feubvrier sur les six heures du matin à Bordeaux, ayant pris la marée à une heure apres minuict, et suivant mon ordre la premiere chose que je fis estant à Bordeaux, a esté de chercher la maison de Mr Brunet, qui prist la peine de m'accompagner luy mesme au logis du sieur Brianson, où Mr Brunet me dit que le R. P. general Gaufreteau (4) estoit en ville, et sur son depart. Cest advis fist que je le prié de me

(1) *Deux fois!* C'est le cas de rappeler le *bis repetita placent.*

(2) On regrette que Guillemin, parfois si abondant et même si surabondant causeur, se contente de cette toute petite mention de la *belle maison* où Peiresc avait séjourné cinq ans auparavant, en septembre 1623. Voir *Petits mémoires inédits de Peiresc* (Anvers, 1889, p. 25).

(3) Voir dans les *Instructions* (p. 235) ce qui regarde Dom Teissière à La Réole.

(4) Sur ce visiteur général de la congrégation des Bénédictins, voir les mêmes *Instructions* (p. 236).

le faire voir, afin de ne manquer une si belle occasion, pour luy rendre vos saluts, ce que je fis avec tel heur, que je le trouvé qu'il desjunoit pour partir, là je luy fis entendre, de vostre part, tout ce dont il vous a pleu me charger par mon instruction, et avec cela le contentement que j'avois de l'honneur de sa rencontre si favorable à mon arrivée, qui me donnoit le moyen, luy rendant mes devoirs, de luy tesmoigner l'estime que vous faites de son affection et bienveillance. Il receut fort favorablement toutes les offres et asseurances que je luy sceus donner de vos bonnes volontez en son endroict, et agrea tout plein d'entendre que vous eussiez fait dessein de vous servir du pere Vaissiere de la Reolle en vostre abbaye de Guistres, si la necessité s'en fust presentée par l'absence du pere Du Val, comme aussy il receut à beaucoup de faveur de voir le pouvoir que vous luy adressiez pour la tradition d'habit des religieux de Guistres, que je luy mis en main. Apres cela me retirant au Chappeau rouge où j'avois pris logis, je n'y fus pas si tost qu'il m'y vint rendre ma visite, et redoubler les offres de son affection à vostre service. Le P. du Val à qui j'avois envoié Castillon pour l'avertir de mon arrivée, nous vint trouver le mardy dernier jour de Febvrier et luy ayant rendeu vostre lettre, baillé ses papiers, et asseuré de la continuation de vos bonnes volontez en son endroit, il m'a tesmoigné d'estre fort satisfait, hors de la rencontre qu'il a eu icy du pere Garnier, qu'il voudroit bien renvoyer s'il pouvoit en Provence avec le pere Chabert (1), disant qu'il les changeroit volontiers pour des reformez. Il a tousjours cette passion de reforme dans la teste, laquelle je trouve en quelque façon nuisible au bien de vos affaires, et si vous l'aviez agreable, Monsieur, il seroit à propos que pour l'avantage de vostre service de deça, vous fissiez cognoistre au pere du Val que vostre volonté seroit qu'il vescut meshuy en repos, et se contentast d'avoir esprouvé ses forces à la recherche d'un si pieux dessein, sans plus en parler dors en là, veu que cette

(1) Sur tous ces religieux on peut consulter *Peiresc abbé de Guitres* et le *Supplément*.

poursuitte rend triste, chagrin, et desdaigneux contre ceux qui n'ont la mesme affection que luy pour la reforme. Je ne luy ay encores rien vouleu dire de cette attestatoire, que j'ay retirée du pere Hilaire pour vous servir à luy obtenir de Rome une descharge de son scrupulle, estimant qu'il en doit plus tost sentir le coup que la parolle, estant de l'humeur qu'il est. Je luy fais bien quelque fois sentir comme plusieurs de vos amis vous ont vouleu empescher d'establir la reforme à Guistres, je vous ay veu doubteux en vos resolutions la dessus. Si ce bon pere trouvoit estre une fois gary de cette passion de reforme il seroit plus maniable et plus doux à ses confreres. Je laisse à son soin le recit de ce que nous avons fait avec le pere prieur de S^te^-Croix, estimant bien qu'il ne manquera pas de vous entretenir de cette matiere, puisqu'on y parle de reforme, à laquelle je n'ay pas les mesmes inclinations que luy, pour l'oppinion que j'ay que tost ou tard elle consommeroit tous vos revenus de deça, dont nous sommes apprès de vous envoyer douze cens livres, par la voye de Marseille qui sont de la ferme de Fronsac, le reste de Guistres s'employant à l'entretien des religieux et du bastiment. C'est pourquoy M^r^ Brianson (1) dit que le pere du Val consumme tout à bastir, et le P. du Val en revanche dit que M^r^ Brianson consumme tout en proces. Ainsy je ne trouve de deça que fort peu de chose à recueillir, pour vous envoyer de dela, mais si Dieu nous fait la grace de vivre, je travailleray de vous avantager de plus que cela. Comme j'ay esté icy je pensois de pourvoir, par la mort de M^r^ le Cardinal (2), au prieuré de Sablon (3), estimant qu'il en fust pourveu, mais j'ay appris du pere du Val qu'il ne l'a jamais eu, ains seulement avoit dit autrefois au P. du Val qu'on le luy vouloit donner en accommodement d'un proces qu'il avoit avec celuy qui possede ledit prieuré de Sablon aujourd'huy. Si cela eust esté

(1) Personnage mentionné dans les tomes V et VI des *Lettres de Peiresc*.

(2) Le cardinal François de Sourdis, décédé le 8 février précédent.

(3) Aujourd'hui commune du canton de Guîtres, à 2 kilomètres de cette ville.

à feu Mr le Cardinal, nous n'eussions pas manqué d'en pourvoir quelqu'un de vos religieux.

Vous trouverez icy une lettre que Mr d'Andrault m'a faict rendre par Mr de Fayard, qui a pris la peine de me l'apporter luy mesme à nostre logis, qui est meshuy chez un marchant appellé Mr Cornu à la ruë de Fosset où je suis en chambre garnie à sept escus le mois, porte à porte du sieur Brianson. Au reste, Monsieur, je ne vis jamais une pareille chereté à celle que nous trouvons de deça en toutes choses (1). L'on tient que le voisinage de La Rochelle en est cause.

J'ay rendu tout ce que j'avois de vos lettres et de Mr le commandeur de Fourbin (2) à ces Messrs de deça et à Mr de Maillezais (3), à qui j'ay aussy remis vos lettres de feu Mr le Cardinal. Mr le premier president m'a fort favorablement receu (4), et Mr de Maillezais tout caressé, et je les ay long temps entretenus l'un et l'autre sur les nouvelles de nostre païs, aux discours desquelles Mr le premier president m'a tesmoigné de prendre plaisir, et sortant d'aupres de luy il m'a fait l'honneur de me mesner jusques à la porte de la sale. J'ay fait cette visite seul avec Brianson pour n'importuner Mr de Monts (5), qui m'a promis d'avoir soin des lettres que vous lui addresserez pour nous de deça, et de nous les faire prontement rendre.

(1) Les journaux de Bordeaux se plaignent actuellement, comme Guillemin s'en plaignait il y a 269 ans, de l'extrême cherté de la vie dans la capitale de la Guyenne.

(2) Cet officier de marine, de la vieille famille provençale de Forbin, était un parent de Peiresc et occupe une large place dans sa correspondance.

(3) Henri de Sourdis, qui allait remplacer l'archevêque, son frère.

(4) Marc-Antoine de Gourgue, successeur de Claude Mangot (27 septembre 1616), devait mourir le 9 septembre 1628.

(5) Ce personnage est souvent mentionné dans les *Lettres de Peiresc*. L'éditeur de ces lettres en a fait imprudemment un conseiller au parlement de Bordeaux. On ne voit figurer à la date voulue aucun *de Mons* dans la *Liste générale des membres du parlement de Bordeaux* publiée par M. Dast Le Vacher de Boisville en tête du tome XXXI des *Archives historiques du département de la Gironde*, 1896.

Pour les exemplaires du Journal du siege de l'isle de Rhé (1), il est impossible d'en avoir de deça, veu qu'il ne s'en trouve plus. Le sieur Brianson dit qu'il vous en a envoyé un par la voye de Paris. Je ne laisseray pas d'en faire encores plus particuliere recherche, comme aussy des plus vieilles editions des decrets du synode provincial de Bordeaux. Mr de Fayard (2) m'a offert tant et tant d'honnestetés de la part de Mr d'Andrault et de la sienne que j'en suis demeuré tout confus, et ledit sieur d'Andrault ne s'est pas encores contenté de cela, mais il m'a aussy envoyé un sien nepveu pour me r'offrir sa maison, et tout ce qui se pourroit pour vostre service. Mr de Fayard a esté autrefois rapporteur de quelques unes de vos affaires de deça, et s'il se presente occasion de vous servir en sa compagnie, j'estime qu'il le fera avec affection, comme estant tout acquis à Mr d'Andrault, et fort vostre serviteur. Si vous aviez agreable de lui escrire, et à Mr de Grimald, vostre commissaire, et rapporteur de l'affaire d'Arvayres (3), ils tiendroyent cela à faveur. Je dois un jour de cette sepmaine travailler à appoincter l'affaire que vous avez avec Mr le conseiller Thibaut (4), puisque c'est luy seul qui met de l'empeschement à nos desseins, et de qui la faveur retarde de tout l'effet de mes recognoissances d'Arvayres. Je tascheray d'obliger cest homme à vostre nom en tout ce qui me sera possible, et pour le reste ce que je pourray accommoder je le feray afin d'estouffer [ici un mot surchargé] cette hydre de proces, qui ne vous produit de deça qu'une despence incroiable. Dieu par sa bonté me donne la grace de vous faire voir en mes actions de deça combien

(1) *Le vray Journal de tout ce qui s'est passé dans l'isle de Ré* (Toulouse, R. Colomiez, 1628). Voir *Instructions à Guillemin*, p. 235.

(2) Six membres de cette famille ont été conseillers au parlement de Bordeaux (1531-1665).

(3) Commune du canton de Libourne mentionnée dans le tome V des *Lettres de Peiresc*, p. 523.

(4) Martial de Tibault, conseiller depuis 1614.

veritablement je fais gloire d'estre sur tout autre du monde, Monsieur, vostre, etc.

De. Guillemin.

De Bordeaux ce dimanche 5 mars sur les 4 heures du soir 1628.

Mr de Besleisle (1) m'est veneu à ce matin faire tout plein de protestations de vouloir vivre et mourir vostre serviteur. Je ne luy ay encores rien dit de vos affaires. J'oubliois de vous dire que la lettre de credit que Mr Garnier a donné à son filz (2) pour avoir d'argent de deça, n'est pas faite au contentement de celuy à qui Mr de Gastine (3) l'adresse. C'est pourquoy il ne nous a rien voulu bailler (4).

UNE PAROISSE RURALE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BAZAS

Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret.

(Suite)

III

Il y a des curés de l'ancien régime qu'on a pu comparer très bien à de gros fermiers. Leur maison se prolongeait indéfiniment par les annexes les plus diverses : granges, chais, greniers, étables, écuries, appentis de toutes formes pour les charrettes et pour les voitures. Et c'était une agitation, c'était un va-et-vient, c'étaient des cris, et des beuglements, et des hennissements à rivaliser avec les plus riches exploitations de la Beauce et de la Normandie. Dans l'intervalle des

(1) Sur le sieur de Bellisle voir les *Lettres de Peiresc*, t. V, pp. 234, 235, et t. VI, pp. 584, 595.

(2) Ce fils était un des moines de Guîtres. Voir à l'*Appendice*, sous le nº III, une lettre écrite à Guillemin le 18 mars 1628.

(3) C'était un négociant de Marseille souvent mêlé aux affaires financières de Peiresc.

(4) *Lettres diverses en original adressées à M. de Peiresc*, nº VII des *Additions aux manuscrits de Peiresc*, t. II du recueil, fº 72 et suiv.

offices, on voyait de temps à autre apparaître le maître de céans, avec le chapeau de paille en tête, les ciseaux ou la faucille à la main : il menait au travail les bruyantes équipes de ses vendangeurs ou de ses moissonneuses.

Tel ne fut jamais le curé d'Aillas. S'il eut des goûts semblables, le moyen ne lui était guère donné de les satisfaire. Autour de la maison presbytérale, pour tout domaine, un étroit enclos. Le notaire de Pondaurat qui installa Restouilh, habitué sans doute à instrumenter pour de grands personnages, mentionne solennellement en son acte une pièce de terre (1). La pièce avait 25 mètres de long sur 15 de large. Pour qui aimait les fleurs, il y avait place à les cultiver à son aise; il était possible ensuite, les jours de fête, d'orner avec elles les autels ainsi que le voulait, en dépit du jansénisme ambiant, la coutume du pays. Rien n'empêchait non plus de planter quelques poiriers, voire une planche ou deux de fraisiers, ne serait-ce que pour goûter le plaisir, cher aux délicats, de manger les fruits qu'on a cueillis de sa main. Mais de vraies récoltes, sérieuses, abondantes, qui donc eût pu concevoir ici même l'espérance ?

La compensation, dites-vous, se faisait avec la dîme! — On parlait souvent de la dîme, c'est vrai, mais chez le curé de Savignac, et celui-ci se plaignait que la chose n'allait pas sans embarras. Continuellement il avait des chicanes et des procès, aujourd'hui avec son fermier, le lendemain, avec tel ou tel de ses paroissiens. Le fermier alléguait la gelée pour résilier ou réduire son bail (2). Le voisin développait à outrance les cultures de son jardin, sous prétexte que les jardins n'étaient pas soumis à la dîme (3). Pareil sujet n'avait qu'un intérêt médiocre pour le titulaire d'Aillas par la raison que c'était l'évêque, et non pas lui, qui touchait les dîmes de la paroisse. Un mot d'explication n'est pas inutile.

(1) Minutes de Me Pauly, 1785, 2 juin.

(2) Minutes de Me Tessier, 1750, 10 avril : *Notification d'Etienne Couthures à Me Gilles Pasquet curé de Savignac.*

(3) Minutes de Me Tessier, 1768, 14 novembre : *Délibération des habitants de la paroisse de Savignac.*

L'évêque de Bazas (1), dit-on, était l'un des plus pauvres de France. Il fût tombé au dernier rang, si par l'un de ces artifices que permettait la législation en cours, il n'eût trouvé moyen de suppléer à l'insuffisance de ses revenus propres. Tout simplement il avait annexé à la mense épiscopale quelques paroisses du diocèse, Pujols (2) entre autres et Aillas. Comment la chose se fit? à quelle époque? dans quelles circonstances ? Il n'est pas possible de le dire. Toujours est-il qu'à Aillas comme à Pujols l'évêque était curé primitif; à ce titre il prenait tout ce qui revenait de droit au curé, et par conséquent les dîmes. C'est à lui que, chaque année, on devait payer non pas le dixième des produits du sol, ainsi que le mot le donnerait à entendre, mais la redevance, quelle qu'elle fût, fixée par l'usage (3) : elle variait suivant le temps, le lieu et l'objet, se réduisait souvent au treizième, quelquefois au vingtième et au vingt-cinquième. Ce sont les collecteurs de l'évêque que l'avis donné au prône avait pour but de prévenir du jour choisi par chacun pour lever sa récolte; à l'heure fixe, ils se rendaient sur l'aire ou bien au coin du champ, à la coulée de la cuve, comme fait actuellement encore le propriétaire chez son métayer; là ils réclamaient, ils recueillaient la quote-part déterminée. Le blé-froment arrivait ainsi chez le décimateur, et aussi la mêture, le seigle, l'avoine, le vin, le chanvre, le blé d'Espagne, sans parler ni des agneaux ni des variétés multiples de la dîme verte (4) : tout

(1) *L'Almanach historique de la Province de Guienne pour l'année commune 1787* fixait les revenus de l'évêché de Bazas à 26,000 livres; l'*Almanach royal* de 1789 à 18,000 livres. Strasbourg donnait 400,000 livres, Paris et Cambray 200,000.

(2) Leo Drouyn, *Variétés girondines*, II, 237.

(3) Sur ce sujet de la dîme, cf. l'article très copieux de Durand de Maillane en son *Dictionnaire*. « La coutume de chaque lieu est la règle absolue du paiement de toutes les espèces de dixmes. »

(4) Minutes de Me Tessier, 1747, 24 avril : *Sous-afferme des dîmes du quartier de la Béyse*; — 1747, 2 mai : *Sous-afferme des dîmes de la récolte de Saint-Michel pour le quartier de Berlin*. Les contrats de ce genre se trouvent en assez grand nombre parmi les minutes de l'étude; malheureusement ils offrent peu de détails.

cela en abondance quand l'année était bonne, en quantités restreintes quand la disette avait sévi. Le long de la route, sûrement il y avait eu des heurts : je ne mentionne pas les paroles aigres ou dures. L'impôt, sous quelque forme qu'il se prenne, même payé à l'évêque, n'est jamais vu avec plaisir. Rien n'éclaboussait toutefois, au moins directement, le vénéré seigneur de Bazas, car, à l'exemple de presque tous les décimateurs, il avait eu soin de placer, entre lui et le paysan contribuable, un fermier.

Le 3 janvier 1699, « dans son château épiscopal de la ville de Bazas », Mgr de Gourgues passait un contrat pour cinq ans, avec André de Castellane, lieutenant de la juridiction d'Aillas. Par cet acte, Castellane acquiert le droit de lever à son profit « tous les revenus et fruicts décimaux que mondit seigneur Evesque et ses prédecesseurs ont acoustumé de prendre et percevoir dans la parroisse d'Aillas, Berlin et Aillas-le-Vieux et une pipe de froment que le seigneur dudit Aillas fait annuellement de redevance à mondit seigneur Evesque sans aucune réservation ». En retour, il promet de payer à l'évêque, chaque année, en deux pactes, « scavoir la moytié au jour et feste de Noël et l'autre moitié au jour et feste de Pasques », la somme de onze cent quatre-vingts livres : « une année ny pacte n'attendant l'autre, le tout rendu en la présente ville ». Liberté entière est laissée au fermier de s'acquitter, soit en argent, soit en nature (1), ce qui lui permettra, un beau matin, de faire porter chez Mgr de Gourgues, au lieu d'écus, « quatre milliers trois quarts de merrain » estimés six cent quarante et une livres cinq sols (2). Il est probable qu'un évêque de nos jours se fût peu accommodé de l'équivalence.

Et le vicaire d'Aillas comment vivait-il, puisque la dîme avait d'abord pour but de pourvoir à sa subsistance? Voici.

(1) Papiers de M. Th. de Castellane.

(2) Papiers de M. Th. de Castellane. — Un billet de Mgr de Gourgues, à la date du 2 mai 1702, porte ce qui suit : « Nous... déclarons avoir receu du sr Castellane... six cent quarante une livres cinq sols provenant de quatre milliers trois quarts de merrain que nous avons receu. »

Pour desservir l'immense territoire qui forme la juridiction, — un vrai diocèse d'Italie ou de Provence, — il n'a pas fallu moins de deux prêtres. L'évêque en a donc placé un à Aillas-le-Vieux avec le titre de vicaire amovible, l'autre au Grand-Aillas avec le titre de vicaire perpétuel. Au premier il donne par an, sur les revenus de la ferme, 78 livres; au second, à cause de sa dignité sans doute, 150 livres, plus 50 livres parce qu'il a accepté le service de Berlin, soit 200 livres en tout (1). Nous sommes en 1700. C'est, dans le pays, le tarif actuel qui s'est déjà beaucoup amélioré. Il est appliqué par tous les curés primitifs de la région, à Puybarban par l'archidiacre; à Brannens, à Bieujac, à Auros, à Saint-Germain (2), par les Cisterciens du Rivet. Vous trouverez peut-être que c'est peu? Encore si ces menus appointements, mis à l'abri de la saisie comme ceux des employés de nos jours, avaient toujours été payés régulièrement!

Martineau de Turé, évêque de Bazas, avait cautionné un emprunt fait au sire de Rambouillet par l'un de ses frères. Celui-ci ayant fait défaut à l'échéance, l'évêque fut poursuivi

(1) Papiers de M. Th. de Castellane. — Note annexée à un reçu du 6 janvier 1700 : « Le premier pacte que doit Castellanne à Monseigneur de bazas pour ses revenus daillas, est payable à la noel 1700 quest pour icelluy..... 590[l]

» en deduction il a esté payé à M[r] Caubeyran curé dailhas le vieux pour un quartier suivant sa lettre du 10 7[bre] 1699..... 19[l] 10[s]

» plus a esté payé à monsieur Mallet curé daillas pour deux quartiers suivant deux lettres des 10 9[bre] 1699 et 29 jan[er] 1700 la somme de 100[l] revenant les deux somes à celle de cent dix neuf livres dix sols — 119[l] 10[s] partant reste led. Castellanne la somme de 470[l] 10[s] laq[le] il a remise aud[t] s[r] Mallet pour en fc. le payement à mondit seigneur leveque en 34 louys dor à 13[l] 10[s] pièce montent..... 459[l]

3 écus à 3[l] 10[s]..... 010 10[s]

5 pièces de 4 sols..... 001

470[l] 10[s]

119 10

590[l] »

(2) Minutes de M[e] Tessier, 1769, 23 juin : *Nomination de M[e] Barnabé Isnard à la vicairerie perpétuelle de S[t] Germain et d'Auros son annexe.*

en paiement devant les tribunaux, condamné en première instance et en appel; bref, après une procédure dont je ne puis indiquer tous les détails, mais qui fut longue et compliquée, il y eut saisie-arrêt sur tous les revenus de Mgr de Turé, quelles que fussent d'ailleurs et leur nature et leur provenance. Or, il se trouvait, à cette heure, que le saisi, pour garder net et liquide le plus possible de ses rentes, avait traité à forfait avec le vicaire d'Aillas; il lui avait abandonné, pour tout paiement, les dîmes de Berlin. De là, procès. Au prêtre qui veut prendre ses dîmes, le fermier dit : « Non! Pour le service de Berlin vous n'avez droit qu'à 50 livres, vous n'aurez pas un sol de plus. » — « Mais remarquez donc, répond l'autre, que si je prends davantage, c'est que mes droits sur Aillas ont été reportés sur Berlin. » — « Je ne sais qu'une chose. Berlin vous autorise à réclamer 50 livres et rien autre. Je n'entends pas payer deux fois, à vous d'abord, puis aux créanciers. » Le dialogue dura des années. Le vicaire finit par avoir gain de cause, mais en attendant (1), quelles pouvaient bien être ses ressources?

Le casuel était nul (2). Les novales ne rapportaient pas grand'chose (3). Pas ou peu de dons en nature : les gens ne portent que ce dont ils ne savent plus que faire (4). Restaient

(1) Papiers de M. Th. de Castellane : *Affaire Martineau de Turé.*

(2) Papiers de M. Th. de Castellane : *Reddition des comptes de tutelle des enfants Dumau.* Les dépenses de l'enterrement du père sont notées jusqu'au moindre sol. Il y a l'honoraire de chacun des prêtres venus des paroisses voisines, mais rien absolument pour le curé. Le rapporteur à l'assemblée du clergé de 1785 disait : « Le casuel nul ou presque nul dans les campagnes a pu y être compté pour rien. »

(3) On appelait *novales* les dîmes des terres nouvellement défrichées. « Nous voulons et ordonnons, déclare l'*édit de 1657*, que... les curés (soient maintenus) en la possession de la quatrième partie des novales aux lieux où les évêques jouissent de toute la grosse dixme. » C'est le cas en Aillas. Mais alors que les dîmes rapportaient si peu, que pouvaient rapporter les novales ? d'autant que la peur des nouveaux impôts empêchait les défrichements.

(4) Cette tendance est signalée avec malice par les proverbes locaux.

les messes. Certes, elles ne manquaient pas, au moins à l'ordinaire (1), car chaque défunt, riche ou pauvre, laissait presque toujours un peu d'argent à cette intention. Mais quand vous avez réduit le nombre des messes libres de toutes celles qu'il faut dire ou pour la paroisse ou pour les confrères morts (2), et qu'à chacune vous avez attribué son honoraire de 5, de 6, de 8, de 10 sols, — tel est le taux, il ne montera à 12 sols qu'à la veille de la Révolution et dans certains endroits privilégiés (3), — la somme totale est loin de suffire à tous les besoins d'un prêtre, fût-il encore plus sobre et plus économe. Le voilà réduit à se mettre à l'affût des aubaines supplémentaires. Y a-t-il aux environs quelque gros enterrement, il part à jeun, fait quinze ou vingt kilomètres, accompagne le mort par les chemins et les fondrières, chante, prie, dit la messe. pour recevoir ensuite de la famille reconnaissante 10 sols, et peut-être un dîner (4). Une personne pieuse s'est avisée de fonder, dans la paroisse voisine, une grand'messe avec diacre et sous-diacre aux jours de Pâques ou de Noël. Notre curé se demande s'il ne pourrait pas être le diacre ou le sous-diacre. Il hâte un peu son office du matin; il retarde légèrement les vêpres; le cheval est là qui abrège ou mitige la fatigue :

(1) Ce qui ferait croire à une pénurie intermittente, c'est l'empressement de certains curés à dire les messes, dès qu'ils avaient connaissance d'un legs, même sans attendre l'avis des héritiers. Il en résultait pour eux quelquefois des surprises désagréables : la famille s'étant adressée ailleurs, quand ils venaient réclamer les honoraires. — Minutes de Me Pauly.

(2) Les messes à dire pour la paroisse étaient plus nombreuses encore sous l'ancien régime que de nos jours. D'autre part les *Ordonnances* de Mgr de Gourgues portaient ce qui suit : « Si Dieu dispose de la vie de quelqu'un des Confrères... on fera l'Office des morts, où tous les Confrères (de la congrégation ou conférence) célébreront la messe si faire se peut, et se dira une grande Messe : de plus chaque Prêtre dira deux Messes pour le repos de l'âme du Confrère défunt; on recommandera encore aux autres Congrégations voisines qu'on prie pour le trépassé, et qu'il y aye mutuelle union parmi tous, même après la vie. » (Pp. 105-6.)

(3) *Registre de la fabrique de Savignac.*

(4) Papiers de M. Th. de Castellane : *Comptes de tutelle des enfants Dumau.* Leur père fut enterré en 1660.

ainsi, le soir venu, il a 3 ou 4 sols de plus pour lutter contre la misère (1).

Situation déplorable, tout à fait indigne du prêtre! Une lutte ardente s'engagea au XVIII[e] siècle avec l'appui des Parlements et de l'opinion publique, dans le but de l'améliorer. Il semblait que l'on allait aboutir à une entente, qui eût supprimé les abus les plus criants, quand survint la Révolution (2). Mais déjà certains résultats étaient acquis, même dans le midi de la France, même au diocèse de Bazas, qui furent toujours en retard. Une loi de l'Assemblée Constituante ayant obligé les curés à afficher à la porte de l'église le chiffre exact de leurs revenus, Restouilh déclara qu'il recevait de l'évêque, M[gr] de Saint-Sauveur, son curé primitif, 750 livres,

(1) Il y avait une fondation de ce genre à Saint-Martin de Monphélix, pour les quatre grandes fêtes de l'année, et les gens tenaient la main à ce que les prescriptions fussent rigoureusement observées. Pas de diacre et de sous-diacre, pas d'honoraires même pour le curé, qui chantait la messe. — Minutes de M[e] Pauly, 1613, 2 avril : « M[e] Gélibert Gueye, prêtre prébandier (il était en même temps curé de la paroisse) de la Prébande de Sorpellat fondée en l'église de Saint-Martin de Monphélix par feu Guilhem Danglade, dit Sorpellat, dit que ledit Danglade a laissé, par son testament, plusieurs biens pour l'entretien de ladite Prébande, à la charge, par les Prébandiers, de dire une messe, tous les samedis de l'année, en carême les mercredis, les quatre fêtes annuelles, à perpétuité et à jamais, messes avec diacre et sous-diacre; ce que lui, Gueye, a fait... à la fête de Noël dernier passé. Ledit Gueye dit encore qu'il a fait le contenu dudit testament en compagnie de M[e] Pierre Chotard, vicaire de Puybarban, et de M[e] Jean Pariadis, habitant de Bazas; que, à Pâques, présente année, il a été assisté dudit M[e] Chotard, et de M[e] Léonard Vitrac, vicaire de Floudès, et que quelques paroissiens ont assisté à ces services. — M[e] Gueye obtient desdits paroissiens une déclaration constatant leur assistance à ces services, et requiert le notaire de dresser acte de cette déclaration pour lui servir en certain procès qu'il a en la cour présidiale de Bazas pour raison de cette Prébande, et aut es où besoin sera. » — 1614, 7 décembre : « M[e] Gélibert Gueye... déclare qu'il a exécuté, dans le courant de la présente année, les clauses du dit testament, et qu'il a été assisté de M[e] Jean Duvignau, curé de Castillon, et de M[e] Gélibert, clerc tonsuré, son frère, régent de la par[e] de Puybarban. » Sur la fréquence de ces fondations, particulièrement à Paris, cf. Sicard : *les Curés avant 1789*, dans le *Correspondant*, 25 février 1890, pp. 703-4.

(2) Sicard : *les Curés avant 1789*; *Correspondant*, 10 février 1890.

mais c'était tout (1). C'était plus relativement que n'ont encore aujourd'hui grand nombre de curés de campagne.

Le duc des Cars raconte avec beaucoup d'esprit, dans ses *Mémoires*, comment sa mère voulut, malgré lui, le faire entrer dans l'Église. « Elle me montrait, dit-il, les pensions sur les abbayes pleuvant d'abord en abondance, bientôt suivies de prieurés riches, de grosses abbayes. Je serais aumônier du roi, agent du clergé, évêque au plus tard à trente ans, et enfin le plus riche de la famille! (2) »

On se figure difficilement une douairière de Verduzan, une dame de Castellane, appelant son fils ou son petit-fils et lui adressant le discours qui suit :

« Mon fils, il faut soutenir l'honneur de notre maison. Votre frère aîné aura les terres de la famille, tout ce qui s'étend sur nos coteaux, dans nos vallons : bois et taillis, prairies et champs cultivés. Le cadet est parti pour l'armée, il est capitaine dans un régiment d'infanterie; un jour il nous reviendra avec une pension du roi et la croix de Saint-Louis. Quant à vous, votre place est marquée au milieu du clergé de nos régions. Combien vous ont déjà donné l'exemple, qui appartiennent à notre monde, voire à notre famille! Pas besoin de vous citer la liste des curés d'Aillas. Regardez et voyez : un de Lavaissière à Blaignac; un de Mellon à Cazats, un autre à Campin, qui succédait à un de Laujacq; un de Baritault à Castillon; un de Monfort à Flaujac; un Botet de Lacaze à Gans; un de Forcade de Caubeyran à Aillas-le-Vieux; un de Labrouche à Cauvignac. Nos voisins, les Laulan de Luxe, n'ont-ils pas envoyé leur fils à Bagas? C'est bien un de nos amis du Herre, un de Bignon, qui est à Cazalis; demain il sera à Rimons. Les Castera de Larrière sont à Roaillan et au Teich. Les de Gascq, dont on nous assure que le nom fut porté aux croisades, ont réussi, après avoir fourni un intérimaire à Aillas, à donner un archiprêtre à Cocumont. J'en laisse beaucoup, car je ne puis tous les citer.

(1) *Registre des délibérations de la Municipalité d'Aillas*, 1790, 29 mars.
(2) *Mémoires* du duc des Cars, I, p. 8.

» Vous avez le choix entre tous les bénéfices de notre voisinage, si une congrue ne vous agréait pas. Les dîmes de Blaignac sont affermées 506 livres (1); celles de Savignac 1,100 et 1,200 (2); celles de Fontet 1,500 (3). En plus, il y aura toujours pour vous un logement, car vous n'êtes pas sans avoir entendu raconter ce qui est arrivé au curé Lamarque de Plaisance : il demandait à ses paroissiens de Sadirac et Saint-Sylvestre 60 livres pour la maison presbytérale; ceux-ci lui en ont accordé seulement 6 par délibération publique (4). Mais ni chez nous, ni dans le pays, on n'est très difficile sous ce rapport.

» Allons, décidez-vous! Dès demain nous avertirons l'ami de la famille, Monsieur de Bazas, qui viendra vous donner la tonsure et le petit collet. »

(A suivre.) Cyprien THIBAUT.

BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

(Suite)

Disent les maire, jurats et bourgeois de Bourg, avoir droict de tenir une maison commune pour y faire toutes les assemblées de ville, pour dellibérer pour le service du roy et du publicq, et pour cet effect, ont ladicte maison consistant en plusieurs chambres basses et hautes, bastie de pierres et couverte de tuilles.

Aussy ont tout droit de justice criminelle et politique dans ladicte ville et banliefve de Bourg, haulte, basse, moyenne, mère et mixte.

Plus ont aussy l'uzage des rues, de quelques petits lieux et places quy servent d'entrées et issues et descharges à la dicte ville, et toutes choses quy sont dictes droit d'immunité et communauté.

(1) Minutes de Me Pauly, 1760, 26 mai.

(2) La valeur avait augmenté beaucoup depuis l'époque où le curé Jean Basterot, en résidence à Bazas, les affermait 300 livres. — Minutes de Me Pauly, 1613, 19 août.

(3) Minutes de Me Pauly, 1759, 4 juillet.

(4) Minutes de Me Tessier, 1741, 11 juin.

Devantaige ont droict et uzage de la rivière quy est au devant la ville, à pescher, naviguer et à leurs affaires utilles et nécessaires.

De plus ont droict de prandre et lepver les revenus du greffe de ladicte ville, droict de halle, plassage, lestage et mesurage d'icelle, tant de bled, sel, huille, que aultres chozes mesurées tant en lad. ville et banliefve d'icelle que au port et havre de lad. ville et rivière estant au devant d'icelle.

Aussy ont droict de prandre le debvoir du vin appelé le cartonage, sur le vin vendu en destailh en lad. ville et banliefve d'icelle, quy est le prix de six pots de vin par chascune barrique revenant au debvoir de quinze ung, qu'ils ont de tout temps prins et lepvé pour le tout convertir, comme ils font, aux affaires et charges communes de ladicte ville et administration de la justice d'icelle.

Comme aussy tiennent et possèdent certains paduens et possessions en la pallu de Barbe, pour lesquels paduens lad. communauté paye au roy certains deniers appellés les allois quy est deux deniers par feu, payable le lendemain de chascune feste de Noël.

De plus, ont les dicts sieur maire, jurats et procureur scindiq, droict de faire tenir boucherie les jours de samedy et festes annuelles entre les portes du grand portailh de lad. ville, pour raison de quoy chascun marchant paye à lad. ville pour chascun chef de gros bestail et de pourceaux une piesse marchande et raisonnable, et pour chascun mouton, brebis, chèvre, boucqs et austre meneu bestail quy sera vendu audict lieu tant en gros qu'en destailh, la quarte partie d'un cartier.

Aussy lad. ville a accoustumé de tenir foire aud. lieu de Bourg, entre autres la foire meslée, la foire de troque de sel, de bled, quy tient et dure huict jours à commancer le premier jour de septembre jusques à la feste de Nostre Dame quy est le huictiesme jour du mesme mois, franche de toute chose au roy, tout au long de la rivière de Dordoigne.

En oultre, lad. ville et bourgeois ont droict et coustume de tenir et vendre sel chascun en leur particulier, tout au long de l'an, sy bon leur semble, à tous marchans quy en veulent achepter, en payant au roy le droict quy luy est dheub, quy est de vingt un deniers.

Ce document, on en conviendra, supporte assez bien la comparaison avec celui de 1271 ; sans doute le ton en est plus humble, mais les temps sont bien changés, le roi

régnant est celui qui en prenant les rênes du gouvernement a dit : « L'État c'est moi. »

Ainsi donc, à la fin du XVII[e] siècle, à part quelques cas de candidatures à peu près forcées, le régime communal avait conservé ses vieux fondements et son principe de liberté et d'indépendance. Mais à ce moment éclata la guerre avec l'Allemagne, dont les dépenses furent telles que le gouvernement ne put les couvrir qu'avec des expédients financiers. On créa d'abord des offices vénaux, puis on en vint à s'emparer des magistratures urbaines et de tous les emplois à la nomination des villes, à les ériger en offices héréditaires et à les vendre le plus cher possible soit à des particuliers, soit aux villes elles-mêmes. Un maire perpétuel et des assesseurs furent imposés à toutes les municipalités qui cessaient d'être électives, à moins qu'elles n'eussent acquis de leurs deniers les nouveaux offices, pour les éteindre. C'était, en résumé, la mise aux enchères des vieilles franchises municipales. Bourg ne put racheter les siennes, ses charges absorbant la presque totalité de ses revenus; c'est pourquoi une lettre du roi, du mois de décembre 1692, crée le sieur de Marias, escuyer, seigneur de la maison noble de la Croix, maire perpétuel de Bourg; « lequel après avoir été complimenté par deux jurats dans la maison du sieur Cosson d'Esconge, où il estoit descendeu, s'est ensuite rendeu à l'hostel de ville où le maire l'a revesteu de la livrée et installé dans le siège de maire » (1).

Toujours à bout de ressources, le roi crée de nouveaux offices héréditaires et perpétuels, tels que ceux de conseillers royaux et d'assesseurs du maire. Ces nouveaux édiles, d'après les Registres de la Jurade de Bourg, n'avaient point part à l'exercice de la justice criminelle, n'avaient pas droit d'assister aux élections des jurats et marchaient avant ces derniers dans les cérémonies publiques.

Tous ces expédients mirent quelque argent dans les caisses

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. IX.

de l'État, mais en 1702 elles se trouvèrent encore vides: aussi créa-t-on un nouvel office, celui de lieutenant de maire; c'est Jean de Vauzelle, ci-devant procureur du roi, qui au mois d'octobre de cette même année en devint le titulaire à Bourg (1).

Enfin deux ans plus tard, les places de premier et troisième jurats furent érigées en titres perpétuels et héréditaires.

Dans les derniers temps de son règne, Louis XIV, tout en s'accusant d'avoir trop aimé la guerre, rendit aux communes la liberté des élections (2).

Louis XV, à peine sur le trône, s'empresse de rétablir l'ordre qui s'observait avant 1690, dans l'administration de toutes les villes et communautés, « soit qu'elles aient acquis ou réuni les dits offices, sous quelque titre que ce puisse être, pour avoir la liberté de les faire exercer en tout ou en partie, ou pour jouir seulement des gages et droits y attribués, soit que les dits offices aient été vendus à des particuliers; nous avons résolu, ajoute-t-il, de supprimer tous les offices sans exception, et de rendre à toutes les villes, communautés et paroisses de nostre royaume la liberté qu'elles avoient d'élire et de nommer des maires, échevins, etc. »

Malheureusement, le gouvernement du nouveau monarque ne fut pas plus économe des deniers publics que ne l'avait été celui de son aïeul, et en présence de la catastrophe de Law et des coffres vides, Louis XV en revint bien vite aux errements de Louis XIV. Il mit à nouveau les offices municipaux en vente et défendit de procéder à de nouvelles élections qui, du reste, se trouvaient suspendues depuis le mois d'août 1741. Mais l'arrêt du Conseil du roi du 10 octobre 1747, portant réunion de tous les offices municipaux de la généralité de Bordeaux, autorisait de procéder à de nouvelles élections sur l'avis de M. de Tourny; de telle sorte qu'à Bourg, au mois d'août 1748, on put, comme par le passé, élire Jean-

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. X.
(2) Id., t. XII.

François de Laborde pour maire. Du reste, à l'exception des places de procureur et de second jurat, achetées l'une mille et l'autre deux mille livres, la commune de Bourg, faute de preneurs, et de l'avis même du roi, revint à l'élection (1).

En 1750, le corps de ville de Bourg porta lui-même une grave atteinte à la vieille indépendance communale. Il décida en effet, que dorénavant les assemblées générales des bourgeois et habitants n'auraient plus lieu et qu'elles seraient remplacées par un Conseil de prud'hommes composé de huit anciens magistrats, nommés et choisis, après l'élection du maire, par la Jurade elle-même. Ce Conseil était appelé à délibérer avec la Jurade dans toutes les affaires qui antérieurement étaient soumises aux Assemblées générales (2).

Louis XVI, en 1778, supprima les deux charges de procureur-syndic et de second jurat, et nomma les officiers municipaux (3).

Ainsi qu'on a dû le remarquer, à chaque crise financière, l'État s'est empressé de vendre les charges municipales; c'est donc, comme l'a fait observer Augustin Thierry, un coup d'État fiscal plutôt que politique qui a fait abolir en droit le vieux régime municipal, ne lui laissant en fait qu'une existence précaire et conditionnelle.

***

Il m'a semblé que la liste des maires qui se sont succédé à l'hôtel de ville de Bourg était le complément indispensable de cette histoire de la Jurade. Malheureusement mes recherches n'ont pas été couronnées d'un plein succès, car il existe de nombreuses lacunes dans mon travail; je n'hésite pas néanmoins à le donner tel quel.

(1) Reg. des délib. de la Jurade, t. XVII.
(2) Id., t. XVIII.
(3) Id., t. XXII.

Liste des maires de Bourg jusqu'en 1789 :

	Années d'exercice.
Ayquard Forton	1273
D'Hostède	1330
Arnaud Olivier	1363
Arnaud Johan	1379
Arnaud de Peychi	1406
Bertrand de la Trau	1412
Johanin Lorron	1490
Hélie Graney	1491
Guillaume Grenier	1515
Odet Maulny	1525
Robert Rappet	1565
Pierre de la Louze	1567
Hugues Chardavoine	1569
Léonard Grellet	1572
De Lansac, le jeune	1578
Guillaume Chevalier	1579
Guillaume Rivereau	1583
Gervais Eyquem	1599
Charles Jehan Delabadie	1601-03
Pierre Aymard	1603-05
Louis Dumeyniou	1605-07
Louis Dumeyniou	1607-09
Delabadie	1609-11
Delabadie	1611-13
Delabadie	1613-15
Pierre Aymard	1615-17
François Aymard	1617
Georges de Bernardy	1617-19
Bertrand Rappet	1619-21
Georges de Bernardy	1621
Duc de Luxembourg	1622-29
Molère, maire provisoire	1629
Jehan Eyquem	1629-31
Arnaud de Laroque	1631-33
Anthoine de Ribette	1633-35
Pierre Reynaud	1635-37
Arnaud de Laroque	1637-39
Anthoine de Ribette	1639-41
Louis Dumeyniou	1641-43
Touron	1643-45
Pierre d'Olive	1645-47
Antoine Aymard	1647-49
Robert Chardavoine	1649-51
Marias	1651-53
Artaud	1653-55
Robert Chardavoine	1655-57
Antoine Aymard	1657-59
Antoine Aymard	1659-61
Mathieu de Lamothe	1661-63
Saubat Dumeyniou	1663-65
Jean de Coutures	1665-67
Antoine Aymard	1667-69
Saubat Dumeyniou	1669-71
Bernard Pastoureau	1671-73
Michel Moran	1673-75
Gaston de Pastorat	1675-77
Dumeyniou	1677-79
Pierre Rappet	1679-81
Jean Delaborde	1681-83
Arnaud Duverger	1683-85
De Coutures	1685-86
Georges de Labadie	1686-88
Mosnier de Rousset	1688-90
Jean Delaborde	1690-92
Gelibert de Laroque	1692-93
De Marias, maire perpétuel	1693-1703
De Marias fils, maire perpétuel.	1703-17
Jean Delaborde	1717-19
François Dulac	1719-21
Pierre Aney	1724
Duverger	1729-31
Pierre Peychaud	1731-33
Arnaud Despaignet	1733-38
Jean Artaud	1738-41
Martin Tasteaud	1741-48
François Delaborde	1748-50
Charles Peychaud	1750-52
Nicolas Dupuy	1752-54
Louis de Cazelles	1754-56
Elie Lafosse	1756-58
Elie Lafosse	1700
Nicolas Dupuy	1760-62
Jean Peychaud	1762-64
Luc Lafosse	1764-66
Jean Labadie	1766-71
Charles Peychaud	1771-78
Bignon de Laborde	1778-88

(A suivre.)

E. MAUFRAS.

AVIS

Adresser toutes communications à l'un des Directeurs de la Revue : *M. le chanoine Lafargue, archiprêtre de Lesparre, et M. le chanoine Allain, archiviste diocésain, curé de Saint-Ferdinand, 40, rue Croix-de-Seguey, Bordeaux.*

Il n'est point accepté de communications anonymes; chaque auteur garde l'entière responsabilité de son travail.

La *Revue Catholique* publiera prochainement : 1° *Une mission du P. Xav. de Fourvières*, par A. Ferrand ; 2° *Glanes liturgiques* (suite), par L. du Mont ; 3° *Denis Guillemin à Bordeaux*, par Ph. Tamizey de Larroque ; 4° *Le VI^e volume des "Origines de la France contemporaine"*, par E. Allain ; 5° *Études sur quelques anciens livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Bordeaux et de Bazas*, par E. Allain ; 6° *Étymologies girondines* (suite), par H^te Caudéran ; 7° *Les Origines de l'imprimerie à Bazas*, par A. Claudin ; 8° *Anecdota Burdigalensia*, documents inédits publiés par E. Allain (suite) ; 9° *Documents inédits sur Louis Beaulieu* (suite) ; 10° *Études sur l'histoire municipale de Bourg-sur-Gironde* (suite), par E. Maufras ; 11° *Une paroisse rurale sous l'ancien régime, Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret, diocèse de Bazas* (suite), par Cyp. Thibaut ; 12° *Un mot sur quelques livres de raison* (suite), par J. Beaune ; 13° *De l'éducation des sourds-muets*, par le chanoine Gaussens ; 14° *L'Itinéraire d'Henri IV en Gascogne*, par Ph. Tamizey de Larroque ; 15° *De Bordeaux en Bosnie et retour (1-26 septembre 1896), Lettres d'un Gascon* (suite) ; etc.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

Son Eminence est arrivée à Rome le 13 novembre. Dès le 14, Elle a été reçue par Notre Saint Père le Pape et a été invitée, pour le mardi 16, à prendre part à une réunion, devant le Souverain Pontife, des cardinaux de la Congrégation des Rites siégeant dans la cause de béatification du Vénérable Bernardin, Mineur de la Stricte Observance.

On attend incessamment le retour de M^gr le Cardinal, qui doit reprendre en Médoc, dimanche prochain, ses tournées pastorales.

Installation de chanoines. — Le 18 novembre ont été installés au chœur de l'église primatiale MM. Sériech, ancien curé du Bouscat, et Mestivier, aumônier de l'externat du Sacré-Cœur, nommés chanoines titulaires par Son Eminence en remplacement de MM. Dubroca et Gallot. Le vénérable Chapitre se trouve ainsi au complet. C'est M^gr Petit, archidiacre de Bordeaux, qui lui a présenté nos chers et respectables confrères, et a fait, dans un langage élégant et cordial, l'éloge bien mérité de leurs travaux et de leurs services. Empêchés par les devoirs de notre ministère de nous joindre au nombreux cortège d'amis qui entourait les nouveaux chanoines, nous leur réitérons ici, du meilleur cœur, nos félicitations et nos vœux.

Un **triduum** solennel a été célébré les 10, 11 et 12 novembre dans la chapelle du monastère des Carmélites **en l'honneur de la Bienheureuse Jeanne de Toulouse**, du même ordre, dont le culte public a été reconnu et autorisé par décret du 29 janvier 1895. Des offices auxquels rien n'a manqué, ni pour l'assistance ni pour les chants, ont eu lieu à cette occasion. Trois panégyriques de la Bienheureuse ont été prononcés par le R. P. Fornier, S. J., M. l'abbé Lalanne, vicaire à la Primatiale, et le R. P. Grégoire, prieur des Carmes de Bordeaux.

Nécrologie. — C'est avec une grande et pénible émotion que nous avons appris la mort presque subite d'un de nos confrères de séminaire et d'ordination, M. l'abbé Jean-Edouard Roche, curé de Naujean. Il nous a été enlevé après deux jours de maladie. Tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître intimement cet excellent ecclésiastique étaient remplis pour lui d'estime et d'affection. L'abbé Roche était un prêtre très vertueux et plein de piété; son cœur était bien affectueux, délicat et fidèle. Il a fait obscurément le bien pendant vingt-six ans de vie sacerdotale, presque inconnu des hommes, mais, nous en avons la consolante certitude, cher à Dieu. Il était né à Margueron en 1844 et avait été ordonné en 1876. Il gouvernait avec beaucoup de zèle et de dévouement sa paroisse de Naujean, depuis 1878. A.

A TRAVERS LES REVUES

Revue du Clergé français (Paris, Letouzey et Ané; bimensuelle; 20 francs par an).

15 novembre : *De l'insuffisance du spiritualisme*, M. L. Picard, vicaire à la Primatiale, à Lyon; — *Mgr Landriot pendant l'occupation allemande* (fin), M. L. Lacroix; — *Le Dogme et la racine de la morale*, M. C. Quiévreux, docteur en théologie; — *Chronique historique*, M. H. Lagarde; — *A travers la Russie : Lettres à ma mère* (fin), M. E. Beaujean; — *Prédication : Sermon pour une fête patronale*, M. A. G...; — *Consultations et renseignements* : 1° *Liturgie;* 2° *Actes du Saint Siège*, M. A. Boudinhon; 3° *Administration temporelle des paroisses*, M. H. Fédou; 4° *Josué a-t-il arrêté le soleil? Lettre à M. Bourlier*, M. L. Lafolie. — *Bibliographie.* — Table des matières de l'année. — Table des matières du tome XII.

La Quinzaine (Paris, 45, rue Vaneau; bi mensuelle, 24 francs par an; 20 francs pour le clergé).

16 novembre : *Avant la bataille*, par le baron André Reille, député du Tarn; — *La Socialiste*, IV, par Paul Dubost; — *Les Études d'histoire ecclésiastique et les catholiques de France*, par Pierre Batiffol; — *Une nouvelle étude sur Mathurin Regnier*, par Théodore Delmont; — *L'Armée moderne et la question sociale*, par XXX; — *L'Éducation verbale : A propos des* Déracinés *de M. Maurice Barrès*, par Georges Fonsegrive. — *Nouvelles scientifiques et littéraires.* — *Bibliographie.* — *Revue des Revues.*

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Sculpture grecque, par Maxime Collignon, membre de l'Institut. Tome II. – Paris, Didot, 1897, grand in-8° de 712 pages, illustré de 12 planches tirées à part et de 360 gravures dans le texte.

L'admirable livre de M. Collignon est une de ces œuvres maîtresses qui suffisent à mettre leur auteur hors de pair. Il est impossible de se montrer mieux informé que cet excellent historien de l'art, de témoigner d'un sens critique plus délicat et plus sûr, et aussi de traiter un sujet avec plus « d'amour » et de conscience. Ce sujet est bien aussi de ceux qui peuvent passionner un esprit éclairé et un amateur du grand art. En aucun temps, en aucun pays, la sculpture n'a produit de chefs-d'œuvre comparables à ceux des maîtres grecs de la grande époque. Ce qui nous est resté de leurs statues et de leurs bas-reliefs est le plus souvent le type achevé de l'éternelle et toujours jeune beauté. Dans le présent volume, M. Collignon prend l'histoire de la sculpture grecque au milieu du v^e^ siècle avant Jésus-Christ. C'est alors que s'élèvent le Parthénon et les autres temples de l'Acropole, et les sculpteurs s'y montrent les dignes collaborateurs des architectes incomparables dont le génie a créé ces merveilleux édifices. C'est l'époque de Phidias; ce sera bientôt celle de Scopas et de Praxitèle. Suivant l'ordre chronologique, l'éminent critique conduit le mouvement et les œuvres de la sculpture grecque jusqu'après la conquête romaine, retraçant son expansion et son évolution en dehors de l'Hellade, jusqu'en Asie mineure et à Alexandrie. Que de grands noms évoqués! que de chefs-d'œuvre mis en lumière avec la science la plus sûre, l'enthousiasme le plus communicatif et le plus justifié! Nous avons ici une œuvre éminemment française par la rectitude et la logique du plan et des développements, la clarté de l'exposition, le charme de la forme, et en même temps une œuvre qui pour l'étendue et la profondeur de l'information, pour la somme des résultats sûrement acquis, ne craint la comparaison avec aucun de ces lourds volumes allemands dont nous avons été trop longtemps tributaires.

M. Collignon méritait certainement les éditeurs qu'il a eu la bonne fortune d'avoir. MM. Didot ont mis à son service tous les moyens dont dispose leur puissante maison. C'est dire que l'*Histoire de la Sculpture grecque* est très remarquable au point de vue typographique. L'illustration est d'une richesse incroyable et d'une perfection absolue. Les deux volumes dont se compose ce grand ouvrage constituent un musée idéal auquel on ne se lasse jamais de revenir, tant on est sûr de trouver profit et charme à chacune des visites qu'on y fait. A.

Les Saints. — *Saint Vincent de Paul*, par M. le prince Emmanuel de Broglie. Un joli volume in-12. Prix : 2 francs. Paris, librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Saint Vincent de Paul! Ce nom suffit pour recommander un volume : mais le

nom de M. le prince Emmanuel de Broglie qui vient au dessous n'est pas sans ajouter un attrait de plus. On trouvera ici cette profonde connaissance du XVIIe siècle religieux dont le « Fénelon à Cambrai », si justement couronné par l'Académie française, avait déjà donné des preuves remarquées.

Toutes les parties de la vie de notre grand saint national sont distribuées avec ordre et heureusement éclairées. Les rapports de « Monsieur Vincent » avec les grands personnages de l'époque, Louis XIII, Anne d'Autriche, Richelieu, Mazarin, les de Gondi... sont l'objet d'études particulièrement attachantes.

Au sortir de l'école. — *Les Patronages*, par Max TURMANN, avec une lettre préface de S. Em. le cardinal Lecot. 1 vol. in-12. Prix : 3 fr. Paris, librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Pour les institutions complémentaires de l'école tout comme pour l'enseignement primaire, les catholiques de France ont été des précurseurs, des initiateurs : M. Max Turmann le démontre dans cette étude historique, très précise et très documentée, où il retrace, en détail, les origines et les développements successifs des patronages pour les élèves (garçons et filles) soit des écoles congréganistes, soit des écoles laïques. Les tenants de la pédagogie anticléricale ont été obligés de reconnaître la haute valeur scientifique de ce travail ; l'un d'entre eux, M. Edouard Petit, dans un rapport officiel adressé au ministre de l'instruction publique, parle, en effet, des « études de tout premier ordre, très complètes, de lumineuse précision, dues à M. Max Turmann ».

A ces éloges qui, émanant d'adversaires, mettent en relief l'importance et l'autorité de cet ouvrage, sont venues s'ajouter les félicitations des membres de l'épiscopat ; dans une lettre-préface des plus élogieuses, S. Em. le cardinal Lecot donne notamment à l'auteur « une complète approbation ».

Ajoutons qu'à la partie historique M. Max Turmann a joint une partie *pratique* qui fait de son livre, suivant l'expression de l'éminent archevêque de Bordeaux, « un manuel très utile pour la formation et la direction des patronages ». C'est donc à un double titre que l'ouvrage de M. Max Turmann se recommande à l'attention de tous ceux qui se préoccupent de l'éducation de la jeunesse.

Un Italien, le fils d'un général du premier Empire, le comte J. GRABINSKI, vient de publier chez Bahl, 14, rue Chauveau-Lagarde, à Paris, un livre écrit en français qui apporte une contribution de haute valeur à l'histoire du second Empire. Il nous révèle les dessous de la politique impériale et l'existence d'une véritable *camarilla* italienne à la cour des Tuileries appuyant l'influence considérable d'**Un Ami de Napoléon III, le comte Arese**, agent secret de Cavour et Cie.

Lettres à ma cousine, par Gabriel AUBRAY. — Déjà connu par des études littéraires d'une vivacité très mordante, et des chroniques d'une paradoxale indépendance qui ont fait quelque bruit, le jeune professeur-écrivain qui signe *Gabriel Aubray* publie, sous le titre de *Lettres à ma cousine*, le premier d'une série de volumes dont il voudrait faire des livres de récréation morale, des sortes de « livres d'heures » laïques et modernes pour le jeune homme, la jeune femme, et la jeune fille de demain.

Ecrit dans la manière aimable du Gustave Droz des dernières années, mais avec quelque chose de plus incisif comme style, de plus élevé et de plus fort comme pensée, ce volume, où l'actualité et la fiction, la vie et le roman, tout se résout en causeries piquantes ou émues, renferme en un cadre de fantaisie une étude de quelques-uns des cas de conscience et des problèmes moraux les plus intéressants de notre époque.

Et les catholiques devront être curieux d'un livre où le siècle, en se confessant par la plume indépendante d'un normalien très ironique, accuse dans ses idées, ses sentiments et ses folies même, une part irréductible de christianisme.

Un vol. in-18. Prix : 3 fr. 50. E. Plon, Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Cérémonial des Ordinations, *extrait du Pontifical romain*. Traduction nouvelle. Texte latin et texte français en regard, à l'usage des ordinands et des fidèles. — 1 vol. in-18 de 92 pages. Prix : 50 centimes.

Cet ouvrage n'est pas nouveau en librairie. Maintes éditions en existent, mais un grand nombre d'entre elles laissent beaucoup à désirer à l'un ou l'autre point de vue. Il avait été demandé depuis longtemps, à la Société Saint-Jean l'Evangéliste, de faire paraître un petit Cérémonial d'Ordinations que sa simplicité de

forme rendit propre à la propagande, qui reproduisit à la lettre et dans toute son étendue le texte du Pontifical romain et qui en donnât tout à la fois une traduction exacte et élégante. Tous ceux qui ont quelque connaissance des formules du Pontifical se persuaderont sans peine que ce dernier point était de loin le plus difficile. Les éditeurs ont apporté à ce travail tout le soin qu'il exigeait; le lecteur jugera s'ils ont atteint le but qu'ils se sont proposé. En vente aux succursales de la Société de Saint-Jean l'Evangéliste : à Lille, 41, rue du Metz; à Paris, 30, rue Saint-Sulpice; et chez les principaux libraires.

La Légende du grand saint Nicolas, album de format grand in-4°, contenant douze magnifiques gravures, la légende en musique, le texte de chaque scène imprimé en quatre langues.

Edition en chromolithographie, sous un élégant cartonnage, tranche dorée, 3 francs; édition en grisaille, également sous cartonnage, tranche jaspée, 1 franc En vente à la Société de Saint-Augustin, à Lille, et dans toutes les librairies.

Passé. — Avenir. *Conseils d'une mère à sa fille pour la dernière heure d'une année*, par la princesse O. Cantacuzène Altieri. Nouvelle édition, 1 vol. in-32 avec encadrements rouges. Prix : broché, 1 fr. 25; cartonné, 1 fr. 50. Société de Saint-Augustin, Lille.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cet ouvrage tout d'actualité.

Nous recommandons spécialement à nos lecteurs la photographie artistique SERENI, 32, cours de l'Intendance, à Bordeaux. Nulle part on n'exécute avec plus d'art et dans de meilleures conditions les portraits, groupes, agrandissements, reproductions de manuscrits, dessins, gravures, plans, etc. — Photographies inaltérables au charbon.

Vient de paraître :

R. P. Albert TESNIÈRE

de la Congrégation du Très Saint Sacrement

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

SOMME DE LA PRÉDICATION EUCHARISTIQUE

LE CŒUR DE JÉSUS-CHRIST

Paris, 27, avenue Friedland.

2 volumes in-12 de VIII-692 et 605 pages. — Prix : 8 francs.

Vient de paraître :

CONGRÈS ECCLÉSIASTIQUE DE REIMS

COMPTE RENDU

Rédigé sous la Direction de M. l'abbé LEMIRE, Député

PAR

L'abbé Pierre DABRY

Paris, Librairie du " Peuple Français ", 1, rue Feydeau.

1 beau volume gr. in-8° de 548 pages. — Prix : 5 francs.

MONITEUR DU JEUNE AGE paraissant le 15 et le 30 de chaque mois sous la direction de Mme Bellier-Klecker. Paris, 19, rue des Bons-Enfants. Illustré. Très recommandé aux familles pour l'instruction et l'éducation des enfants de quatre à douze ans. — 8 francs par an.

VIN BRUNOT
U PHOSPHATE DE SOUDE

KOLA, COCA, CACAO, ORANGE AMÈRE,
VIEUX BORDEAUX

TONIQUE DU SYSTÈME NERVEUX
ECONSTITUANT DES FORCES
physiques et intellectuelles
STIMULANT DES FONCTIONS ORGANIQUES

. 50 la bouteille. Détail dans toutes les Pharmacies.

PARIS, DÉPOT GÉNÉRAL :
. BRUNOT, pharmacien, 10, rue de Chaillot, PARIS.

ÉTUDES
Religieuses, Philosophiques, Historiques et Littéraires
revue bimensuelle publiée par les Pères de la Compagnie de Jésus

araissant le 5 et le 20 de chaque mois, par fascicules de pages in-8° raisin.
bonnement : un an, 25 fr.; six mois, 12 fr. 50. — 82, rue aparte, Paris.

LE COSMOS
levue des Sciences et de leurs applications : 8, rue Fran-s-1er, à Paris.
rance : un an, 25 fr. — Étranger : 32 fr. — Le n°, 50 cent. ralt tous les samedis.

LE CANONISTE CONTEMPORAIN
araissant le 15 de chaque mois par fascicules de 48 pages s, chez Lethielleux, 10, rue Cassette, à Paris. 8 fr. par an.

MUSÉE DES ENFANTS
lensuel, nombreuses illustrations.
bonnement : un an, 6 fr. — Lille, Société de Saint-ustin.

EN TERRE SAINTE
ournal d'un Pèlerin, in-18 jésus, de x-354 pages, par . LAFARGUE; joli vol. avec couverture en chromo-litho-phie, une carte de la Palestine, les plans de Jérusalem du Saint-Sépulcre, et 64 grandes vues ou vignettes. Prix nco : 3 fr. 50. S'adresser au bureau de la *Revue Catho-ue*.

LA RÉFORME SOCIALE
Bulletin de la Société d'Économie sociale et des de la Paix sociale fondées par Le Play.— Prix : un an, pour les Membres des Unions : 12 fr. Paris, boulevard S. Germain, 174.

L'UNIVERS ET LE MONDE
Bureaux : 17, rue Cassette, Paris. — Paris et départements, édition quotidienne, un an, 40 fr.; six mois, 21 fr.; trois mois, 11 fr. — Édition semi-quotidienne, un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Le Mois de Marie de Terre Sainte, par A.-J. LAFARGUE, Illustrations de Marcel de Fonrémis. Publié avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Bordeaux. 4e édition, prix : 1 fr. Bordeaux, Imprimerie Nouvelle, 16, rue Cabirol.

Les Proverbes de Salomon, mis en vers français, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage approuvé par Mgr l'Archevêque de Bordeaux, couronné par l'Académie de Bordeaux. Edition de luxe. Tournai, Société de Saint-Jean l'Evangéliste. Prix broché : 2 fr. 50. Reliures diverses.

Les Machabées, *scènes bibliques* en vers, par A.-J. LAFARGUE, ouvrage couronné par la Société nationale d'Encouragement au Bien et par l'Académie de Bordeaux. Adopté par le Ministre de l'Instruction publique pour les Bibliothèques scolaires. 2e édition, Perrin, éditeur, Bordeaux, aux bureaux de la *Revue Catholique*. Prix : 1 fr. 50.

Lettres de Marie Jenna à M. Albin Goudareau, avec une introduction par M. Gaston DAVID, 1 beau vol. grand in-8°, tiré seulement à 160 exemplaires. En vente, à Paris, chez Poussielgue, édit., et aux bureaux de la *Revue Catholique*, 16, rue Cabirol, Bordeaux. Prix : 3 fr. 50. — Il reste encore un exemplaire sur papier de Hollande au prix de 6 francs.

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES de 1869 à 1889
publiées sous la direction de Dom CHAMARD, prieur des Bénédictins de Saint-Maur. — **En souscription** chez MM. **GAUME & Cie**, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, Paris, par séries de 5 fascicules de 160 pages, comprenant environ 5 vol. in-4° de 800 pages, à 10 fr. le volume.— Les *Annales ecclésiastiques* font suite à l'*Histoire universelle de l'Église catholique*, par ROHRBACHER, continuée de 1846 à 1868 par J. CHANTREL.

MM. les ecclésiastiques qui feront tenir à M. Sueur-Charruey, éditeur à Arras, la somme de 0 fr. 60, recevront régulièrement et à titre d'essai pendant un mois les quatre revues ci-après : 1° le *Dimanche Paroissial* (hebdomadaire, 6 fr. par an); — 2° le *Prêtre* (hebdomadaire, 8 fr. par an); — 3° la *Revue des Catéchismes* (mensuel, 2 fr. 50 par an); — 4° la *Science Catholique* (mensuel, 12 fr. par an).

Ancienne Maison DURAND et CHABELLARD
fondée en 1801

HENRY DURAND, Successeur
37, Rue du Pas-Saint-Georges, 37
BORDEAUX

Manufacture de Cierges, Bougies et allonges pour souches. — Spécialité de Cierges, cire pure, pour la Messe. — Encens, Charbons et Veilleuses.

Fourniture des Séminaires, Hôpital Saint-André, Lycée de Bordeaux et diverses Églises et Chapelles.

EXPORTATION

DÉPOT GÉNÉRAL
(VERRERIE DE LA MEURTHE)

Vve R. LAFITTE
18, rue des Augustins, 18 — BORDEAUX
Succursale : 4, rue Ste-Catherine

ARTICLES EN CRISTAL ET EN VERRE, PORCELAINE ET FAIENCE
FOURNITURES D'ÉGLISE
ORFÈVRERIE RUOLZ MARQUE ALFENIDE
Atelier de Décors ordinaires et riches
RÉASSORTIMENT DE MODÈLES
DÉTAIL au prix du gros — TÉLÉPHONE
Bonifications spéciales pour les Maisons religieuses et les Ecclésiastiques.

GROS — DÉTAIL

L'ÉCOLE FRANÇAISE
REVUE MÉTHODIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Paraissant tous les jeudis

GAUME & Cie, Éditeurs, 3, rue de l'Abbaye, PARIS

bonnement à la Revue, 7 fr. Au Supplément Pédagogique bi-hebdomadaire, 5 fr.

SPECIMEN GRATUIT

Contrebasses etc., etc.

AUTO-PIANISTE UNIVERSEL
Invention nouvelle

RIONDE
Maison de Confiar

Mmes Carloman Lafeychine & Vve M.-Ferbos
NÉES RIONDÉ
37, Rue Esprit-des-Lois, 37
BORDEAUX

VENTE — LOCATION — ÉCHANGE
ACCORDS — RÉPARATIONS
EXPORTATION

VALS

Précieuse. Foie, Calculs, Gravelle, Diabète, Goutt
Gastralgies.
Impératrice. Affections de l'estomac. Excellente eau
table.
Dose : Une bouteille par jour.

HORLOGERIE de precision, garantie. Montres en
tous genres. Prix très avantageux
Envoi du catalogue franco. RICHELET, fabr. à BESANÇO

GRATIS PORTRAITS
AU
CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au crayon-fusain, dans votre ville, nous vous faisons l'offre suivante : Si, dans un délai de quinze jours de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de 100 francs ABSOLUMENT GRATIS pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. TANQUEREY, directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel, *Rue de St-Pétersbourg*, 9, Paris (*Maison fondée en 1840*), elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

M. N. BOUILLET

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS
Nouvelle édition entièrement refondue
sous la direction de J. TANNERY et E. FAGUET.
1 vol. in-4o, prix : **21** *francs.*
Remise de **5** francs contre tout exemplaire des anciennes éditions.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE

SERENI
TROIS MÉDAILLES D'OR
32, cours de l'Intendance, 32

PORTRAITS, REPRODUCTIONS, GROUPES
Agrandissements inaltérables au charbon.

Dictionnaire de la Bibl
Par F. VIGOUROUX, P. S. S.
Avec le concours de très nombreux collaborateurs.

Le **Dictionnaire** comprendra environ 20 f
cicules de 320 colonnes, richement illustrés d'ap
les meilleurs documents.
Prix du fascicule, pour les souscripteurs : **5** franc

Les 11 premiers fascicules sont en vente
chez MM. LETOUZEY et ANÉ, 17, rue du Vieux-Colombier, Pa

Vient de paraître :
CONTRIBUTION A L'HISTOIRE
DE
L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LA GIRONDE
AVANT LA RÉVOLUTION
PAR M. LE CHANOINE E. ALLAIN
1 vol. gr. in-8o, imprimé en elzévir sur papier teinté, tiré à petit nombre.
Quarante exempl. seulement sont mis en vente : à *Bordeaux*, chez MM. FERET et FILS, 15, cours de l'Intendance; à *Paris*, chez MM. A. PICARD et FILS, 82, rue Bonaparte.
Prix : **7** fr. **50**.

Le Directeur-Gérant : A.-J. LAFARGUE.

Imp. DEMACHY, PECH et Cie. — Bordeaux.

UN DERNIER MOT A NOS LECTEURS

Nous nous trouvons dans la nécessité de suspendre la publication de la Revue Catholique. *Nos occupations actuelles de ministère, l'éloignement des paroisses que l'administration diocésaine nous a confiées, rendent actuellement cette charge trop lourde pour nos épaules.*

C'est avec un regret véritable que nous faisons nos adieux aux dévoués collaborateurs de notre œuvre et à nos fidèles lecteurs. Leur précieux concours et leur amicale sympathie nous ont soutenus pendant de longues années; c'est à eux surtout que nous avons dû de conserver à la Revue Catholique de Bordeaux *un rang fort honorable parmi les périodiques de province, et de publier un très bel ensemble d'excellents travaux sur notre histoire diocésaine. Nous les prions d'agréer nos affectueux remercîments et l'assurance que nous garderons pieusement leur souvenir.*

Évidemment, nous ne quittons pas sans peine la direction d'un recueil où, durant près de neuf ans, nous avons tant mis de notre âme et de notre temps. Mais nous nous devons avant tout à nos paroisses, et il nous reste la consolation et l'honneur d'avoir, pro virili parte, *servi l'Église sur le terrain intellectuel.*

Nous avons l'intention de garder la propriété de notre titre aussi longtemps que la loi nous la conservera. Bien entendu, dans le cas où quelques confrères laborieux ou quelques laïques catholiques voudraient reprendre notre entreprise interrompue, nous serions heureux de nous mettre d'accord avec eux. Mais nous tenons notre tâche personnelle comme entièrement et sans retour accomplie.

A.-J. LAFARGUE. *E. ALLAIN.*

23 décembre 1897.

DENIS GUILLEMIN A BORDEAUX

(Fin)

II

Fragment de lettre à M. de Valavez, frère de Peiresc (1).

... L'on croit icy Mr d'Espernon tres mal avec Mr de Maillezais (2), et le premier suject qu'ils en ont pris l'un l'autre, c'est qu'à la mort de Mr le cardinal de Sourdy, Mr de Maillezais n'estant pas icy, Mr d'Espernon fist apporter chez luy les clefs d'une porte qui est au pied d'une tour servant de muraille à la ville, que de tout temps les Archevesques de Bordeaux ont accoustumé de garder pour passer commodement de l'Archeveshé à leur jardin qui joinct par dehors les murailles de ville, ce qui servoit aussi de passage à feu Mr le cardinal pour aller à la Chartreuse, où voulant Mr de Maillezais faire passer le corps de feu Mr le Cardinal, Mr d'Espernon luy reffusa la clef, et failleut [pour fallut] que Mr de Maillezais fist traisner ce corps dans un carrosse par un grand tour de ville. Outre plus Mr de Maillezais allant l'autre jour visiter M. d'Espernon chez luy, le dict sieur d'Espernon n'accompagna Mr de Maillezais que jusqu'à la porte de sa chambre, dont Mr de Maillezais s'en alla fort mal satisfait. L'on dit aussy que Mr d'Espernon fait ce qu'il peut pour l'empescher de parvenir à l'Archeveshé, dont il n'a encores nulles provisions, et n'est recogneu de deça que comme evesque de Maillezais, mais en revanche il y est fort consideré comme favory de Mgr le cardinal [de Richelieu] qui

(1) Voici les premières lignes de cette lettre écrite le même jour que la précédente : « Monsieur, nous voicy par la grâce de Dieu heureusement arrivez à Bordeaux depuis le xxvi du passé, où nous avons déjà commencé de mettre la main à vos affaires... »

(2) Dans le récit qui va suivre de la querelle entre le duc d'Épernon et H. de Sourdis, on entend déjà gronder l'orage qui devait éclater avec tant de violence quelques années plus tard.

comme Admiral lui a baillé commission de prendre tous les vaisseaux qui sont en ces mairs *(sic)* de deça, pour employer à la digue de la Rochelle, à quoy d'autre costé Mr d'Espernon donne tous les empeschemens qu'il peut, disant que le pouvoir de Mgr le cardinal n'est que pour les mairs, et non pour les rivieres, et Mr de Maillezais dit qu'il s'estant jusques où pousse le refflus; ils en sont en des fortes attaques quelques fois, et depuis huit jours un marchand de ces quartiers, ayant ammené un beau navire tout neuf dans cette riviere, Mr de Maillezais le vouleut avoir. Mr d'Espernon l'avoua pour sien, afin de le conserver, de laquelle action on a ouy Mr de Maillezais parler fort hault, dans son cabinet, en compagnie d'assez de gens. Vous ne croiriez, Monsieur, comme le bruit est grand deça que Mr de Maillezais a bonne part en l'affection de Mgr le cardinal et qu'entre luy et Mr de Mende (1) ils gouvernent favorablement ce grand prelat. J'aurois bien des choses à vous dire sur ce suject... (2).

III

Fragment de lettre à Peiresc.

... Mardy au soir XVIII de ce mois M. d'Espernon, qui est toujours à Agen, fist conduire aux prisons de la maison de ville de Bordeaux Mr de Lusignan dont je vous ay parlé dans ma lettre du 5 de mars (3), par son capitaine des gardes, suivy de vingt-cinq ou trante chevaux. Il est de la religion pretendue, et comme tel, l'on dit qu'il est de cette grande conjuration qui

(1) Le jour même où Guillemin signalait la grande influence de l'évêque de Mende, Daniel de la Mothe du Plessis-Houdancourt, ce prélat rendait son âme à Dieu. Il allait être remplacé, sur le siège de Mende, le 26 du même mois de mars 1628, par Sylvestre de Cruzy de Marcillac.

(2) *Ibid.*, fo 80. Je néglige diverses lettres d'affaires qui ne seraient intéressantes pour personne. Il y est surtout question de l'abbaye de Guitres, du P. Chabert et de sa prise de possession du prieuré de Saint-Michel de la Rivière.

(3) Les détails qui vont suivre sur François de Lusignan sont d'autant plus curieux qu'ils n'avaient pas encore été donnés aussi complètement.

se tramoit asthure en France, entre les seigneurs et quelques gentilshommes de la pretendue reforme. L'on tient ce seigneur de Lusignan tout plein considerable èn ce pais, et comme puissant parmy ceux de son party. Il estoit tout plein redoubté de Mess[rs] d'Agen; durant le siege de Montauban où il estoit dedans, sa belle maison qu'il a proche d'Agen fut demolie et ses bois couppez par arrest de la Chambre de l'Edit d'Agen. Il a un filz qui s'est faict catholique depuis deux ans, qui suit M[r] d'Espernon, qui neantmoins n'a pas laissé de faire attraper son pere allant à la chasse. Le frere aisné de feu Chalais estoit aussy de cette conspiration avec ceux de la religion, quoyqu'il n'en fist pas profession; il s'est sauvé dans Nimes. L'on nous allarme fort icy de la descente des Anglois en ces costes, et croit on asseurement qu'ils ont une puissante armée pour venir secourir s'ils peuvent la Rochelle. Dieu par sa bonté les en escarte aussy loing qu'ils desirent s'en approcher, et me donne à moy la grace, en ces beaux jours de feste, de faire chose qui luy soit agreable, et qui puisse m'obtenir du ciel la faveur de meriter continuellement l'honneur de me dire, Monsieur, vostre, etc.

DE. GUILLEMIN.

De Bordeaux ce mercredy de la semaine sainte 19 avril 1628 (1).

IV

Fragment de lettre à Peiresc.

... Les foires et marchés de Guistres feront voir à M[r] de Lobardemont (2) que nous ne sommes pas pour nous laisser

(1) *Ibid.*, f[os] 92-95. Dans les premières lignes de cette longue lettre, le prieur donne de grands éloges à la courtoisie de « M. de Monts qui sur les deux heures de relevée prit la peine de venir à mon logis en carosse pour me mener au noviciat des Peres Jesuistes où je vis dans leurs archives l'acte de procuration de feu messire Denys Huraud pour la demission de son prieuré de Saint-Michel de la Rivière ».

(2) Il s'agit là du fameux Jean de Martin, baron de Laubardemont, mort conseiller d'Etat, à Paris, en mai 1653. Je voudrais bien qu'un travailleur

braver à luy, et qu'il nous sera plus glorieux de luy resister de cette façon, que d'en venir aux prises sur le bord de la riviere avec luy, quoyque depuis peu il y ait fait mettre au prejudice de ses promesses un gros pilié de bois où est attaché une fueille de fer blanc et ces paroles escrites dessus : *Port de Lobardemont*. Nous luy ferons tout doucement resistance, avec l'establissement de ces marchés à Guistres, estimant que cela luy donnera fort dans la visiere, et qu'il aura prou affaire s'il prent attache de venir à toutes les foires et marchés exerser sa justice dans vostre bateau de passage. Je croy que s'il n'en pert du tout l'envye, pour le moins en sera-t-il bien degousté. Aussytost que je sçauray qu'il sera en cette ville j'auray soin de le voir pour le sommer des belles promesses et voir ce qu'il voudra dire (1).

V

Fragment de lettre à Peiresc.

... En suite de cette mauvaise intelligence parmy eux le s^r^ de Tuderd a disposé sa niepce (2) de se retirer d'avec Mad^e^ la presidente (3) et de le suivre à Paris, ce que le vi^e^ de ce mois ils mirent à effect, au grand desplaisir de la

consciencieux consacrât enfin une étude impartiale à ce magistrat si discuté, si contesté. Jean de Martin était seigneur de la terre et du moulin de Laubardemont, sur la rive gauche de l'Isle, tout près de Guîtres, et c'est en cette qualité qu'il tracassait son voisin Peiresc.

(1) *Ibid.*, f^os^ 96-98. Nous trouvons (f° 100) une lettre écrite « de Bordeaux, ce vendredy à cinq heures du soir, xvi de juin 1628 », où Guillemin annonce à Peiresc l'envoi de six exemplaires du livret de Jean Perez (de Mirande), professeur d'éloquence au collège de Guyenne, professeur resté inconnu à feu Gaullieur, livret imprimé par Guillaume Millanges en 1626 (in-4°) et sur lequel on peut voir une note de l'*Entrée du Roy Charles IX à Bordeaux*, réimprimée en 1882 par P. Chollet (Sauveterre-de-Guyenne, petit in-4°, p. 8).

(2) Marie de Gourgue, fille de la première femme du premier président (Marie de Séguier), avait, comme nous allons le voir, deux oncles du nom de Tudert, dont l'un était doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris, et l'autre conseiller au parlement de cette ville.

(3) La seconde femme de M. A. de Gourgue était Olive de Lestonnac.

dite dame, et de Messrs de Gourgues, oncles paternels de Melle de Gourgues, laquelle sans dire à Dieu à aucun des siens, a suivy les dicts sieurs Tuderd et doyen ses oncles maternels. D'abort que cette nouvelle fut espendüe par ville, l'on disoit partout que Madelle de Gourgues avoit esté enlevée de ces Messieurs par l'aide de Mr d'Espernon, mais du depuis l'on a sceu qu'il ne s'estoit rien fait que du consentement de la dite damoiselle qu'en sortant d'icy avec ses oncles, Mr d'Espernon manda un des siens chez Madme la presidente pour luy rendre une lettre de la part de la Reine mere, par laquelle Sa Majesté tesmoignoit desirer d'avoir Madamoiselle de Gourgues pour la tenir pres de sa personne. Cette lettre ou veritable ou supposée fut neantmoins portée si à propos qu'elle retint Made la presidente et Messrs de Gourgues, de faire plainte de cette action au parlement, et d'envoyer apres ces Messrs de Tuderd, se craignant aussy que Mr d'Espernon, qui n'a pas toute l'affection, qu'on desiroit bien à la memoire de feu Mr le premier president (1) ne se desclarast en faveur de ces Messrs les parisiens, qu'il a fait monstre d'aimer fort particulierement pendent leur sejour de deça. Mr de Servian, qui s'estoit retiré icy depuis la prise de la Rochelle (2), a tesmoigné estre tout plein desplaisant de cette fuicte, pour la recherche qu'il fait de cette fille en mariage suivant l'intention qu'en avoit feu Mr le president son pere avant qu'ils vinsent aux prises et à l'effect de ces maudis arretz, qui ont cousté la vie au pauvre feu Mr le president (3). Le dict sieur de Servian, pour excuser ses

(1) Déjà mentionné dans la première des Lettres de Guillemin, qui fut si touché de la politesse avec laquelle ce grand personnage le reconduisit jusqu'à la porte de la salle où il l'avait reçu.

(2) Abel Servien, marquis de Sablé, fut successivement intendant de justice en Guyenne (1627), premier président au parlement de Bordeaux (26 juin 1630), secrétaire d'État de la guerre (11 décembre de la même année).

(3) On sait que M.-A. de Gourgue mourut victime de la brutalité de Louis XIII auquel il avait résisté avec toute la noble indépendance d'un vrai magistrat.

poursuites et son sesjour de deça, feignoit s'estre retiré malade du camp de la Rochelle et n'estre venu icy que pour se remettre et changer d'air. Le bruict est qu'il faict ce qu'il peut pour avoir la place de premier president de Bordeaux. La plus grande part de Mess^rs^ du parlement l'ont visité, et quelques uns traicté, et de tous ceux qui l'ont vouleu voir il n'en a refusé aucun, hors de M^r^ de Briet (1), qu'il dit luy avoir rendu tout plein de mauvais offices pres du Roy, sur quoy le dit sieur de Briet proteste ne s'estre jamais lasché d'autres choses sinon qu'estant un jour pres de Sa Majesté pour des affaires particulieres qu'il avoit à luy parler, le Roy se plaignant à luy, comme estant du corps de ce parlement, de quoy ils estoyent allés si vite contre le dit sieur de Servian, il luy repartit qu'il ne failloit pas aller lentement pour attraper un Dauphinois. Le jour que Mad^elle^ de Gourgues sortit d'icy, Mad^e^ la presidente avoit pris medecine, que la dite dam^elle^ luy avoit elle mesme presentée au lict ce matin là. Et quelques huict jours avant sa fuicte, Mad^e^ la presidente luy ayant vouleu faire cognoistre qu'elle sçavoit son mauvais dessein, la dite dam^elle^ de Gourgues luy protesta avec pleurs et serment qu'elle aimeroit mieux mourir que d'avoir pensé à luy desplaire de la sorte, la suppliant tres humblement de n'avoir pas cette croyance d'elle. L'on avoit aussy donné advis à Mad^e^ la presidente que M^r^ de Teuderd, sous pretexte d'aller voir la Rochelle, le Roy y estant encores, avoit poursuivy là un arrest au Conseil demandant que la dite damoiselle de Gourgues fust donnée en garde aux Carmelites de cette ville, ou à celles de Paris, dans la maison desquelles Mad^e^ d'Autry mere de la premiere femme de feu M^r^ le president, est religieuse, et comme grand mere de M^elle^ de Gourgues, le dit sieur de Tuderd recherchoit qu'elle luy fust baillée en sequestre. Tous ces advertissemens portés à temps à Madame la presidente et à Mess^rs^ de Gourgues

(1) Jean de Briet, alors conseiller au parlement de Bordeaux depuis plus de trente années.

pouvoyent assez les obliger à penser de plus prez aux entreprises de ces Mess[rs] de Tuderd, s'ils eussent vouleu empescher la fuicte de cette fille. Mais il semble, quelque plainte en apparence que les uns et les autres fassent de son depart, qu'ils en soyent plus satisfaicts en leur ame qu'ils ne tesmoignent au dehors. Veu que Mad[e] la presidente se croit de là deschargée des obligations qu'elle estimoit avoir de recognoistre de ses biens la dite d[elle] de Gourgues comme estant sans enfans, et ayant receu des grands avantages de feu M[r] le president. Mess[rs] de Gourgues, parce qu'ils ont opinion que leur niepce estant à Paris se fera carmelite (1), veu l'inclination qu'elle y a, et de plus qu'elle y sera encores attirée et par la presence de sa grand mere carmelite, et par les persuasions de M[r] le cardinal de Berule son oncle aussy maternel, de qui l'on dit icy que luy et Mad[e] d'Autry ont porté le sieur de Tuderd à enlever cette fille (2), de façon que ces Mess[rs] de Gourgues, quoy qu'ils soyent tres asseurez que leur niepce donnera tout ce qu'elle pourra aux Carmelites, si elle y entre, neantmoins sçachant que la baronie de Vaires ne leur manquera pas, puisqu'elle leur est substituée par le testament de feu M[r] le premier president leur frere, se satisfont de là et s'excusent du mieux qu'ils peuvent du depart de leur niepce, et en accusent Mess[rs] de Tuderd contre qui ils disent que pour se prevaloir du dot qu'ils doivent encores de la feu mere de la dite damoiselle de Gourgues, ils sont venus de deça la suborner et ammener aux yeux de ses plus proches, afin que dans la confusion de sa faulte, et la desobligation des siens, ils la peussent plus aisement faire condescendre à se voiler dans un cloistre. Apres quoy ils disent encores que puisque leur niepce s'est laissée aller à une telle action qu'ils ne sont nullement obligez de pourchasser sa liberté. Et moy au contraire je dis, Monsieur, que

(1) C'est ce qui arriva le 7 mai 1630.

(2) Ce doit être là un jugement téméraire! Jamais un saint tel que le cardinal de Bérulle n'eût conseillé d'employer, même dans une bonne intention, un moyen aussi vif qu'un enlèvement!

je voudrois au pris de mon sang avoir peu arrester cette fille, et sçavoir un moyen pour faire voir à ces Mess^rs de Tuderd le tort irreparable qu'ils luy font et le desplaisir extreme qu'ils m'ont causé de m'avoir par cette action osté le moyen que je m'estois acquis depuis la mort de feu M^r le president pour parfaire heureusement ce qui me reste de vostre affaire du dixmon de Fronsac. C'est la verité que le ressentiment que j'ay de me voir de là descheu des esperances que j'avois de ne vous donner moins de contentement en l'effect de cette eschange d'Arvaires avec le dixmon de la maison de Gourgues, que je vous en promis du traicté des peres jesuites, m'est bien si sensible, que je ne sçay à quoy me resoudre ny sçavoir où prendre ma satisfaction dans le desordre des affaires de cette fille, veu que ces Mess^rs de Tuderd l'ont ammenée si precipitamant, qu'ils ne luy ont laissé nul loisir pour donner ordre à ses affaires (1)...

VI

Fragment de lettre à Peiresc (2).

...Et ego authoritate Ecclesiæ, et ea qua fungor, absolvo te a vinculo excomunicationis quam incurristi, quia claustrum et immunitatem ecclesiæ meæ metropolitanæ perfregisti, manum armatam militum ut me currumque meum in via sisterent misisti, statione disposita palatium nostrum vallasti, jurisdictionem ecclesiasticam violasti, eamque tibi arrogasti, nos clerumque nostrum insignibus et indignis contumeliis affecisti. In nomine Patris, etc. Cette absolution ainsy prononcée,

(1) *Ibid.*, f^os 117 à 123. La lettre entière, écrite de Bordeaux le 7 janvier 1629, s'étend du folio 116 au folio 127. On comprend qu'après cela le prieur s'excuse ainsi de sa loquacité (p. 128) : « Monsieur, je vous demande tres humblement pardon si j'abuse et de vostre bonté et de vostre patience en vous entretenant si long temps par mes lettres... »

(2) Le commencement de cette lettre manque dans le registre de l'Inguimbertine. C'est d'autant plus fâcheux que le document acéphale contient une relation plus circonstanciée et plus curieuse de la cérémonie de l'absolution du duc d'Épernon à Coutras.

Mr l'Archevesque descendit de sa chaire et prit par la main Mr d'Espernon, qui eust prou peine à quicter son gand de cerf, comme y en ayant un petit au dedans, qui l'embarrassoit, et prenant la main de Mr l'Archevesque, ils entrarent tous deux dans l'Eglise, dont toutes les portes estoyent fermées pendant cette action, apres laquelle elles furent ouvertes. Tous ces Messieurs sus nommés, qui avoyent accompagné Mr d'Espernon dans ce parvis, feurent tout autant que luy à genoux, quoy qu'il n'y eust point de benediction à prendre là pour eux, hors de Mr de Nantes (1), qui arrivant là se plassa au dessus de Messrs de Parlement qui avoyent une chaire vide au dessus de eux qu'on avoit mise là, dit le commun bruit, pour Mr d'Aires (2), mais il ne se fist point voir, en tout cela. Mr le duc de la Vallette ayant laissé Mr son pere entre les mains de Mr de Bordeaux prit Mr de Mons à part auquel il fist de grandes plaintes de la forme d'absoudre que Mr l'Archevesque avoit tenüe envers son pere, auquel il avoit plustost faict un reproche que donné absolution, et comme ils estoyent en ces termes, Mr d'Espernon se presenta pour sortir de l'Eglise, qui les interrompit et de là s'alla promener dans les allées du jardin de Coutras, attendant que Mr de Bordeaux feust retiré, pour le saluer à sa chambre, et voyant que Messrs de Parlement ne l'avoyent pas suivy, il les envoya inviter et prier de le voir par Mr des Aigues (3), et les ayant pres de luy, il leur tesmoigna, comme il l'avoit desja faict dans sa maison, où à son arrivée cez Messieurs l'estoient allé saluer, qu'il avoit force obligations à Mr le Premier President (4), du choix qu'il avoit faict de leurs personnes, pour se trouver à cette action, et qu'outre l'obligation aussy qu'il leur en avoit, il les prioit encore qu'il leur eust celle là

(1) Philippe Cospeau, successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux.

(2) Gilles Boutaut, dont l'épiscopat se prolongea de 1626 à 1649.

(3) Jacques Desaigues était conseiller au parlement de Bordeaux depuis l'année 1631.

(4) Antoine d'Aguesseau (1632-1643).

d'asseurer leur compagnie, que depuis soixante ans qu'il avoit l'honneur de servir les Roys, où par ses services, il avoit acquis quelque peu de reputation et de gloire, il pouvoit avec vérité dire aujourd'huy que de toutes les actions qu'il avoit produictes, il n'en fist jamais une qui luy laissast plus de satisfaction que celle qu'il venoit maintenant de faire, puisque nostre S^t^ Pere l'avoit ainsy ordonné, à qui comme chrestien il devoit toute obeissance, et que le Roy son maistre, qui est le plus juste et le plus puissant monarque du monde, le luy avoit commandé, et M^r^ le cardinal, le plus digne et le plus judicieux des hommes, le luy avoit conseillé, et que ces trois considerations luy faisant avoir un contentement nompareil de son action, il leur en avoit bien vouleu rendre ce tesmoignage de sa bouche, s'asseurant qu'ils en feroient part, puisqu'il les en prioit bien fort, à leur compagnie, et qu'en leur particulier, il leur restoit beaucoup obligé de la peine qu'ils avoyent pris pour luy. Sur cela l'on luy vint dire que M^r^ l'Archevesque estoit en l'impatience de l'embrasser : allons, dit-il, le trouver, et ce qui se passa en cette entrevüe le temps ne me permet pas de vous l'escrire icy, vous suppliant d'agreer que ce soit pour le prochain ordinaire et qu'astheure je me puisse dire,

Monsieur,

vostre tres humble et tres obeissant serviteur

DE. GUILLEMIN.

De Bordeaux ce 28 septembre 1634 (1).

VII

A Monsieur de Saint-Sauveur,
A la rue des Poitevins prez S^t^-André des Arcs
chez Monsieur de Thou,
A Paris.

MONSIEUR,

Ce reste de relation sera, s'il vous plaist, pour accompagner la suite de celle que je vous adressay le XXI de ce mois

(1) *Ibid.*, f° 139.

sur le suject des desordres qui s'estoyent passez icy le XIIII où Messieurs du parlement ne trouvant pas bien leur seureté parmy cette populace mutinée, prirent resolution de deputer deux d'entre eux vers Monsieur d'Espernon, qui estoit pour lors en sa maison de Cadillac, afin de l'informer du mauvais estat de cette ville et l'inviter à les secourir de son authorité et despartir ses sages conseils, à quoy il les satisfist aussy tost, se rendant icy le XVIII accompagné de quantité de noblesse et de tous ses domestiques avec quoy il vint descendre à l'Hostel de Ville, où la premiere chose qu'il y observa fut de commander aux jurats d'oster de dessus leurs espaules leurs chaperons et les cacher sous le manteau et de cette sorte se retirer chez eux comme gens qui s'estoyent tres mal comportez en la garde de la Maison du Roy. Ce que les jurats ayant entendus, ils presentarent tout à l'heure mesme leurs chaperons à M^r^ d'Espernon qu'il leur desnia d'accepter, avec la priere qu'ils luy faisoyent de permettre qu'ils se demissent de leurs charges entre ses mains. Sur quoy il leur dit : Le Roy vous en ayant honorez, je ne puis recevoir vos offres que Sa Majesté ne soit pleinement informée de vos deportemens, afin qu'elle ordonne de vos charges ce qu'il luy plaira. Cela dit, et les juratz retirez, M^r^ d'Espernon prit le soin de faire attacher ses armes entre celles du Roy et [celles] de la ville au May qu'on avoit planté le premier de ce mois au devant la Maison de ville, veu que les jurants avoyent faict quelque difficulté qu'elles y fussent possées [pour *posées*], comme n'estant pas la coustume telle, si non lorsque les gouverneurs se trouvent en charge de Maire, d'autant que le May qui se met devant la Maison de ville, est particulierement pour eux, possé au devant de leur maison, auquel cas leurs armes y sont attachées entre celles du Roy et de la ville, les registres de laquelle les jurats protestent d'avoir soigneusement examinez sur ce suject, pour s'instruire comme depuis quarante ans en ça leurs devanciers en avoyent usé en pareille rencontre, sur quoy ils s'accordent tous, qu'ors des armes de Mess^rs^ d'Ornanne *(sic)*,

du *(sic)* Mayenne, et de Rocquelaure, nulles autres que du Roy et de la ville, n'ont paru sur ce May de la maison commune, que celles des dits sieurs pendant les années seulement qu'ils avoyent la qualité de maire jointe à celle de gouverneur. Sur quoy ils mettent encore en advant, qu'en semblables occasions l'on a teneu envers Mons^r^ le prince mesme severité en cela, du temps qu'il commandoit pour le Roy en cette province, qu'on a faict aux autres gouverneurs. Aussy recognoist on icy toutes ces contentions pour estre un pur reliquat des desordres que nous avons veu esclatter entre M^r^ d'Espernon et M^r^ de Bordeaux, plustost que tout autre sepecieux *(sic)* pretexte, qu'on prenne à demander ou refuser telle chose, puisque le jeu n'en vaut pas la chandelle, et neantmoins cecy est pour causer du vacarme de deça, veu que M^r^ d'Espernon travaille à destruire en la personne des juratz d'aujourd'huy, ce que M^r^ de Bordeaux y bastit l'année passée au prejudice de ceux que M^r^ d'Espernon avoit eslevez avant à telles charges, ainsy chascun à son tour. Mais ce deny d'honneur faict de la sorte à M^r^ d'Espernon par les jurats, ne sert pas beaucoup à les descharger du manquement d'ordre et de conduite qu'ilz se sont oubliez de rendre à la Maison de ville pendant cette emeute du peuple, la faute duquel est aujourd'huy toute attribuée aux jurats (1), pour ne s'estre sçeu prevaloir à temps de l'authorité de leurs charges, pour arrester la mutinerie de cette populace, puisqu'ils sçavoyent plus de trois jours avant qu'elle parust, qu'on se preparoit à cela, et neantmoins dans la Maison de ville l'on n'y trouva pas de poudre pour charger un mousquet,

(1) Le dernier et le plus remarquable de tous les historiens de Bordeaux, M. Camille Jullian, a jugé les jurats de 1635 non moins sévèrement que le prieur Guillemin : « Les jurats, incapables à leur ordinaire, perdirent la tête et le cœur. » (*Histoire de Bordeaux*, 1895, p. 174.) Voir dans les pages suivantes de ce beau livre (475-476) le récit de la répression de l'insurrection par l'octogénaire duc d'Épernon, qui « se comporta comme un jeune capitaine » et dont le spirituel historien dit encore : « C'est bien une des plus vigoureuses figures, une des plus insolentes santés qu'ait produites notre vieille France. »

dont le peuple s'estant apperceu s'en est monstré plus insolent en ses deportemens, et à l'attaque de cette pauvre Maison de ville par le bruslement de deux de ses portes et le meurtre de deux de ceux qui s'estoyent refugiez dedans; ce qui a rendu d'autant plus agreable la venüe de Mr d'Espernon de deça, à tous les gens de bien, qu'on voyoit le besoin que nous en avions pour retenir ce peuple au devoir qui desja eschappoit de telle sorte, qu'on en auroit veu une trouppe aller insolament trouver le second president, Mr d'Affiz, le premier s'estant renfermé dans le chasteau du Has *(sic)*, pour eviter les mauvaises propheties, auquel second president ces seditieux dirent qu'ils estoyent là, de la part de plus de quinze cens de leurs compagnons, pour luy donner advis que si la Cour ne leur bailloit partout le lendemain un arrest d'abolition de ce qui s'estoit passé le jour advant, et que cest arrest ne portast encore inhibitions de mettre à execution l'arrest de verification de la Cour des Aydes donné en faveur de l'Esdict des cabaretiers, ils estoyent resolus de mettre le feu aux maisons de ceux qu'ils sçauroyent s'opposer au repos du public, afin que s'ils avoyent à perir, Bordeaux perist avec eux, de laquelle menace il se fist un si grand vacarme par toute la ville, qu'on ne sçavoit à quoy se resoudre, tout un chascun estoit dans une confuse contrainte, dont le parlement mesme ne se peut desliverer *(sic)*, qu'en faisant publier avec toute la moderation qu'il luy fust possible, un arrest qui destruisoit celuy de verification de la Cour des Aydes, et quant à l'abolition, demandée par ce peuple, il fust admonesté d'attendre la venüe de Mr d'Espernon, avec asseurance qu'ils auroyent toute satisfaction, et pour commencer la Cour fust necessitee de faire publier aux rües son arrest par le premier huissier accompagné du chevalier du guet, de ses hoquetons et deux des juratz, ayant ceux cy leur robe de damas rouge et blanc, et l'huissier la sienne d'escarlatte, marchant devant luy deux trompettes d'argent de la ville, à cheval, comme le chevalier du guet, les deux jurats, et le dit huissier aussy, et par cette apparance exterieure

l'on retint en quelque façon le desordre de ce peuple, qui continüe en plus de retenüe depuis le retour de Mr d'Espernon, lequel neantmoins n'est pas bien d'accord avec le parlement, sur le tissu du proces verbal que l'un et l'autre veullent envoyer au Roy, la Cour rejectant dans le sien toute la faute de ces desordres sur la bourgeoisie et les capitaines des quartiers, qu'elle dit avoir fait la sourde oreille, lorsqu'on les a appellés au secours des jurats et necessitez de la ville, là où Mr d'Espernon advance dans le sien que du manquement et defaut des juratz est survenue toute cette emeute, puisque luy d'Espernon ayant mandé quelques jours avant ces desordres les jurats pour les informer de l'advis qu'il avoit, des dispositions et volontez du peuple de s'opposer à l'execution de l'Edict des Taverniers, ils devoyent avoir mieux observé ses ordres et admonitions en cela, qu'ils ne tesmoignoyent d'avoir faict puisque d'un si bon advis que tout à temps il leur avoit donné l'on en voyoit sortir tant de maux, qu'ilz pouvoyent avoir evité, s'ils eussent sceu se servir à poinct nommé de l'authorité de leurs charges et des conseils qu'il leur avoit baillés, sur quoy le parlement ne s'accordant pas, Mr d'Espernon et la bourgeoisie feront leur procez verbal à part, et la Cour le sien separement qu'ils envoiront au Roy, les jurats ayant desja mandé [déchirure du papier] Sa Majesté pour l'informer de bouche de toutes ces actions, et mouvemens de peuples, qui partout icy autour *(sic)* à l'exemple de ceux de Bordeaux, ne parlent que de soulevemens et de seditions, sur quoy l'on attend les ordres du Roy, et voir quelle fin auront toutes ces contraires plaintes, de quoy je tascheray de vous faire part d'aussy bon cœur que je vous supplie prendre la peine faire participant de celle cy mon cher Mœcene, et me continuer tousjours, s'il vous plaist, l'honneur de vostre bienveillance puisque je suis veritablement,

Monsieur, vostre tres humble et obeissant serviteur,

DE. GUILLEMIN.

A Bordeaux ce 28 may 1635 (1).

(1) *Ibid.*, fos 141-144. Plusieurs relations contemporaines ont été données

APPENDICE

I

A Monsieur Monsieur Guillemin, prieur de Roumoulles, à Roumoulles.

Monsieur, les tesmoignages que vous m'avez souvente fois donné de vostre bienveillance me font croire que vous n'aurez pas desaggreable la mesme bonne volonté que j'ay à vostre endroict et envers tous vos amis. Et vous diray que je suis extremement marrie de la disgrace qui est arrivée à Mr Cotellon, vostre meilleur et intime amy, lequel comme vous aurez sceu n'est plus principal à St Maximin (1) et a esté substitué à sa place Mr Roseau, de quoy j'ay esté extremement attristée pour l'amour de vous et de luy, mais nous avons esperance qu'il nous viendra voir et pourra nous donner quelque consolation en la maladie de Monsieur de Callas, mon pere grand, laquelle je prie à Dieu faire bientost meliorer comme je l'en prie de tout mon cœur finissant par mes tres humbles baisemains je demeureray,

Monsieur,
vostre tres humble servante,
Claire DE VALLAVEZ.

D'Aix ce 19 juillet 1624.

Je vous prie, Monsieur, de vous souvenir de m'envoyer à vostre premiere commodité la croix et bague d'or que je

de l'émeute de 1635. (J'en ai, pour ma part, publié une dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, prise d'un manuscrit de l'Arsenal.) Je crois que la relation du prieur Guillemin est une des plus exactes et des meilleures de toutes.

(1) Une très curieuse lettre de ce Cotelon écrite d'Aix à Peiresc, au sujet de la *disgrâce* mentionnée en ce passage, se trouve dans le recueil d'où proviennent les lettres de Guillemin que l'on vient de lire (*Additions aux manuscrits de Peiresc*, nº VII, tome I, fº 495).

vous avois prié de faire dorer et vous m'obligerez tousjours sans que je m'en puisse revancher comme je voudrois bien (1).

II

A Monsieur Monsieur le prieur de Remoules, Bourdeaux.

MONSIEUR,

Cele cy vous sera rendue, par mon cousin et singulier amy M^r le conseiller Fayard quy je m'assure comme je le vous ay dit au mommant que j'ay eu l'honneur de vous veoir icy vous trouverés très dispozé de rendre ses bons offices à M^rs de Peyres *(sic)* frères, ce qu'il sayt faire puissamment et avecq accortize, en sorte que je vous reprye par la presante de prendre en luy la mesme confiance pour les interestz desdictz sieurs que vous prendriés en moy, et en suitte je vous conjure aussi de trayter avecq luy comme vous feriés avecq moy de l'affayre ducquel vous avés esté pryé par mondit sieur de Peres *(sic)*, de traister avecq moi sur les reyterées suplications que j'en ay fait par mes lettres à mondit sieur pour un proche de mondit sieur et cousin de Fayard lequel vous tiendra adverty du succes qu'a prins l'assamblee en laquelle vous me trouvastes dans le palays et à laquelle je fus semons par divers messages de rentrer pendant que nous beuvions à la santé de mondit sieur de Peres auquel ny à M^r de Valaves je ne puis prendre loizir d'escripre par ceste voye. Mais j'en prendray l'occazion au premier jour. Cependant vous agreerés que la cy enclose pour le sieur procureur Pothonier soit seurement acheminée soubs le couvert de la premiere despeche que vous ferés audict sieur et recommandée à quelqu'un de leurs domestiques pour la rendre

(1) Autographe transcrit à l'Inguimbertine sans que je puisse, tant pour ce document que pour les deux suivants, donner l'indication précise des sources. J'ai grand peur que la nièce de Peiresc n'ait écrit toute la lettre qu'à cause du *post-scriptum*. N'a-t-on pas dit que, chez la femme, tout *post-scriptum* cache un calcul, une tactique ?

promptement. Cependant j'oze vous requerir de nouveau d'accepter l'offre que je vous ay fait de ma chambre, mon lict et sa suitte (1), mondit sieur de Fayard vous en ressemondra et y establira s'il vous plaît. Je recepvray à singuliere faveur qu'il vous plaize vous en servir. La presente ne tendant à autre fin, je demeure, Monsieur, vostre, etc.

ANDRAULT.

D'Agen ce 25e febvrier 1628 (2).

III

A Monsieur le prieur de Romoules.

Pour vous faire sçavoir de mes nouvelles lesquelles sont fort bonnes, Dieu mercy, comme je suis bien gaillard. Dieu [veuille qu'il en] soit insin de vous et de François, mon grand amy! Je n'ay voulu manquer de vous advertir de ce petit mot de letre : c'est que Monsieur le prieur me trete fort mal (3), car du depuis que j'ay labit *(sic)* j'ay prou enduré de luy et endure encore (4), car pour moy tout ausitot que je fus arrivé à l'abbaie de Guistres beaucoup de gens me dirent lumur *(sic)* de cest homme là, de quoy j'en fus grandement estonné, car à le voir vous diriez qu'il n'eut pas faict mal à une mouche et le pere Schabert [pour Chabert] vous en temognera le mesme et vous prie de le luy faire sçavoir. Anatendent *(sic)* de vos nouvelles je demure,

Monsieur,

vostre tres humble et tres affectionné serviteur,

GARNIER.

De Guistres ce 18 mars 1628 (5).

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Quelle *suite*? Ce mot mystérieux fait rêver.

(2) Autographe en l'Inguimbertine.

(3) Le prieur Du Val qui ne traitait sans doute mal le nouveau moine que pour son plus grand bien.

(4) Ces plaintes — on disait jadis : méfions-nous de celui qui se plaint de son supérieur! — ne semblent-elles pas indiquer que le caractère du moine Garnier ne valait pas mieux que son orthographe?

(5) Autographe dans l'Inguimbertine.

DE BORDEAUX EN BOSNIE ET RETOUR

1-26 SEPTEMBRE 1896.

Lettres d'un Gascon à un de ses amis (Suite).

A une autre époque, nous aurions pu voir, autour de ces colonnes, qu'elles encombraient, des tables de changeurs et des boutiques de jeu. Car le jeu fut autrefois la grande passion des Vénitiens et leur passe-temps favori. Tandis que les mercenaires esclavons guerroyaient et que les marchands couraient les mers, les autres attendaient patiemment dans leur lit — ou dans celui des absents — la fortune, que devait leur apporter d'Orient la prochaine galiote. — Pour se distraire, cependant, on faisait un carnaval de six mois, on méditait, le jour, un hardi coup de main pour la nuit, « un beau geste », la suppression d'un mari gêneur, par exemple; on apprenait l'art de corriger la fortune au jeu et de biseauter les tarots. — Il y avait, derrière la place Saint-Marc, je ne sais où, dans une ruelle louche, un lieu qu'on appelait le *Ridotto*, la redoute. C'était le rendez-vous des galants et des mondaines de haut vol, le tripot de la *gentry* et de la *nobility* vénitiennes. La bassette y faisait rage. Et l'on ne se contentait pas d'y jouer. On y prenait aussi, en cabinet particulier, de petits soupers exquis. La bahutte et le loup y autorisaient toutes les audaces. Dieu sait aussi toutes les diableries qui se sont faites là ! Les plus célèbres aventuriers y ont fréquenté, les Casanova et les Goudar, entre autres, ces croupiers de génie, ces maîtres fripons, auprès desquels les Arton, les Reinach, les Herz et tous les baissiers les plus véreux d'aujourd'hui ne sont rien. — En 1775, les austères *correttori* de Venise supprimèrent le Ridotto. Et ce fut un vrai coup d'État.

Ici, au pied de ces colonnes, au nez du crocodile de saint Théodore et sous les griffes mêmes du lion de saint Marc, on

a joué avec la même fureur qu'à la Redoute. Ce n'était pas le même monde, voilà tout. Mais le pharaon, la bassette, le biribi, tous les jeux de hasard possibles et imaginables y étaient autorisés. Le constructeur des deux colonnes avait obtenu pleine licence pour eux et honnête pension pour lui jusqu'à la fin de ses jours. On y pipait consciencieusement et dans les règles. Seulement les baraques du Môle furent plus éphémères que les salons du Ridotto. Les abus devinrent tels, qu'on imagina, pour chasser les joueurs de l'entour des colonnes, sans forfaire à ses engagements, d'y pendre les criminels d'État. Dès 1529, les boutiques disparurent. — Aujourd'hui, à la place, des « rentiers », dorment, à plat ventre, sur les marches tièdes.

J'ai lu quelque part, dans Montesquieu, que Venise n'avait de ressources que dans son économie. Je le crois. L'État devait avoir grand besoin d'en faire ; car les particuliers, je trouve, n'y songeaient guère. — Y songent-ils davantage aujourd'hui ? Il n'y paraît pas. Ils m'ont semblé tout aussi insouciants que jadis. Cependant, au coup d'œil rapide et nécessairement superficiel que j'ai pu jeter sur les cafés, je jugerais que le jeu y est beaucoup moins en honneur qu'autrefois. On y boit plus qu'on ne joue, contrairement à ce qui se passe en Grèce, où l'on joue encore beaucoup plus qu'on ne boit. Et cela s'explique. C'est le privilège des peuples marchands ou fainéants — tenez bien que c'est la même chose — d'aimer le jeu à la folie. Or, les transactions commerciales de Venise sont, de nos jours, bien restreintes. Nous ne sommes plus au temps où, maîtresse de Chypre, de Tyr et d'Ascalon, en relation avec la Hollande et l'Angleterre, elle équipait, chaque année, quatre flottes marchandes qui, sous l'escorte des vaisseaux de l'État, parcouraient les mers. De plus en plus, Marseille, Gênes et Trieste accaparent le trafic avec l'Orient. — Les Grecs, au contraire, tendent à redevenir ce qu'ils ont été dans le passé, un peuple d'agioteurs ; ou plutôt ils n'ont jamais cessé de l'être, et c'est ce qui les a empêchés de mourir. Fils d'Hermès autant que d'Ulysse, ils ont dans

le sang l'instinct du négoce et du jeu. Dès l'aurore, ils courent au *Kaffénion*, et demandent les cartes. On les y trouve, dans les moindres bourgs, et jusqu'au pied du Parnasse, dès sept heures du matin, parlant haut, brisant tout. C'est la grande affaire. — Le travail de la terre, peuh ! travail d'esclave, bon tout au plus pour les femmes. Mais se laisser vivre au jour le jour, gagner la veille juste assez de quoi ne rien faire le lendemain, acheter et vendre, échafauder des combinaisons financières où la tête a toute la part et qui dispensent les bras d'agir, devoir à la parole toute sa fortune et tous ses succès, λόγῳ κρατεῖν, comme on disait au temps de Sophocle, concevez-vous les délices d'une pareille existence? Il est si commode de se fier au hasard, pour vivre, à un heureux coup de dé ou à une habile tromperie, *una piccola combinazione*, suivant l'expression italienne. — Quoi d'étonnant, dès lors, que le vol devienne une vertu? N'est-il pas la plus haute expression de la valeur intellectuelle? Aussi se ferait-on grandement illusion si on s'imaginait que les Grecs, quand ils vous ont dérobé, sont assez nigauds pour s'en repentir et en éprouver du remords. Scrupules d'Occidentaux cela. Eux, au contraire, s'en applaudissent — et vous méprisent. Jugez donc. C'est au plus fin et vous l'êtes moins qu'eux. — Voilà la morale de l'agiotage. Ce fut et c'est peut-être encore un peu celle de Venise. C'est celle du Panama et de l'infâme monde des financiers, âmes sales et pétries de boue, — qui ont faim de l'or !

Voilà, hélas ! quelles réflexions ont ramené ma pensée vers la douce France. Et, pour en finir avec cet ordre d'idées, je suis allé voir la *Zecca*, qui est tout proche, à la suite de la Libreria et en façade sur le Môle. C'est là qu'on fabriquait autrefois les *zecchini*, les sequins d'or. Aujourd'hui, c'est la Bourse, tout simplement. J'ai vu, sous une espèce de véranda de marbre qui m'intriguait fort, en plus des deux figures *colossales* de Campagna et d'Aspetti dont parle le Guide, une inscription latine, dans le genre emphatique, à la mémoire de Garibaldi. Je regrette maintenant d'avoir eu la paresse de la

copier. J'aurais pu vous donner un échantillon du style lapidaire vénitien. Mais au moins on a eu la bonne idée de la reléguer dans ce coin, où seuls les curieux de tout, comme moi, peuvent la lire. C'est peut-être afin que Victor-Emmanuel n'en conçoive pas d'ombrage. Car il y aurait vraiment de quoi. En revanche, Garibaldi a, lui aussi, son monument, à l'entrée des Jardins publics, — qui m'attendent. Il est l'œuvre d'un certain Benvenuti, que je trouve, moi, très mal venu (oh ! pardon) d'avoir ainsi déshonoré Venise de la toque et du casaquin de ce brigand. — Comme la cote des valeurs ne m'intéresse en aucune façon, je ne suis pas entré dans la Zecca.

Près des colonnes, j'ai demandé à deux honnêtes Vénitiens, qui causaient paisiblement de leurs affaires, *la via per andare alla Posta*. Ils ont fini par comprendre. Mais moi, je me suis perdu, avant même de me mettre en route, dans leurs *diretto*, *a destra* et *a senestra*, qui s'étiraient comme un bonnet de coton. Et je n'ai pas eu le courage de les faire recommencer.

J'ai seulement retenu qu'il faut passer sous la tour de l'Horloge et s'engager dans la *Merceria*. Cela me suffit. Ici d'ailleurs, — je dis ça pour votre gouverne, — l'orientation est des plus simples. Quand on débarque sur le Môle, on a le nord en face : donc « Saint-Georges et la Zecca » sont au sud; le palais des Doges et Saint-Marc, à l'est; la Libreria, à l'ouest; et la tour de l'Horloge sert de boussole. Mais quand on quitte la place Saint-Marc pour s'enfoncer dans l'étroit dédale des *vicoli*, c'est alors qu'il devient bien difficile de ne pas perdre la tramontane.

... J'allais, cependant, sur le parvis brûlant de la Piazzetta, sillant les paupières sous la réverbération des dalles, la tête de plus en plus chaude, sans songer que je risquais fort, à ce jeu, de « chiper la solane », *chiapar la solana*, comme on dit ici. Et les statues de la Libreria, du haut de leur attique, le palais des Doges par toutes ses baies gothiques, regardaient, surpris, ce Vascon farouche qui s'avançait, impassible, dans la gloire de ses austères pensées. J'étais seul, sur ce vaste quadrilatère, absolument seul. Je n'ai rencontré ni un chien,

ni un douanier. Et j'ai éprouvé quelque fierté, je l'avoue, à déambuler ainsi, comme le roi unique de toutes ces beautés, sur ce superbe promenoir, — le plus bel atrium du monde. Il me souvient que j'ai eu un sentiment analogue, jadis, en foulant, de mes pieds profanes de roturier, la cour de marbre de Versailles. — Les cafés établis au rez-de-chaussée de la Libreria commencent à mettre dehors leurs chaises de large treillis de fer; elles envahissent la place au fur et à mesure de l'ombre. Autour du Palazzo, des silhouettes errent le long des sièges de marbre. A gauche, le Campanile, dont la Loggetta disparaît derrière des entassements de matériaux, parce qu'on répare je ne sais quoi. A droite, en avancée, Saint-Marc, dont on aperçoit une partie du côté sud, les coupoles et quelques scintillements de mosaïques. Au fond, la tour de l'Horloge, en haut de laquelle deux nègres de bronze, un marteau en main, attendent, sans impatience visible, le moment de frapper l'heure... Et tandis que, grave comme un doge, je traversais cette place, mon esprit était hanté de terribles apparitions. Il me semblait voir pendre à la colonne Saint-Théodore, les pieds fortement liés, la tête en bas, les cheveux épars, les bras ballants, les yeux affreusement convulsés, la langue tirée, le cadavre blêmi d'un criminel, et, au pied de la basilique, près de la Madone au suaire, comme au temps des exécutions fatales, brûler des cierges noirs. C'était un horrible cauchemar, je vous l'assure. Mais aussi n'avais-je pas commis l'imprudence de passer entre les deux colonnes? C'est, m'a-t-on dit, tout ce qui peut arriver de pire à Venise. On ne saurait en augurer rien que de très fâcheux. Je m'étonne que Bædeker, d'ordinaire si prévoyant et qui pense à tout, n'ait pas songé à mettre les touristes en garde contre un pareil danger. Ce sera, j'espère, pour la prochaine édition.

Je suis passé devant le Campanile, cette vieille sentinelle de la place Saint-Marc, dont la voix appelait autrefois les nobles au conseil, sonnait le glas des doges, donnait le signal des révolutions et des massacres. Sa cuirasse de briques rougeoie au soleil, et entre les immenses cannelures qui le

couturent de la base au sommet, sont percées de petites fenêtres qui sont comme des yeux vigilants ouverts sur la place, sur la ville et sur la lagune. C'est à l'une de ses parois qu'avant le XVI^e^ siècle on suspendait, dans une cage, les prêtres prévaricateurs. Ils étaient au pain et à l'eau. A la cage près et au régime, j'aurais assez aimé cette vie d'écureuil et cette place, qui m'aurait permis de prendre des notes sur la foule, et d'être de toutes les fêtes, sans risque d'être écrasé. C'est égal, la Venise d'avant la Renaissance n'était pas tendre pour ses prêtres! Il est vrai aussi qu'elle les protégeait avec une sévérité pareille. A qui tuait un prêtre, on commençait par couper la main droite, qu'on lui pendait au cou; puis, on lui tranchait la tête; enfin on faisait de son cadavre quatre morceaux. Et je n'ai pas dit qu'on le traînait au lieu du supplice à la queue d'un cheval. Oh! le bon temps.

Au pied du colosse, sourit cette délicieuse Loggetta, la plus pure et la plus délicate fleur du génie de Sansovino, dans sa parure de balustres, de métopes historiées, de marbres précieux et de bronze ouvré, avec son air toujours jeune d'heureuse fiancée. — Et ce n'était qu'un corps de garde!

... La place Saint-Marc, elle, est une bien admirable chose, dont les photographies sont loin de vous donner une suffisante idée. Elle s'ouvre à l'extrémité de la Piazzetta, en équerre avec elle, et cause une très agréable surprise à qui y débouche tout neuf, comme moi, parce qu'on ne la soupçonne pas. C'est la Place par excellence, un merveilleux Forum, vaste, uni, grandiose, avec l'encadrement si gracieux des Procuratie vieilles et nouvelles, et le festonnement de leurs trois ordres superposés : l'unité dans la variété, la condition du beau, je crois, bien mieux que l'observation des règles de Palladio ou de Vitruve. Aussi cette place ressemble-t-elle plutôt à la cour d'un palais qu'à un lieu de réunion publique, et, en arrivant là, on est comme naturellement saisi, presque intimidé. Et pourtant ce n'est plus guère aujourd'hui qu'une vaste volière à pigeons, un lieu banal de promenade, où l'on vient, le soir, prendre de délicieux

sorbets, au milieu des ronrons d'une fanfare médiocre, dans le scintillement des verres et des glaces de Murano. Mais où sont les doges d'antan ? où les procurateurs et les seigneurs ? où même les belles dames aux crins dorés ? Autant en emporte le vent. La vieille oligarchie est morte. On ne débat plus ici, entre citoyens, de grands intérêts d'État. L'antique noblesse a disparu ou n'est plus rien, comme chez nous. Napoléon a tout ratissé. C'était un gouvernement trop vieux, comme il disait. Et il a fait fermer cette place, à l'ouest, par un palais qui la dépare et qui ne soutient pas la comparaison avec les Procuratie, parce qu'il est trop bas et d'architecture banale. Cela m'a fait penser au mur fameux que les trente tyrans firent élever derrière la Pnyx, pour ôter aux citoyens d'Athènes la vue de la mer et leur faire perdre jusqu'au souvenir de leur ancienne gloire et de leur liberté...

Quand je suis arrivé sur la Piazza, le soleil, qui déclinait, frappait de toute la magnificence de ses rayons la façade de Saint-Marc. Le hasard — vous voyez qu'il est bon guide — m'a conduit là fort à point. Le matin, il fait encore trop sombre : rien ne luit, que les coupoles; à midi il fait trop chaud et trop clair : tout baigne dans la lumière; on ne distingue rien, et il faut des verres noirs; mais au soleil couchant, aucune splendeur ne surpasse celle de Saint-Marc. L'or des mosaïques, sous cet épanouissement de lumière oblique, brille d'un incomparable éclat; les couleurs s'enlèvent sur ce fond roux de topaze et de chrysolithe avec une extraordinaire vivacité, et les personnages des tympans, dans la somptuosité orientale de leurs costumes, paraissent vivre. Vous diriez que tout ce majestueux ensemble a été combiné pour un effet de ce genre, — pour une sorte d'apothéose au soleil couchant. Je suis allé, à reculons, et presque inconsciemment, jusque vers le milieu de la Piazza, pour me mettre au point. Et c'est, de là, un spectacle inoubliable, qui fascine le regard sans l'éblouir et l'enivre sans le rassasier, une de ces visions presque surnaturelles que l'éloignement n'efface

pas, qui flottent devant vos yeux aux heures de lassitude et de repos, et illuminent vos rêves. On dirait un de ces invraisemblables palais, constellés de pierreries, incrustés d'or et d'ivoire, surgis de la brillante imagination du grand Homère, ou tels encore que saint Jean en vit en songe, sur son rocher de Pathmos : *et platea civitatis aurum mundum, tanquam vitrum perlucidum.* Cette façade donne l'illusion d'une haute et large iconostase, à cinq portes, somptueusement décorée, où les pierres précieuses les plus diverses mêlent leurs reflets, svelte et sans profondeur, nimbée de coupoles que l'on dirait aussi sans épaisseur, splendide écran, uniquement fait, semble-t-il, pour servir de fond à la place Saint-Marc et qui ne laisse rien deviner du sanctuaire auguste, du joyau de prix qu'elle cache... Mais les mots, ni le coloris, ne sauraient traduire, à qui ne les a pas contemplées, ces transfigurations des belles œuvres de l'homme par la lumière de Dieu.

Je n'ai pas résisté à la tentation de voir, dès ce soir, l'intérieur de Saint-Marc. J'ai traversé le narthex : et c'est déjà un monde de mosaïques. Mais quand je me suis trouvé au milieu de cette déconcertante basilique qu'est Saint-Marc, j'ai été choqué de tant de vulgarités et de disparates; j'ai trouvé cela si mêlé et si « extriqué », j'ai constaté tant de choses à voir, à gauche, à droite, à mes pieds et au dessus de ma tête, il y faisait déjà si sombre, que je suis immédiatement sorti, désespéré et ahuri. A demain, au grand jour, et plus à loisir, l'intérieur de Saint-Marc. D'ailleurs j'ai dit que je ne voulais voir aujourd'hui que le dehors des choses.

Me revoilà sur la grande place, lisse, dallée de marbre et de trachyte, — une belle piste pour bicyclettes! — où les pigeons s'ébattent. Ils viennent sur moi à tire d'aile et j'ébauche un mouvement de la main comme pour les repousser, les gentilles bêtes, et empêcher qu'elles ne me heurtent, ce qui fait sourire les habitués. Et je suis revenu me mettre au point pour contempler de nouveau le scintillement des mosaïques et le jeu des couleurs, de plus en plus adouci et harmonieux à mesure que le soleil descend. — Je ne me suis arraché

qu'avec peine à ce spectacle, et parce que aussi bien il fallait s'en aller, et que j'avais autre chose à faire.

J'ai fait le tour des arceaux des Procuratie, sous lesquels s'ouvrent les beaux cafés de Venise et ses plus riches magasins de glaces et de verroteries, avec cet art dans l'arrangement, dans lequel les Italiens sont si habiles. J'ai vu le côté nord de Saint-Marc, la petite place aux Lions, ainsi nommée parce qu'il y en a d'énormes dessus, avec des croupes épouvantables. C'est sur cette place que donne le Patriarcat et aussi, je pense, la petite rue qui mène au petit pont dont l'éclair blanc éclaire l'eau noire du rio du Palais. Je ne suis pas allé jusque-là.

Tout de suite je suis passé sous la tour de l'Horloge, suivant les indications qu'on m'avait données. Oh! ne vous imaginez pas quelque chose de haut et de massif, ni de militaire. Il n'y a là ni fossés, ni pont-levis. C'est une miniature de tour, encastrée entre les Procuratie vieilles et une maison basse, carrée, balustrée au sommet, à l'enseigne du Lion de Saint-Marc, avec, au dessus de la porte, un beau cadran qui marque l'heure de cinq en cinq minutes, en traits de feu, la nuit; et, tout à fait en haut, près de la cloche, que le Guide trouve colossale, — pas moi, — deux jaquemarts — des négrillons de bronze — battent l'heure, quand il faut, comme je vous ai dit. C'est tout de même un petit chef-d'œuvre, cette tour, de Pietro Lombardo lui-même, s'il vous plaît, mais retapé. Pourquoi donc faut-il qu'elle soit ainsi écrasée et mal raccordée, elle aussi? — Toujours quelque anicroche. — C'est comme la Piazza; c'est une très belle place, il n'y a pas là à dire; mais le nouveau palais! mais même le Campanile qui, si beau qu'on le dise, pour moi, la gâte, et eût bien mieux fait sur la place aux Lions, me semble : — oui seulement, au bas du Campanile, il y a une perle, la Loggetta. — Et la façade de Saint-Marc : elle est certainement admirable; mais pourquoi ces trois grands mâts de bronze qui en coupent si malencontreusement la perspective, et qui eussent été bien mieux à leur place à l'entrée de la Piazzetta, je trouve : —

oui, seulement, les pieds de ces mâts sont d'une rare perfection, modelés et ciselés à ravir. — Allez donc vous plaindre après cela! Je vous dis, c'est désespérant, et même, à la première rencontre, agaçant.

... Quand on a passé sous le joug cintré de la Tour de l'Horloge, on est dans la *Merceria*. — Encore un nom bien terre à terre pour la poétique Venise, la Merceria! — C'est une rue très étroite et très courte, ou mieux une sorte de galerie obscure, où la lumière filtre, on ne sait comment, avec, en haut, comme plafond, un lambris de bel outremer, — un pan de ciel! Les ruelles qui débouchent sur la Merceria sont plus ténébreuses encore et ressemblent aux couloirs d'un palais souterrain, très négligé, dont les issues seraient sur la place Saint-Marc.

Il y a beaucoup de boutiques, bien entendu, dans la Merceria, et beaucoup de monde. Les boutiques sont jolies et même, malgré la pauvreté de l'éclairage, brillantes. Mais, à part quelques magasins de verroterie et de dentelles, quelques expositions de bibelots propres à emporter comme souvenirs de voyage, on n'y remarque rien d'extraordinaire, ni de vraiment original : c'est l'habituel étalage des plastrons, des étoffes, des chemises et des complets. Voilà déjà une déception. Il y en a une autre. On s'imaginerait rencontrer, dans toute cette foule qui se croise, se heurte, et s'entasse devant les vitrines, quelque pittoresque dans les costumes, des coiffures rares, des chamarrures, des bariolages et des brocarts. Rien de tout-cela. Les hommes sont comme partout, et, chose bien plus étonnante, les femmes aussi, — un peu plus laides qu'ailleurs seulement! Elles portent le chapeau, comme les nôtres, et tous les affiquets du Printemps. On dirait qu'elles se servent toutes à une même faiseuse, qui serait de Paris. Est-ce qu'elles ne relèvent pas aussi leur jupe comme on a l'habitude depuis peu de le faire en France, en la prenant à chaque main, sur le côté! — Allez en Norwège, et ce sera pareil, vous le savez, sauf que dans certains hôtels, peu nombreux, des *piges*, qui sont les Suissesses du pays,

fort élégantes mais point pressées, vous servent en petit bonnet pointu, chemisette blanche, corset et tablier quadrillés de toute sorte de couleurs voyantes. C'est au moins ça. — Ici, vous n'avez même pas cette suprême et mince consolation. Je ne me suis senti nulle part moins dépaysé. — Oh! la déplorable stéréotypie! Et pourquoi faut-il que l'on soit singe jusque-là — et esclave! Et vous avez soif d'indépendance, mesdames! Je dois bien dire aussi que la foule qui se presse sur la Merceria est très cosmopolite. On n'y entend pas résonner que le *si*; le *ja* germanique s'y croise avec le *oui* français et sort comme un borborygme de bouches démesurément larges, au rictus crapaudin. Mais, quand même, vous ne trouverez ailleurs rien de plus saillant. Les femmes du peuple portent beaucoup le châle, voilà tout, souvent pour couvrir leur dénûment et cacher leur misère, tout comme dans les plus pauvres quartiers de Londres ou de Liverpool. — Une chose m'a frappé pourtant dès l'abord. C'est l'étonnante habileté des Vénitiennes dans la juxtaposition des couleurs : le rouge et le bleu, le rose et le blanc, le vert et le jaune font merveille sur elles. En cette science-là, je les trouve bien supérieures aux Françaises. Peut-être même n'est-ce pas une science chez elles et font-elles cela d'instinct. Leurs peintres leur ont laissé, un peu partout, de si riches modèles!

Au delà de la Merceria, la foule est toujours considérable, mais plus mêlée. Et puis, le labyrinthe commence. Tout de suite je me suis senti incapable d'aller à la poste tout seul, sans de nouvelles indications. Il y a bien, au coin des rues, des billettes, pour marquer la route à ceux qui l'ignorent. Joanne le dit. Mais je n'avais pas « bûché » Joanne. Et je n'aime pas à me promener le museau en l'air, dans une ville. Si peu qu'on ait le cou long, cela vous donne des airs de girafe très disgracieux, et ce n'est pas sans inconvénients, ni dangers : on heurte les passants et ils vous heurtent, — d'où fâcheries et bourrades; la moindre aspérité vous fait exécuter un entrechat des plus plaisants, à la grande réjouissance du public; enfin on semble lorgner les balcons, ce qui

est *shocking* et pas gentleman du tout. Pour toutes ces raisons et d'autres encore, je suis revenu à la Tour de l'Horloge, — ma boussole; comme — toutes proportions gardées — ce voyageur qui, se rendant de Brest à Marseille et s'étant aperçu, à Paris, que la marée, en route, avait dégoutté sur le linge de son porte-manteau, était rentré à Brest s'en procurer d'autre, — prétexte, je pense, à embrasser une fois de plus sa femme, avant de s'embarquer pour la croisière. C'est lui-même qui m'a conté ça fort ingénument, l'autre soir, sur le gaillard d'avant, cependant que les petites étoiles, là-haut, pouffaient de rire.

Au pied de la tour de l'Horloge, de chaque côté de la porte, j'ai trouvé des facchini, leur plaque au bras, qui bayaient aux pigeons. C'était tout justement mon affaire, à défaut de policeman, — car ils sont rares, à Venise, les policemen. J'ai avisé un de ces désœuvrés, celui qui m'a paru le plus éveillé et le plus digne de confiance, et je lui ai demandé ma route. Après une longue pause de silence, — le temps de la réflexion sans doute, — d'un geste très impératif, il me fait signe de le suivre. Et il part. Je le suis. Nous retraversons ensemble, l'un précédant l'autre, la Merceria, en louvoyant à travers la cohue des badauds. Il marche d'un pas toujours égal, presque rythmé, sans regarder à droite ni à gauche, comme si une idée fixe le rendait insensible au bruit et au mouvement qui l'entourent. Seulement, par intervalles, il se retourne à demi, pour s'assurer que je ne l'ai pas lâché. Je me suis souvenu alors de ces jeunes Athéniennes que nous rencontrions parfois sur le Stade, filles d'officiers allant aux achats, le matin, accompagnées de leur ordonnance : elles se retournaient aussi de temps en temps pour bien se rendre compte que leur acolyte suivait, et roulaient de petits gros yeux terribles quand il s'était laissé distancer d'elles de huit pas par la foule; — avec cette différence pourtant, qu'ici, la maîtresse c'était le facchino, et que j'avais l'air, moi, d'être l'ordonnance. Nous nous sommes coulés dans d'étroits corridors, nous avons franchi plusieurs canaux sur de petits ponts; puis

enfin nous avons débarqué dans la cour d'un ancien palais : la Poste. Il me tardait : je commençais à avoir honte d'être ainsi à la remorque de quelqu'un ; vous savez que je déteste ça. Mon silenciaire, avec la meilleure grâce du monde, m'a fait signe de la main que j'étais rendu. J'ai glissé dans cette main une légère rétribution. Il m'a salué, mais d'une simple inclination de tête, comme s'il venait d'accomplir une cérémonie sacrée, — et a disparu. Voilà une discrétion et un silence qui auraient fait pâmer d'aise un Anglais. Moi j'ai cru, bien sûr, en voyant ce grand diable, aux épais cheveux crépus, marcher ainsi à trois pas devant moi, muet et morne comme l'exécuteur des hautes œuvres, que j'avais affaire à quelque bravo qui voulait me perdre et me noyer dans un canalazzo sombre, au tournant d'une ruelle déserte.

... Je pensais que c'était à Venise comme ailleurs, et que l'on pouvait télégraphier aussi, à la poste. Je me trompais. Le télégraphe est tout près de la place Saint-Marc, assez loin d'ici, et il me faudra revenir sur mes pas. Je n'ai pu jeter là que les lettres que je vous ai écrites en mer et quelques cartes aux amis.

J'ai essayé de repasser par les mêmes *calli* que mon guide m'avait fait traverser dans un si religieux silence. Mais je n'avais pas eu la précaution, moi, de semer ma route de cailloux, et c'eût été d'ailleurs bien inutile. Dès les premiers pas, je me suis égaré. — Effectivement, qu'il l'ait voulu ou non, ce facchino-là m'avait perdu.

J'ai eu beau m'orienter du côté de la Tour de l'Horloge, vaguer à travers les venelles et les *sotto portici*, guéer par les ponts des canaux, je n'ai jamais pu retrouver la place Saint-Marc. Mais ne croyez pas pour cela que j'aie perdu mon temps, ni que je regrette mes divagations. C'est ainsi qu'il faut voir Venise, sans plan, ni but, au hasard des rencontres. Car c'est une des villes les plus désordonnées du monde. Elle m'a donné, dès le premier soir, l'impression d'une sorte de musée en plein vent, fait de toutes les richesses accumulées là au cours des siècles, dans un espace nécessairement limité,

et entassées les unes sur les autres, à la billebaude, afin qu'il y en entrât davantage. Je suis passé, en serrant les épaules, par des rues étroitissimes, qu'on appellerait dans mon village des « andronnes », je ne sais pas pourquoi, — peut-être parce qu'il n'y peut passer qu'un homme à la fois; et alors ne trouvez-vous pas que nos paysans seraient terriblement forts en grec? — Je me suis cassé le nez à des canaux resserrés et froids, noirs comme le Cocyte, sales comme un égout. J'ai traversé de grandes places désertes et d'autres toutes petites, très animées, des *campi* et des *campielli*. J'ai compté une demi-douzaine d'églises, aux façades presque toutes les mêmes, Renaissance, avec un fronton triangulaire ou en anse à panier, plein ou coupé, et une surcharge de colonnes, de volutes, de statues, que je déteste. Et pourtant c'est très beau. Quelques-unes sont de Palladio, d'autres des Lombardi ou de Sansovino. C'est riche, c'est mirobolant, luxuriant. Il s'étale là une végétation architecturale vraiment prodigieuse. Mais je trouve que c'est de mauvais goût, parce que le beau, pour moi, doit être simple. Traitez-moi de benêt tant que vous voudrez, et de primitif: je n'en démordrai pas. La simplicité aux simples. J'aime mieux les pures lignes grecques ou la belle ordonnance des arcades et des nervures gothiques que l'architecture hybride et la superfétation ornementale de la Renaissance. — J'ai vu, à l'entrée d'une grande place, des étalages de chromos de la plus renversante banalité, des christs pantelants, des vierges extatiques, tout le répertoire des imagiers de Mulhouse; et puis, de vieux bouquins, des ouvrages de droit, des nouveautés — les œuvres de Bernardin de Saint-Pierre par exemple, — une histoire de Napoléon, où on ne devait guère l'épargner, et cent autres passe-partout semblables; quelques anciennes gravures aussi, idylliques. J'ai admiré presque à chaque pas des maisons d'un autre âge, fouillées par le ciseau du sculpteur, ornées de mascarons et de chimères, de modillons ciselés et de gargouilles béantes, de balcons à jour sur la façade et de fines torsades aux angles, de portes basses à ogive et de fenêtres flamboyantes. On trouve

de ces maisons-là dans les quartiers les plus solitaires et jusque dans les coins les plus abandonnés et les plus sordides. — Je les ai visités ces coins-là, au cours de ma chasse à la place Saint-Marc ; je me suis engagé dans les rues les plus tortueuses et dans les impasses les plus scabreuses, où pas une âme ne vit, où pas un souffle ne passe, repaires d'ombres, couloirs d'enfer, menant au Styx. Par une de ces ruelles noires, je suis arrivé, à ma grande surprise, à la cour tout « ennuitée » et humide d'un palais noirci par le temps, l'ombre et les vapeurs moites des canaux. J'ai pénétré, avec précaution et une sorte de religieuse frayeur, sous la colonnade intérieure. Et il est sorti de là, à mon approche, — pareilles à de tristes oiseaux de nuit dont on aurait troublé le sommeil, — des vieilles, tannées comme des momies, affreuses comme la Parque de Goya. Je me suis souvenu alors des histoires de châteaux hantés, que jadis me contait ma grand'mère, quand, de sa plus terrible voix, le vent hurlait sous les portes. Et j'ai eu peur. Vite, j'ai déguerpi, — avec un frisson, car c'était froid et c'était lugubre. — J'ai regagné une large place que je venais de quitter, très inquiet de savoir si j'y retrouverais encore la chaude et claire et douce lumière du soleil... Et puis, voyez comme nous sommes faits et l'espèce d'irrésistible attrait qu'exercent sur nous le mystère et les émotions fortes, même pénibles. A peine ai-je été en possession de cette pleine lumière tant souhaitée, j'ai eu comme un remords de m'être presque montré lâche et — soit frayeur, soit respect excessif pour le silence des ombres — de n'avoir jeté là-dedans qu'un regard timide et furtif. — J'y suis donc retourné avec une sorte de curiosité renforcée et plus de circonspection encore que la première fois, essayant de donner à mon attitude plus de crânerie, mais regardant quand même aux fenêtres — qui étaient closes, et inspectant tous les recoins, — qui me semblaient louches. Et, à chaque pas, je faisais lever, de derrière les assises de pierre couvertes de mousse glauque, qui supportent la colonnade, des ombres, aux formes vaguement humaines, les mêmes qui tout à l'heure m'avaient mis en fuite. — Mais, plus

familières cette fois et plus hardies, elles m'ont parlé, les pâles ombres, avec une espèce de gémissement dans la voix pareil à celui de la hulotte. — Pour la seconde fois, je me suis replié, transi, sans avoir osé pousser à fond ma reconnaissance. — En continuant ma route par la ruelle, d'ailleurs fort courte, qui m'avait mené là, j'ai failli, au bout, par le fait de la nuit ou de l'émotion, me précipiter dans l'eau bitumineuse d'un étroit canal, auquel elle aboutit comme à un gouffre. C'eût bien été fait de moi. Je m'y serais abîmé et évanoui comme une ombre. — Une troisième fois, revenant sur mes pas et prenant mon courage à deux mains, je me suis engagé sous le portique de ce mystérieux palais pour en achever l'exploration : une troisième fois, les spectres me sont apparus, avec les mêmes visages d'outre-tombe et le même hôlement de hibou dans la voix. Et leurs grands bras décharnés se sont allongés comme pour me saisir. A ce coup, je n'y ai plus tenu, et je me suis enfui — pour n'y plus revenir — de cette plutonienne demeure... — Où m'étais-je fourvoyé, et que peut bien être cet édifice : — charnier d'âmes, théâtre macabre, ou musée rétrospectif? Je l'ignore et veux l'ignorer. Il est bon de laisser planer sur ses visions un peu de mystère. Savoir trop souvent fait s'envoler un charme. Et la vie serait si triste, si on savait tout! — Puisse seulement le hasard, quand vous irez à Venise, vous mener là! C'est délicieux, — infernalement délicieux. Quant à moi, si jamais j'écris un poème épique, c'est par cet endroit que je ferai descendre mon héros chez Hadès...

... Dehors, sur la grande place nue, le soleil continuait de dorer les façades et se jouait, autour des belvédères des toitures inégales et à travers la forêt des cheminées fantasques, en mille caprices lumineux. Le ciel était d'un bleu limpide et une chaleur molle vous alanguissait tous les membres. Les poumons s'emplissaient d'air tiède et les joues, au contact de l'atmosphère humide, se coloraient de ce bel incarnat dont resplendissent les visages des Vénitiennes, sur les toiles du Véronèse. Au sortir des affres et des constrictions de la

géhenne, on éprouvait là, sous cette chaude lumière, de bienfaisantes dilatations, comme en un paradis de délices, mais de délices spéciales, ainsi qu'au *Djennet* de Mahomet, et, pour tout dire d'un mot, — sensuelles...

Après mille nouvelles circonvolutions, où je ne vous obligerai pas à me suivre, j'ai abouti, non pas, comme il semble que j'en aurais eu le droit, à la place Saint-Marc, mais au *Canal grande*. C'était toujours un point de repère — et une très agréable surprise quand même. Car enfin, ce Grand Canal c'est aussi la grande artère de la ville, une rue infiniment singulière et rare d'aspect, « la plus belle qui soit », dit Commines. J'y ai retrouvé le va-et-vient des voluptueuses gondoles et des vaporetti légers, la marche lourde des gabares, la fine dentelle des palais et le somnolent farniente des *poppi*. Ils avaient enlevé à leurs barques les *felzi*, — ces capotes mobiles qui se placent en leur milieu et les font ressembler de loin à des cahutes pour la chasse aux canards, — les avaient alignés le long d'un mur à l'ombre, et dormaient auprès. Les molles barques, elles, plus légères d'autant, étaient là, entre les perches de leur traguet, dodelinant de la proue sur la crête des petits flots, — gracieusement, — comme de jolies créatures insouciantes, enchantées de vivre, coquettes, et conscientes de leur gentillesse. Quelques-unes — les élégantes — ont mis, en place du felze, un tendelet de toile écrue à pentes frangées, qui leur ôte leur caractère et leur fait presque perdre leur nationalité. En face, sur l'autre bord, un bouquet de verdure, pour la joie des yeux, — des arbustes « languides » qui inclinent par dessus le mur d'un enclos leurs branches flexibles, comme pour demander aux eaux courantes du canal un peu de fraîcheur contre les mortelles atteintes du soleil. Plus loin, vers la droite, le célèbre pont du Rialto, cette merveille tant vantée, si souvent reproduite et si digne de sa réputation. Malheureusement, l'étroite marge du traguet ne va pas jusqu'à lui et force est de rebrousser chemin à qui veut l'atteindre d'ici, ou de descendre en gondole, — pour si près! Reste la nage, que j'oubliais. Byron raconte, je

ne sais plus du tout où, dans une lettre, je crois, qu'il a parcouru de cette sorte tout le Grand Canal, depuis le Lido jusqu'à la Fusine. En tout, quatre heures de « grenouillage ». Et tout ça, pour prouver que Léandre avait fort bien pu, chaque nuit, traverser à la nage l'Hellespont, d'Abydos à Sestos, pour aller voir Héro, la prêtresse d'Aphrodite. Ça devait être rien drôle, dirait un Bordelais de Saint-Michel. *Mirandum, nec imitabile*, aurait écrit Cicéron. Je ne me vois pas, moi, piquant une tête dans le canal, pour m'en aller ressortir au pont de marbre du Rialto, et me secouant là comme un chien trempé, devant une foule ébaubie... Les gondoliers sont très éveillés maintenant. Et ils m'obsèdent : — *Sior, una gondola. — Una gondola, sior? — Dove andiamo, sior?* — A bout de patience, je leur ai dit en volapük : *Ficheʒ-moi la paix!* — Et ils ont compris. Et ils m'ont laissé tranquille...

Après m'être bien rafraîchi les yeux à la verdure d'en face, bien rempli l'imagination de la courbe gracieuse et de la silhouette monumentale du *Ponte di Rialto*, — sans me laisser appâter aux offres renouvelées des *barcaiuoli* et au charme d'une « gondolade » par les canaux dans la douceur enveloppante du jour finissant, — j'ai repris ma course d'Ahasvérus, les jambes un peu lasses, la langue un peu sèche, mais avec une ardeur que l'impatience du but à atteindre recréait à mesure et une exaspération de curiosité qui m'empêchait de sentir la fatigue. — Et c'était toujours la même étonnante succession de pompeuses façades d'églises, de chapiteaux fleuris, d'encoignures grotesques, de balcons de marbre et de corniches grecques, d'ogives et de fleurons, s'épanouissant dans le désert et le silence des rues, dans la promiscuité des maisons basses et bousillées, comme une poussée de pur froment dans un champ d'ivraie. Notez seulement qu'ici c'est le froment qui étouffe l'ivraie, — chose rare!

... Maints nouveaux tâtonnements, au bout desquels je me suis de rechef trouvé au bord du Grand Canal, sur une petite place tranquille, en face d'un pont de fer, dit le Pont Neuf, — horrible ici. Autant vaudrait bâtir une tour Eiffel sur la

place Saint-Marc. — *Pas mouains*, que ce pont, pour si en fer qu'il soit, facilite la traversée du canal, au grand désespoir des gondoliers, je pense, et l'accès de l'autre portion de Venise, qui exerce dès maintenant sur moi une « attirance » fascinatrice. — Oh! l'inconnu!... — Bien en face, l'Académie, si jeune et déjà si célèbre, dépositaire de tant de chefs-d'œuvre! Et me voilà un autre point de repère. — Ici, j'ai terrassé une fois de plus ma curiosité, un peu bien pantagruélique, ne trouvez-vous pas, malgré que j'en aie dit, et mes goûts de vagabondage. Je n'ai pas traversé. Je me suis contenté de monter jusqu'à la plate-forme du pont, d'où j'ai aperçu très distinctement, ô bonheur! la coupole de la Salute, le fin clocheton de Saint-Georges, tout embrasé, et, entre les deux, plus bas, la grosse boule dorée de la Douane de Mer, avec la preste Fortune giratoire qui danse dessus, d'un pied, comme une étoile de ballet. — Telle, à Bordeaux, la belle almée de la colonne des Girondins, sur son hardi piédestal des Quinconces. — Maintenant que j'ai retrouvé la boule, je suis sauvé. En quelques enjambées je serai sur la Piazza. Et, pour me donner le temps de reprendre haleine, je suis allé m'asseoir sur une borne du Campo, près des escaliers du pont. La marmaille — une marmaille débraillée et effrontée — m'a tout de suite entouré et fait ses offres de services. Pour deux sous *(per due soldi)* ils me mèneront à l'autre bout de Venise, et où je voudrai. Je ne leur en demande pas tant. Je les ai bien laissés piailler à mes grègues et se chamailler, parce que cela m'amusait énormément. Puis, comme on ne va pas à la Piazza tout droit, n'y ayant point ici de quais verticaux tout le long des palais du Grand Canal, et que j'aurais fort bien pu par conséquent, vu mon ignorance des lieux, faire indéfiniment la navette entre le pont de fer et le Rialto; comme, d'autre part, le soleil commençait à colorer les maisons d'une uniforme teinte jaune maladive, — celle des fanes à l'automne, — et que plus un rai de son disque ne s'égarait dans les ruelles plus sombres, je me suis décidé à demander à ces gamins la direction de Saint-Marc. Ils me l'ont donnée,

à quelques pieds de vache près. Ils voulaient même m'accompagner. Mais, je les ai chassés, — d'un geste. Je leur ai jeté des sous. Et ils se sont précipités dessus avec la férocité de tigres affamés, — les bons petits! — J'aurais pu prendre une gondole aussi bien. C'eût été plus sûr. Mais je compte que c'eût été plus long. Et je ne veux pas me priver de l'imprévu d'une course à pied. Le hasard me fera peut-être faire quelque nouvelle découverte et rencontrer quelque coin ignoré des Guides, — plein de frissons...

Me voilà donc relancé, veillant bien à appuyer sur la droite, dans la direction de l'Est, afin de ne pas revenir au Rialto. Je traverse un quartier désert, ou presque. C'est à se demander si cette ville n'est pas une Pompéi, pourvue encore de rues, de palais, de temples et de boutiques, adorablement « maisonnée », mais veuve de ses habitants... Peut-être qu'ils ont regagné la terre ferme, tout péril d'invasion cessant... Une chose encore m'étonne, c'est de ne rencontrer pas un « sénégalais ». C'est donc que je vais où personne ne va. Et il me vient un remords. Je me dis que peut-être gaspillé-je mon temps, et j'en ai si peu à passer ici. Ne ferais-je pas mieux de suivre le flot, au lieu de m'isoler, comme je fais? Et pourtant, à bien réfléchir, il me semble que je n'ai pas perdu ma peine. J'ai emmagasiné dans mon cerveau mille impressions diverses et « instantanisé » toute sorte de jolies visions pour mes veillées d'hiver. Au demeurant, d'ailleurs, et entre nous, je ne suis pas fâché de n'avoir rencontré personne. Je n'aime pas à m'extasier avec quelqu'un devant une chose qui me déplaît, ni à aller où il ne me fait pas plaisir et à n'aller pas où je désire...

Or, au même moment que je me livrais à ces réflexions, je m'entends interpeller, par derrière. Je regarde, autant saisi que surpris, et je vois... un des copartageants de ma cabine.

— Tiens, vous!

— Moi.

Il est en quête lui aussi de la place Saint-Marc. Photo-

graphe amateur, il a relevé, d'une pressée de bouton, maintes curiosités inédites. Et maintenant il rentre, ses photo-jumelles en bandoulière, la moisson faite. Et, tout de même, cela m'a fait plaisir de le rencontrer. Car, de n'avoir pas parlé depuis deux heures, si ce n'est avec les galopins du Pont Neuf, je commençais d'en être tout mélancolié.

Nous voilà donc cheminant de compagnie.

— Savez-vous, me dit-il, que vous faites scandale ici!

— Et en quoi? répliquai-je. Y a-t-il dans ma mise, dans ma tenue, ou dans ma démarche, — elle était, c'est vrai, très précipitée, — quoi que ce soit d'offensant pour les yeux pies et les âmes pudiques? Où seraient d'ailleurs ces yeux et ces âmes? — Je n'en vois point.

— Eh bien, retournez-vous, mon cher, et vous verrez ce qui se passe sur vos derrières...

Il a de la littérature, mon ami.

Je crus tout simplement à une déchirure et... m'étant au préalable assuré qu'il n'y avait point là de *bobb*... je tâtai, de la main, où il fallait. — Je ne trouvai pas la moindre fissure, et repris :

— Vous vous moquez.

— Mais retournez-vous, vous dis-je, et vous verrez.

Comme je n'en faisais rien, il continua :

— Vos mollets, mon ami, vos « luculents » mollets, puisqu'il faut enfin mettre les points sur les i, tournent les têtes à l'envers; et dans ce quartier, en apparence si solitaire, vous surprendrez, en faisant volte-face brusquement, maint frais minois, aux portes, à les reluquer, goulûment!

Il est poète, mon compère!

Il faut vous dire, pour l'intelligence de la chose, que j'étais en alpiniste. C'était bien peut-être une idée un peu singulière, au moins ici, ou, à part le Campanile et les escaliers, on n'a rien à gravir du tout. Mais je me figurais que dans la vieille cité des Doges on portait encore le haut-de-chausses bouffant des aïeux; et je ne m'imaginais pas que dans cette ville des puissants contrastes, mon accoutrement pût causer autre-

ment d'émotion, ni mettre les demoiselles aux portes, comme s'il se fût agi de régates sur un canal, entre galants jouvenceaux.

Au reste, je n'en ai rien cru. Comme ce brave garçon est de Toulouse, j'ai tout bonnement pensé qu'il me voulait jouer un tour à sa façon et me faire tourner la tête pour rien. Eût-il dit vrai, d'ailleurs, que je ne me serais pas retourné quand même, — et bien moins, — pour n'en point concevoir de vanité d'abord, et ensuite parce que j'avais encore tout frais à la mémoire la pitoyable métamorphose dont Dieu punit la femme de Loth, pour ce qu'elle s'était retournée, elle aussi, — la pauvre fille d'Ève! Car j'eusse aussitôt fait de fondre ici qu'à Sodome...

J'espère, mon cher ami, que vous prendrez pour ce qu'elles valent ces plaisanteries saugrenues et de mauvais goût d'un Gascon mis en goguettes par la griserie de l'air, du ciel et d'un breuvage qui ne lui est pas familier. — Oh! et puis cette fièvre, mon cher, cette fièvre qui me fait bouillir la tête. Et si vous aviez vu de quel pas j'arpentais le dallage des rues, en dépit de toutes mes résolutions.

... Nous avons tout de même fini par atteindre un long boyau sinueux, tout farci de monde. La vie de Venise semble s'être retirée toute là, comme en ces vieux chênes séculaires, où le centre vit seul, où la sève ne circule plus que par quelques canaux; — le reste, s'atrophie, meurt, ou se transforme. — Ainsi à Venise. J'ai supposé qu'il n'y avait plus dès lors qu'à se laisser flotter pour arriver à la Piazza. Et je ne me trompais pas. Après avoir traversé un carrefour très vivant, et guigné au passage la statue fort intéressante et que je reviendrai voir d'un bonhomme en tricorne, et en culottes courtes — comme moi, — nous n'avons pas tardé à déboucher en effet sur la place Saint-Marc. Il était environ six heures. Toujours peu de monde sur le beau parvis. Le soleil s'enfonçait de plus en plus, là-bas, du côté du Canareggio et de la Fusine. Les derniers pigeons, attardés, regagnaient en hâte leur perchoir de la nuit, chapiteau, corniche ou pinacle,

pour y sommeiller, la tête sous l'aile. Et les mosaïques de Saint-Marc, ternies maintenant, ne brillaient plus...

Je me suis séparé là de mon ami pour aller au télégraphe.

— Peut-être trouverez-vous que le récit de mes premières courses à travers Venise ne vaut pas par la précision des détails, ni par une connaissance très exacte des monuments et des lieux. Mais les guides eux-mêmes — gens du métier pourtant et que l'on paie — sont très sobres de renseignements sur le nom des places et des rues. Et puis, je l'avoue, je ne sais rien de rien de la ville, que ce qu'il est absolument impossible d'en ignorer quand on a été obligé de lire un peu; à telles enseignes que je m'imaginais — sur le rapport sottement exagéré de gens qui prétendaient le savoir, y étant allés, — qu'on ne pouvait y circuler autrement qu'en gondoles. — Mes jambes sont là qui protestent. — Peut-être aussi, sans m'en douter, ne fais-je que glaner dans un champ déjà parcouru et amplement moissonné. Mais je n'ai cure du déjà dit. Et cela sans forfanterie, ni fatuité. Il faudrait, si l'on s'en inquiétait, passer sa vie à lire les ouvrages des autres et se condamner au silence. Ce serait bien alors le cas de dire que l'on est venu trop tard dans un siècle trop vieux, et d'en gémir. Si donc je me rencontre avec ceux qui ont déjà parlé de Venise, tant mieux. Il y a fort à parier que nous pensons juste. Et la vérité ne saurait être trop propagée, ni ressassée. Si je pense autrement, encore plus tant mieux, donc, puisque j'aurai réussi à être neuf. Et c'est ce qui importe. La vérité, le bon sens, le dogme même et la morale, qui en sont la plus haute expression, ne passent que bien après. J'essaierai pourtant, dans la mesure de mes forces et de mes moyens, de ne faire à aucune de ces saintes choses le moindre accroc. Je note au jour le jour mes impressions avec la plus grande sincérité et la bonne foi la plus absolue. Je m'exprime comme je peux, et comme je sens, avec la familiarité et l'abandon d'un ami qui écrit à son ami, sans le moins du monde la prétention d'ériger en dogmes mes réflexions et mes remarques; mais très persuadé d'ailleurs que les impressions de

prime face et cueillies comme à la pipée soit sur une ville, un paysage ou une œuvre d'art, sont non seulement les plus vives mais aussi les meilleures, parce que le temps peu à peu use le relief des choses et que l'accoutumance engendre la familiarité, la familiarité l'indifférence, l'indifférence le mépris... Quant au reste, je sais que tout est dit depuis qu'il y a des hommes, *et qui pensent !* et, de rechef, que l'on vient trop tard... Le meilleur est enlevé... Plus donc que des escarbilles... Hélas!!!

. . . . . .

***

BOURG-SUR-GIRONDE

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'EN 1789

(Suite et fin.)

XXI

Le maire juge en matière criminelle. — Ventes et reventes de la prévôté royale. — Privilèges et franchises de Bourg au XVIII[e] siècle. — Situation précaire des habitants. — Le droit de préséance. — La livrée des jurats, — Les sergents. — Maire et jurats à l'église. — Le feu de la Saint-Jean. — Funérailles du maire.

En vertu des plus anciens privilèges, le maire et les jurats étaient juges non seulement en matière de police mais encore en matière criminelle. C'était là une des prérogatives auxquelles la ville tenait le plus, car à presque toutes les pages de ses archives on trouve des notes comme celle-ci : « C'est dans les privilèges concédés par les ducs de Guienne et continués par nos rois depuis la réunion de cette province à la couronne que se trouve établi le droit de juridiction criminelle qui est le plus considérable de tous. On a souvent consulté lesdits privilèges au sujet de la justice criminelle; les plus grands hommes de la province les ont toujours trouvés inexpugnables. »

Elles nous ont du reste conservé une des sentences de mort rendue, le 16 mai 1654, par le maire et les jurats. En voici la teneur :

Veu la requeste du procureur syndic, les maire et jurats de Bourg, juges criminels et de police, ont déclaré et déclarent Lionne Barrateau suffisamment atteinte et convaincue de parricide à elle mis sus. Pour réparation duquel l'ont condemnée et condemnent à estre traisnée et conduitte par l'executteur de la haute justice au devant des portes de l'esglize parroissiale de S[t] Giron, de l'hospital S[t] Lazare et de l'hostel commun de la présente ville, et là, à genoux, les fers aux pieds, la hart au col, teste nue, ayant une chemise de toille vestue et une torche de cire jaune au poing du poids de deux livres, demander pardon à Dieu, au Roy et à la Justice, et déclarer que temmérairement et malicieusement elle a commis le crime de parricide dont est question ; et, ce faict, elle sera traisnée et conduitte sur une claie par les cantons et carrefours accoustumés de la présante ville et menée au devant le marché et place publique pour là estant estre pandue et estranglée par le dict executteur de la haute justice à une potence qui sera à ces fins par lui posée et dressée, et de là son corps porté par ledit executteur aux fourches patibulaires pour estre exposé à la voirie. Condemnent en outre ladicte Barrateau à cent livres d'amande envers la ville et aux despans de l'instance envers ledict procureur scindicq, la taxe réservée. Artaud, maire. Signiffié a esté la présante par moy greffier soussigné à ladicte Barrateau dans les prisons de l'hostel de ville. Delaborde.

Mais quoique ayant haute, basse et moyenne justice, la municipalité de Bourg ne jugeait point en dernier ressort ; ses arrêts étaient susceptibles d'appel devant le Parlement de Bordeaux. Nous trouvons en effet dans les archives de Blaye un arrêt du Parlement confirmant une sentence de mort prononcée par le maire de Bourg.

Les marques extérieures du droit de haute justice étaient les fourches patibulaires et le pilori. En arrivant près des portes d'une ville où était le siège de la justice, on voyait ces fourches qui consistaient en des colonnes supportant des traverses en bois où l'on suspendait les corps des criminels. Le pilori se dressait ordinairement sur la place publique et se composait d'un poteau avec un carcan et des chaînes ; on y exposait les condamnés. Celui de Bourg était à l'un des angles de la halle ; la chaîne existe encore et fait partie de la collection de M. F. Daleau. J'ignore où se trouvaient les fourches patibulaires (1).

(1) Une petite éminence, peu éloignée de la ville, dominant tout à la fois la route de Bourg à Saint-André et la rivière, porte encore aujourd'hui le

Après comme avant l'ordonnance de 1566, dite de Moulins, la municipalité de Bourg continua à avoir la juridiction criminelle et, par une faveur, peut-être unique, la conserva jusqu'en 1789. Quand aux paroisses de Tauriac, Lansac, Samonac, Pugnac, Civrac, Saint-Mariens, Lafosse, Saint-Seurin, La Libarde, Saint-Trojean, Bayon, Gauriac, Villeneuve et Comps, qui primitivement relevaient de la juridiction de Bourg, elles formèrent une prévôté royale qui ne tarda pas à être mise aux encheres. Du reste, dès le 12 janvier 1279, le roi d'Angleterre avait interdit à la jurade de Bourg d'exercer la justice en dehors des portes de la ville.

Cette prévôté fut adjugée une première fois, le 15 décembre 1595, à Josué de Vincens, conseiller et vicomte de Cézac, à Louis de Grimard, président, et à d'autres, qui la revendirent bientôt. Plus tard elle devint, je ne sais trop comment, propriété royale, mais Louis XIII, ayant aussi besoin d'argent, la fit mettre de nouveau aux enchères, le 23 avril 1641, avec le droit de nomination aux offices. D'après l'acte que nous avons eu sous les yeux, ces offices valaient : celui de juge, 9,000 livres; celui de lieutenant, 300 livres, et celui de procureur du roi, 3,000 livres. Les adjudicataires furent le sieur de Pommier, sieur de Faucon, et Pierre de Boucaud, conseiller du roi en la Cour du Parlement de Bordeaux, moyennant la somme de 9,000 livres et le sol par livre.

On peut facilement présumer le sort que ces ventes et reventes successives réservaient aux habitants. En changeant de maîtres, ils devenaient justiciables de ces justices de village que Loyseau qualifie à bon droit de « mangeries de village ». Les juges ne se croyaient établis que pour servir leurs maîtres, de telle sorte qu'ils contribuaient dans une large mesure à établir et à favoriser le despotisme des seigneurs.

A la fin du XVII[e] siècle, sur cent dix juridictions qui se trouvaient dans la sénéchaussée de Guienne, huit à peine

nom *Des Justices;* à côté, s'élève le vieux moulin à vent de *Nul s'y Frotte*. Les fourches patibulaires de Bourg s'élevaient-elles en cet endroit? Ce nom *Des Justices* semblerait du moins l'indiquer.

étaient encore justices royales. Ainsi, par le seul effet de sa mauvaise gestion financière, la Monarchie française fut conduite à aliéner le droit régalien par excellence et à déserter son premier devoir envers son peuple. Ce fut incontestablement sa plus grande faute.

Rarement, hélas! les leçons de l'histoire sont écoutées; aujourd'hui comme alors la mauvaise gestion des finances de l'État entrave les reformes les plus utiles, maintient des abus révoltants, et fait prendre des mesures bien souvent contraires aux intérêts les plus chers de la France. Cette parole d'un de nos hommes d'État sera toujours vraie : « Faites-moi de bonnes finances et je vous ferai de bonne politique. »

Le maire de Bourg exerçait également la justice civile en vertu des plus anciens privilèges de la ville, mais l'ordonnance de Moulins la lui ôta et la confia à des juges royaux.

Malgré tout, Bourg a toujours le lot de la commune la plus favorisée, puisque sa municipalité reste soumise à l'élection et conserve la juridiction criminelle sur la ville et la banlieue; bien plus, dans le Registre des délibérations de la Jurade, nous trouvons, à la date du 7 janvier 1763, l'énumération des autres droits, privilèges et franchises dont on lui a laissé la jouissance à peu près complète. Voici ce document moins les passages relatifs à l'élection des maire et jurats et à leur juridiction :

Les maire et jurats ont droit de majorité.

Tous les habitans ne sont pas bourgeois de droit ny reputé l'être; il n'y a de bourgeois que ceux qui ont été reçus par lesd. maire et jurats qui en donnent les lettres de bourgeoisie, lesquelles ne s'accordent qu'après enquette de bonne vie et mœurs et avoir fait prêter serment de fidélité au roy, et il faut que le sujet qui veut se faire recevoir soit d'une grande probité, qu'il ait maison en ville et bien de campagne, ainsi que cela se pratique a Bordeaux, dont la ville de Bourg est première filleule.

Observation. — Les réceptions de bourgeoisie outre qu'elles payent au Roy le controlle ordinaire, elles produisent encore au Roy des droits plus considérables en ce que le bourgeois lorsqu'il passe des actes qui sont relatifs à sa qualité, comme mariage, testament, donnation et substitution, les droits sont plus considé-

rables que celuy qui n'est pas bourgeois, conformément au tarif de septembre 1722.

Les maire et jurats ne perçoivent aucun droit pour la réception des bourgeois.

Les bourgeois, conformément à leurs privilèges, peuvent vendre, eschanger le vin qu'ils recueillent dans leur cru, sur le port de la ville pour le transporter ou bon leur semble comme les bourgeois de Bordeaux. Lorsqu'ils le chargent pour leur compte ils ne payent à la Comptablie qu'un sol avec les autres droits dus au Roy. Si c'est du vin acheté et qu'ils l'envoient aussi pour leur compte ils payent onze sols, et si c'est pour l'étranger par commission ou autrement ils payent 21 sols, en outre ils payent au bureau tous les autres droits dus au Roy, qui vont à près de 24 livres par tonneau.

En outre les memes bourgeois peuvent faire venir des marchandises pour leur compte et consommation et ils ne payent qu'un droit appelé *courtage*, qui est le cinquième du droit d'entrée que payent les étrangers; si ces marchandises sortent de la ville pour quelque autre lieu que ce soit de la sénéchaussée, elles payent les droits en entier. Ils peuvent aussi faire venir des marchandises de Saintonge pour leur compte et consommation en payant seulement une billette que l'on prend au bureau de cette ville.

Les maire et jurats ont aussi le privilège de faire venir 70 pipes de sel chaque année pour la provision des habitans qui ne payent au convoy d'entrée que 8 livres par pipe au lieu que l'excédant de 70 pipes payent au même droit du convoy 28 livres par pipe.

Il n'y a que les bourgeois qui peuvent vendre leur vin au détail en cette ville, depuis le premier de septembre jusqu'à Noël, et les autres mois tous les habitans ont aussi le droit de vendre leur vin.

Sur ce vin vendu en détail les maire et jurats perçoivent six pots par barrique, c'est le droit de cartonnage.

Il n'y a que le vin des bourgeois et habitans de Bourg qu'ils ont recueilli dans leur cru qui ait droit d'entrer dans la ville.

Les bourgeois sont exempts de franc-fiefs pour les biens nobles qu'ils possèdent.

Il y a à Bourg une foire franche qui dure huit jours, du premier au huit septembre.

Il y a aussi un petit marché tous les samedys qui est pour la vache, brebis et cochons morts que l'on vend au détail.

Mais tout cela ne suffisait point à assurer le bien-être des habitants de Bourg, parce que l'État, toujours à court d'argent, s'ingéniait, non pas à faire des économies, mais à grever le peuple d'impôts de plus en plus lourds, et ne savait trouver ni le temps ni les moyens de développer le commerce. « Toutes les charges dues au Roy, est-il dit dans une obser-

vation écrite à la suite du document ci-dessus transcrit, sont très considérables pour les habitants de la ville de Bourg, à cause de leur indigence, les conterolles surtout lorsque les actes sont relatifs à leur qualité suivant les différentes claces, et ce qu'il y a de plus malheureux pour eux, c'est qu'ils sont privés de tout commerce, qu'il ne s'en fait aucun dans la ville de Bourg et pour plus grand mal, ils n'ont aucuns chemins praticables pour l'usage dud. commerce soit d'entrée soit d'issue. »

En toutes circonstances, le maire de Bourg avait droit de préséance, de même que c'était lui qui dans les occasions solennelles portait la parole pour la communauté. Bien souvent ce droit de préséance lui fut contesté et lui occasionna plus d'un ennui, mais toujours il le revendiqua hautement et obtint gain de cause. En 1583, le lieutenant du gouverneur de la citadelle eut un procès avec le juge royal au sujet de ce droit; le roi envoya sur les lieux M. Le Camus, seigneur de Poncarré, pour mettre fin à la querelle; après enquête, il déclara que le maire précéderait le lieutenant du gouverneur, lequel précéderait à son tour le juge royal. Cette décision fut sanctionnée par un arrêt du Conseil et des lettres patentes du roi. Malgré cela, M. de Coutures, également juge, prétendit, au mois de janvier 1675, avoir droit de préséance sur le maire; la ville s'en émut, tous les bourgeois se joignirent à la Jurade pour protester, et ils le firent si fort, que de Coutures, intimidé, déclara qu'il suivrait les anciennes coutumes (1).

Mais l'épisode le plus curieux auquel ait donné lieu cette revendication du droit de préséance, est celui que nous raconte le secrétaire de la Jurade. C'était peu de temps après la création de l'office de lieutenant de maire; au surplus, je transcris la narration rédigée par celui qui en fut l'un des témoins :

Le douziesme jour de juin 1707, jour de dimanche et feste de Pentecoste, nous lieutenant de maire et jurats, assistés du procu-

(1) Reg. de la Jurade, *passim*.

reur scindicq, estant rendeus en corps et livrée, à l'heure ordinaire de la grand messe, pour l'entendre et assister aux cérémonies d'une feste aussy solennelle, et nous estant placés dans le banc du corps de la Jurade, garny entièrement d'un drap bleu où sont les armes de la ville, comme nous estions à prier Dieu, un peu avant que le sieur prieur de Bourg ne montast au grand hostel pour chanter la grand messe avecq les autres chanoines, est survenu dans l'esglize le sieur Lamothe, juge ordinaire de ceste ville, lequel nous ayant veu dans nos places revesteus de nos livrées, s'est plassé au dehor du cœur derrière les chanoines, près de la demoiselle sa femme et de la nommée Chatillon, et après avoir cauzé quelques moments avecq sa femme et ceste fille, il est entré dans le cœur tout esmeu et transporté et a fait effort d'entrer dans le banc où nous estions plassés, ce qui a obligé nous, lieutenant de maire, de le sommer, de la part du Roy, de se mettre à sa plasse qui est à gauche vis-à-vis la nostre, que personne n'occupe, et pour esviter qu'il ne se jettast sur nous, nous avons fait poster à l'entrée du banc Arnaud Castaigner, un de nos vallets de ville, revesteu de sa cazaque qui porte les armes de la ville, de mesme que nostre banc. Sur lequel vallet de ville ledict sieur Lamothe s'est jetté plusieurs fois, pour, l'ayant prins par les manches de sa cazaque, l'oster de son poste, à quoy n'ayant peu réussir dans le dessain viollant qu'il faisait paroistre de nous vouloir insulter, il a fait lecture d'un édict de sa Majesté qui est tout contre luy mesme, pour tascher d'insinuer au meneu peuple que le roy ordonnoit qu'il se mettroit à nostre place droitte, ce qui a engagé le procureur du roy, pour diciper ceste fausse idée et ceste mauvaise équivoque, de faire lecture à haute voix des principaux articles dudict édict de 1706 et notamment de l'article 55 qui nous confirme et meintient souverainement dans la coustume locallе et dans les uzages et jouissances de ceste place droitte. Et d'abord que les sieurs chanoines ont entendu lecture de cest article, ils ont commencé à chanter, et ensuitte le sieur prieur a commencé à dire la messe, nous lieutenant de maire ayant esté contrainct de sommer le s[r] Lamothe de se contenir à sa plasse, ou de sortir de l'esglize pour faire cesser le scandalle qu'il a causédans un lieu sainct, par le moyen duquel il a retardé près d'une demy heure au grand estonnement du peuple qui a obligé le s[r] Lamothe de se retirer, et, par sa sortie, toutes chozes ont demeuré dans la tranquillité ordinaire et nous avons jouy paisiblement des honneurs et honorificques en la manière accoustumée et comme il s'est toujours pratiqué de temps immémorial.

Dans les grandes solennités, quand la Jurade avait à exercer son autorité, soit pour le service du roi, soit pour les affaires de la communauté, maire et jurats devaient être revêtus de la livrée du roi. Cette livrée varia à plusieurs reprises. Le

25 décembre 1658, ils inaugurèrent les chaperons rouges et blancs. En 1700 ils portaient habit et manteau avec collet, et épée au côté. Mgr de Bezons ayant imposé, en 1692, au corps de ville une dépense de cinq cents livres de dix en dix ans pour l'achat de robes et de chaperons, au mois de septembre 1705, à la demande du procureur syndic, il fut décidé que dorénavant la Jurade porterait la robe de damas rouge et blanc. Malheureusement, on n'était pas riche à Bourg et le damas coûtait cher, car en 1708, ces robes n'étaient ni achetées, ni commandées, et les magistrats allaient en corps vêtus de « robe noire, manteau rouge, manteau gris et manteau noir ». Le lieutenant de maire trouva cette livrée mesquine, peu digne, et se chargea d'aller à Bordeaux pour faire l'emplette projetée. Mais toujours pour le même motif il ne la fit point; de telle sorte qu'au mois de mai 1721, la vieille livrée était tellement usée, râpée par plus de vingt années de service, qu'on acheta enfin l'étoffe nécessaire pour refaire les chaperons, remettant à des temps meilleurs l'achat des robes de damas (1).

La Jurade avait à son service des sergents pour veiller à l'exécution des ordonnances municipales, et qui portaient les hallebardes aux processions; ces sergents, au nombre de deux primitivement, puis de trois, avaient un manteau dans l'exercice de leurs fonctions; mais on reconnut que ce vêtement leur était fort incommode; aussi on décida, en 1674, qu'ils auraient des casaques pareilles à celles des soldats du guet de Bordeaux, sur lesquelles seraient posés deux écussons aux armes de la ville; ils portaient également le sabre avec bandoulière.

Maire, jurats, clerc, sergents, etc., devaient endosser la livrée dans presque toutes les solennités civiles et religieuses; ainsi le voulaient d'anciens usages qui avaient presque force de loi, et ne pas se soumettre à leurs prescriptions c'était encourir des désagréments fort graves. Au mois de janvier 1700, le clerc assesseur ayant affecté de paraître aux cérémonies en

(1) Reg. de la Jurade, *passim*.

habit gris et blanc avec une cravate et un chapeau à la catalane, fut, ni plus ni moins, destitué.

A l'église, la Jurade avait un banc spécial placé dans le chœur, du côté droit; en face, du côté gauche, était celui des officiers royaux.

Les dimanches et jours de fêtes, le maire et les jurats avaient droit à certains honneurs auxquels ils tenaient beaucoup. « C'est un des malheurs de notre siècle, disait Loyseau, que le rang n'est en lieu quelconque si opiniastrement recherché qu'en la maison de Dieu, où l'humilité nous est le plus commandée. » Tous ces droits, auxquels la vanité des maires et jurats attachait une grande importance, soulevaient souvent des difficultés et engendraient même parfois des procès. Un beau jour d'Assomption, le chanoine Oriol ayant refusé de « bailler aux maire et jurats l'offerte et l'encens comme à l'accoustume », les jurats résolurent de ne plus assister aux offices; pour les faire revenir sur cette décision, il fallut que le prieur allât les trouver et leur donnât l'assurance formelle que pareil fait ne se renouvellerait plus. Malgré cette promesse, quelques années plus tard, en 1684, le chanoine Graves refusa également d'encenser le maire et les jurats, le jour de l'Ascension. Ceux-ci fort irrités allèrent se plaindre au président du Parlement et à M. de Boucaud, conseiller, qui firent homologuer un règlement aux termes duquel : « après l'encensement des chanoines, le maire seroit encensé de deux coups d'encensoir, et les autres membres de la Jurade jusqu'au clerc d'un seul coup » (1).

Pour les grandes fêtes, « les jurats, procureur et clerc de la ville alloient trouver le s[r] maire dans sa maison et tous ensemble partoient pour aller à l'église, avec leurs livrées, au devant d'eux les sergents avec leur hallebarde ».

Le jour des Rameaux, non seulement ils avaient la livrée mais encore ils portaient tous un rameau à la main, et à la fin de la messe ils suivaient la procession qui se rendait sur

(1) Reg. de la Jurade.

la place du marché entendre le sermon qui, ce jour-là, se donnait en plein air.

Le 23 juin, veille de la « feste à Monsieur S[t] Jean, les jurats, procureur et clerc vont trouver le s[r] maire, après souppé, et tous ensemble partent avec leur livrée, au devant d'eux les sergents, pour aller à l'église, et sortent, en procession, vont au devant la plasse publique et led. s[r] Maire doit mettre le feu de Monsieur S[t] Jean, et le clerc de ville baille aud. s[r] Maire la torche pour allumer led. feu, ils font trois tours aux environs et ce apprès vont rendre grâce à Dieu à l'esglise » (1).

A l'enterrement d'un jurat, le corps de ville en livrée y assiste; quatre bourgeois tiennent les coins du drap, deux autres portent la livrée du défunt sur un bassin couvert d'un crêpe. Les funérailles du maire étaient beaucoup plus solennelles encore, ainsi qu'on va le voir. Le 23 février 1775, le maire Charles Peychaud étant mort, les jurats se réunissent pour arrêter les honneurs funèbres qui doivent lui être rendus. En consultant les archives, ils trouvent qu'en 1617, les obsèques de François Aymard, alors maire, furent faites aux frais de la communauté, qu'il en fut de même en 1625 pour Jean-Charles de Labadie, et que pour ce dernier, les troupes bourgeoises de même que celles de la garnison se mirent sous les armes, les premières ayant la préséance sur les secondes.

En conséquence, la Jurade mande à l'hostel de ville le major Lafosse et « lui ordonne de faire commander pour quatre heures les quatre compagnies de la ville avec tous les officiers et tous leurs attributs sans exception, pour se trouver à l'hostel de ville »; elle ordonne les cierges, la poudre et autres choses nécessaires en pareille occasion, elle fait écrire à MM. les curés de Lansac, La Libarde, Saint-Seurin, Camillac et autres, pour les prier « de se trouver avec M. le curé de Bourg, ses acolytes et la Communauté des

(1) Reg. de la Jurade.

R. P. Recollets de cette ville pour faire la cérémonie en l'eglise »; elle fait prier MM. les anciens maires et jurats par billets d'invitation de se joindre à elle pour conduire le deuil et porter les glands du drap mortuaire. « Enfin, à six heures du soir, le 23 février, toutes les cloches sonnant, nous sommes sortis de l'hostel de ville en habit noir et nos chapeaux à la main, à la tête de nos quatre compagnies de troupes rangées sur deux lignes, le fusil sur l'épaule, les tambours battant, accompagnés de MM. les notables bourgeois que nous avions fait aussi inviter, et sommes arrivés en cet ordre au devant de la porte dud. défunt M. le Maire, sur le corps duquel nous avons jeté de l'eau bénite, et avons fait mettre sur le cercueil son chaperon de livrée et l'épée en sautoir; ensuite, avons fait faire demi-tour à droite et à gauche aux troupes et fait renverser le fusil et le drapeau et débander les tambours. Le clergé étant arrivé, a fait la levée du corps, nous avons été à l'église avec ordre, sans aucun dérangement, pendant qu'on chantoit le nocturne les troupes ont fait deux décharges et l'enterrement achevé les troupes ont défilé par devant l'autel Notre-Dame et ont fait une troisième et dernière décharge sur la tombe, les officiers ont salué au drapeau et au fusil, ainsi qu'il leur avoit été ordonné, ensuite, nous sommes retournés sur la place et devant l'hostel de ville où nous avons ordonné un détachement pour conduire et apporter le drapeau chez M. le premier jurat, et le reste des troupes a été remercié et congédié (1). »

XXII

Surveillance active de la Jurade. — Taxe du pain et de la viande. — Boulangers, bouchers, marchands de bois. — Vente du vin. — Cabarets et hôtelleries. — Frais d'hôtel en 1681. — Les bateliers. — Les perruquiers. — Maîtrise d'apothicaire. — Les médecins et chirurgiens. — Les professions libérales. — Les bourgeois. — Entretien des rues.

La Jurade, avons-nous dit, avait l'exercice de la police dans la ville et la banlieue; à ce titre, elle faisait des règlements,

(1) Reg. de la Jurade.

s'occupait avec activité de tous et de tout. Rien n'échappait à sa vigilance. Du reste, elle ne permettait à personne de se mêler de ce qu'elle considérait tout à la fois comme un droit privilégié et comme un devoir sacré. Au mois d'août 1655, le juge de la juridiction s'avisa de vouloir faire arrêter et emprisonner un individu; le maire Artaud s'en aperçut, protesta aussitôt avec énergie et porta l'affaire devant la Cour afin de faire reconnaître, une fois de plus, que des officiers municipaux seuls relevait la police de la ville.

Plusieurs fois, chaque année, la Jurade établissait la taxe du pain et de la viande, d'après les circonstances plus ou moins favorables que traversaient le commerce et l'agriculture, sauvegardant ainsi, dans la mesure du possible, les intérêts des vendeurs et ceux des consommateurs. Un jour, Jean Bonnet (1), bailli des boulangers, vint lui représenter que les blés et les farines avaient considérablement augmenté sur les marchés de Blaye et de Saint-Savin, la priant d'avoir égard aux pertes considérables que les boulangers de la ville ne pouvaient manquer de faire si la taxe du pain n'était pas élevée proportionnellement à l'augmentation du prix des grains. Devant le bien fondé de cette réclamation, maire et jurats s'empressent de fixer par une ordonnance le prix du choine à 2 sols 4 deniers la livre de 16 onces, celui du pain commun à 1 sol 10 deniers la livre et celui du pain brun à 1 sol 4 deniers. Mais quelques mois plus tard, le prix du blé ayant diminué, une nouvelle ordonnance mit le choine à 2 sols 3 deniers, le pain commun à 1 sol 9 deniers et le pain brun à 1 sol 4 deniers. Si par hasard quelque infraction aux taxes et règlements venait à être commise, le coupable était sévèrement puni. Ainsi, Jean Bourcier (2), ayant été surpris vendant des pains mal cuits et trop petits d'une once, eut sa marchandise confisquée au profit des pauvres et se vit infliger une amende de 30 livres applicable pour une moitié à l'hôpital et pour l'autre moitié à l'église. Une autre fois, un

(1) Registres de la Jurade, t. XVI.
(2) Registres de la Jurade, t. XI.

jurat inspectant la boulangerie de Landry (1) trouva son pain absolument mauvais; aussi lui infligea-t-il les mêmes peines qu'à Bourcier. Le mois suivant, Landry étant encore en faute, on lui confisqua ses marchandises et on le condamna à une amende de 50 livres au profit de l'hôpital et des pauvres secourus par les Dames de charité.

Les bouchers étaient soumis à la même surveillance. François Martin (2) ayant vendu aux gouvernantes des sieurs Ribette et Graves la livre de bœuf 6 sols 8 deniers, au lieu de 6 sols 4 deniers, est mandé à l'hôtel de ville et se voit condamné à une amende de 50 livres applicable par tiers à l'église Saint-Giron, à la Confrérie du Saint-Sacrement et à l'hôpital. Sa femme qui l'avait accompagné à la mairie n'ayant pas su retenir sa langue fut condamnée, pour manque de respect à l'autorité, à deux jours de prison au pain sec et à l'eau.

Le samedi de chaque semaine (3), il se tenait un marché près la grande porte, où les habitants de la juridiction avaient seuls le droit de vendre de la vache, du porc et de la brebis. Jusqu'à dix heures du matin, ces bouchers forains étaient tenus de vendre des saucisses et du cochon aux bourgeois et habitants de la ville; cette heure passée, ils pouvaient vendre aux revendeuses qui, généralement, s'associaient pour acheter toute une bête, qu'elles allaient ensuite revendre au détail dans les rues.

Les bouchers de la ville ne devaient pas tuer et vendre chez eux de la viande de vache. Dans sa tournée d'inspection, le jurat ayant encore trouvé Martin en défaut sur ce point, confisqua la vache qui fut distribuée aux pauvres et le condamna à 50 livres d'amende. Toutes les marchandises étaient vérifiées, même les faissonnats. « Averti que le nommé Jean Gemon (4), lisons-nous dans le Registre de la Jurade,

(1) Reg. de la Jurade, t. XVII.
(2) Reg. de la Jurade, t. XI.
(3) Reg. de la Jurade, t. XIV.
(4) Reg. de la Jurade, t. XVII.

distribuoit des faissonnats aux habitants sans être de geauge, non seulement pour la longueur, mais encore pour la grosseur, et comme le public pourroit souffrir de cette entreprise, le procureur syndic requiert que le sieur Gemon soit mandé au présent hostel de ville pour faire la vérification desd. faissonnats. Le sieur Gemon s'y étant rendu avec un desd. faissonnats, lequel ayant été geaugé se seroit trouvé court en longueur de trois pouces et autant en grosseur, attendu laquelle contravention lesd. faissonnats auroient été confiscables, mais comme le public auroit souffert par le grand bezoin et dizette de bois qu'il y a dans la ville, et sans tirer à conséquence, avons permis au sieur Gemon de vendre lesd. faissonnats non sur le pied de 20 livres le cent comme il les débitoit, mais sur celui de 16 livres, et veu la contravention commise, l'avons condamné et condamnons à la somme de 10 livres d'amende, et jusqu'au paiement d'icelle, ordonnons que le sieur Gemon tiendra prison clause. »

Chaque année, deux jurats, accompagnés du secrétaire-greffier, se transportaient chez tous les marchands de la ville et des faubourgs pour y faire la vérification des poids et mesures, de même que chez tous les marchands forains qui étalaient pendant le cours des foires (1).

Tout ce qui concernait les vignes et le vin (2) était l'objet de la sollicitude des magistrats. Ainsi, avant les vendanges, il était défendu à toute personne d'aller dans les vignes prendre des raisins, d'y laisser courir les chiens sans avoir au cou un bâton d'un pied et demi de long, appelé « tal-le-bot », à peine de 5 livres d'amende et de la mort du chien. Défense était faite de commencer les vendanges sans que la cloche ait sonné.

En vertu des privilèges de la ville, il était défendu à tout bourgeois, manant et habitant de vendre ou débiter *à pots et à pintes* dans la ville, ses faubourgs et sa banlieue, du vin

(1) Reg. de la Jurade, t. XX.
(2) Reg. de la Jurade, tt. VI, VII, VIII, XVIII, XXIII.

qui ne fût pas de cru bourgeois, depuis le premier septembre jusqu'à Noël. Un jurat était délégué pour passer l'inspection des caves des cabaretiers, et chaque année, au mois d'août, on réunissait à l'hôtel de ville tous ceux qui débitaient du vin pour leur faire déclarer le vin qu'ils avaient et leur renouveler la défense de contrevenir aux anciens usages et privilèges, à peine de confiscation du vin et de 50 livres d'amende.

On sait que dès le XVI^e^ siècle, les cabarets en France furent l'objet d'une surveillance toute spéciale. On les considérait comme des causes de ruine pour les individus et les familles; on déplorait les blasphèmes qui s'y proféraient, le bruit qui s'y faisait et les crimes qui bien souvent s'y préparaient. Certains cahiers du temps disent que le dimanche, les hommes dépensaient à la taverne ce qu'ils avaient gagné durant la semaine; aussi quelques-uns vont-ils jusqu'à demander la peine de mort et la confiscation des biens tant contre le tavernier que contre ses clients. Au XVIII^e^ siècle, Vauban estimait qu'il y avait en France quarante mille cabarets.

A Bourg, comme ailleurs, leur néfaste influence se faisait sentir; les procès-verbaux des visites archiépiscopales disent, en effet, que les vices dominants étaient l'ivrognerie et la médisance. Ne pouvant supprimer entièrement ces établissements, on cherchait du moins à en entraver la multiplication, et à en atténuer les mauvais effets par des règlements et une surveillance active.

De nos jours, cette plaie sociale a pris un développement que rien n'arrête et dont l'action sur les masses est plus funeste encore parce que les cabarets ne vendent plus du vin, mais de l'alcool plus ou moins déguisé. Sans doute, on écrit de belles pages sur les déplorables effets de l'alcoolisme, mais les pouvoirs restent à peu près inactifs; il est vrai que l'impôt sur l'alcool emplit les caisses de l'État. Tant il est certain que de mauvaises finances conduisent toujours à une mauvaise politique. L'ancienne monarchie, par besoin

d'argent, trafiqua des offices municipaux et de la justice; pour le même motif aujourd'hui on bat monnaie au détriment de la santé publique et de bien d'autres choses.

A Bourg les tavernes étaient soumises à une réglementation sévère. Au mois de septembre 1647 (1), sur la requête du procureur syndic, il fut ordonné à tous « hostes et cabaretiers » de ne pas vendre du vin les dimanches et jours de fêtes pendant le service divin, sauf aux étrangers de passage, et de ne pas tenir de jeux de cartes ou autres pendant le même temps, à peine de 100 livres d'amende et de punition exemplaire. En 1670, la Jurade convoqua tous les « hostes et cabaretiers » à l'hôtel de ville (2), et le maire, après leur avoir dit l'importance qu'il y avait à observer les anciennes défenses faites « au subject de ne bailler a boire et manger ny souffrir aucuns jeus de cartes et de berlans dans leurs maisons pendant la célébration de la messe paroissiale et des vespres », renouvela la défense et déclara que les contrevenants seront punis d'une amende de 10 livres pour la première désobéissance, d'une amende de 50 livres et de la prison pour la seconde, et d'une punition exemplaire pour la troisième.

Il était également défendu aux cabaretiers de vendre du vin à qui que ce soit après la retraite sonnée, à peine de 50 livres d'amende et de la prison (3).

Du reste, ne s'installait pas en ville boulanger, boucher, cabaretier, qui voulait. Il fallait, avant de monter boutique, demander autorisation à la Jurade, et cette dernière ne l'accordait pas à tout le monde. Ceux qu'elle autorisait devaient prêter serment de bien servir le public et d'obéir aux règlements et usages de la ville. Boulangers et bouchers renouvelaient ce serment après chaque élection de maire (4). Quand un boulanger était admis à faire partie de la maîtrise

(1) Reg. de la Jurade, t. VI.
(2) Reg. de la Jurade, t. VII.
(3) Reg. de la Jurade, t. XXI.
(4) Reg. de la Jurade, t. VI.

de boulanger, il devait donner à chaque magistrat 12 livres de « sucre honorifique », et tous les ans, la veille de la fête des Rois, tout boulanger était tenu, suivant une vieille coutume, de porter à chaque jurat « un gasteau bienséant, convenable et digne à estre présenté à des magistrats » (1).

Au mois de janvier 1707, Jean Bonnet, bourgeois (2), vint déclarer qu'il a, depuis son mariage, demeuré en compagnie de son beau-père, Pierre Damizelle, tenant « hostellerie » portant pour enseigne « le Dauphin », mais qu'étant obligé d'aller demeurer ailleurs, il demandait la permission de tenir en particulier une hôtellerie dans la Grande Rue, ayant pour enseigne « la Ville de Versailles ». On lui accorda la permission qu'il demandait, mais, en même temps, on lui fit prêter serment de bien et « fidellement » servir le public et de se conformer aux statuts et règlements de police concernant « les hostes ».

Qu'on me permette de laisser un instant de côté la police municipale, pour faire une petite digression à propos des hôtels de ce temps.

Les voyageurs séjournant à Bourg devaient être assez nombreux, si l'on en juge d'après la quantité d'hôtelleries qu'il y avait aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Dans les archives et anciens titres qu'il m'a été possible de compulser, j'en ai trouvé un certain nombre de mentionnées. Une s'appelait « à la Samaritaine »; une autre portait pour enseigne « à la Ville de Versailles »; Pierre Damizelle gérait celle du « Dauphin »; il y en avait une tenue par Simon Vigan, etc... Ce fut en cette dernière que Laurent Ferbos, conseiller du roi, électeur de l'élection de Guienne, prit logis au mois de décembre 1681 (3).

Il était venu à Bourg avec mission de mettre un terme aux abus qui s'étaient glissés, depuis plusieurs années, dans la levée des deniers royaux. La note qu'il eut à payer au sieur

(1) Reg. de la Jurade, t. XVIII.
(2) Reg. de la Jurade, t. XI.
(3) Coll. Daleau, papiers Labadie.

Vigan, le jour de son départ, s'est conservée et nous apprend ce que coûtait alors la vie d'hôtel ; c'est pour cela qu'il m'a paru intéressant d'en parler.

Ce Ferbos n'était pas le premier venu et voyageait, sans doute, avec une suite et tout le confort de l'époque. Il resta une semaine et sa note s'éleva à la somme de 53 livres 17 sols. Voici le détail de ses dépenses pour une journée :

Le 16. Le matin : une bouteille de vin.....		4[s]
Deux sols de pain.....		2
Saucisses.....		6
Plus à dîner du pain.....		5
Plus une soupe garnie.....	1[l]	5
Plus une fricassée.....		10
Plus une paire pigeons.....		16
Plus pour le dessert.....		5
Plus du bois pour tout le jour.....		12
Plus au souper du pain.....		6
Un chapon.....	1	2
Trois pigeonneaux.....	1	14
Un membre mouton.....		16
Dessert.....		8
TOTAL.....	8[l]	11[s]

Les bateliers (1) de Bourg étaient, eux aussi, soumis à certains règlements, ceux-là surtout qui étaient chargés du transport des voyageurs. Ils devaient toujours avoir leurs bateaux à leur rang, en bon état, bien appareillés et montés par trois hommes d'équipage ; ils ne devaient partir qu'aux heures de la marée et se tenir, en toutes circonstances, à la disposition des magistrats, tant pour le service du roi que pour celui du public. En 1707, pour obvier à tous les abus et à toutes les contestations, il fut établi que le nombre des bateaux, faisant le passage de Bourg à Bordeaux et de Bordeaux à Bourg, serait de huit. Chaque bateau devait être couvert pour la commodité des voyageurs et conduit par un maître matelot, un bon homme et un garçon capable de ramer. Ces bateaux étaient obligés d'aller à Bordeaux à chaque

(1) Reg. de la Jurade, tt. VII, XI, XV, XXI.

marée et à tour de rôle; le prix de la traversée était de 4 sols par personne; et moyennant 40 sols tout voyageur pouvait les obliger à faire la traversée. De Bordeaux, le bateau dit de *marée*, seul, prenait des voyageurs. Tout autre bateau qui consentait à prendre des passagers était passible d'une amende de 10 livres et obligé de verser au patron du bateau de marée l'argent qu'il avait perçu des voyageurs.

Un jour (22 décembre 1736), la Jurade ayant constaté que les bateaux de deux matelots étaient en mauvais état, manda ces derniers à l'hôtel de ville, et leur fit défense formelle de transporter des voyageurs tant que leurs bateaux n'auront pas été radoubés et garnis d'agrès neufs.

Tous ces métiers dont nous venons de parler étaient organisés en corporations à Bourg comme dans presque toutes les villes du royaume. Nous n'avons pu retrouver leurs statuts, mais il est, à plusieurs reprises, fait mention des maîtrises des boulangers et des bouchers, dans les registres de la Jurade. Les maîtres boulangers nommaient un bailli choisi parmi eux, dont l'élection était soumise à l'agrément de la Jurade. En entrant en fonction, il prêtait serment de bien et fidèlement remplir sa charge. Pour être reçu maître boulanger, il fallait être reconnu capable par le bailli (1). L'organisation presque républicaine de ces corporations donna souvent des inquiétudes au pouvoir, aussi la royauté chercha-t-elle à exercer sur elles une action efficace, et elle y parvint, si bien qu'en 1725 Louis XV créa de sa propre autorité six maîtres en chaque art et métier pour la ville de Paris, et qu'en 1738 il donna à Nicolas Sallefranque et Jean Lacombe, perruquiers de Bourg, des lettres patentes de maîtrise de barbier, perruquier, baigneur et étuviste.

Une autre maîtrise, celle des pharmaciens, fut organisée au mois de juin 1682 (2). A cet effet, le sieur Bertrand, subdélégué du médecin ordinaire du roi, vint à Bourg et installa cette jurande ou maîtrise à laquelle il annexa Saint-

(1) Reg. de la Jurade, t. XX.
(2) Reg. de la Jurade, t. VIII.

André de Cubzac, pour procéder « à l'advenir tant eux que leurs légitimes successeurs, à la réception des aspirants et autres fonctions à eux attribuées selon les statuts et ordonnances royaux ». Les membres composant cette maîtrise étaient Louis Peychaud, Louis Duverger, François Grosset, de Bourg, et Jean Germain, de Saint-André de Cubzac, maîtres apothicaires. Peychaud en fut établi garde-doyen, syndic et bailli, de sorte que le sieur Bertrand lui transmit tous ses pouvoirs, tant pour ledit « establissement, que pour empescher tous chirurgiens, barbiers et empiriques d'exercer l'art de pharmacie sous quelque prétexte que ce fut, aux peynes portées par les statuts et ordonnances ».

Comme on le voit, il y avait alors autant de pharmaciens que de nos jours; quant aux médecins, ils n'étaient pas moins nombreux et ne pouvaient s'installer dans la ville sans l'assentiment de la Jurade qui, avant de leur donner l'autorisation, s'enquérait sur leurs titres et leur moralité.

Depuis Molière, il est assez difficile de parler des médecins de ce temps sans faire sourire; pourtant il ne faudrait pas trop généraliser les spirituelles satires du grand écrivain. Quand on veut se donner la peine d'y regarder de près, on devine aisément que derrière des coutumes, souvent ridicules, des erreurs grossières, se cachait ordinairement une vie toute de labeur et de dévouement.

Il y avait des médecins et des chirurgiens. Les premiers avaient presque toujours fait des études et étaient munis de brevets et de diplômes qui en faisaient foi. Quant aux autres, ils n'étaient bien souvent que des empiriques sachant tout juste pratiquer la saignée et arracher les dents, faisant de la médecine à peu près comme nos rebouteurs modernes. Ordinairement ils s'établissaient dans les campagnes, loin de toute surveillance. En 1661, un Pierre Robert était chirurgien à Pugnac, un Jean Viaud l'était à Lansac, en 1656; Jean Auquier pratiquait à Gauriac, etc... Ce n'était point du reste en toute tranquillité qu'ils exerçaient leur métier, car lorsqu'ils étaient connus de l'autorité compétente, ils rece-

vaient une sommation d'avoir à subir les examens prescrits ou à ne plus faire de médecine. C'est ce qui arriva à Jean Pelletant, chirurgien à Saint-Christoly, à Denis Viaud, chirurgien à Lafosse, et à Jean Peraud, chirurgien à Mombrier. Au mois de juin 1660, ils reçurent du lieutenant du premier barbier du roi assignation devant le grand Conseil, pour qu'ils aient à passer devant lui un examen et qu'ils prissent « des lettres » (1).

Ceux qui étaient diplômés s'installaient presque toujours dans les villes et s'appelaient des « maîtres chirurgiens ». Grâce à la surveillance de la Jurade, ceux de Bourg étaient de ce nombre. Leur situation devait être assez modeste, car les apothicaires et même les barbiers leur faisaient, pour certaines opérations, une concurrence sinon tout à fait légale, du moins tolérée, permise par d'anciens usages. C'est ainsi que nous voyons l'apothicaire Peychaud prendre 1 livre 10 sols pour deux saignées au bras, et 1 livre 4 sols pour l'extraction d'une dent (2).

La Jurade imposait à tout médecin de la ville un tarif et des conditions, en dédommagement desquelles elle lui assurait un traitement annuel et le déchargeait de certains impôts et du logement des gens de guerre. Ainsi, en 1671, elle accepte le docteuf Jean-Jacques Bonnet (3), le décharge des charges publiques, à l'exception de la taille, et pendant trois ans lui donne soixante livres à titre d'indemnité de logement. En 1741, les gages du docteur Lafage (4) sont portés à 200 livres, mais il ne doit prendre, dans la ville et les faubourgs, que 15 sols par ordonnance et 10 sols par visite, sans qu'il puisse prendre les deux droits à la fois; de plus, il est tenu de soigner gratuitement les malades pauvres à la charge des Dames de la charité. Le 21 février 1787 (5), la

(1) Minutes de Rivière, notaire à Mombrier.
(2) Coll. Dalcau.
(3) Reg. de la Jurade, t. VII.
(4) Reg. de la Jurade, t. XVI.
(5) Reg. de la Jurade, t. XXIII.

Jurade « reconnaissant que rien n'est plus utile à la ville et aux habitants qu'un bon médecin, chirurgien et chimiste, puisqu'ils n'ont sacriffié leur jeunesse et leurs veilles que pour pénétrer et connoître les maladies et procurer la santé des malades », convoque l'assemblée générale des habitants, et après lecture d'un rapport favorable sur les talents de Jean-Baptiste-Henri Monbalon (1), docteur de Montpellier, médecin de Bayonne, on l'agrée comme médecin de Bourg, avec 500 livres de gages, à condition qu'il ne prenne que 30 sols par visite et qu'il soigne les pauvres gratis.

Certains écrivains, ignorants ou de mauvaise foi, ont accrédité cette opinion que l'ancienne société française était une sorte d'agglomération de castes, assez semblables à celles des Indes, où les individus et les familles se trouvaient en quelque sorte emprisonnés, sans pouvoir en sortir par le travail et l'intelligence. Rien n'est pourtant plus faux. Sans doute, la société était alors basée sur l'inégalité, mais sa hiérarchie parfaitement ordonnée présentait des degrés différents accessibles à tous. Comme aujourd'hui, un grand nombre de professions libérales étaient à la portée des plus humbles et leur fournissaient les moyens d'améliorer leur condition matérielle tout en élevant leur niveau social. Le clergé, la magistrature rurale, les finances, l'enseignement, mettaient à la disposition des basses classes une foule d'emplois permettant aux gens un peu instruits et intelligents de s'élever au dessus de leur condition native. Bernard Palissy nous apprend que tout bon laboureur de son temps voulait faire de son fils un monsieur. Dans les communes voisines de

(1) Né à Sorde (Landes), le 15 juillet 1755, mort à Bordeaux le 21 septembre 1837, ce Monbalon devint un personnage d'une certaine notoriété. En 1789, il est élu membre de l'Assemblée électorale tenue à Bordeaux. En 1790, membre du Directoire du département, il est chargé de diverses études importantes; il devint membre du Conseil général du département et commissaire du gouvernement en 1793. En 1794, il passa devant le Comité révolutionnaire, mais fut mis en liberté. Il devint ensuite médecin de l'hôpital Saint-André et membre du Jury pour la formation des écoles. En 1804, il fut nommé conservateur de la Bibliothèque municipale et resta près de vingt ans conseiller municipal de Bordeaux.

Bourg, nous avons vu des chirurgiens, mais il y avait aussi des notaires, des employés des tailles, etc., issus pour la plupart de familles de paysans, de cultivateurs; les plus laborieux parvinrent à améliorer le sort de leur famille; leurs fils, instruits dans quelque collège de la province, devinrent parfois avocats au Parlement, ou membres d'une juridiction supérieure. Sans sortir du Bourgeais, nous pourrions citer plus d'un exemple à l'appui de ce que nous avançons, si nous n'étions retenu par la crainte de froisser l'amour-propre de familles du reste parfaitement honorables. La vanité est une des nombreuses faiblesses de l'humanité, avec laquelle l'historien est parfois obligé de compter. On parle à tout propos du grand-père qui était officier ou avocat, mais on tait soigneusement le nom du trisaïeul qui fut un modeste régent de campagne, ou un rustique vigneron.

Nous pourrions tout aussi bien citer des bourgeois devenus nobles; car si tout le monde pouvait avec du travail et de la conduite arriver à la bourgeoisie, bon nombre de bourgeois parvenus à de hautes situations recevaient des lettres de noblesse.

C'était la Jurade qui délivrait les lettres de bourgeoisie; elle les accordait à tout individu qu'elle en jugeait digne, habitant Bourg depuis au moins un an; elle ne considérait ni la fortune, ni la profession de la personne, mais seulement son honorabilité et son attachement aux intérêts de la communauté. « Estant dheuement assurés de la prudhomie du sieur X..., lisons-nous dans les diverses lettres qui nous sont tombées sous les yeux, et en considération des bons et loyaux services que nous espérons que luy et les siens rendront à l'advenir au public et communauté de lad. ville et conclave d'icelle; l'avons receu et recevons par ces présentes bourgeois d'icelle avec les honneurs, franchises et libertés qui appartiennent à lad. ville et qui despandent de lad. bourgeoisie, moyennant que ledit s[r] X... a promis et juré par serment faict aux saincts Evangiles de nostre Seigneur, d'estre bon et fidelle serviteur au Roy, à la ville, Jurade et conseil

d'icelle, garder, maintenir et augmenter de tout son pouvoir les droits, debvoirs, privilèges, franchises et libertés et contribuer aux frais de réparation de lad. ville quand il en sera requis et aultrement faire tout bon debvoir et office de bon et fidelle bourgeois et d'obéir aux commandemens de ses magistrats et de ne rien faire à leur préjudice. C'est pourquoy nous mandons à tous nos officiers, etc. »

Aussi, en parcourant les archives de Bourg, nous voyons figurer parmi les bourgeois une foule de modestes industriels et artisans, qui par suite entrent tôt ou tard dans les conseils de la ville, tandis que des nobles, des personnages de marque, sont tenus à l'écart.

La Jurade s'occupait également de l'entretien des rues, et veillait à ce qu'elles fussent propres. Dans les comptes inscrits sur les registres de ses délibérations, figure assez souvent celui du paveur, et de temps en temps les ordonnances de police contenaient des prescriptions dans le genre de celles-ci : « En outre, ordonnent à tous bourgeois, manans et habitans de la présente ville et port d'icelle, de faire nettoyer les rües chascun devant chez soy, trois jours après la publication de la présente ordonnance, et de n'y jeter à l'advenir aucun bourrier ni ordures, mais de les porter ou faire porter hors la ville ou à la fosse des R. P. Recollets de la présente ville; font aussi inhibition et deffense de garder et nourrir aucuns pourceaux et les laisser vaguer par les rües, mais enjoignent à tous ceux qui en ont de les faire tuer ou nourrir à la campaigne, trois jours pareillement après publication de la présente ordonnance; permettant à toutes les personnes qui en trouveroient, le délai passé, de les tuer (1). »

De tous ces faits il ressort que jamais l'industrie, la voirie et le commerce n'ont été plus soigneusement réglementés et surveillés dans les villes que dans les siècles passés, et il est regrettable d'avoir à constater que sous ce rapport, en dépit des progrès de la science, notre époque a plutôt marché à reculons qu'avancé.

(1) Reg. de la Jurade, t. VII.

XXIII

L'école et l'assistance publique à Bourg.

Voilà certes un titre de chapitre qui fera sourire plus d'un esprit fort, et pourtant l'histoire de Bourg vient à son tour démontrer que sous l'ancien régime on s'occupait de l'instruction de la jeunesse et que l'on secourait les déshérités de la fortune.

Le désir du progrès, dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre physique et matériel, a toujours été une des grandes préoccupations de l'humanité, bien qu'il soit exposé à de grandes et nombreuses déceptions ; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que chacun des pouvoirs qui ont exercé une action sur la société a concouru au développement de ce progrès. Le clergé, la noblesse, la royauté, malgré les fautes, les défaillances, les erreurs qu'on peut leur reprocher, ne se sont point affranchis de ce devoir, et il faut être d'une insigne mauvaise foi ou d'une grande ignorance pour ne pas admettre que notre société moderne leur doit en grande partie ce qu'elle a de meilleur. Mais ce fut l'honneur de la communauté de s'être aidée elle-même, d'avoir contribué avec ses seules ressources, dans une large mesure, à l'entretien des écoles et à l'exercice de la charité.

Jusque vers la fin du XVI^e^ siècle, les écoles furent généralement fondées par le clergé ou par les seigneurs, quelquefois par le pouvoir royal. Les curés choisissaient les clercs pour enseigner les enfants, recommandant aux parents de ne pas négliger de les faire instruire. Leurs efforts semblent avoir été couronnés de succès, puisqu'un ambassadeur vénitien, après un séjour en France, s'en retournait chez lui disant qu'en ce pays, il n'y avait personne qui ne sût lire et écrire. Cette assertion, fort exagérée sans doute, prouve du moins que l'instruction était largement donnée par ces « escholes et collèges espanduz par toutes les villes et villages du royaume ». Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, sauf de rares exceptions, ce furent les communautés qui louèrent, achetèrent ou construisirent

les maisons destinées aux écoles et qui s'imposèrent souvent de très grands sacrifices pour subvenir à l'insuffisance des rétributions que les parents payaient aux maîtres. Bourg ne fit point exception à cette règle générale : sa Jurade s'occupa de l'instruction des enfants avec cette activité que nous lui avons vu déployer dans la défense et l'administration des intérêts matériels de la commune. Nous avons dit que dès les premières années du XVII^e^ siècle, le collège était installé rue du Château-Vieux; il y eut presque toujours deux régents, surtout à partir du commencement du XVIII^e^ siècle, l'un chargé d'enseigner les premiers éléments et l'autre enseignant le latin et les humanités. A la suite de la Fronde, la communauté était tellement pauvre qu'elle se vit dans l'obligation, faute d'argent, de fermer l'école pendant trois ans; mais « les enfants laissés ainsi dans l'oisiveté prenaient de telles habitudes de libertinage », qu'elle s'empressa, dès que la chose lui fut possible, de rétablir le régent dans ses anciennes fonctions. En 1640, Julien Chausiquand, qui était en même temps vicaire perpétuel de Saint-Pierre de Camillac, et avait pour adjoint Jacques de Labadie, succédait à Jean de Rotundy, qui lui-même avait eu pour prédécesseur un nommé Jean de Laborde (1).

Six ans après, arriva de Nantes un nommé Jean Chausiquand; que la Jurade prit pour régent. Trouvant sans doute, le métier peu lucratif, il se mit un beau jour à vendre du vin, négligeant sa classe pour donner plus d'extension à son commerce. La Jurade s'en aperçut bien vite et commença par le rappeler à l'ordre et lui interdire tout négoce. En 1655, ayant de nouveau constaté son peu de zèle, elle le destitua et lui fit signifier d'avoir à vider, sous quinze jours, la maison collégiale de la ville (2).

Faute de mieux, peut-être, ou espérant que sa destitution l'avait corrigé, on le nomma de nouveau régent en 1656 (3).

(1) Reg. de la Jurade, tt. III, IV, V, VI.
(2) Reg. de la Jurade, t. VI.
(3) Reg. de la Jurade, t. VI.

Il ne fit point alors le commerce, mais se mit à exiger des parents des rétributions beaucoup trop élevées ; force fut à la Jurade de le rappeler encore à l'ordre et de fixer par une ordonnance le prix de la pension. Aux termes de ce nouveau règlement, Chausiquand dut se contenter, à peine de cinq cents livres d'amende, de 8 sols par mois pour les enfants qui apprenaient à lire, de 15 sols pour ceux qui apprenaient la lecture, « l'escriture et les contrats », de 20 sols pour ceux qui apprenaient l'arithmétique, enfin de 20 livres pour ceux qui apprenaient le grec et le latin. En outre, la communauté lui assura 35 écus de gages par an, et une indemnité de 30 livres, aussi par an, pour tenir le collège dans sa maison.

En 1670, un sieur Roche (1) se présenta pour succéder à Chausiquand. Il se prétendait capable de conduire les enfants jusqu'en quatrième; mais bientôt, on s'aperçut que son bagage littéraire et scientifique était par trop modeste; aussi on le destitua, lui laissant simplement la faculté de donner des leçons aux enfants que les parents voudraient bien lui confier.

A sa place, la Jurade nomma le sieur Labeyllie (2), « m^e^ escrivain de Bordeaux », homme intelligent et capable, et lui fit à peu près les mêmes conditions qu'à Chausiquand; en plus, elle le dispensa des charges publiques et porta le chiffre des gages à 55 livres.

Un peu plus tard, les finances de Bourg étant sans doute plus prospères, on porta les gages du régent Laudonier (3) à 150 livres, mais en même temps, on diminua les rétributions payées par les parents; les enfants pouvaient faire leurs études de latin pour 30 sols par mois.

Au mois d'août 1706, un Irlandais nommé Corneille Croly (4), maître ès arts, licencié en lois, offrit de venir

(1) Reg. de la Jurade, t. VII.
(2) Reg. de la Jurade, t. VII.
(3) Reg. de la Jurade, t. VIII.
(4) Reg. de la Jurade, t. XI.

s'installer à Bourg pour enseigner les humanités, la rhétorique et le droit; à l'appui de sa demande, il produisit des attestations des RR. PP. Jésuites et des professeurs de Bordeaux. La Jurade prit des informations et finit par l'accepter, après lui avoir fait prêter serment qu'il n'enseignerait « rien de contraire aux bonnes mœurs et à la religion catholique ». On lui donna 300 livres de gages annuels, à la condition qu'il ne recevrait par mois des parents de ses élèves que 20 sols par chaque enfant de la ville; quant aux enfants étrangers, il pourrait leur faire payer le prix qu'il aurait convenu avec eux.

La lecture, l'écriture, les chiffres et tous les éléments étaient enseignés par un autre régent, Henry Pascault (1).

C'est ainsi que sous l'œil vigilant de l'administration municipale, l'instruction était donnée aux enfants de Bourg, sous l'ancien régime.

Malgré ses soins, le corps de ville n'eut pas toujours la main heureuse, et les maîtres qu'il accepta ne répondirent pas tous à son attente, mais il n'hésita jamais à user des mesures de rigueur et à prendre toutes les précautions possibles avant d'accepter un régent; non seulement, il s'enquérait sur sa conduite, mais encore il lui faisait passer un examen. C'est ainsi que Méon fut examiné par MM. Moreau, chanoine, et Lafage, docteur en médecine (2); que Joseph Labourdette le fut également dans l'hôtel de ville par le curé de Bourg et le P. Bazille, récollet, qui lui firent expliquer Horace et Quinte-Curce, etc. (3).

Il ne faudrait pas croire que l'école était peu fréquentée; voici des extraits des recommandations faites à l'un des régents, qui démontrent le contraire et prouvent également que l'éducation n'était pas plus négligée que l'instruction.

« Il sera tenu de bien et soigneusement exercer sa charge et eslever les enfants en la crainte de Dieu, à l'assiduité et

(1) Reg. de la Jurade, t. XI.
(2) Reg. de la Jurade, t. XVII.
(3) Reg. de la Jurade, t. XXIII.

civillité; mesme au cas qu'il ne fut pas suffisant pour vaquer à l'éducation de la jeunesse, aux susdits exercices, veu le grand nombre d'escoliers, il sera tenu de prendre quelques personnes capables pour l'aider (1). »

Les formules creuses ou mensongères qui font loi aujourd'hui n'étaient point connues alors; mais il me semble qu'elles font assez triste figure en face de ces vingt sols par mois, moyennant lesquels on pouvait faire enseigner à Bourg le grec, le latin, la rhétorique et même le droit. Notez que depuis la Révolution, on n'y enseigne plus que le français.

Pour compléter cet aperçu, je donne la liste des régents de Bourg dressée d'après les Registres de la Jurade :

Jehan de Laborde; — Jehan de Rotundy, jusqu'à 1639; — Chausiquand, 1640-1646; — Chausiquand, 1646-1648; interdit, puis rétabli en 1656; — Jehan Roche et Labeyllie, 1670; — Bertrand Espaignet fils, 1682; — Jean Laudonier, 1688; — Trigau, 1694; — Maurice Lambert, 1700; — Croly, 1706; — Henry Pascault, 1706; — Pierre Labourdette, 1735; — de Méon, 1736; — Théa, 1739; — Pierre Blondy de Lacroix, 1739; — Barthélemy Cassagne, 1740; — Barret, 1741; — de Méon, 1746; — Moriatus Donney, 1747; — Foulon, 1748; puis Gayé; — Blondy de Lacroix, pour la seconde fois, 1762; — Joseph Labourdette, 1776; il était encore régent en l'an X et cumulait les deux régences depuis plusieurs années.

Voilà pour les garçons.

Les petites filles étaient confiées aux bons soins des Dames Ursulines dont un couvent avait été créé à Bourg, ainsi que nous l'avons dit, par Mgr de Sourdis. Dans ce couvent, il y avait, d'après un document de l'époque, « plusieurs maîtresses capables et assidues » (2).

En 1792, la Révolution chassa les religieuses et transforma les bâtiments en maison de détention au nom du progrès!

(1) Reg. de la Jurade, t. VII.

(2) Sur cette question de l'instruction publique à Bourg sous l'ancien régime, lire un très intéressant article de M. l'abbé F. Lacoste (*Rev. Cath.*, 10 décembre 1889).

C'est la charité chrétienne qui a été la première fondatrice des hôpitaux, hospices et autres établissements de ce genre. Plusieurs gros volumes ne suffiraient point pour faire connaître toutes les institutions charitables dont l'humanité lui est redevable.

Dans l'origine, ce fut le clergé presque seul qui se chargea du soin des pauvres, des veuves, des orphelins, des étrangers. Lorsqu'il eut des revenus fixes, il en consacra un quart aux pauvres, et on vit alors s'élever de toutes parts, à côté des églises et des monastères, des *Maisons de Dieu*, ou hôpitaux destinés à recevoir, non seulement les malades, mais encore les pauvres et les pèlerins. Le nombre s'en accrut encore à l'époque des Croisades, par suite de l'importation en Europe de maladies contagieuses désignées en bloc sous le nom de lèpre, d'où le nom de *léproseries* donné à ces nouveaux hôpitaux. Les rois et les riches personnages contribuèrent à leur entretien; des ordres religieux se consacrèrent exclusivement au soin des infirmes et des malades.

Plus tard, vers le XIV^e^ siècle, le clergé s'étant relâché de son ancienne discipline, des conciles décidèrent que dorénavant les hôpitaux seraient administrés par des laïques; des ordonnances royales vinrent ensuite organiser la réforme demandée par les autorités ecclésiastiques et décidèrent notamment que les administrateurs de ces établissements ne seraient ni des membres du clergé, ni des nobles, ni des fonctionnaires publics, mais de simples bourgeois, bons pères de famille, économes et instruits des affaires; les curés, les religieux étaient simplement chargés d'apporter les consolations de la religion aux malades.

Voilà en quelques mots l'origine des hôpitaux tels que celui qui existait à Bourg et dont nous allons nous occuper.

L'époque de sa fondation nous est inconnue, mais nous savons qu'elle est fort ancienne, car le 27 août 1295 un sieur Guillaume Lecourt, bourgeois de Beauvais-sous-Matha, légua par son testament (1), à l'hôpital de Bourg, « quinque solidos

(1) *Arch. hist. de Saintonge*, t. I, p. 164.

semel solvendos ». Il est également mentionné dans une pièce conservée aux Archives départementales de la Gironde, série G, n° 241, datant du commencement du XIVe siècle, de même que dans les comptes de l'Archevêché de l'année 1378; mais il est impossible d'entrevoir quelle était son importance à cette époque.

En 1658, le roi ayant donné à M. de la Venage, gouverneur de Bourg, un très beau chai situé à Martin-Coulomb, ce dernier en fit cadeau à la communauté pour y installer « l'hospital St Lazare qui est en cette ville ». Afin de se procurer les fonds nécessaires pour cela, on ne trouva rien de mieux que d'obliger le régent à tenir le collège chez lui, et de mettre en vente l'immeuble communal, situé dans la rue du Château-Vieux « ou souloit être led. collège » (1).

La vente produisit 3,000 livres et l'hôpital fut organisé dans son nouveau local (2).

Son administration se composait d'un syndic, d'un trésorier et d'un gardien; un apothicaire et un médecin étaient chargés de donner leurs soins aux malades. Tous étaient nommés et révoqués par l'administration municipale avec le concours du curé.

Ses revenus étaient fort modestes, la communauté n'étant pas riche,— 50 écus de fixe et 10 de casuel;— malgré cela un certain nombre de pauvres infirmes y trouvaient asile. On y logeait aussi des voyageurs, des étrangers, et il vint un moment où, faute de surveillance de la part du gardien, il se trouva peuplé de gens suspects et de mauvaise vie. Le procureur syndic (3) s'en émut et représenta à la Jurade que l'hôpital Saint-Lazare, établi « pour la retraite et le repos des pauvres malades, était tellement profané, qu'au lieu de servir à entretenir un commerce de charité, on y tenait un infâme commerce ». Sur ce rapport il fut décidé que le syndic de l'hôpital ne devait délivrer de billets d'admission qu'aux

(1) Reg. de la Jurade, t. VI-VII.
(2) Reg. de la Jurade, t. VI.
(3) Reg. de la Jurade, t. VII.

pauvres réellement malades et que ceux-ci seraient au préalable soumis à la visite du médecin et de l'apothicaire; défense fut faite, sous peine de destitution, de recevoir toute autre personne et d'exiger ou d'accepter aucune gratification des gens qui y seraient admis.

En 1742 (1), la communauté donna à l'hôpital un terrain mesurant 30 pieds au carré, situé hors les murs, confrontant du couchant au grand chemin royal de Bourg à Blaye, pour y établir son cimetière.

Il y avait en plus de cet hôpital une Société de Dames pour le soulagement des pauvres malades (2). Elle fut établie en 1634, et possédait quelques biens et revenus; son directeur était le curé. Une autre confrérie assistait les pauvres malades atteints de maladies contagieuses, et payait les médicaments.

Un arrêt de la Cour du Parlement, en date du 14 février 1748 (3), ordonna aux pauvres et mendiants de se retirer au lieu de leur origine, ou de leur domicile, parce que là il devait être pourvu à leur subistance. La Jurade voulut savoir quelles charges allaient lui incomber de ce chef, et fit le recensement des pauvres de la commune. Il s'en trouva soixante-treize, savoir : vingt-deux grands pauvres, cinquante et un petits enfants. Quatre bourgeois se chargèrent de nourrir pendant plusieurs mois un grand pauvre et trois enfants, et la Jurade décida qu'il serait fourni aux autres grands pauvres, chaque jour, une livre et demie de pain de troisième qualité et deux liards, et aux enfants aussi deux liards et une livre de pain. Chaque jurat dut faire, pendant une semaine, la distribution de ces secours; Nicolas Dupuy, ancien jurat, fut chargé de faire la recette de la taxe imposée à tous les habitants pour se couvrir des dépenses. Si lors de l'arrêté de compte il se trouvait un reliquat en caisse, il devait être donné en secours aux passants.

(1) Reg. de la Jurade, t. XVI.
(2) Reg. de la Jurade, *passim*, et Arch. dioc., L 11.
(3) Reg. de la Jurade, t. XVII.

L'œuvre de la Rédemption des Captifs (1) était également organisée à Bourg; son syndic faisait la quête à l'église les dimanches et jours de fêtes, et au temps des moissons il allait de porte en porte, dans toute la paroisse, recueillir les dons en nature.

Ainsi nos pères, quoi qu'on en dise, connurent le prix de l'instruction et cherchèrent à soulager l'infortune et à combattre la misère. Sans doute de grands progrès restaient à réaliser, mais sous la multiple et féconde inspiration de la religion, de la famille, de la patrie, ils firent de grands et généreux efforts que nous ne devons pas oublier.

XXIV

L'hôtel de la Jurade. — Charges et revenus de la communauté. — Les verreries de Bourg. — Une pépinière de mûriers blancs.

Après avoir retracé l'histoire de la Jurade, il est naturel de faire celle de l'édifice où elle tenait ses réunions, appelé « hostel de ville », ou encore « hostel de la Jurade ». Celui de Bourg existe toujours, il est même le plus joli monument de la ville, et sert actuellement de justice de paix.

Il semble avoir toujours occupé le même emplacement.

Quel était l'aspect, l'importance du monument primitif, nous l'ignorons; tout ce que nous savons, c'est qu'il se composait d'une chambre d'audience, d'un logement pour un geôlier et de diverses prisons bien grillées. En 1697 (2), il était en si mauvais état que la Jurade tint ses séances chez le maire en attendant que l'on pût le réparer. Malheureusement, la situation financière de la communauté était loin d'être florissante, aussi ne put-on faire rapidement les travaux utiles.

En 1741 (3), on refit à neuf la croisée de la salle des réunions et on répara le mur de la Goutinière, ainsi que les cheminées. Mais ce ne fut qu'en 1747 que l'on se décida à

(1) Reg. de la Jurade, t. X.

(2) Reg. de la Jurade, t. IX.

(3) Pour ce qui concerne ces réparations, voir Reg. de la Jurade, tt. XVI, XVII, XVIII, XXI.

entreprendre de grands travaux. On venait alors de reconstruire le clocher de Saint-Giron, et l'architecte, on s'en souvient, avait oublié de replacer l'horloge ; par suite, la Jurade fut obligée, pour satisfaire les habitants, de la placer à l'hôtel de ville. On consulta les bourgeois sur cette affaire et tous furent d'avis qu'il fallait tout d'abord rebâtir la façade de l' « hostel de la Jurade », et pour son embellissement y faire « un grand portail, au dessus duquel seroit placé un écusson avec les armes de la ville et de grandes croisées ». M. de Tourny ayant approuvé le projet, on fit dresser un devis et pour payer les premiers travaux, la ville contracta un emprunt de 2,000 livres l'année suivante.

Au mois de juin 1749, les travaux, mis à l'adjudication, furent entrepris par le sieur Pailhot, maître tailleur de pierre de Saint-Seurin de Bordeaux, pour la somme de 4,920 livres.

Il fut stipulé que l'ouvrage devrait être terminé dans un délai de trois mois à peine de dommages, et que le prix lui serait payé, savoir : 2,000 livres sous trois jours, 1,000 livres dans le mois de septembre, 500 livres en octobre ; qu'enfin, pour le solde, on lui souscrirait des billets aussitôt que le travail achevé aurait été visité et agréé par les experts.

La pierre employée fut extraite des carrières de la Lustre.

La menuiserie fut faite par Jean Ollivier.

Au mois de mars 1750, la façade et le petit dôme qui la surmonte étaient achevés ; on s'empressa d'y placer la cloche municipale qui, antérieurement, était dans le clocher de Saint-Giron.

La couverture du dôme coûta 238 livres.

Enfin, au mois d'avril 1766, une députation de la Jurade alla faire visite à M^gr^ le duc de Richelieu, gouverneur de la province, et lui exposa qu'étant « à mesme de faire décorer l'hôtel de ville et de le rendre agréable par des peintures dans lesquelles sont représentées les armes du Roy, ils prient Sa Grandeur de vouloir bien leur permettre d'y faire aussi placer les siennes et que la communauté lui en seroit infiniment obligée. A quoy led. seigneur maréchal leur auroit répondu avec un air de bonté que cela lui feroit plaisir ».

Ainsi s'acheva la décoration intérieure de l'édifice.

Pour perpétuer le souvenir de ces importants travaux, le corps de ville fit graver sur une plaque de marbre, qui existe toujours, l'inscription suivante :

> Du règne de Louis quinze
> Le Marquis de Tourny intendant
> de cette province,
> A esté fait le dome et la façade de l'
> hostel de ville estant en charge M^rs^
> Jean François de Laborde maire, françois
> Gellibert, Guillaume Peychaud, Nicolas
> Dupuy, Joseph Eslie Lafosse jurats, Michel
> Moran procureur du roy et Jean fr-
> ançois Dulac secrétaire, l'an 1750.

Essayons maintenant d'établir quelles étaient les charges et quels étaient les revenus de la communauté. Comme aujourd'hui, son budget comprenait des dépenses obligatoires et des dépenses facultatives. Mais quand il se présentait une dépense imprévue un peu forte, on consultait les habitants pour savoir si on devait la faire et comment on y subviendrait.

Par le temps de suffrage universel où nous vivons, tout le monde paie, mais presque personne ne sait le plus souvent ni pourquoi ni comment.

Dans l'énumération, fort incomplète du reste, que nous allons faire des charges de la commune, on remarquera que bon nombre prouvent combien autrefois étaient mêlés les intérêts de l'Église et ceux de la communauté.

Location de la maison d'école	30[l]
Les gages des régents allant en 1706 jusqu'à	450
Les réparations de l' « horlogeur » en 1750	50
Les réparations aux édifices	mémoire
Le pavage des rues	id.
L'indemnité au clerc de ville	15[l]
Les frais pour le tirage de la milice	mémoire
Les gages des valets de ville, une paire de souliers, etc.	58[l]
Le geôlier	30
Le feu de la Saint-Jean et le banquet des officiers de la ville, qui le suivait (1771)	25.12
Les frais du banquet du jour de la Saint-Mommolin en 1670	92

Le dîner le jour de la procession à Notre-Dame de Montuzet	40
Les autres frais nécessités par cette fête (1671)	42
Aux chapelains de Saint-Marias et de Notre-Dame de la Paix pour les messes qu'ils doivent dire dans le cours de l'année	60
Aux trois donneurs de pain bénit les jours de dimanches et fêtes, une paire de souliers coûtant chacune 3 livres.	9
Au prédicateur de Carême et d'Avent	15
Au curé, pour la messe du Jeudi saint	5.14
Pour le cierge pascal	7
Pour les chandelles des magistrats le jour de la Chandeleur et autres solennités et les flambeaux qui servent au feu de la Saint-Jean (1766)	138.10

A tout cela, il faut ajouter les frais de voyages à Bordeaux et même à Paris, que le maire ou quelque jurat est obligé de faire pour les affaires de la ville;

Les frais des réceptions de grands personnages, banquets, vins d'honneur, etc. (1);

Le logement des troupes de passage.

Enfin, le pauvre contribuable avait à payer, en plus de tout cela, les impôts dus au Roy, comme le Don gratuit (2), les tailles (3), etc., et ce n'étaient ni les moins lourds ni les moins inégalement répartis.

En 1692, les charges municipales s'élevaient ensemble à la somme de 1,330 livres, tandis qu'en 1782 leur total se montait au chiffre de 2,991 livres 13 sols.

Passons maintenant aux ressources, aux revenus de la ville.

(1) En 1767, le vin d'honneur, les rafraîchissements offerts au duc de Richelieu ainsi que les autres frais faits pour sa réception montèrent à 260 livres 12 sols.

(2) En 1660, Bourg avait à payer pour le Don gratuit 3,000 livres; heureusement que, grâce aux démarches de M. de Lavenage, cette somme fut réduite à 1,600 livres.

(3) Les *tailles*, impôts levés surtout sur les roturiers en proportion de leurs biens et de leurs revenus. Voici l'état de répartition de la taille pour la juridiction de Bourg en 1649 : Bourg, 288 livres; Tauriac, 144 livres; Mombrier, 68 livres; Gauriac, 172 livres; Saint-Seurin, 12 livres; Lansac, 116 livres; Pugnac, 77 livres; Samonac, 48 livres; Bayon, 128 livres; Lafosse, 28 livres; Villeneuve, 88 livres; Saint-Ciers, 152 livres; Teuillac, 43 livres; Saint-Trojan, 23 livres; Comps, 24 livres; La Libarde, 54 livres.

Comme presque toutes les communes d'alors, Bourg possédait des biens communaux qui servaient ordinairement de pâquis, sur lesquels tous les habitants avaient le droit de faire paître des bestiaux, et des biens patrimoniaux qui étaient loués, exploités ou même aliénés au profit de tous. Au mois de septembre 1676, de Laborde est déclaré fermier de tous les droits et revenus communs pour la somme de 950 livres. En 1707, Jean Duverger, receveur des deniers patrimoniaux, présente à la Jurade un état de sa gestion depuis le 25 septembre 1703, jusqu'au 19 février 1707, dans lequel les recettes s'élèvent à 5,902 livres.

A peu près à la même date, les droits de cartonnage (1), de minage (2) et de banquage étaient loués annuellement 825 livres.

Le droits de mesurage (3), lestage et amarrage donnaient encore quelques revenus à la commune.

En 1782, tous ces revenus se montaient à 3,365 livres par an.

Entre les impositions communales et les contributions royales, dont nous avons déjà dit un mot, il existait cette différence fondamentale, que les premières étaient consenties par les habitants, qu'elles étaient acquittées par tous et qu'il leur en était rendu compte; tandis que les secondes, très inégalement réparties, étaient déterminées sans le consentement des contribuables et dépensées sans leur aveu.

Je n'ai point à entrer ici dans de longs détails sur ces

(1) Une ordonnance de la Jurade défendait de vendre du vin au détail et d'ouvrir taverne avant d'en avoir fait la déclaration à l'hôtel de ville; les barriques de vin devaient porter la marque de la ville et tout débitant devait payer au fermier des revenus de la ville 6 pots par barrique; c'était le droit de *cartonnage*.

(2) De même les blés et farines venant de la Saintonge ou d'ailleurs, avant d'être vendus devaient être pesés, mesurés au minage de la ville, et pour cela il était payé un droit.

(3) Le droit de *mesurage* se percevait à raison d'un sol par quartier de blé et autres denrées arrivant sur le port de la ville. Le droit de *lestage* était de 16 sols par chaque barque ou vaisseau qui délestait. Le droit d'*amarrage* se percevait sur chaque bateau qui stationnait dans le port; il y avait en plus le droit de cent sardines par chaque bateau qui en apportait à Bourg.

contributions royales, Bourg ayant eu de ce chef les mêmes charges que toutes les autres villes de France, et ses archives ne relatant rien de bien particulier à ce sujet. Je me contenterai de donner des chiffres établis par un érudit charentais qui montrent quel était le montant des impôts dont étaient grevées les terres.

D'après M. Touzaud (1), les impositions sur le revenu des terres étaient les suivantes : 1/10 pour la rente ou agrier seigneurial; 1/11 pour la dîme du clergé; 1/12 pour la taille du roi.

Soit en tout une proportion de 27,42 °/₀.

Actuellement, l'agriculture paie, si l'on en croit un de nos derniers ministres, 27 °/₀ sur ses revenus, et les valeurs mobilières, 10 à 12 °/₀.

Il n'y eut jamais à Bourg de grandes industries; la seule dont il est fait mention dans les archives et qui semble avoir eu quelque importance est la fabrication du verre et surtout des bouteilles. Malgré mes recherches, il m'est impossible d'en faire l'histoire, faute de documents; je ne puis que transcrire ici quelques renseignements.

Dans un acte passé à Bourg avec le duc d'Épernon, figure un sieur Girard Pageot, peintre et vitrier (2).

En 1771 (3) existait une verrerie fondée par Balthazar, gentilhomme verrier de Witzbourg. Pour donner plus d'extension à son entreprise, il s'associa les sieurs Charancé et Sartres.

Cette verrerie était installée sur le port, dans la rue qui porte actuellement le nom de rue des Verreries.

Bientôt s'éleva tout près de là une concurrence redoutable; un Anglais, le sieur Mitchell, sollicita tout d'abord le privilège exclusif de faire fabriquer des verres et des bouteilles, puis demanda pour sa manufacture et pour celle d'un sieur

(1) *Bull. de la Soc. d'Arch. de la Charente*, 1894, t. IV, p. LXXI.

(2) Soc. Arch. de Bordeaux, t. X, p. 161.

(3) F. Michel, *Hist. du Commerce et de la Navigation à Bordeaux*, t. II, p. 365.

Fonberg, établie également à Bourg, l'exclusion de tout autre verrier dans un rayon de dix lieues; mais il ne semble pas avoir obtenu ce privilège.

Ces verreries attirèrent naturellement à Bourg un certain nombre d'ouvriers étrangers qui, les jours de fêtes et les dimanches, sous prétexte de chasser, faisaient des dégâts considérables dans les campagnes. Ils parcouraient les champs alors que le blé était en épis et que la vendange était sur pied, maltraitant les propriétaires qui voulaient leur faire des remontrances. Quand la chasse était infructueuse, ils dévastaient les poulaillers.

Quelques jeunes gens de la ville, qui allaient avec eux, furent punis par le corps de ville; mais quand celui-ci voulut sévir contre les ouvriers étrangers, ils alléguèrent des privilèges spéciaux. Le maire et les jurats s'adressèrent alors à Mgr Boucher, intendant, qui fit signifier au mois de novembre 1739, aux ouvriers de la verrerie royale, défense expresse de chasser.

En 1743 (1), deux jurats sont députés pour faire la visite ordonnée par l'intendant dans la verrerie royale, située sur le port, et voir si les bouteilles ont les dimensions réglementaires.

Un nommé Pierre Bonnet semble être à cette époque le directeur de cette verrerie.

Un acte du notaire Peychaud, en date du 7 septembre 1764, fait sommation, à la requête de la Jurade, au sieur Guilhem aîné, négociant à Bordeaux, propriétaire de la verrerie de Bourg, d'avoir à enlever une girouette qu'il avait fait mettre sur les bâtiments.

Peu d'années après, ce Guilhem vint à mourir et quelques-uns des ouvriers, escomptant sans doute la faiblesse de sa veuve (2), cherchèrent à organiser une sorte de grève. Deux d'entre eux, Léonard Roche et François Marsès, la mirent en demeure de leur donner congé par écrit, afin qu'ils pussent

(1) Regist. de la Jurade, t. XVI.
(2) Arch. départementales de la Gironde, S C 292.

se placer ailleurs, ou d'augmenter leurs salaires. Elle leur fit répondre qu'il ne pouvait être question de congé ou d'augmentation de salaire qu'à la fin de l'année; que ce serait la ruine de la verrerie si les ouvriers pouvaient quitter à leur gré ou se faire augmenter selon leur fantaisie. La justice, saisie de cette affaire, donna gain de cause à la veuve Guilhem et tout rentra dans le calme.

Voilà tout ce que nous savons sur les verreries de Bourg.

Louis XIV chercha à développer en France l'industrie de la soie; dans ce but, il encouragea l'élevage des vers à soie et la culture du mûrier blanc; aussi n'est-il pas étonnant de trouver une lettre de l'intendant de Guyenne, Bazin de Bezons, adressée au maire de Bourg (1), lui disant qu'il a traité avec le sieur Thomé de Carpentras, vicaire perpétuel de la Libarde, pour qu'il établisse une pépinière de cet arbre à Bourg, afin de fournir des plants à tous ceux qui en désireraient, et donnant ordre à la Jurade de lui procurer le terrain nécessaire pour l'établissement de cette pépinière. L'ordre de l'intendant fut exécuté. Thomé choisit un terrain situé à Croutes, appartenant à un sieur Jean Nazereau; mais nous ignorons complètement ce qu'il advint de cette pépinière et de la culture du mûrier blanc dans les environs de Bourg.

CHAPITRE XXV

Les chanoines de Saint Vincent. — Leurs querelles avec les vicaires perpétuels. — Suppression du chapitre. — Listes des abbés et des curés.

Achevons maintenant l'histoire du chapitre de Saint-Vincent, dont nous avons dit quelques mots lorsque nous avons raconté celle de l'abbaye.

Le règlement arrêté dans la réunion capitulaire de 1599 mit un peu d'ordre. Un religieux de l'abbaye remplissait les fonctions de vicaire perpétuel et la paix eût été complète sans le curieux procès qui s'éleva en 1611 entre l'abbaye de Bourg

(1) Reg. de la Jurade, t. VIII.

et les Feuillants de Bordeaux, au sujet du prieuré de Notre-Dame de Bayon (1).

En 1640, la mense qui jusque là avait été commune entre l'abbé et les chanoines fut divisée en trois parts : la première appartint à l'abbé, la seconde au chapitre, et la troisième à l'abbé à la charge de subvenir aux besoins généraux de l'église Saint-Giron et de payer annuellement 300 livres au vicaire, 100 livres au prédicateur de l'avent et du carême, ainsi que 30 écus pour la messe matutinale des dimanches et fêtes.

L'abbé, dont la part comprenait 210 fiefs, abandonna au chapitre l'emplacement de l'ancienne abbaye et les dîmes des paroisses de Tauriac et de Pugnac, se réservant, avec la dîme de Saint-Giron, une propriété située à une extrémité de la ville, au lieu appelé les Salargues. C'est dans cette propriété (2) que messire Antoine de Mauroy, abbé commendataire de Saint-Vincent, fixa sa demeure; ce fut là que, dans la suite, ses successeurs se rendirent pour la cérémonie de la prise de possession. Depuis ce temps, cette propriété porte le nom d'Abbaye.

M. de Mauroy avait dans ses projets de transformer un des bâtiments en chapelle (3), mais il se contenta pour l'instant d'un petit oratoire installé dans un pavillon. A sa mort, la chapelle était encore à faire, et ses successeurs, considérant cette propriété comme un simple pied-à-terre, se contentèrent d'y laisser un fermier pour recevoir les rentes et agrières de leurs fiefs.

Les choses auraient été à peu près si les religieux avaient habité le monastère; mais dispersés en ville comme ils l'étaient depuis la fameuse catastrophe, peu à peu ils oubliaient la vie monastique et les meilleurs règlements finissaient assez vite par être de simples lettres mortes. Depuis longtemps déjà, celui de 1599 était abandonné, et pour maintenir l'ordre il fallut aviser de nouveau.

(1) Arch. de la Gironde, 5e carton.
(2) Arch. diocés., Q 26, f° 364.
(3) Arch. diocés., J 2.

On ne trouva rien de mieux que de faire sur le revenu une retenue proportionnelle au temps d'absence; en même temps on rétablit la pointe du chœur, de telle sorte que chaque jour à la fin du premier psaume des offices et à l'épître de la messe, l'hebdomadier, ou le plus ancien, pointait les absents; puis à la fin de chaque mois on distribuait à chacun 10 sols pour matines, 2 sols pour prime, 10 sols pour la messe, 8 sols pour vêpres et le double aux fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte, Saint Sacrement, Assomption, saint Augustin, saint Giron, saint Vincent et Toussaint; pour cela, on prélevait chaque année 500 livres sur le revenu de la communauté. Cette nouvelle organisation produisit les meilleurs résultats, si bien qu'en 1742, le prieur de Saint-Romain de Blaye citait à ses religieux le chapitre de Bourg comme un des mieux réglés du royaume; et qui plus est, le zèle des chanoines devint tel que tous voulaient officier, et que l'archevêque dut intervenir en 1663. Il fut alors convenu « que d'hors en avant, le s[r] Oriol, prieur claustral, et les autres prieurs ses successeurs, officieront les quatre festes annuelles, le jour de la Feste Dieu, le jour de Nostre Dame d'Aoust, le jour de saint Augustin, qu'ils donneront la bénédiction le dimanche dans l'octave et la bénédiction au prédicateur le mesme dimanche, ainsy que tous les dimanches de l'avent et de caresme, et qu'ils feront les cérémonies du feu de Saint-Jehan, et celles des *Te Deum* demandés par le Roy, privativement et à l'exclusion des autres religieux, quand mesme ils seroient de semaine (1) ».

L'ordre et la tranquillité régnèrent pour un temps; mais malheureusement, on abandonna à des étrangers la vicairie perpétuelle dont jouissaient de tout temps les sacristains de l'abbaye. Ces nouveaux venus se montrèrent exigeants, et le chapitre, pour avoir la paix, leur fit concession sur concession, si bien qu'un beau jour Jean Pisannes, vicaire perpétuel, se crut assez fort pour parler et agir en maître à Saint-Giron.

(1) Arch. de l'abbaye de Bourg, collect. Dumeyniou, d'après F. Lacoste in *Rev. Cath.*, août-septembre 1890.

Son successeur, François Mercier, marcha sur ses traces et comme lui s'efforça de « faire nettre tous les jours des questions, au moyen de plusieurs prétendus debvoirs qu'ils prétandent leur estre dhuz, ce qui cause grand bruit en ville » (1).

Mais le plus querelleur fut Élie Sauvanelle, bachelier en théologie, qui devint vicaire perpétuel de Bourg en 1716. Il s'attaqua d'abord à la Jurade, puis à Mgr l'intendant, et finit par obtenir les réparations qu'il désirait pour le presbytère. Interprétant à sa manière une déclaration royale défendant aux moines de quitter leur monastère pour aller officier dans les églises où il y avait des vicaires, mais faisant une exception en faveur des chanoines, il s'empara de la clef du tabernacle d'abord, et de celle de la sacristie ensuite. Tout cela ne suffisant pas à son humeur batailleuse, le 22 août 1732 (2), veille de la Saint-Laurent, avant de donner la bénédiction, il fait remarquer aux assistants qu'il n'a pas les ornements nécessaires, que le « soleil » dont il se sert a été emprunté. Puis il remet à la Jurade, avec sa plainte, le testament de feu M. de Mauroy, abbé de Bourg, ainsi qu'un mémoire écrit à la main, portant état et inventaire des vases sacrés et ornements qui étaient jadis dans la sacristie. Or, comme il était de notoriété publique que la plus grande partie de ces vases et ornements était entre les mains des chanoines, et que le testament de M. de Mauroy stipulait qu'ils devaient servir à l'usage commun des chanoines et du curé, le corps de ville envoya une députation auprès des chanoines Graves, du Bucaud et Gaston. Ceux-ci, trop heureux d'avoir l'occasion de se venger des tracasseries de Me Sauvanelle, refusèrent de donner les objets en question. Le procureur et le curé vont alors à Bordeaux porter plainte et demander ce qu'ils doivent faire. L'archevêque, sans prendre parti ni pour les uns ni pour les autres, ordonne qu'il soit acheté un « soleil d'argent qui se monte sur le pied de la custode et sur lequel les armes de la ville seront gravées ».

(1) Reg. de la Jurade, t. VII.
(2) Arch. de l'abbaye, *loc. cit.*

Cette décision de l'archevêque ne satisfit point Sauvanelle qui, plus agressif que jamais, un beau jour se rend à l'église quelques instants avant les vêpres, prend la place du prieur et fait asseoir sa gouvernante dans la stalle des chanoines. Bientôt, le chapitre arrive, s'émeut, proteste, parlemente; mais en vain : le terrible vicaire tient à sa conquête et ne craint pas d'user du poing pour la défendre; dans son ardeur et aidé de « son secours domestique », il met un des chanoines hors de combat.

Cette scène, on en conviendra, était assurément aussi comique que celle immortalisée par Boileau dans son *Lutrin*. Avec elle, tout aussi bien,

On aurait pu faire une autre Odyssée.

Mais les chanoines ne le prirent point en riant, et obtinrent en l'audience de la Tournelle une condamnation contre Sauvanelle. Celui-ci ne s'en émut nullement, porta la question des prérogatives devant le sénéchal, fit si bien qu'il eut gain de cause, et se fit délivrer par la Cour un arrêt de saisie sur tous les fruits, dîmes, rentes et autres revenus du chapitre. Voici, d'après le syndic, comment il exécuta la sentence : « Il fit des commandemens au chapitre le 23 mars 1733 de luy payer la somme de 1615 livres 17 sols pour les après-dînées, amendes et épices de la sentence du sénéchal, et 133 livres 7 sols pour les 16 deniers par livre; et, faute de payement, il fit procéder par saisie sur les fruits décimaux pendans par les racines, dans la paroisse de Tauriac, comme aussy sur l'œuvre d'une pièce de pred appartenante au prieur; il fit également procéder par saisie le 24 mars 1733 sur les fruits pendans par les racines, dans certaines vignes appartenantes au chapitre; en sorte que la compagnie se trouvant entièrement dépouillée tant des fruits de la mense commune que des bénéfices en particuliers, fut obligée de luy payer la somme de 600 livres le sixiesme juillet à compte de celle de 1367 livres pour les dépens, et de promettre de payer le restant dans certains termes fixez par une police; il fallut payer le commissaire

général qui avoit esté establi sur les fruits saisis, et tascher par des payemens forcez de se tirer des mains dudit Sauvanelle (1). »

Nos pauvres chanoines durent payer tout cela, et n'eurent d'autre consolation que de protester plus énergiquement que jamais. Dans ces pénibles circonstances, ils pensaient pouvoir compter sur la Jurade de Bourg. Celle-ci avait délivré, au mois de décembre 1728, un certificat qui justifiait l'espoir du chapitre. On y lisait entre autres choses : « Certifions tenir de nos pères, ayeuls et ancestres, que le chapitre collégial de Saint-Vincent de Bourg faisoit toutes les fonctions et offices du chœur et solennels, dans l'église de Saint-Vincent, matrice, pendant le tems qu'elle a subsisté; comme bénédiction aux prédicateurs pendant l'avent et le caresme, qui sont payez de la mense du chapitre, bénédiction des palmes, des luminaires à la Purification, des fonts baptismaux, et que led. chapitre chantoit le *Te Deum*, faisoit généralement toutes les processions, etc. Déclarons au surplus avoir vu et oüy dire à nos pères et ayeuls, que les prédécesseurs du sieur Sauvanelle, curé-vicaire perpétuel, assistoient avec acolites et choristes gagez par le chapitre aux grandes messes et vespres des dimanches et festes, à la suite du chapitre, n'y ayant jamais eu deux offices, les vicaires perpétuels ne faisant point d'offices particuliers; et de plus, que lesd. vicaires perpétuels assistoient aux *Te Deum* chantez par le chapitre pour les armes victorieuses du Roy et la naissance des Enfans de France, aux processions et notamment à celle de Nostre-Dame d'Aoust, etc. De plus, que lesd. vicaires perpétuels assistoient aux enterremens où le chapitre estoit appelé, et où l'un des chanoines portoit l'étole à l'exclusion du curé. Et enfin, attestons que le chapitre a joui de temps immémorial de tous les honneurs, prééminences et prérogatives dans l'église Saint-Giron, comme dans celle de Saint-Vincent matrice (2). »

(1) Arch. de l'abbaye, coll. Dumeyniou, d'après F. Lacoste, in *Rev. Cath.*, août et septembre 1890.

(2) Arch. de l'abbaye, coll. Dumeyniou, *loc. cit.*

Après des déclarations aussi formelles, l'appui du corps de ville semblait donc assuré aux chanoines. Mais les succès de Sauvanelle en imposèrent tellement aux jurats qu'en 1723 ils furent d'un avis diamétralement opposé, prouvant une fois de plus par leur volte-face que

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Enfin, l'archevêque se décida à intervenir; seulement, en présence du belliqueux vicaire, il fut d'une modération, d'une prudence extrêmes. Les chanoines étant dans leur droit, il ne voulait point leur donner tort, pas plus qu'il ne voulait sévir contre Sauvanelle qui méritait pourtant une leçon. Pour se tirer d'embarras, il ne trouva rien de mieux que de ne se point prononcer sur le fond du débat, et de décider, le 17 août 1733, « qu'à l'avenir, les processions et offices se feroient séparément par le curé et les chanoines ».

Passablement mécontent de la sentence archiépiscopale, le chapitre ne songea qu'à prendre sa revanche. Or, le 10 mars 1734, le curé avait fait sonner à huit heures du matin pour annoncer la cérémonie des cendres et le sermon qui devait la suivre. Les chanoines se rendirent à l'église, saisirent par la manche le vicaire et les choristes afin de prendre leur place dans le banc du chœur. Puis, quand le prédicateur voulut monter en chaire, le prieur l'arrêta, et malgré ses observations et les prières des bourgeois présents, il fut obligé de se retirer sans prêcher. De part et d'autre, on en appela à l'autorité de l'archevêque qui les renvoya devant des avocats, et en attendant que ceux-ci aient prononcé la sentence arbitrale, il défendit au curé et aux chanoines de donner désormais la bénédiction au prédicateur (1).

Tout cela ne faisait qu'irriter un peu plus Sauvanelle qui se préparait à de nouvelles luttes lorsqu'il mourut.

Nos chanoines entrevirent alors avec joie un avenir plein de calme et de tranquillité; mais, hélas!

(1) Reg. de la Jurade, t. XV.

La Discorde, à l'aspect d'un calme qui l'offense,
Fait siffler ses serpents, s'excite à la vengeance.

Bientôt les hostilités recommencent à propos d'un lutrin. Sicard, en prenant la place de Sauvanelle, avait hérité de son humeur querelleuse. « Du temps de Sauvanelle, raconte encore le syndic, régnoit une rapine horrible; tout ce qui appartenoit aux chanoines et qu'ils perdoient de vue leur estoit enlevé; on leur prit jusqu'au battant de leur cloche; la clé du lutrin ayant esté oubliée, le curé s'en saisit, mit les livres dehors, bonheur qu'il ne les enleva pas; on fut obligé de les emporter. On espéroit mieux du sieur Sicard. On les remit, il y a quelques jours, sur le pupitre; mais à la face du public, le curé les jeta à terre, protestant que s'il les retrouvoit, il les déchireroit. La paroisse a une armoire pour mettre les siens dont elle n'use que les dimanches et festes, le lutrin ne sert qu'à serrer les bassins dont on quête dans l'église, les chanoines ont besoin de leurs livres trois fois le jour, ils sont d'une pesanteur à charger un homme fort, il est comme impossible de les porter à chaque office; il seroit bien plus raisonnable et plus conforme aux jugements rendus de leur laisser pour serrer leurs livres, le lutrin dont ils jouissent depuis plus de cent ans (1). »

Cette querelle fut probablement la dernière, car les jours du chapitre étaient comptés. Ce fut inutilement qu'il demanda, en 1754, sa sécularisation ou la régularisation du curé.

Louis XV avait condamné les chapitres réguliers. MM. Le Berton, vicaire général, et Lagardère, promoteur du diocèse, vinrent à Bourg le 13 mars 1774, pour faire l'enquête. La Jurade, consultée, déclara que les chanoines « sont inutiles vu qu'ils vivent contre leur règle, étant épars en divers logements, n'ayant ni maison claustrale ni église ». Puis, voulant tirer bon parti de la circonstance, elle demanda (2) : « 1° qu'une partie de la mense du chapitre soit affectée à augmenter la

(1) Arch. dioc., J 2.
(2) Reg. de la Jurade, t. XXI.

pension du curé qui n'est que vicaire perpétuel à simple portion congrue; 2° que led. curé étant seul à remplir les fonctions curiales, on établisse, à perpétuité, deux places de vicaires, et qu'en cas de vacance, les fonds destinés à ce sujet soient réversibles, pendant lad. vacance, aux pauvres de la charité et de l'hôpital; 3° l'hôpital n'étant pas doté, qu'on fixe une somme à prendre sur les revenus dud. chapitre pour le soulagement dud. hôpital et des pauvres de la charité; 4° la paroisse de Tauriac qui a quinze cents communiants n'ayant qu'un vicaire perpétuel à portion congrue, ce qui fait que beaucoup, surtout dans la classe des laboureurs, manquent la messe parce qu'il n'y en a qu'une, qu'on établisse un vicaire amovible dont l'honoraire sera perçu sur les revenus décimaux de lad. paroisse, dont le chapitre de Bourg est décimateur, à la charge par M. l'abbé de contribuer, suivant son obligation, pour une somme annuelle de deux cents livres à laquelle led. s[r] abbé s'est assujetti par la transaction passée entre luy et le chapitre lorsqu'ils séparèrent la mense totale de leurs revenus communs; 5° la dignité de chambrier dud. chapitre étant décimateur de la paroisse de la Libarde et le curé-vicaire perpétuel à portion congrue, qu'on augmente les revenus dudit curé et que le surplus de ce qui aura été fixé soit pris sur les fruits décimaux de lad. dignité. »

Cette demande de la Jurade ne fut point écoutée; renouvelée au mois d'août 1782, elle n'eut pas plus de succès, malgré les bonnes paroles de M[gr] de Cicé (1), et la déclaration faite par les jurats, d'après laquelle la suppression du chapitre de Saint-Vincent devait produire les plus tristes effets.

Le 31 décembre 1774, M[gr] le prince de Rohan avait décrété la suppression du chapitre de Bourg. La dispersion de ses membres suivit de près, et il ne resta dans la ville que deux chanoines : le prieur Félix Daleau, mort le 3 décembre 1790, et le chambrier Nicolas Brou de Lachaise, d'assez triste mémoire.

(1) Reg. de la Jurade, t. XXIII.

Malgré tout, l'abbaye subsistait encore, du moins nominalement, puisqu'en 1787, M. Joseph d'Héral, vicaire général de Bordeaux, prenait possession du siège abbatial de Bourg. Puis, vint la Révolution, qui fit tout disparaître.

Comme complément à ce que je viens de dire, je donne ci-dessous la liste des abbés de Bourg et celle des curés (1).

LISTE DES ABBÉS :

Guirardus, 1124-1161.
Guillaume Amalvin.
Pierre I.
Raymond, 1376.
Jean du Cay, vers 1434-1458.
Thomas de la Barre, 1492.
Pierre II Andron de Lansac, 1503.
Robert de la Chassaigne, 1504, fils d'un président au Parlement.
François de Saint-Gelais, vers 1557.
Urbain de Lusignan de Saint-Gelais, 1581-1602.
Gabriel Juliot, du diocèse de Langres, 1614.
Jean Durand, 1633.
Antoine de Mauroy, 1637-1658.
Paul-Philippe de Chaumont, évêque de Dax, mort en 1697.
François Blouin, du diocèse d'Angers, 1697.
N. d'Élizagaray, 1716.
Boulanger, 1721.
Claude-François d'Houteville, membre de l'Académie, 1736-1742.
Geoffroy-Dominique-Charles de Bragelongne, 1743.
Bernard-Jean d'Huart, 1749.
Emmanuel-Alexandre-Joseph d'Héral, 1787.

LISTE DES CURÉS :

Pierre Mémin.
Oriol, vicaire perpétuel, 1595.
Anthoine Mahaud, vicaire perpétuel, 1609.
Jean Dalmays, vicaire perpétuel, 1618-1650.
François Chiniac, 1651-1658.
Jean Pisannes, 1658-1679.
François Mercier, 1680-1716.
Ellie Sauvanelle, 1716-1745.
Sicard, 1746-1774.
Barthélemy Duverger, 1774; était curé pendant la Révolution.

(1) Reg. de la Jurade, *passim*. Consulter aussi : *l'Abbaye Saint-Vincent de Bourg*, par F. Lacoste, in *Rev. Cath.*, août et septembre 1890.

CHAPITRE XXVI

La sanctification du dimanche. — Vente de la viande et des cassemuseaux en carême. — Les blasphémateurs. — Procès entre Sauvanelle et la Jurade. — La cloche municipale et les chanoines. — Police des rues pendant les processions. — La Jurade à l'église. — Notre-Dame de Montuzet. — Les confréries.

Sous l'ancien régime, la paroisse et la communauté eurent à peu près les mêmes intérêts et souvent les mêmes agents. Aujourd'hui que la séparation entre le temporel et le spirituel s'accentue de plus en plus, un tel état de choses nous étonne. Mais alors on trouvait tout naturel de voir des prélats diriger les affaires de l'État, et des laïques s'occuper des intérêts de l'Église. C'est que, sous l'empire de sentiments religieux beaucoup plus profonds, tous les citoyens fréquentaient l'église et confondaient dans une même affection le clocher et l'hôtel de ville, la religion et la patrie.

Nous allons voir quels furent, à Bourg, les rapports, les relations entre l'élément laïque et l'élément ecclésiastique, et nous constaterons que là, comme ailleurs, loin de se combattre, ainsi qu'aujourd'hui, ils se prêtaient une mutuelle assistance. Sans doute, plus d'un curé grincheux souleva de mesquines querelles, comme aussi le maire, souvent trop à cheval sur ses droits et prérogatives, cria au scandale parce que l'enfant de chœur ne lui avait pas donné le nombre de coups d'encensoir voulu par les usages locaux. Mais les dimanches et les jours de fêtes, le maire et les jurats assistaient dans leur banc aux offices, prenaient une part active aux processions, aux cérémonies diverses, écoutaient le prône où le curé portait à la connaissance de tous ses paroissiens les actes administratifs de la Jurade. Celle-ci punissait les blasphémateurs, surveillait l'observation du repos dominical, même celle du carême. Le curé intervenait encore dans le choix des régents, des administrateurs de l'hôpital, et dans tout ce qui concernait l'assistance publique, etc.

Tout, bien certainement, n'était point pour le mieux dans le meilleur des mondes, le chapitre qui précède suffit à lui

seul pour démontrer le contraire, mais du moins la famille communale n'était pas partagée en deux camps opposés; celui de l'église et celui de l'hôtel de la Jurade.

Répondant à l'une des prescriptions les plus formelles de l'Église catholique, plus d'une fois l'ancienne royauté chercha à assurer le repos dominical et la sanctification du jour du Seigneur. S'inspirant de cet exemple venant du trône, la Jurade de Bourg s'efforça, elle aussi, de faire cesser tout travail ce jour-là, dans la ville et sa banlieue. C'est ainsi que le 4 mars 1655, sur la requête du procureur-syndic (1), « les sieurs jurats ont fait et font très expresse inhibition et défense à tous marchands et autres de lad. ville et faubourgs de tenir leurs boutiques ouvertes les jours de dimanche et de feste à peyne de 100 sols d'amende contre chacun d'eux; aux marchands vendant blés et autres grains de lad. ville et estrangers de vendre ny mesurer lesd. jours de dimanche et de feste, à peyne de 10 livres d'amende contre chacun d'eux et confiscation de leurs marchandises, ny les faire transporter hors de la maison; aux meusniers et autres d'entrer ny sortir en lad. ville et faubourg, les mesmes jours, leurs ânes et autres montures chargées de blés, farines ny autres choses réservées pour les boulangers de la ville, à peyne de confiscation du tout et de 10 livres d'amende contre chacun d'eux et de tenir prison jusques à effectuer paiement; à tous hostes de vendre ni débiter du vin ny autres choses aux bourgeois et habitans de la ville à la réserve des estrangers passant lesd. jours pendant le service divin à peyne de 20 livres d'amende contre chacun d'eux et de tenir prison jusqu'à effectuer paiement. Afin qu'il soit notoire à tous, la présente ordonnance sera lhue et affichée aux lieux accoutumés en lad. ville de Bourg».

De semblables prescriptions ne faisaient point l'affaire des « hostes et cabaretiers », aussi fallait-il les leur rappeler souvent et sévir de temps en temps.

En 1658 (2), nouvelles ordonnances défendant en outre

(1) Reg. de la Jurade, t. VI.
(2) Reg. de la Jurade, t. VI.

« de tolérer les insolens et mauvais chrestiens qui renient le nom de Dieu, mais de les saisir et conduire aux magistrats ».

Une ordonnance générale de police du 20 janvier 1672 (1), réitère toutes ces défenses.

Malgré cela, et au mépris des exhortations du curé, on continue à tenir boutique et à blasphémer le dimanche; la Jurade se décide alors à punir. Ainsi, le 5 septembre 1688 (2), après en avoir conféré avec François Mercier, curé, elle condamne à 10 sols d'amende « applicables au luminère et réparations de l'église », certains marchands de drap, toile et quincaillerie, ayant ouvert banc et boutique le saint jour de dimanche.

Au mois de février 1774 (3), l'archevêque de Bordeaux ordonna des prières publiques pour obtenir du ciel la cessation de pluies trop abondantes qui compromettaient les récoltes. Comme on était en temps de carnaval, les jurats, afin d'empêcher que la ferveur des fidèles soit troublée, et pour mieux assurer l'efficacité des prières, en ne tolérant aucun scandale, firent défense « à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de se masquer ny faire aucune partie de mascarade pendant tout le temps que se continueront les prières publiques, sous peine de 50 livres d'amende, même de la prison et autres plus grandes peines, suivant l'exigence du cas ».

Pendant le carême, la taxe sur la viande était beaucoup plus élevée, et les bouchers ne pouvant vendre que le dimanche ils tuaient fort peu; si bien que dans le courant de la semaine, il était à peu près impossible de trouver de la viande à Bourg. Le curé Sauvanelle, en 1734 (4), demanda au corps de ville qu'il y eût un boucher de désigné pour tuer « des veaux, moutons et agneaux pendant le carême pour faire des bouillons aux personnes qui peuvent tomber

(1) Reg. de la Jurade, t. VII.
(2) Reg. de la Jurade, t. VIII.
(3) Reg. de la Jurade, t. XXI.
(4) Reg. de la Jurade, t. XV.

malades ». Immédiatement, la Jurade décida qu'elle instituera un boucher pour tuer jusqu'au dimanche des Rameaux et qu'elle choisira celui qui donnera à meilleur marché et fera le plus d'aumônes aux dames de la charité.

Trois ans plus tard, le procureur-syndic, toujours animé d'un pieux zèle, expose aux maire et jurats « que le s[r] Landry boulanger (1) fait tous les jours des cassemusaux et les fait débiter publiquement pendant le saint temps de carême, qui n'a été institué par l'Église que pour mortifier la chair et les sens, afin que les chrétiens fissent pénitence. Cependant, comme ces sortes de marchandises peuvent donner lieu aux fidèles de rompre leurs jeûnes et que, d'ailleurs, il est scandaleux que le débit s'en fasse publiquement, ce qui est très sévèrement défendu dans les villes bien policées et particulièrement à Bordeaux, qu'outre cela, les œufs et le lait deviennent rares et qu'on les achepte plus cher. Sur quoy il est défendu aux boulangers de vendre ni débiter des cassemusaux pendant le carême à peine de 50 livres d'amende ».

Il faut avouer que les temps sont bien changés; nos officiers municipaux se moquent pas mal du carême, et nos bonnes dévotes, en temps d'abstinence, grignotent autre chose que des cassemuseaux!! Et puis, un curé qui aurait dans sa paroisse un conseil municipal animé d'un zèle aussi chrétien, se croirait dans l'antichambre du ciel; or, Sauvanelle, l'irascible Sauvanelle, ne décolérait pas. Non content de jouer du poing avec les chanoines, il trouva moyen d'avoir un retentissant procès avec la Jurade, dans lequel il aurait eu le bon rôle s'il avait su être moins violent. Malgré les ordonnances royales et municipales, l'usage s'était introduit à Bourg de tenir marché le dimanche « même le dimanche de la première semaine de septembre pendant la foire ».

Dans ses prônes, le curé tonna contre un tel abus; n'obtenant rien, il s'adressa aux magistrats, leur faisant observer qu'ils étaient tenus « par les lois divines et humaines » d'y

(1) Reg. de la Jurade, *loc. cit.*

mettre un terme; mais ceux-ci faisant la sourde oreille, il s'oublia jusqu'à les traiter de «lâches et indignes». Là dessus grande colère du corps de ville et ce long procès dont les phases diverses ne nous sont pas connues, mais qui ne fut point gagné par le curé de Bourg, puisque le marché du dimanche n'a pas cessé d'avoir lieu, et que Sauvanelle fut condamné par l'officialité à 8 livres d'amende pour avoir injurié les magistrats au prône (1).

A peu près à la même époque, les jurats avaient maille à partir avec les chanoines. En bons voisins, on était convenu depuis longtemps que les chanoines annonceraient leurs offices avec la cloche municipale, et qu'en retour ils encenseraient le maire et les jurats; or; en 1730, nos braves religieux prétendaient avoir droit de propriété sur la susdite cloche et oubliaient souvent d'encenser le corps de ville; mais ils ne furent pas plus heureux qu'avec Sauvanelle : le sénéchal d'abord, l'archevêque ensuite, leur donnèrent tort (2).

Ces chicanes n'altéraient en rien la foi du maire et des jurats que nous voyons pendant ce temps aller à la messe le dimanche, assister en corps et avec les livrées aux vêpres et au sermon le 15 août, ordonner, la veille de la Fête-Dieu, « à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de nettoyer les rues chacun devant chez soi et notamment celles par où devra passer la procession du Corpus Christi, les tenir libres de toutes immondices, pierres et autres choses, à peine de 5 livres d'amende » (3). Pour cette procession, la Jurade avait l'usage d'inviter par lettre quatre bourgeois, dont deux anciens magistrats, à porter le dais et les flambeaux qui le précédaient. Les anciens jurats avaient les premières places. A l'approche de la Révolution, la piété ayant beaucoup diminué, il arrivait parfois que les bourgeois désignés pour porter le dais ne répondaient point à l'invitation, de telle sorte qu'au dernier moment, on était obligé de

(1) Reg. de la Jurade, t. XVI.
(2) Arch. de Bourg, carton II.
(3) Reg. de la Jurade, t. XVI.

prendre, dit le registre de la Jurade, « des gens de dernière qualité et vêtus d'une manière indécente » (1).

Pour parer à cet inconvénient, le corps de ville décida que le major commanderait chaque année deux capitaines pour porter les flambeaux, deux lieutenants de pied pour porter le dais aux places de derrière et deux sous-lieutenants pour porter le dais aux places de devant.

Pour les Rogations, les chanoines de Saint-Vincent, avec leur croix et leur bannière, le vicaire perpétuel, quatre choristes, deux jurats et le procureur-syndic en livrées, suivis d'une foule nombreuse, se rendaient en procession à l'église de Camillac. Le curé les attendait avec le porte-croix, au pied de la croix qui était proche l'église, et présentait l'eau bénite à tout le clergé et aux jurats, puis la procession entrait à l'église où on chantait une grand'messe suivie du *Libera*; après quoi elle retournait à Bourg. Un jour, le curé de Camillac, Dardennes, oublia de présenter l'eau bénite aux jurats; ceux-ci en furent froissés et déclarèrent que ce curé était « chiche d'eau bénite et les méprisoit » (2).

Le jour de Pâques, à l'issue du sermon, un des jurats faisait la quête pour le prédicateur de carême.

Au surplus, je transcris, en grande partie du moins, un document qui se trouve dans les archives de Bourg et qui donne de curieux renseignements sur les usages pieux de la Jurade; il est intitulé « Instruction à MM^rs^ les maire et jurats de la ville de Bourg pour se ressouvenir à l'honneur qu'on doit à Jésus-Christ chascune année quy commence le jour de M^r^ S^t^ Mommolin, huitiesme d'aoust quand on fait les maire, jurats, procureur et clerc de ville ».

« Le huitiesme jour d'aoust jour de feste de M^r^ S^t^ Mommolin, par les antiennes privilèges et statuts, on a de coustume led. jour faire eslire lesd. maire et jurats et pour confirmer le maire, on va led. jour ou lendemain à Bour-

(1) Reg. de la Jurade, t. XXII.
(2) Reg. de la Jurade, t. XIII.

deaux trouver Mr le Grand Sénéchal de Guienne ou en son absence Mr le lieutenant général pour obtenir sa confirmation.

» Le quinziesme jour d'aoust, jour de Ne Dame, lesd. srs maire et jurats debvront aler à l'offrande de la grand'messe de St Giron de la présente ville sans livrée.

» Le seiziesme dud. mois d'aoust, jour de St Rocq, on va en procession générale autour de la ville sans livrée.

» Le dernier jour dud. mois d'aoust quy est le jour du sacre de l'esglize St Giron de lad. ville on va à l'offrande sans livrée.

» Le vingt neufiesme de septembre, jour de St Michel, maire et jurats partent de la maison commune pour l'église avec leurs livrées, et ainsi le huit décembre feste de Ne Dame, et le jour de la feste de tous les saincts.

» La vigile de la feste de la nativité de N. S. maire, jurats, procureur et clerc font leurs pasques.

» Le lendemain, jour de Nouel, lesd. jurats, procureur et clerc de ville vont trouver le maire dans son logis et partent ensemble pour aller à l'esglise avec leurs livrées et au devant d'eux, les sergens avec leurs hallebardes et vont à l'offrande avec leurs livrées. »

Le premier jour de l'année ainsi que le jour des Rois, ils vont à la messe et à l'offrande sans livrées.

« Pour la feste des Sts Fabien et Sébastien, procession générale autour de la ville, les maire et jurats y vont sans livrées et non à l'offrande.

» Le second de febvrier et feste de Ne Dame de la Chandeleur, les jurats, procureur et clerc de ville vont trouver led. sr maire dans son logis et partent tous ensemble avecq leurs livrées, au devant d'eux les sergens avec leur hallebarde, pour aller à l'esglize, vont à la grand'messe avecq leur chandelle et livrée et vont à l'offrande. »

Le jour des Cendres ils vont à la messe recevoir les cendres; le 25 mars, jour de Notre-Dame, ils vont à la messe sans livrées.

« Le jour de feste des Rameaux, lesd. jurats, procureur et

clerc de ville vont trouver le s^r^ maire dans sa maison et tous ensemble partent pour aller à l'esglize avec leurs livrées, au devant d'eux les sergens et un rameau chascun à la main vont à la grand'messe et à l'offrande avec leurs livrées, et à la fin de la messe, partent de lad. esglise et en procession pour aller au marché entendre la parolle de Dieu et à la fin du sermon, vont rendre grâces à Dieu à l'esglize. »

Le jour du Jeudi saint, ils font les pâques; le jour de la Résurrection, ils assistent à la grand'messe ainsi que le jour de la Quasimodo.

Pour la Saint-Marc, ils suivent la procession qui va à Sainte-Barbe.

Pour les Rogations, ils suivaient également les processions qui allaient à Saint-Michel, à la Libarde, et à Camillac; il en était de même le jeudi de l'Ascension.

Le jour de la Fête-Dieu, ils allaient à la messe avec le même cérémonial que pour les Rameaux, mais « la messe achevée, ils allaient avec les livrées en procession générale aux carefours accoustumés de la ville, suivant la saincte chapelle où est le précieux corps de Nostre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ ».

Même cérémonial, le jour de l'octave.

« Le vingt troisiesme jour de juin veille de M^r^ S^t^ Jean lesd. jurats, procureur et clerc vont trouver led. maire après souppé et tous ensemble partent avec leur livrée, au devant d'eux les sergens pour aller à l'esglise, sortent en procession, vont au devant la place publique et le s^r^ maire doit mettre le feu de M^r^ S^t^ Jean et le clerc de ville baille aud. s^r^ maire la torche pour allumer led. feu, ils font trois tours aux environs et ce apprès vont rendre graces à Dieu à l'esglise. »

A une époque que les registres de la Jurade ne précisent pas, une épidémie fit de grands ravages à Bourg et dans les environs; la mortalité était telle que la population y vit un châtiment de Dieu. Pour apaiser « l'ire du ciel », on fit vœu d'aller chaque année, le mardi de la Pentecôte, en procession à Notre-Dame de Montuzet, près de Plassac.

Cette chapelle, dont le fondateur aurait été Charlemagne, d'après la tradition, était un lieu de pèlerinage très fréquenté. A Bordeaux, il y avait des confréries de marins auxquelles Louis XI avait concédé certains privilèges, et qui étaient les plus assidus pèlerins de Montuzet (1).

Certains jours de l'année, le petit port de Plassac voyait débarquer plus de vingt paroisses venant des différents points de la contrée et se rendant à la petite chapelle.

Bourg, comme presque toutes les communes riveraines, se rendait au bateau jusqu'à Plassac. C'était la Jurade qui avait la direction de ce pèlerinage, et c'était avec les deniers communaux qu'elle payait tous les frais de transport, du prédicateur, du repas, etc... Elle invitait le chapitre à se joindre au curé, afin de donner plus d'éclat à la cérémonie. On entendait la messe à la chapelle; un sermon était prêché par un prédicateur choisi par le corps de ville, mais agréé par le curé. Au sortir de la messe, on allait dans un bois voisin, où un copieux repas était servi. Si j'en crois le procureur syndic, la piété des pèlerins de Bourg était jusque là fort édifiante; mais une fois à l'ombre de la ramée, assis autour de plats succulents et de bouteilles pleines de vins généreux, ils oubliaient totalement la peste des temps passés et les pieuses exhortations du prédicateur; des amis des environs venaient souvent grossir le nombre des convives et ajouter encore au bruit et à l'animation qui présidaient à ce festin champêtre; bien heureux quand la journée se terminait sans disputes (2).

A Bourg, comme ailleurs, il y avait des confréries ou associations religieuses annexées aux corporations ouvrières dont nous avons parlé. Les archives mentionnent celles de Saint-Joseph, de Saint-Luc, de Saint-André, de Saint-Éloi (3). Or, toutes ces confréries étaient tenues d'assister aux différentes processions qui avaient lieu. A celle du jour de la Fête-

(1) Bernadeau : *Ann. de Bordeaux*, p. 108.
(2) Registres de la Jurade, *passim*.
(3) Reg. de la Jurade, tt. VI, VIII et autres.

Dieu, chacune d'elles devait fournir un homme portant une chandelle blanche du poids de deux livres pour se tenir à côté du Saint Sacrement. Afin d'éviter toutes discussions, le corps de ville avait assigné sa place à chaque confrérie dans le cortège.

Du reste, la Jurade s'intéressait à la création de ces associations religieuses; ainsi au mois de décembre 1683, elle trouva de son devoir de faire des instances auprès de l'archevêque de Bordeaux, pour que la Confrérie du Très Saint-Sacrement fût instituée à Bourg.

C'était la Jurade qui nommait les fabriciens (fabriqueurs) et surveillait leur gestion (1).

Chaque année, le 9 décembre (2), jour de saint Giron, patron de la paroisse, il y avait fête solennelle à Bourg, et grande foire.

Ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui, le jour du Jeudi saint des dames quêtaient à la porte de l'église; or le registre de la paroisse Saint-Giron nous apprend que la fabrique avait l'habitude d'offrir en cette circonstance, à chacune de ces dames, six oranges, à titre de remercîment sans doute.

XXVII

Mort de Louis XIV. — La Régence. — Désordres financiers et corruption des mœurs. — Mesures sanitaires prises à Bourg pendant la peste de Marseille. — Disette de 1748. — Naissance du duc d'Aquitaine. — Visite de l'archevêque accompagné de M. de Tourny. — Visite du duc de Richelieu. — Avènement de Louis XVI. — Son sacre. — Naissance du dauphin. — Conclusion.

Les événements politiques qui se succédèrent sous la Régence, sous le règne de Louis XV et durant les premières années de celui de Louis XVI, ont laissé fort peu de traces dans les archives de Bourg. Pendant près d'un siècle cette petite ville, confinée dans son enceinte de murailles en ruines, ne semble être sortie de sa morne tranquillité que pour célébrer des victoires, ou fêter des naissances royales. Sa vie

(1) Reg. de la Jurade, t. XV.
(2) Reg. de la Jurade, t. XVII.

communale ne fut un peu troublée que par les changements apportés dans la législation et que nous avons indiqués dans les chapitres qui précèdent, ou encore par les fléaux qui vinrent fondre sur la France. Il ne nous reste donc plus qu'à emprunter aux Registres des délibérations de la Jurade quelques pages où ces faits sont relatés et ces fêtes décrites en détail, pour achever la peinture de la vie de cette petite ville sous l'ancien régime.

Le 13 septembre 1715 (1), on reçut à Bourg une lettre de la Jurade donnant avis de la mort de Louis XIV et invitant à témoigner au nouveau roi Louis XV soumission et fidélité.

Quelques jours après, arriva copie d'une lettre du monarque, annonçant qu'il a déclaré son « tres cher et tres amé oncle », le duc d'Orléans, régent du royaume. « Nos peuples, y était-il dit, doivent attendre toute sorte de bonheur et de tranquillité sous la régence d'un prince qui joint à toutes les grandes qualités celles qui sont nécessaires pour soutenir le poids des affaires et dont Dieu bénira sans doute les soins. » Puis, le 6 novembre, les officiers des milices bourgeoises, depuis le major jusqu'au garçon major, prêtèrent serment de fidélité à Louis XV devant la Jurade « qui leur fit lever la main d'être obéissants aux ordres du roi et à eux leurs magistrats ».

L'autorité absolue que venait d'exercer un roi de génie passait ainsi aux mains d'un prince perdu de vices. Avec le duc d'Orléans on vit le palais souillé de toutes les orgies, et dans la cour régna une véritable émulation de turpitudes qui devaient totalement détruire l'idée morale du pouvoir, ainsi que la dignité de la royauté.

Le système financier de Law, devenu celui de l'État, développait dans les rangs de la haute société une fureur de gain jusque-là inconnue, que les édits de la régence ne faisaient qu'encourager. Le peuple suivit bientôt le mouvement, et alors s'ouvrit l'ère des scandales. La corruption fut à son comble. On avait cru assurer l'augmentation de la richesse,

(1) Pour tout ce qui suit, voir les Registres de la Jurade, tt. XII à XXII.

et l'on n'avait organisé que le pillage, car la cupidité était mêlée de barbarie.

Pourtant au milieu de ce débordement d'idées et de mœurs la main de Dieu se faisait sentir. Marseille était la fatale victime de la peste. Cette épouvantable maladie y sévissait avec une telle violence que toute la France en frémit. Tandis que Belsunce à la tête de son clergé donnait l'exemple d'un courage héroïque, on prenait partout des mesures sanitaires. A Bourg, les bateaux venant de la Méditerranée ne purent approcher qu'après avoir fait quarantaine, et des ordonnances municipales assurèrent la parfaite propreté des rues.

Cependant Louis XV arrivait à sa majorité et la déplorable régence du duc d'Orléans prenait fin. Malheureusement le roi n'avait pas été préparé aux grands devoirs du pouvoir suprême par son éducation. Dès son jeune âge on l'avait habitué aux goûts frivoles, aux plaisirs faciles. De telle sorte que son âme amollie n'avait aucune des énergies nécessaires pour arracher l'État aux funestes errements de la régence qui préparaient si bien l'effroyable convulsion qui allait terminer le siècle.

La politique suivit donc sa marche insensée au milieu des désolations publiques.

Les pluies, les intempéries des saisons compromettaient gravement les récoltes, aussi les denrées de première nécessité atteignaient-elles des prix élevés. La disette engendra des émeutes que la force put seule comprimer, car les secours envoyés par le gouvernement étaient absolument insuffisants. Au mois d'avril 1748, M. de Tourny, intendant de la généralité de Bordeaux, accorda à la communauté de Bourg 240 boisseaux de seigle et 100 boisseaux de froment pour la consommation de la ville et de sa banlieue, mais les habitants des dix-neuf paroisses de la juridiction, qui souffraient également de la disette, prétendirent qu'une partie de ces grains devrait leur être délivrée, puisque ni Blaye, ni Libourne, ni Saint-Savin n'en pouvaient fournir. On ne voulut point écouter leur réclamation, et aux obser

vations qu'on put leur faire, ils déclarèrent que dans leur état de misère ils n'avaient qu'à venir en chercher les armes à la main. Une émeute se préparait. La Jurade justement émue délégua un de ses membres vers M. de Tourny qui pour éviter des malheurs donna le blé à la ville et le seigle à la campagne, et fit acheter par la Jurade de Bourg 456 livres de riz au prix de 30 livres le quintal, 100 boisseaux de froment à 16 livres le boisseau et 80 boisseaux de fèves au prix de 12 livres l'un. La taxe du pain fut alors établie comme suit : le choine à quatre sols la livre; le pain commun à 3 sols 2 deniers et le pain brun à 2 sols 2 deniers. Peu de jours après, M. de Tourny envoya de nouveaux secours. Malgré tout cela la misère augmentait; dès les premiers jours du mois suivant, Peychaud, procureur syndic, retourna auprès de l'Intendant pour lui faire l'exposé de la misère qui régnait dans tout le pays et lui demander de nouveaux secours. Faute de ressources, M. de Tourny ne put que l'exhorter à la patience en attendant de nouveaux arrivages de grains, et lui assurer que tout ce qu'on lui pouvait conter sur la misère publique ne saurait égaler « ce que lui-même en pensoit ».

Cependant l'administration plus sage, plus ordonnée du cardinal de Fleury combla une partie des déficits, supprima l'impôt du cinquantième, diminua les tailles et parvint à guérir les ravages faits par la disette. Le commerce et l'agriculture reprirent une vie nouvelle et la confiance se réveilla dans les âmes.

Des réjouissances publiques fêtèrent la naissance du duc d'Aquitaine. A Bourg on chanta un *Te Deum*, on fit des illuminations et un feu de joie. Peu de mois après, M^gr^ Louis-Jacques d'Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, accompagné de M. de Tourny, venait faire sa visite pastorale et donner le sacrement de confirmation. Voici le compte rendu de la réception qui fut faite à ces deux illustres personnages :

Aujourd'hui 8 mai 1754 M^gr^ Illustrissime et Révérendissime Louis-Jacques d'Audibert de Lussan archevêque de Bordeaux et

Mgr le marquis de Tourny intendant de la province, sont arrivés en cette ville, ils ont débarqué du même batteau au port de M. de Saint-Savin. MM. les maire et jurats les ont reçu au port et complimenté séparément, les troupes bourgeoises mises sous les armes, lesdits seigneurs ont été conduits au château de M. de Saint-Savin par lesd. sieur maire et les jurats, les troupes bordant la haye de toute part, les tambours battant au champ; il a été fait une décharge de mousqueterie à la porte dud. château, lesd. troupes défilant, et l'on a laissé une garde à la porte desd. seigneurs qu'ils ont renvoyé en remerçiant le corps de la Jurade. L'après-midi le corps de la Jurade en robe va présenter ses respects auxd. seigneurs en leur offrant le vin d'honneur double.

Cejourd'hui, 9 mai, les troupes bourgeoises étant sous les armes et bordant les rues à double haye depuis l'église Saint-Giron jusqu'au château de M. de Saint-Savin, le corps de magistrature en robe et en chaperon de livrée ont été processionnellement avec le sr curé et autres ecclésiastiques chercher led. sr archevêque aud. château, ou étant led. seigneur à la porte revêtu de ses habits pontificaux, chape et mitre, le sr curé lui a fait baiser la croix et ayant entonné le *Te Deum* led. seigneur se seroit placé sous le dais qui avoit été préparé, porté par les quatre jurats, les srs maire, procureur et syndic à côté du dais et tout le cortège revenu à l'église processionnellement passant dans le défilé des troupes, les tambours et fifres battant au champ, serions arrivés à l'église paroissiale St Giron, à la porte de laquelle led. sr Duverger curé en chape blanche auroit présenté aud. seignr archevêque l'aspersoir et encensoir et après avoir été encensé par le curé, mond. sgr archevêque avec le corps de magistrature et le corps ecclésiastique seroient entrés dans l'église. Après la prière faite auroit fait une exhortation au peuple, célébré la sainte messe, donnné le saint sacrement de confirmation au peuple, fait la visite des fonts baptismaux, l'absoute des morts tant dans l'église que cimetière, la visite des vases sacrés, a donné la bénédiction du Très Saint Sacrement. Ensuite de quoy led. sgr archevêque en rochet et camail auroit été racompagné au château dud. sr de Saint-Savin, sans être sous le dais, précédé seulement des ecclésiastiques et

de la magistrature, passant dans le défilé des troupes dans le même ordre qu'allant à l'église.

Le 3 juin 1767 c'est le duc de Richelieu qui arrive à Bourg sans avoir prévenu; néanmoins c'est au bruit du canon que les jurats présents et les officiers des troupes bourgeoises vont le recevoir sur le port. Puis on lui sert à déjeuner à l'hôtel de ville, et sur sa demande on lui fait visiter la ville. « On le conduit par la grande rue, on sort par la porte S[t] André; on passe le long de la corderie, on rentre par la porte de Blaye; de là on se rend chez Mad[me] de Lansac pour y examiner une tour adossée au mur de la ville, qui menace ruine, sorti de chez lad. dame on passe par la rue des Récollets et on se rend de suite au port »; prêt à s'embarquer le duc témoigne aux jurats sa satisfaction et les assure de sa protection; les jurats le remercient très humblement, puis lui font hommage de cent bouteilles de vin.

Lorsque Louis XV mourut, la décadence des forces nationales était manifeste, malgré l'élégance fastueuse qui couvrait mal les misères morales et matérielles. Pour conjurer le mal, les philosophes, ou, pour les appeler par leur vrai nom, les économistes, ne trouvaient rien de mieux que de semer partout des idées inconnues jusque là contre l'antique constitution des États et contre l'Église, creusant ainsi plus profondément le gouffre où tout allait s'abîmer.

Louis XVI, le nouveau monarque, avait toutes les qualités qui constituent le bon citoyen, le parfait chrétien, mais il lui manquait l'énergie de la volonté et la puissance de génie si nécessaires à un roi; aussi le char de l'État continua-t-il à descendre la pente fatale sur laquelle il était engagé.

Son avènement au trône fut annoncé à Bourg par une lettre adressée à la Jurade émanant des jurats de Bordeaux, en date du 18 mai 1774. Cette lettre et la réponse qui y fut faite sont transcrites sur le Registre des délibérations, et accompagnées d'un *Nota*, dû à quelque malin et ainsi conçu : « Observé que la lettre reçue des jurats de Bordeaux le

18 mai 1774 est la même qu'ils écrivirent en 1715 à la mort de Louis XIV, et que la réponse des jurats de Bourg est également en mêmes termes que celle que les jurats de Bourg leur répondirent. »

A l'occasion du sacre de Louis XVI il y eut de grandes réjouissances à Bourg comme ailleurs. La Jurade va assister au chant du *Te Deum*, les troupes bourgeoises sont sous les armes, devant chaque maison brûle un feu de joie, et le soir toutes les fenêtres sont illuminées. Mais ce fut surtout pour la naissance du Dauphin qu'il y eut de grandes fêtes à Bourg, le 2 décembre 1781. Voici la relation qu'en donne le registre de la Jurade :

Nous entrâmes le jour d'hier au présent hotel à neuf heures du matin, après que la feste annoncée au soleil couchant de la veille et au soleil levant du même jour à la cloche sonnante et par une salve de vingt un coups de canons que nous avons fait venir de Bordeaux exprès et les quatre compagnies des milices bourgeoises de cette ville ayant été commandées et s'étant rendues sur la place publique et au devant du présent hotel, nous nous sommes rendus accompagnés desd. milices bourgeoises et précédés des valets de ville et de M^rs du régiment de Languedoc actuellement en garnison à la citadelle de Blaye que nous avons fait venir exprès à l'église S^t Giron de cette ville et avons assisté à la messe qui s'y est célébrée pontificalement (!) par M^r Barthélemy Duverger prêtre et curé de la présente ville, les vicaires ayant accompagné et fait leur partie à lad. messe, à laquelle les officiers royaux ont aussy assisté, à l'élévation de laquelle messe il a été fait une décharge de vingt un coups de canons et de toute la mousqueterie des milices. Au retour de la messe avons fait placer aux deux bouts de la halle une barrique de vin (une à chaque bout) qui ont servi de fontaine à la discrétion du public. A trois heures de relevée le corps de la magistrature s'est rendu dans le même ordre dans lad. église S^t Giron pour assister au *Te Deum* qui y a été chanté à issue des vêpres accompagné de la même symphonie après lequel et l'*Exaudiat* le procureur syndic a crié : Vive le Roy, ce qui a été suiv

de toute l'acclamation publique et d'une salve de vingt un coups de canons et de toute la mousqueterie, à la fin de tout quoy nous sommes sortis de l'autre côté de l'église et avons fait le tour, la mousqueterie bordant la haye de toute part et étant rendus sur la place et au devant la porte du présent hotel, la mousqueterie et le canon continuant de tirer, nous avons mis le feu à un bûcher qui avoit été préparé à cet effet au devant du présent hotel, et vers les neuf heures du soir en continuant notre fête il a été tiré un feu d'artiffice et plusieurs fusées au devant du présent hotel, lequel a été illuminé de toutes parts par une infinité de lampions que nous avons fait faire exprès, cette illumination faite en cimétrie toutes les maisons de la ville se sont trouvées illuminées avec des feux de joye de part et d'autre; ce fait, nous avons été souper en corps assistés de l'état-major et des officiers desd. milices bourgeoises, auquel repas il a été porté plusieurs santés au roy, la reine et Mgr le Dauphin; le canon ayant toujours continué ses salves ordinaires, et après le souper nous sommes allés au présent hotel de ville, précédés des instruments de musique éclairés par des flambeaux où nous avons donné un magnifique bal aux dames qui a duré toute la nuit et durant lequel il a été présenté aux dames diverses confitures et toutes sortes de rafraichissements, de tout quoy avons fait et dressé le présent verbal.

Ici je m'arrête, car les archives de Bourg ne signalent aucun fait marquant jusqu'au mois de janvier 1789, époque de la convocation des États généraux; or, cet événement clôt en quelque sorte l'ancien régime et ouvre l'ère de la Révolution, durant laquelle Bourg joua un rôle qu'il n'entre pas dans mon plan d'étudier à présent.

Sans me dissimuler les lacunes et les imperfections de mon travail, j'espère néanmoins qu'il aura été lu avec quelque intérêt, surtout par mes compatriotes; du reste, je puis dire comme le vieux chroniqueur : « Je me suis enquis au mieulx que j'ay sceu et pu, et je certifie que je ne l'ay fait ny pour or, ny pour argent, ni pour salaire, ny pour compte à prince qui soit, ny homme, ny femme qui vescut, ne voulant ainsy

favoriser ny blâmer nul à mon pouvoir, fors seulement déclarer les choses advenues. »

E. MAUFRAS.

UNE PAROISSE RURALE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE BAZAS

Notre-Dame de Mouchac du Grand-Aillas en Albret.

(Fin)

IV

On entrait généralement dans le clergé paroissial par goût et volonté personnelle. En nos campagnes, la foi se maintenait profonde, tout particulièrement chez la bourgeoisie et la noblesse terrienne. Dès lors comment ne pas aspirer à une carrière que l'on voyait estimée, où marchaient déjà tant de voisins, d'amis, de parents! Ce qui nous effarouche en cette vie, n'était pas même remarqué par de jeunes natures ignorantes absolument de tout confort. La difficulté, semble-t-il, était la préparation. Voici comment on faisait.

Le régent de la paroisse enseignait les premiers éléments du latin. Quand l'enfant avait grandi, à l'heure venue des études sérieuses, l'embarras était de choisir entre les petits collèges des environs. Où aller? A Bazas chez les Barnabites ou bien à La Réole chez les Bénédictins? A Saint-Macaire chez les Jésuites ou bien à Langon chez les Grands Carmes? Je ne parle pas des gens à l'humeur aventureuse, de ceux qui savent toujours se découvrir des relations opportunes et qui s'en vont à Bordeaux, voire jusqu'au fond du Limousin et de l'Auvergne. On partait de grand matin, un jour de foire ou de fête votive, alors qu'on est sûr de rencontrer en route des compagnons. On emportait sur l'épaule le petit paquet des nippes avec quelques provisions de bouche : sacoches de

légumes secs ou morceaux de viande salée, ce qui permettait d'espérer des conditions meilleures chez celui qui donnera gîte à l'écolier. Les parents sont besoigneux. Ils acceptent de payer la pension du futur prêtre, mais pourvu qu'elle soit réduite au possible et d'ailleurs partiellement au moins acquittée en nature (1). Plus tard ils se réservent d'envoyer encore, de loin en loin, maintes et maintes choses. A ce régime, le jeune homme ne risquait pas d'oublier le train médiocre de la famille ni de trop déchoir un jour, quand il lui faudrait mener la rude existence des presbytères de nos pays.

Au collège, la discipline se résumait en deux mots : on n'avait du travail et de la peine aucun souci et l'on visait moins à étendre qu'à approfondir les connaissances. Au bout de quelques années, l'écolier savait fort bien son latin. Il était expert en l'art de lancer une citation classique. Quant à sa pensée, elle commençait à se draper dans les plis d'une période lourdement majestueuse : il était facile de reconnaître le disciple de Port-Royal, sinon celui de Bossuet.

Restait à étudier la théologie : c'était la science professionnelle.

Les uns — et le nombre en devenait plus grand chaque jour — allaient s'asseoir sur les bancs de l'une des vingt-deux Universités françaises; ils prenaient leurs grades jusqu'au doctorat, ce qui suppose des études assez longues et régulièrement suivies, car jusqu'au dernier moment, malgré les réclamations des évêques, malgré la particulière insistance des congrégations religieuses, les Universités refusèrent avec obstination d'admettre aux examens quiconque n'avait pas effectivement assisté aux cours. On s'étonne de rencontrer, au XVIII^e^ siècle, dans les moindres postes perdus au fond de

(1) Minutes de M^e^ Pauly, *Fonds Bernardin Duvignau notaire à Castillon*, 1650, 22 mai. « Pierre Lacave baille à M^e^ Pierre Dabadie regent, Daniel Lacave, son fils, pour l'apprendre à lire, ecrire et autres instructions que ledit Dabadie peut savoir, et, ce, pendant le temps et espace d'un an et moyennant le prix de 84 livres tournoises et un cent de fagots. »

nos campagnes, tant de docteurs en théologie. Des paroisses qui ne comptaient pas deux cents âmes comme Brannens, qui donnaient à peine 100 et 200 livres de revenus comme Sigalens, en étaient pourvues tout aussi bien que les plus riches et les plus populeuses. Aillas, pour sa part, en eut au moins huit (1). Or, pas un d'entre eux ne semble surpris du lot qui lui échoit.

Les autres aspirants au sacerdoce se contentaient de recevoir du curé, près de qui ils vivaient, une formation moitié théorique, moitié pratique. Ils interviennent aux actes divers de l'état civil. Leur signature marque les degrés successifs par lesquels ils approchent de l'autel : clerc tonsuré, minoré, sous-diacre et diacre. Ce sont, tantôt des parents — neveux ou jeunes frères — qui s'initient au ministère sous la direction de l'un des aînés de la famille, tels les Mellon, les Larrue, les Lussac, les Duverdier de Bignon; tantôt des collaborateurs locaux dans l'éducation de la jeunesse, tel ce Deschamps, régent en titre, qui s'exerçait à former les âmes en faisant l'école aux enfants d'Aillas (2).

Qu'il y eût des lacunes dans cette préparation aux charges pastorales, cela est évident, et les évêques avaient pris à cœur d'y suppléer. L'opinion publique devenait exigeante. Il n'était plus permis d'ignorer les décrets du concile de Trente depuis que la vigoureuse et sainte initiative des Olier et des Vincent de Paul leur avait trouvé une forme pratique. Listolfi Maroni statua que pas un clerc ne serait agréé pour un bénéfice, surtout à charge d'âmes, s'il n'avait d'abord passé par le

(1) Ce n'est que par hasard que l'on arrive à reconnaître ceux qui sont docteurs. Ils ne font jamais parade de leur grade et n'en ajoutent pas la mention à leur signature. Seuls les notaires, dans leur amour du formalisme, énumèrent ce titre avec tous les autres.

(2) Il était clerc tonsuré, quand il fut nommé régent d'Aillas, le 23 août 1744. Plus tard, il devint curé d'une paroisse des environs.

séminaire (1). Mgr de Gourgues, en ses *Ordonnances* (2), exige un séjour d'au moins un an, avant la prêtrise. Ces mesures étaient d'importance pour l'époque. Elles étaient d'autant plus nécessaires que l'évêque n'avait pas toujours la liberté de nommer aux cures qui il voulait. S'il choisissait directement le vicaire perpétuel d'Aillas, ce n'était pas comme évêque, c'était comme curé primitif. Combien, sur les cent cinquante (3) paroisses du diocèse, où il n'avait que le droit de veto (4). Or, avant de recourir au refus de l'institution canonique, chose grave et odieuse, il fallait se demander non seulement s'il existait des motifs publics et juridiques, mais

(1) L'ordonnance de Mgr Listolfi Maroni est datée du 12 janvier 1645. On la trouve dans L. Bertrand, *Histoire des Séminaires de Bordeaux et de Bazas*, cf. III, 26.

(2) Ceux qui aspirent aux ordres « demeureront six mois dans le seminaire avant que de prendre le Soudiaconat; trois mois avant que d'être Diacres, et trois mois avant que d'être elevez au Sacerdoce. Et comme nous n'attachons pas au bout du terme la voix interieure de Dieu, nous pourrons renvoyer ceux qui ne nous paroîtront pas appelez, ou prolonger ce tems en ceux qui donneront des marques douteuses de leur vocation ». *Ordonnances...*, p. 80.

(3) *Almanach historique de la province de Guienne*, p. 59.

(4) Le droit de l'évêque à nommer des curés était limité de toutes parts et par toutes sortes de privilèges. Il y avait d'abord les patrons : à Bordeaux, qui n'était certes pas un diocèse des plus chargés, sur 392 paroisses, 155 leur revenaient de plein droit. L'évêque avait ensuite à compter avec le pape qui avait droit de prévention, c'est-à-dire la préférence, s'il nommait le premier; — avec les membres du parlement de Paris qui chacun pouvaient prendre un bénéfice à leur choix; — avec les gradués qui avaient le pas sur tous les autres durant les mois de janvier, avril, juillet, octobre; — avec les titulaires enfin qui pouvaient résigner et permuter à leur volonté : de ce dernier chef seulement les trois quarts des bénéfices échappaient à la nomination de l'évêque.

Les minutes des notaires du pays nous fournissent des exemples de chacun de ces modes de collation.

si la certitude d'un appel au Parlement, toujours friand de besogne cléricale, et la nécessité de soutenir un procès interminable devant tous les tribunaux civils et religieux, n'étaient pas, dans les circonstances présentes et pour la paroisse en cause, un remède pire que le mal.

Pour agir sur le clergé déjà en fonctions, les évêques de Bazas avaient ce qu'on appelait alors les congrégations ou conférences. Elles étaient de deux sortes : les unes se tenaient seulement deux fois chaque année, « les lundis des Quatre Tems du Carême et du mois de septembre »; les autres « tous les mois, excepté pendant les Avents et Carêmes, à cause des Fêtes principales qui se trouvent dans ce tems ». Les premières avaient un but purement spirituel; elles correspondaient aux retraites ecclésiastiques du temps présent, ou mieux encore aux célèbres conférences de Saint-Lazare établies par saint Vincent de Paul et qui ne duraient qu'un jour. Les secondes étaient des réunions d'études où l'on examinait, au point de vue intellectuel et pratique, les différentes questions du ministère paroissial. Ce qui domine, c'est un souci très vif du détail courant. Rien de large ni d'élevé. Il est regrettable que l'on n'y entende pas le moindre écho de la grande bataille des idées qui se livre au dehors, d'un bout à l'autre du XVIII[e] siècle (1). Alors comme aujourd'hui, le clergé ne pouvait se contenter de préparer un catéchisme pour les petits enfants, un prône pour les villageois à foi intacte : il avait d'autres âmes encore à raffermir et à sauver. Telles quelles, les congrégations ou conférences exercèrent une influence salutaire sur les curés. Elles ne laissaient pas non plus d'édifier les fidèles toujours curieux des faits et gestes de leurs prêtres.

Comme le point de réunion n'était pas fixé d'office et qu'on

(1) Voir le règlement des conférences qui se trouve dans les *Ordonnances* de M[gr] de Gourgues, pp. 103-107.

Cela ressort également, pour le diocèse de Bordeaux, des nombreux comptes rendus de conférences conservés aux *Archives de l'archevêché*.

restait libre de l'établir aux « lieux les plus commodes où les Ecclésiastiques pourront se rendre avec moins de peine et moins de frais », Aillas, un jour ou l'autre, a bien pu voir affluer, dans sa vieille église romane, les curés et vicaires de l'archiprêtré de Cocûmont ou Sadirac (1).

Les voilà tous avec le costume réglementaire, c'est-à-dire « avec surplis et bonnet carré » pour les grandes conférences, « en soutane ou soutanelle » pour les réunions ordinaires. L'archiprêtre préside. D'un coup d'œil, il a reconnu les présents. Les absents, il appartient au secrétaire de les noter, et si par hasard ils ne pouvaient exciper d'une excuse légitime, l'amende serait de rigueur : 20 et 30 sols pour les curés, 15 et 20 pour les vicaires, avec aggravation en cas de récidive. Sous ce rapport, l'évêque est inexorable. N'a-t-il pas fait saisir tous les revenus du commandeur de Pondaurat, qui se disait exempt en sa qualité de religieux, oubliant qu'il était soumis à la loi comme curé de Saint-Martin de Monphélix (2)?

A l'heure juste, on commence. Il y a une partie publique, à laquelle même les profanes peuvent assister. Ainsi la grand' messe du Saint-Esprit avec diacre et sous-diacre, où chacun fait les fonctions à son tour. Ainsi la procession solennelle avec chant du *Veni Creator*. Ainsi l'absoute générale pour les

(1) Au XVII^e siècle, et jusqu'en 1708 au moins, le siège de l'archiprêtré auquel appartenait Aillas fut Cocumont. Au XVIII^e siècle et déjà en 1711 — comme cela ressort d'un document publié par Virac et Lacaze — Cocumont était remplacé par Sadirac. La raison de ce changement, on doit la chercher, je crois, dans toute une série de pièces qui se trouvent parmi les minutes de M^e Tessier, aux années 1706-1708. L'évêque de Bazas, ne pouvant enlever à Louge son titre de curé, ce qui exigeait un long procès, lui supprima d'abord le titre d'archiprêtre qui relevait uniquement de l'ordinaire. Une fois parti de Cocumont, l'archiprêtré n'y revint plus; il resta attaché au minuscule poste de Sadirac, perdu dans les combes de la juridiction de Grignols, avec sa petite église au bord du plateau.

(2) Minutes de M^e Pauly, *Fonds Duvignau, notaire à Castillon*, 1610, 28 juin.

trépassés, qui se fait devant l'église, la face tournée vers le cimetière. Il y a une partie secrète ou plutôt réservée aux affaires sacerdotales. Mais ce serait miracle s'il n'en transpirait au moins un écho jusqu'aux fidèles dont après tout, on vise uniquement les intérêts. Pourquoi cette enquête minutieuse sur la façon dont s'exerce le ministère? Pourquoi ce souci de donner une solution aux difficultés courantes? Pourquoi tant veiller aux moindres détails de la vie des curés et vicaires, demander publiquement à chacun le nom de son confesseur (1), fixer sinon le menu des repas de conférences, au moins la dépense qu'il ne faut pas dépasser, en la « moderant jusqu'à dix sols pour homme »? C'est qu'il importe de préparer aux paroisses un clergé plus instruit, plus digne, plus saint, plus apte en un mot à remplir les multiples obligations du pastorat. L'expérience du passé a rendu difficile.

Au lendemain des guerres de religion, le clergé paroissial, à Bazas comme partout, avait paru composé d'éléments assez disparates. On y rencontre quelques figures rabelaisiennes de haute couleur, comme certain François de Salles, recteur de Puybarban, qui malheureusement n'avait que le nom de commun avec son contemporain, l'évêque de Genève. Ce que l'on peut raconter de plus anodin sur son compte, ce sont les mauvaises farces qu'il jouait aux compagnons qui fréquentaient avec lui les auberges de la contrée: de grosses scènes à la Teniers où se trouvent même les détails que le peintre relègue dans le coin de ses tableaux. Un jour, il voulut s'emparer de la cure de Saint-Martin de Monphélix; les paroissiens, un peu sceptiques, se contentèrent de répondre, par acte notarié, en vrais Gascons : « Si ceux de Puybarban sont contents de lui, qu'ils se le gardent (2)! »

(1) « Chacun nommera son confesseur à tour de rolle. » *Ordonnances*, p. 99.

(2) Minutes de Me Pauly. *Fonds Duvignau, notaire à Castillon*, 1601, 17 septembre. « Ils disent encore que François de Salles n'a avec lui qu'un pauvre prêtre idiot et capable de s'occuper plutôt de la cure de Puybarban que de celle de Saint-Martin. »

Que dire de ces luttes à main armée où deux curés se disputaient les dîmes, quand ce n'était pas la cure elle-même (1)? Assurément, on ne peut croire sur parole tous ceux qui parlent, serait-ce par voix de notaire et d'huissier; le chantage existait déjà à cette époque, oh! de façon très authentique (2). Il n'en demeure pas moins incontestable que plus d'un prêtré avait perdu la notion exacte de ses devoirs, au milieu des troubles et des guerres qui remplirent la seconde moitié du XVI^e^ siècle; souvent ils n'avaient qu'un souci médiocre des choses du ministère, traitant avec un sans-gêne curieux les plus légitimes réclamations des paroissiens. A Bassane, le service religieux n'existait plus depuis des mois, le curé s'attardant à Bordeaux tout en ayant bien soin de faire recueillir ses dîmes. Sommation lui est intimée par notaire d'avoir à reprendre ses fonctions, dès le dimanche suivant. « C'est bien, dit-il, j'arriverai lundi; nous verrons alors à nous entendre (3)! »

En temps normal, nos curés ont une allure bien différente. Sauf exception, ils ressemblent assez aux gens du pays, je ne crains pas de dire, même par le costume, du moins les jours de la semaine. Pour sûr, ce n'est pas à leur intention que M^gr^ de Gourgues a rédigé une page assez amusante de ses *Ordonnances* où il condamne les perruques (4). Il songeait

(1) Minutes de M^e^ Pauly, *Fonds Duvignau*, 1601, 17 septembre; 1607, 14 juin.

(2) Minutes de M^e^ Pauly. *Fonds Laroze, notaire à Castillon*, 1598, 12 mai.

(3) Minutes de M^e^ Pauly. — A une plainte et sommation du même genre, M^e^ Gelibert-Gueye, curé de Bassane, répond « qu'il y a procès pendant et judiciaire en la souveraine Cour du Parlement de Bordeaux, et que, lorsqu'il plaira à ladite Cour en décider, il est tout prêt à faire son devoir ». Notez que Gueye habite toujours sur la paroisse. *Fonds Duvignau*, 1608, 23 mars.

(4) *Ordonnances*, pp. 95-97. « L'Eglise prevoyant que les Ecclesiastiques pourroient par le commerce qu'ils ont avec les Laïcs, se licentier a imiter les gens du siecle, et tâcher à se deguiser au dehors, comme il n'arrive que

aux beaux chanoines de Bazas ou de La Réole, aux quelques riches bénéficiers disséminés dans le diocèse et qui se laissaient prendre à la mode. Eux sont des natures simples, saines et fortes, bien assises dans la foi, avec je ne sais quoi de positif, de trop positif peut-être, qui sent le terroir, avec une pointe aussi d'esprit de chicane. Que pensez-vous du vicaire d'Aillas-le-Vieux, Laffore? L'un de ses prédécesseurs, Coupérie, est parti emportant, ou après avoir perdu, le fer à faire les hosties. Depuis lors, quinze ou vingt ans se sont écoulés. Coupérie en a passé dix au Grand-Aillas, il s'est installé à Saint-Félix de Foncaude, il est et se croit à jamais tranquille, mais il avait compté sans Laffore, qui tout d'un coup soulève le vieux grief : le voilà qui court les notaires du pays, à Aillas, à Hure, à La Réole, lance sommation sur sommation jusqu'au jour où, recours suprême! il fait mettre saisie-arrêt sur tous les revenus du confrère. Quel trésor pour les gens de loi! (1) Oh! rien de rêveur ni de sentimental chez nos curés! Ils n'auraient pas plus servi de modèle au vicaire savoyard qu'à Jocelyn. Ils ont le bon sens ferme, bien qu'un peu court. D'aucuns diraient qu'ils manquent d'horizon, mais un prêtre ne peut oublier qu'il a celui de l'éternité. Oui, ils n'ont pas de journal qui leur porte les nouvelles de la France et du monde entier; ils ont très peu de livres, à peine les indispensables (2), pour les mettre en relation avec les grands esprits de tous les temps. Les petits soucis de la vie matérielle s'imposent à eux de toutes parts; on a eu peur, semble-t-il, de leur en atténuer la servi-

trop souvent pour ce qui regarde l'interieur, avoit defendu de ne se servir des perruques qu'après en avoir eu la permission de leurs Superieurs ou de leur Prelat. »

(1) Papiers de M. Th. de Castellane.

(2) On a pu reconstituer quelques bibliothèques d'anciens curés. Le nombre des volumes était toujours très restreint et ceux-ci, ni par le choix ni par la variété, ne témoignaient de grandes préoccupations intellectuelles.

tude. Quand le jeune homme entra dans les ordres, un parent, à défaut du père et de la mère, lui constitua une rente de cent livres, ce qu'on appelle le titre clérical (1) : ainsi fit le capitaine Mathieu de Castellane pour son neveu l'abbé de Salernes (2); ainsi Jean de Gascq et Marie de Piis pour le clerc tonsuré, encore au séminaire, Barthélemy de Gascq (3). Pourquoi faut-il que l'acte porte souvent ceci en termes formels : « Dès que l'abbé obtiendra un bénéfice, le don reviendra au donateur. » La conséquence, c'est que le prêtre demeure à peu près toujours dans une gêne extrême. Bon gré mal gré, il est contraint de regarder les choses par leur côté utile et productif, car il y va de son pain de chaque jour. A la longue, l'âme finit par perdre quelque peu de son indépendance, de cette hauteur de vues où elle devrait se maintenir habituellement. Le jour viendra où elle ne regardera plus comme une déchéance de laisser le ministère pour se consacrer exclusivement aux affaires matérielles, tel l'ancien archiprêtre de Rimons, Duverdier. Retiré dans ses propriétés du Herre, il donna, pendant près de vingt ans, l'exemple d'une activité, les preuves d'un sens pratique, qui devaient émerveiller le notaire Lussac, dont il était l'un des meilleurs clients. Les membres de sa famille ne se plaignaient pas non plus, car il était devenu leur homme d'affaires. Mieux valait, je crois, Halabardin, prêtant quelques dizaines de livres à l'un de ses

(1) Pour de graves raisons qu'il n'y a pas à exposer ici, les évêques n'admettent aux ordres que les jeunes gens qui d'avance peuvent certifier d'un revenu qui leur permettra de vivre plus tard. Ce revenu assuré est appelé *titre clérical*. Suivant qu'il vient de l'Église ou d'une propriété personnelle, le jeune homme est dit ordonné *ad titulum Ecclesiæ* ou *ad titulum patrimonii*.

(2) Minutes de Me Tessier, 1760, 14 octobre. *Constitution de titre clérical faite par Mathieu Castellane de Salernes à Me Antoine Castellane de Salernes.*

(3) Minutes de Me Tessier, 1776, 2 mai.

paroissiens embarrassé et ne demandant en retour qu'une fondation de messes après sa mort (1).

L'inquiétude du lendemain n'a fait qu'accentuer chez nos curés un défaut qui est celui du pays, je veux dire l'inconstance. Ils ont l'amour du changement. Ils changent pour changer, sans motif, sans espoir de mieux. Pendant plus d'un siècle, c'est ici un véritable chassé-croisé. Passe encore de quitter Aillas pour s'en aller à Langon, comme Chevassier, quoique Langon ne fût pas alors ce qu'il est devenu depuis. Passe d'aller à Berthès, comme Mougenc, quand la santé est si précaire qu'elle met dans l'impossibilité de desservir une immense paroisse: tout le monde n'a pas la philosophie d'un Coullon qui se consolait en signant : *curé de tous les Aillas.* Mais aller à Monclaris, comme Janeau, à Giscos comme Halabardin, à Esquerdes comme Beaupuy, à Maillas comme Petit, à Mesterrieux comme Bacot, pour de là passer à Floudès? Vrai, il y a là plus qu'une rencontre, il y a un état d'esprit spécial.

D'avance, au jour de son installation, sans connaître encore ses paroissiens, le nouveau titulaire ne songeait-il pas déjà à partir?.....

Cyprien THIBAUT.

(1) Minutes de Me Tessier, 1719, novembre.

TABLE DES MATIÈRES

ALLAIN (E.). — Un Voyage artistique en Toscane, 1. — Le Nouvel Évêque de Digne, 225. — Monseigneur Hazera, 513. — Monsieur l'archiprêtre Gaussens, 669. — Monseigneur Germain, évêque de Coutances, 673. — Un dernier mot à nos lecteurs, 705.

ANONYMES. — L'Œuvre des Malades pauvres à Bordeaux en 1896, 65. — De Bordeaux en Bosnie et retour, Lettres d'un Gascon, 110, 136, 204, 265, 291, 407, 483, 617, 723. — Le Nouveau Fourneau économique de Saint-Remi, 504.

AUBRAY (G.). — Autour du Catholicisme social, 595.

BEAUNE (J.). — Quelques « Livres de raison », 80, 155, 220, 279, 338, 467.

CHAMINADE (E.). — Les Chanteurs de Saint-Gervais à Saint-Seurin, 33. — Encore la Musique d'Église, 113. — Toujours la Musique religieuse, 161.

COMBES (chan.). — Un Syndicat mixte, 313.

DUBÉDAT. — Hérédité, 287. — Le Roi David, 500.

DUTRAIT (M.). — La Légende de saint Christophe, poésie, 92.

FERRAND (A.). — Le Ciron, poème, 577.

GABARD (A.). — Noces d'Argent, poésie, 31.

GUÉRARD (L.). — Les Études ecclésiastiques d'après quelques livres récents, 353, 385, 527, 641.

JULLIAN (C.). — Le Chanoine Albanès, 193.

LEWDEN (Th.). — Monographie de l'église Saint-Thomas de Libourne, 51, 167, 304, 439, 573.

MAUFRAS (E.). — Bourg-sur-Gironde depuis sa fondation jusqu'en 1789, 7, 122, 180, 248, 298, 424, 449, 635, 699, 746. — Deux Victimes des Septembriseurs, d'après un livre récent, 87.

PELLEPORT-BURÈTE (P. DE). — De la nécessité de fonder des Comités catholiques, 17. — L'Union Catholique de la Gironde en 1895 et 1896, 345, 380.

PETITCOLIN (A.). — Charité; les Trois Messes du père Le Rouzic, conte breton, 48. — Sons de cloche, 198.

PIRRO (A.). — Les Chorals allemands, 244.

SALVIANI (S.). — Trois chapitres de l'Histoire des Ursulines de Langon, 548.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.). — Un Curé de Marmande mort en odeur de sainteté, 61. — Une Lettre autobiographique du premier duc d'Épernon, 129. — Le Pape Jean XXII et la Gascogne, 257. — Lettres et billets inédits de Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, 321, 366, 399, 517. — Martial Delpit, Journal et Correspondance, 609. — Une petite Page inédite de l'Histoire du Protestantisme à Bordeaux, 657. — Denis Guillemin à Bordeaux, 677, 706.

TANDONNET (A.). — Les Patronages catholiques des enfants des écoles laïques à Bordeaux, 146, 187.

THIBAUT (C.). — Une Paroisse rurale du diocèse de Bordeaux, Aillas, 97, 230, 329, 369, 663, 690, 812.

PLANCHES TIRÉES A PART

I. La Vierge et l'Enfant Jésus, par Jean de Pise. *Frontispice.*

II. Sainte-Marie-Nouvelle à Florence, entre les pp. 2 et 3.

VIGNETTES DANS LE TEXTE

Cour du palais prétorial à Poppi (Toscane), 5.

Église d'Aillas, façade, 233; clocher moderne, 240; chœur et sanctuaire, 242; extérieur de l'abside, 243; plan, 329; abside méridionale, 331; abside septentrionale, 337.

Château de Savignac, 380.

Bordeaux. — Imp. Nouvelle DEMACHY, PECH et Cie, 16, rue Cabirol.

NOUVELLES DU DIOCÈSE

M. DÉNÉCHAUD

La mort de M. le chanoine Henri Dénéchaud, vicaire général honoraire, supérieur du petit séminaire, a mis en deuil le clergé diocésain tout entier. Ce prêtre vénérable était un des pères les plus aimés de notre sacerdoce et tous nous lui avions voué un véritable culte de piété filiale. Il a passé sa vie sacerdotale tout entière dans la maison sainte qui a été l'asile toujours cher de notre jeunesse cléricale et le souvenir de sa bonté paternelle, de sa haute autorité morale, de son éloquence et de ses vertus, nous a tous suivis, fidèlement gardé tout au long de notre carrière ecclésiastique. M. Dénéchaud était notre modèle et notre honneur. Ses obsèques ont été touchantes et splendides, grâce surtout à un immense concours de prêtres et de laïques, anciens élèves du supérieur regretté et restés cordialement et respectueusement attachés à sa personne. Monseigneur le Cardinal-Archevêque, dans une lettre éloquente, lue par M. le vicaire général Tourreau à la cérémonie funèbre, a dignement célébré sa mémoire et rendu un hommage mérité à ses vertus, à ses talents et à ses éminents services. Ses restes mortels ont été déposés, dans la chapelle du Petit Séminaire, auprès de ses inoubliables prédécesseurs, MM. Lacombe et Lataste. D'eux trois on pourra dire toujours que, pour les jeunes élèves du séminaire et pour tous les prêtres du diocèse, *defuncti adhuc loquuntur*. A.

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Son Eminence, ont été nommés :

Curé-doyen de Blanquefort, M. Lombard, vicaire à Saint-Seurin ;
Curé de Saint-Mariens, M. Garnier, curé de Sendets ;
Curé de Saint-Philippe d'Aiguille, M. Charzat, vicaire à Sainte-Croix ;
Vicaire à Sainte-Croix, M. Jeantet, vicaire à Bourg.
Vicaire au Sacré-Cœur, M. Beaussoleil, vicaire à Lesparre.
Vicaire à Sainte-Foy-la-Grande, M. Peyron, vicaire à Pellegrue.

Pendant tout le mois de décembre, Mgr le Cardinal a accompli sa **tournée pastorale** dans l'arrondissement de Lesparre où partout sa venue a été accueillie avec les témoignages les plus consolants du respect et de l'amour filial du clergé et des fidèles.

L'œuvre de la **restauration de l'église d'Uzeste**, entreprise avec autant de zèle que d'intelligence par notre excellent confrère M. Brun, curé de cette paroisse, vient de faire un grand pas, grâce d'une part, à la belle conférence archéologique faite à l'Athénée, le samedi 18 décembre, par M. Enlart ; d'autre part, à la vente de charité, pleinement réussie, qui vient d'avoir lieu pour cette œuvre à la salle des Concerts du Grand-Théâtre de Bordeaux.

La **retraite annuelle des Conférences de Saint-Vincent de Paul** a été prêchée avec beaucoup de fruit à Notre-Dame par le R. P. de Pichard, ancien conseiller à la Cour de Bordeaux, et actuellement assistant du supérieur général des Passionnistes.

Un **service** de quarantaine **pour** le repos de l'âme de notre vénéré supérieur **M. Dénéchaud**, sera célébré le 4 janvier prochain, à neuf heures, dans la chapelle du Petit Séminaire. M. Deydou, curé de Saint-Nicolas, fera l'éloge du cher et regretté défunt dont il a été le collaborateur.

Deux **missions** très suivies et très fécondes ont été données pendant l'Avent au Sacré-Cœur et à Sainte-Croix par les RR. PP. Oblats.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Paul, ses dernières années, par l'abbé C. Fouard, professeur honoraire à la Faculté de théologie de Rouen. — Un volume in-8° ; prix : 7 fr. 50. Paris, librairie Victor Lecoffre, rue Bonaparte, 90.

Parmi les apôtres de la primitive Eglise, il en est peu qui aient sollicité, autant que saint Paul, l'attention des théologiens et des historiens du monde catholique. Par la profondeur de son exposé doctrinal, par l'ascétisme de sa vie, par l'étendue de ses prédications, le vaincu du chemin de Damas fut véritablement, selon la gracieuse expression de M. l'abbé Fouard, « la forte colonne qui soutint l'Eglise à son berceau ». Soit qu'il prêchât le « Dieu inconnu » sur la place du Parthénon d'Athènes, soit qu'il rendît hommage à Jésus dans l'humide cachot de la prison Mamertine, il y eut toujours dans la prédication de l'apôtre des Gentils ce je ne sais quoi de grand, d'inspiré, d'incompréhensible même, qui tenait plus du ciel que de la terre.

Quand on lit ces « Dernières années de saint Paul », telles que nous les décrit M. l'abbé Fouard, d'après les documents les plus récents, quand on se représente ce petit homme, chétif et malingre, parcourant à pied l'interminable voie qui menait d'Athènes à la capitale du monde, chassé de ville en ville, poursuivi, traqué par les représentants de son ingrate patrie, se réfugiant çà et là chez des chrétiens fidèles qui le cachaient au péril de leur vie, prêchant la vérité aux grands comme aux petits de ce monde, luttant contre ses ennemis, contre ses amis même, n'éprouve-t-on pas un sentiment mêlé d'admiration et d'étonnement devant les circonstances d'une vie si agitée et si bien remplie?

Oui, le livre de M. Fouard est attachant comme un roman vrai, il est entraînant comme l'éloquence même de son héros, il expose les doctrines catholiques comme une apologétique. Ce livre, dont on se fatiguerait à dire du bien, parce qu'on n'en saurait dire assez, aura, nous l'espérons, — pour le clergé et les catholiques de notre temps, — la plus grande expansion et la plus grande vogue.

M. l'abbé Fouard est, du reste, un habitué du succès. Comme il n'a pas encore démérité cette fois, nous sommes sûrs que ses fidèles lecteurs lui resteront. ***

Anthologie Ausonienne, traduction en vers par J. Hovyn de Tranchère, ancien député de la Gironde. Bordeaux, Feret, 1896, petit in-4° de XLIII-93 pp.

Ce très intéressant essai d'un de nos écrivains girondins les plus érudits et les plus lettrés m'arrive juste au moment où je mets en train notre dernier *Supplément*. Aussi puis-je à peine annoncer cette œuvre de grande valeur à laquelle tous les amis de nos antiquités bordelaises réserveront une place d'honneur dans leur bibliothèque. Je voudrais être plus compétent pour louer des vers vraiment remarquables en eux-mêmes et dont le mérite s'accroît encore par celui de la difficulté vaincue. Ils feront la joie des esprits délicats et fidèles à la culture classique. Les prolégomènes de l'*Anthologie Ausonienne* sont simplement excellents, depuis la *Préface* très spirituelle jusqu'à la *Bibliographie* et à l'*Etude sur les terres et les villas d'Ausone*. J'ai grand plaisir à constater la finesse d'esprit de M. Hovyn de Tranchère. Quand on manie la plume avec une pareille aisance on peut faire montre de ses quatre-vingt-deux ans, qui nous l'espérons bien, seront suivis de bien d'autres aussi féconds pour l'histoire et pour les lettres. A.

Nous saluons une dernière fois la précieuse et vraiment artistique collection des **Médaillons bordelais** dont nous avons dit à maintes reprises tout le bien que nous pensons. Les fascicules 17-25 sont consacrés à *Mgr le Cardinal*, à *Mme E. Sourget*, à *M. Berniquet*, préfet de la Gironde, à *MM. Gayon*, *L. Boué*, *C. Cousteau*, à *M. et Mme de Carayon-Latour*, et au grand avocat *H. Brochon*.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les pages émues et fortes de l'**Histoire des Ursulines de Langon**, par M. le chanoine Salviani, dont nous leur avons donné la primeur, il y a quelques mois. Nous sommes heureux de leur annoncer que cette précieuse étude d'histoire religieuse locale vient de paraître en un volume in-8°, très élégant, chez Roumazeille, à Langon. Nous le recommandons cordialement à notre public.

Formulaire de Prières et de Pratiques indulgenciées, par Mgr Paul Guérin, protonotaire apostolique, et M. l'abbé Courat. In-32 de 700 pp., cartonné. Arthur Savaëte, éditeur, 76, rue des Saints-Pères, Paris. Publié avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Cambrai.

« J'ai lu le *Formulaire de Prières et de Pratiques indulgenciées* que publie Mgr Guérin. C'est, à mon avis, l'idéal du genre.

» Guidé par une science très exacte et inspiré par une douce piété, l'auteur a choisi parmi les prières, dévotions et œuvres approuvées par l'Eglise et enrichies d'indulgences, celles qui vont le plus suavement au cœur catholique.

» Les âmes y trouveront un aliment substantiel, une direction sûre, un enseignement complet, la satisfaction de tous les besoins de leur piété et un puissant moyen de secourir les âmes du Purgatoire...

» E. Andrieux, prêtre de la Mission, supérieur. »

Abrégé de Théologie dogmatique et morale, *avec les notions les plus importantes de droit canon, de liturgie, de pastorale, de théologie mystique et de philosophie chrétienne*, par le P. J. Berthier, missionnaire de la Salette (par Corps). Nouvelle édition française, revue et augmentée, douzième mille.

Ce livre est déjà dans toutes les communautés de missionnaires ainsi que dans les séminaires; il ne tardera pas à être entre les mains de tout le clergé français. Un supérieur de grand séminaire, qui a longtemps professé la théologie, écrivait que l'auteur a réussi à faire là un ouvrage qu'on pourrait justement appeler le *Trésor du prêtre*. Le succès des éditions précédentes confirme ce jugement.

Cette édition nouvelle est augmentée et enrichie des décisions récentes du Saint Siège, publiées jusqu'à ce jour. L'auteur, malgré cela, n'en augmente pas le prix; et les mille premiers qui, en demandant cette édition, lui enverront à la Salette, par Corps (Isère), un mandat de 6 francs, recevront en prime un exemplaire de *l'Homme tel qu'il doit être*, volume de plus de 500 pages, qu'il vient également de publier. On sait que tous les ouvrages du P. Berthier se vendent au profit des vocations apostoliques, et en particulier de l'Œuvre des Vocations tardives qu'il a entreprise pour les missions.

Missel des fidèles, en deux volumes in-18. Nouvelle édition augmentée des vêpres du dimanche, des complies et des chants pour les saluts. Librairie de Saint-Augustin, à Lille. — Prix, suivant la reliure : Basane forte, 15 francs et 16 fr. 50. — Chagrin noir, 18 francs, 21 francs et 22 francs. — Chagrin de diverses couleurs, poli, tranche rouge sous or, ornements dorés, 24 francs. — Maroquin du Levant, poli, uni, noir ou autre couleur, tranche rouge sous or, 28 francs et 30 francs.

Aux personnes qui désirent un ouvrage de peu d'épaisseur et de poids, nous recommandons tout particulièrement l'édition sur papier indien qui réunit au suprême degré ces deux qualités. L'édition sur papier indien ne se vendra pas reliée en basane ni en chagrin 2e choix.

Lutgarde, *la Sainte du Sacré Cœur de Jésus*, par un prêtre du diocèse de Malines, avec recommandation de S. Em. le cardinal-archevêque. Un vol. in-16 de VII-150 pages. — Prix, broché, 1 franc. Edition avec encadrements rouges, 1 fr. 50. Tournai, Société de Saint-Jean l'Evangéliste.

Cette grande Sainte, la seule du Sacré Cœur, en attendant la canonisation prochaine, nous l'espérons, de la B. Marguerite-Marie, a été favorisée, quatre cents ans avant celle-ci, des révélations du Cœur de Jésus. Sa vie, pleine d'incidents prodigieux en rapport avec la foi si vive du moyen âge, nous paraît vraiment populaire, et les nombreux miracles accomplis par son intervention doivent animer l'espérance des dévots au Sacré Cœur, qui a fait à Lutgarde la magnifique promesse : « Je ferai du bien à ceux qui auront confiance en toi. »

Aussi, l'assistance de la Sainte est surtout connue dans les maladies des yeux, parce qu'elle a été aveugle pendant onze ans, et dans l'heureuse délivrance des mères chrétiennes.

Pour le spirituel, c'est une patronne pour la vocation, et à ce titre, comme à beaucoup d'autres, elle doit être proposée, comme modèle, aux jeunes gens, et sa « Vie » convient parfaitement pour être distribuée en prix dans les pensionnats et autres établissements religieux.

On verra quels rapports a eus sainte Lutgarde avec les œuvres et dévotions de notre temps : l'œuvre de la Sainte Face et l'œuvre des Eglises pauvres, par exemple.

La division de l'ouvrage et les pratiques et prières ajoutées en font un très édifiant Mois du Sacré Cœur.

Ajoutons que l'exécution typographique fait de ce volume une véritable œuvre d'art et qu'il se vend au profit de la restauration d'un sanctuaire du Sacré-Cœur, l'église de Perwez (Brabant).

Au moment de quitter la *Revue*, je m'aperçois que je suis en retard avec un certain nombre d'ouvrages reçus autrefois pour en rendre compte. Le temps

m'a manqué pour cela. Je vais, du moins, annoncer ces livres en les appréciant très sommairement.

Librairie Hachette. — Collection des grands Écrivains français (vol. in-12 de 200 pp. avec portrait en héliogravure).

Lacordaire, par M. D'HAUSSONVILLE [un des meilleurs de la collection]. — **Montaigne**, par M. P. STAPFER, doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux. — **Royer-Collard**, par E. SPULLER. — **La Fontaine**, par G. LAFENESTRE [charmant]. — **La Rochefoucauld**, par J. BOURDEAU. (Ces cinq volumes ont paru en 1895.)

Librairie Hachette. — H. TAINE, **Carnets de voyage**. *Notes sur la Province, 1863-1865*, in-12, 1897 [très alerte, très vu, mais avec une étroitesse d'idées et une antipathie, en tout ce qui touche aux institutions catholiques, que l'éminent écrivain avait répudiées dans les dernières années de sa vie]. — P. GUIRAUD, **Fustel de Coulanges**, 1897, in-12 [étude très remarquable et très claire des idées et des œuvres du grand historien des institutions antiques et des institutions françaises]. — G. BOISSIER, **l'Afrique romaine**, 1895, in-12, avec quatre plans [C'est le troisième volume de ces *Promenades archéologiques*, qui constituent une des œuvres de haute vulgarisation les plus accomplies sur l'archéologie romaine]. — E. GEBHART, **Moines et Papes**, 1896, in-12 [Le nom de l'auteur dit assez l'étendue de l'information et le charme littéraire de ce livre, mais aussi les précautions avec lesquelles il doit être lu au point de vue des idées religieuses, qui sont fort suspectes]. — P. STAPFER, **les Amis de la famille de Montaigne**, *Causeries autour du sujet*, 1896, in-12 [« Causeries », en effet, et « autour du sujet »; je ne serais pas toujours d'accord avec le savant et aimable doyen de la Faculté des Lettres; mais quelle verve, quelle bonne grâce et quelle connaissance de Montaigne et de tout ce qui le concerne!]. — G. LARROUMET, **Études de littérature et d'art**, 3e et 4e séries, 1895, 1896, 2 vol. in-12 [agréables et parfois discutables articles de revue qui demandent des lecteurs déjà éclairés].

G. DURUY, **Mémoires de Barras**, Paris, Hachette, 1895, 1896, 4 vol. in-8°. [Ces mémoires, rédigés sur des notes de l'ancien membre du Directoire par Rousselin de Saint-Albin, sont une œuvre de passion, dont le héros s'applique naturellement à grossir son rôle et se montre furieusement hostile à la plupart de ses contemporains, surtout à Napoléon. Mais comme il a été mêlé de très près à beaucoup d'événements considérables, il y a intérêt à l'entendre. Ajoutons, du reste, que l'éditeur, dans ses préfaces et ses notes, — dont la valeur est grande, — a su remettre les choses au point.]

Librairie Vic et Amat. — **La Religion chrétienne**, *précis raisonné* par M. l'abbé PETITEAU, in-18 [chaudement recommandé par Mgr l'Evêque d'Angers]. Prix : 3 francs.

Notre Seigneur Jésus-Christ, *d'après les saints Evangiles*, par Mgr BOURQUARD, docteur ès lettres, docteur en théologie, gr. in-8° de 625 pp. Prix : 5 francs [Le nom de l'auteur, théologien savant et renommé, recommande suffisamment cet important volume]. A.

Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle (*Supplément au*), contenant 1° *la Géographie physique;* 2° *la Géographie politique;* 3° *la Géographie économique;* 4° *l'Ethnologie;* 5° *la Géographie historique;* 6° *la Bibliographie;* ouvrage commencé par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, ancien président honoraire de la Société de géographie de Paris, et continué par M. Louis ROUSSELET.

Mise en vente du 9e fascicule du *Supplément* (*Daan-Erzinghian*). Chaque fascicule in-4°, broché, 2 fr. 50. (Hachette et Cie, Paris.)

Pour les articles qui composent ce fascicule, le premier du *Supplément* au tome II, nous signalerons une très complète description de notre nouvelle colonie du *Dahomey* et de son arrière-pays, objet du litige actuel entre la France et l'Angleterre; la copieuse statistique du *Dominion* ou Confédération du Canada; un excellent résumé historique sur l'*Egypte*; enfin les articles complémentaires sur le *Danemark*, l'*Ecuador*, l'*Erythrée*, *Diego-Suarez*.

La 123e livraison du **Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies**, par P. JOANNE, vient de paraître à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79. Cette livraison de 32 pages de texte, qui contient le graphique des recettes des théâtres de Paris de 1850 à 1895 et 21 gravures, comprend la suite de l'article *Paris*; les Maisons historiques ou curieuses (fin), par M. Edmond Beaurepaire; les Musées et collections d'art, les Œuvres